

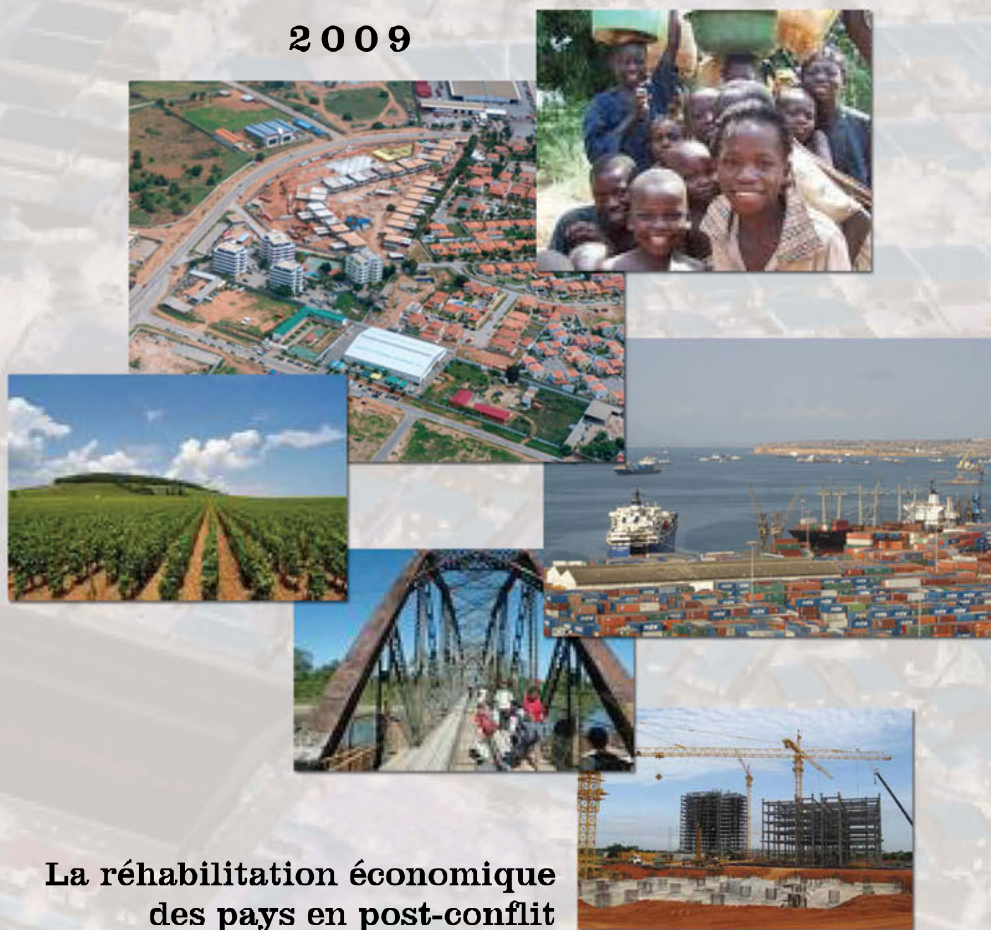


Commission Économique des Nations Unies
pour l'Afrique
Bureau Sous-Régional Afrique Centrale



LES ÉCONOMIES DE L'AFRIQUE CENTRALE

2009



La réhabilitation économique
des pays en post-conflit



JePublie

COMMISSION ÉCONOMIQUE
DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE

BUREAU SOUS-RÉGIONAL AFRIQUE CENTRALE

**LES ÉCONOMIES
DE L'AFRIQUE CENTRALE**

2009

Mise en page : JePublic - www.jepublic.com

ISBN : 9956-625-00-0

© Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L.122-5 (2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (Art. L.122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Dépôt légal : novembre 2009

REMERCIEMENTS

Ce rapport a été rédigé sous la supervision générale de Mamadou Hachim Koumaré, directeur de la CEA-BSR/AC. L'équipe de rédaction a été coordonnée par Mamadou Malick Bal et composée du Pr. Désiré Avom, Laura Ngomegni, Jean-René Njeck, Yves Kom, Léo Keungne, Abdoul Kane, Tidjani Chetima, Chrystelle Tsafack Temah et des consultants Alexis Lukaku, Joseph Mbairo Mbaiguedem, Médard Mengue-Bidzo, Sylvain Ernest Mouyedi, Gervais Nduwimana, Judes Bissakounou, Gabriel Owono Ekaka et Pr. Etienne Modeste Assiga Ateba.

Les membres de l'équipe de rédaction expriment leur gratitude à tous les collègues de la CEA-BSR/AC pour leur coopération. Nous tenons aussi à remercier les collègues du PNUD-Burundi, du PNUD-Congo, du PNUD-RDC, du PNUD-Sao Tomé et Principe et les points focaux de la CEA-BSR/AC pour leur assistance. Nos remerciements vont aussi à Severin Kamgna de la BEAC, qui a contribué à la collecte des données.

Le rapport a bénéficié des commentaires du groupe d'experts extérieurs qui ont participé à la revue par les pairs organisée à Yaoundé le 12 janvier 2009. Nous tenons à mentionner notamment : Mireille Messomo Etogo (Université de Yaoundé II), Ignace Kamga (ISSEA), Hubert Ngnodjom (Université catholique de Yaoundé), Jean-Paul Komon (ministère de l'Enseignement supérieur) et Rose Tanyi (MINEPAT). Nous remercions aussi notre collègue du PNUD-Cameroun Lisa Singh pour ses commentaires sur la partie thématique du rapport.

Nos vifs remerciements vont aussi aux participants à la réunion du Comité d'Experts préparatoire à la Conférence ministérielle sous-régionale pour l'Afrique centrale qui s'est tenue à Malabo en Guinée

Équatoriale du 31 mars au 2 avril 2009. Les suggestions et les remarques de tous les experts intervenus au cours de ces deux réunions nous ont permis d'améliorer significativement la qualité de ce rapport.

Nos remerciements vont enfin à JePublie pour leur travail d'édition, de mise en page et de publication de l'ouvrage, ainsi qu'à l'équipe de communication de la CEA-BSR/AC pour sa contribution à la conception de la couverture.

PRÉFACE

Les pays membres de la CEEAC comme ceux de l'Afrique subsaharienne ont obtenu, au cours de la dernière décennie de bons résultats en matière de croissance et de stabilité macroéconomique. Par exemple, la croissance a atteint un taux moyen de plus de 10% pendant les cinq dernières années soit quatre points de pourcentage de plus que la moyenne de l'Afrique subsaharienne. L'inflation quant à elle est passée en dessous de deux chiffres jusqu'au début de l'année 2008, avant l'augmentation des cours du pétrole et des produits alimentaires. Ces évolutions positives ont été la conséquence de la mise en œuvre des réformes économiques solides d'une part, et d'une conjoncture internationale particulièrement favorable, marquée par la hausse des cours des produits de base qui représentent près de 85% du total des recettes à l'exportation de l'Afrique centrale, d'autre part.

Dans le contexte actuel, ces progrès économiques, fruits de sacrifices importants, risqueraient probablement d'être remis en cause et certains Objectifs du Millénaire pour le Développement seraient compromis. En effet, comme le reste du monde, l'Afrique centrale subit déjà les conséquences négatives de la crise financière et économique internationale. Selon nos prévisions, basées sur l'hypothèse d'un cours moyen du baril de pétrole de 52 dollars américains, la croissance de l'espace CEEAC en 2009 devrait se contracter pour la première fois depuis le début de la décennie pour s'établir à -0,2%. Ce recul de la croissance sous-régionale résulte de la combinaison de la baisse de la demande d'exportations, de celle des cours des produits de base notamment ceux du pétrole, ainsi que de la raréfaction des flux financiers externes. Si ces prévisions se confirmaient, elles signifieraient pour l'Afrique centrale l'arrêt d'une période de croissance quasi ininterrompue de près de dix ans.

En effet, le ralentissement de la croissance économique outre la détérioration du cadre macroéconomique a déjà des répercussions sur le plan social à travers le ralentissement ou la cessation des activités d'exploitation dans certains pays de la sous-région, notamment dans les secteurs minier, bois, sylvicole et cotonnier entraînant une dégradation du marché du travail.

En outre, le processus d'intégration régionale pourrait subir les effets négatifs de la crise financière et économique qui compromettraient le respect de certains critères définis dans le cadre de la surveillance multilatérale. Bien plus, le volume des ressources financières qui résultent de la mise en œuvre des instruments de financement pourrait diminuer du fait de la baisse des échanges commerciaux.

La persistance de la crise pourrait accroître le risque d'occurrence ou d'exacerbation de crise politico-sociale, notamment dans les États fragiles en situation post-confliktuelle.

C'est dans cette perspective que l'étude thématique de cette année qui porte sur « *La réhabilitation économique des pays en post-conflit* » trouve toute sa pertinence. Elle se propose d'examiner les principaux déterminants des crises et des conflits en Afrique centrale afin de mieux appréhender la problématique de la relance économique des pays en post-conflit. L'étude montre par exemple que la définition des préalables est particulièrement importante pour garantir le succès du processus de transition. À cet effet, elle préconise une série de recommandations appropriées de politiques économiques susceptibles de faciliter la mise en œuvre d'une culture de paix et de développement.

Bien que les perspectives économiques et sociales soient assez pessimistes, l'Afrique centrale se trouve dans une meilleure position qu'il y a dix ans pour affronter la crise grâce notamment aux réformes macroéconomiques prudentes qu'elle a menées. La priorité doit d'ores et déjà être, pour tous ces pays, de limiter les effets négatifs de la crise sur la croissance économique et la lutte contre la pauvreté, tout en préservant les progrès accomplis ces dernières années.

Pour ce faire les pays de la sous-région auront besoin, aujourd'hui plus qu'hier, de plus de ressources financières. La CEA à travers son Bureau sous-régional continuera, pour sa part, à fournir une assistance

technique accrue afin d'améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la politique économique permettant d'accroître la capacité de chaque pays de la sous-région à augmenter ses propres ressources à travers la politique fiscale. Elle mènera parallèlement une action de plaidoyer pour inciter les pays donateurs à apporter leur soutien, afin que l'Afrique centrale puisse recevoir des ressources additionnelles en vue de faire face aux défis de la crise financière et économique.

MAMADOU HACHIM KOUMARÉ
Directeur de la CEA/BSR-AC

GÉNÉRAL LOUIS SYLVAIN-GOMA
Secrétaire Général de la CEEAC

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

| | |
|-----------|---|
| ACT | Combinaison thérapeutique à base d'artémisinine contre le paludisme |
| ACP | Afrique-Caraïbes-Pacifique |
| AEL | Actifs Externes Liquides |
| AFB | Afriland First Bank |
| AIL | Actifs Internes Liquides |
| APD | l'Aide Publique au Développement |
| APE | Accord de Partenariat Économique |
| ARV | Antirétroviral, thérapie de traitement du VIH et sida |
| ASS | Afrique Sub-Saharienne |
| BAC | Banque Agricole et Commerciale |
| BAD | Banque Africaine de Développement |
| BAD/FAD | Banque Africaine de Développement/Fonds Africain de Développement |
| BANCOBU | Banque Commerciale du Burundi |
| BBCI | Banque Burundaise pour le Commerce et l'Industrie |
| BCB | Banque de Crédit de Bujumbura |
| BCC | Banque Commerciale du Chari |
| BCC | Banque Centrale du Congo |
| BCI | Banco de Comércio e Indústria |
| BDA | Banco de Desenvolvimento de Angola |
| BDEAC | Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale |
| BEAC | Banque des États de l'Afrique Centrale |
| BGD | Banque Gabonaise de Développement |
| BGF | Banque de Gestion et de Financement |
| BGFI-Bail | Banque Gabonaise et Française Intercontinentale Bail |
| BIC | Banque Internationale de Crédit |
| BICEC | Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit |
| BICIG | Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Gabon |
| BIF | Franc burundais |
| BIRD | Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement |

| | |
|------------|---|
| BISTP | Banco Internaional de Sao Tomé et Prinicipe |
| BNA | Banco National de Angola |
| BNDE | Banque Nationale pour le Développement Économique |
| BPB | Banque Populaire du Burundi |
| BPMC | Banque Populaire Maroc-Centrafricaine |
| BRB | Banque de la République du Burundi |
| BRVM | Bourse Régionale des Valeurs Mobilières |
| BSIC | |
| Tchad-SA | Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce - Tchad SA |
| BSR-AC | Bureau Sous-Régional pour l'Afrique Centrale / CEA |
| BTP | Bâtiments et Travaux Publics |
| BVMAC | Bourse de Valeurs Mobilières d'Afrique Centrale |
| CBC | Commercial Bank of Cameroon |
| CBCA | Commercial Bank Centrafrique |
| CBT | Commercial Bank Tchad |
| CCI | Contribution Communautaire pour l'Intégration |
| CDA | Communauté de Développement de l'Afrique Australe |
| CEA | Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique |
| CEA/BSR-AC | Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique, Bureau Sous-Régional pour l'Afrique Centrale |
| CEDEAO | Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest |
| CEDEF | Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes |
| CEEAC | Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale |
| CEMAC | Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale |
| CESR | Communautés Économiques Sous-Régionales |
| CICOS | Commission Internationale de Navigation Congo/Oubangui/Sangha |
| CLCO | Crédit Lyonnais Congo |
| COBAC | Commission Bancaire de l'Afrique Centrale |
| COMESA | Common Market for Eastern and Southern Asia |
| COMIFAC | Commission des Forêts d'Afrique Centrale |
| COPAX | Conseil de Paix et Sécurité / CEEAC |
| CORAF | Conseil Ouest / Centre Africain pour la recherche et les développement agricole |
| CRDS | Centre de Recherche en Droit Social |
| DD | Droit de Douane |
| DGRAD | Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participation |
| DPHP | Déficit Primaire Hors Pétrole |

| | |
|-----------|--|
| DRSP | Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté |
| DSX | Douala Stock eXchange |
| EAC | East African Community |
| EBC | Ecobank Cameroun |
| EDC | Electricity Development Corporation |
| EDS | Enquête Démographique et de Santé |
| EDSC | Enquête Démographique et de Santé Congo |
| EDS-RDC | Enquête Démographique et de Santé - République Démocratique du Congo |
| EDST | Enquête Démographique et de Santé Tchad |
| EGEP | Enquête Gabonaise d'Évaluation de la Pauvreté |
| EMF | Entreprises de Microfinance |
| FAO | Food and Agricultural Organization |
| FBG | Financial Bank Gabon |
| FBT | Financial Bank Tchad |
| FC | Francs congolais |
| FCD/CEEAC | Fonds de Coopération et Développement/CEEAC |
| FCFA | Francs de la Coopération Financière d'Afrique Centrale |
| FED | Fonds Européen de Développement/Union européenne |
| FIDA | Fonds International pour le Développement de l'Agriculture |
| FINBANK | Banque de financement et de Leasing |
| FMA | Fonds Monétaire Africain |
| FMI | Fonds Monétaire International |
| FODEC | Fonds de Développement de la Communauté/CEMAC |
| FOGAPE | Fonds d'Aide et de Garantie des Crédits aux Petites et Moyennes Entreprises |
| FOMAC | Force Multinationale d'Afrique Centrale/CEEAC |
| FOMUC | Force Multinationale de la CEMAC |
| FPHU | Fonds de Promotion de l'Habitat Urbain |
| FRPC | Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance |
| GTZ | Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit |
| IBB | Interbank Burundi |
| ICA | Impôts sur le Chiffre d'Affaires |
| IDA | International Development Association (Association Internationale pour le Développement) |
| IDE | Investissement Direct Etranger |
| IDH | Indice de Développement Humain |
| IFDC | International Fertilizer Development Center |
| IGAD | InterGovernmental Authority on Development |

| | |
|---------|---|
| INSEED | Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques |
| IPC | Indice des Prix à la Consommation |
| IRIPS | Institut de Recherche International sur la Paix de Stockholm |
| ISSEA | Institut Sous-régional de Statistique et d'Economie Appliquée |
| ISTEEBU | Institut de Statistiques et des Etudes Economiques du Burundi |
| LCB | Congolaise de Banque |
| LICUS | Low Income Countries Under Stress |
| MARAC | Mécanisme d'Alerte Rapide / CEEAC |
| MICOPAX | Mission Multidimensionnelle du Conseil de Paix et de Sécurité |
| MICS | Multi Indicator Cluster Survey |
| MINEPAT | Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire |
| MONUC | Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo |
| NEPAD | New Economic Partnership for African Development |
| NERICA | Nouveau riz africain (New Rice for Africa) |
| NFCB | National Financial Credit Bank |
| OCDE | Organisation pour la Coopération et de Développement Économique |
| OCHA | Office for the Coordination of Humanitarian Affairs |
| OEV | Orphelins et enfants vulnérables |
| OHADA | Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires |
| OIF | Organisation Internationale de la Francophonie |
| OIM | Organisation Internationale pour les Migrations |
| OIT | Organisation Internationale du Travail |
| OMD | Objectifs du Millénaire pour le Développement |
| ONATRA | Office National des Transports |
| ONU | Organisation des Nations Unies |
| OPEP | Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole |
| OUA | Organisation de l'Union Africaine |
| PAP | Programme d'Actions Prioritaires |
| PDCT/AC | Plan Directeur Consensuel des Transports/Afrique Centrale |
| PEAC | Pool Énergétique de l'Afrique Centrale |
| PIB | Produit Intérieur Brut |
| PMA | Pays les Moins Avancés |
| PME/PMI | Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| PPA | Parité du Pouvoir d'achat |
| PPET | Programme Pilote d'Électrification Transfrontalière/PEAC |

| | |
|----------|---|
| PPTE | Pays Pauvres Très Endettés (Initiative) |
| PRSA | Programme Régional de Sécurité Alimentaire |
| PVD | Pays en Voie de Développement |
| RCA | République Centrafricaine |
| RDC | République Démocratique du Congo |
| RFD | Réforme Fisco Douanière |
| RNB | Revenu National Brut |
| SADC | Southern African Development Community |
| SAFACAM | Société Agricole et forestière du Cameroun |
| SBF | Société Burundaise de Financement |
| SCAD | Société Centrafricaine Agricole et de Déroulage |
| SCBC | Standard Chartered Bank Cameroon |
| SCB-CA | Société Commerciale de Banque Crédit Agricole |
| SEMC | Société des Eaux Minérales du Cameroun |
| SFI | Société Financière Internationale |
| SGBC | Société Générale de Banques au Cameroun |
| SGBGE | Société Générale de Banques en Guinée Équatoriale |
| SGTB | Société Générale Tchadienne de Banque |
| SH | Système harmonisé (Nomenclature du) |
| SIGFE | Sistema Integrado de Gestão Financeira do Estado |
| SITC | Standard International Trade Classification (Classification Standard du Commerce International) |
| SNI | Société Nationale d'Investissement |
| SNRP | Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté |
| SOCAPALM | Société Camerounaise de Palmeraies |
| SOGALIM | Société Gabonaise de Leasing Immobilier |
| SOGARA | Société Gabonaise de Raffinerie |
| SRC | Société de Recouvrement des Créances du Cameroun |
| STP | République Démocratique de Sao Tomé et Principe |
| TCER | Taux de Change Effectif Réel |
| TCI | Taxe Communautaire d'Intégration |
| TEC | Tarif Extérieur Commun |
| TIC | Technologies de l'Information et de la Communication |
| TPG | Tarif Préférentiel Généralisé |
| TPI | Traitement préventif intermittent contre le paludisme |
| TVA | Taxe sur la Valeur Ajoutée |
| UA | Union Africaine |
| UA | Union Africaine |
| UBA | United Bank of Africa |
| UBC | Union Bank of Cameroon |

| | |
|--------|---|
| UDEAC | Union Douanière des États de l'Afrique Centrale |
| UE | Union européenne |
| UEMOA | Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine |
| UGB | Union Gabonaise de Banque |
| UNFPA | United Nations Population Fund |
| UNHCR | United Nations High Commissioner for Refugees |
| UNICEF | United Nations Children's Fund |
| US\$ | Dollars des États-Unis |
| USA | United States of America |
| VIH | Virus de l'Immunodéficience humaine |
| WTI | West Texas Intermediate |
| ZDC | Zone de Développement Commun |
| ZLE | Zone de Libre-Échange |

CHAPITRE 1. VUE D'ENSEMBLE

La dernière décennie en général et les cinq années précédentes en particulier ont été exceptionnelles pour l'Afrique centrale. La croissance de la sous-région a atteint en moyenne 10% par an entre 2004 et 2008, et même davantage dans certains pays. Une conjoncture économique mondiale favorable caractérisée par l'envolée des prix des produits de base et par la vigueur de la demande extérieure explique en partie ce résultat. En partie seulement, car cette remarquable performance a été également le fruit de la stabilité macroéconomique et de la mise en œuvre de bonnes politiques économiques qui ont contribué à accélérer la croissance. Ces éléments ont donné davantage confiance aux investisseurs nationaux et étrangers dans les perspectives de l'Afrique centrale, même si des efforts restent encore à fournir pour améliorer le climat des affaires. Enfin, l'augmentation de l'appui des bailleurs de fonds ainsi que les allègements de dette ont joué un rôle décisif.

Toutefois, ces acquis remarquables depuis une dizaine d'années sont aujourd'hui menacés par la crise financière et économique mondiale. Même si cette dernière a été longue à atteindre l'Afrique centrale, son impact est déjà perceptible et sera considérable. L'onde de choc de la crise touche à présent les pays de la sous-région à travers les canaux de transmissions suivants : baisse de la demande étrangère des produits de la sous-région, effondrement des cours des matières premières et raréfaction des flux financiers. Par conséquent, la croissance économique de la CEEAC devrait selon nos prévisions se contracter à -0,2% en 2009, les finances publiques seraient mises à mal et les comptes extérieurs fragilisés. Cette menace n'est pas seulement d'ordre économique. Il existe un risque réel de voir des millions de personnes s'enfoncer davantage dans la pauvreté, ce qui compromettrait non seulement l'avancée dans la réalisation des OMD mais augmenterait aussi la probabilité de troubles civils, notamment dans les États fragiles en situation de post-conflit.

Les Économies de l'Afrique centrale se propose justement de réfléchir sur « La réhabilitation économique des pays en post-conflit » qui constitue le thème de cette année. La question du post-conflit est d'actualité en Afrique centrale. Elle présente un intérêt non seulement pour les pays sortant effectivement d'un conflit mais également les pays voisins, car les dynamiques des premiers influencent celles des seconds et, partant, la stabilité sous-régionale dans son ensemble. L'étude thématique se focalisera sur les aspects plus spécifiquement économiques de cette transition, sans pour autant négliger les liens existant entre questions économiques et questions institutionnelles

Mais avant d'arriver à la partie thématique proprement dite, l'édition 2009 de cette publication examinera d'abord le cadre macroéconomique sous-régional et national. Elle fera ensuite le point sur la situation du développement social pour enfin terminer sur l'état d'avancement du processus d'intégration en Afrique centrale. Par ailleurs, cette édition comprend deux appendices l'un sur l'évolution du secteur bancaire de la sous-région et l'autre sur l'impact de la crise financière internationale sur les économies de l'Afrique centrale. Ces deux appendices contribuent à une meilleure analyse et une plus grande compréhension des économies de la sous-région dans le contexte de la crise actuelle.

En ce qui concerne la méthodologie, il a été fait recours aux informations qualitatives et quantitatives recueillies auprès de plusieurs sources : les administrations nationales rencontrées au cours des missions de collecte de données effectuées par le Bureau ou à l'occasion de conférences et ateliers, les banques centrales (y compris la Banque des États de l'Afrique centrale) et les instituts nationaux de statistiques. Ces sources d'informations primaires ont été complétées par quelques sources secondaires, à savoir les documents et rapports disponibles de l'*Economist Intelligence Unit*, du Fonds Monétaire International, de la Banque mondiale, du Programme des Nations Unies pour le Développement et des autres agences du Système des Nations Unies. Les données macroéconomiques utilisées dans la préparation de cette étude ont été synthétisées dans l'annexe statistique. Cette dernière présente pour chaque pays de la CEEAC, un tableau de synthèse pour la période 2002 à 2009 sur trente-sept variables macroéconomiques. L'annexe présente également des tableaux sur les données agrégées de la CEEAC et de la CEMAC.

Évolution économique en Afrique centrale en 2007-2008 et prévisions pour 2009

En 2007, la performance économique de la sous-région CEEAC a été remarquable, avec une progression record de sa croissance qui a atteint 12,8%. Cette dernière est encore supérieure à la moyenne de l'Afrique subsaharienne de 6,9% et elle est en forte hausse par rapport à 2006 où elle s'était établie à 9,8%. Ce résultat exceptionnel a été en grande partie le fait de l'expansion de l'économie angolaise, fortement liée à l'activité non pétrolière, à la forte reprise du secteur pétrolier en Guinée équatoriale, à l'expansion des activités non pétrolières au Tchad et à la vigueur de l'économie de la République démocratique du Congo. Toutefois, cette bonne performance continue de cacher de grandes disparités entre pays. Dans la plupart des pays de l'espace CEEAC, le taux de croissance reste inférieur au taux de référence de 7% nécessaire à la réalisation du premier Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD), c'est-à-dire réduire de moitié la pauvreté à l'horizon 2015.

En 2008, les activités économiques et financières de l'espace CEEAC ont été largement influencées par l'évolution de la conjoncture économique internationale, marquée par la hausse des prix du pétrole, la crise alimentaire et la crise financière. Comparativement aux autres sous-régions, les pays de la CEEAC s'en sortent avec un cadre macroéconomique stable, caractérisé par une croissance économique soutenue estimée à 10,2%.

La progression du PIB en zone CEMAC est également appréciable. Le taux de croissance y a été de 6,5% en 2007 et 6,0% en 2008, niveaux les plus élevés depuis 2004. Ce dynamisme observé s'explique par une bonne contribution pétrolière et par une expansion durable des activités non pétrolières.

Au niveau des autres indicateurs macroéconomiques, on constate que le taux d'inflation de la zone CEEAC a été de 7,7% en 2007 contre 9,3% en 2006. Cette performance est le résultat de la volonté des responsables de la politique monétaire de la sous région de maîtriser la hausse des prix. Toutefois, les bonnes performances enregistrées jusqu'en 2007 ont été annihilées en 2008, année qui a été marquée par une reprise de l'inflation dans la CEEAC qui est passée à 10%. Cette forte progression de l'inflation a concerné tous les pays de la sous-région qui ont souffert

de la forte augmentation des prix des denrées alimentaires et des cours mondiaux du pétrole.

En ce qui concerne les finances publiques, les moyennes sous-régionales indiquent pour l'ensemble de la CEEAC, une amélioration significative en 2007. Les recettes totales nettes des dons se sont élevées à 35,3% du PIB. Cette progression a nettement couvert les dépenses totales. Dans l'ensemble, le solde global moyen, base engagements et hors dons, est resté stable entre 2006 et 2007, avec un excédent de 8,7% du PIB.

En 2008, on a observé une contraction des recettes alors que les dépenses totales ont légèrement progressé. Le solde budgétaire moyen base engagements et hors dons a ainsi reculé à 1,6% du PIB. Pour ce qui est des pays exportateurs de pétrole de la sous-région, en 2008, leurs excédents budgétaires, hors dons, ont significativement progressé par rapport à 2007, sous l'effet d'une hausse considérable des recettes pétrolières au cours du premier semestre 2008. À l'opposé, la situation budgétaire des pays importateurs de pétrole s'est en moyenne dégradée en raison notamment du coût des mesures prises par les pouvoirs publics pour atténuer l'impact de l'envolée des cours pétroliers et alimentaires.

Quant au secteur extérieur, on constate que les termes de l'échange ont reculé en 2007. Toutefois au cours de l'année 2008, les termes de l'échange de la sous-région ont nettement progressé. Dans les pays exportateurs de pétrole, les termes de l'échange se sont significativement améliorés alors que dans les pays importateurs de pétrole, ils ont reculé. L'amélioration sous-régionale des termes de l'échange résulte donc essentiellement de l'envolée des cours du pétrole dans la première moitié de 2008. Les exportations totales en valeur ont représenté 54,6% du PIB en moyenne et les importations 21,6% du PIB. La balance commerciale a affiché un excédent équivalent à environ 33% du PIB. Le solde du compte courant a diminué par rapport à 2007 à 3,5% du PIB, en raison principalement de la progression des déficits dans la balance des revenus et celle des services non facteurs. La tendance positive du compte capital s'est confirmée, avec un solde qui est devenu positif et qui a contribué à augmenter l'excédent du solde global de la balance des paiements à presque 4,9% du PIB.

Les risques se sont nettement aggravés pour les pays de l'Afrique centrale en raison de perspectives mondiales de plus en plus pes-

simistes. La détérioration actuelle de la croissance mondiale a déjà des répercussions sur l'ensemble de l'activité économique de la zone CEEAC. Plombée par la chute de la demande mondiale et l'effondrement des cours des matières premières, notamment ceux du pétrole, la croissance économique de la sous-région en 2009 devrait se contracter de -0,2% c'est-à-dire la plus mauvaise performance économique de toute la décennie. Les finances publiques seraient mises à mal avec un solde budgétaire global déficitaire équivalent à -4,3% du PIB sous-régional et des comptes extérieurs fragilisés avec un déficit du compte courant qui s'établirait à -6,8% du PIB de la CEEAC.

Compte tenu des risques considérables de voir les perspectives de l'économie mondiale se dégrader davantage et de la possibilité que les pays de la sous-région soient plus durement touchés, il est impératif de mettre en place des conditions visant à limiter les effets négatifs de la crise sur la croissance économique et la lutte contre la pauvreté, tout en préservant les progrès accomplis ces dernières années notamment la stabilité macroéconomique. Les recommandations prônées sont les suivantes :

- Protéger les catégories vulnérables en vue de préserver les modestes acquis en matière de réduction de la pauvreté et d'accès aux services sociaux de base, obtenus avant la crise ;
- Maintenir la stabilité macroéconomique en poursuivant les réformes engagées au cours des dernières années sans perdre de vue les objectifs de moyen et long terme ;
- Renforcer les mécanismes de surveillance des systèmes bancaires et financiers mondiaux pour protéger le système financier en Afrique centrale ;
- Protéger le secteur de la microfinance afin qu'il continue à jouer son rôle dans le financement des petites et moyennes entreprises de la sous-région ;
- Maintenir le niveau des investissements dans les infrastructures nationales et sous-régionales à travers notamment le développement de plaidoyers pour un engagement plus substantiel des bailleurs de fonds pour leur financement et la promotion accrue du partenariat public-privé ;

- Accélérer les mesures de dynamisation du marché sous-régional dont le potentiel peut servir d'alternative à la baisse de la demande mondiale ;
- Tirer profit des facilités mises en place par les institutions multilatérales de financement pour affronter la crise ;
- Mettre en place un mécanisme de suivi de la crise notamment par le biais d'une cellule de veille qui assurerait un suivi régulier de l'évolution économique d'une part, et prônerait des recommandations aux décideurs et acteurs économiques de la sous-région d'autre part.

Situation du développement social et progrès vers les OMD

La population de l'espace CEEAC s'est accrue de 4,6% entre 2007 et 2008. Cette croissance rapide est essentiellement le résultat d'une forte fécondité, à peine compensée par une mortalité également élevée et par des mouvements de populations tant à l'intérieur des pays qu'entre pays. Les taux de fécondité dans les pays de l'Afrique centrale sont les plus élevés au monde ; la proportion des naissances parmi les adolescentes est plus élevée que la moyenne africaine et les taux de mortalité sont plus élevés que ceux des autres sous-régions. L'évolution combinée de la fécondité et de la mortalité en Afrique centrale traduit une transition démographique à peine amorcée, qui s'exprime également par un taux d'accroissement naturel de la population constant depuis plus de vingt ans et par l'extrême jeunesse de la population dont l'âge médian ne dépasse pas 18 ans dans la plupart des pays. Les taux élevés de mortalité maternelle et infantile, la fréquence des conflits et l'épidémie du VIH et Sida ont fortement réduit l'espérance de vie en Afrique centrale par rapport à son niveau des années 80 ; elle oscille entre tout juste 42 ans en Angola à 65 ans à Sao Tomé et Príncipe pour l'année 2007.

En 2008, le taux d'urbanisation en Afrique centrale est de 41%, avec des différences importantes entre pays : 85% au Gabon, 61% au Congo, 56% au Cameroun, 55% en Angola, 38% en RCA, 33% en RDC, 26% au Tchad et 10% au Burundi. Cette urbanisation non planifiée s'accompagne presque toujours des problèmes de pauvreté, de logement et d'environnement. Depuis la moitié des années 90, la plupart des pays

d'Afrique centrale ont connu des conflits armés, causant le déplacement des populations pour se réfugier. En raison du manque d'opportunités sur le continent et des différences de rémunération entre l'Afrique et les pays industrialisés, des millions de personnes tentent leur chance dans les pays riches pour trouver des emplois. La Banque mondiale estime à 20 milliards de dollars les envois de fonds des migrants africains vers leurs familles restées au pays en 2008. Malgré cet impact positif des migrations sur le bien-être des populations dans le pays d'origine, des motifs d'inquiétude commencent à se faire sentir au niveau des pays pauvres en raison de l'émigration des personnes qualifiées, encore appelée « *fuite des cerveaux* ».

La population de la sous-région, caractérisée par une forte croissance constitue l'un des atouts les plus importants pour son développement. Cette population en majorité jeune est en perpétuelle évolution, et ce sont les caractéristiques mêmes de cette évolution qui comportent des risques pour le développement social de la sous-région. En effet, l'urbanisation galopante, la croissance démographique rapide, l'épidémie du VIH et Sida et la persistance des conflits dans certains pays font de l'Afrique centrale un terrain fertile pour l'éclosion de crises sociales. La pauvreté en milieu urbain est due essentiellement à l'exode rural et à l'accroissement naturel en ville, combinés avec une croissance économique faible et/ou non génératrice d'emplois. D'autre part, le chômage des jeunes représente un autre défi du développement en Afrique centrale. Le chômage des jeunes s'explique par un ensemble de facteurs, notamment l'accroissement naturel de la population et la structure de l'économie dont la croissance n'est pas tirée par le secteur manufacturier. La situation des orphelins et enfants vulnérables constitue le troisième défi du développement en Afrique centrale analysé dans ce volume. Dans un contexte où les ressources sont limitées et les communautés submergées, les orphelins et enfants vulnérables (OEV) courent le risque de grandir avec un potentiel réduit, mais surtout d'être exclus de la société et du développement de leur pays en l'absence d'une action concrète pour les prendre en charge de manière appropriée dans la communauté. Ainsi, une fracture sociale apparaît de plus en plus nettement dans les villes avec un nombre croissant de pauvres urbains, de jeunes désœuvrés et sans perspective d'emploi futur et d'OEV qui ont grandi en marge de la société.

Identifiés comme les principaux défis du développement à relever au XXI^e siècle, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

couvrent un large éventail de dimensions du développement social. L'Afrique centrale a enregistré une bonne performance pour quelques-uns des indicateurs des OMD, notamment les taux de scolarisation dans le primaire, la couverture vaccinale contre la rougeole, la prévention et l'accès au traitement du VIH et Sida et le dépistage et traitement de la tuberculose. En dépit des performances accomplies dans les cibles énoncées plus haut, les pays de la sous-région ont encore beaucoup d'efforts à réaliser afin de se mettre durablement sur la trajectoire de réalisation des OMD. Les domaines dans lesquels ces efforts s'avèrent particulièrement nécessaires sont la pauvreté et la malnutrition, l'autonomisation des femmes, la mortalité infantile et maternelle, l'accès aux infrastructures de base et aux nouvelles technologies. La proportion de la population souffrant de malnutrition a baissé dans toutes les sous-régions du continent africain entre 1990 et 2005, sauf en Afrique centrale où elle est en augmentation de plus de 60%. La sous-région est également celle qui enregistre la moins bonne performance au niveau du continent en matière de parité hommes-femmes. Ainsi, s'agissant de la représentativité des femmes dans les parlements, seul le Burundi a pu atteindre le taux de 30%. Entre 1990 et 2007, le taux de mortalité des moins de cinq ans a augmenté ou est resté stable dans la plupart des pays d'Afrique centrale. L'amélioration de la santé maternelle est l'un des objectifs que l'Afrique centrale a le moins de chances d'atteindre d'ici à 2015. La sous-région est celle qui a le taux de mortalité maternelle le plus élevé au monde depuis 1990, mais également celle qui n'a réalisé aucun progrès. La situation s'est même aggravée dans la plupart des pays. En conséquence, l'Afrique centrale dans son ensemble n'est pas sur la trajectoire pour réaliser la plupart de ces objectifs à l'horizon 2015.

En Afrique centrale comme dans la plupart des autres régions du monde, le statut socio-économique inférieur des femmes empêche bon nombre d'entre elles de participer pleinement à la vie publique. Le développement social de la sous-région perd ainsi la contribution de ces précieuses ressources. Les problèmes issus des violences et discriminations envers les femmes en Afrique centrale découlent principalement de trois types de facteurs : les facteurs constitutionnels, légaux et administratifs, les facteurs culturels, sociaux et psychologiques qui sont liés aux comportements ; et les facteurs économiques. Les violences et discriminations envers les femmes ont des répercussions sur certains aspects clés du développement social ; elles se traduisent notamment par la sous- scolarisation des filles, l'état de santé précaire des femmes et

filles par rapport aux hommes et aux garçons, la faible participation des femmes à la vie publique et la féminisation de la pauvreté. Les indicateurs sociaux des pays d'Afrique centrale ne confirment pas encore les efforts considérables que semblent fournir les gouvernements de certains pays pour améliorer la situation des femmes. De fait, pour faire reculer les violences et discriminations envers les femmes, un renforcement des mécanismes institutionnels existants est nécessaire, de même que l'implication plus effective d'acteurs essentiels tels que les pouvoirs publics, les leaders d'opinion, la société civile et la communauté internationale.

Afin de favoriser le développement humain et social et d'accélérer le rythme des progrès vers les OMD, les pays de l'Afrique centrale doivent adopter un schéma de croissance pro pauvres, qui se traduit par des actions concrètes en vue :

- d'une meilleure redistribution des fruits de la croissance à travers l'accroissement de la part des budgets nationaux allouée aux secteurs de l'éducation, de la santé et au développement des infrastructures ;
- de l'augmentation significative de l'efficacité des ressources pour soutenir les efforts déployés par les pays partenaires en vue de l'amélioration des résultats obtenus sur le front du développement. Cet objectif peut être atteint à travers la prise en compte des synergies engendrées par l'interdépendance entre les OMD et la vulgarisation de certaines mesures efficaces et peu coûteuses auprès du grand public ;
- de la mise en œuvre d'une véritable politique de l'emploi qui s'appuie sur la formation professionnelle, la redynamisation de l'agriculture, le développement d'une véritable industrie de transformation et la promotion de l'auto-emploi ;
- du développement d'une véritable politique pour résorber l'exode rural, notamment par la mise en œuvre des plans d'urbanisation qui s'appuient sur l'investissement dans les infrastructures de base et le renforcement de l'attractivité du milieu rural ;

- de la prise en compte de la vulnérabilité de certaines catégories de la population. Il s'agit en particulier de la pratique de la discrimination positive envers les OEV et de l'implication effective de tous les acteurs en vue du respect des engagements pris par les États au plan international pour faire avancer l'agenda de la lutte contre les discriminations et les violences envers les femmes.

L'intensification des efforts de stabilisation politique et institutionnelle. À cet effet, les pays en situation de post-conflit devraient mettre en place non seulement des programmes de réhabilitation en vue de la reconstitution du tissu économique, mais également des actions en faveur de la paix durable, la stabilité, la sûreté et de la sécurité publiques.

État d'avancement du processus d'intégration régionale

Les traités instituant la CEEAC, la CEMAC et les autres institutions de coopération d'Afrique centrale se situent dans une approche plurielle, avec des schémas et stratégies qui ambitionnent de créer un espace économique unifié dans toutes ses composantes : création d'un marché commun, convergence des politiques macro-économiques, mise en œuvre de politiques sectorielles communes et promotion d'un environnement de paix et de sécurité. Les principaux programmes mis en œuvre par les deux communautés et leurs institutions spécialisées portent principalement sur :

- la réalisation de zones de libre échange et d'unions douanières ;
- la libre circulation des personnes et des biens ;
- le développement et l'interconnexion des infrastructures de transport et d'énergie ;
- l'accroissement de la productivité et de production agricoles ;
- la gestion optimale des ressources en eau ;
- la convergence des politiques macro-économiques ;
- la promotion et la consolidation d'un espace de paix et de sécurité.

Dix ans après l'entrée en vigueur du traité de la CEMAC et l'adoption du programme de relance de la CEEAC, une revue desdits programmes montre dans l'ensemble des évolutions contrastées, et des résultats – pour

l'instant – en deçà des attentes formulées. En dépit de sa position de carrefour, de la diversité de ses ressources naturelles et d'un écosystème très favorable, l'espace Afrique centrale reste l'un des moins intégrés du continent, en termes de flux commerciaux inter-États, de mouvement des personnes et d'interconnexion des infrastructures physiques.

Quelques progrès ont néanmoins été enregistrés en 2008, et ont notamment concerné les fonds régionaux. Le FODEC/CEMAC a ainsi connu ses premières budgétisations en juin et décembre 2008 avec des dotations respectives de 4 et 12 milliards de francs CFA au titre des exercices 2008 et 2009. En dépit des faibles taux d'exécution du budget 2008 (45,5% des recettes et seulement 14,9% des dépenses), cette avancée s'est déjà traduite par l'allocation de ressources à plusieurs projets communautaires (COSCAP, Centre Phytosanitaire d'Afrique centrale CPAC, Programme de lutte contre la trypanosomiase, capitalisation d'Air CEMAC) notamment.

Dans le même ordre d'idées, la CEEAC a budgétisé pour la première fois une dotation forfaitaire de 0,5 milliards de francs CFA au titre du Fonds de compensation de la Communauté. Le début d'opérationnalisation de cet instrument et la budgétisation du Guichet II du FODEC/CEMAC sont de nature à donner une nouvelle impulsion au marché régional et au secteur privé local, les versements compensatoires étant en principe dédiés au financement des PME/PMI de la sous-région. Dans le même ordre d'idées, la décision prise en juillet 2008 par le Conseil des Ministres de la CEEAC de créer un Fonds Spécial Régional de Développement Agricole FSRDA et la « libération à brève échéance » d'une première dotation en capital de 200 000 dollars par État membre devrait permettre à l'espace régional de se doter d'un premier fonds structurel, dans un secteur d'activités hautement stratégique au regard de la réalisation des OMD en Afrique centrale.

En matière de convergence macro-économique, les États CEMAC ont dans l'ensemble observé les critères de premier rang, excepté celui relatif à l'inflation. Ces performances ont été réalisées par tous les États – y compris ceux en situation de post-conflit – dans un contexte de crise plurielle : forte variation des prix du pétrole et des recettes d'exportation, flambée des prix des produits alimentaires et défiscalisation de plusieurs produits de première nécessité, réduction en fin d'exercice de la demande mondiale de matières premières, ralentissement de la production et

des investissements dans l'industrie minière. Par ailleurs, le mécanisme de surveillance multilatérale a gagné en efficacité, avec la résorption des retards de production des rapports y afférents (données 2008 et prévisions 2009 disponibles en décembre 2008). Cette mise à niveau opérationnelle va donner aux organes délibérants communautaires et aux administrations nationales des instruments d'analyse et de prise de décision actualisés, indispensables à une gestion efficiente des économies de la sous-région.

L'opérationnalisation des instruments du Conseil de Paix et de Sécurité de la CEEAC se poursuit à un rythme satisfaisant. Le MARAC a procédé aux choix stratégiques, géographiques et thématiques de l'observation, et est entré dans une phase active de production d'analyses mensuelles à l'attention des décideurs, avec l'appui de correspondants décentralisés dans chaque État membre. La FOMAC a engagé plusieurs cycles de formation et d'entraînement tant pour ses personnels de commandement que pour les unités positionnées dans les États au titre de la Brigade Régionale en Attente.

Les études techniques préparatoires à la mise en œuvre des programmes d'infrastructures de transport et d'énergie se poursuivent, avec toutefois un rythme moins soutenu. La première table ronde des bailleurs de fonds du PDCT-AC, initialement programmée en 2008, devrait pouvoir être organisée en 2009 après finalisation de l'évaluation économique et financière des 55 projets dits de première priorité. Par ailleurs, l'évolution normale du processus de mise en œuvre des 14 projets du Plan d'Action à court terme PACT/NEPAD/AC reste entravée par les retards enregistrés pour la signature de protocoles d'accord ou de requêtes conjointes entre États, la dépendance vis-à-vis des financements extérieurs pour le financement des études de faisabilité et l'insuffisante efficacité de la coordination régionale NEPAD/Afrique centrale.

Le marché régional Afrique centrale demeure le moins performant en Afrique, avec pour 2006 des échanges intra-communautaires oscillant entre 0,5 et 1% du commerce total des États membres, contre 5% pour le COMESA, 10% pour la SADC et la CEDEAO, 15% pour l'UEMOA. Le rapport d'évaluation réalisé par le Projet FacilityTrade.com ACP/Union européenne a abouti au constat d'une quasi ignorance des instruments de la ZLE/CEEAC par les opérateurs économiques de la sous-région (tarif préférentiel, règles d'origine, procédures d'agrément et

documents d'accompagnement). Du côté de la CEMAC, les conditions réelles d'application du TPG restent inconnues, de même que les entreprises et les produits bénéficiant de la préférence régionale. La réintroduction toute récente dans le dispositif réglementaire CEMAC d'un comité sur l'origine et d'une procédure d'agrément pourrait aider les deux communautés et les opérateurs économiques de la sous-région à mieux s'approprier les outils de la coopération commerciale, et aider le marché d'Afrique centrale à se hisser au moins au même niveau de performance que celui des autres marchés régionaux africains.

Les conditions actuelles d'application des principaux paramètres des prélèvements communautaires – TCI et CCI – sont loin d'être satisfaisantes, en dépit de l'amélioration relative des finances des deux institutions. Pour le cas particulier de la TCI, les dysfonctionnements constatés dans les rapports sur l'état de l'intégration 2006-2007 et 2008 de la CEA/BSR-AC commencent à produire les effets redoutés : accumulation d'arriérés par plusieurs États, amplification des écarts de rendement, persistance du phénomène de rétention des avoirs, recul du niveau de sécurisation des recettes. Comme dans l'expérience du PCS/CEAO en 1992, l'absence de mesures correctives pertinentes et rapides pourrait aboutir à un quasi-blocage du système à court ou moyen terme (1 à 2 ans). Pour la CCI/CEEAC, l'engagement de tous les États reste à confirmer, pour conférer à la Communauté Économique Régionale d'Afrique centrale une capacité minimale d'autonomie et d'initiatives qui lui permette de jouer son rôle dans la stratégie de mise en œuvre des objectifs du traité d'Abuja et de l'Acte Constitutif de l'Union Africaine.

Au plan institutionnel, la coopération entre la CEMAC et la CEEAC n'est pas à un niveau optimal. Si l'on excepte l'expérience en cours du PDCT, la gestion des négociations APE et le transfert récent d'autorité de la FOMUC à la FOMAC, les autres activités et initiatives continuent pour la plupart d'être menées de manière parallèle. Les quelques efforts de rapprochement déployés par la CEA/BSR-AC s'avèrent insuffisants pour générer la mise en cohérence et toutes les synergies indispensables à l'accélération du processus d'intégration en Afrique centrale.

En plus des actions préconisées dans les rapports 2006, 2007 et 2008 de la CEA/BSR-AC, et qui pour la plupart restent actuelles, de nouvelles mesures doivent être prises aux plans juridique, institutionnel et opéra-

tionnel pour mettre le processus d'intégration d'Afrique centrale à un niveau de performance à la dimension des défis de développement de la sous-région.

Étude thématique :

La réhabilitation économique des pays en post-conflit

Depuis les années 1960, un certain nombre de pays d'Afrique subsaharienne en général et d'Afrique centrale en particulier ont été confrontés à un moment ou à un autre, voire de façon récurrente, à des guerres civiles ou à des violences politiques. À cet égard, la conséquence immédiate pour un pays en guerre est la destruction que celle-ci inflige à l'organisation sociale, économique, légale et politique de la société, autrement dit aux « institutions ».

Il convient dès lors, après la cessation des hostilités, de procéder à la restauration de la stabilisation macro-économique, notamment à travers une réduction drastique des taux d'inflation, un rééquilibrage du budget de l'État, ou encore l'atteinte d'un taux de change compétitif.

Un cadre stratégique multidimensionnel est par conséquent un préalable au succès d'une transition post-conflit d'un pays. L'élaboration d'un tel cadre institutionnel destiné à promouvoir la stabilisation politique, le redressement économique et le développement devrait s'articuler autour des éléments suivants :

- reconstruire l'État et ses institutions clefs ;
- évaluer les besoins les plus urgents et relancer l'économie ;
- reconstituer les communautés.

Pour ce faire, il convient d'abord de procéder à une analyse des principaux déterminants des crises et des conflits en Afrique centrale avant d'aborder la problématique de la relance économique. Il est utile ensuite de proposer la mise en place d'un cadre de référence afin que le processus de réhabilitation soit optimal. Par ailleurs, il convient d'examiner les conséquences économiques induites par la cessation des hostilités et les effets y associés en termes de bien-être à travers une analyse de l'évolution des indicateurs socio-économiques. Enfin, l'analyse de la réhabilitation des pays en post-conflit doit tenir compte du rôle de la

coopération multilatérale dans le processus de prévention des conflits et de maintien de la paix en Afrique centrale.

En définitive, l'instauration d'une culture de paix et de développement durable nécessite la mise en application par les pays en situation post conflictuelle des recommandations suivantes :

- Créer un environnement de paix et de stabilité susceptible de stimuler la croissance économique et par effet induit de réduire la pauvreté ;
- Mettre en œuvre un mécanisme de répartition équitable des ressources naturelles, non seulement entre les ethnies belligérantes, voire entre la rébellion et les tenants du pouvoir, mais aussi tenir compte des générations futures ;
- Augmenter significativement le budget alloué à l'éducation et à la santé, à l'agriculture et au développement rural, aux infrastructures, à la gouvernance y compris judiciaire, à la décentralisation et à la stabilité macro-économique ;
- Stabiliser l'environnement post-conflit à travers la préservation de la paix et de la sécurité, en consolidant les institutions démocratiques et en encourageant une large participation dans le processus de développement, à travers une coordination optimale d'une part, de la réduction des dépenses militaires des États de la sous-région et, d'autre part, de l'intervention militaire et de la politique d'assistance et de réforme ;
- Procéder à un accroissement substantiel des capacités des institutions démocratiques, en l'occurrence en allouant au parlement un budget conséquent, avec un appui des institutions financières multilatérales et bilatérales ;
- Pérenniser la stabilisation macroéconomique et plus particulièrement la lutte contre l'inflation ;

Mais la mise en œuvre de toutes ces recommandations sera d'autant plus facilitée qu'une approche consensuelle sera privilégiée et qu'une meilleure appropriation et une bonne prévisibilité de toutes les parties prenantes seront observées.

CHAPITRE 2. L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE CENTRALE EN 2007-2008 ET PRÉVISIONS POUR 2009

■ 2.1. Contexte international et en Afrique subsaharienne

2.1.1. Évolution économique mondiale

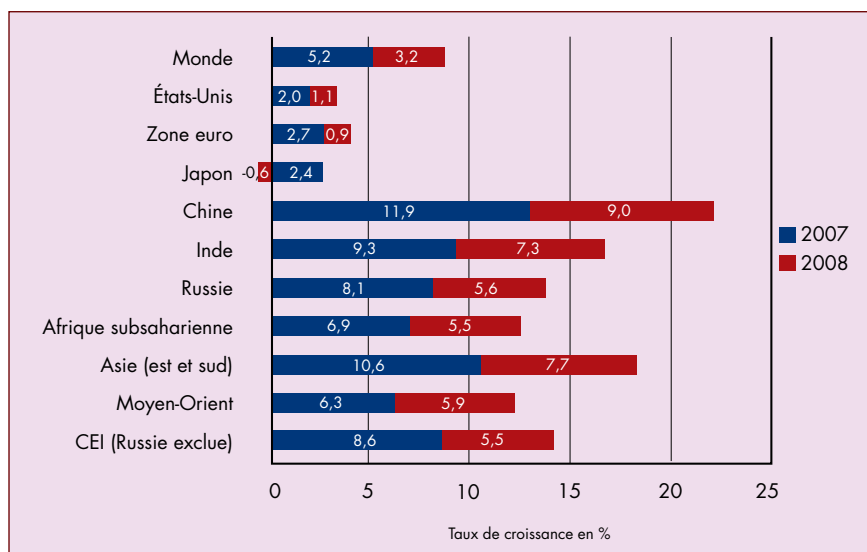
Les années 2007 et 2008 ont été caractérisées par plusieurs faits économiques dont les plus marquants sans être exhaustifs semblent être :

- la crise financière internationale ;
- la persistance de déséquilibres mondiaux importants et des cours élevés des produits de base, plus singulièrement celui du pétrole ;
- la forte volatilité du dollar américain vis-à-vis de l'euro et des autres monnaies ;
- la crise alimentaire.

La plupart des grandes économies sont progressivement entrées en récession, tandis que la croissance s'affaiblissait dans les pays émergents d'Asie et d'Afrique.

Sous l'influence de ces différents facteurs, l'activité économique mondiale a considérablement ralenti en 2008 avec un taux de croissance estimé à 3,2% contre 5,2% en 2007 (voir graphique 2.1).

En effet, la plupart des grandes économies sont progressivement entrées en récession, tandis que la croissance s'affaiblissait dans les pays émergents d'Asie et d'Afrique. Considérons ces différents événements les uns après les autres pour analyser les causes, les enchaînements et surtout leur impact sur l'économie mondiale et celle de l'Afrique subsaharienne.



Graphique 2.1 : Taux de croissance du PIB réel dans les régions du monde

Source : FMI (*Perspectives économiques mondiales, mise à jour d'avril 2009*)

La crise financière

Le frein majeur à l'activité économique mondiale en 2008 provient du ralentissement de l'économie américaine dont le taux de croissance est tombé à 1,1% en 2008 contre 2% en 2007. Ce recul est principalement imputable au déclin du secteur de l'immobilier résidentiel. En effet, le ralentissement de ce secteur s'est accentué au cours du troisième trimestre de l'année 2007 avec la crise des prêts hypothécaires à risque (*subprimes*), crise qui s'est soldée par un rationnement du crédit et des conséquences sur l'ensemble du système financier mondial. D'importants effets d'entraînements liés à la crise des *subprimes* aux États-Unis se sont progressivement propagés au cours du dernier trimestre de l'année 2008 aux économies européennes dominantes et aux autres pays avancés. La croissance pour ces économies a été ainsi revue à la baisse en 2008 (0,9% en moyenne pour la zone euro contre 2,7% en 2007).

L'amplification des craintes relatives à la solvabilité de certaines institutions a contraint les autorités de divers pays avancés, notamment les États-Unis et les pays européens, à procéder à un assainissement d'urgence de grandes institutions financières dans la perspective d'un retour rapide de la confiance. Ces autorités ont pris des mesures exception-

nelles dans l'optique de stabiliser les marchés. Elles ont consisté en une injection d'abondantes liquidités, en intervenant rapidement pour assainir les institutions en difficulté, en relevant le montant des dépôts garantis, et, comme cela a été le cas aux États-Unis, en décidant par voie législative d'utiliser des fonds publics pour acheter les actifs toxiques des banques en difficulté.

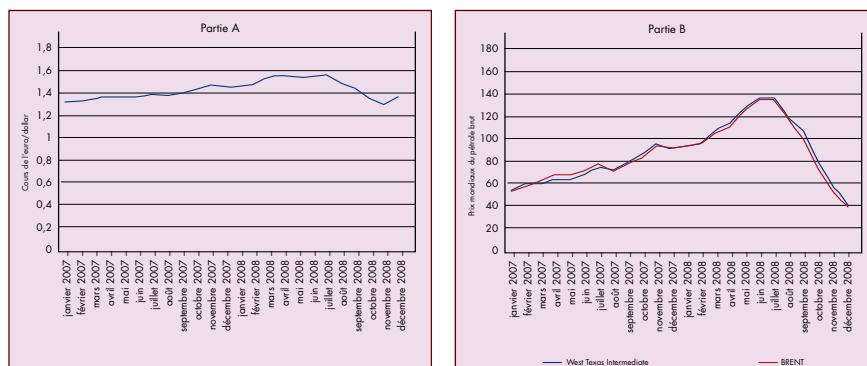
Les cours élevés du pétrole

Une conjonction de plusieurs facteurs a été à l'origine de la flambée des cours du pétrole en 2007 et au cours du premier semestre 2008 (voir graphique 2.2 partie B). Il s'agit notamment :

- de la bonne tenue de la demande des pays émergents ;
- de la fermeture de plusieurs raffineries aux États-Unis en raison d'incidents techniques ;
- des incertitudes géopolitiques autour de la poursuite du programme nucléaire iranien ;
- des violences dans la région pétrolière du Delta du Niger au Nigeria ;
- de la baisse du dollar américain (voir graphique 2.2 partie A et encadré 2.1).

Cependant, au début du second semestre 2008 on a assisté à une brutale inversion de tendance. Les cours du pétrole ont fléchi à partir de mi-juillet 2008 (voir graphique 2.2 partie B) après avoir atteint un niveau record de 147,50 dollars le 11 juillet 2008. Cette baisse des cours du pétrole est d'abord une conséquence du retournement de la conjoncture économique internationale. La croissance dans les pays avancés a ralenti, et avec elle, la demande en pétrole. Ensuite les prix élevés au cours de la première moitié de 2008 ont aussi joué un rôle dans l'érosion de la demande, notamment dans les pays de l'OCDE, ce qui a permis à ces pays de reconstituer leurs stocks, entraînant ainsi une baisse des cours du pétrole. Par ailleurs, la saison des cyclones dans le golfe du Mexique qui représente un aléa climatique influençant les prix du pétrole brut est passée sans conséquences majeures dans les régions des raffineries américaines. Ce qui a contribué à la baisse des cours du pétrole. Ce retournement de tendance s'explique également par la remontée du dollar

américain¹ (voir graphique 2.2 partie A). Les cours moyens mensuels du pétrole n'ont cessé de baisser depuis mi-juillet 2008. Ils sont même descendus en dessous des 100 dollars en septembre 2008. En décembre 2008, le cours moyen du baril de Brent valait 39,95 dollars².



Graphique 2.2 : Évolutions mensuelles du cours de l'euro/dollar de 2007 à 2008 (Partie A) et des prix mondiaux du pétrole brut en dollars par baril de 2007 à 2008 (Partie B³)

Source : Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi (France) pour la partie A, et Energy Information Administration, official Energy Statistics from the US Government pour la partie B.

La forte volatilité du dollar américain vis-à-vis de l'euro

Au cours des sept premiers mois de 2008 (voir graphique 2.2 partie A) le niveau de la parité euro/dollar a constitué un sujet de préoccupation avec le franchissement des niveaux historiques pour 1 euro face à la monnaie américaine minée par les perspectives de croissance atone aux

¹ Alors que la faiblesse du dollar américain avait agi au cours de la première moitié de l'année 2008 comme un stimulant sur les cours du pétrole, inversement le regain de la devise américaine a accéléré la fuite des investisseurs du marché pétrolier.

² L'effondrement des prix des produits de base observé depuis la reprise des turbulences financières mondiales semble avoir mis fin à tout espoir de voir leurs cours se maintenir autour des sommets atteints récemment.

³ Le **West Texas Intermediate (WTI)** est le type de brut utilisé comme référence en Amérique du Nord. C'est un brut léger, non sulfuré. C'est le prix du WTI qui est habituellement cité dans les articles de journaux. Le **Brent** est un type de pétrole brut moins léger que le WTI et peu sulfuré issu de champs de la mer du Nord. D'après l'international Petroleum Exchange où le prix du Brent est coté, ce prix est utilisé pour fixer le prix des deux tiers des pétroles bruts vendus mondialement (ref. www.guider.be/article/les_types_de_ptrole.html).

États-Unis et l'assouplissement de la politique monétaire de la *Federal Reserve* avec la baisse drastique de ses taux suite à la crise des *subprimes*. Ainsi, en juillet 2008, le cours mensuel de l'euro par rapport au dollar américain avait atteint un nouveau plafond de 1,57697 dollar pour 1 euro, après avoir légèrement dépassé le pic d'avril 2008 de 1,57505 dollar pour 1 euro.

Encadré 2.1 : Existe-t-il un lien entre dollar et prix du pétrole ?

Le dollar baisse, le cours du pétrole monte et vice-versa. Peut-on en déduire que l'évolution du dollar et celle des prix du pétrole sont liées ? La question divise les économistes. S'il n'existe pas de corrélation parfaite entre les cours du pétrole et l'évolution monétaire, la relation ne peut être ignorée.

Depuis le début de la décennie, l'évolution du prix du pétrole et le cours du dollar sont corrélés négativement : quand le cours du pétrole baisse, le dollar monte. Ainsi, pendant que le prix du baril de pétrole augmentait et dépassait 147 dollars en juillet 2008, le dollar enregistrait parallèlement un record de faiblesse : 1,60 dollars pour un euro.

Le comportement des acteurs financiers fournit une première explication de la relation pétrole-dollar. En effet, pour se couvrir contre le risque d'inflation, les investisseurs ont déserté un dollar dévalorisé et ont reporté leur fonds sur les matières premières, dont le pétrole, et sur l'euro, renforçant ainsi l'euro et le pétrole face au dollar. Depuis que le dollar s'apprécie à nouveau, le pétrole a moins d'attrait pour ces investisseurs, ce qui fait baisser son prix.

L'effet des pétrodollars est un autre élément d'explication. Les pays exportateurs de pétrole bénéficient d'importantes recettes, libellées en dollars. Toute leur production pétrolière est réglée en dollar. Jusqu'au début des années 2000, ces pays réinvestissaient l'essentiel des pétrodollars sur le sol américain ou en actifs libellés en dollars. La devise américaine bénéficiait donc d'un soutien naturel. Depuis quelques années, ces pays producteurs de pétrole cherchent à diversifier leurs actifs. C'est la raison pour laquelle ils multiplient les participations industrielles par leurs fonds souverains. Ils sont également acheteurs d'euros sur les marchés des changes. Ces opérations viennent soutenir l'euro et affaiblir le dollar. Et plus le dollar baisse, plus ces pays sont tentés de laisser monter les cours du pétrole pour préserver leur pouvoir d'achat en euros.

Une autre explication du lien entre pétrole et dollar vient de l'influence chinoise. Grande consommatrice de pétrole, la Chine est également soucieuse de diversifier ses énormes réserves de change tirées de ses exportations et libellées en dollars. Les industriels chinois achètent des barils de pétrole en masse, contribuant

à soutenir les cours de ce dernier, tandis que la Banque centrale de Chine a tendance à convertir une partie de ses dollars en euros, dans un souci de diversification.

Face à cette érosion progressive du dollar et à l'envolée des matières premières, les spéculateurs sont eux aussi plus enclins à délaisser le dollar pour investir sur les actifs qui montent dont le pétrole et l'ensemble des matières premières en général.

Toutefois l'évolution d'une monnaie ne peut cependant être entièrement liée à l'évolution d'une matière première. La corrélation est certes flagrante, mais elle ne peut être suffisante à expliquer l'affaiblissement continu du dollar depuis 2002 et l'envolée du pétrole. Au-delà de l'effet monétaire, le baril de pétrole avait été soutenu par les craintes d'un déséquilibre entre l'offre et la demande ainsi que par des inquiétudes géopolitiques liées au dossier iranien. De son côté, le dollar a pâti des inquiétudes relatives à la situation budgétaire américaine et à l'essoufflement de son économie. Il a pâti aussi d'une politique monétaire caractérisée par des taux d'intérêt faibles.

Sources : « *Journal des Finances* » n° 6291, 28 juin 2008 ; « *L'Express* », 4 septembre 2008.

Cependant, comme cela a été le cas pour le pétrole, l'on a assisté à partir du mois de juillet 2008 à un changement de tendance. La monnaie américaine a connu une forte remontée face à l'euro au cours du second semestre 2008, atteignant des niveaux qu'on n'avait plus observés depuis le premier semestre 2007. Cette appréciation du dollar s'explique par la contraction enregistrée dans la zone euro au cours de cette période. Avec les mauvaises nouvelles sur la croissance en zone euro, revue à 0,9% pour 2008 (voir graphique 2.1), les anticipations se sont retournées et l'euro a commencé à s'affaiblir par rapport au dollar. Le cours mensuel de l'euro par rapport au dollar américain était en décembre 2008 de 1,34494 pour 1 euro. On observe (voir graphique 2.2) par ailleurs que le renforcement du dollar face à l'euro s'est accompagné d'une baisse du prix du baril de pétrole dans le second semestre de 2008 (voir encadré 2.1).

La crise alimentaire mondiale

La crise alimentaire mondiale qui s'est traduite par une forte augmentation des prix des principaux aliments de base (blé, riz, maïs) a de multiples causes de nature à la fois structurelle et conjoncturelle dont deux nous semblent assez pertinents pour notre analyse.

En premier lieu, le pouvoir d'achat des populations des pays émergents (Brésil, Chine, Inde) a augmenté au cours de ces dernières décennies. En conséquence, leur consommation alimentaire s'est accrue⁴. Les habitudes alimentaires ont également changé avec une consommation de protéines animales plus élevée⁵. Dans les autres pays du Sud, on observe le même phénomène mais essentiellement dans les villes. L'urbanisation se poursuit à une vitesse très élevée. La demande alimentaire augmente ainsi plus vite que la population. La production agricole est moins excédentaire qu'il y a dix ans. Le marché est par conséquent plus tendu. Par ailleurs, le détournement croissant des cultures vivrières pour produire des biocarburants ainsi qu'une demande accrue en provenance des économies émergentes (Brésil notamment) ont contribué à l'emballement des prix des produits de base.

En second lieu, la flambée des prix des produits alimentaires a des origines conjoncturelles. Plusieurs pays ont en effet subi récemment des accidents climatiques (sécheresse en Australie, typhon au Bangladesh, hiver plus froid en Chine et au Vietnam) engendrant de mauvaises récoltes. Cette situation s'est traduite par une augmentation de la demande dans les pays importateurs, comme c'est le cas du Bangladesh pour le riz, et une baisse de l'offre de pays exportateurs majeurs tels que l'Inde et la Thaïlande pour le riz et l'Australie pour le blé.

Les pays d'Afrique subsaharienne qui importent massivement des produits alimentaires ont souffert de la hausse des prix en particulier les catégories les plus vulnérables.

De plus le pétrole est un facteur de production important dans l'agriculture, en particulier dans les pays industrialisés, où elle est mécanisée et fortement consommatrice d'intrants. La hausse du prix du baril de pétrole s'est donc répercutée sur le prix du transport, mais aussi sur celui des engrais, de l'irrigation par pompage et de la transformation agroalimentaire. Elle s'est répercutée ainsi également sur le prix des produits agricoles.

⁴ En Asie, elle est passée de 2 150 kilocalories par personne et par jour en 1970 à près de 2 800 kilocalories en 2000.

⁵ Les calories d'origine animale représentaient en 1970 moins de 5% des calories totales consommées en Asie. Trente ans plus tard, cette part a plus que doublé pour atteindre 11,7%.

Ce sont surtout les pays en développement, notamment ceux d'Afrique subsaharienne, qui importent massivement des produits alimentaires qui ont souffert de cette hausse des prix en particulier les catégories les plus vulnérables⁶ (voir encadré 2.2).

**Encadré 2.2 : Crise alimentaire mondiale :
nécessité d'une transformation de l'agriculture africaine**

La crise alimentaire mondiale de 2008 a compromis la survie de millions d'Africains et a poussé certains d'entre eux vers la pauvreté extrême, effaçant ainsi tous les progrès réalisés en matière de lutte contre la pauvreté au cours de la dernière décennie. Les prix des denrées alimentaires ont enregistré des hausses importantes qui les ont mises hors de portée des catégories les plus pauvres dont beaucoup consacrent déjà plus de la moitié de leurs revenus à l'achat de nourriture. L'insécurité alimentaire croissante a constitué un facteur de déstabilisation dans de nombreux pays à en juger par les troubles sociaux qui se sont déclenchés dans les premiers mois de 2008, notamment au Cameroun. Les prix réels des denrées alimentaires ont approché leurs niveaux record du début des années 1970. Selon la FAO (Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture) les prix des céréales ont connu une hausse exceptionnelle de 88% entre mars 2007 et mars 2008. Actuellement, les coûts élevés de la production agricole, conjugués à une demande accrue ont contribué à l'escalade de prix de denrées alimentaires. Les prix du pétrole ayant atteint des niveaux sans précédents se sont traduits par une augmentation des coûts de transport et des prix des équipements et intrants agricoles. Les conditions climatiques exceptionnellement défavorables ont fait chuter la production de céréales en Australie, en Europe du Nord, en Asie centrale et aux États-Unis. Le détournement croissant des cultures vivrières pour produire des biocarburants ainsi qu'une demande accrue en provenance des économies émergentes ont contribué à l'emballement des prix des produits de base.

Cependant la crise alimentaire n'est pas uniquement imputable aux coûts de production croissants. En effet, en choisissant de donner la priorité à une agriculture d'exportation au détriment de la sécurité alimentaire l'Afrique subsaharienne,

⁶ Cette hausse des prix n'est pas la première que subissent ces pays. En 1994, la dévaluation de 50% du franc CFA s'est traduite par un quasi-doublement des prix des aliments importés. Si cette hausse a eu des répercussions graves sur la sécurité alimentaire des populations, notamment celle des enfants, elle ne s'est pas traduite par des émeutes comme ce fut le cas récemment.

de même que d'autres régions en développement est devenue vulnérable à la volatilité des prix internationaux des denrées alimentaires. Le passage d'une agriculture vivrière à une agriculture orientée vers l'exportation a accentué la dépendance de la région à l'égard des importations de produits alimentaires comme le maïs, le blé et le riz.

La crise alimentaire mondiale a souligné la nécessité d'une transformation de l'agriculture africaine et a par ailleurs été à l'origine de la tenue en juillet 2008 à Kinshasa (RDC), d'un Conseil spécial des Ministres de la CEEAC sur cette problématique. Les conclusions de cette réunion seront soumises au prochain Sommet de la CEEAC.

Source : CEA/BSR-AC ; FAOSTAT

Des niveaux d'inflation élevés

La forte hausse des prix des denrées alimentaires, conjuguée à celle des produits pétroliers au cours des quatre dernières années et aux capacités de production de plus en plus insuffisantes a porté l'inflation à des niveaux qu'on n'avait plus observés depuis la fin des années 1990. Les hausses des prix à la consommation ont été particulièrement fortes dans les pays émergents et les pays en développement. Cette accélération de l'inflation s'explique par le poids élevé de l'alimentation dans les paniers de consommation, par la croissance qui reste assez rapide et par les prévisions inflationnistes incertaines.

Des perspectives incertaines

D'une manière générale, l'environnement économique mondial est caractérisé par une grande incertitude. La croissance économique pour 2009 devrait, selon les prévisions du FMI, être négative et se situer à -1,3%⁷. Il s'agit du taux de croissance le plus faible depuis la Seconde Guerre mondiale.

⁷ Le Directeur général du FMI Dominique Strauss-Kahn a annoncé dans son discours d'ouverture à la conférence de Dar-Es-Salam du 10 au 11 mars 2009 : « *Le FMI s'attend à ce que la croissance mondiale ralentisse pour s'établir au-dessous de zéro cette année ; la plupart d'entre nous, je pense, n'ont jamais connu une telle situation. La poursuite du processus de réduction de l'effet de levier dans les établissements financiers de par le monde,*

La croissance devrait également ralentir fortement en 2009, pour la plupart des pays de l'OCDE. Elle passera de 1,1% en 2008 à -1,9% en 2009.

Dans ce climat d'incertitude, l'on s'attend à une forte contraction de la production dans les pays avancés -3,8% en 2009. Ce serait une contraction annuelle sans précédent depuis plus de soixante ans, avec une perte

La contraction annuelle de la production dans les pays avancés serait sans précédent depuis plus de soixante ans.

cumulée de production comparable à celles de 1974-75 et 1980-82. Toutefois, compte tenu de l'ampleur des mesures financières prises dans la plupart des pays développés et dans l'espoir d'une meilleure coordination des plans de re-

lance au niveau mondial, la production devrait commencer à se redresser progressivement vers le premier semestre 2009.

La morosité caractérisant l'activité réelle ainsi que la baisse des cours des produits de base ont atténué les tensions inflationnistes. Dans les pays avancés, il faut craindre une déflation avec -0,2% en 2009. Par ailleurs, quelques pays avancés devraient enregistrer des hausses très faibles (ou même des baisses) des prix à la consommation. En revanche, dans les pays émergents et les pays en développement, l'inflation devrait fléchir tout en restant positive pour s'établir à 5,7%.

2.1.2. Évolution économique en Afrique subsaharienne

Quelles pourraient être les conséquences de la dégradation de la situation économique mondiale sur les pays d'Afrique subsaharienne (ASS) ? Il convient de rappeler que ces pays ont dans l'ensemble enregistré au cours de ces dernières années des taux de croissance élevés, de l'ordre de 6,6% en moyenne entre 2004 et 2007. Ces performances tiennent à la fois à une conjoncture internationale favorable et à une amélioration du cadre macroéconomique interne, conséquences de la mise en œuvre des politiques économiques appropriées.

conjugée à l'effondrement de la confiance des consommateurs et des entreprises, affaiblit partout la demande intérieure. Le repli du commerce mondial se poursuit à un rythme alarmant, et les prix des produits de base se sont effondrés ».

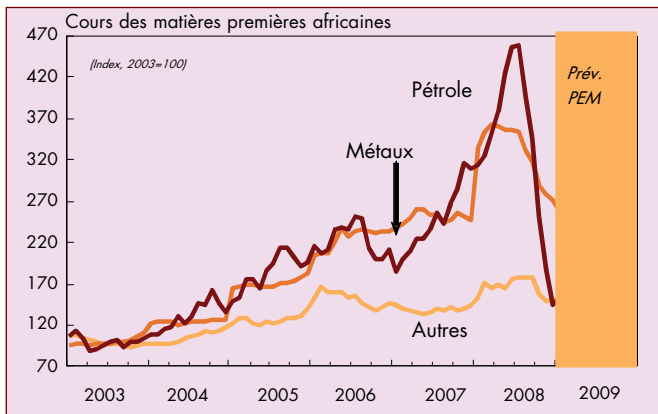
En réalité, la progression du PIB en 2008 a été relativement vigoureuse, malgré un fléchissement dans les pays d'Afrique subsaharienne, pour s'établir à 5,5% contre 6,9% un an plus tôt. Ce résultat, si positif soit-il, ne signifie pas pour autant que l'Afrique subsaharienne n'a pas ressenti les effets de l'évolution défavorable de la conjoncture mondiale. D'autres facteurs ont également influencé les économies de la région suivant qu'elles sont exportatrices ou importatrices de pétrole. En ce qui concerne les pays exportateurs de pétrole d'ASS, leur croissance s'est située à 8,1% en 2008 contre 8,9% un an auparavant, soit 0,8 point de moins. Cette baisse est due notamment à la production pétrolière nigériane qui a été plus faible que prévu, en raison de l'instabilité qui a régné dans le Delta du Niger, et à la diminution du rendement du principal gisement de Guinée équatoriale arrivé à maturité. S'agissant des pays importateurs de pétrole, leurs économies ont progressé de 4,8% dans l'ensemble contre 5,7% en 2007. Cette décélération était prévisible compte tenu de l'évolution de la conjoncture mondiale.

Pour ce qui est du niveau général des prix, le taux d'inflation moyen des prix à la consommation, en Afrique subsaharienne, au cours du premier semestre 2008, est passé de 9% à 15%. Cette hausse découle respectivement de la progression continue des prix alimentaires, qui ont varié de 10% à 20% et de celle des prix du carburant qui ont augmenté de 12% à 19%. Ce phénomène inflationniste a touché tous les pays, quels que soient leur régime de change, leurs structures économiques et leur niveau de développement. L'année 2008 s'est soldée par une inflation en hausse de près de 5 points par rapport à celle de 2007, soit à 11,7%.

Les prévisions pour 2009 restent très incertaines. En effet, les premières projections faites par le FMI plaçaient la progression du PIB de l'ASS à environ 6%. Elles minimisaient l'impact de la crise sur les économies africaines arguant de leur faible participation au commerce mondial d'une part, et surtout de leur faible intégration financière d'autre part. De plus, celles-ci se fondaient sur une hypothèse haute de l'évolution du cours du baril au-dessus de 100 dollars. Plusieurs faits sont venus démentir ces premières prévisions. Il s'agit tout d'abord de la baisse de la demande des matières premières de la part des principaux

Les premières projections faites par le FMI minimisaient l'impact de la crise sur les économies africaines arguant de leur faible participation au commerce mondial et de leur faible intégration financière.

pays industrialisés qui enregistrent un ralentissement de leur croissance économique, conséquence de la crise économique et financière. Il s'agit ensuite de la chute des prix des matières premières notamment celui du pétrole. La baisse vertigineuse des cours du pétrole telle qu'on peut l'observer dans le graphique 3 est si forte qu'elle fait craindre la résurgence d'une déflation c'est-à-dire une baisse généralisée des prix. En fait, nous nous retrouvons en début d'année 2009 dans une situation inverse à celle du début de l'année 2008, où la crainte de l'inflation était dans tous les esprits (voir graphique 2.3). Il s'agit enfin de la tentation protectionniste avec les distorsions à la concurrence. En effet, plus que les barrières douanières, les aides aux entreprises, les normes plus sévères, les dévaluations constituent des entraves au libre échange et représentent des entorses au bon fonctionnement du commerce international.



Graphique 2.3 : Cours des matières premières africaines
Source : « FMI » et « UN Comtrade »

Dans bien des pays d'Afrique subsaharienne, le revenu par habitant stagnera en 2009 voire diminuera.

Les pays d'ASS qui constituent la majorité des pays les plus pauvres et les plus vulnérables au monde, sont dans ce contexte les plus exposés. Selon une étude de mars 2009 du FMI⁸ sur l'impact de la crise financière sur les pays à

faibles revenus, les perspectives économiques de ces derniers se sont nettement dégradées. La croissance dans ces pays s'établira d'après le FMI,

⁸ FMI (2009) : *The Implications of the Global Financial Crisis for Low-Income Countries*, mars 2009.

à peine au-dessus de 4% en 2009, soit plus de 2 points de pourcentage au-dessous du taux prévu il y a un an, et ce chiffre risque fortement d'être revu à la baisse. Cela signifie que, dans bien des pays d'ASS, le revenu par habitant stagnera en 2009 dans le meilleur des cas, voire diminuera. Prenant en compte tous ces éléments, le FMI a révisé le taux de croissance de l'ASS à 1,7%, bien inférieur au niveau atteint en 2008, avec un clivage un peu plus marqué entre pays exportateurs et pays importateurs de pétrole. En ce qui concerne le taux d'inflation, il devrait refluer à 10,4% en raison de la baisse prévue des prix des produits de base par rapport à 2008, notamment ceux du pétrole sur les marchés internationaux.

■ 2.2. PIB et secteurs

2.2.1. Vue d'ensemble

En 2007, la performance économique de la sous-région CEEAC a été remarquable, avec une progression record de sa croissance qui a atteint 12,7%. Cette dernière est encore supérieure à la moyenne de l'ASS de 6,9% et elle est en forte hausse par rapport à 2006 où elle s'était établie à 9,8%. Ce résultat exceptionnel a été en grande partie le fait de l'expansion de l'économie angolaise, fortement liée à l'activité non pétrolière (22,6%), à la forte reprise du secteur pétrolier en Guinée équatoriale (+24,6%), à l'expansion des activités non pétrolières au Tchad et à la vigueur de l'économie de la RDC. Toutefois, cette bonne performance continue de cacher de grandes disparités entre pays.

Le graphique 2.4 montre que dans la plupart des pays de l'espace CEEAC, le taux de croissance reste inférieur au taux de référence de 7% nécessaire à la réalisation du premier Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD), c'est-à-dire réduire de moitié la pauvreté à l'horizon 2015.

Dans la plupart des pays de l'espace CEEAC, le taux de croissance reste inférieur au taux de référence de 7% nécessaire à la réalisation du premier Objectif du Millénaire pour le Développement.

En 2008, les activités économiques et financières de l'espace CEEAC ont été largement influencées par l'évolution de la conjoncture économique internationale, marquée par la hausse des prix du pétrole et la

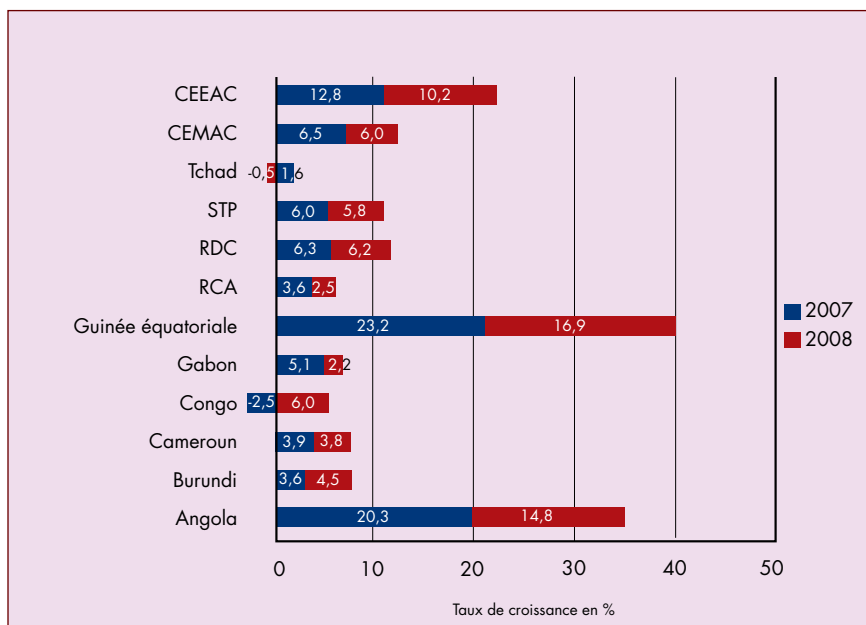
crise financière. Comparativement aux autres sous-régions, les pays de la CEEAC s'en sortent avec un cadre macroéconomique stable, caractérisé par une croissance économique soutenue de 10,2%.

La progression du PIB en zone CEMAC est également appréciable. Le taux de croissance y a été de 6,0% en 2008, niveau le plus élevé depuis 2004. Ce dynamisme observé s'explique par une bonne contribution pétrolière et par une expansion durable des activités non pétrolières.

Pour la première fois depuis le début de la décennie, la croissance économique de la CEEAC serait négative avec -0,2%.

En 2009, les perspectives économiques de la CEEAC et de la CEMAC ne sont pas bonnes. L'impact de la crise

financière est plus fort que prévu notamment dans les pays pétroliers comme l'Angola et la Guinée équatoriale. Pour la première fois depuis le début de la décennie, la croissance économique serait négative à -0,2% pour l'ensemble de la CEEAC. La zone CEMAC, quant à elle, verrait son PIB progresser de 2,9%.



Graphique 2.4 : Taux de croissance du PIB Réel dans la zone CEEAC, 2007-2008

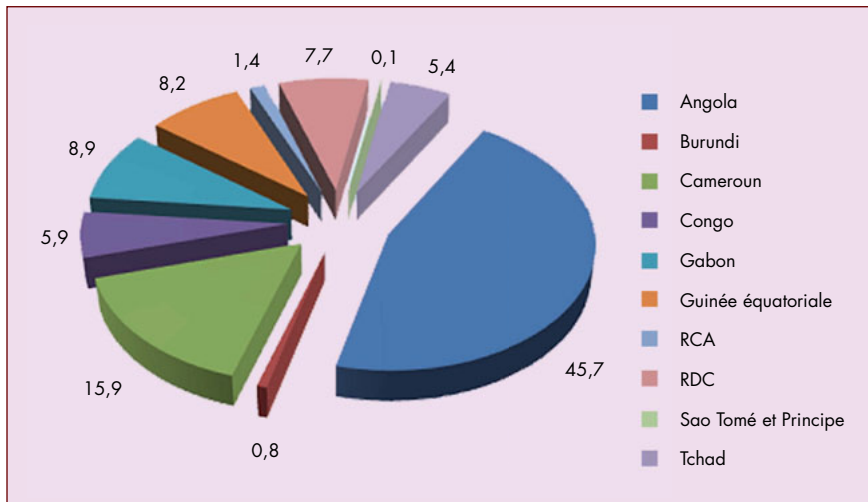
Source : Annexe statistique

Il convient toutefois de noter que ces prévisions de croissance pour la CEEAC et la CEMAC ont été révisées en avril 2009, pour tenir compte de la dégradation plus profonde que prévu de l'environnement économique mondial. Elles présentent de grandes différences avec celles qui avaient été faites à la fin de l'année 2008. En effet, en ce qui concerne la CEEAC il existe plus de 10 points de pourcentage d'écart par rapport aux premières prévisions faites en fin 2008 qui pronostiquaient une progression du PIB de 9,9% pour 2009. Quant à la zone CEMAC, il était attendu qu'elle enregistre une croissance de 6,2% soit plus de 3 points de pourcentage de différence.

Ces premières prévisions s'appuyaient sur des hypothèses qui avaient été formulées par le FMI en octobre 2008 dans son rapport sur les *Perspectives Économiques Mondiales* avec un cours moyen du baril de pétrole autour de 100 dollars. Or depuis, le FMI a révisé à la baisse dans sa mise à jour des *Perspectives Économiques Mondiales* d'avril 2009 sa projection de référence pour le cours du pétrole à 52 dollars le baril pour 2009. Le FMI a aussi révisé à la baisse ses projections pour les prix des métaux et des denrées alimentaires, conformément à l'évolution récente des marchés.

Le graphique 2.5 présente les contributions de chaque pays au PIB de la sous-région en 2007. L'Angola apparaît, grâce à l'exploitation pétrolière et au développement d'autres secteurs non pétroliers, comme la locomotive et représente un peu moins de la moitié du PIB de la CEEAC, soit trois fois plus que le second pays le Cameroun. L'Angola et le Cameroun représentent près des deux tiers du PIB régional. En outre, ce graphique montre clairement le clivage qui existe entre pays exportateurs et pays importateurs de pétrole. Les contributions respectives de la RCA, du Burundi et de Sao Tomé sont de 1,4%, 0,8% et 0,1%.

L'Angola apparaît comme la locomotive de l'Afrique centrale et représente un peu moins de la moitié du PIB de la CEEAC.



Graphique 2.5 : Poids des pays dans le PIB de la CEEAC en 2007 (en %)

Source : Annexe statistique

2.2.2. Évolution au niveau national

Angola

L'économie angolaise connaît depuis quelques années une forte croissance de son produit intérieur brut. Cette croissance, qui contribue considérablement à la bonne performance de l'Afrique centrale, est en effet, très largement au-dessus de celle enregistrée par les autres pays de la sous-région et du reste du monde. Elle a été rendue possible grâce à l'exploitation d'importants gisements de pétrole enclenchée à la faveur d'un retour à la stabilité politique du pays.

En 2007, l'économie angolaise a affiché une croissance au prix du marché de l'ordre de 20,3%, encore plus élevée que les 18,6%, obtenus en 2006. Cette performance est loin de faiblir, si l'on prend en compte l'afflux des investissements supplémentaires dans les secteurs du pétrole, des services financiers, des BTP et des activités manufacturières. Avec une production d'environ 1695,6 tonnes/jour, l'Angola est devenu le premier producteur africain de pétrole brut. La contribution du pétrole dans la croissance a augmenté de 55,8%, alors que le secteur non pétrolier y a progressé d'environ 25,7%. Les sous secteurs les plus dynamiques du secteur non pétrolier ayant le plus contribué au PIB ont été :

- la construction, avec un taux de croissance réelle de 37,1%, qui bénéficie d'un volume important d'investissements dans le cadre du plan gouvernemental des grands travaux⁹ ;
- l'industrie transformatrice, avec 32,6% ;
- l'agriculture, avec 27,4% grâce au retour à la sécurité dans les zones rurales, des conditions climatiques plus favorables et une meilleure desserte des marchés urbains par les infrastructures de transport.

Pour l'année 2008, les estimations indiquent une décélération du produit intérieur brut (PIB) au prix de marché, qui s'est stabilisé à un taux réel de 14,8%. Cette croissance reste, toutefois assez forte comparativement aux autres pays en dépit de la baisse constatée. La baisse de la croissance s'explique par la contraction de la demande des principaux partenaires, notamment au dernier trimestre, en raison de la crise financière internationale, mais aussi et surtout de la baisse simultanée de la croissance du secteur pétrolier de 18,2% et de celle du secteur non pétrolier de 10,9%. Cette contre-performance équivaut, en comparaison avec celle de l'année de 2007, à un ralentissement de 5,5 points de pourcentage. Il convient de relever que malgré la baisse de la croissance du secteur pétrolier, sa contribution au PIB devrait augmenter de 2,5 points de pourcentage, pour se situer à 58,3%. La baisse du secteur non pétrolier a été plus ou moins amortie par l'augmentation de la contribution de l'agriculture, l'élevage et les pêches, avec 0,5 point de pourcentage d'une part, et l'industrie de transformation avec 1,3 point de pourcentage d'autre part. Contrairement à certains pays d'Afrique centrale, la croissance économique enregistrée au cours de ces dernières années semble avoir eu un impact positif sur la pauvreté. En effet, l'amélioration des conditions de vie des populations est perceptible avec d'abord, la progression de l'emploi soutenue par l'expansion de l'investissement public et privé, ensuite la réinsertion des personnes déplacées et enfin la renaissance du secteur agricole. Selon les statistiques disponibles, le taux de chômage se situait à la fin de l'année 2007, à approxi-

⁹ La forte progression du sous secteur Bâtiment et Travaux Publics (BTP) s'observe particulièrement dans les villes de Luanda et de Benguela. Le développement du BTP induit une augmentation de la demande de ciment qui selon les autorités, devrait atteindre les 15 millions de tonnes par an jusqu'en 2009. Une nouvelle cimenterie sera construite à Botibo par une entreprise portugaise, avec une capacité annuelle de 6 millions de tonnes, en plus d'une autre usine financée par une société brésilienne.

mativement 22,5% contre 39,8% en 2002. Le grand employeur reste cependant l'État, notamment les secteurs de l'enseignement et de la santé.

En 2009, la croissance devrait baisser brutalement de 18,4 points de pourcentage, et se situer à -3,6% soit la plus mauvaise performance depuis la fin de la guerre, en raison d'un tassement de la production de pétrole qui interviendrait si l'Angola adhère aux nouveaux quotas de production de l'OPEP, fixés à 1,9 million de baril par jour, mais davantage à cause de la baisse des cours du baril du pétrole. De même, le secteur non pétrolier devrait continuer aussi connaître un fléchissement.

Burundi

Dans un environnement post-conflictuel extrêmement difficile, le Burundi a enregistré des performances économiques positives, mais instables. Son économie a ralenti en 2007 pour s'établir à 3,6% alors qu'elle se situait à 5,1% l'année précédente. Ce ralentissement s'explique, entre autres, par les mauvaises récoltes des trois cultures d'exportation que sont le café, le thé et le coton. S'agissant du café, sa production a baissé fortement de plus de 70% du fait de la cyclicité naturelle qui se répercute sur l'évolution de la production, des conditions climatiques défavorables, du vieillissement des caféiers et de la fraude en direction du Rwanda où le prix au producteur est plus attrayant. En ce qui concerne la production vivrière, elle a augmenté de 3,3% en 2007 par rapport à 2006. Néanmoins, elle reste largement insuffisante pour nourrir une population de plus de 7 millions d'habitants et dont le taux de croissance annuelle est estimé à 3%. La valeur ajoutée du secteur secondaire s'est accrue de 5,8% en 2007, contre 4,7% l'année précédente. Toutes les composantes de ce secteur, à l'exception de l'industrie textile ont eu un comportement dynamique. Quant au secteur tertiaire, sa valeur ajoutée a augmenté de 7,4% en 2007, grâce aux bons comportements des services marchands. Cette amélioration s'explique par la mise en service de la téléphonie mobile ainsi que l'augmentation du trafic au port et à l'aéroport international de Bujumbura.

En 2008, le taux de croissance réel du Burundi a progressé, selon les estimations, de près d'un point de plus qu'en 2007 avec 4,5%. Cette performance trouverait son fondement dans la bonne tenue du café et du thé pendant la campagne 2007-2008. Les récoltes du café de la cam-

pagne 2007-2008 ont été de 25 000 tonnes contre 8747 tonnes la campagne précédente, soit une augmentation de 186%. Cette évolution s'explique par quatre raisons :

- le renforcement du système d'encadrement technique et administratif ;
- les conditions climatiques favorables jusqu'à la mi-avril 2008 ;
- le phénomène de cyclicité ;
- la mise en place de nouvelles réformes¹⁰.

L'activité du secteur industriel s'est aussi améliorée en 2008 par rapport à 2007. Malgré le fléchissement de l'activité des industries alimentaires et des matériaux, la production des industries chimiques a permis au secteur industriel de réaliser des performances notables.

Les conditions économiques internationales défavorables auront des répercussions sur l'activité économique du Burundi en 2009. Toutefois le retour à la paix, après des années de conflit, devrait stimuler la croissance en 2009 en dépit des incertitudes politiques résiduelles. La croissance économique devrait, par ailleurs, s'accélérer en raison notamment de l'élimination des distorsions économiques majeures, en particulier dans le secteur du café, d'un niveau d'investissement plus élevé ainsi que des avancées en matière de libéralisation des échanges due à l'adhésion du Burundi à l'East African Community (EAC). On s'attend à ce que la production agricole soit plus élevée en 2009 qu'en 2008, conséquence de l'absence de conflit armé dans le pays. Le secteur manufacturier devrait, dans l'ensemble, continuer à progresser malgré l'effondrement de la production textile et le manque d'énergie qui sera préoccupant.

De façon générale, les principaux déterminants de la croissance économique en 2009 seront une production alimentaire plus élevée, la baisse du coût des intrants faisant suite à la chute des cours du pétrole sur le marché mondial et de nouveaux financements issus des dividendes de la paix. Sur la base de ces éléments et en tenant compte de l'incidence

¹⁰ La libéralisation de la filière café a permis une augmentation du prix au producteur qui est passé de 250 francs burundais à 300 francs burundais pour le café cerise, alors qu'il a été fixé à 1 300 BIF/kg pour le café marchand.

prévue du ralentissement économique mondial sur le Burundi, la prévision pour la croissance du PIB réel en 2009 devrait être de l'ordre de 3,5%.

Cameroun

En 2007, l'économie camerounaise a enregistré une croissance de 3,9%. Cette croissance bien que positive depuis au moins cinq ans, demeure toujours inférieure au niveau requis pour espérer réaliser les OMD d'ici la date butoir 2015. Elle a globalement été tirée par le secteur non pétrolier qui a progressé de près 4,3%, à travers la demande intérieure notamment la consommation privée et l'investissement public (réalisation des grands travaux). La progression du secteur non pétrolier a été en revanche négative à -2%.

En 2008, alors que tout laissait présager un fléchissement de l'activité économique au Cameroun¹¹, les données disponibles montrent que la croissance économique est restée relativement stable à 3,8%, soit 0,1% en moins par rapport à l'année précédente. Cette croissance a été portée par le secteur non pétrolier (l'agriculture vivrière et d'exportation, la sylviculture ainsi que les bâtiments et travaux publics, etc.) dont la contribution a été de 4,2%, alors que celle du secteur non pétrolier était négative à -1,8% malgré l'augmentation des prix du baril de pétrole. Les contributions par secteur se présentent de la manière suivante :

La contribution du secteur primaire a été quasiment stable entre 2006 et 2007 à 1,1%, et s'est inscrite à la baisse en 2008 à 0,2%. Cette baisse s'explique surtout par la détérioration des sous secteurs agriculture industrielle d'exportation et sylviculture dont les contributions étaient respectivement -0,04% en 2007 à -0,3% en 2008, puis de 0,6% à 0,2%. La contribution du sous secteur est restée relativement stable sur la période

¹¹ En effet, le début de l'année 2008 a été marqué au Cameroun, en plus des discussions sur la modification de la constitution, par des violentes manifestations contre la vie chère. En réponse à cette situation, les autorités camerounaises ont adopté, en mars 2008, d'importantes mesures fiscales : une réduction ou une exonération totale des droits de douane sur de nombreux produits alimentaires de première nécessité, une baisse puis un blocage des prix des produits pétroliers à la pompe et une revalorisation des salaires des fonctionnaires et agents de l'État de l'ordre de 15% en moyenne. Ces mesures ont justifié une révision de la loi de finances 2008, afin de dégager les économies nécessaires pour les financer, notamment les 100 milliards de FCFA d'augmentation de salaire.

à -0,1% malgré l'augmentation des prix du pétrole. Dans la même perspective, les autres secteurs des produits vivriers, pêche et élevage regressed faiblement. C'est ainsi que la contribution de l'agriculture des produits vivriers passe 0,7% en 2007 à 0,6% en 2008. De même la pêche d'une part, l'élevage, la chasse et le piégeage d'autre part stagnent entre 2007 et 2008. Si le caractère informel des activités de pêche justifie sa faible contribution dans le PIB, les conditions climatiques difficiles perturbent fortement l'activité de l'élevage. La prévision de la contribution de ce secteur pour 2009 est de 0,1%, soit une forte baisse de près de 0,4% par rapport à l'année 2008. Cette prévision est principalement associée à la baisse du cours du baril du pétrole et celle de la production.

Le secteur secondaire est en revanche en progression de 0,6 point de pourcentage par rapport à 2007. Cette progression est portée par tous les sous-secteurs et en particulier les bâtiments et travaux publics. La contribution du bâtiment aurait sans doute été plus importante n'eût été la rareté du ciment et la spéculation qu'elle a suscitée. En 2009, il est prévu une baisse de moitié de sa contribution par rapport à celle de 2008, 0,9%, malgré la très forte contribution des industries. Si la pénurie de ciment n'est pas résorbée en 2009, les projets de construction des infrastructures annoncés dans le cadre de la coopération avec la Chine et les grands projets de réhabilitation des infrastructures routières dans les villes de Yaoundé et de Douala notamment, ralentiront la contribution de ce secteur d'où une prévision de croissance de l'ordre de -0,3% en 2009.

Le secteur tertiaire poursuit sa progression et apparaît de plus en plus comme celui qui contribue le plus à la croissance réelle¹². Cette contribution est passée de 2,1% en 2007 à 2,5% en 2008. Tous les sous secteurs y ont progressé, particulièrement ceux des transports et communications d'une part, et de services non marchands d'autre part. Le développement du secteur tertiaire est un bon présage de la transformation de l'économie¹³. Il devrait toutefois enregistrer un fléchissement de près de 1,8% en 2009.

Pour 2009, le gouvernement camerounais projette une croissance économique d'environ 3,4% sur la base d'un baril de pétrole à 60 dollars

¹² Toutefois, sa contribution reste relativement faible par rapport à celle enregistrée dans les pays développés. Par exemple les services représentent près 70% du PIB des États-Unis.

¹³ Il convient toutefois de relever que il s'agit d'un tertiaire dit du pauvre qui se développe autour des activités d'achat vente des produits qui sont pour la plupart importés.

avec une priorité accordée selon les prescriptions du président de la République, à la consolidation des avancées obtenues dans l'amélioration des conditions de vie des Camerounais en 2008¹⁴. Cependant, l'évolution actuelle du cours du pétrole (bien loin des prévisions de 60 dollars) combinée à la baisse de la demande des matières premières de la part des principaux partenaires commerciaux en baisse invitent à la prudence. L'expansion économique sera soutenue dans une certaine mesure par la production agricole. Toutefois, la baisse des cours mondiaux des principaux produits agricoles exportés par le Cameroun constituera une contrainte. Le secteur de la construction continuera à être un moteur important de croissance, bien qu'il soit prévu que l'activité dans le secteur ralentira, car le gouvernement lutte pour obtenir des financements étrangers pour des projets d'investissement publics en cours et alors que peu de nouveaux projets ont démarré. Compte tenu de toutes ces contraintes, la croissance devrait se situer autour de 2,5%.

Congo

L'économie congolaise a enregistré une croissance négative en 2007 soit -2,5%, en net recul par rapport au taux de 7% de 2006. Il s'agit de la plus mauvaise performance depuis le début de la décennie. Le repli de la croissance en 2007 s'explique principalement par la chute drastique de la production pétrolière, due non seulement à la maturation de certains gisements, mais surtout à l'accident survenu sur la plateforme de Nkossa, causant l'interruption du pompage. Le PIB pétrolier s'est donc contracté de -17,3%. Cependant, la croissance a continué à être forte dans le secteur non pétrolier avec 5%. Celle-ci a été tirée par la consommation des ménages, l'accroissement de la production industrielle et l'investissement public.

¹⁴ Ainsi devra être amplifiée la réalisation des priorités identifiées en 2008 dans les domaines suivants : la mise en œuvre des grands projets agricoles, industriels et miniers ; le développement des infrastructures routières, portuaires et ferroviaires ; le développement de l'énergie électrique et des énergies renouvelables, notamment de l'énergie solaire ; l'amélioration de l'accès des populations à l'eau potable, à l'électricité et au logement décent ; le renforcement des avancées déjà obtenues dans les secteurs de l'éducation et de la santé ; le développement des TIC, notamment par l'exploitation judicieuse de la fibre optique ; l'amélioration effective de la qualité de la dépense publique ; la promotion des bonnes pratiques dans la gestion des finances publiques ; l'intensification de la lutte contre la corruption.

En 2008, l'économie congolaise a évolué dans un contexte international marqué par une conjoncture économique et financière en forte dégradation. Toutefois, la bonne tenue des cours du pétrole pendant la première moitié de 2008 a permis d'enregistrer une nette reprise de la production pétrolière. Le PIB pétrolier a connu en effet une croissance de 6,7% en 2008. Par ailleurs, au cours de la même période, le secteur non pétrolier a continué, comme en 2006 et 2007, à soutenir la croissance économique avec une progression de 5,7%. Le taux de croissance du PIB réel s'est établi à 6,0% en 2008.

On s'attend à ce que la crise économique mondiale ait un impact relativement modéré sur les performances économiques du Congo en 2009. Les répercussions du ralentissement économique mondial sont déjà perceptibles à travers une réduction de la demande d'exportation des produits de base du pays, notamment le bois. Par ailleurs, la brusque chute des prix internationaux du pétrole s'est traduite par une nette baisse de recettes budgétaires. Ceci a entravé la capacité du gouvernement à mettre en application son vaste programme d'investissements publics. En conséquence, on s'attend à ce que le secteur non pétrolier progresse plus lentement en 2009 à 3,7% soit deux points de pourcentage de moins qu'en 2008. Néanmoins, l'expansion rapide de la production de pétrole contribuera à une accélération de la croissance du PIB en termes réels. On s'attend à ce que la production de pétrole continue à se développer fortement passant d'environ 245 000 barils par jour en 2008, à 281 000 barils par jour en 2009 dans la perspective que le grand gisement de Moho-Bilondo atteindra sa production maximale. Dans l'ensemble, il est prévu que la croissance du PIB en termes réels s'accélère pour s'établir à 10,1% 2009.

Gabon

L'économie gabonaise a progressé de 5,1% en 2007 grâce notamment à la vitalité du secteur non pétrolier dont l'accélération de 6% a été stimulée par des cours internationaux du pétrole élevés et par la demande intérieure. On a noté en effet une consolidation de l'activité minière du fait de la conjoncture favorable de l'industrie sidérurgique internationale et d'une forte demande du bois gabonais par les pays asiatiques. À cela s'ajoute, la bonne tenue de l'activité industrielle, notamment dans les industries agroalimentaires, les industries de transformation, du bois notamment, l'énergie et le raffinage après la réhabilitation de l'usine de

la SOGARA. En outre, les bons résultats dans le secteur tertiaire, enregistrés par les branches transports, télécommunications, commerce et services ont contribué significativement à l'accroissement du PIB gabonais en 2007. Par ailleurs, le secteur pétrolier a rebondi en 2007 à près de 2% après s'être effondré de -10,5% en 2006. Cette reprise du secteur pétrolier est attribuable aux efforts d'amélioration des rendements et aux bons résultats enregistrés sur les champs marginaux nouvellement mis en exploitation, à la faveur de la remontée des prix du baril de pétrole brut sur le marché international.

Au cours de l'année 2008, la croissance économique a ralenti à 2,2% en raison des faibles performances de certaines industries agroalimentaires, mais également d'une croissance négative à -2,7% du secteur pétrolier. La croissance robuste du secteur non pétrolier au cours de ces dernières années montre que les efforts fournis par le Gabon en vue de diversifier sa base économique commencent à porter leurs fruits. Cependant, l'économie est toujours fortement vulnérable à un choc pétrolier négatif, car l'activité dans le secteur non pétrolier est en partie soutenue par d'importantes dépenses publiques.

Les performances économiques du Gabon souffrent déjà des effets de la crise mondiale, étant donné que la baisse importante des cours du pétrole a exercé des contraintes sur les dépenses du gouvernement et que les exportations non pétrolières ont subi l'incidence négative d'une faible demande internationale. La chute des prix mondiaux du pétrole a forcé quelques compagnies à réévaluer leurs investissements qui sont susceptibles d'être retardés jusqu'à ce que les prix du pétrole se stabilisent au moins autour du seuil de 50-60 dollars américains pour un baril. Néanmoins, les investissements entrepris au cours des deux années précédentes contribueront au démarrage de la production de nouveaux gisements. Ceci permettra de palier davantage le déclin des champs pétrolifères arrivés à maturité. Par conséquent, on s'attend à ce que la production de pétrole progresse légèrement en passant d'environ 239 000 barils par jour en 2008 à 241 000 barils par jour en 2009. La crise économique mondiale devrait selon les prévisions se traduire par un ralentissement de la croissance du secteur non pétrolier qui progresserait de 2,8% en 2009 soit 0,7 point de pourcentage de moins qu'en 2008. Elle aurait une incidence négative sur la demande intérieure, d'autant plus qu'on s'attend à une nette baisse et de la production et des emplois dans deux des principaux secteurs de l'économie (sylviculture

et mines). Par ailleurs, le renvoi à fin 2010 du démarrage des travaux liés au projet du minerai de fer de Bélinga empêchera le secteur du bâtiment et des travaux publics de jouer le rôle de moteur de la croissance. Dans l'ensemble, le PIB en termes réels ne progresserait que de 2,7% soit à peine 0,5 point de pourcentage de plus qu'en 2008.

Guinée équatoriale

La Guinée équatoriale a enregistré des taux de croissance parmi les plus élevés en Afrique au cours des dernières années, en raison de l'essor de son industrie pétrolière qui est devenue incontestablement le moteur de l'économie, loin devant les autres secteurs et l'agriculture notamment (voir encadré 2.3) et le bois. Cependant, le boom pétrolier ne s'est pas encore traduit par une amélioration significative du développement humain. Bien que le pays ait un des niveaux les plus élevés du PIB par tête en Afrique (environ 7400 dollars américains en 2007), la pauvreté y est encore répandue, et les disparités de revenu deviennent plus évidentes dans les grandes villes.

Encadré 2.3 : Agriculture et sécurité alimentaire en Guinée équatoriale

Est-il possible de développer une agriculture dans un contexte dominé par l'exploitation pétrolière ?

C'est la question que se posent tous les experts aujourd'hui dans le cas de la Guinée équatoriale et de plusieurs autres pays pétroliers atteints du syndrome hollandais. L'activité pétrolière attire l'ensemble de la population au détriment de l'activité agricole. Plusieurs villages sont ainsi menacés de disparaître du fait de l'exode rural massif. Dans un tel contexte, l'un des défis auquel est confronté désormais le gouvernement équatoguinéen est de garantir à la population une sécurité alimentaire. L'État a engagé d'importants moyens au cours des dernières années pour relancer l'agriculture. La deuxième conférence économique nationale qui a eu lieu à Bata en fin 2007 a fait de l'agriculture l'un des axes prioritaires du plan de développement économique de la Guinée équatoriale pour l'horizon 2020. Plusieurs accords de partenariat ont été signés avec les Cubains et les Chinois, afin de relancer le secteur agricole. Par ailleurs, l'enclavement des villages constitue un des principaux obstacles à l'acheminement de la production vivrière vers les marchés des grandes villes. Depuis 2006, l'État a entamé de grands chantiers routiers pour faciliter l'accès des villages par la route ou par piste praticable. Malgré tous ces efforts les résultats restent

mitigés car le pays dépend encore à plus de 62% du Cameroun pour ses approvisionnements en produits vivriers. L'effort consenti par le gouvernement pour relancer le secteur agricole n'a pas encore atteint les objectifs du programme spécial de la sécurité alimentaire. Toutefois, les autorités restent optimistes au regard des moyens mis à leur disposition par l'État en faveur des exploitants.

Source : CEA/BSR-AC

Après la pause observée en 2006 avec une croissance à un chiffre de l'ordre de +5,3%, l'économie équato-guinéenne a connu une forte accélération en 2007 pour s'établir à 23,2%, soit le niveau le plus élevé depuis 2004. Ce résultat s'explique par la reprise de la production pétrolière notamment au champ Okoumé et le démarrage de l'usine de méthanol sur l'île de Bioko. Le secteur pétrolier a ainsi fortement rebondi à +24,6% contre -1,6% un an auparavant. Le secteur non pétrolier a également nettement progressé à +19% à cause des bonnes performances des secteurs du bâtiment et travaux publics.

La tendance observée en 2007 s'est d'ailleurs poursuivie en 2008, année qui s'est soldée par une croissance robuste de l'économie équato-guinéenne, de l'ordre de 16,9%.

Après deux années de croissance rapide stimulée par le démarrage de deux grands projets pétrolier et gazier et par la forte progression de l'investissement public en infrastructures, on s'attend à ce que le PIB en termes réels se contracte brusquement en 2009. La production de pétrole et de gaz devrait selon les prévisions diminuer d'environ 401 000 barils d'équivalent pétrole/jour en 2008 à 380.000 barils d'équivalent pétrole/jour en 2009, étant donné qu'aucun démarrage de nouveau champ n'est programmé d'une part, et que la production du gisement de Zafiro décline d'autre part. Par ailleurs, on s'attend à ce que l'exploration de nouveaux gisements de pétrole soit reportée au moins jusqu'à 2010. La décision du gouvernement de réduire significativement les dépenses en capital pour éviter le tarissement de ses réserves budgétaires aurait pour conséquence une contraction record du PIB non pétrolier de -27,5% en 2009. Le secteur du bâtiment et des travaux publics, un des principaux moteurs de la croissance de ces dernières années en sera particulièrement affecté, aussi bien que quelques services qui avaient été soutenus par des niveaux élevés de dépenses du gouvernement. Dans l'ensemble, on s'attend à ce

que l'économie équatorienne enregistre en 2009 sa pire performance économique depuis le début de l'ère pétrolière avec une contraction du PIB de -8,1%.

RCA

En 2007, l'économie centrafricaine a enregistré une croissance économique de 3,6%. Cette performance est le résultat du retour progressif à la stabilité¹⁵ sociopolitique intervenue en mars 2003 à la suite de l'adoption d'une nouvelle constitution en décembre 2004, et du retour à la légalité constitutionnelle de 2005, caractérisé par la mise en place des institutions républicaines. Toutes ces actions ont conduit à la décrispation de la situation politique et à la stabilité sociale, ainsi qu'à la relance de l'activité économique. Ces différentes évolutions favorables ont été récompensées par la reprise des relations avec les institutions financières internationales en 2007 et 2008. Le pays a ainsi conduit avec succès un programme Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) et élaboré un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DRSP).

En 2008, contrairement aux économies productrices de pétrole qui ont profité de l'augmentation des prix pétrole, la situation économique et financière de la République centrafricaine s'est caractérisée par un léger fléchissement de la croissance économique. Elle est passée de 3,6% en 2007 à 2,5% en 2008. Cette situation a été imputable en partie à l'environnement international, à la faible production des principaux produits de rente, au retard dans le financement du DSRP et la baisse constatée dans les sous secteurs de l'eau, de l'électricité et de l'extraction minière. Entre 2007 et 2008, les contributions par secteur se présentent de la manière suivante :

Le secteur primaire a enregistré globalement une baisse de son taux de croissance réel : il est passé de 2,4% en 2007 à -0,1% en 2008. Ce

¹⁵ L'instabilité politique et sociale qu'a connue la République centrafricaine au cours de ces dernières années s'est cristallisée dans la santé économique du pays. Cette dernière est marquée par une détérioration forte et rapide du taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) réel, et de l'équilibre des finances publiques d'une part, et celle des conditions de vie de la population d'autre part. Par exemple, sur la période 1999-2003, le taux moyen de croissance économique a été presque nul, avec un taux de pression fiscale qui a difficilement atteint les 8,5%.

ralentissement est imputable aux sous-secteurs produits de rente et forêt (grumes), qui ont accusé respectivement une baisse de 24,7% et 0,4%. La croissance de la production vivrière est en recul puisqu'elle est passée de 5,0% en 2007 à 2,6% en 2008. Cette contre-performance est imputable à l'instabilité politique perceptible dans certaines zones de conflit. Quant aux cultures de rente, elles ont connu une nette détérioration due au manque d'encadrement des producteurs, à la politique de stabilisation de prix et à la diminution du nombre des planteurs. Plus spécifiquement, la production de coton graine est revenue à 3 636 tonnes en 2008 contre 8 000 tonnes en 2007, soit une chute de 55%. Le sous secteur forestier a connu de son côté, une hausse globale de 1,5% en terme de volume de production, grâce aux sciages qui sont passés de 84 304 m³ en 2007 à 92 853 m³ en 2008, soit une hausse de 10%¹⁶.

Le secteur secondaire enregistre un fort ralentissement se traduisant par une baisse de sa contribution de 0,8% en 2007 contre 0,5% en 2008. Cette régression s'explique par un ralentissement des sous secteurs extraction, manufactures, eau et électricité¹⁷. La production minière a enregistré une baisse de 2,1% en 2008 contre une légère hausse de 0,5% en 2007 ; la production diamantifère spécifiquement a atteint 408, 1 milliers de carats en 2008 contre 417,7 milliers de carats en 2007, soit une

¹⁶ Par contre, la production des grumes se serait repliée de 0,4%, ce qui a affaibli l'élan de la filière forestière. Cette contraction de la production s'expliquerait par (i) l'arrêt des activités des sociétés SCAD et SOFOCAD à la fin du premier semestre 2007, (ii) le retard pris dans les investissements de la nouvelle société SCD, qui n'a pu entrer en production qu'en 2008 et (iii) l'impact de la dépréciation du dollar. Au rang des difficultés enregistrées dans ce secteur, il y a : (i) aux coûts de transport élevés dûs à la hausse des prix du carburant, (ii) à l'impraticabilité des routes imposant des délais dans l'acheminement des grumes jusqu'au port de Douala, (iii) à l'absence d'investissements lourds à caractère industriel et ; (iv) à la saturation du marché entraînant une baisse du cours du bois.

¹⁷ Un certain nombre de facteurs défavorise les performances du secteur notamment (i) l'insécurité qui rend inaccessible les zones de production, (ii) l'inexistence de la police minière spécialisée et équipée, (iii) la persistance de la fraude et de la contrebande et (iv) le faible rendement lié au caractère rudimentaire des outils de production. Pour la manufacture, la croissance de la production est estimée à 3% en 2008 contre 7% en 2007, une évolution justifiée en raison de l'augmentation de la production des sociétés industrielles et la reprise de la consommation des ménages. Les difficultés du sous secteur se résument à (i) l'insécurité qui freine le rythme d'approvisionnement et d'écoulement des produits, (ii) l'approvisionnement en énergie (eau et électricité), (iii) la vétusté de certaines installations, (iv) des tensions de trésorerie, etc.

baisse de 2%. En revanche, le volume d'or produit serait en hausse de 116% entre 2007 et 2008.

Le secteur tertiaire a également enregistré un fléchissement. Son niveau de croissance est passé de 9,1% en 2007 à 13,1% en 2008. Cette situation serait imputable au ralentissement des activités du sous secteur commerce et surtout celui du transport. Pris dans leur globalité, l'on estime que les trafics routier, aérien et fluvial ont enregistré une hausse. De même, les télécommunications ont connu un essor de 8%, conséquence de la poursuite de l'extension des réseaux de la téléphonie mobile à l'intérieur du pays. Le regain d'activité dans ce secteur s'inscrit dans la logique de la vive concurrence entre les opérateurs et la poursuite des travaux d'amélioration du réseau à Bangui. Les services non marchands ont enregistré un taux de 0,1% en 2008¹⁸.

En 2009, la mise en application des résolutions issues du dialogue national et malgré la crise financière internationale devrait permettre à l'économie centrafricaine de progresser d'environ 3,5%. Cette croissance sera portée entre autres par le début de la mise en œuvre des plans d'action du DSRP¹⁹.

¹⁸ Cette situation serait imputable aux différentes réformes engagées visant à contenir les dépenses de l'État dans l'enveloppe prévue pour rationaliser et sécuriser les salaires et le fichier de la solde. Toutefois, la poursuite de la mise en place effective des assistances techniques et la légère amélioration dans la régularité de paiement des salaires aux fonctionnaires et agents de l'État ont contribué à la reprise de la croissance. Dans la situation actuelle, un certain nombre de secteurs clés de l'économie sont vecteurs de croissance à cause de leurs effets catalyseurs. Il y a principalement les secteurs de (i) Transport et Infrastructures, (ii) Développement rural avec les pôles de développement, (iii) Énergie et Mines, et (iv) Sécurité. Le caractère pertinent de ces secteurs et leur effet multiplicateur ont guidé le gouvernement dans l'identification des projets et programmes sensibles à la relance de la croissance, et par conséquent d'édifier un scénario macroéconomique dynamique qui se caractérise par un accroissement des investissements publics dans les secteurs des infrastructures (routes, pistes rurales, BTP), par un afflux de capitaux privés essentiellement dans le secteur minier avec l'entrée en activité prévue en 2009 d'AURAFRIQUE (production de l'or) et d'AREVA (production d'uranium). Tout cela se traduirait en une relance effective de la croissance économique avec un impact positif sur les recettes fiscales de l'État. Le retour effectif de la sécurité sur toute l'étendue du territoire est un gage important pour l'atteinte de ces objectifs majeurs. La restauration de la sécurité va amplifier la présence de l'administration sur le terrain, rassurer les populations, impulser une dynamique économique au niveau des régions en matière des échanges.

¹⁹ Les investissements privés ne sont pas du reste, ils devraient jouer un rôle moteur dans la consolidation de la croissance, suite à l'acquisition des outils de production par les

RDC

Depuis 2002, l'économie congolaise est dans une phase de reprise. Cependant, le retard à combler reste très important. En effet même si en 2007 le PIB a progressé en termes réels de 6,3%, le PIB par habitant au cours de cette année évalué en dollars américains constants de 2000 c'est-à-dire 93\$, ne représente que le dixième de la moyenne du continent africain. Il y a donc une nécessité de rattrapage impliquant la réalisation de taux de croissance du PIB plus élevés, en supposant que l'accroissement démographique (3,2% en moyenne par an) reste constant. Si le rebond observé depuis 2002 est bref et/ou moins robuste, les chances pour la RDC de réaliser des progrès significatifs vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) seraient compromises.

L'économie de la RDC a été, au cours de l'année 2008, durement touchée par la crise alimentaire et les prix élevés du pétrole, en dépit des mesures décrétées par le gouvernement pour en atténuer l'impact sur les prix à la consommation (voir encadré 2.5). L'activité économique en 2008 a été déterminée en grande partie par l'industrie extractive dont la contribution à la croissance du PIB a été évaluée à près de 28%. Le redressement remarquable des activités minières depuis la deuxième moitié de 2007 provient des investissements massifs et continus en provenance des nombreuses multinationales dans le secteur, en particulier pour le cuivre, le cobalt et le zinc dans la province du Katanga.

Selon les données de la Banque centrale du Congo (BCC), la production de cuivre au cours des huit premiers mois de 2008 s'élevait à 261 212 tonnes contre 97 385 tonnes enregistrées pour toute l'année 2007. La production totale de cobalt entre janvier et août 2008 était quant à elle de 28 126 tonnes contre 18 000 tonnes entre janvier et décembre 2007.

entreprises : (i) forestières avec l'installation d'une troisième scierie par la SEFCA MBAERE, ainsi que la mise en exploitation des deux grands permis attribués à la société Industrie Forestière de Batalimo (IFB) et à Société Centrafricaine de Déroulage (SCAD) ; (ii) dans le domaine minier, AURAFRIQUE a réalisé des investissements pour les études d'impacts environnementaux et la finalisation de la phase d'exploitation dans le centre et le Sud Est du pays ; (iii) en ce qui concerne l'agro-industrie, la Société Centrafricaine des Cigarettes (SOCACIG) a ouvert une Agence commerciale à Bambari et enfin (iv) l'extension des activités de la téléphonie mobile (Orange) à l'intérieur du pays. Il est à noter également la réhabilitation des dépôts pétroliers de Salo dans la Sangha Mbaéré.

Toutefois, les statistiques de la BCC ne reflètent pas l'effondrement de la production de ces deux minerais au cours du quatrième trimestre de l'année 2008 consécutif à la baisse de la demande et des cours internationaux. En se basant sur les rapports des performances des compagnies minières, la production au cours de cette période aurait été inférieure de moitié à celle du troisième trimestre 2008. La compagnie minière *Katanga Mining* a arrêté ses opérations dans la mine à ciel ouvert de Tilwizembe, aussi bien que le traitement du minerai de cuivre au concentrateur de Kolwezi. La compagnie *Anvil Mining* a arrêté l'exploitation de la mine de cuivre de Dikulushi pour raison de maintenance et elle a également cessé ses activités dans le Kolwezi. La compagnie *Central African Mining* a suspendu entièrement sa production ; et la firme *BHP Billiton* a abandonné toutes ses activités d'exploration de cuivre en RDC. Tous ces éléments combinés avec une baisse brutale de la production artisanale de cuivre et de cobalt ont, par voie de conséquence, provoqué une forte augmentation du chômage dans la province du Katanga. On estime qu'officiellement 300 000 personnes au moins auraient perdu leur emploi depuis la fin de l'année 2008.

En ce qui concerne le secteur du bâtiment et des travaux publics, son dynamisme en 2008 est perceptible ; il a contribué à hauteur de 21% à la croissance du PIB. Le secteur du commerce quant à lui a participé pour 22% à la progression du PIB. Il a été soutenu par l'activité croissante des petites entreprises (avec une part importante du secteur informel). En ce qui concerne l'industrie manufacturière, sa contribution à la croissance du PIB a été bien moins importante en 2008. Elle a été de 1,39% contre 3,41% en 2007. La production de ciment a baissé de 1,5% et celle de farine de blé a chuté de 14%. Le fait le plus remarquable est la baisse de la production de bière d'environ 29,5%. La faiblesse de la production de bière indique que les dépenses de consommation ont ralenti, ce qui a eu un impact significatif sur la plupart des services, à l'exception de la téléphonie mobile qui continue d'enregistrer des taux de croissance élevés. La contribution du secteur agricole à la croissance a reculé, passant de 20,6% en 2007 à 9,7% en 2008.

Dans l'ensemble, le déclin de la production minière au quatrième trimestre de 2008 ainsi que la baisse de la production manufacturière et agricole ont eu un impact plus préjudiciable que prévu sur la croissance globale en 2008 qui s'est établie en termes réels à 6,2% bien loin des premières estimations de la BCC qui indiquaient 10%.

Il est prévu qu'en 2009 la production agricole augmente dans la mesure où les exploitants ainsi que les commerçants continueront à se remettre de l'impact de la guerre civile. L'agriculture représente environ 40% du PIB de la RDC et emploie plus de 75% de la main-d'œuvre. Il est probable que le secteur agricole soit le principal moteur de la croissance en 2009, étant donné qu'il existe des incertitudes dans les secteurs des mines et du bâtiment. Dans l'ensemble, la croissance du PIB en termes réels devrait être de 2,7% en 2009.

Sao Tomé et Príncipe

En 2007, l'économie de la République de Sao Tomé a progressé de 6%. Cette performance correspond en effet au taux moyen de croissance enregistré entre 2003 et 2006. Elle est non seulement supérieure au taux de croissance de la population, mais bien plus remarquablement élevée, si on la met en perspective avec tous les pays de l'Afrique au Sud du Sahara. Il convient toutefois de souligner que les résultats économiques de STP dépendent fortement du volume d'aide au développement reçu de la communauté internationale au cours de la dernière période. Celle-ci est globalement supérieure en moyenne, à l'ensemble des pays au Sud du Sahara. À titre d'exemple, l'assistance internationale a financé en moyenne 78% des investissements publics sur la période 2000-2005. Bien plus, selon le rapport sur le développement de 2007-2008 publié par le PNUD, la proportion de l'Aide Publique au Développement (APD) dans le PIB qui était de l'ordre de 45% à STP en 2005 se situait seulement autour de 5% pour l'ensemble des pays de l'Afrique au Sud du Sahara (ASS). De même, la part nette des flux des investissements directs à l'étranger (IDE) dans le PIB était de 9,9% alors que la moyenne pour l'ensemble des pays au Sud du Sahara (ASS) était de l'ordre de 2,4% en 2005 (PNUD, 2007). Cette proportion n'a pas fortement évolué au cours de ces dernières années.

En 2008, la croissance a enregistré un léger fléchissement à 5,8%. Cette croissance a été portée par le secteur secondaire en général et les constructions en particulier, qui ont progressé respectivement de 8,9% et de 7,9%. Il convient toutefois de relever que le secteur industriel est réduit depuis quelques années aux activités de production de bière et de fabrication de pain dont les usines sont installées dans la capitale. Ensuite par le secteur tertiaire qui contribue pour 5,9% impulsé fondamentale-

Encadré 2.4 : Les perspectives de l'exploitation pétrolière

Les estimations initiales ont montré que STP produisait entre 10 et 11 milliards de barils de pétrole. Sur les neuf blocs de la Zone de Développement Commun (ZDC) identifiés, six blocs pétroliers ont été pris par les entreprises. Les informations données par l'Agence Nationale du Pétrole font ressortir que Chevron a découvert du pétrole de très haute qualité dans le Bloc 1 de la Zone de Développement Conjoint (ZDC). Mais la quantité de réserves disponibles n'est pas encore bien connue. Il faudrait pour cela attendre une deuxième exploration pour en savoir davantage. Dès lors, les prévisions basées sur le pétrole sont essentiellement spéculatives. Selon la clé de la répartition des recettes de la ZDC, STP a reçu 49,2 millions de dollars lors de la signature des accords donnant droit aux entreprises de faire des exploitations. Ces fonds ont été déposés dans un compte national spécial ouvert à la Réserve Fédérale des États-Unis. Les ressources tirées sur ce compte doivent : (i) être approuvées dans le cadre du vote du budget par l'Assemblée nationale et (ii) le décaissement est conditionné par la signature de quatre personnes dont le président de la République, le Premier ministre, le directeur du Trésor et le directeur des Opérations étrangères de la Banque centrale de STP. La loi sur le pétrole qui vise à éviter le syndrome hollandais n'autorise qu'un seul transfert de ressources du compte national spécial par an.

Source : Autorités de la République de Sao Tomé et Príncipe

ment par les services et le commerce pour 6,9%. La contribution de l'industrie de transformation est estimée à 10,1%. Enfin, le secteur primaire a une contribution faible voire négative. Il est important de souligner que la décomposition de la croissance dans l'optique de l'offre fait ressortir un taux de prélèvement fiscal particulièrement élevé. Cette forte pression fiscale est susceptible de créer, à terme, des distorsions dans l'économie notamment un effet d'éviction²⁰.

En 2009, malgré la crise économique internationale, les prévisions de croissance se situent à 5,0%, portées par le dynamisme des secteurs de la construction, du commerce, des transports et du tourisme.

²⁰ Cet effet rend compte de ce que les prélèvements de l'État nuisent à l'investissement privé.

Tchad

En 2007, l'économie tchadienne²¹ a enregistré une croissance économique²² positive après un ralentissement au cours de l'année précédente. Elle s'est établie à 1,6% contre 0,3% en 2006 sous l'impulsion du secteur non pétrolier dont la progression était de 4,5%, notamment des secteurs secondaire et tertiaire qui ont progressé respectivement de +1,2% et de +5,5%. Pour la troisième année consécutive, la croissance du secteur pétrolier est demeurée négative (-8,6% en 2006, -6,2% en 2007, -10,1% en 2008) en raison des difficultés techniques. En effet, le recul du secteur pétrolier résulte de la chute de l'extraction du brut, en dépit d'importants investissements réalisés pour contenir l'eau apparue précocement dans les puits et la mise en exploitation d'un nouveau champ de Maïkeri au second semestre 2007. Néanmoins, la croissance économique en 2007 a été soutenue par la consommation privée (entreprises, ménages et autres), l'investissement intérieur privé du secteur non pétrolier et les exportations nettes. Leurs contributions à la croissance réelle

²¹ Le Tchad est l'un des deux pays les plus enclavés de la sous-région dont le PIB dépend fortement des ressources naturelles particulièrement du pétrole depuis au moins le début des années 2000. Entre 2003 et 2006, la croissance moyenne du PIB réel était de +14%, dont +134,4% pour le PIB pétrolier contre seulement +5,9% pour le PIB non pétrolier. La bonne tenue du cours du pétrole au cours de ces dernières années, malgré la baisse tendancielle du dollar des États-Unis a plus que compensé le ralentissement observé de la production pétrolière amorcé depuis 2006. Au cours de ces deux dernières années, la croissance du PIB s'est davantage appuyée sur le secteur non pétrolier, qui lui-même est fortement dépendant des aléas climatiques et d'autres facteurs défavorables tels que les conflits ou crises, les criquets pèlerins et les autres rongeurs et prédateurs, etc.

²² Le revenu par habitant a augmenté, passant de 776,9 dollars américains en 2006 à 811 dollars américains en 2007, soit une hausse de +4%. Elle se poursuivrait dans les prochaines années. La croissance moyenne du PIB réel par habitant a représenté +11% entre 2003 et 2006 et seulement +3% pour ce qui est de la croissance du PIB réel du secteur non pétrolier. Bien que cette croissance reste soutenue depuis 2000, le défi majeur latent est son impact réel pour la réalisation des OMD et particulièrement, celui de la pauvreté monétaire. Car, pour que la croissance économique devienne un déterminant de la réduction de la pauvreté, elle doit s'accompagner de politiques de distribution ciblées. À la lumière du bilan mitigé de la première phase du SNRP, rendu public courant 2007, il apparaît clairement que le Tchad est globalement en retard pour l'ensemble des OMD, même si des progrès ont été réalisés dans certains domaines.

du PIB sont respectivement de +6,9% en 2007 contre +0,1% en 2006 pour la consommation, de -1,5% en 2006 à +1,0% en 2007 pour l'investissement privé et +0,5% contre -7,4% en 2006, pour les exportations.

En 2008 par contre, la croissance de l'économie tchadienne a été négative à -0,5%. Elle a été une fois de plus portée par le secteur non pétrolier qui a progressé de 2,8 points de pourcentage par rapport à l'année précédente. La contribution du secteur pétrolier a été une fois de plus négative -10,1%. La contribution par secteur se présente de la manière suivante.

Le secteur primaire s'est redressé faiblement mais sa contribution reste malgré une légère amélioration toujours négative. Elle est passée de -2,1% à -1,9% entre 2007 et 2008. En 2007, seuls les sous secteurs élevage d'une part, sylviculture, pêche et mines d'autre part ont contribué positivement à hauteur de 0,3% et 0,03% respectivement. Les autres sous secteurs, à savoir l'agriculture et le pétrole, ont par contre enregistré des contributions négatives de -0,7% et -1,7%. En 2008, tous les sous secteurs ont progressé ou stagné sauf celui du pétrole avec une contribution de -2,1%. Les prévisions pour 2009 situent la contribution du secteur primaire à 3,2% avec une progression de tous les sous secteurs et notamment celui du pétrole (2,3%).

Quant au secteur secondaire, sa contribution au cours des deux dernières années a été positive mais faible. Elle a été respectivement de 0,5% et 0,2% en 2007 et 2008. Le développement du sous-secteur bâtiments et travaux publics, considéré comme moteur dans plusieurs pays, souffre de l'insuffisance de l'offre de ciment dont une part importante provient du Cameroun. Les difficultés de ce sous secteur vont s'accroître en 2009 avec une contribution négative de -0,6% qui influencera à son tour et dans le même sens celle du secteur secondaire qui pourra se situer à -0,7%.

L'activité du secteur tertiaire est restée soutenue sur la période 2007 à 2008. Elle a enregistré globalement un taux de croissance de 1,3%. Ce résultat serait la conséquence de la bonne performance de l'ensemble des branches composant ce secteur. Il faut relever tout de même que malgré la forte expansion de la branche téléphonie mobile pendant ces dernières années au Tchad, l'offre demeure toujours insuffisante.

Les prévisions pour 2009 indiquent une reprise de l'économie tchadienne soutenue principalement par le secteur non pétrolier que devrait progresser de 5,0%, alors que la contribution du secteur pétrolier continuera à être négative. En termes réels, le PIB devrait se situer à 3,4%, une des meilleures performances sous-régionales.

■ 2.3. Inflation et politique monétaire

2.3.1. Vue d'ensemble

Le taux d'inflation de la zone CEEAC a été de 7,7% en 2007, soit une diminution de 1,6 point de pourcentage par rapport à 2006 où il était de 9,3%. Cette performance est le résultat de la volonté des responsables de la politique monétaire de la sous-région de maîtriser la hausse des prix. D'un côté, les pays de la CEMAC ont fixé un objectif de progression des prix de 3% dans le cadre de la surveillance multilatérale. De l'autre côté, les pays hors CEMAC qui sont pour la plupart des économies post-conflit ont fait des efforts remarquables pour stabiliser les prix à travers la mise en place des réformes monétaires (voir graphique 2.6).

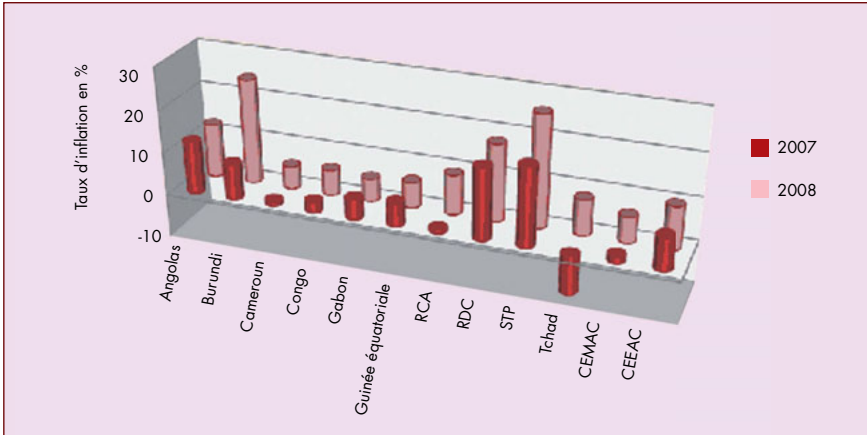
Les bonnes performances enregistrées jusqu'en 2007 ont toutefois été annihilées en 2008, année qui a été marquée par une reprise de l'inflation dans la CEEAC qui est passée à

Les bonnes performances enregistrées en 2007 ont été annihilées en 2008 avec une reprise de l'inflation dans la CEEAC.

10,0%. Cette forte progression de l'inflation a concerné tous les pays de la sous-région qui ont souffert de la forte augmentation des prix des denrées alimentaires et des cours mondiaux du

pétrole. Fait marquant, aucun des pays de la CEMAC n'a pu respecter le critère communautaire sur l'inflation fixé à 3%.

Les prévisions pour 2009 restent incertaines et indiquent cependant que le taux d'inflation devrait rester relativement stable à 10,3% dans la sous-région CEEAC d'une part, et redescendre à 3,7% dans la zone CEMAC sous l'effet du reflux récent des cours du pétrole et des prix alimentaires d'autre part.



Graphique 2.6 : Taux d'inflation dans la zone CEEAC, 2007-2008

Source : Annexe statistique

2.3.2. Évolution au niveau national

Angola

En 2007, le taux d'inflation a été de 12,2%. Ce taux confirme la stabilisation des prix en Angola, après une longue période d'hyperinflation. L'objectif de la politique monétaire de la Banque centrale est d'assurer la préservation du pouvoir d'achat du Kwanza, la monnaie nationale, en ramenant l'inflation à moins de deux chiffres. Dans cette perspective, la stérilisation sur le marché des changes a été facilitée par la vente massive de dollars et l'augmentation simultanée de l'émission d'emprunts de l'État s'est poursuivie en 2007 avec la stabilisation de l'inflation cumulée annuelle mesurée par l'indice de Prix à la consommation de la Ville de Luanda à 11,8%, ce qui a représenté une réduction légère d'environ 0,4 point de pourcentage par rapport à l'année 2006. L'augmentation des moyens de paiement enregistrée en 2007 a résulté de l'augmentation des Actifs Externes Liquides (AEL), de 14,9%, et des Actifs Internes Liquides (AIL), de 102,8%. L'augmentation de AEL résulte de celle des réserves de change d'environ 37,4%, alors que celle de AIL a été la conséquence de l'augmentation du Crédit Interne Liquide de 151,3%. Entre décembre 2007 et juillet 2008, l'AEL a augmenté de 42,7% ainsi que les Réserves de change qui représentaient 5,3 milliards de dollars américains, tandis que les AIL ont progressé de 720,2% et le crédit à l'économie de 35,1%.

En 2008, malgré les craintes liées à l'augmentation des prix des matières premières et notamment celui du pétrole, l'inflation est restée relativement stable à 12,5% malgré l'augmentation des prix du pétrole. Ce taux est bien au-dessus des prévisions initiales qui envisageaient une variation à la baisse de 1,08%. L'augmentation du niveau général des prix résulte particulièrement de l'augmentation des biens alimentaires et boissons non alcoolisées de 1,38%, sucre blanc de 3,48%, de l'huile de palme 3%, du manioc de 2,87% etc. La poussée inflationniste s'est traduite par un gonflement des moyens de paiement et par conséquent des agrégats monétaires qui progressent respectivement de 49,1% pour M3, 57,1% pour M2 et 49,8% pour le M1. Bien plus, l'inflation importée qui découle de la forte dépréciation du dollar et de l'augmentation du prix des aliments a également contribué à cette poussée inflationniste. Dans le cadre de la lutte contre l'inflation, la Banque centrale a progressivement augmenté son taux d'escompte qui est passé de 14%, à la fin de 2006 à 19,57% en décembre de 2007, taux qui est resté le même en 2008. De même, elle a modifié la composition de ces réserves obligatoires qui sont désormais exigées intégralement en monnaie nationale, alors qu'avant les banques commerciales avaient la possibilité de conserver 50% en monnaie étrangère. Malgré cette modification, son coefficient est resté inchangé et maintenu à 15%. Le taux de change du Kwanza par rapport au dollar US a subi une appréciation nominale de 6,5% et en termes réels de 16,4% pour finalement se stabiliser en termes nominaux, autour de 1 dollar pour 75,02 Kwanza.

En 2009, l'inflation devrait enregistrer un léger repli à 12,1%. Mais ce taux reste au-dessus des prévisions initiales qui envisageaient cette année de passer sous les 10%.

Burundi

La tendance à la hausse de l'inflation entamée en juillet 2006 s'est accentuée en 2007. Après une évolution à la baisse observée de janvier à mai 2007, le taux d'inflation a amorcé un mouvement ascendant qui s'est poursuivi sans répit durant le second semestre passant de 2,2% à 14,5% entre juin et décembre 2007 en glissement annuel. Parallèlement aux coûts du carburant qui n'ont cessé d'augmenter au cours de ces

dernières années²³, la pénurie de denrées alimentaires et les ajustements des prix administrés (qui a eu lieu fin 2007) ont exacerbé la hausse des prix à la consommation²⁴. À cause de la part prépondérante de l'alimentation dans le panier de consommation de la ménagère, la contribution à l'inflation du poste « alimentation » a été de 55,2%. Les postes « logement, chauffage et éclairage » et « transport en commun » y ont respectivement participé pour 32,7% et 9,5% tandis que le poste « habillement » a atténué la montée de l'inflation à hauteur de 5,2%.

Dans l'ensemble, l'inflation en moyenne annuelle en 2007 s'est soldée par une hausse de 8,3% alors qu'elle était de 2,8% en 2006. Cette dynamique de hausse du niveau général des prix qui s'est poursuivie tout au long de 2008 a abouti à une inflation encore plus forte à 24,4% soit le taux le plus élevé depuis 2005. Cependant, la baisse des cours internationaux des matières premières observée à la fin de 2008 devrait se diffuser dans l'économie burundaise en 2009, ralentissant ainsi la progression de l'inflation. Par ailleurs, ces perspectives positives seront également favorisées par une production agricole en hausse et l'appui continu des bailleurs de fonds. Compte tenu de ces éléments, l'inflation en moyenne annuelle devrait ralentir à 10,9%.

En ce qui concerne la politique monétaire au cours de l'année 2007, la masse monétaire a connu une évolution beaucoup plus rapide que le PIB, en rapport principalement avec l'accroissement des disponibilités monétaires et de la quasi-monnaie. L'augmentation de la masse monétaire supérieure à celle de la richesse nationale a eu des conséquences négatives notamment en termes d'augmentation du taux d'inflation et de perte de valeur de la monnaie nationale par rapport aux devises étrangères. Au niveau des contreparties monétaires, l'année 2007 a été caractérisée par une augmentation aussi bien des avoirs extérieurs nets que du crédit intérieur.

Au terme du premier semestre de l'année 2008, la masse monétaire s'est accrue de 11,3%, se fixant à 367,4 milliards de francs burundais (BIF)

²³ Le coût de l'essence est passé de 420 BIF/litre en janvier 2000 à 1620 BIF fin 2007.

²⁴ Il faut noter par ailleurs, que la désorganisation de l'offre d'importations imputable aux difficultés que le Kenya a connues après les élections, a été un autre facteur qui a contribué à la flambée des prix à la consommation des ménages.

contre 330,1 milliards de BIF à fin décembre 2007. Cette évolution est liée à l'expansion des disponibilités monétaires (+38,7 milliards de BIF), les dépôts à terme ayant légèrement baissé de 1,4 milliards de BIF. L'accroissement des disponibilités monétaires a porté sur les dépôts à vue (+23,5 milliards de BIF) et la circulation fiduciaire hors banques (+15,1 milliards de BIF). L'élargissement des dépôts à vue a concerné les avoirs classés dans les « autres comptes » (+7,2 milliards de BIF), ceux des entreprises privées (+6,5 milliards de BIF), des particuliers (+6,1 milliards de BIF) et des sociétés à participation publique (+2,4 milliards de BIF). La diminution de la quasi-monnaie résulte du recul des dépôts regroupés dans les « autres comptes » (-3 milliards de BIF) et des placements des sociétés à participation publique (-1,3 milliards de BIF) qui l'a emporté sur la hausse des avoirs des particuliers (+2 milliards de BIF) et des entreprises privées (+1,2 milliards de BIF).

Néanmoins, les réformes en matière de politique monétaire avancent et on s'attend à ce qu'il y ait davantage de progrès en 2009. Le premier souci pour la Banque de la République du Burundi (BRB) est de réduire le taux d'inflation élevé, et pour y arriver elle devra utiliser tous les instruments à sa disposition. Dans la mesure où il est attendu que l'inflation tombe graduellement au cours de 2009, l'accent sera mis sur l'amélioration du fonctionnement de la BRB. Elle devra en particulier chercher à développer l'utilisation des instruments monétaires indirects afin d'éponger l'excès de liquidités. En supposant que ces réformes seront couronnées de succès, la politique de la BRB sera plus focalisée sur le secteur bancaire et le contrôle de ce dernier.

Cameroun

En 2007, selon les données nationales confirmées par la Banque centrale, l'inflation a considérablement ralenti, avec un accroissement de l'indice des prix à la consommation de 1,1% contre 5,1% en 2006. Les principaux facteurs qui ont contribué à cette évolution favorable sont la bonne tenue de l'agriculture vivrière qui a enregistré une production à la hausse, l'impact favorable des mesures fiscales consistant en l'abaissement des taxes sur certains produits de consommation courante et la non répercussion intégrale sur les prix à la pompe de la hausse des cours internationaux du pétrole.

En 2008 en revanche, l'indice des prix est reparti à la hausse pour se situer à 5,3%. Cette évolution procède principalement de la répercussion de l'augmentation des prix des produits alimentaires et des prix des services de transport, en liaison avec la hausse des prix des carburants à la pompe enregistrée au cours du premier semestre. Ce niveau d'inflation aurait été plus important n'eût été la décision des pouvoirs publics de contrôler les prix, sources de détérioration du pouvoir d'achat et d'appauvrissement de la population. En effet, le ministère en charge du commerce s'est engagé dans une lutte sans merci contre les vendeurs indélicats qui créent les stocks spéculatifs afin d'augmenter les prix. Les fonctionnaires et agents de l'État relevant de ce ministère pratiquent d'une part, des contrôles systématiques afin de vérifier si les prix homologués sont effectivement ceux qui sont appliqués, et d'autre part procèdent à des fouilles pour rechercher les éventuels stock spéculatifs. Pour ce qui concerne particulièrement le ciment, face à la forte demande nationale et sous régionale (Tchad, Guinée équatoriale, RCA), une dérogation spéciale a été accordée par l'État pour une importation de plusieurs tonnes de ciment afin de suppléer provisoirement à la production nationale insuffisante et dont le retournement est envisagé avec l'augmentation prochaine de la capacité de production. À cet effet, les ventes promotionnelles sont régulièrement organisées dans les villes de Yaoundé et Douala. Celles-ci s'étendent également dans le reste du pays et notamment les principales capitales régionales. Il convient de relever que les niveaux de prix diffèrent d'une ville à l'autre et bien plus entre les villes et les campagnes, où les prix peuvent varier du simple au double. Ces différences sont amplifiées principalement par l'importance des coûts de transports entre les villes et les campagnes.

En 2009, l'inflation pourrait enregistrer un repli de plus de 2 points de pourcentage pour se stabiliser à 3%, c'est-à-dire juste au niveau du plafond fixé par les autorités communautaires dans le cadre de la surveillance multilatérale des politiques budgétaires.

Congo

En 2007, l'inflation au Congo a été de 2,5% contre 4,7% en 2006. Cette bonne performance est la conséquence de l'élimination progressive des goulots d'étranglement observés dans le secteur des transports qui avaient contribué à une forte hausse du taux d'inflation en 2006. Le

reflux des pressions inflationnistes en 2007 s'est reflété par une baisse des prix des produits alimentaires et non alimentaires.

En 2008 toutefois, l'inflation est repartie à la hausse avec 5,9%, dépassant comme ce fut déjà le cas en 2006, le seuil communautaire fixé dans le cadre de la surveillance multilatérale. L'accentuation des tensions inflationnistes est imputable aux difficultés récurrentes du chemin de fer Congo Océan, de fourniture d'électricité ainsi qu'à la crise alimentaire mondiale. La flambée des cours du pétrole sur le plan international a engendré un renchérissement du coût du transport maritime des produits importés. Cette évolution des prix des produits alimentaires a été accentuée par le déficit de la production par rapport à la demande nationale. Face aux effets de cette conjoncture internationale sur l'économie congolaise et sur le pouvoir d'achat, le Gouvernement a pris une série de mesures d'allègement de la fiscalité, de lutte contre la parafiscalité et a adopté un programme d'urgence pour l'amélioration de la production agricole et vivrière du pays.

Certaines des pressions inflationnistes qui ont affecté l'économie en 2008 persisteront en 2009, en raison de la demande intérieure soutenue et des difficultés au niveau des transports des marchandises vers la capitale Brazzaville. Cependant, la brusque chute des cours mondiaux du pétrole et la baisse des prix des denrées alimentaires devraient se traduire par un reflux de l'inflation moyenne à 4% en 2009.

Gabon

L'inflation, après avoir connu une baisse continue entre 2003 et 2005, est repartie à la hausse à partir de 2006 où elle s'était établie à 4,0%, c'est-à-dire au-dessus du plafond de 3% fixé dans le cadre de la surveillance multilatérale. Cette hausse est imputable à une forte demande intérieure et à une rapide expansion de la masse monétaire due à l'excès de liquidité dans le secteur bancaire.

En 2007, l'inflation s'est accélérée pour atteindre 4,8%. Cette hausse de l'inflation s'explique respectivement par l'inflation importée, par l'effet sur les prix à la consommation du relèvement d'environ 25% des prix des carburants à la pompe en mars 2007, par l'augmentation des prix des produits alimentaires et non alimentaires d'une part, et par la pression de

la demande intérieure du fait l'augmentation des dépenses publiques en prévision des élections présidentielles d'autre part. Pourtant, répondant à la pression du public, le gouvernement avait bloqué en septembre 2007 les prix de l'huile de palme, du lait, du ciment et du contreplaqué, qui avaient enregistré une hausse marquée durant l'été. Sans cette intervention, l'inflation en moyenne annuelle en 2007 aurait été plus importante.

En 2008, les pressions inflationnistes se sont maintenues avec une progression en variation annuelle de 5,3% soit le taux plus élevé enregistré au cours des dix dernières années.

La demande privée résultant des travaux de construction du projet de minerai de fer de Belinga, bien qu'elle puisse exercer des pressions à la hausse des prix en 2009, sera en partie compensée par une baisse attendue du cours du pétrole et du prix des produits alimentaires sur les marchés internationaux. Ainsi l'inflation devrait reculer en 2009 pour s'établir à 3,5%.

Guinée équatoriale

L'inflation de la Guinée équatoriale au cours des dernières années a été souvent plus élevée que celle des autres pays de la CEMAC. Le taux d'inflation annuel moyen entre 2002 et 2006 a été de 5,8% en raison notamment d'une progression rapide des dépenses du secteur public et d'une forte demande privée. Toutefois, les données sur l'inflation de la Guinée équatoriale doivent être prises avec précaution étant donné que les autorités elles-mêmes reconnaissent que le panier qui sert à calculer l'indice composite des prix est obsolète et que le taux d'inflation serait en réalité nettement plus élevé que celui publié par les statistiques officielles²⁵.

Le taux d'inflation s'est établi à 5,5% en 2007, légèrement au-dessus des 5% observés en 2006. Ce taux reste, au dessus du plafond communautaire de 3%. Il reflète par ailleurs une légère hausse des prix de biens de consommation, le pays important la plupart de ses produits et de ses biens de consommation, notamment les produits alimentaires et

²⁵ Voir *Les Économies de l'Afrique centrale* 2006, 2007 et 2008.

vestimentaires et les biens d'équipements. Le différentiel entre l'inflation équato-guinéenne et celle de ses partenaires commerciaux, conjugué à une appréciation de l'euro vis-à-vis du dollar américain, a contribué à une appréciation du taux de change effectif réel. Cela a eu des effets négatifs sur la compétitivité externe et a fait craindre une apparition du syndrome hollandais²⁶.

Les pressions inflationnistes n'ont pas reflué en 2008 et l'inflation a atteint 6%, soit le taux le plus élevé depuis 2003. Cette hausse s'explique notamment par un niveau élevé des dépenses en capital, une hausse des salaires dans la fonction publique et surtout par la hausse du prix du pétrole et des denrées alimentaires sur les marchés internationaux.

Les pressions inflationnistes devraient refluer légèrement en 2009 en raison de la baisse attendue des dépenses du gouvernement et la chute des prix du pétrole et des produits alimentaires sur les marchés mondiaux. L'inflation en moyenne annuelle devrait ralentir ainsi à environ 5% en 2009.

RCA

En 2007, l'inflation s'est stabilisée à 1%. Elle a fortement progressé en 2008 en atteignant en moyenne annuelle le taux de 9,3%. Cette reprise de l'inflation peut s'expliquer par :

- la faiblesse de l'offre de produits agricoles, en liaison avec l'insécurité persistante dans l'arrière-pays (phénomène des coupeurs de route et attaques incessantes des rebelles) ;
- la dégradation des infrastructures routières ;
- le relèvement de la demande intérieure, en rapport avec le paiement régulier des salaires des fonctionnaires, observé depuis l'année 2006.

De plus, cette poussée inflationniste s'explique aussi par l'augmentation des prix constatée dans les pays développés à cause de la hausse

²⁶ Il s'agit d'un phénomène affectant les économies connaissant un boom pétrolier dans lesquelles la devise qui s'apprécie rapidement en valeur réelle devient surévaluée et rend l'économie non pétrolière de moins en moins compétitive.

des prix du pétrole. Cet accroissement du niveau de l'IPC indique bien un renchérissement des prix des biens et services destinés à la consommation des ménages et, par conséquent, une diminution du pouvoir d'achat de ces derniers, si des rémunérations substantielles n'accompagnent pas cette flambée des prix. Cette progression est perceptible dans les sous secteurs de l'alimentation (9,10%), des boissons alcoolisées et tabac (3,24%), du logement, eau, gaz, électricité et autres (0,33%), des meubles, articles de ménages et entretien (10,27%). Dans le même temps, des baisses ont été enregistrées sur les prix des sous-secteurs de l'habillement et chaussures (0,18%), des restaurants et hôtels (8,50%) et des biens et services divers (0,16%). Certes, l'impact sur les différents groupes socio-économiques n'est pas uniforme, car il n'est pas seulement lié à la source de l'inflation, mais aussi à la structure de consommation des ménages surtout dans la capitale Bangui.

Pour la seule ville de Bangui, si l'on considère la variation trimestrielle et en tenant compte du glissement annuel, l'on conclut que les prix ont augmenté respectivement de 6,7% et 13,6%, ceci en dépit de la baisse des prix des produits liés à la fonction « biens et services divers (1,6%) ». La véritable cause de cette hausse des prix pendant cette période est la fonction « alimentation (3,8%) », sachant que dans les mois précédents, l'évolution des prix des hydrocarbures et des boissons, induite par la panne d'électricité, en a été une explication significative. D'autres sous secteurs comme ceux du « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » ont vu leurs prix en hausse de 5,9%. L'indice des prix de gros a atteint 341,2 en 2007 contre 335,7 en 2006, ce qui correspond à une hausse de 1,6%. Cette évolution à la hausse est imputable, principalement aux prix des matériaux de construction (notamment le ciment) qui ont augmenté de plus de 14%.

En 2009, l'inflation devrait se situer à 6,0% en raison de l'impact attendu des différentes mesures prises par le gouvernement. Il s'agit du décret n° 08.203 du 24 mai 2008 portant mesures exceptionnelles de réduction des taux de TVA et de la retenue d'impôt à la source sur les sociétés, et celui n° 08.208 du 24 mai 2008 instituant la surveillance des produits de première nécessité, la TVA a été fortement réduite de 19% à 5% et l'impôt sur le revenu des sociétés à 2%. Ces mesures sont appliquées aux produits jugés être de première nécessité : la farine de froment, le lait, le poisson congelé, les tôles (de 26/100° et 32/100°), le ciment et les huiles raffinées. Pour la surveillance des produits de première nécessité,

dix huit produits alimentaires, quatre produits constitués de matériaux de construction et huit produits divers ont été mis sous surveillance.

RDC

La RDC a réussi de manière assez remarquable à sortir d'une phase d'hyperinflation qui a culminé en 1995 avec un taux d'inflation à quatre chiffres à 9797%. Les mesures de stabilisation prises dans le cadre des Programmes Intérimaires Renforcés (PIR, 2001-2002) et des programmes économiques soutenus par la FRPC (2003-2005) ont permis de ramener les taux d'inflation annuels à deux chiffres (13,2% en 2006 et 16,7% en 2007). Ces taux ont permis d'inciter l'épargne et l'investissement.

À la fin septembre 2008, l'inflation en glissement annuel s'est élevée à 24,1%, selon des données de la Banque centrale du Congo, comparée à 8,2% à la fin mars 2008. Ce taux est largement au-dessus de la cible initiale du gouvernement qui était de 12%, bien que proche de la cible révisée de 23,5% en août 2008. L'augmentation des prix des denrées alimentaires ainsi que des produits pétroliers a été une des raisons majeures de la hausse continue de l'inflation. Le gouvernement a dû prendre une série de mesures pour baisser les tarifs sur les importations de produits alimentaires en vue de contenir la hausse des prix de ces derniers (voir encadré 2.5).

Une autre cause de l'inflation a été un affaiblissement du franc congolais (FC), cette fois-ci plus imputable au renforcement du dollar américain, auquel il est arrimé, qu'aux facteurs endogènes. Après s'être échangé à 550-560 FC pour 1 dollar américain pendant la majeure partie de 2008, le franc s'est affaibli à 585 FC pour 1 dollar en fin novembre, soit une dépréciation d'environ de 3,7%. L'augmentation des dépenses du gouvernement a été un autre facteur favorisant l'inflation. Ce dernier a dépassé ses limites budgétaires d'environ 10% en août et en septembre 2008. En définitive, l'inflation en moyenne annuelle a atteint 18,0% en 2008.

La chute des cours mondiaux du pétrole, ainsi que la baisse des prix internationaux des denrées alimentaires observées à la fin de l'année 2008, n'ont pas permis de faire refluer les pressions inflationnistes en raison de la dépréciation continue du franc congolais vis-à-vis du dollars améri-

cain. Le franc congolais s'échangeait à 750 FC pour 1 dollar américain à la fin du mois de février 2009 contre 639 FC pour 1 dollar à la fin décembre 2008. Une production agricole plus élevée et l'amélioration dans la distribution des produits à travers le pays aideront à contenir la croissance de l'inflation. Toutefois, si le solde budgétaire global est encore déficitaire comme ce sera probablement le cas en 2009, le gouvernement cherchera à imprimer plus de monnaie pour le financer, affaiblissant ainsi le franc congolais et augmentant les pressions inflationnistes. En définitive, compte tenu de ces éléments, l'inflation moyenne en 2009 devrait fortement augmenter pour s'établir à près de 34% soit le taux le plus élevé depuis 2002.

Encadré 2.5 : Mesures prises par le gouvernement de la RDC contre la hausse des prix des produits de première nécessité

Réuni en conseil des ministres extraordinaire autour du président de la République le 5 mai 2008, le gouvernement de la RDC a approuvé le rapport présenté par le ministre de l'Économie et du Commerce, qui préconisait quelques mesures en réponse à la récente crise relative à la hausse des prix des produits de première nécessité, notamment alimentaires. Ces mesures sont les suivantes : (i) la réduction des droits d'entrée et de la parafiscalité sur les produits de première nécessité, notamment le riz, le maïs, la farine de froment, le sucre, l'huile végétale, le lait en poudre, le chinchard, le poulet, la viande de bœuf, les intrants agricoles et industriels ainsi que les équipements nécessaires à la production ; (ii) la réglementation des tarifs des agents maritimes et de transport, notamment la grille tarifaire des agents maritimes, des agences en douanes, de l'ONATRA, du transport routier, lacustre, fluvial et ferroviaire ; (iii) la création d'un fonds de régulation économique en vue de garantir la stabilité des prix des produits de grande consommation, notamment par la constitution et la régulation des stocks stratégiques et par la stimulation du secteur productif ; (iv) La mise en œuvre d'un programme spécial de relance agricole, de pêche et d'élevage afin d'augmenter la production vivrière et de concourir à l'autosuffisance alimentaire. À cet effet, un comité interministériel de pilotage dudit programme a été mis sur pied sous la supervision du ministère d'État chargé de l'Agriculture et du Développement rural ; (v) La réhabilitation des voies de dessertes agricoles et la construction des infrastructures de stockage des produits agricoles de première nécessité ; (vi) Le dragage du bief maritime en vue de permettre le passage des bateaux de grand tonnage ainsi que l'accélération du processus de désengorgement du port de Matadi.

S'agissant de la première mesure relative à la réduction des droits de douane, la commission tarifaire du gouvernement, lors de sa session de juin 2008, a pro-

posé des baisses des droits et taxes sur les produits de première nécessité, les intrants agricoles et industriels et les équipements nécessaires à la production. D'une manière générale, pour la plupart des produits visés, les droits de douane (DD) ont été ramenés de 10 à 5% ou de 20 à 10% pour certains, tandis que leur impôt sur le chiffre d'affaires (ICA) a été maintenu à 15%. Il s'agit entre autres des viandes et poissons congelés, du maïs, du riz et du sucre de canne. Les DD de quelques produits tels que la farine de froment et les huiles de palme n'ont pas été revus à la baisse. Enfin, les DD et l'ICA pour certaines catégories de blé, des semences agricoles et des engrais sont passés à 0%.

Source : Autorités congolaises

Sao Tomé et Príncipe

La République de Sao Tomé est l'un des pays de la sous-région où le niveau d'inflation est encore élevé et constitue une préoccupation majeure de la politique monétaire. L'évolution ne suit pas une tendance régulière de baisse ou bien de hausse. Elle évolue plutôt en dents de scie.

Ainsi, en 2007, l'inflation a connu une baisse de 4,6 points de pourcentage par rapport à l'année précédente pour se stabiliser à 18,5%. Cette situation d'inflation forte crée beaucoup d'incertitude sur l'économie santoméenne, en donnant par conséquent lieu à la formation des anticipations négatives sur la hausse des prix de la part des agents économiques, de telle sorte que l'inflation d'une période soit immédiatement affectée par celle des périodes précédentes²⁷.

En 2008, l'inflation a repris sa tendance haussière de 7,6 points de pourcentage pour finalement atteindre 26,1%. D'une année à l'autre, les causes de l'inflation sont les mêmes à Sao Tomé et Príncipe. Elles sont à la fois exogènes et endogènes. Parmi les causes exogènes, l'on peut premièrement citer l'inflation importée qui passe d'une part par la très forte dépendance du pays aux importations destinées à la consommation, et d'autre part par des variations de la monnaie nationale (Dobra) par rapport au dollar et à l'euro, monnaies des principaux partenaires du pays.

²⁹ L'on constate une progression régulière du taux d'inflation depuis 2002 où elle est passée de 10,2% à 18,5% en 2007.

Les taxes liées aux opérations de changes EUR/STD USD/STD tournaient autour de 28%, 22% et 26% selon les périodes. Les produits alimentaires, bières et tabac, représentent près de 71,87% de l'ensemble du panier de biens qui rentre dans la construction de l'indice des prix à la consommation. Deuxièmement, il y a d'une part, les causes démographiques avec l'exode rural qui augmente le nombre de vendeurs ambulants et engendre une multiplication d'intermédiaires dans les opérations commerciales et, d'autre part, les causes politiques avec l'instabilité qui se manifeste par un changement régulier des gouvernements. Parmi les causes endogènes, l'on peut citer le financement des dépenses de l'État par la création monétaire²⁸. Cette source d'inflation est favorisée par le statut de la banque Centrale qui ne lui accorde pas d'indépendance vis-à-vis du pouvoir politique.

En 2009, l'inflation selon les projections de la Banque centrale et de l'Institut national de la Statistique devrait à nouveau connaître un recul et se situer autour de 21%, alors que celles du FMI se situent à 17,5%.

Encadré 2.6 : Les difficultés d'accès au financement à Sao Tomé

Comme dans la plupart des pays en voie de développement, l'accès au financement est difficile de manière générale et, en particulier, dans le secteur agricole et le secteur privé. Ce manque de financement est dû à l'existence d'un environnement macroéconomique caractérisé par des taux d'intérêt bancaires élevés, un niveau d'inflation élevé et un manque de projets bancables. Le pays est caractérisé par le manque d'épargne insuffisante pour financer l'investissement. L'épargne est faible et il n'existe pas de marché de capitaux pour lever les ressources nécessaires pour l'investissement. La taille du marché bancaire est très petite. Le solde du compte courant est structurellement déficitaire. Ce solde est financé par des ressources des bailleurs de fonds alors que l'IDE vient financer les hôtels. Le système bancaire finance le court terme telles que les constructions, le commerce du cacao et les importations de produits alimentaires. Les banques commerciales appliquent aux clients un taux d'intérêt prêteur élevé qui varie d'une banque à une autre à cause du risque. Les taux

²⁸ L'observation des crédits à l'économie laisse apparaître une corrélation positive entre les crédits à l'État et le niveau d'inflation, confirmant la thèse défendue par l'économiste américain Milton Friedman selon laquelle l'inflation est partout et toujours la conséquence d'une création excessive de la quantité de monnaie.

d'intérêt sur les prêts varient entre 37 et 38%. Par exemple, la Banco International de Sao Tomé et Príncipe (BISTP) applique un taux prêteur de 28% alors que l'AfrilandFirst Bank (AFB) applique un taux qui varie entre 30% et 33%. Le taux d'intérêt pour les dépôts varie en fonction de la banque. Mesuré en *dobras*, le taux sur les dépôts varie entre 15 et 16% pour BISTP alors qu'il est de 13% pour AFB. Ce taux d'intérêt élevé sur les dépôts n'encourage par l'épargne car le niveau d'inflation est également élevé. Le taux d'intérêt prêteur est élevé pour les raisons suivantes : (i) non paiement du crédit et du manque de sécurité du crédit au niveau de l'État. Le taux de non remboursement du crédit qui varie d'une banque à une autre est de l'ordre de 16% du total du crédit chez BIS alors qu'il se situe à 5% pour AFB. La sécurité du crédit est un problème car la capacité du pouvoir juridique à faire rembourser le crédit même si la banque a une hypothèque, est très faible ; (ii) le manque de garantie. Les banques utilisent les salaires comme une garantie pour le crédit à la consommation. Pour le commerce, les banques utilisent une hypothèque qui pourrait être un titre de propriété foncière (maison). Il semble que la notion de propriété foncière n'est pas encore bien développée dans l'esprit des agents économiques car ils ne mettent pas leur maison en valeur pour être utilisée comme garantie ; (iii) le manque de projets bancables. Les agents économiques n'ont pas la capacité d'élaborer des projets bancables de manière générale et, en particulier, dans le secteur agricole et le secteur privé. Les taux d'intérêt élevés du crédit bancaire serait à l'origine du niveau bas de l'investissement et pourrait constituer une contrainte majeure qui limite la croissance à STP.

Source : Autorités de la République de Sao Tomé et Príncipe

Tchad

En 2007, selon les données publiées par l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED), l'économie tchadienne a connu une situation de forte désinflation de -17,1% avec un taux d'inflation qui s'est finalement situé à -9% contre 8,1% l'année précédente. Il convient de relever que cette situation n'est toutefois pas nouvelle. Elle est en effet comparable à celle enregistrée en 1999, 2003 et 2004. Cette baisse des prix tient essentiellement à la bonne récolte agricole qui a facilité l'approvisionnement alimentaire des marchés locaux et à la stabilité des prix moyens en 2007, ce qui a entraîné une augmentation soutenue de l'épargne intérieure +29,6% en 2007 contre +31,9% en 2006. Plus spécifiquement, cette désinflation a été

particulièrement alimentée par les postes « céréales », (-13,8%), « hygiène et soins » (-5%), « transport » (-3,8%) et « équipement des ménages » (-3,6%)²⁹.

En 2008, les tensions inflationnistes ont repris avec un taux d'inflation qui a progressé de 17,3 points de pourcentage pour s'établir en moyenne annuelle à 8,3%. Ce taux est bien au-dessus de la norme communautaire définie dans le cadre de la surveillance multilatérale des politiques budgétaires. Deux séries de facteurs peuvent être avancés pour l'expliquer : la hausse des prix de la principale composante du panier de la ménagère, c'est-à-dire les produits alimentaires³⁰ en raison des problèmes d'approvisionnement d'une part, et l'augmentation des prix des produits pétroliers d'autre part.

En 2009, l'inflation devrait connaître un recul et se situerait autour de 4%.

■ 2.4. Finances publiques

2.4.1. Vue d'ensemble

Les moyennes sous-régionales montrent, pour l'ensemble de la CEEAC, une amélioration significative des finances publiques en 2007. Les recettes totales nettes des dons se sont élevées à 35,3% du PIB contre 34,6% en 2006. Cette progression a nettement couvert les dépenses totales qui ont atteint 26,6% du PIB en 2007. Ces dernières ont baissé en proportion du PIB par rapport à 2006 du fait du ralentissement relatif des dépenses courantes (17,4% du PIB en 2007 contre 17,1% en 2006), ainsi que des dépenses en capital (8,9% du PIB en 2007 contre 8,5% en 2006). Dans l'ensemble, le solde global moyen, base engagements et hors dons, est resté stable entre 2006 et 2007 à 8,7% du PIB) (voir graphique 2.7).

²⁹ Ces chiffres sont ceux du mois de mars 2007.

³⁰ En moyenne annuelle, l'indice global des prix s'est établi à 104,7 points, contre 99,4 points l'année précédente. Cette augmentation des prix est essentiellement imputable aux produits alimentaires et aux boissons non alcoolisées (+11%), sous l'impulsion de l'indice des prix du poste « pain et céréales » (+18,6%) dont, notamment, le riz. Les autres composantes, à savoir la viande, le poisson, le lait, fromage et œuf, les huiles et graisses ainsi que les légumes et tubercules ont enregistré des hausses allant de 2% à 22,6% en moyenne annuelle. Cette situation est liée à la flambée des prix alimentaires à l'échelle mondiale.

En 2008, on a observé une contraction des recettes qui sont descendues à 28,3% du PIB. En revanche, l'augmentation des dépenses totales qui ont atteint 26,7% du PIB s'explique par une progression des dépenses d'investissement qui se sont fixées à près de 11% du PIB alors que les dépenses courantes ont, quant à elles, baissé et représentent 15,5% du PIB. Par conséquent, le solde budgétaire moyen base engagements et hors dons a reculé à 1,6% du PIB. Pour ce qui est des pays exportateurs de pétrole de la sous-région, en 2008, leurs excédents budgétaires, hors dons, ont significativement progressé sous l'effet d'une hausse considérable des recettes pétrolières qui on représenté en moyenne 25,4% du PIB des pays pétroliers.

À l'opposé, la situation budgétaire des pays importateurs de pétrole s'est en moyenne dégradée en raison notamment du coût des mesures prises par les pouvoirs publics pour atténuer l'impact de l'envolée des

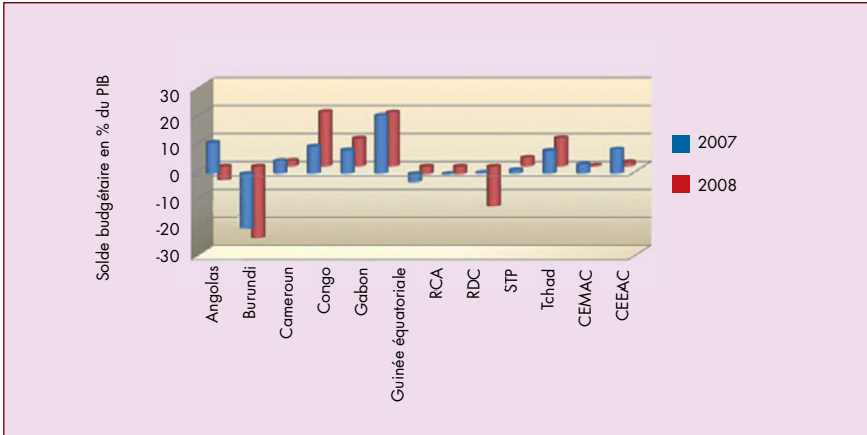
En 2008, les excédents budgétaires, hors dons, des pays exportateurs de pétrole de la sous-région ont significativement progressé... À l'opposé, la situation budgétaire des pays importateurs de pétrole s'est en moyenne dégradée.

cours du pétrole et des produits alimentaires. Les déficits budgétaires, hors dons, se sont creusés en 2008, comme ce fut le cas en RDC dont le déficit s'est creusé à -2,8% du PIB contre -0,2% un an auparavant.

Avec cinq pays sur six qui bénéficient des recettes pétrolières, la zone CEMAC affiche des finances publiques en moyenne assez solides. Le solde budgétaire moyen base engagements et hors dons se situe pour la période 2007-2008 à 9,3% du PIB, soit un des niveaux les plus élevés de la décennie. La RCA étant la seule économie à ne pas bénéficier de la manne pétrolière continue d'enregistrer des soldes budgétaires négatifs qui la mettent en infraction récurrente³¹ par rapport au critère sur la parité du budget prévu dans le cadre du programme de surveillance multilatérale.

En ce qui concerne les différentes composantes du budget, la zone CEMAC se caractérise par une progression remarquable des recettes entre 2007 et 2008 (31,6% du PIB en 2008 contre 29,2% du PIB un an

³¹ Voir à ce sujet CEA/BSR-AC (2007) *Rapport sur la convergence en zone CEMAC*.



Graphique 2.7 : Solde budgétaire
(base engagements, hors dons) en zone CEEAC, 2007-2008

Source : voir Annexe statistique

plus tôt). Les dépenses totales ont diminué sous l'effet de la baisse des dépenses courantes (12,5% du PIB en 2008 contre 12,9% du PIB en 2007) alors que les dépenses en capital sont restées quasiment stables.

La situation budgétaire de la CEEAC et de la CEMAC devrait se détériorer en 2009, principalement en raison de l'impact de la crise financière et économique qui devrait se traduire notamment par une forte baisse des excédents budgétaires des pays exportateurs de pétrole. Dans l'ensemble, le solde budgétaire global moyen devrait, selon les prévisions, être déficitaire à -4,3% du PIB pour la CEEAC et à environ -2% du PIB pour la CEMAC. Ces prévisions qui datent d'avril 2009 tiennent compte de la dégradation plus prononcée que prévu des perspectives économiques mondiales. Les premières prévisions qui avaient été formulées à la fin de l'année 2008 pronostiquaient un excédent budgétaire de 2,1% du PIB pour la CEEAC et de 13,1% du PIB pour la CEMAC soit des écarts de 6 points et 15 points respectivement. Comme pour celles relatives au PIB, ces premières prévisions s'appuyaient sur des hypothèses qui avaient été formulées par le FMI en octobre 2008 dans son rapport sur les *Perspectives économiques mondiales* avec un cours moyen du baril de pétrole autour

La situation budgétaire de la CEEAC et de la CEMAC devrait se détériorer en 2009, en raison de l'impact de la crise financière et économique qui devrait se traduire par une forte baisse des excédents budgétaires des pays exportateurs de pétrole.

de 100 dollars. Or depuis, le FMI a révisé à la baisse dans sa mise à jour des *Perspectives économiques mondiales* d'avril 2009 sa projection de référence pour le cours du pétrole à 52 dollars le baril pour 2009. Le FMI a aussi révisé à la baisse ses projections pour les prix des métaux et des denrées alimentaires, conformément à l'évolution récente des marchés.

2.4.2. Évolution au niveau national

Angola

En 2007, les finances publiques angolaises ont connu une amélioration avec un excédent budgétaire de l'ordre de 11,1% du PIB contre 10,9% du PIB en 2006. En effet, les recettes totales ont correspondu, en 2007, à 45,2% du PIB au prix de marché. Ces recettes ont été soutenues par une augmentation spectaculaire des recettes douanières reflétant à la fois, le dynamisme de l'activité économique et l'amélioration du recouvrement des droits de douanes. Les dépenses fiscales ont quant à elles été revues à la baisse afin de refléter un taux d'exécution du budget plus faible que prévu. Elles ont ainsi correspondu à environ 34,4% du PIB, soit 2,1 points de pourcentage de plus qu'en 2006. Du point de vue de la composition de la dépense, la proportion de celle relative au secteur social s'est accrue en passant d'un équivalent de 28,8% à 35,6% du PIB entre 2006 et 2007 respectivement. Elle devrait se stabiliser en 2008 à 34,1%, soit une légère réduction de 1,3 point de pourcentage, au profit des dépenses de l'administration, de la défense et de la sécurité, conséquence de l'impact des dépenses réalisées en vue des élections législatives. La dépense courante et la dépense en capital ont présenté respectivement une diminution de 0,7 point de pourcentage du PIB en 2007. Depuis 2006, le ministère des Finances a introduit un système intégré de gestion des dépenses courantes (SIGFE Sistema Integrado de Gestão Financeira do Estado), qu'il a étoffé en 2007. Il convient de relever que même si le SIGFE a été progressivement étendu à toutes les provinces, il n'englobe pas les budgets de Sonangol et d'Endiama et ne répertorie pas les dépenses financées par des lignes de crédits étrangers.

En 2008, la situation des finances publiques de l'Angola s'est dégradée avec un solde global base engagements hors dons déficitaire de -4,9% du PIB. Cette situation est le résultat d'une double baisse des dépenses et des recettes. Les recettes totales baissent de 20 points de

pourcentage en raison particulièrement de la baisse des recettes pétrolières de plus de 16 points de pourcentage, consécutivement à la baisse du prix du baril enregistrée au dernier semestre de l'année. Quant aux dépenses totales, elles baissent également mais faiblement de près de 3%. Ce sont surtout les dépenses courantes qui enregistrent la baisse la plus importante de près de 5 points de pourcentage, signe que les autorités nationales reconnaissent l'insuffisance de leur capacité administrative pour l'exécution des plans de dépenses. Les dépenses en capital progressent de 2 points de pourcentage.

Grâce à ses solides positions budgétaires et extérieures, l'Angola a progressivement réduit sa dette extérieure en apurant l'intégralité des arriérés auprès du Club de Paris et a commencé à effectuer dans les délais des remboursements au titre de sa dette actuelle. Ainsi par exemple, en 2007, le stock de la dette extérieure de l'Angola a considérablement diminué pour ne représenter que 15,6% du PIB alors qu'il était de 39,5% deux ans plus tôt. Les relations avec les institutions de Bretton Woods se sont également améliorées.

En 2009, les recettes fiscales totales projetées seront de l'ordre de 29,3% du PIB et les dépenses atteindront 34,8% du PIB. Ce qui doit conduire à un déficit budgétaire global base engagements hors dons équivalent à 5,5% du PIB. Plus généralement, le budget 2009 a pour objectif de :

- promouvoir une croissance économique accélérée et soutenable ;
- augmenter les activités créatrices d'emplois et des revenus ;
- réhabiliter et construire les infrastructures ;
- améliorer les conditions de vie de la population ;
- réformer l'État.

Burundi

La position budgétaire s'est améliorée en 2007. Le solde budgétaire global (sur la base des engagements, dons compris) est passé d'un déficit de -1,4% du PIB en 2006 à un excédent de 1% du PIB en 2007, principalement parce que les décaissements de dons ont augmenté. Toutefois, lorsque l'on exclut ces deniers, le solde budgétaire est déficitaire à environ -20% du PIB en 2007, ce qui montre l'extrême dépendance du Burundi

à l'égard des donateurs. Le total des recettes (dons exclus) en 2007 s'est fixé à 18,6% du PIB soit à peu près au même niveau que 2006, bien que la taxe sur les produits pétroliers ait été ramenée d'un niveau de 20% à 10%. Les dépenses courantes ont progressé de 23,4% du PIB en 2006 à 24,6% du PIB en 2007. Les dépenses en capital qui sont restées quasiment inchangées en 2007 par rapport à 2006 ont représenté 12,7% du PIB.

La réforme dans la collecte de l'impôt ainsi que l'amélioration des conditions économiques suite à la cessation des hostilités, ont favorisé une bonne collecte des recettes fiscales (dons exclus) au cours de l'année 2008 qui sont passées à 19,1% du PIB. Les dépenses totales ont fortement augmenté en 2008 à 44,8% du PIB soit 6 points de pourcentage de plus qu'en 2007. Cela s'explique par une hausse des dépenses courantes qui sont pour la plupart constituées du règlement des salaires de la fonction publique. Elles ont atteint 26,1% du PIB en 2008 soit un des montants les plus élevés de la décennie. Il y a eu également une hausse importante des dépenses en capital qui ont atteint 15,6% du PIB en 2008, c'est-à-dire le niveau le plus élevé depuis 2004. Cette évolution s'explique par une augmentation des dépenses en infrastructure, grâce aux fonds déboursés à travers la FRPC (Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance) à laquelle se sont ajoutés d'autres dons pour la construction d'écoles primaires, de cliniques, d'hôpitaux et pour la réhabilitation des routes. Par conséquent, le déficit budgétaire hors dons s'est creusé à la fin de l'année 2008 en s'établissant à 25,7% du PIB.

Le gouvernement va essayer en 2009 de trouver le juste milieu entre, d'une part, une politique budgétaire prudente telle que recommandée par les bailleurs de fonds, et d'autre part, des dépenses à la hausse, en vue des élections, le versement des primes à la fonction publique et à l'armée, et toutes les mesures prioritaires contenues dans le DSRP. L'introduction de la TVA en juillet 2009 ainsi que l'adoption du tarif extérieur commun de l'East African Community sont des mesures qui contribueraient à une augmentation des recettes fiscales (dons exclus) à hauteur de 19,3% du PIB. Par conséquent, il est attendu que le déficit global hors dons diminue légèrement à -25,3% en 2009.

Encadré 2.7 : Réformes de la gestion des finances publiques au Burundi

Le cadre juridique des finances publiques a été resserré. De nouveaux codes des marchés publics et des douanes ont été adoptés. Ces deux textes législatifs accroîtront la transparence et la responsabilité financière tout en rendant l'exécution du budget plus efficace. En outre, le conseil des ministres a approuvé un nouveau projet de loi organique de finances et l'a soumis au Parlement.

La capacité de gestion de la dette a été améliorée. Le ministère des finances dispose à présent du droit exclusif de négocier et de ratifier les emprunts extérieurs. Un système informatisé de gestion de la dette extérieure a été installé et peut produire des états mensuels de la dette.

Les systèmes budgétaires et de communication des données fiscales ont été réorganisés, avec l'introduction de classifications économique, fonctionnelle et administrative. Le nouveau système a amélioré le suivi du budget et des dépenses. En outre, un système de comptabilité en partie double a été progressivement mis en place avec la présentation des soldes de clôture des comptes de 2006 et de 2007. Le contrôle du budget s'est amélioré. Des départements spécialisés ont été mis sur pied pour améliorer le contrôle de l'exécution du budget, dont entre autres : i) un service d'inspection et de contrôle internes au ministère des Finances ; ii) une Inspection générale d'État ; et iii) une Cour des comptes. La Cour des comptes a achevé l'audit des comptes de 2006 en 2007, et un audit indépendant de l'emploi des fonds de l'initiative PPTTE en 2005–07 vient de s'achever. Les fonctions du Trésor ont été rationalisées. Les autorités préparent le passage à un compte unique du Trésor en resserrant le contrôle sur les flux de trésorerie et en réduisant les soldes monétaires immobilisés sur les comptes bancaires des ministères. Elles ont i) fusionné les comptes du budget courant et du budget en capital ; ii) éliminé sept sous-comptes PPTTE dans les ministères ; et iii) clos 80 comptes ministériels. Un plan de trésorerie a été établi fin 2007 pour améliorer la gestion de la trésorerie.

L'administration des douanes et des impôts a été renforcée. Un nouveau code des douanes a été promulgué en 2007 afin de rendre les procédures des douanes plus efficaces. L'informatisation des opérations en douane par le déploiement du système SYDONIA+ a contribué à réduire les délais de dédouanement. Pour améliorer la perception de l'impôt et combattre l'évasion fiscale, un système fiable de numéro d'identité fiscal informatisé a été mis en place.

Source : Rapport du FMI No. 08/282, août 2008.

Cameroun

En 2007, la situation des finances publiques est restée assez confortable, poursuivant les bonnes tendances enregistrées au cours des cinq précédentes années. En effet, on a observé avec un accroissement des recettes hors dons, la maîtrise des dépenses et l'allègement du service de la dette extérieure dans le cadre de l'initiative PPTE. S'agissant des recettes, elles représentaient 19,6% (dons exclus) du PIB à la fin d'année 2007 alors que les dépenses étaient à 15%.

En 2008 à la faveur de la bonne tenue des cours du pétrole, la consolidation des finances publiques s'est poursuivie. En effet, les recettes totales hors dons ont représenté 20,0% PIB. Cette évolution positive est liée à la hausse des recettes pétrolières, consécutives à l'augmentation du prix du baril du pétrole. Elles ont progressé de 0,9 point de pourcentage en passant de 6,5% à 7,4% entre 2007 et 2008. Les recettes non pétrolières diminuent faiblement de -0,5 point et ceci malgré les mesures prises par les autorités nationales dans le cadre de l'assistance avec les institutions de Bretton Woods. Ces mesures visaient un élargissement de l'assiette fiscale. A titre d'illustration, les recettes budgétaires hors financements extérieurs au cours du premier semestre de l'exercice 2008, s'élèvent à 1108,3 milliards de Fcfa. Par rapport à la même période de l'exercice précédent, où ces recettes étaient de 887,8 milliards, elles sont en augmentation de 220,5 milliards (+24,8%). Cette hausse ressort tant au niveau des recettes non pétrolières qui croissent de 46 milliards (+7%), qu'à celui des recettes pétrolières qui augmentent de 174,5 milliards (+75,2%). S'agissant des dépenses totales, elles progressent également mais restent toutefois maîtrisées. Elles passent ainsi de 15% du PIB en 2007 à 17,9% en 2008. Entre les deux périodes, les dépenses courantes augmentent de 0,5 point de pourcentage et les salaires et traitements de 0,6 point en raison de la revalorisation enregistrée à partir du mois d'avril 2008. Les dépenses en capital augmentent également, passant de 2,9% à 3,1%. Le décalage entre recettes et dépenses montre qu'il existe un espace de financement important au Cameroun. Cet espace est renforcé par la diminution du stock intérieur et extérieur de la dette même si la tendance récente est à la reconstruction progressive. Il s'agit tout simplement d'agir sur la dépense publique en mettant en œuvre des politiques économiques pro-pauvres, afin de faciliter la réalisation de certains Objectifs de Développement du Millénaire (OMD) d'ici à 2015. Dans le contexte actuel, la réalisation de ces objectifs exigera la

recherche d'une croissance forte suivie d'une stratégie efficace de redistribution. Il existe encore d'énormes goulots d'étranglement qui empêchent la politique budgétaire d'agir efficacement sur la réduction de la pauvreté. Il s'agit principalement :

- du retard dans les engagements (les premiers engagements interviennent au mois de mars) ;
- de la maturation insuffisante de projets pour des raisons diverses, notamment dans certaines administrations, l'absence des ressources humaines pour réaliser les études de faisabilité ;
- des processus de passation des marchés encore inutilement longs par rapport à la législation ;
- de la structure fonctionnelle administrative qui favorise la porosité des circuits de financement, et qui génère d'énormes pertes (non utilisation des caisses d'avance, bon de commande non conforme à la réglementation, etc.).

Au total, les efforts doivent être faits pour améliorer la qualité de la dépense, ce qui est susceptible d'accroître le civisme fiscal³².

Le service de la dette publique au terme des six premiers mois de l'exercice 2008 s'élève à 155,8 milliards contre 178,5 milliards pour la même période en 2007, soit une diminution de 22,7 milliards (-12,7%) entre les deux périodes. Par rapport à l'objectif semestriel de 151,1 milliards fixés dans le programme, le service de la dette enregistre un taux de réalisation de 103,1%. L'évolution des rubriques se présente comme suit : le service effectif de la dette extérieure se chiffre à 58,3 milliards à fin juin 2008 contre 48,1 milliards un an plus tôt, soit une augmentation de 10,2 milliards (+21,2%). Le taux de réalisation du service de la dette extérieure à fin juin 2008 est de 109,8% par rapport aux 53,1 milliards estimés pour le semestre par le programme. Ce dépassement est imputable au paiement de la dette commerciale due au Club de Londres. Les paiements au titre de la dette intérieure sont en baisse de 32,9 milliards en juin 2008, passant de 130,4 milliards pour l'année 2007 à 97,5 milliards

³² Le Cameroun est, en empruntant les concepts de la théorie des jeux, dans une situation d'équilibre bas (faible croissance, mauvaise qualité de la dépense budgétaire et faible impact sur la réalisation des OMD) avec bien entendu la possibilité de renverser la tendance pour passer vers l'équilibre haut (forte croissance, meilleure qualité de la dépense et fort impact sur la réalisation des OMD).

à fin juin 2008. Par rapport à la projection semestrielle du programme qui s'établit à 98 milliards, ils enregistrent un taux de réalisation de 99,5%.

En 2009, il faudrait s'attendre à une dégradation des finances publiques qui subiront l'incidence négative de la crise financière et économique mondiale. Il est attendu que le solde budgétaire base engagements et hors dons enregistre pour la première fois au cours de la décennie un déficit équivalent à -3% du PIB.

Congo

La position budgétaire du Congo s'est affaiblie en 2007 en raison de la baisse des recettes totales d'une part, et des dérapages dans les dépenses d'autre part. Les recettes pétrolières qui ont représenté 82% du total des recettes en 2007 ont en réalité reculé de 4 points de pourcentage pour se fixer à 35,2% du PIB contre 39,3% du PIB en 2006. Cette diminution des recettes pétrolières est imputable à la chute de la production pétrolière consécutive à la maturation de certains gisements d'une part, et à l'accident survenu sur la plateforme de Nkossa causant l'interruption de pompage d'autre part.

Les dérapages au niveau des dépenses totales qui sont passées de 28,6% du PIB en 2006 à 33,2% en 2007 s'expliquent, entre autres, par l'engagement de dépenses relatives aux élections législatives plus importantes que prévu ainsi que de larges subventions notamment au secteur pétrolier. Ces dernières ont représenté 9% du PIB en 2007 contre 6,3% du PIB en 2006. Par ailleurs, les dépenses en capital ont progressé à 11,8% du PIB en 2007 contre 9,4% du PIB un an auparavant. Par conséquent, l'excédent budgétaire base engagements hors dons a fortement baissé à 9,8% du PIB contre 17,4% du PIB un an plus tôt.

La situation des finances publiques s'est améliorée en 2008. Les recettes budgétaires totales se sont inscrites en hausse grâce à l'accroissement des recettes pétrolières et non pétrolières, soit environ 49% du PIB contre près de 43% du PIB en 2007. Les recettes pétrolières qui ont progressé à 41,1% du PIB contre 35,2% en 2007 sont restées influencées par les cours du marché international particulièrement élevés pendant la première moitié de 2008, la mise en exploitation du champ pétrolifère de Moho Bilondo et l'amélioration de la production au niveau de Boundi.

Pour leur part, les dépenses budgétaires totales ont baissé par rapport à 2007 et ont été estimées à 29,4% du PIB principalement en raison de la nette diminution des dépenses courantes qui sont passées à 18,3% du PIB contre 22,2% du PIB en 2007. Quant aux dépenses en capital, elles se sont établies 11,1% du PIB soit une baisse de 0,7 point de pourcentage par rapport à 2007. Par conséquent, l'excédent budgétaire base engagements et hors dons a nettement progressé et a été estimé à 19,6% du PIB soit le niveau le plus élevé de la décennie.

Bien qu'il soit prévu que les dépenses en capital augmenteront en 2009 pour s'établir à 15,6% du PIB en raison de grands projets d'investissement publics, le gouvernement congolais sera contraint de réévaluer son programme de développement économique afin que ce dernier soit plus en conformité avec des cours du pétrole nettement plus bas. En dépit de la croissance significative du PIB pétrolier qui devrait atteindre 25,7% en 2009, il est attendu que les recettes pétrolières chutent à 27,6% du PIB en raison de l'effondrement récent des cours mondiaux du pétrole. Cette forte baisse des prix du pétrole devrait se traduire par une réduction des subventions au carburant donnant au gouvernement une certaine marge de manœuvre pour augmenter les dépenses dans d'autres secteurs notamment les secteurs sociaux. Par conséquent l'excédent budgétaire global devrait, selon les prévisions, enregistrer en 2009 une forte baisse pour s'établir à environ 4% du PIB.

Gabon

En 2007, l'exécution du budget s'est soldée par un excédent primaire équivalent à 11,5% du PIB. Cet excédent provient principalement de l'amélioration des recettes non pétrolières qui sont passées à 12,2% du PIB contre 11,1% un an plus tôt. Les recettes pétrolières quant à elles ont enregistré une baisse pour s'établir à 17,3% du PIB contre 19,8% en 2006. Le solde global base engagements et hors dons s'est accru, mais à un rythme moins élevé qu'en 2006, soit l'équivalent de 8,5% du PIB contre 9% en 2006. A cause de la dépréciation du dollar américain par rapport au franc CFA, les sommes perçues au titre des recettes pétrolières ont baissé de 5,4% en dépit de la hausse des cours et de la production.

En ce qui concerne les dépenses non pétrolières, l'ensemble des impôts perçus par l'État a progressé plus vite qu'en 2006. Cela s'explique

par la bonne performance au niveau du recouvrement fiscal et le dynamisme de l'activité économique au cours de 2007. Par conséquent, les droits et taxes à l'importation ont progressé de 17,6% poussés par la hausse des importations de biens et services. La TVA a évolué de près de 18% en liaison avec l'augmentation de 9,6% des dépenses de consommation finale des ménages. Les impôts directs ont crû de 21,4% en ligne avec la hausse des bénéfices des sociétés, du rendement du contrôle fiscal et de la retenue à la source.

En ce qui concerne les dépenses totales, elles ont représenté 21,0% du PIB contre 21,9% en 2006. Mais, elles ont été plus importantes en valeur en 2007 qu'en 2006 en raison de l'expansion des dépenses courantes et en capital. Les dépenses courantes ont été évaluées à 922 milliards de francs CFA contre environ 856 milliards de francs CFA en 2006. Cette progression a pour origine non seulement la croissance de la masse salariale, suite notamment aux nouveaux recrutements, mais également à l'expansion des achats de biens et services. Les transferts et subventions, qui représentaient 6,8% du PIB en 2006, ont reculé à 5,5% du PIB, en liaison avec les efforts de maîtrise de cette catégorie de dépense de l'État.

Les dépenses en capital, du fait de la consolidation des ressources propres et de la mobilisation des financements extérieurs, ont progressé par rapport à 2006, pour s'établir à environ 244 milliards de FCFA.

Le projet de loi de finances pour 2008 traduisait déjà la détermination des autorités à orienter progressivement le budget vers la viabilité à long terme. Ainsi, le projet de loi de finances avait tablé sur un déficit primaire hors pétrole (DHP) de 10% du PIB hors pétrole, ce qui constituait un pas vers un DHP soutenable (estimé à 6% du PIB hors pétrole). Le solde budgétaire global, base engagements et hors dons, a terminé l'année 2008 avec un excédent équivalent à 10,0% du PIB, compte tenu du niveau élevé des recettes pétrolières, qui ont représenté 19,6% du PIB. Les recettes non pétrolières se sont maintenues en valeur grâce au renforcement de l'administration fiscale et aux recettes supplémentaires provenant des licences de téléphonie mobile et de l'apurement des arriérés d'impôt.

Les dépenses totales sont restées constantes en volume, même si elles ont diminué en proportion du PIB (20,5% du PIB en 2008 contre 21,0% un an plutôt). La masse salariale a permis, certes des promotions et des

embauches limitées dans les secteurs sociaux, mais pas d'augmentation générale de salaires. Quant au budget d'investissement, il a été augmenté pour tenir compte des projets d'infrastructures financés sur ressources extérieures. Les transferts et subventions ont légèrement progressé, passant de 5,5% du PIB en 2007 à 5,9% du PIB en 2008.

Le gouvernement continuera à fournir de grands efforts pour réduire son déficit primaire hors pétrole en 2009, en menant une politique budgétaire prudente. Bien qu'il envisage d'augmenter les dépenses en capital en 2009 afin d'améliorer les infrastructures économiques et sociales, la réduction des subventions au carburant permettra d'accroître les dépenses publiques dans d'autres domaines. Dans l'ensemble, il est attendu que les dépenses totales augmentent en 2009 pour s'établir à 27,7% du PIB. Les recettes pétrolières baisseraient nettement en 2009 à 11,3% du PIB soit plus de 8 points de pourcentage en moins par rapport 2008, et ce à cause de la chute des cours mondiaux du pétrole, observée à la fin de l'année 2008. Les recettes non pétrolières devraient néanmoins progresser à 15,9% du PIB c'est-à-dire presque 5 points de pourcentage de plus qu'en 2008 en liaison avec une prévision de croissance du secteur non pétrolier à près de 3% et de l'élimination de certaines exonérations de taxes sur les denrées de base amorcée en 2008. Compte tenu de ces éléments le solde budgétaire global en 2009 devrait, selon les prévisions, afficher pour la première fois au cours de la décennie un déficit équivalent à -0,5% du PIB.

Guinée équatoriale

En 2007, l'excédent du solde budgétaire global base engagements hors dons de la Guinée équatoriale a atteint 20,9% du PIB. Ce taux élevé s'explique par un meilleur recouvrement des recettes pétrolières, qui ont représenté 40,9% du PIB soit environ 2103 milliards de francs CFA. Les recettes non pétrolières, qui stagnaient depuis que le pétrole a commencé à dominer l'activité économique nationale ont repris de l'importance suite aux réformes fiscales de février 2006 qui ont instauré la TVA et une nouvelle loi sur la fiscalité douanière visant à améliorer le recouvrement des recettes fiscales non pétrolières.

Les dépenses totales ont progressé en 2007 pour atteindre 24,1% du PIB, contre 21,5% en 2006. En volume, les dépenses totales ont atteint

958,5 milliards de francs CFA en 2006 et 1236,3 milliards en 2007, soit une augmentation de 31,8% par rapport à l'année 2006. Les dépenses courantes se sont stabilisées au niveau de 4,2% du PIB en 2007. Cette stabilité est le résultat des mesures prises par les autorités équato-guinéennes pour compenser la hausse des cours internationaux du pétrole et la progression de la masse salariale. Les dépenses en capital ont quant à elles fortement progressé et on représenté près de 20% du PIB contre 17% du PIB en 2009. Cette augmentation des dépenses en capital est conforme à la politique budgétaire du gouvernement qui s'était axée sur la promotion d'infrastructures de base de qualité dans la perspective des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le gouvernement s'est parallèlement attaché à renforcer le capital humain en privilégiant les secteurs de l'éducation, de la santé et de la sécurité nationale, ainsi qu'en accroissant les dépenses en biens et services.

En 2008, l'exercice budgétaire s'est soldé par un excédent global estimé à 19,4% du PIB. Cet excédent bien qu'il ait diminué en proportion du PIB par rapport à celui de 2007 a en réalité augmenté en volume de 21,2%, atteignant un montant estimé à 1360,5 milliards de francs CFA contre 1072,2 milliards de francs CFA en 2007. La forte progression de l'excédent budgétaire global s'explique par des recettes pétrolières qui ont atteint un record estimé à plus de 3 000 milliards de francs CFA soit 43,5% du PIB. Ce résultat exceptionnel provient de l'augmentation de la production d'hydrocarbures conjuguée à des cours mondiaux très élevés au cours du premier semestre de l'année 2008.

Les dépenses totales ont également connu une hausse et ont été estimées à 26,4% du PIB en 2008. Cette progression des dépenses totales est due principalement à l'augmentation continue des dépenses en capital engagées par le gouvernement en vue du développement des infrastructures de base notamment. Les dépenses en capital ont été estimées à 21,9% du PIB.

Il est attendu qu'en 2009 la position budgétaire se dégrade nettement par rapport à 2008. Cela aura une incidence sur la mise en œuvre du programme économique du gouvernement. Selon les prévisions, les recettes pétrolières devraient baisser fortement en raison de l'effondrement du prix des hydrocarbures sur le marché mondial d'une part, et d'un recul de la production pétrolière et gazière d'autre part. Les recettes pétrolières descendraient ainsi à 40,5% du PIB en 2009 contre 43,5% du PIB en 2008. Mais en réalité, le recul des recettes pétrolières est encore plus

considérable lorsque ces dernières sont exprimées en valeur. Elles passeraient de 3051 milliards de francs CFA en 2008 à 1110 milliards de francs CFA en 2009 soit une chute de près de 64%. Le gouvernement a récemment annoncé qu'il réduirait de manière significative ses dépenses d'investissement en 2009 pour faire face à la baisse des recettes d'une part et pour éviter de tarir les réserves fiscales accumulées au cours des dernières années d'autre part. En conséquence, on s'attend à ce que le solde budgétaire global indique un déficit, pour la première fois au cours de la décennie, équivalent à -1,2% du PIB en 2009.

RCA

Pour le gouvernement centrafricain, le renforcement de la politique budgétaire à travers les réformes entreprises depuis 2005 est un objectif prioritaire. L'effectivité de ces réformes devrait permettre un accroissement substantiel des ressources de l'État d'une part, et la parfaite maîtrise des dépenses de fonctionnement d'autre part. Entre 2007 et 2008, l'on estime que les recettes propres ont augmenté de 9,7% à 9,8% du PIB et les dépenses ont diminué de 12,7% à 12,6%. Cette progression des ressources publiques s'inscrit dans le cadre de la reprise de l'activité économique, de la mise en œuvre effective des réformes fiscales et douanières, à travers le renforcement des capacités techniques et institutionnelles, la lutte contre la fraude et la corruption, et l'amélioration de la gouvernance économique, la diminution de l'incivisme fiscal et l'élargissement de l'assiette. La place de choix qu'occupent les réformes structurelles a permis de les orienter à dessein vers les domaines spécifiques pour respectivement consolider la paix et la sécurité et accroître la crédibilité de la politique budgétaire. Le gouvernement entend s'investir davantage dans ces réformes, en vue de l'amélioration de la gestion des finances publiques, de la transparence des opérations du secteur public, et du renforcement de la capacité du système judiciaire à combattre la criminalité financière et commerciale. La restructuration des sociétés d'État et celle du système judiciaire en général permettront de pérenniser la croissance économique et promouvoir le développement du pays³³. Par

³³ Pour ce qui est de la Transparence et de la Gouvernance, un site Internet du gouvernement est disponible et permet de publier régulièrement les données y relatives portant notamment sur les finances publiques, les activités forestière et minière, ainsi que les progrès de la lutte contre la corruption et l'impunité.

ailleurs, il va de soi que certaines actions menées telles que les opérations de contrôle de naissances, la limitation des allocations familiales à 5 enfants au maximum, la réduction des indemnités, la mise à la retraite et le contrôle des pensions sur toute l'étendue du territoire auront pour conséquence, à moyen terme, la maîtrise des dépenses se traduisant par la réduction de la masse salariale compatible avec la baisse de l'effectif des fonctionnaires et des agents de l'État. Ces mesures permettront de réduire la masse salariale en pourcentage du PIB qui passera de 5,2% à 3,8% entre 2005 et 2009³⁴. Au niveau des dépenses de fonctionnement (biens et services), l'accent a été mis sur la limitation de l'émission et le paiement des chèques Trésor, le suivi rationnel des comptes de dépôt, la limitation de la consommation publique et la sélection des engagements selon les priorités. Dans le souci d'assurer la gestion transparente des finances publiques, le gouvernement a mis en place :

- la loi organique relative aux lois des finances en RCA ;
- le règlement général de la comptabilité ;
- le fichier unique et intégré pour la gestion du fichier solde ;
- la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable ;
- et enfin l'informatisation du ministère des Finances.

Toujours dans ce vaste programme d'assainissement des finances publiques, l'État centrafricain a procédé à la réduction progressive des arriérés de paiements intérieurs avec l'appui de la Banque mondiale après la réalisation d'un audit en 2007. Dans cette perspective, la masse salariale effectivement versée aux fonctionnaires et agents de l'État est passée de 18,1 milliards au cours du 1^{er} semestre 2007 à 20,6 milliards à la même période en 2008, soit une hausse de 13,8%. Cette forte augmentation s'explique justement par le versement d'un mois d'arriérés de salaire au mois de février 2008. Les réformes de l'administration fiscal-douanière se poursuivent, notamment l'audit sur le contrôle, le recouvrement et la Comptabilisation de la TVA, le contrôle des gros contribuables et la mise en exécution des recommandations de l'audit du guichet unique. Dans le même ordre d'idées, le gouvernement est déterminé à améliorer la gestion du secteur des ressources naturelles. En 2007, l'examen du régime réglementaire du secteur forestier et du code minier a permis d'établir des règles claires et prévisibles garantissant les droits des investisseurs tout en maximisant les recettes de l'État.

³⁴ Voir CEA/BSR-AC 2006, *Les Économies de l'Afrique centrale*, page 43.

Au niveau de la dette extérieure, la situation s'est améliorée, notamment par la signature des accords avec les pays membres du Club de Paris, accords ayant permis la réduction significative des arriérés dus aux bilatéraux. Cependant, la flambée des prix du pétrole et la persistance de l'appréciation des cours de l'euro par rapport au dollar américain ont eu des répercussions néfastes pour l'ensemble de l'économie centrafricaine. Dans l'ensemble, le solde budgétaire base engagements et hors dons en fin 2008 a été déficitaire avec -2,8% du PIB, contre -3,0% en 2007. En 2009, ce solde se dégradera encore pour se fixer à -4,1% du PIB.

RDC

La marge de manœuvre de la politique monétaire en RDC est limitée pour réguler l'activité économique, d'où l'énorme poids placé sur la politique fiscale et les réformes structurelles destinées à la rendre plus efficace (réforme des finances publiques, réforme de la comptabilité publique, etc.). La politique fiscale a en effet supporté tout le poids de l'ajustement macroéconomique. Le déficit budgétaire global moyen entre 2002 et 2007 a été de -3,5% du PIB.

Pendant que la mise en œuvre des politiques budgétaires a été prudente dans l'ensemble, les faiblesses dans la gestion des dépenses ont persisté. À la fin juin 2008, le surplus de recettes budgétaires a plus que compensé les augmentations de dépenses courantes et en capital, résultant en une réduction plus grande que prévu du crédit net à l'État. Le dépassement des objectifs en matière de recettes s'est chiffré à 47 milliards de francs congolais (FC), reflétant principalement les recettes plus importantes que prévu de la Direction générale des Impôts sur la base d'une bonne performance des impôts sur les bénéfices des sociétés du secteur des télécommunications et des mines. Par ailleurs la collecte des recettes non fiscales de la Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participation (DGRAD) s'est améliorée, tandis que la hausse des cours mondiaux du pétrole a conduit à un dépassement des objectifs de recettes pétrolières de 10 milliards de FC. Bien que les dépenses courantes totales aient été plus élevées que prévu de seulement 7 milliards de FC, les plafonds pour plusieurs catégories de dépense (plus particulièrement les biens et services pour des institutions et les ministères) ont été dépassés par une grande marge et ont dû être compensés par des restrictions au niveau d'autres catégories. Les

objectifs budgétaires cumulés en matière de crédit net à l'État pour juillet et août 2008 ont été également atteints quoique par de petites marges, car le niveau plus élevé que prévu des dépenses a compensé la très bonne performance des recettes. Le cumul important des dépassements de dépenses (de 40 milliards de FC) souligne des problèmes sérieux dans la gestion des finances publiques en ce qui concerne la limitation des engagements de dépense aux niveaux prévus dans le plan de trésorerie. Les objectifs budgétaires n'auraient pas été atteints si, l'accumulation d'arriérés sur les salaires et sur les transferts aux provinces avait été prise en considération.

En général les déficits budgétaires mensuels ont été faibles jusqu'à novembre 2008, point à partir duquel le déficit budgétaire mensuel a quadruplé atteignant 21,2 milliards de FC contre 5,4 milliards de FC le mois précédent. Le mois suivant, le déficit s'était creusé jusqu'à 55,4 milliards de FC. Les recettes gouvernementales étaient estimées à 79 milliards de FC en décembre contre 128,4 milliards de FC en novembre 2008. Ceci permet de réaliser l'ampleur et la rapidité avec lesquelles les recettes budgétaires ont subi l'impact de la crise financière et économique mondiale qui s'est traduite par une forte baisse de la demande et des cours mondiaux des produits de base. Les recettes minières se sont effondrées reculant de 7,6 milliards de FC en novembre 2008 à 895 millions de FC en décembre 2008. Les recettes pétrolières ont également connu une forte baisse au cours de la même période en chutant de 17,3 milliards de FC à 1,3 milliards de FC.

Quant aux dépenses, elles étaient estimées en décembre 2008 à 134,4 milliards de FC soit 19 milliards de FC de plus que ce qui avait été budgétisé. L'augmentation des dépenses s'explique, entre autres, par le coût des opérations militaires dans les provinces de l'est de la RDC.

Par conséquent l'exercice budgétaire de l'année 2008 s'est terminé par un creusement du déficit budgétaire global estimé à -2,8% du PIB contre -0,2% en 2007.

Le repli persistant des cours des principales matières premières exportées par la RDC pèse sur l'activité économique, et l'augmentation des dépenses sécuritaires et humanitaires a provoqué une détérioration de la situation budgétaire. En 2009, l'objectif principal de la politique fiscale sera donc de réduire les dépenses publiques afin qu'elles soient en

ligne avec des recettes plus faibles. Dans ce contexte, la Banque mondiale et l'Union européenne ont déjà accepté d'accorder en 2009 des fonds d'urgence pour venir en aide au gouvernement. Le FMI a également approuvé au mois de mars un déboursement de 195 millions de dollars américains envers la RDC sous la Facilité de protection contre les Chocs Exogènes (FCE). Ces fonds contribueront à soulager le déficit fiscal en 2009 qui devrait se situer à -4,6% du PIB.

Sao Tomé et Principe

La situation des finances publiques de Sao Tomé et Principe, malgré l'amélioration structurelle enregistrée depuis 2006 et l'apport extérieur, est marquée par la permanence des déficits jumeaux.

En 2007, les recettes totales ont progressé de près de 19,3 points de pourcentage par rapport à l'année précédente. Elles représentaient 40,2% du PIB et étaient essentiellement le fait des dons. Les dépenses totales représentaient 39,8% dont près de 25,8% de dépenses courantes et de 8,9% pour les salaires le deuxième poste des dépenses. Il convient, d'une part, de remarquer que la bonne performance constatée en 2007 est essentiellement liée au fait que le déficit budgétaire a été financé par les ressources provenant de la signature des accords donnant droit aux entreprises de faire des explorations et des financements extérieurs tels que les dons de la Banque mondiale et des ressources de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE). D'autre part, l'augmentation du déficit du compte courant provient de :

- l'accroissement des importations nécessaires pour les explorations pétrolières ;
- l'accroissement du prix du pétrole ;
- l'accroissement des importations des biens de consommation (Banque mondiale, 2008).

Ce compte courant, qui est structurellement déficitaire, est financé par :

- les flux de l'aide au développement et de l'investissement direct étranger (IDE), en particulier dans la construction, les secteurs de tourisme et les activités relatives à l'exploration pétrolière.

En 2008, les recettes totales ont enregistré une importante baisse de 23,6 points de pourcentage, et les dépenses totales ont également connu une baisse de 8,8 points de pourcentage par rapport à 2007, tirée par la baisse des dépenses en capital. Les dépenses de salaires et traitements ont quant à elles légèrement diminué de 0,3 point de pourcentage du PIB entre 2007 et 2008.

Pour 2009, les effets des réformes fiscales, engagées en 2008 avec la mise en œuvre du nouveau droit fiscal pour les entreprises, le nouveau code fiscal pour les revenus des personnes et celui des propriétés urbaines seront faiblement perceptibles dans les finances publiques. Les recettes totales attendues seront de 18,6%, alors que les dépenses vont se situer à 62,9%, portées toujours par les dépenses en capital soit un déficit d'environ -44,3% du PIB plus important que l'année précédente.

Tchad

Malgré les difficultés du secteur pétrolier, la situation budgétaire globale (base engagements hors dons) s'est améliorée en passant de 0,6% du PIB à 1,4% du PIB entre 2006 et 2007. Ce résultat n'a été possible que grâce à une augmentation plus importante des recettes totales qui ont progressé de près de 6,3 points de pourcentage alors que les dépenses totales progressaient d'environ 5,5 points.

En 2008, d'une manière générale, les recettes totales ont progressé de 2,4 points de pourcentage passant de 23,0% à 25,4%. Par ailleurs, il faut noter que la hausse des recettes totales s'est faite avec une faible contribution des recettes fiscales non pétrolières et recettes non fiscales. Ces recettes sont restées relativement stables sur la même période avec un taux de 5,4%. La hausse des recettes pétrolières³⁵ a favorisé l'augmen-

³⁵ L'afflux massif des capitaux du secteur pétrolier a contribué à l'amélioration des réserves extérieures (en mois d'importation caf). Elles représentaient 5,4 mois d'importations en 2007 et 6,5 mois d'importations en 2008. De même, le gonflement des recettes pétrolières mal maîtrisé a donné lieu à une appréciation du taux de change effectif réel (TCER) en 2007. En effet, selon l'INSEED, le TCER connaît une hausse de +1% en variation trimestrielle et de +6% en glissement annuel depuis 2007 et se poursuivrait en 2008. Cette appréciation érode la compétitivité des produits exportables tchadiens. En revanche, le terme de l'échange s'est légèrement redressé passant de (-1,5%) en 2006 à (-1,1) en 2007. Les perspectives tableraient sur un seuil de +32,3%

tation de quelques postes de dépenses³⁶, notamment les dépenses salariales, militaires, discrétionnaires de sécurité et de souveraineté. En pourcentage du PIB non pétrolier, ces dépenses courantes sont passées de +18,8% en 2006 à +20,0% en 2007. Cette hausse est liée à l'augmentation des salaires des fonctionnaires (+15% du point d'indice au second semestre 2007), au relèvement de l'âge de la retraite, aux recrutements du personnel de la fonction publique (les salaires des civils ayant évolué de +4,6% du PIB non pétrolier en 2006 à +6,1% en 2007), à l'application de la grille salariale et aux versements des traitements des militaires et de leurs ayants droit, de même qu'à l'achat d'équipements de l'armée (les dépenses militaires totales ont augmenté de +8,4% du PIB non pétrolier en 2006 à +9,6% en 2007, soit une hausse de +1,2 point).

S'agissant de l'endettement, le Tchad n'a pas pu atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE renforcée en 2007 comme prévu en raison des faiblesses enregistrées dans la gestion macroéconomique. C'est ce qui explique sans doute la légère dégradation de l'endettement du Tchad en 2007. Ainsi, l'encours de la dette extérieure (essentiellement multilatérale, +91%) rapporté au PIB a augmenté de +28% du PIB en 2007 contre +27% en 2006, mais aurait baissé à +24% en 2008. Parallèlement, l'accroissement des recettes pétrolières a permis d'améliorer le ratio du service de la dette rapporté aux recettes budgétaires. Cet indicateur s'est établi à +4% en 2007 contre +5% un an plutôt, et serait de +4,5% en 2008. Mentionnons tout de même que l'évolution tendancielle vers le désendettement demeure fragile, si on prend en compte d'éventuels chocs exogènes, par exemple, la chute des cours du pétrole. D'où, la nécessité pour le gouvernement d'atteindre au plus tard en 2009, le point d'achèvement en montrant ainsi sa capacité de tenir avec succès une discipline budgétaire, ce qui lui permettra de bénéficier sans doute d'allègements substantiels estimés à plus de 850 millions de dollars US.

En 2009, il est prévu une forte diminution des recettes totales à 10,4% du PIB. Les dépenses totales devraient également connaître une baisse de 2,7 points de pourcentage par rapport à 2008, ce qui entraînerait un

en 2008 en faveur de la forte hausse des cours du pétrole en général et du brut tchadien, en particulier (prix variant annuellement en moyenne de 52,3 dollars US par baril à 82,9 dollars US par baril en 2008, soit une variation de +59% sur la période considérée).

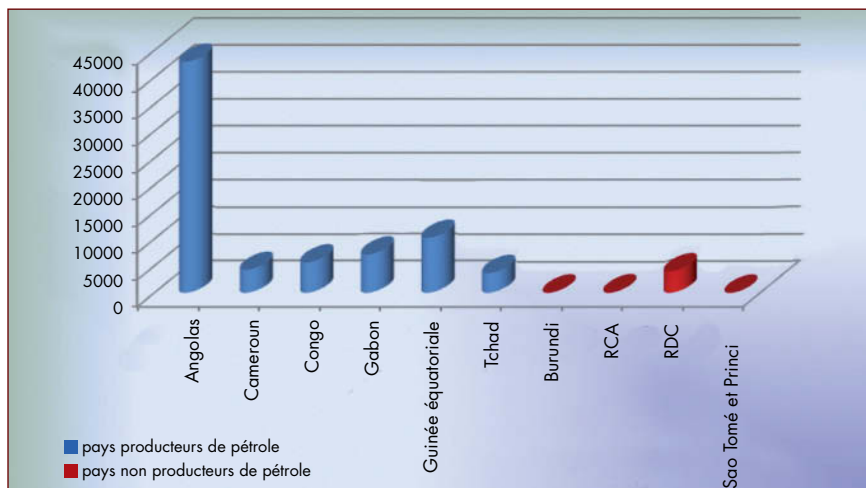
³⁶ Soulignons que cette augmentation s'inscrit dans la nécessité d'anéantir les rebelles venus du Darfour et de restaurer la sécurité.

déficit du solde budgétaire global base engagements hors dons à -9,4% du PIB.

■ 2.5. Secteur extérieur

2.5.1. Vue d'ensemble

En 2007, les exportations en valeur de la sous-région ont atteint 60,2% du PIB contre environ 56,9% du PIB en 2006. Ces résultats masquent en réalité le clivage qui existe entre économies pétrolières et non pétrolières (voir graphique 2.8). Dans les pays pétroliers de la CEEAC, les exportations représentent en moyenne un total de près de 63% du PIB alors que dans les pays non pétroliers, elles atteignent à peine 15% du PIB. Le graphique 2.8 ci-dessous illustre bien la séparation nette qui existe entre d'un côté les exportations en valeurs des pays producteurs de pétrole et de l'autre, celles des pays non producteurs de pétrole.



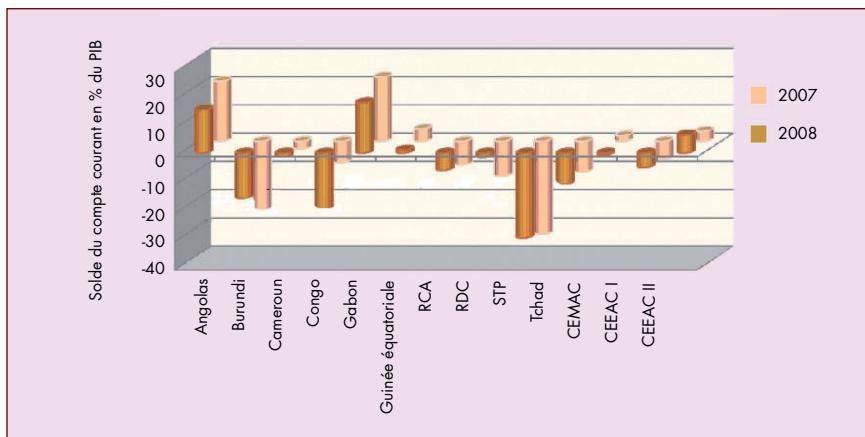
Graphique 2.8 : Comparaison des exportations en valeur des pays producteurs de pétrole et des pays non producteurs de pétrole dans la CEEAC en 2007 (en millions de dollars américains)

Source : Annexe statistique

Les importations ont compté en 2007 pour 23,3% du PIB, avec une fois de plus, une dispersion entre pays pétroliers et pays non pétroliers mais nettement moins prononcée que celle observée pour les exportations. La balance commerciale s'est donc soldée en fin 2007 par un excédent équivalent à 36,9% du PIB contre 36,2% en 2006. En revanche, les autres composantes du compte courant sont en moyenne négatives. En particulier, la sous-région se caractérise par un déficit assez important de la balance des services et de la balance des revenus dont la conséquence est la réduction de l'excédent du compte courant à 6,4% du PIB comparé à 11,1% un an plus tôt (graphique 2.9). Malgré leur intégration financière internationale encore faible, les pays de la CEEAC ont globalement observé une amélioration de leur compte capital et des opérations financières dont le déficit s'est réduit à -1,5% du PIB contre -3,5% en 2006. Cela reflète une augmentation des afflux d'investissements étrangers. Néanmoins, les IDE restent essentiellement concentrés dans le secteur pétrolier et extractif. Le solde global de la balance des paiements s'est établi à 3,8% du PIB en 2007.

Au cours de l'année 2008, les termes de l'échange de la sous-région ont progressé en moyenne de 18,6% alors qu'ils avaient reculé de -6,5% en 2007. Lorsque l'on fait la distinction entre pays exportateurs et pays importateurs de pétrole, le tableau change complètement. Dans les pays exportateurs de pétrole, les termes de l'échange se sont améliorés en moyenne de 30,1% alors que dans les pays importateurs de pétrole, ils ont reculé de près de -4%. L'amélioration sous-régionale des termes de l'échange résulte donc essentiellement de l'envolée des cours du pétrole. Les exportations totales en valeur ont représenté 54,63% du PIB en moyenne et les importations 21,6% du PIB. La balance commerciale a affiché un excédent équivalent à 33% du PIB. Le solde du compte courant a diminué par rapport à 2007 à 3,5% du PIB, en raison principalement de la progression des déficits dans la balance des revenus et celle des services non facteurs. La tendance positive du compte capital s'est confirmée, avec un solde qui est devenu positif à presque 1,4% du PIB et qui a contribué à augmenter l'excédent du solde global de la balance des paiements à presque 4,9% du PIB.

L'amélioration sous-régionale des termes de l'échange résulte essentiellement de l'envolée des cours du pétrole.



Graphique 2.9 : Solde du compte courant (transferts publics inclus) en zone CEEAC, 2007-2008

Source : Annexe statistique

En zone CEMAC, la progression des exportations a été plus forte que celle des importations en 2008, ce qui a impliqué un solde de la balance commerciale en nette amélioration (34,6% du PIB contre 31,4% en 2007). A l'instar de l'ensemble de la CEEAC, la balance des revenus et la balance des services de la CEMAC sont largement déficitaires, reflétant respectivement les rapatriements des bénéficiaires par les multinationales pétrolières et les coûts de transport plus élevés ainsi qu'une forte demande pour les services dans le secteur pétrolier. Le compte courant s'est néanmoins soldé par un excédent hors transferts équivalent à 1,9% du PIB (graphique 2.9). L'excédent de la balance des capitaux et des opérations financières à près de 3,5% du PIB a permis à la balance des paiements d'afficher un solde global d'environ 5,3% du PIB.

La crise financière et économique mondiale a mis en relief les dangers de la concentration excessive de la production et des exportations dans les économies de l'Afrique centrale.

Il est attendu pour 2009 que les termes de l'échange de la CEEAC se dégradent par rapport à 2008 en reculant de -26,1% du fait surtout de l'effondrement des cours des produits de base notamment ceux du pétrole. Quant à la zone CEMAC, les termes de l'échange devraient s'y contracter plus fortement de -58%.

Compte tenu de cette évolution, les soldes du compte courant, donc compris, de la CEEAC et de la CEMAC devraient être déficitaires en s'établissant respectivement à -6,8% du PIB et à -15,5% du PIB. Un des risques que la conjoncture mondiale fait peser sur les perspectives

pour 2009 réside dans la possibilité que les turbulences financières ralentissent la croissance de l'économie mondiale dans des proportions plus importantes et pendant une période plus longue que prévu. Ceci ferait sans doute diminuer davantage la demande de produits en provenance d'Afrique centrale et entraînerait une dégradation encore plus grave des termes de l'échange des pays de la sous-région. Un ralentissement plus prononcé de l'activité mondiale aurait aussi pour effet de faire diminuer les investissements directs étrangers, l'aide sous forme d'investissements de portefeuille et les envois de fonds des travailleurs émigrés. La crise financière et économique mondiale a mis en relief les dangers de la concentration excessive de la production et des exportations dans les économies de l'Afrique centrale. Pour mémoire, les exportations de produits de base représentent environ 85% du total des recettes d'exportation de la sous-region.

2.5.2. Évolution au niveau national

Angola

Le commerce extérieur³⁷ de l'Angola est dominé par les exportations de pétrole et les importations des biens et services notamment dans le secteur du matériel d'équipement et appareils et celui de l'automobile. Ces derniers connaissent une forte expansion. Ainsi, le solde du compte courant transferts courant inclus, toujours excédentaire, s'est toutefois réduit de 23,7% à 15,3% du PIB entre 2006 et 2007. Cette réduction s'explique par un excédent commercial de 50,1% du PIB en 2007 mais en baisse de 1% par rapport à 2006, et surtout par la dégradation du solde de la balance des services de 20,1% du PIB en 2007. Elle s'explique aussi par l'augmentation du volume des bénéfices rapatriés par les compagnies pétrolières étrangères. La diminution de l'excédent du compte courant s'est poursuivie en 2008 car la production pétrolière a continué de progresser, le rapatriement des bénéfices s'accélère, les importations continuant de progresser en même temps que le marché intérieur absorbe de plus en plus de produits. Il convient toutefois de

³⁷ Le port de Luanda connaît des difficultés énormes et n'arrive pas à suivre le rythme effréné du développement économique qui se traduit par un important volume de fret qui arrive dans le pays. Par conséquent, les navires attendent au large des côtes pendant plusieurs semaines, ce qui accroît les coûts de transport.

relever que l'appréciation du Kwanza réduit la compétitivité potentielle des secteurs concurrents aux importations. Le compte de capital et d'opérations financières a quant à lui présenté un déficit de près de US\$5,8 mille millions ; il en a résulté une variation des réserves de changes d'environ US\$3,05 mille millions, pour un stock final de US\$11,2 mille millions, soit l'équivalent d'environ 6 mois des importations des biens et services.

Comme la plupart des pays africains et malgré les efforts en matière d'intégration sous-régionale, les principaux partenaires de l'Angola³⁸ sont situés en dehors du continent. Jusqu'en 2007, le Portugal était resté la principale source d'importation et un débouché important pour les exportations. Par exemple entre 2006 et 2007, les premières représentaient 44% et les secondes 28%.

Depuis 2008 en revanche, la Chine³⁹ est devenue la principale destination des exportations angolaises, essentiellement constituées de pétrole, suivie des États-Unis. Les principaux partenaires africains de l'Angola en matière d'importations sont la Namibie, le Mozambique, et la République démocratique du Congo.

En 2009, le commerce extérieur restera toujours dominé par les exportations de pétrole qui vont croître en volume, mais décroître probablement en valeur compte tenu de la tendance à la baisse du prix du baril de pétrole. Cette baisse qui est déjà très en deçà des prévisions, (52 dollars américains le baril contre 55 dollars prévus) faites dans le cadre de la loi des Finances, embarrasse les autorités nationales. C'est du niveau des recettes pétrolières que dépendra finalement l'évolution de l'endettement.

³⁸ L'Angola est membre de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de la Communauté économique des États d'Afrique centrale.

³⁹ Il convient de relever que les relations entre l'Angola et la Chine sont régies par un accord qui a été signé en novembre 2003, et jette les bases de la coopération d'avenir dans les domaines économique et commercial. L'aide financière totale de la Chine avoisine les 7 milliards de dollars américains. Elle est composée de deux lignes de crédit, dont l'une a servi à la réhabilitation de l'aéroport de Luanda.

Burundi

Les transactions du Burundi avec le reste du monde en 2007 ont été marquées par une progression des importations plus importante que celle des exportations ainsi qu'une forte progression des dons. Après une lente croissance en 2006, les exportations totales ont diminué du fait de la mauvaise récolte de café. Le total des dons et de ceux liés aux projets a augmenté, alimentant l'accroissement des importations. Globalement, le déficit du compte courant (transferts officiels inclus) s'est creusé pour atteindre -16% du PIB contre -14,5% du PIB un an auparavant.

Les exportations ont connu une diminution en s'établissant à 5,2% du PIB en 2007 contre 6,4% du PIB un an plus tôt, en raison de la baisse des expéditions des produits primaires qui ont été évalués à 53,3 milliards de francs burundais (BIF) contre 57,8 milliards BIF en 2006. Les produits manufacturés ont en revanche, progressé en passant à 3,4 milliards BIF contre 2,5 milliards BIF un an plus tôt. La baisse des exportations des produits primaires a porté sur le café et le thé dont les volumes sont passés de 18 557 à 18 210 tonnes et de 5 902 à 6 475 tonnes respectivement. Le thé a surtout pâti de la faiblesse des cours sur le marché mondial. En revanche, les produits manufacturés ont été tirés essentiellement par les expéditions de bières (873,1 millions BIF contre 603,6 millions BIF en 2006) et de sucre (1,2 milliards BIF contre 466 millions BIF en 2006).

Les importations quant à elles ont fortement augmenté à 30,3% du PIB en 2007 soit près de 4 points de pourcentage de plus qu'en 2006 principalement en raison de l'accroissement des importations des biens destinés aux industries alimentaires, de construction et des autres biens de production. Le déficit de la balance commerciale s'est donc creusé à -25,1% du PIB contre -20,3% un an auparavant.

Au cours de l'année 2008, les importations ont fortement progressé et sont passées à 40,1% du PIB soit une augmentation de près de 10 points de pourcentage par rapport à 2007. Cette hausse considérable des importations est imputable à l'envolée des prix des denrées alimentaires et des produits pétroliers sur les marchés internationaux au cours de la première moitié de l'année 2008. Cette augmentation des importations s'explique par ailleurs par l'accroissement des approvisionnements en biens de production.

Les exportations ont, quant à elles, progressé plus lentement à 7,8% du PIB. Les exportations de café se sont améliorées suite à de meilleures récoltes et ont représenté pour atteindre 5,6% du PIB en 2008 contre 3,1% en 2007. Cela n'a pas pour autant suffi à réduire le déficit commercial qui s'est creusé à -32,3% du PIB et a eu des conséquences sur la balance du compte courant transferts inclus dont le déficit s'est aggravé autour de -23% du PIB.

La baisse des cours internationaux des matières premières aura un impact significatif sur le secteur extérieur du Burundi au cours de l'année 2009 dans la mesure où il est attendu que les cours du thé et du café vont baisser. Ceci aura une incidence négative sur les recettes d'exportation qui devraient se situer à 5,1% du PIB en 2009. La chute des cours internationaux du pétrole et la baisse du prix des denrées alimentaires réduiraient le coût des importations qui devraient nettement reculer à 26,2% du PIB. Le déficit de la balance commerciale devrait donc se réduire pour se situer à -21,1% du PIB. Dans l'ensemble, le compte courant (transferts inclus) devrait se solder par un déficit moins important équivalent à -16,6% du PIB.

Cameroun

Le pétrole représente 40% du commerce en valeur du Cameroun, soit 50% des exportations des biens et 29% des importations. La hausse du cours du baril en 2006 a permis de dégager un excédent commercial de 223 milliards. Toutefois, hors pétrole, le solde commercial reste structurellement déficitaire en raison de la nature du commerce extérieur. Après deux années de stagnation, les services ont enregistré une détérioration de leur déficit de l'ordre de 18,3% pour s'établir à 367,7 milliards en 2006. Ils sont surtout constitués des services de transports (49%), des services de voyages (22%) et du groupe des services comprenant le négoce, l'assistance technique et divers autres services aux entreprises (25%). Comme dans la plupart des pays de la sous-région, les exportations camerounaises restent peu diversifiées, même si la dépendance aux produits de base reste moins forte que dans les autres pays de la sous-région, et concentrées sur quelques produits primaires miniers et agricoles.

Les exportations progressent à 20,7% du PIB en 2008 contre 20,6% du PIB en 2007 dont près de la moitié représentent le pétrole brut et le bois.

Quant aux importations, elles progressent également entre 2007 et 2008 en passant de 17,9% du PIB à 18,9% du PIB. Si l'Union européenne demeure le premier partenaire commercial du Cameroun avec en tête la France, la Chine ne cesse d'accroître sa part dans les importations camerounaises. Les échanges enregistrés avec les autres pays de la CEMAC restent très faibles, en moyenne 3,6% depuis 1999. Le Cameroun reste un exportateur net. Les mouvements des billets de banque font par contre présumer des échanges nettement plus importants. Cette situation montre le caractère dominant du commerce informel dans les échanges communautaires.

En ce qui concerne les prévisions pour l'année 2009 elles ne sont pas globalement bonnes. En effet, les produits agricoles d'exportation à savoir : le café, la banane et le coton, les cours de ces derniers, après avoir enregistré un trend croissant ces dernières années, devraient amorcer une inversion de tendance. Toutefois, pour le cacao, les évolutions des cours sont plutôt contrastées à l'heure actuelle et enregistrent même un trend croissant. Il s'en suivrait, le cas échéant, un ralentissement des exportations du fait de la contraction de la demande extérieure, à l'instar du secteur forestier, ainsi qu'une forte détérioration des termes de l'échange en 2009. La compétitivité extérieure des entreprises camerounaises devrait également se réduire du fait d'une part, de la détérioration de la structure des coûts déjà évoquée ci-dessus et, d'autre part, des subventions dont bénéficient les concurrents (secteurs du coton, de la banane, par exemple).

Congo

L'année 2007 a été caractérisée par une baisse très importante des exportations conjuguée à une hausse des importations. Les exportations totales ont reculé à 74,1% du PIB contre 81,6% du PIB en 2006. Ce repli s'explique par une diminution des exportations pétrolières consécutive à l'accident survenu sur la plateforme de Nkossa causant l'arrêt du pompage. Les exportations pétrolières se sont ainsi établies à 66,7% du PIB, c'est-à-dire près de 9 points de pourcentage de moins qu'en 2006.

Les importations totales ont également connu une forte progression en passant de 27,3% du PIB en 2006 à 33,3% en 2007. Cette augmentation des importations a essentiellement pour origine celles de biens d'équi-

pement pour réparer la plateforme pétrolière de Nkossa, ainsi que celles de services en relation avec les investissements dans le secteur pétrolier. Par conséquent, l'excédent commercial s'est nettement réduit pour s'établir à 40,8% du PIB contre 54,6% du PIB un an auparavant. Le compte courant transferts publics inclus s'est donc soldé, pour la première fois en plusieurs années, par un déficit équivalant à -18,7% du PIB.

En 2008, la capacité de production pétrolière étant revenue à la normale, les importations ayant baissé suite à la fin des travaux sur la plateforme de Nkossa qui ne nécessitaient plus de biens d'équipement en provenance de l'étranger et des cours favorables du pétrole sur les marchés internationaux ont eu pour conséquence une forte réduction du déficit du compte courant équivalent à -7,5% du PIB. L'excédent de la balance commerciale a augmenté en s'établissant à 53,1% du PIB, contre 40,8% du PIB en 2007, grâce principalement aux exportations du pétrole et des bois tropicaux. Les exportations totales ont représenté 85,4% du PIB contre 74,1% du PIB en 2007. Les exportations du pétrole brut sont remontées par rapport à 2007 pour s'établir selon les estimations à 80,4% du PIB. Le volume des exportations de bois tropicaux et semi œuvrés à la fin de 2008 était estimé à 977,4 milliers de m³ contre 905,4 milliers de m³ en 2007. S'agissant du volume des exportations des rondins d'eucalyptus, les estimations indiquent qu'elles sont passées d'environ 179 milliers de tonnes en 2007 à près de 250 milliers de tonnes en 2008, avec la poursuite de l'exploitation de la plantation de pins et d'eucalyptus dans la zone de Pointe-Noire.

Malgré les prévisions d'une hausse significative de la production pétrolière en 2009, les recettes d'exportations devraient nettement reculer à environ 55% du PIB en raison de l'effondrement des cours mondiaux du pétrole amorcé à la fin de l'année 2008. Il est également attendu que les importations baissent en valeur suite à la chute des cours du pétrole, à la baisse des prix des denrées alimentaires ainsi qu' à la fin des travaux sur le champ de Moho Bindo qui ne nécessitent plus de biens d'équipement en provenance de l'étranger. Le déficit de la balance des services devrait se réduire à -29,5% du PIB, reflétant des coûts de transport moins élevés. Le déficit de balance des revenus devrait enregistrer son plus bas niveau de toute la décennie à -9% du PIB en raison de plus faibles recettes d'exportations pétrolières qui se traduiront par moins de rapatriements de bénéfices de la part des multinationales. De façon générale, le déclin attendu des exportations devrait détériorer davantage le compte courant dont le déficit se creuserait à niveau record équivalent à -21,8% du PIB en 2009.

Gabon

En 2007, le solde du compte courant était de 17,8% du PIB soit une amélioration de 0,8 point par rapport à 2006. La balance commerciale s'est accrue en s'établissant à 46,6% du PIB en 2007 contre 45,9% du PIB en 2006. L'augmentation de 7,4% des exportations en valeur, plus élevée que l'accroissement des importations explique pourquoi la balance commerciale a progressé. Elle s'est établie à 2587 milliards de FCFA.

La croissance des exportations totales en valeur s'explique, à la fois, par la hausse des ventes des principaux produits d'exportation (pétrole, bois et manganèse notamment), et par l'accroissement de leurs cours sur les marchés internationaux. Quant aux importations, elles se sont montrées moins dynamiques. Elles sont passées de 814 milliards de FCFA en 2006 à 816 milliards de FCFA en 2007. Les importations ont été essentiellement liées aux entrées à celles de produits sidérurgiques, aux achats de consommations intermédiaires et des biens d'équipement des entreprises de construction et des industries extractives.

En ce qui concerne la balance des services, le déficit s'est creusé en valeur en passant de -568,1 milliards de FCFA en 2006 à -616,2 milliards en 2007. Le déficit de balance des transferts courants s'est détérioré en s'établissant à -2,1% du PIB suite à la dégradation des soldes des transferts et publics. Le déficit de la balance des capitaux s'est aggravé en se fixant à -14% du PIB en raison de l'amortissement imputable à la sortie massive de capitaux à court terme dans le secteur privé et la variation des avoirs des banques commerciales. En définitive, la balance des paiements a dégagé un excédent équivalent à 0,02% du PIB contre 3,8% du PIB en 2006.

En 2008, le compte courant a dégagé un excédent record équivalent à 22,7% du PIB contre 17,8% en 2007. Cette forte progression s'explique par l'excédent record de la balance commerciale qui a atteint environ 49% du PIB. La croissance des recettes d'exportation s'explique encore une fois par les ventes de pétrole, conjuguées à des cours mondiaux exceptionnellement élevés notamment au cours du premier semestre de 2008. Les exportations ont représenté 63,6% du PIB contre 61,9% en 2007, soit un niveau jamais atteint depuis le début de la décennie. Les importations ont été relativement stable à 14,6% du PIB contre 14,7% en 2007.

Il est attendu en 2009 que les exportations en valeur déclinent nettement, suite à la chute des cours du pétrole et au recul dans la production de manganèse et de bois. Les recettes d'exportation devraient ainsi s'effondrer et s'établir à 39,8% du PIB en 2009 soit près de 24 points de pourcentage de moins qu'en 2008. Toutefois, le déclin des prix du pétrole ainsi que ceux des denrées alimentaires contribueront à réduire en valeur la facture des importations qui passeront à 16,8% du PIB. Le déficit de la balance des services va fluctuer parallèlement aux importations pour s'établir à -12,0% du PIB. Parallèlement, le déficit de la balance des revenus devrait osciller en ligne avec les recettes d'exportation à -11,1% du PIB. En définitive, le compte courant devrait se détériorer pour la première fois au cours de la décennie en enregistrant un déficit équivalent à -2,1% du PIB en 2009.

Guinée équatoriale

La position extérieure de la Guinée équatoriale repose sur une étroite base d'exportations concentrées sur les ressources naturelles, en particulier le pétrole et le gaz naturel. Ces produits sont particulièrement sensibles aux chocs subis par les termes de l'échange, rendant le pays très vulnérable aux évolutions internationales des cours. La Guinée équatoriale est le premier pays exportateur de pétrole de la zone CEMAC, devant le Congo et le Gabon et le deuxième de l'ensemble CEEAC derrière l'Angola.

En 2007, les exportations de pétrole ont représenté 79,3% du PIB contre 87,4% un an auparavant soit un recul de 8,1 points. Ce ralentissement des exportations est dû principalement à la mise en exploitation de nouveaux gisements pétroliers dans le golfe de Guinée, qui a provoqué une mobilisation de la main d'œuvre sur les nouveaux sites au détriment des anciens.

Les importations quant à elles ont progressé de 2 points de pourcentage en 2007 par rapport à 2006, pour un montant équivalent à 25,8% du PIB. Cette augmentation s'explique par l'accroissement des importations du secteur pétrolier et du secteur public. La demande de produits de consommation courante a également progressé, en liaison avec l'augmentation des dépenses de biens et services du secteur public et de la consolidation du pouvoir d'achat des ménages.

Ainsi, l'excédent commercial a reculé en 2007 à hauteur de 69,6% du PIB contre 72,6% du PIB en 2006. Dans l'ensemble, l'excédent du compte courant en 2007 a été équivalent à 1,1% du PIB en net repli par rapport à 2006 où il était à environ 9% du PIB.

En 2008, les exportations en valeur ont progressé encore plus vite que les importations en atteignant un record d'environ 4874 milliards de CFA en 2008 soit 36,5% de plus qu'en 2007. Cette hausse des exportations en valeur est consécutive aux cours exceptionnels du pétrole sur les marchés internationaux pendant la première moitié de 2008. Il s'en est suivi un excédent de la balance commerciale en valeur encore plus élevé qu'en 2007 et équivalent à 69,5% du PIB. L'excédent du compte courant est reparti à la hausse par rapport à 2007 et a représenté 4,4% du PIB.

En 2009, les exportations en valeur devraient selon les prévisions diminuer brusquement pour un montant équivalent à 41,2% du PIB reflétant ainsi l'effondrement des cours du pétrole observé à la fin de l'année 2008, ainsi qu'une baisse de la production. On s'attend également à ce que les importations reculent significativement en 2009, d'un montant estimé à environ 1781,3 milliards de FCFA en 2008 à 1298,5 milliards de FCFA en raison d'une réduction des investissements publics et d'une baisse du cours des matières premières sur les marchés internationaux. Le déficit de la balance des services devrait se réduire en passant de 736,4 milliards de FCA en 2008 à 619,4 milliards de FCFA en 2009 en liaison avec des coûts de transport moins élevés. Le déficit de la balance des revenus devrait fluctuer avec les recettes d'exportation, vu qu'il est principalement déterminé par les rapatriements de bénéfices des compagnies multinationales. Dans l'ensemble, après avoir enregistré un excédent estimé à 4,4%% du PIB en 2008, on s'attend à ce que le compte courant se solde par un déficit record d'environ -35% du PIB en 2009.

RCA

Le déficit du commerce extérieur s'est considérablement accentué, passant de 33,9 milliards FCFA en 2007 à 60,8 milliards FCFA en 2008. Pour l'année 2009, l'on estime que le solde déficitaire du compte courant devrait se creuser plus fortement pour atteindre 90,7 milliards FCFA, résultant de l'alourdissement du déficit de la balance commerciale consécutif à l'augmentation sensible des importations de biens et services

ainsi qu'à la contraction des exportations des biens et services, ceci malgré une amélioration des termes de l'échange de +6,1%, en liaison avec le maintien à un niveau élevé des prix du pétrole brut sur les marchés internationaux.

Les exportations vont reculer de 1,4% en raison principalement de la baisse des recettes du bois liée à la chute de la demande mondiale, la révision à la baisse des ventes de diamants (27,2 milliards FCFA en 2008 contre 29,8 milliards un an plus tôt) et des exportations du café (2,5 milliards FCFA en 2008 contre 4,2 milliards en 2007). Outre ces aspects, il faudra ajouter les difficultés structurelles rencontrées par la filière coton.

Concernant les importations, elles se sont fortement contractées à -132,05 milliards FCFA, en raison de la hausse des coûts d'importation des produits pétroliers (51,3 milliards FCFA en 2008 contre 32,7 milliards FCFA en 2007), sous l'effet de la flambée des cours du baril. De même, le déséquilibre des services se fixerait à 48,3 milliards FCFA, en rapport avec les dépenses de frêt et assurances de marchandises.

L'excédent du compte de capital et d'opérations financières s'améliorerait nettement à 77,2 milliards FCFA en 2009 grâce à la consolidation des investissements directs étrangers, notamment dans les secteurs minier, touristique et bancaire (avec la perspective d'ouverture d'une filiale de la banque nigériane Sky Bank). Ce raffermissement s'accompagnerait d'une amélioration des dons-projets destinés aux administrations publiques et d'une entrée modérée des capitaux à court terme à la faveur du secteur privé. Il ressort de ces analyses que le déficit global de la balance des paiements pourrait se dégrader pour s'établir à 13,5 milliards FCFA. En tenant compte d'une moindre reconstitution des réserves officielles de 6,8 milliards, le besoin de financement se situerait à 16,3 milliards et sera comblé intégralement par un réaménagement de la dette à concurrence du même montant.

L'augmentation sensible des crédits à l'économie a permis au crédit intérieur de s'accroître de 11%, passant en volume de 143,6 milliards FCFA en 2007 contre 159,3 milliards en 2008. Cette augmentation concerne aussi les créances nettes du système monétaire sur l'État qui ont évolué de 7,5% par rapport à 2007. Ces différentes évolutions ont un effet positif sur la masse monétaire qui a progressé de 8,0% passant de 118,4 milliards FCFA en 2007 à 128,1 milliards FCFA en 2008, pour se

stabiliser en 2009 à 138,3 milliards FCFA. Au niveau de la micro finance, il faut relever que deux établissements de micro finance ont reçu un agrément de la COBAC, ce qui porte le nombre d'établissements d'EMF à quatre. Par ailleurs, outre le lancement officiel des activités du Programme d'appui à l'Émergence d'un Secteur Financier Inclusif, ce secteur a enregistré une évolution significative. Cependant, il y a lieu de noter quelques contraintes majeures à ce secteur et qui se résument comme suit :

- l'insuffisance d'infrastructures de base en milieu rural pour faciliter l'implantation des EMF ;
- l'insuffisance d'expertises dans le domaine ;
- l'absence de prestataires de services techniques d'appui aux EMF ;
- la situation sécuritaire précaire en zones rurales qui ne milite pas en faveur du développement des services de micro-finances.

Des actions importantes dans le sens de la sécurisation des zones rurales, de la réhabilitation des infrastructures, du renforcement du cadre institutionnel semblent nécessaires pour un développement des EMF.

RDC

En 2007, le déficit de la balance commerciale de la RDC s'est creusé en valeur à -108 milliards de FC contre -86,4 milliards de FC en 2006. Cette détérioration est à mettre en relation avec la croissance réalisée en 2007. L'économie de la RDC importe les biens d'équipement nécessaires à la production d'une part, et les biens de consommation qui entrent dans le secteur du commerce de gros et de détail d'autre part. Durant l'année 2007, les importations ont progressé à 2160,5 milliards de FC contre 1349,4 milliards de FC un an plus tôt soit une augmentation de 60,1%.

Les exportations ont été chiffrées pour un montant de 2057,6 milliards de FC en 2007 contre 1263 milliards de FC environ un an auparavant soit une progression de près de 63%. Malgré l'envolée des prix des produits de base sur le marché mondial, les recettes des exportations notamment en pétrole et en diamant ont légèrement fléchi en raison d'une baisse de la production. En 2007, les exportations de diamants avaient rapporté 406,4 milliards de FC alors qu'elles avaient généré 411,4 milliards de FC en 2006, soit une réduction de 1,2%.

Dans l'ensemble, le déficit du compte courant (transferts publics inclus) s'est fortement réduit passant d'environ -144 milliards de FC (-3,5% du PIB) en 2006 à 77,2 milliards de FC (-1,5% du PIB) en 2007.

Durant la première moitié de l'année 2008, la RDC a bénéficié de la hausse des cours mondiaux de ses principaux produits d'exportation, ainsi que de la forte demande mondiale. Ainsi de janvier à juin 2008, les cours du cuivre et du cobalt ont augmenté respectivement de 10,4% et 67,5%. Ce rétablissement continu et important des exportations de cuivre et de cobalt dans un contexte de cours mondiaux élevé s'est traduit par un excédent du compte courant estimé à 7% du PIB au cours du premier semestre 2008.

Toutefois, une tendance inverse a été observée dans le second semestre de 2008 période à partir de laquelle la RDC, à l'instar de tous les pays d'Afrique subsaharienne, a ressenti l'incidence négative de la crise économique et financière mondiale. Cette dernière s'est manifestée par une chute de la demande pour les produits d'exportation de la RDC conjuguée à l'effondrement des cours mondiaux. Ainsi, les performances des exportations dans la première moitié de l'année n'ont pas réussi à compenser les pertes enregistrées au second semestre. Dans l'ensemble, les exportations pour l'année 2008 se sont établies à 23,4% du PIB contre 40% du PIB un an plus tôt.

Les importations quant à elles ont connu un net ralentissement à environ 27% du PIB en liaison avec la baisse des investissements et à la pénurie de devises causée par la crise économique et financière. Par conséquent, la balance commerciale a enregistré un déficit équivalent à -3,7% du PIB en 2008 et le déficit du compte courant s'est aggravé en s'établissant à -12,3% du PIB.

Selon les prévisions, le volume des exportations des produits miniers devrait augmenter en 2009 principalement en raison de l'ouverture de la nouvelle mine de cuivre-cobalt de Tenke Fungurume dans la province du Katanga. Toutefois, suite à l'effondrement des prix du cuivre et du cobalt sur le marché mondial, il est attendu que les recettes d'exportation chutent encore pour s'établir à 21,6% du PIB. Parallèlement, les coûts des importations baisseraient en liaison avec le déclin du cours des matières premières et une demande plus faible. Le déficit de la balance commerciale devrait se creuser en valeur et s'établir à -3,3% du PIB en 2009. Dans l'ensemble, le compte courant devrait en 2009 enregistrer son pire déficit au cours de la décennie à -23,2% du PIB.

Sao Tomé et Principe

Le secteur extérieur dont Sao Tomé et Principe dépend fortement est très réduit aussi bien en ce qui concerne les importations que les exportations. L'observation de la structure du commerce extérieur montre qu'il existe plus qu'ailleurs une contradiction entre la production nationale d'une part, et la demande nationale des biens et services d'autre part. Cette situation explique que la balance commerciale et plus généralement la balance des paiements soient en permanence déficitaires. À titre d'illustration, sur la période 2001 à 2007 l'on observe que Sao Tomé et Principe présente une balance de compte courant déficitaire, dans laquelle les importations de biens et services surpassent nettement les exportations. Depuis le début des années 2000, le ratio des importations au PIB se situe en moyenne à près de 84%, alors que la moyenne pour l'ensemble des pays de l'Afrique au Sud du Sahara est de l'ordre de 32%. Ce ratio montre que le pays est ouvert sur l'extérieur et qu'il est vulnérable aux fluctuations des prix sur les marchés internationaux.

En 2007, les exportations ont maintenu une légère tendance croissante commencée depuis 2004 et se sont situées à 53 516,7 en millions de Dobras. Les exportations de cacao ont augmenté, principalement dans la première moitié de 2007, grâce à la hausse des prix du cacao sur le marché mondial et à un plus grand volume des exportations. La balance commerciale des produits est dominée par le cacao qui reste le principal produit d'exportation loin devant le café et la noix de coco. En 2007, il a représenté 89,66% du total des exportations, pourcentage très semblable à ceux obtenus au cours des années antérieures. Les exportations de services sont dominées par les voyages et le tourisme malgré la faiblesse des infrastructures. En 2008, les chiffres disponibles au premier semestre montrent qu'elles progressent plus fortement que les années antérieures et se situent à 7 833,4 millions de Dobras.

Les importations quant à elles sont restées en constante augmentation depuis au moins 2001 pour se situer à 1 076 985,5 millions de Dobras en 2007. Les importations sont essentiellement dominées par les produits pétroliers qui représentent près de 40% du total des importations, ainsi que des produits alimentaires avec près de 32%. Concernant l'origine géographique, la plupart des importations proviennent de l'Union européenne. En 2007, les importations en provenance de la zone euro représentaient près de 70% du total. Le Portugal pour des

raisons historiques, est le principal fournisseur de Sao Tomé. Ces importations ont augmenté d'année en année. Il s'agit principalement d'importations de produits alimentaires et de consommation en général. Suivent respectivement l'Angola la Belgique, le Japon et la Chine. Quant à la destination, les Pays-Bas sont la plus grande destination des exportations de Sao Tomé et Príncipe suivie du Portugal et de la Belgique.

Tchad

Les échanges extérieurs du Tchad sont dominés par le pétrole, le coton et quelques autres produits agricoles⁴⁰. Les exportations totales ont enregistré une diminution passant de 53,3% du PIB en 2007 à 51,5% du PIB en 2008 principalement en raison de la baisse en valeur réelle des exportations de pétrole consécutive à la chute des cours mondiaux en fin 2008. Les exportations de pétrole représentaient 45,5% du PIB en 2008 contre 46,4% du PIB en 2007. Les importations totales ont, quant à elles, augmenté faiblement passant de 22,5% du PIB à 22,9% du PIB entre 2007 et 2008. Ainsi l'excédent de la balance commerciale a diminué en 2008 pour s'établir à 28,5% du PIB contre 30,8% du PIB en 2007 soit plus de 2 points de pourcentage en moins. Le déficit du compte courant transfert publics exclus s'est réduit en se fixant à -12,7% du PIB contre -13,5% du PIB un an auparavant.

Pour 2009 il est attendu que la valeur des exportations de pétrole chute en ligne avec la baisse de la demande et des cours mondiaux. Les exportations de pétrole devraient ainsi atteindre leur niveau le plus bas depuis 2004 avec 11,8% du PIB. Les exportations de coton devraient également subir les effets de la crise économique et financière mondiale. Les importations relatives à l'exploration pétrolière devraient diminuer compte tenu de la baisse des investissements étrangers consécutive au

⁴⁰ L'activité du secteur non pétrolier a en partie atténué le ralentissement du secteur pétrolier, mais ne pourrait pas encore être considéré comme un signe de la diversification économique du pays et du progrès parce que la base exportatrice est restée très étiquée avec les mêmes principaux produits (élevage, gomme arabique, arachide et coton fibre). Or, ces derniers sont davantage dépendants des conditions climatiques, celles-ci pouvant être favorables ou fortement défavorables selon le cas.

ralentissement économique mondial. Par conséquent, le solde de la balance commerciale devrait fortement se détériorer et enregistrer un déficit équivalent à -5,2% PIB. Le déficit de la balance des services devrait se réduire à -20,8% du PIB en 2009 contre -23,4% du PIB en 2008. Le déficit de la balance des revenus devrait nettement diminuer pour se situer à -3,8% du PIB contre -19,1% du PIB en 2008, reflétant ainsi un niveau moindre de rapatriements de bénéfices et de paiements d'intérêts liés au secteur pétrolier. Dans l'ensemble le compte courant transferts publics exclus devrait enregistrer son plus important déficit depuis 2003 avec -28,8% du PIB.

■ 2.6. Perspectives et recommandations

2.6.1. Perspectives

Le tableau 2.1 dans la partie A résume les dynamiques des principaux indicateurs macroéconomiques en 2007 et 2008, et en indique dans la partie B les prévisions pour 2009. Il ressort de ce tableau que les risques se sont nettement aggravés pour les pays de l'Afrique centrale en raison de perspectives mondiales de plus en plus pessimistes. La détérioration actuelle de la croissance mondiale a déjà des répercussions sur l'ensemble de l'activité économique de la zone CEEAC. Plombée par la chute de la demande mondiale et l'effondrement des cours des matières premières, notamment ceux du pétrole, la croissance économique de la sous-région en 2009 devrait contracter de -0,2% c'est-à-dire la plus mauvaise performance économique de toute la décennie. Les finances publiques seraient mises à mal avec un solde budgétaire global déficitaire équivalent à -4,3% du PIB sous-régional et des comptes extérieurs fragilisés avec un déficit du compte courant qui s'établirait à -6,8% du PIB de la CEEAC.

Les risques se sont nettement aggravés pour les pays de l'Afrique centrale en raison de perspectives mondiales de plus en plus pessimistes. La détérioration actuelle de la croissance mondiale a des répercussions sur l'ensemble de l'activité économique de la zone CEEAC.

La partie B du tableau permet par ailleurs de constater, que ces dernières prévisions d'avril 2009 contrastent nettement avec les pre-

Tableau 2.1 : Synthèse des indicateurs macroéconomiques de la CEEAC pour 2007-2008 et prévision pour 2009

Partie A

| | Croissance (variation % annuelle du PIB réel) | | Inflation (variation % annuelle des prix) | | Solde budgétaire (en % du PIB) | | Compte courant (en % du PIB) | |
|-----------------------|---|-------|---|-------|-----------------------------------|-------|---------------------------------|-------|
| | 2007 | 2008 | 2007 | 2008 | 2007 | 2008 | 2007 | 2008 |
| Angola | 20,3 | 14,8 | 12,2 | 12,5 | 11,1 | -4,9 | 15,3 | 21,2 |
| Burundi | 3,6 | 4,5 | 8,3 | 24,4 | -19,9 | -25,7 | -16,0 | -22,9 |
| Cameroon | 3,9 | 3,8 | 1,1 | 5,3 | 4,6 | 2,1 | -1,2 | -2,7 |
| Congo | -2,5 | 6,0 | 2,5 | 5,9 | 9,8 | 19,6 | -18,7 | -7,5 |
| Gabon | 5,1 | 2,2 | 4,8 | 5,3 | 8,5 | 10,0 | 17,8 | 22,7 |
| Guinée équatoriale | 23,2 | 16,9 | 5,5 | 6,0 | 20,9 | 19,4 | 1,1 | 4,4 |
| RCA | 3,6 | 2,5 | 1,0 | 9,3 | -3,0 | -2,8 | -6,1 | -8,3 |
| RDC | 6,3 | 6,2 | 16,7 | 18,0 | -0,2 | -2,8 | -1,5 | -12,3 |
| STP | 6,0 | 5,8 | 18,5 | 26,1 | 0,4 | -14,4 | 30,0 | -32,9 |
| Tchad | 1,6 | -0,5 | -9,0 | 8,3 | 1,4 | 3,2 | -11,0 | -10,9 |
| CEMAC | 6,5 | 6,0 | 1,6 | 6,0 | 8,3 | 10,2 | -0,6 | 1,9 |
| CEEAC I | 12,76 | 10,18 | 6,17 | 12,10 | 3,35 | 0,36 | -5,03 | -6,27 |
| CEEAC II | 12,76 | 10,18 | 7,69 | 10,00 | 8,74 | 1,59 | 6,44 | 3,52 |

Partie B

| | Croissance (variation en % annuelle du PIB réel) | | Inflation (variation en % annuelle des prix) | | Solde budgétaire (en % du PIB) | | Compte courant (en % du PIB) | |
|-----------------------|--|--------------------------------------|--|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| | 2009 (Prévision au 30/11/2008) | 2009 (Prévision au 30/04/2009) | 2009 (Prévision au 30/11/2008) | 2009 (Prévision au 30/04/2009) | 2009 (Prévision au 30/11/2008) | 2009 (Prévision au 30/04/2009) | 2009 (Prévision au 30/11/2008) | 2009 (Prévision au 30/04/2009) |
| Angola | 12,8 | -3,6 | 9,3 | 12,1 | -5,5 | -5,5 | 3,4 | -8,1 |
| Burundi | 5,0 | 3,5 | 15,4 | 10,9 | -21,2 | -25,3 | -16,6 | -16,6 |
| Cameroun | 2,8 | 3,4 | 2,0 | 3,0 | 3,0 | -3,0 | -2,4 | -10,8 |
| Congo | 12,3 | 10,1 | 4,0 | 4,0 | 27,7 | 4,0 | 8,9 | -21,8 |
| Gabon | 8,3 | 2,7 | 4,0 | 3,5 | 11,8 | -0,5 | 22,1 | -2,1 |
| Guinée équatoriale | 4,6 | -8,1 | 4,0 | 5,0 | 24,1 | -1,2 | 7,6 | -35,0 |
| RCA | 5,4 | 3,5 | 4,0 | 6,0 | -1,2 | -4,1 | -9,5 | -8,6 |
| RDC | 10,3 | 2,7 | 15,1 | 33,9 | -4,6 | -4,6 | -7,7 | -23,9 |
| STP | 6,0 | 5,0 | 19,8 | 17,5 | -24,3 | -44,3 | -33,4 | -43,0 |
| Tchad | 5,7 | 3,4 | 3,0 | 4,0 | 6,3 | -9,1 | -6,4 | -26,6 |
| CEMAC | 6,2 | 2,9 | 3,3 | 3,7 | 13,1 | -2,0 | 5,7 | -15,5 |
| CEEAC I | 9,9 | -0,22 | 8,1 | 9,99 | 1,6 | -9,37 | -3,4 | -18,51 |
| CEEAC II | 9,9 | -0,22 | 7,3 | 10,32 | 2,1 | -4,27 | 3,4 | -6,84 |

Source : Annexe statistique

Notes : Les variables de CEEAC I sont des moyennes simples des données nationales, à l'exception de la croissance du PIB réel qui est une moyenne pondérée par le PIB relatif des pays. Les variables de CEEAC II sont des moyennes sous-régionales calculées à partir de la pondération des données nationales par le PIB relatif des pays.

nières qui avaient été faites à la fin de l'année 2008, et qui semblaient minimiser l'impact de la crise financière et économique sur les économies de l'Afrique centrale. Selon ces prévisions :

- les perspectives de croissance de la sous-région pour 2009 demeureraient relativement favorables avec une progression du PIB de 9,9%
- l'inflation aurait reflué à 7,3% ;
- les finances publiques auraient été consolidées avec un excédent global de 2,1% du PIB sous-régional ;
- le compte courant se serait soldé par un excédent de 3,4% du PIB.

Ce cadre relativement positif s'appuyait sur des hypothèses qui avaient été émises par le FMI en octobre 2008 dans son rapport sur les *Perspectives économique mondiale* avec un cours moyen du baril de pétrole autour de 100 dollars. Or depuis, le FMI a révisé à la baisse dans sa mise à jour des *Perspectives économiques mondiale d'avril 2009* sa projection de référence pour le cours du pétrole à 52 dollars le baril pour 2009. Le FMI a aussi révisé à la baisse ses projections pour les prix des métaux et des denrées alimentaires, conformément à l'évolution récente des marchés.

Compte tenu des risques considérables de voir les perspectives de l'économie mondiale se dégrader encore plus que prévu et de la possibilité que les pays de la sous-région soient plus durement touchés tandis que la crise s'aggrave, il faut envisager des réponses proactives de politique économique tant au niveau sous-régional que national.

2.6.2. Recommandations

2.6.2.1. Au niveau sous-régional

L'analyse de l'évolution économique de l'Afrique centrale en 2007 et 2008 a révélé l'exposition de la sous-région aux multiples chocs exogènes, notamment la crise financière internationale, la crise alimentaire et l'envolée puis l'effondrement du prix des matières premières. La crise économique actuelle semble remettre en question les progrès considérables accomplis par les pays de la sous-région au cours de la décennie écoulée. Ces derniers avaient rehaussé leur croissance écono-

mique suite aux progrès constants dans la stabilisation économique et dans la mise en œuvre de réformes et étaient parvenus à une relative stabilité politique. Dans ce contexte, il est impératif pour les pays de l'Afrique centrale de mettre en place des conditions visant à limiter les effets négatifs de la crise sur la croissance économique et la lutte contre la pauvreté, tout en préservant les progrès accomplis ces dernières années, notamment la stabilité macroéconomique. Les stratégies recommandées sont les suivantes :

La crise économique actuelle semble remettre en question les progrès considérables accomplis par les pays de la sous-région au cours de la décennie écoulée. Ces derniers avaient rehaussé leur croissance économique suite aux progrès constants dans la stabilisation économique et dans la mise en œuvre de réformes.

a) Protéger les catégories vulnérables

Il est essentiel de préserver les modestes acquis en matière de réduction de la pauvreté et d'accès aux services sociaux de base, obtenus avant la crise. À cet égard, il est recommandé aux partenaires au développement et aux gouvernements de :

- Maintenir à des niveaux suffisants les dépenses publiques consacrées à la santé, à l'éducation ainsi qu'à la nutrition et à l'assainissement, pour répondre aux engagements pris dans le cadre des OMD et du NEPAD. Il s'agit notamment d'allouer 20% de leur budget à l'éducation, 15% à la santé et 10% à l'agriculture, tout en veillant à maintenir les grands équilibres macroéconomiques, comme par exemple les critères de convergence dans l'espace CEMAC.
- Adopter des politiques fiscales incitatives en vue de fournir/renforcer les filets de sécurité sociale pour protéger les pauvres et sauvegarder les emplois. Ceci pourrait se faire par le biais d'une défiscalisation de certains produits pharmaceutiques ou la gratuité de certains services de santé et d'éducation. On peut ajouter à ces mesures des programmes de transfert condition-

Il est essentiel de préserver les modestes acquis en matière de réduction de la pauvreté et d'accès aux services sociaux de base, obtenus avant la crise.

nels d'argent afin que les enfants défavorisés puissent continuer à aller à l'école, comme cela fut le cas en Indonésie pendant la crise asiatique de 1997-98 ou bien des subventions ciblées pour la consommation de biens de première nécessité.

- Prévoir des mesures de soutien, notamment par l'allègement des charges fiscales et sociales des entreprises opérant dans les filières sinistrées (bois, coton et mines notamment) en vue de limiter les licenciements et/ou de favoriser la réinsertion de ceux qui ont perdu leur emploi.

De telles mesures constituent des réponses appropriées pour certains des pays pétroliers de la sous-région qui disposent d'importantes réserves, ou qui ont un compte courant excédentaire. En revanche, pour les pays de la sous-région notamment ceux qui sont en situation post-conflit et qui ont donc nettement moins de marge de manœuvre budgétaire, ces programmes doivent être une priorité de l'assistance des bailleurs de fonds.

b) Maintenir la stabilité macroéconomique et les objectifs de moyen et long terme

La plupart des pays de l'Afrique centrale traversent cette crise économique et financière dans de meilleures conditions que lors des chocs précédents. Les réformes engagées au cours des dernières années pour le renforcement de la politique macro-économique les ont rendus relativement moins vulnérables.

La plupart des pays de l'Afrique centrale traversent la crise économique et financière dans de meilleures conditions que lors des chocs précédents.

Bien que la sous-région soit relativement mieux préparée pour affronter les chocs exogènes grâce à une meilleure mise en œuvre de la politique économique, elle demeure encore vulnérable en raison de son niveau de pauvreté et de sa dépendance à l'égard des produits de base qui représentent 85% du total de ses exportations. Dans ces conditions, les pays de la CEEAC doivent :

- Maintenir la dynamique de croissance et de réformes de ces dernières années, en vue de préserver un degré suffisant de stabilité macroéconomique et d'amortir suffisamment les effets des chocs sur les catégories les plus vulnérables. Par exemple, dans le cadre de l'espace CEMAC, les critères de convergence doivent rester une référence, notamment en termes d'inflation, de solde budgétaire, de taux d'endettement public et de non accumulation d'arriérés de paiement.
- Améliorer la gouvernance et le climat des affaires. En ce qui concerne l'environnement des affaires et la bonne gouvernance, tous les indicateurs disponibles montrent que l'Afrique centrale demeure la sous-région du monde la moins attractive. Or réformer le climat des affaires est aujourd'hui une priorité pour les pays de la sous-région du fait de l'influence significative de ce climat sur l'essor du secteur privé et, par conséquent, sur la croissance économique et la génération d'emplois et de moyens de subsistance. Dans cette perspective, plusieurs domaines d'intervention peuvent être identifiés : la réforme de la législation de l'emploi et du marché du travail afin d'introduire la flexibilité du travail et en même temps favoriser le passage du secteur informel vers le secteur formel. Ceci pourrait se faire par un renforcement du cadre de protection des droits de propriété et des droits économiques (y compris le respect des contrats et les droits des créanciers) ; la simplification du cadre administratif pour la création et la fermeture des entreprises ; le renforcement de la mise en application des dispositions légales concernant les activités économiques et les relations entre secteur privé et secteur public.
- Promouvoir les investissements dans la transformation des produits sous-régionaux dans le cadre de la poursuite des réformes structurelles. En effet, cette crise financière et économique pose le défi du développement d'un tissu industriel diversifié orienté vers la transformation de matières premières locales (produits d'origine agricole, bois, mines, etc.). Les pays exportateurs de pétrole de la sous-région notamment ceux qui ont accumulé d'importantes réserves doivent jouer un rôle actif dans la définition et l'impulsion de la dynamique de diversification. Ils peuvent contribuer à accélérer le développement de pôles indus-

triels de spécialisation sous-régionaux grâce notamment au renforcement des infrastructures et des interconnexions physiques (énergie, transport, télécommunications etc.).

- Renforcer la productivité agricole. La crise alimentaire que les pays de l'Afrique centrale ont vécue récemment constitue un paradoxe économique majeur. La sous-région se caractérise en effet par un environnement très favorable au développement d'une agriculture riche et variée. Les pays de la CEEAC doivent redonner à l'agriculture sa place prioritaire dans leurs économies afin d'assurer la sécurité alimentaire. Il faut organiser le secteur de la production des produits vivriers pour augmenter la production et assurer un marché à ces produits.
- L'augmentation de la productivité agricole exige de bonnes infrastructures rurales. Ces dernières constituent des moyens pour atteindre les objectifs plus larges de réduction de la pauvreté et de croissance économique. Elles contribuent à l'atteinte de ces buts en assurant les services essentiels tels l'eau et l'assainissement, l'énergie pour la cuisine, le chauffage, l'éclairage ainsi que les activités commerciales génératrices d'emplois, le transport des biens et des personnes, la transmission et la communication du savoir et des informations.
- Mobiliser les ressources internes pour la viabilité à long terme des efforts de développement de l'Afrique centrale. Les stratégies de développement de la sous-région ne peuvent être soutenues indéfiniment par les flux financiers externes. Les pays d'Afrique centrale doivent fournir davantage d'efforts dans la mise en place d'un processus dynamique et national d'accumulation de capitaux, d'intermédiation et de mobilisation.
- S'approprier et poursuivre les recommandations formulées par le comité des ministres des Finances africains et des gouverneurs des Banques centrales dans son rapport soumis au sommet du G20 du mois de mars 2009.

c) Renforcer les mécanismes de surveillance des systèmes bancaires et financiers mondiaux

L'Afrique centrale n'a pas eu à faire face à la présente crise financière systémique, ses banques commerciales ayant peu de liens directs avec les actifs toxiques qui ont touché les grandes places financières. Cependant, en raison du ralentissement de l'économie mondiale, les autorités monétaires sous-régionales doivent surveiller les vulnérabilités financières, comme la montée des risques de crédit et une éventuelle contagion transfrontalière, et se protéger contre elles, étant donné que de nombreuses institutions financières d'Afrique centrale sont sous contrôle étranger.

L'Afrique centrale n'a pas eu à faire face à la présente crise financière systémique, ses banques commerciales ayant peu de liens directs avec les actifs toxiques qui ont touché les grandes places financières.

d) Protéger le secteur de la microfinance

La microfinance est devenue au fil des années un acteur de premier ordre dans le financement du secteur privé d'Afrique centrale. Le contexte financier actuel pourrait apporter un frein à cette évolution positive. Les États devraient prendre les mesures ci-après :

- garantir le remboursement des crédits accordés dans les secteurs touchés par la crise (États, BEAC, BDEAC) à travers des subventions et le rachat des crédits à risque (titrisation sous-régionale) ;
- favoriser la création de filiales rurales d'Entreprises de Microfinance (EMF) grâce à des législations ou alors des incitations des états sous-régionaux ;
- faire profiter les EMF de la récente baisse des taux d'intérêts de la BEAC dans l'espace CEMAC ;

La microfinance est devenue au fil des années un acteur de premier ordre dans le financement du secteur privé d'Afrique centrale.

- encourager la collaboration entre le système bancaire en surliquidité et la microfinance à travers le *linkage banking* (qui est une forme de partenariat où les EMF possèderaient des comptes dans des banques et utiliseraient la liquidité de ces banques pour la mettre à la disposition de leur propre clientèle) ;
- éviter la pratique des taux variables dans la microfinance pour réduire la vulnérabilité des emprunteurs ;
- renforcer les rapports entre les EMF et sa clientèle par l'insertion des TIC dans les services proposés par les EMF, par exemple par le biais de la téléphonie mobile.

e) Maintenir le niveau des investissements dans les infrastructures nationales et sous-régionales

L'Afrique centrale fait d'ores et déjà face un déficit important sur le plan des infrastructures, tant au niveau sous-régional que national. Si aucune réponse adaptée à ce déficit n'est apportée d'une part, et que l'on ne fasse pas la promotion de l'intégration économique d'autre part, l'Afrique centrale ne sera pas en mesure de bénéficier du redressement à l'échelle mondiale. Pour réaliser cet objectif, les États devraient :

- Développer des plaidoyers pour un engagement plus substantiel des bailleurs de fonds pour le financement des infrastructures sous-régionales.
- Promouvoir davantage le partenariat public-privé pour le financement, la réalisation et la gestion des infrastructures.

f) Accélérer les mesures de dynamisation du marché sous-régional

La crise actuelle présente une opportunité pour le marché sous-régional qui peut servir d'alternative à la baisse de la demande mondiale. Pour tirer pleinement profit de cet avantage potentiel, les États devraient :

- Renforcer la cohésion et la performance de l'espace sous-régional comme catalyseur du développement ;

- Mettre en œuvre les dispositions communautaires de libre circulation des personnes et des biens ;
- Réviser/renégocier le TEC/CEMAC pour corriger les multiples distorsions répertoriées, concomitamment avec l'ouverture des négociations sur le projet de TEC/CEEAC.

g) Tirer profit des facilités mises en place par les institutions multilatérales de financement

Le FMI, la BAD et la Banque mondiale, entre autres, se sont dotés d'instruments d'assistance visant à mobiliser les ressources qui seront mises à la disposition des États fortement affectés par la crise. Les États d'Afrique centrale devraient exploiter cette opportunité pour faire face aux effets négatifs de la crise.

h) Mettre en place un mécanisme de suivi de la crise

La crise n'étant pas encore passée, ses effets pouvant se faire ressentir plus longtemps que prévu et les données actuelles étant susceptibles d'évoluer, il est indiqué de mettre en place sous la présidence d'un ministre de la sous-région, une cellule de veille qui assurerait un suivi régulier de l'évolution économique d'une part, et d'autre part prônerait des recommandations aux décideurs et acteurs économiques de la sous-région. Cette cellule pourra contribuer aux travaux des comités et mécanismes de suivi régionaux existants ou qui seront mis en place ultérieurement par des institutions africaines.

La crise n'est pas encore passée, ses effets peuvent se faire ressentir plus longtemps que prévu et les données actuelles sont susceptibles d'évoluer.

2.6.2.2. Au niveau national

Angola

Malgré les bonnes performances enregistrées au cours des cinq dernières années, la croissance de l'économie angolaise reste bien fragile.

À cet effet, il convient pour l'État d'engager certaines réformes en vue de rendre la croissance pérenne :

1. Le développement durable de la dépense publique doit prendre en considération la nécessité pour le gouvernement de financer un niveau approprié des biens publics sans produire des pressions inflationnistes. Étant donné que les recettes pétrolières constituent environ 80% des recettes budgétaires, il convient de se fixer un cours plancher du prix du baril permettant de maintenir un flux stable des recettes et des productions des biens et services, tout en limitant le déficit budgétaire à des niveaux soutenables.
2. La rationalisation des dépenses publiques inclut l'abandon d'actions – programmes, projets et activités – qui ne concourent pas à la réalisation des objectifs du gouvernement, ainsi que la révision des subventions, l'assainissement financier et la réorganisation du secteur des entreprises publiques.
3. L'amélioration de l'efficacité du secteur public et de la dépense publique passera par une action appropriée dans l'identification, la préparation et la sélection des projets publics en appliquant les normes sur les acquisitions et le contrat publics qui privilégient la concurrence publique, et le contrôle interne dans l'utilisation des ressources.
4. L'amélioration de la collecte fiscale, par l'élargissement de la couverture territoriale et des instruments de gestion de l'administration. Dans cette perspective, envisager une mise en œuvre des mesures d'ajustement de quelques impôts et taxes, de manière à les rendre plus efficaces. De même, seront appropriés les privilèges fiscaux à l'investissement productif dans la perspective d'un meilleur équilibre entre la nécessité de stimuler la production interne et la collecte fiscale.
5. Dans des termes plus spécifiques, les mesures suivantes peuvent être appropriées : redéfinition de la politique de subventions directes aux consommateurs et pour les activités économiques productives applicables aux combustibles et aux tarifs d'eau, d'électricité et des transports publics ; (i) ajustement

des aspirations salariales de la fonction publique conformément à l'inflation attendue ; (ii) approbation d'un nouveau Système National de Prix et du Régime de Prix de Biens et services ; (iii) approbation du Plan de Réforme Fiscale et du Programme Exécutif pour 2009 ; (iv) révision de la Loi des Incitations à l'Investissement Privé ; (v) mise en œuvre d'actions de modernisation et simplification de l'Impôt de Timbre et de révision des Impôts Industriels et de Revenu du Travail ; (vi) approbation et mise en œuvre de l'imposition d'une surtaxe sur le tabac et boissons alcooliques comme une des sources de financement de la Politique Nationale de la Jeunesse ; et (vii) encadrement fiscal pour les Assurances et Fonds de Pensions insérés dans le Projet du Code Fiscal.

Burundi

Le Burundi reste fortement dépendant de l'aide publique au développement qui représentait en 2007 environ 50% de son revenu national brut. Il est essentiel pour le pays de fournir d'avantage d'efforts pour mobiliser les ressources internes qui lui permettront non seulement d'évoluer vers une trajectoire de croissance plus élevée et de développement durable, mais également de réduire sa dépendance à l'égard des donateurs. Par exemple, les transferts de fonds de la diaspora burundaise peuvent constituer une aubaine pour le développement du Burundi. Il ne s'agit pas seulement ici d'explorer les voies et moyens pour augmenter les transferts unilatéraux de fonds mais également d'encourager les expéditeurs burundais qui vivent à l'étranger à utiliser les canaux formels et à augmenter la part assignée à l'investissement plutôt qu'à la consommation. Les pays développés d'où proviennent l'essentiel des fonds de la diaspora burundaise pourraient envisager, comme une mesure de coopération au développement, d'accorder des allègements fiscaux sur les montants envoyés au pays par les canaux officiels. Cette mesure permettrait d'encourager ainsi l'augmentation des flux de transferts. Pour réduire des coûts de transfert, les pays développés pourraient proposer des mécanismes de transfert qui limiteraient les coûts de transaction au minimum.

Par ailleurs, le fait que le Burundi ait atteint le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des Pays pauvres très endettés (PPTE) en

janvier 2009 constitue un tournant décisif. Les ressources dégagées grâce à l'allègement de la dette permettront la mise en application de la stratégie de développement en faveur des pauvres. Dans ce contexte il est essentiel que le gouvernement fournisse davantage d'efforts dans la poursuite des réformes structurelles indispensables au développement du pays. Il s'agit notamment de :

- la relance des investissements dans les infrastructures de développement qui représentent encore un frein important aux activités de production et commerciales ;
- de la poursuite des efforts de réformes juridiques et institutionnelles de l'environnement des affaires ;
- de la relance du processus de privatisation.

Cameroun

Le gouvernement doit arbitrer entre les impératifs de pérennisation de l'équilibre et de viabilité du budget par la mise en œuvre des politiques budgétaires prudentes, de remédier aux conséquences sociales néfastes de la hausse des prix des produits alimentaires et pétroliers et de stimuler la croissance au moyen de réformes structurelles et d'investissements publics.

Le Cameroun doit renforcer ses politiques de protection des pauvres contre les hausses de prix des produits alimentaires et pétroliers. Il importe que les prix des carburants reflètent la situation sur le marché mondial, afin que la consommation puisse s'ajuster en conséquence. Un appui ciblé aux groupes vulnérables est préférable à des subventions généralisées car ces dernières tendent à bénéficier davantage aux riches qu'aux pauvres. Des réductions ad hoc des droits de douane sur les produits alimentaires pourraient saper les incitations à la production locale, et ne devraient donc être que momentanées.

Congo

L'économie congolaise reste confrontée à des contraintes d'ordre structurel, qui entravent le fonctionnement du système productif. Parmi elles, le délabrement des infrastructures liées au transport et à l'énergie qui constituent des goulots d'étranglement au niveau de l'offre et

favorisent la montée des pressions inflationnistes. Le gouvernement doit élaborer et implémenter un programme de réhabilitation et de réalisation des infrastructures dans le domaine de l'électricité et des transports. Les projets ci-après que le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre constituent une évolution positive :

- la réalisation du barrage hydroélectrique d'Imboulou dans le nord du pays ;
- la construction d'une centrale à gaz non loin de Pointe-Noire ;
- la réhabilitation des infrastructures électriques, notamment les réseaux de transport et de distribution à travers les localités du pays, d'ouest en est.

Gabon

Le climat actuel de grande incertitude demande davantage de flexibilité des politiques macroéconomiques en vue de limiter les répercussions de la conjoncture internationale sur l'économie gabonaise, de maintenir la stabilité macroéconomique et de stimuler la croissance. Ainsi, le défi pour les autorités gabonaises consistera à gérer les finances publiques en tenant compte du fait que les ressources pétrolières sont épuisables et que les recettes qui en découlent diminueront. Il est essentiel de ramener le déficit non pétrolier à un niveau gérable pour placer les finances publiques du Gabon sur des fondamentaux soutenables.

Le gouvernement gabonais doit continuer à mettre en œuvre une politique budgétaire prudente et à se focaliser à court et à moyen terme sur des mesures qui permettront d'atteindre les objectifs de déficit primaire non pétrolier d'ici 2011. L'environnement actuel, marqué par la faiblesse des cours mondiaux du pétrole, offre une occasion d'atteindre cet objectif, alors que la perte de recettes budgétaires rend nécessaire la baisse des subventions.

La crise internationale rappelle par ailleurs, la nécessité de diversifier davantage l'économie gabonaise, largement tributaire des hydrocarbures. Les réformes structurelles devraient être accélérées, pour répondre aux besoins de développement du secteur privé et de renforcement de la bonne gouvernance.

Guinée équatoriale

Le principal défi auquel est confrontée la Guinée équatoriale est de réduire sa vulnérabilité aux chocs extérieurs. Cette dernière résulte de la structure de ses exportations fortement tributaires du pétrole et du gaz. La crise financière et l'effondrement des prix du pétrole, doivent inciter la Guinée équatoriale à accélérer le processus de diversification de son économie et utiliser les revenus pétroliers pour développer les autres secteurs, notamment les services et l'agriculture.

La deuxième conférence économique nationale de la Guinée équatoriale organisée à Bata en novembre 2007, sur le thème « Guinée équatoriale 2020 » est, dans ce contexte, une avancée positive. Les recommandations issues de cette conférence ont défini un « agenda pour une diversification des sources de croissance ». Les quatre secteurs ci-après ont été identifiés comme présentant de grandes potentialités : l'énergie et les mines, la pêche et l'aquaculture, l'agriculture et les services. Il est attendu que ces secteurs représentent 25% du PIB à l'horizon 2020⁴¹.

Par ailleurs, les autorités équatoguinéennes doivent fournir des efforts pour moderniser leur appareil statistique. Le manque de données macro-économiques précises, fiables et mises à jour entrave le suivi des changements économiques et, par conséquent, la formulation de politiques économiques appropriées. Bien que des progrès aient été obtenus pour améliorer les statistiques nationales, beaucoup reste à faire pour assurer la cohérence et le suivi des données actuelles. Les autorités doivent créer rapidement un office national de statistiques avec des capacités robustes de collecte et d'analyse de données.

RCA

Le défi auquel les autorités centrafricaines sont confrontées dans l'immédiat est de poursuivre le rééquilibrage budgétaire dans une conjoncture extérieure et intérieure difficile. À cet effet, il leur faudra assurer une augmentation du ratio recettes/PIB pour réduire l'énorme volume d'arriérés intérieurs et consolider la paix sociale. Il sera essentiel en 2009 de majorer les droits d'accise sur les produits pétroliers et de

⁴¹ Voir *Les Économies de l'Afrique centrale 2008*, page 159.

répercuter sur les consommateurs les variations des cours internationaux du pétrole, comme il sera crucial de mettre en place des mesures de protection sociale. Les dépenses devraient être réorientées vers le soutien de politiques sociales propres à renforcer la croissance et à réduire la pauvreté.

Il importe de renforcer la gestion des finances publiques et de réduire le déficit quasi budgétaire des entreprises publiques. Une nouvelle stratégie de financement axée sur l'émission de titres publics pourrait faciliter le rééquilibrage budgétaire.

RDC

Il est probable qu'en 2009 la situation économique sera encore plus difficile. La baisse des exportations minières et ses retombées indirectes vont considérablement freiner l'activité économique, faire monter le chômage et fragiliser la balance des paiements. En 2009, les pouvoirs publics devront faire face à cette conjoncture difficile tout en maintenant la stabilité macroéconomique. Sur le plan budgétaire, étant donné que l'on prévoit une forte diminution des recettes, il incombera au gouvernement d'améliorer la composition des dépenses publiques et de cibler les activités à forte intensité de main-d'œuvre. En même temps, un soutien accru des bailleurs de fonds sera essentiel pour créer un espace budgétaire suffisant tout en évitant des tensions excessives sur les prix et le taux de change. Une politique monétaire anticipatoire permettant d'éponger les liquidités excédentaires sera aussi indispensable pour préserver la stabilité macroéconomique et faciliter l'adaptation aux nouvelles conditions économiques.

Sao Tomé et Principe

Dans la perspective d'une croissance plus robuste, les propositions ci-après pourraient accompagner la politique économique :

1. Moderniser et doter le pays en infrastructures. Étant donné les atouts du pays (la situation géographique, la stabilité politique, l'homogénéité de la population et l'absence de conflits), il y a un consensus politique que Sao Tomé doit se positionner en tant que plateforme de prestation de services au niveau de la

sous région. Le gouvernement a l'ambition de construire un port régional pour le transfert des conteneurs larges, agrandir et moderniser l'aéroport. Ceci permettra de remédier à l'insuffisance des infrastructures de base.

2. Établir un environnement des affaires qui attire les investisseurs de long terme. Les mesures doivent viser à réduire le coût de l'investissement et de faire les affaires. Cela exige une baisse des coûts de communication, améliorer l'état des routes, la mise en place d'une loi favorable pour attirer les investissements de long terme et pour protéger les investissements. Il est impératif d'achever la mise en place du guichet unique pour les investisseurs qui a été recommandé par le cadre intégré sur le commerce. À côté du guichet unique, on pourra créer un centre d'information pour les investisseurs dont le but sera de fournir des informations sur les opportunités d'investissement à STP. Il fournira aussi aux investisseurs des informations sur ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire. La Société Financière Internationale (SFI) pourrait aider à mettre en place ce centre d'information.
3. Créer une structure institutionnelle et politique stable. Il est souhaitable de mettre en place une structure indépendante des considérations politiques qui assure la continuité de l'administration en l'absence du Ministre. Cette structure doit être établie de telle sorte que l'administration soit indépendante de la personnalité politique de la personne qui est à la tête de la structure ou du ministère.
4. Faciliter l'accès au financement. Il est souhaitable d'envisager des mesures pour faciliter l'accès au financement. Il est important d'encourager le développement de la microfinance.
5. Mettre l'accent sur la formation professionnelle et technique. Cela permettra de combler le déficit en ressources humaines dont souffre le pays et d'augmenter la productivité du travail. On pourra par exemple former des spécialistes agricoles, des spécialistes en santé, en eau, des techniciens, des menuisiers, etc.

6. Envisager une politique de diversification des structures productives. À cet effet, il est souhaitable de mettre en place une politique de rétention de la population agricole et d'inciter les populations urbaines à aller vers l'agriculture tout en faisant la promotion d'autres produits tels que la vanille, le poivre et les activités touristiques. Cette diversification pourra s'accompagner de la mise en place d'incitations pour le développement du milieu rural. D'autres mesures à prendre pour renforcer le secteur agricole pourront inclure : (i) le transfert des titres aux paysans de manière définitive ; (ii) le recensement agricole et pastoral ; et (iii) la création d'une banque de développement agricole pour financer le secteur agricole. À travers cette banque, l'État pourrait subventionner les crédits aux agriculteurs ou accorder de petits crédits à des taux d'intérêt faibles ou privilégiés qui varient entre 2% et 3%. Le gouvernement pourrait s'engager à donner une subvention pour les intrants aux paysans à partir de la banque agricole ; et (iv) la provision d'un appui institutionnel aux agriculteurs à travers l'assistance technique et procéder à une vulgarisation agricole.

Par ailleurs, la stratégie gouvernementale en matière de lutte contre l'inflation devrait consister à :

1. réduire les importations destinées à la consommation et augmenter la production nationale pour que les prix des produits domestiques puisse baisser ;
2. augmenter la production par une aide matérielle et financière aux agriculteurs qui permettra d'assurer la sécurité alimentaire en créant les conditions de transformation, conservation et d'exportation des produits de sorte qu'il n'y ait pas de rupture de stock ;
3. remplacer le financement monétaire des dépenses de l'État par l'émission de titres du Trésor rémunérateurs ou par d'autres produits financiers à moyen et long terme qui seraient achetés par les privés. L'introduction de ces titres financiers sur le marché s'ajoutera à d'autres instruments comme par exemple la vente des devises, élargissant ainsi le champ d'action de la Banque centrale dans le cadre de son objectif de contrôle des prix ;
4. démanteler les situations de monopole sur certains marchés en créant les conditions qui favorisent l'entrée de nouveaux

concurrents sur le marché de certains biens ou services tels que celui du ciment (avec la mise en fonction de l'usine des briques permettant de réduire la demande de ciment), du transport, de la télécommunication, etc.

Tchad

Le gouvernement tchadien devrait faire montre de vigilance face au risque de syndrome hollandais. Il doit chercher à réduire ce risque à travers la coordination des politiques budgétaires et monétaires, accroître la productivité et renforcer l'offre au sein de l'économie, tout en encourageant l'activité du secteur privé et en libéralisant davantage le commerce extérieur.

Si la dépréciation du dollar américain a réduit les gains de productivité du secteur pétrolier, elle a atténué les effets du renchérissement du pétrole lampant importé au Tchad, étant donné que son exportation est entièrement du brut. Par ailleurs, la dépréciation du dollar américain par rapport à l'euro a contribué à faciliter le remboursement de l'encours de la dette extérieure publique de l'État. A contrario, elle a engendré un gap de financements extérieurs au profit des programmes et projets de développement en cours d'exécution bien avant cette érosion (2005) devenue un objet de préoccupation majeur de l'emprunteur (gouvernement et/ou population bénéficiaire) et qui en appelle en conséquence à une solution urgente appropriée au risque de perdre les acquis. À ce titre, le gouvernement devrait prendre des mesures permettant de remédier aux lacunes du système de contrôle budgétaire (dépenses extra budgétaires) et redoubler d'efforts pour assurer la qualité de ses dépenses.

Le gouvernement devrait faire preuve de vigilance et poursuivre des réformes structurelles favorisant l'offre intérieure de façon à ce qu'elle puisse mieux répondre à la hausse des flux d'aide tout en renforçant la productivité. Le secteur privé devrait également y être mis à contribution de même que la société civile d'en bas (les sans voix) d'autant plus que sa finalité est de réduire la pauvreté. Plus explicitement, il est souhaitable de voir la mise en œuvre rapide des réformes structurelles propres à améliorer le climat des affaires et à investir dans les infrastructures, notamment les voies de communications dans les milieux ruraux, les pistes cyclables tant dans les milieux urbains que ruraux, les infrastruc-

tures sanitaires, hydrauliques, en équipements agricoles (en vue de mécaniser le secteur agricole) du monde rural, étant donné que plus de 80% de la population tchadienne est rurale, dont 87% vit avec moins un dollar par jour.

APPENDICE 2.1. NOTE SUR L'ÉVOLUTION DU SECTEUR BANCAIRE DE LA SOUS-RÉGION CEEAC

■ 1. Introduction

Le monde financier est actuellement secoué par une crise financière importante qui prend source de la crise immobilière de l'été 2007 aux États-Unis. Cette crise des « subprimes » provenait du fait que des établissements financiers accordaient des crédits hypothécaires à des taux variables et à des personnes dont la crédibilité financière n'était pas vérifiée. La crise financière actuelle a déjà entraîné des chutes de toutes les places boursières importantes, ainsi que la faillite de plusieurs groupes financiers importants tel que Lehman Brothers aux États-Unis. Cette tempête financière a malheureusement de l'influence sur les autres secteurs d'activités telle que l'industrie de l'automobile par exemple où l'on note déjà des suppressions d'emplois chez Volvo et des mises en chômage technique chez les constructeurs allemands, américains et français. Le marché du crédit représente le point essentiel pour l'achat de voitures en Europe et notamment aux États-Unis. Cet exemple illustre clairement l'importance que le secteur bancaire peut avoir sur le reste de l'économie.

L'Afrique et notamment la zone CEMAC (Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale) a connu les effets de la crise financière par le biais de la BEAC (Banque des États de l'Afrique Centrale). En effet, La BEAC a perdu 16,4 milliards de FCFA sur un placement effectué à la Société générale, bien que le bilan de la banque centrale demeure positif. Hormis ce cas, la sous-région est plus ou moins épargnée pour l'instant par cette crise d'après la réunion des ministres des finances de la zone CEMAC tenue en début octobre 2008, tout au moins en ce qui concerne son secteur financier. De nombreux experts partagent le même avis. Ceci résulte du fait que les institutions bancaires

de la sous-région ne sont pas autant impliquées dans les grandes places financières européennes et américaines. La concentration des banques sous-régionales dans leurs marchés domestiques, qui était considérée jusqu'ici comme un handicap, se révèle aujourd'hui être un atout pour celles-ci puisqu'ils assurent jusqu'ici, une certaine immunité face à la crise actuelle. Hormis le cas du géant sud-africain Old Mutual qui a enregistré des pertes de près de 135 millions de dollars du fait des nationalisations de Freddie Mac et Fannie Mae aux États-Unis, les banques africaines, dont celles de la sous-région, n'ont aucune participation dans la crise des crédits et des subprimes. Il est également peu probable que l'on assiste dans la sous-région à des fermetures de succursales des Banques occidentales présentes dans la région et impliquées dans cette succession de « séismes financiers ». D'un autre côté, cette crise financière mondiale serait également une opportunité pour les banques africaines et notamment de la sous-région de tirer leur épingle du jeu en procédant à une africanisation du système bancaire dans la sous-région, et en s'acaparant également une partie du marché au-delà de ces frontières, grâce à la surliquidité dont elles jouissent actuellement. Mais d'après le point de vue de l'actuel gouverneur de la BEAC, il serait risqué d'entreprendre des investissements sur les places financières occidentales.

Les Accords de Partenariats Économique (APE) entre l'Union européenne et CEMAC incluant Sao Tomé et Principe, ainsi que la RDC pourraient favoriser l'implantation des banques de la sous-région au niveau européen pour ainsi desservir la clientèle immigrée. Sur un plan régional en revanche, les APE nécessitent une prise en compte particulière, notamment vis-à-vis des zones instables telles que le Tchad, la RDC.

Il existe certes déjà des banques africaines de la zone CEMAC implantées en Europe telle que Afriland First Bank, mais leurs activités se limitent surtout aux transferts de fonds liés à l'import-export ou aux transferts de fonds privés entre leurs implantations en Afrique et les Africains résidant en France.

Malgré une forte liquidité dans les banques des pays membres de la CEEAC, l'accès au crédit et notamment les crédits à long terme reste jusqu'à présent inaccessible. La crise financière actuelle va certainement conforter les banques dans leurs positions en ce qui concerne leur distribution du crédit et la gestion des risques. Une des raisons qui pourrait expliquer ce phénomène est la volatilité importante des dépôts de clients

et de faibles garanties des demandeurs de crédits. Par contre, le secteur de la Microfinance constitue un mouvement en expansion. Il prend tout comme en Afrique de l'Ouest une place de plus en plus importante dans le secteur financier de la zone CEMAC. Actuellement dans la zone CEMAC, la clientèle de la Microfinance correspond à la moitié de l'ensemble de la clientèle bancaire. D'un autre point de vue, les activités de la Microfinance ne représentent que 5% de l'ensemble des activités bancaires de la sous-région. La Microfinance permet aux couches de populations à revenus bas d'acquiescer des crédits assez facilement par rapport aux banques classiques, tout en créant ainsi une concurrence dans le secteur bancaire. Elle est de plus en plus utilisée pour la réduction de la pauvreté et le développement des zones défavorisées par les organismes internationaux, à l'instar de la banque mondiale et du PNUD.

Concernant les transferts financiers, ils sont théoriquement libres en zone CEMAC tout comme dans le reste de la zone franc. Par contre entre la CEMAC et l'Union européenne, les transferts financiers sont confrontés à quelques restrictions. Elles se présentent sous forme d'autorisations pour des montants supérieurs à 100 millions de FCFA. En plus de cette taxe CEMAC d'autres taxes peuvent s'y ajouter, c'est le cas du Cameroun où l'on a en plus une taxe de 15% (7,5% pour les entreprises françaises) calculée sur le chiffre d'affaires.

Le démarrage des activités des marchés financiers de la sous-région en occurrence la Douala Stock Exchange (DSX) et la Bourse des Valeurs Mobilières d'Afrique Centrale (BVMAC) à Libreville demeure encore assez timide jusqu'à présent.

■ 2. Évolutions au niveau national

Angola

Le secteur bancaire angolais est constitué de plusieurs banques⁴² : Banco Nacional de Angola (BNA) la banque centrale du pays, VTB África S.A., Banco de Desenvolvimento de Angola BDA, Banco Privado do Atlantico S.A., Banco Angolano de Negócios e Comércio S.A., Banco de Negócios Internaciona S.A., Banco de Comércio e Indústria, S.A.R.L.

⁴² D'après la Banque centrale angolaise.

– BCI, Banco de Poupança e Crédito, S.A.R.L., Banco Africano de Investimentos S.A., Banco de Fomento Angola, S.A.R.L., Banco Totta de Angola, S.A.R.L., Banco Millennium Angola, S.A., Banco Comercial Angolano, S.A.R.L., Banco Sol, Banco Espírito Santo Angola, S.A.R.L., Banco Regional do Keve, S.A, Novo Banco – NVB, Banco.

L'économie angolaise est en pleine croissance notamment grâce aux pétrodollars⁴³ et a atteint un taux de croissance record de 21% en 2007, 16% en 2008. Les recettes pétrolières constituent une source importante de revenus du pays avec 36,7% du PIB en 2007 et 20,3% en 2008. Le pétrole joue également un rôle important pour le secteur financier angolais. En effet, la société pétrolière nationale d'Angola possède des actions dans diverses banques, entre autres 49,9% de Millenium BCP Angola et 25% de Totta- Angola 25%.

Le nombre des dépôts a subi une augmentation en 2007 de 82%. Les prêts nationaux sont passés de 2 millions de dollars en 2006 à 50 millions⁴⁴.

Burundi

Pour les banques classiques, le système bancaire burundais est resté sans changement notable par rapport à l'année dernière. Il reste constitué de la Banque de la République du Burundi (BRD), à laquelle s'ajoutent 8 banques commerciales : la Banque Commerciale du Burundi (BANCOBU), la Banque de Gestion et de Financement (BGF), la Banque Burundaise pour le Commerce et l'Industrie (BBCI), Banque de Financement et de Leasing (FINBANK S.A.), Interbank Burundi (IBB), Ecobank Burundi, la Banque de Crédit Bujumbura (BCB). Au niveau des établissements financiers il n'y a pas eu de changements non plus par rapport à 2008, le Fonds de Promotion de l'Habitat Urbain (FPHU) et la Banque Nationale pour le développement économique (BNDE) restent les seuls établissements financiers du pays.

Entre 2003 et 2008, la répartition en pourcentage des types de crédit par rapport à la somme des crédits alloués n'a pas connu de change-

⁴³ Argent en devises étrangères (dollar américain notamment) provenant de la vente du pétrole et déposé dans des comptes bancaires des payx occidentaux.

⁴⁴ D'après *Le jeune Afrique* n° 2488, p. 71.

ments majeurs. En effet, elle représente en moyenne 78,17% pour les crédits à court terme, 19,13% pour les crédits à moyen terme et les crédits à long terme ne représentent que près de 2,70% de l'ensemble des crédits octroyés dans le pays comme le montrent les tableaux 1 et 2 tout comme la figure 1.

| | Crédit à court terme | Crédit à moyen terme | Crédit à long terme |
|------|----------------------|----------------------|---------------------|
| 2003 | 147 227,7 | 28 139,2 | 5 336,7 |
| 2004 | 143 585,2 | 31 627,0 | 4 570,3 |
| 2005 | 138 857,5 | 30 875,9 | 4 439,4 |
| 2006 | 170 825,4 | 38 604,7 | 5 796,1 |
| 2007 | 174 218,0 | 48 323,8 | 6 450,6 |
| 2008 | 184 464,3 | 63 143,7 | 6 740,6 |

Tableau 1 : Évolution du crédit au Burundi (en Millions de BIF)

Source : Banque centrale de la République du Burundi

| | Crédit à court terme | Crédit à moyen terme | Crédit à long terme |
|------|----------------------|----------------------|---------------------|
| 2003 | 81,47 | 15,57 | 2,95 |
| 2004 | -2,47 | 12,39 | -14,36 |
| 2005 | -3,29 | -2,37 | -2,86 |
| 2006 | 23,02 | 25,03 | 30,56 |
| 2007 | 1,99 | 25,18 | 11,29 |
| 2008 | 5,88 | 30,67 | 4,50 |

Tableau 2 : Variation du crédit au Burundi (en %)

Source : Banque centrale de la République du Burundi

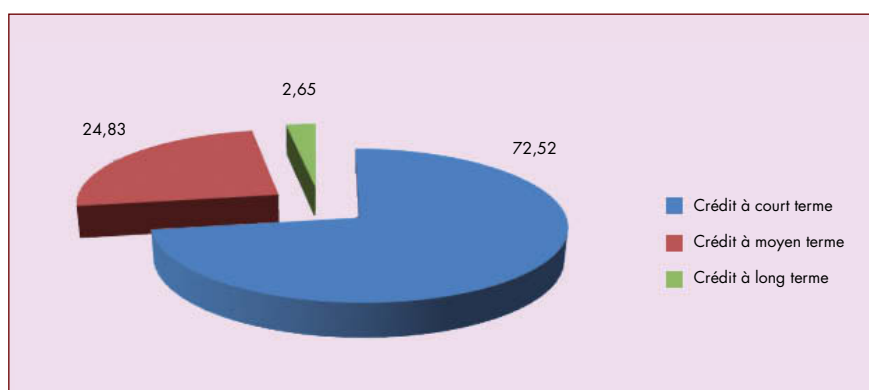


Figure 1 : Répartition des types de crédit en 2008 au Burundi (en %)

Source : Banque centrale de la République du Burundi.

Les dépôts à vue et à terme dans le secteur bancaire burundais sont passés de 94699,7 millions de BIF en 2007 à 93328,4 millions de BIF (Franc Burundais) en 2008, soit une régression de 1,44%. Ceci se justifie, entre autres, par une baisse de l'épargne des sociétés privées (-6 103,3 millions de BIF)⁴⁵.

Le Burundi a depuis la stabilisation des conflits politiques qui l'ont frappé, montré à la communauté internationale qu'il a la capacité d'attirer des investisseurs étrangers y compris dans le secteur bancaire. En effet, Ecobank Burundi résulte d'une acquisition du groupe Ecobank des 35% d'actions détenus au préalable par l'État burundais de la SBF (Société Burundaise de Financement), ce qui a fait passer la part d'Ecobank à 75%⁴⁶.

Les structures de financement dans le monde rural sont assez limitées, cette carence implique justement un faible accès aux crédits en zone rurale. La liste des établissements de microfinance agréés par la banque centrale burundaise au 31 juillet 2008 comprenait 26 EMF. La microfinance au Burundi en général et particulièrement pour le domaine agricole est un moyen de financement plus accessible que les solutions du secteur bancaire classique. Malheureusement ce modèle de financement est soumis à des difficultés qui sont entre autres : des comportements opportunistes, la difficulté du choix des emprunteurs, l'absence de garanties⁴⁷.

Cameroun

Le secteur bancaire camerounais reste le secteur le plus concentré de la sous-région CEEAC et demeure en pleine expansion. Plusieurs banques commerciales se partagent le secteur bancaire au Cameroun avec de plus en plus de banques à capitaux étrangers. Il existe actuellement une douzaine d'institutions bancaires à savoir : Afriland First Bank, Amity Bank Cameroon PLC, la Banque Internationale du Cameroun pour l'épargne et le crédit (BICEC), Citibank N.A. Cameroun, la Commercial Bank of Cameroon (CBC), Ecobank Cameroun (EBC), la Société Générale de Banques au Cameroun (SGBC), la Standard Chartered Bank Cameroun (SCBC), la United Bank of Afrika (UBA), la Union Bank of Cameroon (UBC), la Société Commerciale de Banque

⁴⁵ D'après les indicateurs de conjoncture de la banque centrale burundaise de juin 2008.

⁴⁶ D'après *The Economist Intelligent Unit* Burundi Country Report 08/2008.

⁴⁷ D'après NIYONGABO (2008).

Crédit Agricole (SCB-CA), la National Financial Crédit Bank (NFC Bank). À ces banques classiques s'ajoutent également beaucoup d'établissements financiers tels que la Société Nationale d'Investissement (SNI).

Le crédit à l'économie a connu une progression de 18,4% en 2008. Le crédit intérieur net a connu une augmentation de 2,3% en 2008.

De façon similaire au phénomène remarqué dans le cas du Burundi, la répartition des crédits se fait également de manière inégale au Cameroun. Les crédits à court terme représentent 63,54% de la somme totale des crédits alloués en 2008 au Cameroun, les crédits à moyen terme sont de l'ordre de 31,86% et les crédits à long terme ne représentent que 4,60% de l'ensemble des crédits comme le montre la figure 2. Cette répartition des types de crédits au Cameroun tout comme dans le cas précédant ne favorise pas une éventuelle croissance du secteur industriel. Il nécessiterait justement plus de crédits à long terme. D'après le tableau 4, le crédit à long terme a connu une hausse de 27,0% en 2008 par rapport à l'année précédente, mais cette augmentation ne se fait pas encore ressentir au niveau du secteur financier.

| | Crédit à court terme | Crédit à moyen terme | Crédit à long terme |
|------|----------------------|----------------------|---------------------|
| 2003 | 649 493 | 225 241 | 33 034 |
| 2004 | 627 180 | 247 297 | 30 412 |
| 2005 | 646 303 | 298 218 | 35 316 |
| 2006 | 654 283 | 306 548 | 38 628 |
| 2007 | 697 649 | 340 361 | 45 050 |
| 2008 | 791 338 | 396 759 | 57 228 |

Tableau 3 : Évolution du crédit au Cameroun (en Millions de FCFA)

Source : BEAC

| | Crédit à court terme | Crédit à moyen terme | Crédit à long terme |
|------|----------------------|----------------------|---------------------|
| 2003 | 4,6 | 23,0 | 8,0 |
| 2004 | -3,4 | 9,8 | -7,9 |
| 2005 | 2,6 | 20,6 | 16,1 |
| 2006 | 1,7 | 2,8 | 9,4 |
| 2007 | 6,6 | 11,0 | 16,6 |
| 2008 | 13,4 | 16,6 | 27 |

Tableau 4 : Variation du crédit au Cameroun (en %)

Source : BEAC

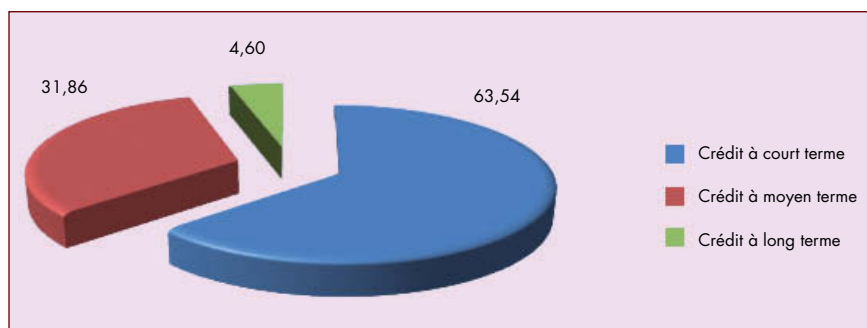


Figure 2 : Répartition des types de crédit en 2008 au Cameroun (en %)

Source : BEAC

La réticence des banques à mettre à disposition des crédits à long terme au Cameroun s'explique notamment par les faillites de certaines banques sur le marché national dans les années 1980 et 1990 telles que l'ancien Crédit Agricole du Cameroun. Ceci était dû particulièrement au fait que certains crédits ont été octroyés mais jamais remboursés. Dans la même optique, les demandes de financement de PME au Cameroun sont généralement prises avec beaucoup de prudence de la part des banquiers, car très souvent elles ne fournissent pas de garanties suffisantes.

L'ensemble des dépôts bancaires est passé de 1071,24 milliards de FCFA en 2007 à 1100,20 milliards de FCFA en 2008, soit une diminution des dépôts de 2,63%. La somme des crédits alloués par contre est passée de 1083,06 milliards de FCFA en 2007 à 1282,73 milliards de FCFA en 2008, soit une croissance de 7,21%. L'accès aux crédits à long terme reste néanmoins difficile pour les entreprises locales et notamment de PME au Cameroun.

La Microfinance demeure un secteur en pleine expansion au Cameroun. Le Cameroun possède le plus grand réseau d'EMF de la CEMAC. En effet, 67,06%⁴⁸ des EMF de la CEMAC y sont implantées. Le processus d'expansion de la Microfinance pose malheureusement des problèmes de conformité aux exigences de la Commission Bancaire d'Afrique Centrale (COBAC) et certaines EMF ne bénéficient d'au-

⁴⁸ Voir l'enquête statistique sur l'évolution de l'activité de microfinance dans la CEMAC, COBAC (2007).

cune crédibilité. La COBAC a donc organisé un meeting de sensibilisation le 21 août 2008 dans la localité de Limbe à cet effet.

La Douala Stock Exchange (DSX) a commencé ses activités avec deux sociétés inscrites à la cote : la Société des Eaux Minérales du Cameroun (SEMC) et la Société Agricole et Forestière du Cameroun (SAFACAM). En 2008, la DSX avait réussi une augmentation de 48,8%⁴⁹ de sa capitalisation boursière. Ceci en a fait l'une des bourses de valeurs les plus rentables à l'échelle mondiale pendant la même année. La société Camerounaise de Palmeraies (SOCAPALM) a été admise à la cote de la bourse de Douala en 2009, elle est donc la 3^e entreprise cotée à la DSX et d'autres poids lourds de l'économie sont annoncés. Grâce à la rentrée en bourse de la SOCAPALM, la capitalisation boursière de la DSX a été propulsée à 92 887 572 250 FCFA⁵⁰. Comparativement à d'autres places boursières, la Douala Stock Exchange a encore beaucoup à faire pour inciter d'autres entreprises à participer aux cotations. Les conditions à remplir pour une participation à la DSX sont encore assez restrictives pour les entreprises, mais il y a lieu d'être optimiste pour l'avenir.

Congo

Le système bancaire au Congo comporte plusieurs banques commerciales : Afriland First Bank qui possède son siège social au Cameroun, BGF Bank Congo, le Crédit Lyonnais Congo (CLCO), la Congolaise de Banque (LCB), Cofipa Investment Bank Congo et Ecobank Congo.

La masse monétaire de la République du Congo a subi une augmentation de 37,1% en 2008. Cette variation est beaucoup plus importante que celle enregistrée en 2007 qui était de 7,1%.

La variation du crédit à l'économie a été de l'ordre de 66,3% en 2008, ce qui représente près du triple de la variation de la CEMAC pendant la même période à savoir 26,6%. Le crédit intérieur net a connu une croissance exceptionnelle de 154,4% en 2008. À titre comparatif, la variation du crédit intérieur net en 2007 était plutôt -1,3%.

⁴⁹ Voir Sandouly (2009).

⁵⁰ D'après la séance de cotation du 08 avril 2009.

| | Crédit à court terme | Crédit à moyen terme | Crédit à long terme |
|------|----------------------|----------------------|---------------------|
| 2003 | 58 389 | 23 323 | 26 |
| 2004 | 63 132 | 21 891 | 23 |
| 2005 | 64 835 | 21 068 | 232 |
| 2006 | 69 708 | 26 499 | 297 |
| 2007 | 75 092 | 38 567 | 454 |
| 2008 | 92 083 | 81 222 | 496 |

Tableau 5 : Évolution du crédit au Congo (en Millions de FCFA)

Source : BEAC

| | Crédit à court terme | Crédit à moyen terme | Crédit à long terme |
|------|----------------------|----------------------|---------------------|
| 2003 | 17,3 | 40,1 | 188,9 |
| 2004 | 8,1 | -6,1 | -11,5 |
| 2005 | 2,7 | -3,8 | 908,7 |
| 2006 | 7,5 | 25,8 | 28,0 |
| 2007 | 7,7 | 45,5 | 52,9 |
| 2008 | 2,6 | 110,6 | 9,3 |

Tableau 6 : Variation du crédit au Congo (en %)

Source : BEAC

Les crédits à long terme au Congo ne représentent que 0,29% de l'ensemble des crédits en 2008 comme l'illustre la figure 3.

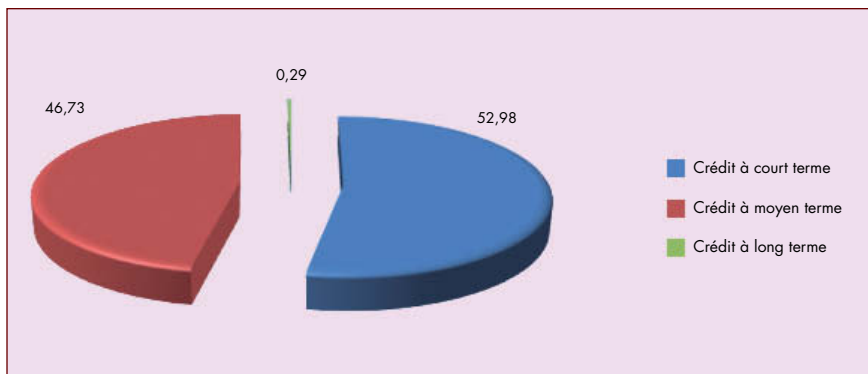


Figure 3 : Répartition des types de crédit en 2008 au Congo (en %)

Source : BEAC

La somme des dépôts au Congo est passée de 487,79 milliards de FCFA en 2007 à 674,45 milliards de FCFA en 2008, ceci représente une hausse de 38,26%.

Il existait 54 EMF en République du Congo en fin septembre 2007, toutes soumises aux réglementations de la COBAC.

Gabon

Le système bancaire du Gabon est constitué de plusieurs banques commerciales : La Banque Gabonaise de Développement (BGD), la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Gabon (BICIG), la BGFIBank Gabon, la Citibank N.K. Gabon, la Financial Bank Gabon (FBG), Union Gabonaise de Banque (UGB), la Banque de l'Habitat du Gabon. À coté de ces banques commerciales, il existe également des établissements financiers entre autres la Société Gabonaise de Leasing Immobilier et Mobilier (SOGALIM). Le Gabon abrite également la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC), elle a débuté ses activités en août 2008.

La variation des crédits intérieurs nets en 2008 était de l'ordre 264,9%. Celle des crédits à l'économie a été plus modérée de l'ordre 5,9%. La répartition des types de crédits entre court, moyen et long termes en 2008 montre que contrairement aux pays traités précédemment, les crédits à moyen terme représentent plus de la moitié des crédits alloués avec 54,67% au niveau de la figure 4. Les crédits à long terme constituent néanmoins une très faible proportion au Gabon tout comme dans les autres pays avec juste 1,02%. Les crédits à court terme sont de l'ordre de 44,31% pour la même année.

| | Crédit à court terme | Crédit à moyen terme | Crédit à long terme |
|------|----------------------|----------------------|---------------------|
| 2003 | 268 233 | 186 952 | 11 225 |
| 2004 | 239 217 | 173 640 | 9 804 |
| 2005 | 291 615 | 164 591 | 8 468 |
| 2006 | 231717 | 315 972 | 7 839 |
| 2007 | 262 959 | 365 273 | 7 366 |
| 2008 | 288 344 | 355 795 | 6 610 |

Tableau 7 : Évolution du crédit au Gabon (en Millions de FCFA)

Source : BEAC

| | Crédit à court terme | Crédit à moyen terme | Crédit à long terme |
|------|----------------------|----------------------|---------------------|
| 2003 | -9,3 | -6,7 | -4,8 |
| 2004 | -10,8 | -7,1 | -12,7 |
| 2005 | 21,9 | -5,2 | -13,6 |
| 2006 | -20,5 | 92,0 | -7,4 |
| 2007 | 13,5 | 15,6 | -6,0 |
| 2008 | 9,7 | -2,6 | -10,3 |

Tableau 8 : Variation du crédit au Gabon (en %)

Source : BEAC

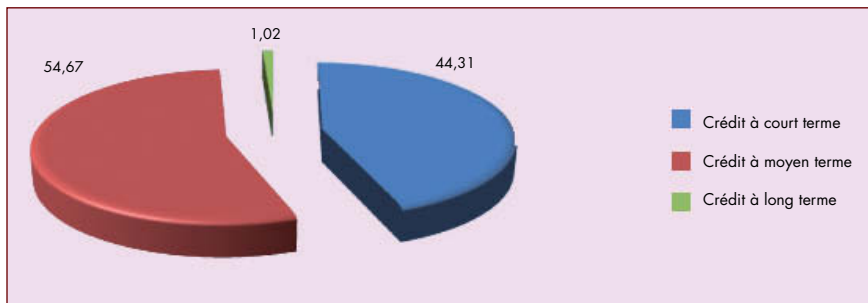


Figure 4 : Répartition des types de crédit en 2008 au Gabon (en %)

Source : BEAC

Au niveau national quelques rares banques telles que la BGFIBank et la Financial Bank Gabon proposent à leur clientèle des crédits à long terme. L'ensemble des dépôts gabonais est passé de 482,76 milliards de FCFA en 2007 à 601,93 milliards de FCFA en 2008, soit une croissance de 24,68%.

La Microfinance au Gabon reste en évolution, plusieurs dossiers d'admissions d'EMF ont été soumis, mais au 31 septembre 2007, il y avait 5 EMF qui ont reçu un avis favorable.

Guinée équatoriale

En Guinée équatoriale, le système bancaire est composé de 4 banques commerciales : La CCEIBANK-Guinée Équatoriale (CCEI GE), la Société Générale de Banques en Guinée Équatoriale (SGBGE), BGFIBANK Guinée Équatoriale (BGFIBANK GE), Banco National de Guinea Ecuatorial.

Le crédit à l'économie a connu d'importantes variations ces dernières années allant de 49,3% en 2005, 38% en 2006, 41,9% en 2007 pour chuter en 2008 à -25,2% seulement, malgré un taux de croissance du PIB de 16,9% en 2008. La Guinée équatoriale affiche néanmoins une meilleure performance dans ce domaine, comparativement à l'ensemble de la CEMAC qui est de 26,6%.

Le crédit intérieur net a affiché une baisse de performance de 25,9% en 2008 par rapport à la CEMAC, elle qui a affiché une croissance de 89,8% pour la même année. D'après les prévisions de 2009, le crédit intérieur net devrait enregistrer une nouvelle baisse de 1,2%.

La répartition des types de crédit en Guinée équatoriale en 2008 tout comme dans le cas des autres pays déjà traités montre une structure inégale illustrée par le tableau 9 et la figure 5. Les crédits à court terme représentent ici près de 92,22%, les crédits à moyen terme sont de l'ordre de 7,76% et les crédits à long terme sont pratiquement inexistants avec 0,02% des crédits octroyés. La Guinée équatoriale est donc l'état de la sous-région où le pourcentage de crédits à long terme alloué est le plus bas.

| | Crédit à court terme | Crédit à moyen terme | Crédit à long terme |
|------|----------------------|----------------------|---------------------|
| 2003 | 39 805 | 11 811 | - |
| 2004 | 45 803 | 17 035 | - |
| 2005 | 75 373 | 18 454 | - |
| 2006 | 108 546 | 20 843 | 63 |
| 2007 | 160 438 | 23 195 | 61 |
| 2008 | 309 967 | 26 075 | 60 |

Tableau 9 : Évolution du crédit en Guinée équatoriale (en millions de FCFA)
Source : BEAC

| | Crédit à court terme | Crédit à moyen terme | Crédit à long terme |
|------|----------------------|----------------------|---------------------|
| 2003 | -3,6 | -8,5 | - |
| 2004 | 15,1 | 44,2 | - |
| 2005 | 64,6 | 8,3 | - |
| 2006 | 44,0 | 12,9 | - |
| 2007 | 47,8 | 11,3 | -3,2 |
| 2008 | 93,2 | 12,4 | -1,6 |

Tableau 10 : Évolution du crédit en Guinée équatoriale (en %)
Source : BEAC

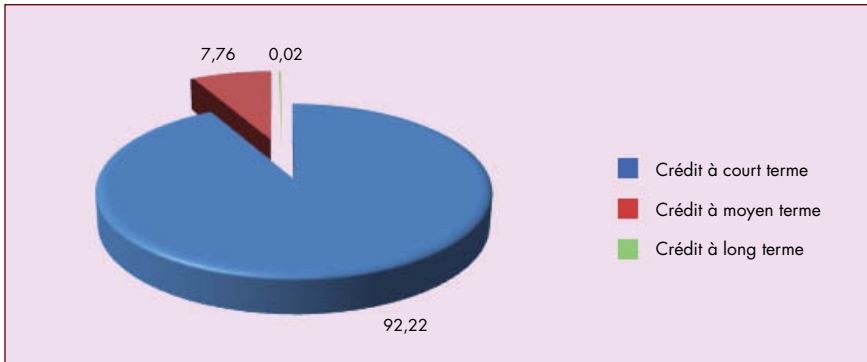


Figure 5 : Répartition des types de crédit en 2008 en Guinée équatoriale (en %)

Source : BEAC

La somme des dépôts en Guinée équatoriale est passée de 361,543 milliards de FCFA en 2007 à 308,005 milliards de FCFA en 2008. D'après la dernière enquête de la COBAC en 2007, il n'y avait aucune entreprise de microfinance en Guinée équatoriale.

République centrafricaine

Le système bancaire centrafricain est constitué des banques suivantes : La Banque Populaire Maroc-Centrafrrique (BPMC), la Commercial Bank Centrafrique (CBCA) y compris Ecobank Centrafrique qui a effectué en 2007 une opération de rachat de la Banque Internationale pour la Centrafrique. En plus de ces établissements bancaires, la RCA comporte également des établissements financiers tels que : le Centre des chèques postaux, la Caisse Nationale d'Épargne, les compagnies d'assurances et de réassurance ainsi que des établissements de microfinance.

Le crédit à l'économie a enregistré une croissance de 8,6% en 2008 supérieure à celle réalisée par la CEMAC de l'ordre de 26,6%. En 2009, la croissance du crédit à l'économie devrait augmenter pour se situer dans l'ordre de 12,8%. Le crédit intérieur net quant à lui a enregistré une hausse de 11,0% en 2008.

La figure 6 montre que la répartition des types de crédit en RCA calque le même schéma que dans les autres pays de la sous-région : les crédits à court terme représentent 88,52%, les crédits à moyen terme constituent 7,65% de l'ensemble et les crédits à long terme ne représentent que 3,83%.

| | Crédit à court terme | Crédit à moyen terme | Crédit à long terme |
|------|----------------------|----------------------|---------------------|
| 2003 | 46 756 | 2 430 | 231 |
| 2004 | 50 907 | 3 957 | 298 |
| 2005 | 49 152 | 4 512 | 444 |
| 2006 | 51 211 | 4 826 | 395 |
| 2007 | 54 314 | 4 273 | 487 |
| 2008 | 62 631 | 5 080 | 2 545 |

Tableau 11 : Évolution du crédit en RCA (en millions de FCFA)

Source : BEAC

| | Crédit à court terme | Crédit à moyen terme | Crédit à long terme |
|------|----------------------|----------------------|---------------------|
| 2003 | 2,8 | -32,3 | -27,8 |
| 2004 | 8,9 | 62,8 | 29,0 |
| 2005 | -3,4 | 14,0 | 49,0 |
| 2006 | 4,2 | 7,0 | -11,0 |
| 2007 | 6,1 | -11,5 | 23,3 |
| 2008 | 15,3 | 18,9 | 422,5 |

Tableau 12 : Évolution du crédit en RCA (en %)

Source : BEAC

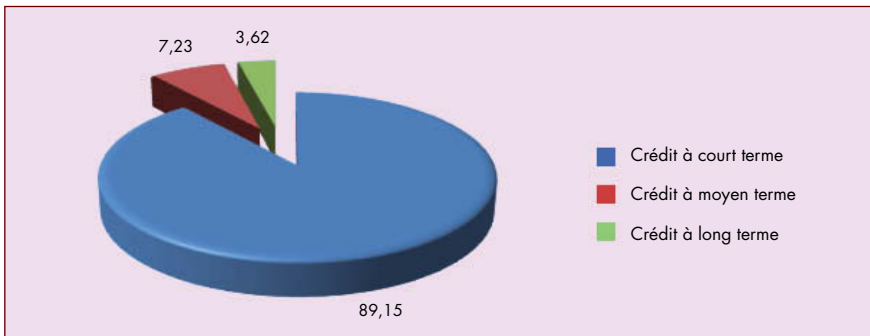


Figure 6 : Répartition des types de crédit en 2008 en RCA (en %)

Source : BEAC

Les dépôts en RCA ont connu une variation de 68,28 milliards de FCFA en 2007 à 84,52 milliards de FCFA en 2008, soit une croissance de 23,78%.

D'après la COBAC, il existait en RCA 14 EMF au 31.09.2007. Les différents problèmes rencontrés dans ce domaine sont les suivants :

- l'insuffisance d'infrastructures de base en milieu rural qui faciliteraient l'implantation d'EMF ;
- le manque d'expertise dans le domaine ;
- l'absence de prestataires de services techniques d'appui aux EMF ;
- l'insécurité en zone rurale.

Tchad

Le système bancaire tchadien est constitué de plusieurs banques commerciales : la Banque du Commerce du Chari (BCC), la Banque sahélo-Saharienne pour l'investissement et le commerce – Tchad SA (BSIC Tchad SA), Commercial Bank Tchad (CBT), Financial Bank Tchad (FBT), Société Générale Tchadienne de banque (SGBT), Banque Agricole et Commerciale (BAC), Ecobank Tchad S.A.

Le crédit à l'économie a connu en 2008 une augmentation de 46,4% qui représente pratiquement le double de la variation au niveau de la CEMAC.

Le crédit intérieur net a enregistré en 2008 une baisse record de 1337,9% par rapport à la hausse de 89,8% dans l'ensemble de la CEMAC. La répartition des types de crédit au Tchad tout comme dans les autres pays de la sous-région est constituée d'une importante part pour les crédits à court terme à raison de 73,3%, les crédits à moyen terme représentent 22,48% et les crédits à long terme représentent 4,48%. Le Tchad est le pays ayant le plus fort pourcentage de crédit à long terme alloué à la clientèle bancaire après le Cameroun.

| | Crédit à court terme | Crédit à moyen terme | Crédit à long terme |
|------|----------------------|----------------------|---------------------|
| 2003 | 85 830 | 10 794 | 1 464 |
| 2004 | 79 944 | 10 526 | 2 383 |
| 2005 | 105 138 | 11 065 | 11 065 |
| 2006 | 106 528 | 15 060 | 15 060 |
| 2007 | 94 010 | 19 469 | 7 018 |
| 2008 | 126 248 | 38 870 | 7 753 |

Tableau 13 : Évolution du crédit au Tchad (en millions de FCFA)

Source : BEAC

| | Crédit à court terme | Crédit à moyen terme | Crédit à long terme |
|------|----------------------|----------------------|---------------------|
| 2003 | 23,6 | 21,1 | 83,7 |
| 2004 | -6,9 | -2,5 | 62,8 |
| 2005 | 31,5 | 5,1 | 364,3 |
| 2006 | 1,3 | 36,1 | 36,1 |
| 2007 | -11,8 | 29,3 | -53,4 |
| 2008 | 34,3 | 99,7 | 10,5 |

Tableau 14 : Évolution du crédit au Tchad (en %)

Source : BEAC

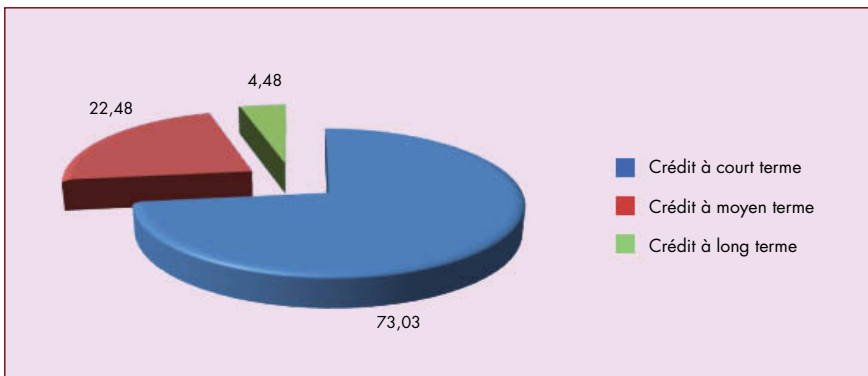


Figure 7 : Répartition des types de crédit en 2008 au Tchad (en %)

Source : BEAC

Le Tchad a connu une croissance faible de ces dépôts de 305,339 milliards de FCFA en 2007 à 343,338 milliards de FCFA, soit une croissance de 12,44%.

Le secteur de la microfinance au Tchad est le plus développé dans la zone CEMAC après le Cameroun. D'après un Rapport du FMI⁵¹, le secteur de la microfinance au Tchad propose des solutions financières à deux fois plus de clients que les banques commerciales sur place. Ceci est dû au fait que les EMF sont implantées dans vingt fois plus de localités que les banques classiques. Ceci leur permet de fournir aux populations des services de proximité pour un pays enclavé comme le Tchad. Malgré cette part importante de la clientèle des EMF, Les dépôts liés à la microfinance ne représentent que 4% des dépôts des banques commer-

⁵¹ FMI (2007) *Tchad : Country report* n° 07/28

ciales dans le pays. D'après la dernière enquête de la COBAC au Tchad, il existait 153 EMF dans le pays en fin septembre 2007.

■ 3. Cas particulier d'Ecobank

Le choix d'Ecobank à titre d'exemple se justifie par le fait qu'elle est l'une des rares banques panafricaines qui connaît actuellement une forte expansion sur le continent, la sous-région Afrique centrale comprise. Ecobank Transnational Incorporated est la maison mère du groupe Ecobank et a pour siège Lomé au Togo. Elle a conquis toute l'Afrique de l'ouest et procède depuis quelques années à un vaste mouvement d'expansion en Afrique centrale et notamment en Afrique australe. Elle est actuellement implantée dans 27 pays africains et possède un réseau de près de 640 agences sur le continent. Elle possède une dizaine d'actionnaires institutionnels.

Le groupe Ecobank a en 2008 accru ses avoirs de 52% à 826 millions de US-dollars, les dépôts de la clientèle ont été augmentés de près de 23% à 5,798 Milliards de US-dollars. L'évolution d'Ecobank est résumée par la figure 8.

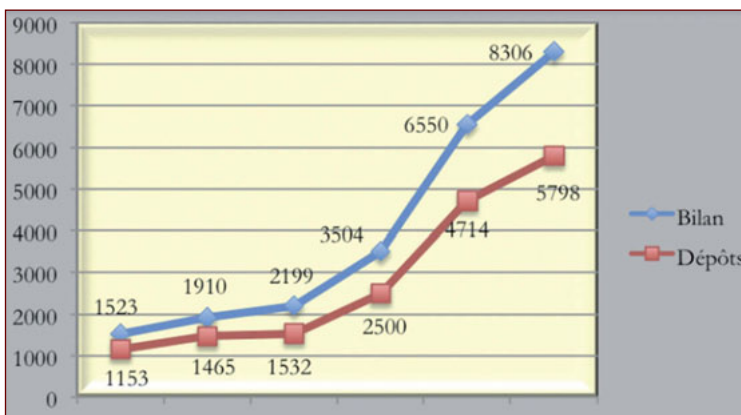


Figure 8 : Évolution du bilan et des dépôts d'Ecobank (en millions de dollars américains)
 Source : Ecobank, rapport annuel 2007 et 2008

Au niveau de la sous-région Ecobank est présente dans sept pays : en République Démocratique du Congo, en République du Congo, au Cameroun, en République Centrafricaine, à Sao Tomé et Principe, au Burundi et au Tchad. Ecobank possède à elle seule dans la sous-région

au moins 41 filiales. Ce nombre devrait changer en 2009, l'ouverture de nouvelles filiales dans la sous-région étant prévue. Le Groupe a lancé dernièrement une offre publique pour la vente d'un paquet d'actions d'un montant de 2,5 milliards de dollars US sur trois places boursières africaines : La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), Ghana Stock Exchange, Nigeria Stock Exchange. Cette vente d'actions permettra certainement au groupe de financer ses projets d'expansion en Afrique, car il veut être présent sur l'ensemble du continent tout en proposant les mêmes services quel que soit le pays.

■ 4. Conclusion

Le secteur bancaire de la sous-région est caractérisé par une abondance de liquidités au sein des institutions bancaires. Malheureusement, ce flux de liquidités ne profite pas à la croissance des économies de la sous-région, car l'obtention de crédit dans les divers pays que compte la CEEAC demeure assez difficile. Il serait important à ce niveau également de noter que les crédits à long terme octroyés par les banques représentent un taux vraiment faible par rapport aux crédits à court et moyen termes qui sont plus facilement accordés aux particuliers et aux entreprises. L'une des principales raisons de cette réticence des banques est le manque de garanties suffisantes de la part des clients et des faillites antécédentes de banques dans les pays de la sous-région. La crise financière actuelle qui sévit sur les places financières occidentales rendrait certainement à court comme à moyen terme l'accès au crédit encore plus difficile qu'il ne l'était avant. Toutefois sur la base des données actuelles, cette crise ne devrait pas avoir de répercussions sur les banques africaines en raison de la limitation de leurs activités sur leur marché domestique. D'autres secteurs de l'économie tel que l'exportation de matières premières des états africains et de la sous-région pourraient par contre faire les frais de cette crise financière, car la demande baisse au niveau des pays développés. Ceci se répercute aussi au niveau du coût du baril de pétrole qui a chuté depuis le début de la crise et se trouve actuellement à 70,93⁵².

⁵² Valeur recueillie le 17 juin 2009 à 15h10 sur le site www.handelsblatt.de

APPENDICE 2.2. RÉFLEXIONS SUR LES RÉPERCUSSIONS DE LA CRISE FINANCIÈRE ET ÉCONOMIQUE SUR L'AFRIQUE CENTRALE

L'économie mondiale est en crise depuis au moins le dernier semestre de l'année 2008. Les dernières perspectives publiées par le Fonds Monétaire International (FMI) au mois d'avril 2009 laissent entrevoir un recul de la production de près 1,3% sur l'ensemble de l'année 2009, avec une reprise possible pour le premier semestre 2010. Alors que le continent africain pouvait se croire épargné par cette crise en raison de son origine boursière et compte tenu de son intégration limitée aux marchés financiers mondiaux, et surtout du fait de l'importance des mesures prises dans l'urgence par les pays développés pour stabiliser la situation, la conjoncture actuelle montre que les pays africains seront durement frappés. Ainsi, le continent africain devrait enregistrer aussi un recul de sa production intérieure brute. La contraction variant d'un pays à l'autre selon qu'on est producteur ou non producteur des matières premières tels que le pétrole et le bois qui semblent être les secteurs les plus touchés actuellement.

De l'avis de nombreux observateurs, cette crise est l'une des plus impressionnantes et par conséquent sans équivalent dans l'histoire du capitalisme financier depuis celle de 1929. En effet, elle est saisissante par son ampleur, par la rapidité de la contagion de la sphère financière à la sphère réelle et plus généralement à l'ensemble des économies mondiales. Elle l'est aussi par sa durée et l'incertitude quant à l'ampleur de ses conséquences qui restent difficiles à évaluer avec exactitude.

Les causes de la crise sont bien lointaines mais l'enchaînement des événements est aujourd'hui assez bien connu. Un des aspects le plus connu est que depuis le début de la décennie 1980, la politique écono-

mique qui a prévalu aux États-Unis a incité la classe moyenne à s'endetter, en favorisant l'expansion de l'utilisation des cartes de crédit et des prêts hypothécaires pour accéder à la propriété. Pour que le développement de la dette des ménages et des entreprises soit tolérable, les taux d'intérêt devaient baisser. C'est ce qu'a décidé de faire la Réserve Fédérale Américaine en mettant en place une politique monétaire expansionniste pour lutter contre la récession. Cette politique a par conséquent favorisé un accroissement des liquidités et conduit à des primes de risque très faibles.

Au cours de la même période, l'administration américaine a donné une nouvelle impulsion à une politique déjà active pour encourager l'accès à la propriété immobilière à tous les Américains. Profitant de ces conditions favorables, les banques et intermédiaires financiers se sont engagés dans une distribution agressive de prêts hypothécaires immobiliers à taux variables aux ménages américains, quel que soit leur niveau de revenu. Ces prêts, octroyés sur la base de la valeur estimée des biens et non sur la capacité de remboursement des débiteurs, ont permis à de nombreux ménages américains de devenir propriétaires sans en avoir les moyens.

Par ailleurs, la forte augmentation des prêts immobiliers et la concurrence entre banques ont dopé le mécanisme de désintermédiation auquel les banques recouraient déjà depuis de nombreuses années pour se départir de leurs risques et maintenir un haut niveau de rendement de leurs fonds propres. Lorsqu'à partir de la fin de 2005, la Réserve Fédérale commence à relever progressivement les taux d'intérêt, les ménages américains les plus fragiles ne sont plus en mesure d'assumer la charge de leur dette.

Plus grave, plusieurs ménages ont choisi de vendre leur maison et de conserver leurs automobiles et leurs cartes de crédit. Le taux de défaut de paiement sur les prêts hypothécaires des ménages s'accroît donc très rapidement. Alors qu'il était à peine de 4% en 2005, il atteint 10% en septembre 2007 puis 20% à la fin de cette même année. L'effondrement de la valeur des prêts *subprimes* et des titres adossés aux prêts hypothécaires conduit ainsi à la disparition des marchés de ces produits, désormais désertés par les acheteurs et les vendeurs.

La crise est ainsi partie d'un compartiment du marché bancaire américain pour s'étendre à l'ensemble du système, avant de concerner pro-

gressivement les autres pays industrialisés, émergents et africains. L'Afrique a été touchée par la crise en deux temps. Cette dernière a d'abord concerné les pays qui ont un marché boursier assez développé, puis l'ensemble des autres pays par des multiples canaux de transmission à l'économie réelle.

La crise est arrivée à un moment où l'Afrique en général et l'Afrique centrale en particulier amorçaient un tournant, posant petit à petit les fondements de l'accélération de la croissance et de la réduction de la pauvreté. Les perspectives optimistes de croissance sont maintenant compromises car l'onde de choc de la crise avance rapidement, emportant entreprises, mines, emplois, revenus et moyens d'existence de la région.

L'objet de la présente note est de fournir des informations relatives à l'impact de la crise sur l'Afrique centrale aux plans macroéconomique et social ainsi qu'au niveau du processus d'intégration régionale. Les recommandations concrètes de politique économique qui en découlent sont toutes traitées dans la section 2.6 du chapitre 2.

■ 1. Les répercussions de la crise financière et économique mondiale sur l'Afrique centrale

Les conséquences de la crise financière internationale sur les économies des pays de l'Afrique centrale sont immédiates, et ce d'autant que tous les analystes s'accordent aujourd'hui pour reconnaître que cette crise va affecter durablement la croissance et par effet induit, augmenter la pauvreté, compromettre l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et accroître significativement le taux de chômage. En effet, après plusieurs années de croissance économique régulière et soutenue, la progression du produit sera négative en 2009 et se situerait -0,2% contre 10,2% en 2008. Il s'agit là de plus de 10 points de pourcentage d'écart par rapport aux premières prévisions faites en fin 2008 qui pronostiquaient une progression du PIB sous-régional de 9,9% pour 2009. Ces premières prévisions s'appuyaient sur des hypothèses qui avaient été formulées par le FMI en octobre 2008 dans son rapport sur les *Perspectives économiques mondiales* avec un cours moyen du baril de pétrole autour de 100 dollars. Or depuis, le FMI a révisé à la baisse dans sa mise à jour des *Perspectives économiques mondiales d'avril 2009* sa projection de référence pour le cours du pétrole à 52 dollars le baril pour

2009. Le FMI a aussi révisé à la baisse ses projections pour les prix des métaux et des denrées alimentaires, conformément à l'évolution récente des marchés.

Les effets sur la croissance seront ressentis plus rapidement et plus vigoureusement dans les pays exportateurs de pétrole. Ainsi l'Angola et la Guinée équatoriale, deux des plus grands exportateurs de pétrole de la sous-région devraient enregistrer selon les estimations, pour la première fois en une décennie, une croissance négative respectivement de l'ordre de -4% et -8%.

Plus spécifiquement, on peut relever plusieurs effets de cette crise sur les économies de l'Afrique centrale : le système financier ; l'évolution des flux de capitaux ; le système productif ; le commerce extérieur et les finances publiques ; le secteur social et le processus d'intégration régionale.

1. Les effets sur le système financier

Le système financier des pays de la CEEAC en général, et particulièrement le système bancaire est sain, et sa solidité notamment pour les pays de la CEMAC devrait d'autant plus être sauvegardée que les mécanismes de contrôle mis en place par la COBAC les ont préservés d'une manière générale de placements spéculatifs et des opérations jugées à haut risque. On peut cependant craindre que les comportements de rationnement de crédit déjà décriés se renforcent, surtout en direction des PME/PMI où l'on enregistre les taux élevés de non remboursement, renforçant ainsi la frilosité des banques.

La crise risque également se traduire par un accroissement du coût des financements du fait de l'apparition éventuelle de primes de risques dans certains secteurs et susceptibles d'affecter la structure des taux. Dans cette perspective, elle pourrait se traduire par une aggravation des difficultés de remboursement, difficultés que l'on observe déjà avec l'accumulation d'importants impayés du secteur forestier.

Un risque de fragilisation peut aussi apparaître pour certaines banques dont on ne peut exclure qu'elles aient effectué des placements sur les marchés internationaux et dont les actifs pourraient se déprécier. Mais de manière générale, la fragilisation pourrait aussi venir du fait

que malgré l'assainissement et la structuration en cours dans certains pays de la sous région, dont on apprécie aujourd'hui les effets positifs, le système bancaire demande encore à être consolidé.

De même, la crise va dans des proportions moindres toucher le secteur de la microfinance. En effet, le microcrédit repose sur un grand principe : mettre à la disposition des populations marginalisées du système bancaire classique, des crédits adaptés à leurs besoins sans exiger d'actif comme garantie. Ce principe a donc contribué à mettre fin à la discrimination bancaire qui régnait jusqu'ici. Depuis quelques années, la microfinance est devenue plus professionnelle et s'est financiarisée, soumise à des contraintes réglementaires et des exigences de la Banque mondiale. En Afrique centrale, elle participe au financement du secteur privé particulièrement la PME. Par exemple dans la zone CEMAC, où les chiffres sont disponibles, le montant des crédits alloués a été pratiquement triplé entre 2001 et 2007 passant de 47 milliards de FCFA à près de 140 milliards de FCFA. Le contexte financier actuel pourrait apporter un frein à cette évolution positive.

La crise financière n'a pas eu d'effets directs jusqu'ici sur la microfinance dans la sous-région, mais néanmoins l'on dénombre plutôt des effets indirects de cette crise. Toutefois, au niveau de l'Afrique centrale, quelques effets indirects sont déjà perceptibles à travers les deux canaux ci-après :

- la réduction du flux des capitaux provenant d'organisations internationales, ONG et gouvernements sous forme de subventions et prêts ;
- le ralentissement des exportations.

La réduction du flux des capitaux vers les EMF (Entreprise de Microfinance) entraînera certainement à moyen terme des problèmes de liquidité étant donné que les sources de financement se feront rares et seront sollicitées ailleurs.

2. Les effets sur l'évolution des flux de capitaux

Les pays de l'Afrique centrale vont subir les effets d'un tarissement des flux de capitaux, de possibles retraits d'avoirs étrangers, ainsi qu'une

baisse importante de réserves de change. Il devrait en outre s'attendre à une baisse significative de l'aide publique au développement, des investissements directs étrangers (IDE) et des transferts de fonds de la diaspora. De même, les difficultés d'accès aux marchés financiers internationaux seraient également à craindre⁵³.

Véritable support de nombreuses familles en Afrique, les transferts de fonds des migrants permettent de faire face aux dépenses courantes ou d'investir dans l'immobilier. Les transferts de fonds des migrants à l'échelle continentale sont estimés actuellement à 20 milliards de dollars dont 75% proviennent d'Europe et des États-Unis et représentent une très large part du revenu national brut de certains pays. Par exemple, les transferts de fonds à destination de la RDC par les travailleurs congolais résidant en Afrique du Sud sont en train de diminuer, conséquence du recul des exportations minières que connaît la première puissance économique du continent. À titre de comparaison, au Sénégal par exemple, ces transferts ont été estimés à 555 milliards de FCFA en 2008, en recul par rapport à 2007 (566 milliards). Les prévisions pour 2009 annoncent 400 milliards, soit une baisse plus prononcée. De plus, la crise mondiale pourrait à terme inciter les donateurs à réduire leur aide à l'Afrique.

La spécialisation excessive dans les produits miniers s'est révélée problématique pour certains pays. Tel est le cas de la RDC et de la République centrafricaine. La baisse de la demande et des cours des produits de base est amplifiée par les fortes incertitudes sur les plans économique et politique, ce qui se traduit par un fléchissement de l'investissement direct étranger (IDE). La RDC, le Tchad et l'Angola font partie des dix pays africains les plus exposés aux flux d'IDE. Ces derniers en pourcentage du PIB représentaient respectivement 23%, 14% et 9,5% en 2008.

La récession affectant la planète, les pays développés risquent de diminuer leur aide publique au développement (APD). Rien ne permet encore d'être affirmatif à ce sujet, mais l'expérience et les données éco-

⁵³ Toutefois, compte tenu du fait que les établissements financiers de la zone franc sont surtout des banques de dépôts principalement tournées vers le marché domestique, ajouté aux contrôles résiduels exercés sur le compte de capital, il n'est pas exclu que l'Afrique, désormais considérée comme un véritable îlot de stabilité, puisse même espérer une arrivée massive de puissants fonds souverains, toujours à l'affût de nouveaux marchés.

nomiques indiquent que les flux d'APD sont en général cycliques et on peut donc prévoir une diminution. Trois pays de la sous-région, c'est-à-dire le Burundi, la RDC et Sao Tomé et Príncipe, sont particulièrement vulnérables à une baisse des flux d'APD. Les montants nets versés au Burundi, à la RDC et à Sao Tomé et Príncipe au titre de l'APD au cours de la période 2002-2007 représentaient respectivement 37,7% du PIB, 28,3% du PIB et 24,1% du PIB.

Par ailleurs, dans le cadre du processus d'intégration régionale, étant donné que la plupart des politiques sectorielles qui connaissent un début de mise en œuvre le doivent quasi exclusivement à l'appui des partenaires extérieurs, il est à craindre que les répercussions de la crise financière actuelle sur l'accès à l'aide extérieure ne ralentissent, voire ne compromettent l'exécution de certains projets sous-régionaux notamment en matière d'infrastructures.

3. Les effets sur le système productif

La crise financière affecte la sphère de l'économie réelle et a pour conséquence immédiate la baisse de la demande des matières premières, ainsi que l'effondrement corrélatif de leurs cours sur du pétrole et de ceux des principales matières premières exportées sur le marché international.

Cette baisse drastique des cours, associée à la chute de la capitalisation boursière des multinationales notamment minières, devrait exercer un impact fortement négatif sur les projets d'investissements étrangers notamment en RDC et en Angola. En l'occurrence, les budgets d'exploration minière seront revus à la baisse, ainsi d'ailleurs que les plans d'expansion d'usines nouvelles, voire reportés ou annulés. Il convient de relever que d'autres secteurs tels que le tourisme, le transport aérien et l'immobilier seront affectés. En effet, une accentuation des difficultés sectorielles est prévisible. Par exemple, la branche *Transport*, et en particulier la filière transport de marchandises semble subir l'impact négatif de la baisse des activités forestières et pétrolières. Au Cameroun où ces deux filières sont les plus grandes consommatrices de services de transport, l'on dénombre près de 4 000 semi-remorques et près de 40 000 camions. Les pertes de la branche *Transport*⁵⁴ pourraient s'élever à environ

⁵⁴ Le déficit en matière d'infrastructures en particulier dans les secteurs des transports et de l'énergie, exerce une réelle contrainte sur la croissance économique de beaucoup

50 milliards de FCFA si la situation persiste dans ces deux filières. Ces pertes pourraient s'aggraver d'ici la fin d'année 2009.

À cet égard, le secteur forestier⁵⁵, plutôt sinistré, est victime d'une baisse drastique de la demande internationale et du rationnement des crédits bancaires. Il en est de même des secteurs minier, de la banane et du coton.

Le secteur extractif qui est dominant dans plusieurs pays d'Afrique centrale sera durement touché par la baisse de la demande des pays développés. Combinée à la situation de post-conflit que connaissent certains pays de la sous-région, comme la RCA et la RDC, cette répercussion devrait être davantage ressentie à travers la baisse de l'IDE, les investisseurs privilégiant la relocalisation de leurs activités dans les pays plus stables ou à plus faibles risques. La diminution des recettes d'exportations, ajoutée à une contraction prolongée de l'investissement, accentuera la pauvreté qui est déjà assez élevée. D'où de grands risques de reprise des conflits sociaux.

Au total, la fragilisation des entreprises du secteur exposé serait concomitante à la détérioration de leurs structures de coûts de production.

Ce faisant, seul le secteur des télécommunications – téléphonie mobile – semble résister à la bourrasque. Il n'en demeure cependant pas moins que les experts tablent sur une contraction du chiffre d'affaires, voire sur un ralentissement des investissements.

Malgré la situation quelque peu pessimiste décrite ci-dessus portant sur la situation de plusieurs secteurs économiques, des opportunités nouvelles s'ouvrent néanmoins à plusieurs économies sous régionales. Par exemple, au Cameroun au Gabon, avec la diminution des réserves

de pays de l'Afrique centrale. Or le tarissement des liquidités sur les marchés financiers risque de causer des retards coûteux dans la mise en œuvre des programmes d'infrastructure nationaux ou régionaux, plus spécifiquement les 55 projets du Premier Programme Prioritaires du PDCT-AC. Le coût de la mise en œuvre de ces derniers est évalué à environ 15 milliards de dollars américains soit environ 8,6% du PIB de la CEEAC en 2008.

⁵⁵ Les exportations de grumes ont beaucoup souffert de la contraction de la demande mondiale conjuguée à la baisse des prix. Au Cameroun et en RCA, l'effondrement des carnets de commande laisse prévoir que la contraction des activités aura un impact sévère sur les résultats financiers des entreprises du secteur.

pétrolières, la mise en valeur des gisements gaziers devient stratégique et peut favoriser l'émergence de nouveaux acteurs, les cours du gaz sont régulièrement corrélés à ceux du pétrole.

De même, les énergies renouvelables (les énergies éoliennes, les biocarburants et les énergies solaires, etc.) constituent des alternatives de plus en plus crédibles, compte tenu justement de la baisse séculaire des réserves pétrolières. Toutefois, les montants d'investissements qui y sont consacrés restent encore très faibles par rapport aux investissements réalisés dans la recherche et la production pétrolières. Le lancement du Fonds Africain des Biocarburants et des Énergies Renouvelables (FABER) et surtout son opérationnalisation seront plutôt de bon aloi pour les perspectives économiques nationales.

4. Les effets sur le commerce extérieur

S'agissant des produits agricoles d'exportation à savoir : le café, la banane et le coton⁵⁶, les cours de ces derniers, après avoir enregistré un trend croissant ces dernières années, devraient amorcer une inversion de tendance. Toutefois, pour le cacao, les évolutions des cours sont plutôt contrastées à l'heure actuelle et enregistrent même un trend croissant.

Il s'en suivrait, le cas échéant, un ralentissement des exportations du fait de la contraction de la demande extérieure, à l'instar du secteur forestier, ainsi qu'une forte détérioration des termes de l'échange en 2009. La compétitivité extérieure des entreprises sous régionales devrait également se réduire du fait d'une part, de la détérioration de la structure des coûts déjà évoquée ci-dessus et, d'autre part, à cause des subventions dont bénéficient les concurrents (secteurs du coton, de la banane, par exemple).

⁵⁶ En ce qui concerne le coton, la baisse de la demande mondiale a entraîné l'accumulation d'importants stocks et une chute des cours. Par conséquent, les répercussions sont très importantes sur la filière au Cameroun et au Tchad qui subissent déjà l'impact négatif de l'envolée des cours des intrants agricoles, notamment les engrais. Il est attendu que le Tchad soit durement affecté par la baisse de la demande et des cours mondiaux du coton, étant donné que ce dernier représente à lui seul 40% des recettes d'exportations. Le Cameroun, pour sa part a déjà commencé à ressentir les effets de la baisse de la demande ; sa production annuelle est ainsi passée de 300 000 tonnes en moyenne il y a quelques années, à 110 000 tonnes en 2008.

L'impact de cette dégradation de la conjoncture va se traduire par une détérioration du compte courant. En effet, après avoir enregistré un excédent global du compte courant confortable de près de 3,5% du PIB en 2008, la sous-région devrait afficher un déficit global de -6,8% du PIB en 2009. Selon les prévisions, les recettes d'exportations baisseront considérablement passant de 54,6% du PIB en 2008 à 39,3% en 2009. Les exportations diminuant plus rapidement que les importations, la balance commerciale se détériorera pour s'établir à 16,9% du PIB en 2009 contre 33% du PIB en 2008. Les pays exportateurs de pétrole seront les plus durement touchés comme par exemple le Gabon dont les projections indiquent que son solde commercial passera de 63,6% du PIB en 2008 à 39,8% en 2009.

5. Les effets sur les finances publiques

La chute des cours du pétrole évoquée ci-dessus réduit de façon drastique les recettes budgétaires. En effet, les recettes budgétaires – en l'occurrence pétrolières – sont fortement corrélées à l'évolution des cours du Brent. En outre, étant donné que les cours des matières premières sont libellés en dollar, la baisse du cours de cette devise, qui se déprécie par rapport à l'euro, auquel le franc CFA est arrimé par un taux de change fixe, induit une baisse conséquente des recettes budgétaires. Les recettes budgétaires des économies pétrolières diminueront considérablement. Plusieurs pays producteurs de pétrole de la sous-région ont été déjà contraints de procéder à des coupes importantes dans leurs plans de dépenses publiques, et notamment dans l'investissement en faveur de l'infrastructure publique, du fait de la diminution des recettes budgétaires. En Angola, les recettes pétrolières devraient être de l'ordre de 15 milliards de dollars en 2009 contre 17 milliards en 2008.

Les recettes non pétrolières qui proviennent des secteurs de la construction, de la fabrication et des services, dépendent dans une très grande mesure de la demande dans le secteur public et devraient également connaître un ralentissement considérable, ce qui va induire la contraction des recettes fiscales. Il s'en suit inéluctablement un accroissement des difficultés de gestion de la dette intérieure ainsi qu'une réduction des investissements publics et autres dépenses en capital.

Finalement, il est attendu que le solde budgétaire global se détériore pour l'ensemble de la CEEAC dans la mesure où il sera ramené d'un excédent budgétaire global de 1,6% du PIB en 2008, à un déficit de -4,3% du PIB en 2009. L'impact sur le budget serait même pire pour les pays importateurs nets de pétrole et les pays dont les importations alimentaires sont substantielles, en raison des effets de la répercussion de la hausse des prix des produits pétroliers et des denrées alimentaires enregistrée en 2008.

La crise a le mérite de mettre une fois de plus en relief les dangers de la concentration excessive de la production et des exportations dans les économies de l'Afrique centrale.

6. Les effets sur le plan social

Les conséquences potentielles de la crise sur le développement social de la sous-région sont importantes. En effet, les indicateurs sociaux en Afrique centrale sont traditionnellement en deçà des espérances même quand les indicateurs macroéconomiques (taux de croissance du PIB, taux d'inflation, solde budgétaire, réserves de change, etc.) sont au beau fixe. Malheureusement, la situation macroéconomique de la sous-région est très susceptible de se dégrader en conséquence de la crise financière qui sévit dans les pays riches. Il y a alors lieu de craindre que les secteurs sociaux soient ceux qui subissent le plus grand impact, comme cela s'est déjà vu par le passé, même si cet impact n'est pas aussi immédiat que celui sur les variables macroéconomiques.

La part du budget national alloué aux secteurs sociaux en Afrique centrale a augmenté de plus de 30% depuis 2006, mais avec la diminution des recettes publiques prochaine, il est à prévoir que cette proportion diminuera en faveur des secteurs jugés plus prioritaires par les gouvernements. Même si cette part reste constante, le montant alloué à ces secteurs baissera très vraisemblablement en raison de la contraction des recettes budgétaires. De plus, les envois de fonds des migrants, qui jouent traditionnellement le rôle de filet de sécurité pour les familles qui les reçoivent vont aussi vraisemblablement diminuer comme observé plus haut, réduisant ainsi les possibilités pour ces familles de compenser les effets désastreux de la conjoncture.

Les conséquences les plus visibles sur le secteur social sont perceptibles sur le marché de l'emploi. En effet, la faiblesse de la demande mondiale est visible dans les secteurs miniers, du bois, du coton, du caoutchouc et de l'aluminium. Combinée avec la chute des cours, cette situation a pour conséquence immédiate le ralentissement ou l'arrêt des activités d'exploitation forestière et de scieries, avec du chômage partiel voire des licenciements ainsi que des répercussions sur les autres secteurs, en particulier celui des transports.

Au Congo, des suppressions et autres congés techniques enregistrés au sein des sociétés forestières ont occasionné à ce jour la perte de près de la moitié des emplois générés par ce secteur.

En RCA, les exportations de bois et de diamants ont chuté, entraînant la perte d'un grand nombre d'emplois. La Société d'exploitation forestière en Centrafrique a dû licencier la moitié de ses employés après la réduction de moitié de ses commandes.

En RDC, une trentaine de sociétés d'exploitation du cuivre et du cobalt ont été contraintes de ralentir ou de suspendre totalement leurs activités de production, conduisant ainsi à la perte de 300 000 emplois ; 60.000 autres mineurs seront confrontés à un licenciement dans les mois à venir. Dans le secteur du bois également, 20 000 emplois supplémentaires sont directement ou indirectement menacés.

Au Cameroun, près de 2000 emplois ont été supprimés dans les filières bois ; de plus, 1500 travailleurs sont en chômage technique. Dans l'ensemble, près de 10 000 travailleurs dans les filières bois et transport sont actuellement menacés de perdre leur emploi. Un nombre plus important est en survie dans les filières agricoles, essentiellement celle du coton.

7. Les effets sur le processus d'intégration régionale

En ce qui concerne le processus d'intégration régionale, la crise financière et ses multiples prolongements devraient avoir des impacts négatifs sur le pacte de convergence macroéconomique liant les États CEMAC, et sur les ressources mobilisables pour les budgets et fonds communautaires, en application de la TCI/CEMAC et de la CCI/CEEAC.

Sur la convergence des politiques macroéconomiques

Pour mémoire, l'espace CEMAC constitue une zone monétaire unique, doublée d'un pacte de convergence macro-économique construit à l'image du modèle européen, pour réduire les écarts de performances entre les États. La coordination des politiques économiques et budgétaires est assurée par le biais d'un mécanisme de surveillance multilatérale qui définit des niveaux communs de soutenabilité de certains ratios de base, dont l'endettement public, le solde budgétaire ou l'inflation.

Ce pacte de convergence est articulé autour de quatre critères dits de « premier rang » :

- un solde budgétaire de base rapporté au PIB positif ou nul ;
- un taux d'inflation inférieur à 3% ;
- un taux d'endettement public n'excédant pas 70% du PIB ;
- la non accumulation par les États membres d'arriérés de paiements, relativement à la gestion de l'exercice de référence.

Au titre de la gestion 2008, le rapport de la surveillance multilatérale avait montré, pour l'ensemble CEMAC, l'observation de 3 des 4 critères de base, seul le taux d'inflation s'étant situé au-dessus de la norme communautaire, conséquence immédiate de la hausse mondiale des prix de produits alimentaires enregistrés au cours du premier semestre 2008.

Avec la baisse attendue en 2009 des recettes d'exportation, plusieurs États pourraient ne pas réaliser l'objectif du solde budgétaire de base positif ou nul, rapporté au PIB. Ce scénario est d'autant plus probable que les données disponibles au 30 novembre 2008 laissaient apparaître un excédent budgétaire de base de 11,1% du PIB, principalement tributaire des exportations pétrolières, les performances ayant varié entre +21,9% pour la Guinée équatoriale et -0,7% pour la RCA. Le solde de base structurel déterminé selon un principe de lissage des recettes d'exportation était positif, mais seulement de 4,7% pour l'ensemble communautaire. Le solde de base hors pétrole, avec un déficit de 19,1% en 2008, a montré la fragilité structurelle des finances publiques des États, et leur dégradation observée depuis 2003, seule la RCA ayant enregistré une amélioration dans la durée (-11% en 2004 et -0,7% en 2008). Les budgets nationaux des États d'Afrique centrale sont restés trop dépendants des exportations des produits de base, dont le pétrole.

La baisse de près des deux tiers du cours du brut enregistrée durant le second semestre 2008 pourrait générer un solde de base négatif pour l'ensemble régional, et amplifier ainsi les écarts de performance des économies de la zone monétaire.

Le financement de l'intégration

La crise devrait également affecter le rendement des instruments de financement de l'intégration régionale (TCI et CCI), et partant, les capacités de la CEMAC et de la CEEAC à mettre en œuvre leurs programmes et projets sectoriels. La TCI/CEMAC et la CCI/CEEAC sont des prélèvements additionnels sur les importations, devant alimenter tant les budgets de fonctionnement des communautés régionales (CEMAC, CEEAC et leurs institutions spécialisées), que les fonds communautaires affectés au financement des projets intégrateurs et à la couverture des droits compensatoires. Dans les limites actuelles de leur application, ces deux instruments avaient permis une amélioration appréciable des finances communautaires, avec notamment les premières budgétisations en 2008 du FODEC/CEMAC et du Fonds de Compensation de la CEEAC.

L'entrée en récession de la plupart des économies des pays de l'OCDE sera synonyme de contraction de la demande mondiale de produits de base, et, conséquemment de baisse des activités des entreprises opérant dans les secteurs miniers, pétroliers et forestiers d'Afrique centrale. L'assiette « Importations » des États CEMAC et CEEAC devrait donc s'inscrire à la baisse, à des niveaux qui seront fonction de l'élasticité de la demande régionale. Les rendements de la TCI et de la CCI seront moindres, sans préjudice de l'impact des dysfonctionnements déjà constatés dans leur mise en œuvre, et des risques de révision par les États de leurs ordres de priorité, en termes d'allocation des recettes fiscales et parafiscales (amplification du phénomène de rétention des recettes TCI et CCI).

■ 2. Conclusion

Bien que les perspectives économiques et sociales soient assez sombres étant donné l'ampleur de la crise mondiale, elles présentent

néanmoins des opportunités pour l'ensemble de la sous-région. Les pays d'Afrique centrale doivent tirer les leçons de la dégradation de l'environnement économique mondial pour entreprendre des réformes structurelles. Une mesure fondamentale pour l'Afrique centrale consisterait à développer ses propres capacités de mobilisation de ressources internes pour non seulement évoluer vers une trajectoire de croissance plus élevée et de développement humain de long terme, mais aussi pour réduire progressivement sa forte dépendance à l'égard des recettes d'exportation des produits de base, de l'aide et d'autres flux externes.

La crise financière et économique pose plusieurs défis exceptionnels aux pays d'Afrique centrale en raison notamment de sa complexité et des incertitudes qui entourent sa durée. Après avoir bénéficié d'une croissance durable depuis des décennies, les pays de la sous-région doivent aujourd'hui s'adapter à une diminution de la demande extérieure, à de fortes variations des termes de l'échange et à des conditions de financement plus rigoureuses.

Pour faire face à la crise, les pays de la sous-région ont déjà mis en œuvre des mesures visant à en minimiser les effets. Au nombre de ces mesures on compte, entre autres, la révision des dépenses du budget. Aujourd'hui, les pays d'Afrique centrale doivent en priorité limiter les effets négatifs de la crise sur la croissance économique et la lutte contre la pauvreté, tout en préservant les progrès importants accomplis ces dernières années au prix de grands efforts (voir recommandations du chapitre 2 à la section 2.6 pour plus de détails). Toutefois, une étude plus approfondie sera nécessaire pour examiner plus en détail l'impact de la crise.

BIBLIOGRAPHIE

- Banque Africaine de Développement (BAD) (2009) : *Les économies africaines en tant de crise économique : Un appel à l'additionalité de l'assistance internationale*, 31 mars 2009.
- BAD (2009) : *Impact de la crise sur les économies africaines : Perspectives et recommandations de l'Afrique au G20*, Rapport du Comité des ministres des Finances Africains et des Gouverneurs des Banques Centrales établi pour le suivi de la crise, 21 mars 2009.
- Banque de la République du Burundi (2008), Indicateurs de conjonctures.
- Banque Centrale du Congo (2008), *Condensé d'Informations Statistiques*, Direction des Études, n° 30/2008, juillet.
- Banque Centrale de Sao Tomé et Príncipe (2008), *Relatorio estatístico Missao FMI*, Publication officielle, novembre.
- Banque des États de l'Afrique centrale : Base de données disponible sur le site www.beac.int.
- Banque mondiale (2008) : *DRC : Economic Report (Fall 2008)*. AFTP3, Septembre 2008 .
- Banque mondiale (2008) : *Africa Infrastructure Country Diagnostic Study : Sharing Results & Shaping Messages with European Donor Agencies*, septembre 2008.
- Banque Nationale d'Angola (2008), *Boletim Estatístico 2000-Junho/08*, Département des Études et des Statistiques, juillet.
- CEA/BSR-AC (2008) *Les Économies de l'Afrique centrale 2008*, Maisonneuve & Larose, Paris.
- CEA/BSR-AC (2007) *Les Économies de l'Afrique centrale 2007*, Maisonneuve & Larose, Paris.
- CEA/BSR-AC (2006) *Les Économies de l'Afrique centrale 2006*, Maisonneuve & Larose, Paris.
- Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat du Cameroun (2009) : *Étude sur l'impact de la crise financière internationale sur l'économie camerounaise*, Yaoundé, mars 2009.

- Commission Bancaire d'Afrique Centrale (COBAC) (2007) : *Enquête statistique sur l'évolution de l'activité de microfinance dans la CEMAC*
- Ecobank (2007) : *Rapport Annuel*
- Economist Intelligence Unit (EIU) *Country Report : Angola*, www.eiu.com.
- EIU "Country Report : Burundi", www.eiu.com.
- EIU "Country Report : Cameroon", www.eiu.com.
- EIU "Country Report : Central African Republic", www.eiu.com.
- EIU, "Country Report : Chad", www.eiu.com.
- EIU "Country Report : Republic of Congo", www.eiu.com.
- EIU "Country Report : Democratic Republic of Congo", www.eiu.com.
- EIU "Country Report : Equatorial Guinea", www.eiu.com.
- EIU "Country Report : Gabon", www.eiu.com.
- EIU : "Country Report : Rwanda", www.eiu.com.
- EIU "Country Report : Sao Tomé et Príncipe", www.eiu.com.
- Fonds Monétaire International (FMI) (2009) : *The Implications of the Global Financial Crisis for Low-Income Countries*, mars 2009.
- FMI (2009) : *Perspectives économiques régionales pour l'Afrique subsaharienne*, avril 2009.
- FMI (2009), *World Economic Outlook Database April 2009*, www.imf.org.
- FMI (2009), *World Economic Outlook : Crisis and Recovery April 2009*, www.imf.org.
- FMI(2009) : *The Implications of the Global Financial Crisis for Low-Income Countries*, mars 2009.
- FMI (2009), *Democratic Republic of Sao Tomé et Príncipe : Request for a Three Year Arrangement Under the Poverty Reduction and Growth Facility-Staff Report ; Staff Supplement ; Press Release on the Executive Board Discussion ; and Statement by the executive Director for the Democratic Republic of Sao Tomé et Príncipe*, IMF Country Report n° 09/106.
- FMI(2009), *Burundi-Enhanced Heavily Indebted Poor Countries Initiative-Completion Point Document and Multilateral Debt Relief Initiative*, IMF Country Report No. 09/84.
- FMI(2009), *Burundi : First Review Under the Three-Year Arrangement Under the Poverty Reduction and Growth Facility-Staff Report ; Press Release on the Executive Board Discussion ; and Statement by the Executive Director for Burundi*, IMF Country Report No. 09/93.
- FMI 2009), "IMF Executive Board Approves US\$195.5 Million Disbursement to the Democratic Republic of the Congo Under the Exogenous Shocks Facility", Press Release n° 09/74.

- FMI (2009), *IMF Executive Board Approves US\$3.8 Million PRGF Arrangement for Sao Tomé and Príncipe*, Press Release n° 09/54.
- FMI (2009), *Rwanda : 2008 Article IV Consultation, Fifth Review Under the Three-Year Arrangement Under the Poverty Reduction and Growth Facility, and Request for Waiver of Nonobservance of Performance Criterion-Staff Report ; Staff Supplement and Statement ; Public Information Notice and Press Release on the Executive Board Discussion ; and Statement by the Executive Director for Rwanda*, IMF Country Report 09/58.
- FMI (2009), *World Economic Outlook Update, For Release : January 28, 2009*, www.imf.org.
- FMI (2008), *World Economic Outlook Database October 2008*, www.imf.org.
- FMI (2008), *Cameroon : Fifth Review Under the Three-Year Arrangement Under the Poverty Reduction and Growth Facility, Financing Assurances Review, and Requests for Waiver of Performance Criterion, Modification of Performance Criteria and Extension of Arrangement – Staff Report ; Staff Supplement and Statement ; Press Release on the Executive Board Discussion ; and Statement by the Executive Director for Cameroon*, IMF Country Report n° 08/279.
- FMI (2008), *Burundi : 2008 Article IV Consultation and Request and Growth facility – Staff Report ; Public Information Notice and Press Release on the Executive Board Discussion ; and Statement by the Executive Director for Burundi*, IMF Country Report n° 08/282.
- FMI (2008), *Burundi : Selected Issues*, IMF Country Report n° 08/292.
- FMI (2008), *Rwanda : Fourth Review Under the Three-Year Arrangement Under the Poverty Reduction and Growth Facility and Request for Waiver of Nonobservance of Performance Criterion and Modification of Performance Criteria – Staff Report ; Staff Statement ; Press Release on the Executive Board Discussion ; and Statement by the Executive Director for Rwanda*, IMF Country Report n° 08/222.
- FMI (2008), *Central African Republic : Second Review Under the Three-Year Arrangement Under the Poverty Reduction and Growth Facility, Requests for Waivers of Nonobservance of Performance Criteria and Augmentation of Access, and Financing Assurance Review – Staff Report ; Press Release on the Executive Board Discussion ; and Statement by the Executive Director for the Central African Republic*, IMF Country Report n° 08/215.
- FMI (2008), *Republic of Congo : Staff-Monitored Program*, IMF Country Report n° 08/173.

- FMI (2008), *Republic of Equatorial Guinea : Statistical Appendix*, IMF Country Report n° 08/157.
- FMI (2008), *Republic of Equatorial Guinea : 2007 Article IV Consultation – Staff Report ; Public Information Notice on the Executive Board Discussion ; and Statements by the Executive Director and Authorities of the Republic of Equatorial Guinea*, IMF Country Report n° 08/156.
- FMI (2008), *São Tomé and Príncipe : Poverty Reduction Strategy Paper Progress Report*, IMF Country Report n° 08/154.
- FMI (2008), *World Economic Outlook Database April 2008*, www.imf.org.
- FMI (2008), *World Economic Outlook : Housing and Business Cycle April 2008*, www.imf.org.
- FMI (2008), *Rwanda : Third Review Under the Three-Year Arrangement Under the Poverty Reduction and Growth Facility and Request for Waiver of Nonobservance of Performance Criterion – Staff Report ; Staff Supplement ; Press Release on the Executive Board Discussion ; and Statement by the Executive Director for Rwanda*, IMF Country Report n° 08/89.
- FMI (2008), *Democratic Republic of São Tomé and Príncipe : Fifth Review Under the Three-Year Arrangement under the Poverty Reduction and Growth Facility, and Request for Waiver of Performance Criterion – Staff Report ; Press Release on the Executive Board Discussion ; and Statement by the Executive Director for the Democratic Republic of São Tomé and Príncipe*, IMF Country Report n° 08/95.
- FMI (2008), *Cameroon : Fourth Review Under the Three-Year Arrangement Under the Poverty Reduction and Growth Facility, Request for Waiver of Performance Criterion, and Financing Assurances Review – Staff Report ; Staff Statement ; Press Release on the Executive Board Discussion ; and Statement by the Executive Director for Cameroon*, IMF Country Report n° 08/11.
- FMI (2008), *Gabon : First Review Under the Stand-By Arrangement and Requests for Waiver of Nonobservance of Performance Criteria and Modification of a Performance Criterion—Staff Report ; Press Release on the Executive Board Discussion ; and Statement by the Executive Director for Gabon*, IMF Country Report n° 08/24.
- FMI (2007), *Angola : Selected Issues and Statistical Appendix*, IMF Country Report n° 07/355.
- FMI (2007), *Angola : 2007 Article VI Consultation – Staff Report ; Staff Supplement and Statement ; Public Information Notice on the Executive Board Discussion ; and Statement by the Executive Director for Angola*, IMF Country Report n° 07/354.

- (S2007), *Democratic Republic of the Congo : Poverty Reduction Strategy Paper*, IMF Country Report n° 07/330.
- FMI (2007), *Democratic Republic of the Congo : Selected Issues and Statistical Appendix*, IMF Country Report n° 07/329.
- FMI (2007), *Chad : Report on the Observance of Standards and Codes – Data Module, Response by the Authorities, and Detailed Assessment Using the Data Quality Assessment Framework (DQAF)*, IMF Country Report n° 07/300.
- FMI (2007), *Republic of Congo : Statistical Appendix*, IMF Country Report n° 07/207.
- Handelsblatt, <http://www.handelsblatt.de>
- Hugon P. (2007), « Défaillances du financement du développement et micro intermédiation en Afrique centrale », *Revue Tiers Monde* n° 192 (4/2007), pp. 771-788.
- Institut National de Statistiques de Sao Tomé et Príncipe (2008), *Alguns Indicadores Macroeconomicos e Produtos-Real 1999 à 2007*, INE.
- Institut de Statistiques et d'Études Économiques du Burundi (ISTEEBU) (2008), *Bulletin de Conjoncture*, n° 1.
- Jeune Afrique (2008), n° 2488 du 14 au 20 septembre, pp. 70-72.
- Jeune Afrique (2008), n° 2491 du 05 au 11 octobre, pp. 61-69.
- Niyongabo, E. (2008) *Défis du financement agricole et rural, rôle pour la microfinance et implications pour les politiques publiques en Afrique subsaharienne. Pistes de recherche basées sur le cas du Burundi* CEB Working Paper n° 08/024 2008.
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (2008) : *République Démocratique du Congo : Perspectives économiques 2008-2012*, n° 1, Bureau de représentation de Kinshasa.
- République de Sao Tomé et Príncipe (2008) : Assemblée nationale de Sao Tomé et Príncipe (2008), *Lei do Orçamento Geral do estado para o Ano Economico de 2009*, Direction du Budget.
- République de Sao Tomé et Príncipe (2008) : Ministère du Plan et des Finances de Sao Tomé et Príncipe (Septembre 2008), *Relatorio sobre a execucao do orçamento geral do estado realizacao até setembro 2008*, Direction du Trésor et du Patrimoine.
- République Unie de Tanzanie et FMI (2009) : *Changer : nouveaux défis et nouveaux partenariats pour la croissance en Afrique*, Conférence Dar es Salam (Tanzanie), 10-11 mars 2009.
- Sandouly P. (2009) : *Pourquoi la Bourse de Douala commence à séduire*, Jeune Afrique, http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAJA2506_p072.xml0/-bourse-Pourquoi-la-Bourse-de-Douala-commence-a-seduire.html

CHAPITRE 3

SITUATION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET PROGRÈS VERS LES OMD

■ 3.1. Introduction

Ce chapitre présente les principaux indicateurs démographiques et sociaux de l'Afrique centrale. Il s'agit ici d'apprécier les progrès réalisés en matière de développement social dans la sous-région, tout en évaluant l'ampleur des défis qui interpellent les États.

Estimée à 6 749 700 000 de personnes en 2008, la population mondiale se répartit en 5 523 400 000 de personnes dans les régions en développement et 1 226 300 000 dans les régions développées. Avec un taux de croissance annuel moyen de la population de 2,3%, la population de l'Afrique, estimée à 987 000 000 de personnes en 2008 devrait atteindre 1,9 milliards en 2050 selon les prévisions de la division de la Population du département des Affaires économiques et sociales des Nations Unies, comptant ainsi pour 21% de la population mondiale contre 9% en 1950 et 14,6% actuellement. En comparaison, le taux de croissance annuel moyen de la population mondiale totale est de 1,2% et celui des régions développées de 0,3% ; ces dernières représentaient 32,1% de la population mondiale en 1950, en représentent actuellement 18,1% et n'en représenteront plus que 13,5% en 2050.

Les disparités entre pays développés et pays en développement au regard des indicateurs de développement humain sont énormes. L'espérance de vie à la naissance est de plus de 80,2 ans en moyenne dans les régions développées, 67,4 ans dans les régions en développement et 56 ans dans les régions les moins avancées. La différence d'espérance de vie entre les régions développées et l'Afrique est ainsi de plus de 25 ans. Au sein du continent africain même, les différences sont observables

entre les différentes sous-régions : 70,9 ans pour l'Afrique du Nord, 52 ans pour l'Afrique de l'Est, 51,2 ans pour l'Afrique de l'Ouest, 49,1 ans pour l'Afrique australe et 48,4 ans pour l'Afrique centrale. Ces écarts se retrouvent également dans les niveaux d'éducation. Le taux de scolarisation combiné dans les pays en développement est de 64,1%, presque 20 points de pourcentage inférieur au taux des pays à revenu élevé de l'OCDE. Une décomposition à l'intérieur du groupe des pays en développement révèle également d'importants écarts : 48% pour les pays les moins avancés, 69,5% pour l'Asie de l'Est et le Pacifique, 81,2% pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 60,3% pour l'Asie du Sud et 50,6% pour l'Afrique subsaharienne. Toutefois, c'est par rapport aux niveaux de revenu que les disparités entre les différents groupes de pays du monde sont le plus évidentes : pour l'année 2007, le revenu national brut par tête dans les pays à revenu élevé de l'OCDE était l'équivalent de plus de trente fois celui des pays les moins avancés (PMA), de plus de 24 fois celui des pays à faible revenu, et de plus de 8 fois celui du groupe des pays à revenu intermédiaire. L'Afrique subsaharienne est toujours la région du monde avec le plus faible revenu, 1 870 dollars (PPA), juste derrière l'Asie du Sud dont le revenu national brut par tête est de 2 537 dollars et l'Asie de l'Est et le Pacifique avec 4 937 dollars. Les revenus par tête sont encore plus élevés pour les autres régions du monde : 7 385 pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient, 9 321 dollars pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 11 115 dollars pour l'Asie centrale et l'Europe et 32 508 dollars pour la zone euro.

Les pays d'Afrique centrale sont caractérisés par une grande hétérogénéité au niveau des principaux indicateurs socio-économiques. La moitié des pays de la sous-région ont des niveaux de développement humain moyen ; la valeur de l'indice de Développement Humain (IDH) du PNUD est de 0,677 pour le Gabon, 0,654 pour Sao Tomé et Príncipe, 0,642 pour la Guinée équatoriale, 0,548 pour le Congo et 0,532 pour le Cameroun. Les autres pays de la sous-région sont classés parmi les pays à niveau de développement faible avec des valeurs d'IDH allant de 0,446 pour l'Angola à 0,384 pour la République Centrafricaine (RCA). Ils sont en outre caractérisés par une hétérogénéité dans les niveaux de développement économique ; la Guinée équatoriale figure parmi les pays à revenu élevé alors que le Burundi, la RCA et le Tchad. Toutefois, les pays de la sous-région ont en commun beaucoup de caractéristiques démographiques et sociales.

L'analyse de ces caractéristiques, à travers une présentation de l'évolution des indicateurs démographiques en Afrique centrale se focalisera principalement sur la fécondité, la mortalité et les mouvements de population dans l'Afrique centrale. La sous-région apparaît comme celle où les taux de fécondité sont les plus élevés au monde ; la proportion des naissances parmi les adolescentes est plus élevée que la moyenne africaine. De même, la proportion de la population féminine qui utilise des méthodes de contraception est assez faible. Les taux de mortalité sont plus élevés que ceux des autres sous-régions. L'évolution combinée de la fécondité et de la mortalité en Afrique centrale traduit une transition démographique à peine amorcée, qui s'exprime également par un taux d'accroissement naturel de la population constant.

Les pays de l'Afrique centrale, hétérogènes au regard des niveaux de revenu, ont en commun beaucoup de caractéristiques démographiques et sociales.

L'évolution de la population est également influencée par les déplacements de population autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire national. L'urbanisation modifie la répartition des populations sur le même territoire, en accroissant significativement la proportion de ceux qui vivent en ville. Les pays d'Afrique centrale sont caractérisés par une grande diversité dans les taux d'urbanisation. La sous-région regroupe ainsi des pays très faiblement urbanisés (Burundi, Tchad), des pays moyennement urbanisés (Cameroun, Congo) et un pays très fortement urbanisé, le Gabon. Les conflits à répétition qu'ont connus la majorité de ces pays ont entraîné le déplacement de nombreuses personnes qui s'établissent comme réfugiés essentiellement dans les autres pays d'Afrique centrale. Enfin, les conditions économiques de plus en plus difficiles et la recherche de meilleures perspectives poussent des milliers d'Africains chaque année hors de leurs frontières nationales, un phénomène qui n'est pas étranger à l'Afrique centrale.

Identifiés comme les principaux défis du développement à relever au XXI^e siècle, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) couvrent un large éventail de dimensions du développement social. Les progrès vers ces objectifs sont mesurables à l'aide de cibles et d'indicateurs chiffrés pour lesquels les données sont assez régulièrement disponibles, même dans les pays pauvres. L'analyse de ces indicateurs pour les pays d'Afrique centrale révèle qu'ils ne sont pas sur la trajectoire

pour réaliser la plupart de ces objectifs à l'horizon 2015. Toutefois, l'éducation primaire et la couverture vaccinale pour la rougeole sont des cibles à la portée des pays de la sous-région si la tendance actuelle est maintenue.

S'agissant de la lutte contre les discriminations et les violences envers les femmes dans la sous-région Afrique centrale, les gouvernements ont mis en place des structures pour éliminer les discriminations et promouvoir les droits des femmes. Ils ont également pris des engagements au niveau international à travers l'adoption de la plupart des conventions internationales⁵⁷. On constate toutefois que bien que ces engagements se soient traduits par des textes de lois plus équitables envers les femmes, leur application est loin d'être effective. De plus, la coexistence du droit juridique avec favorise l'application de ce dernier qui est généralement discriminatoire envers les femmes.

La structure démographique et les conditions économiques en Afrique centrale sont en train de semer les germes de futures crises sociales si certains autres problèmes de développement tels que la pauvreté en milieu urbain, le chômage des jeunes et la situation des orphelins et enfants vulnérables ne sont pas attaqués de front.

■ 3.2. Évolution des indicateurs démographiques en Afrique centrale

Cette section présente les caractéristiques générales de la population en Afrique centrale, puis les principaux déterminants de son évolution que sont la fécondité, la mortalité et les mouvements de population.

La population des pays de la CEMAC est estimée à 40,3 millions d'habitants et celle de la CEEAC à 131,4 millions (UNFA, 2008), soit une croissance de 2,3% et de 4,6% respectivement par rapport aux valeurs de 2007. Cet accroissement de la population est le résultat des varia-

⁵⁷ Parmi ces preuves de la volonté de la communauté internationale de mettre un terme aux phénomènes de la violence et la discrimination envers les femmes dans le monde, on peut citer : la convention sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes (1993), la plate forme d'action de Dakar (1994), la plate forme de Beijing (1995), le plan d'action pour accélérer la mise en œuvre de Dakar et Beijing (1999), la résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité (2000), le protocole de la charte Africaine (2003).

tions de la natalité induites par la forte fécondité, de la mortalité et des déplacements de populations entre pays.

3.2.1. Taille et structure de la population en Afrique centrale

La sous-région constitue un ensemble homogène de par certaines caractéristiques démographiques. Ainsi, la structure de la population est sensiblement la même dans tous les pays d'Afrique centrale, avec environ 50% de la population parmi ceux en âge de travailler (15-64). Le ratio de dépendance démographique qui se définit comme le rapport de la population en âge de travailler à celle inactive, est ainsi sensiblement égal à l'unité dans tous les pays d'Afrique centrale ; de plus il n'a pas connu d'évolution significative depuis 1990. La population croît également à un rythme à peu près régulier dans les pays d'Afrique centrale (2,5% pour Sao Tomé et Príncipe ; 2,4% pour le Congo et la Guinée équatoriale ; 2,7% pour l'Angola ; environ 3% pour le Burundi ; la République Démocratique du Congo et le Tchad). L'accroissement de la population s'effectue plus lentement au Cameroun et en RCA.

La structure de la population est sensiblement la même dans tous les pays d'Afrique centrale, avec environ 50 % de la population parmi ceux en âge de travailler.

Toutefois, l'ensemble apparemment homogène que constitue l'Afrique centrale révèle quelques divergences au regard d'autres indicateurs démographiques. Par exemple, la proportion de la population qui vit dans les villes varie grandement entre les pays de la sous-région ; elle va de 10% au Burundi à 85% au Gabon. Cet écart se retrouve également dans les taux de croissance de la population urbaine qui sont inversement proportionnels aux taux d'urbanisation ; le taux le plus élevé se retrouve au Burundi (6,8%) et le plus faible au Gabon (2,1%). Les différences de population entre pays sont remarquables ; le géant démographique qu'est la République Démocratique du Congo (RDC) représente à lui seul à peu près la moitié de la population de l'espace CEEAC.

Le tableau 3.1 résume les caractéristiques générales de la population en Afrique centrale, telles que décrites plus haut.

| Pays | Population totale (en millions) | | | Population urbaine (% population totale) | | | Taux d'accroissement naturel (%) | | Population de 15-64 ans (% du total) | | Age médian de la population (années) | |
|-----------------------|------------------------------------|---------|---------|---|------|------|-------------------------------------|---------------|--|------|--|------|
| | 1990 | 2005 | 2008 | 1990 | 2005 | 2008 | 1990- 1995 | 2000- 2005 | 1990 | 2005 | 1990 | 2005 |
| | | | | | | | | | | | | |
| Angola | 10,5 | 16,1 | 17,5 | 37 | 53 | 57 | 3,1 | 2,9 | 50,2 | 50,7 | 16,3 | 16,6 |
| Burundi | 5,7 | 7,8 | 8,9 | 6,3 | 10 | 10 | 1,8 | 3,3 | 51,5 | 49,3 | 17,3 | 17,0 |
| Cameroun | 12,2 | 17,8 | 18,9 | 40 | 54,6 | 57 | 2,8 | 2,3 | 51,1 | 53,5 | 17,3 | 18,7 |
| Congo | 2,4 | 3,6 | 3,8 | 54,3 | 60,2 | 61 | 2,8 | 2,4 | 52,6 | 54,7 | 17,7 | 18,8 |
| Gabon | 0,9 | 1,3 | 1,4 | 69 | 83,6 | 85 | 2,8 | 1,8 | 53,8 | 56,3 | 19,8 | 21,5 |
| Guinée Équatoriale | 0,3 | 0,5 | 0,5 | 34,6 | 38,9 | 39 | 2,3 | 2,3 | 54,6 | 53,5 | 19,6 | 18,7 |
| RCA | 3,0 | 4,2 | 4,4 | 27 | 38 | 39 | 2,9 | 1,6 | 52,6 | 53,3 | 18,3 | 18,3 |
| RDC | 37,9 | 58,7 | 64,7 | 28 | 32,1 | 34 | 3,5 | 2,9 | 50,4 | 50,4 | 16,5 | 16,3 |
| STP | 0,1 | 0,1 | 0,2 | 44 | 58 | 60 | 1,9 | 1,7 | 49,0 | 53,4 | 16,7 | 18,7 |
| Tchad | 6,1 | 10,1 | 11,1 | 21 | 25,3 | 27 | 3,1 | 3,6 | 50,7 | 50,7 | 17,0 | 16,8 |
| Afrique subsaharienne | 519,4 | 769,3 | 809,0 | 28 | 35 | 37 | 2,8 | 2,5 | 51,5 | 52,8 | 17,1 | 18,4 |
| Monde | 5 294 | 6 464,7 | 6 749,7 | 43 | 49 | 50 | 1,5 | 1,2 | 61,3 | 62,9 | 24,5 | 28,0 |

Tableau 3.1 : Caractéristiques générales de la population et tendances

Sources : 1) « L'État de la population Mondiale 2007, 2008 », UNFPA / 2) « Human Development Report 2007/2008 », UNDP
 3) « 2008 Africa population data sheet, APHRC/PRB » / 4) « World urbanization Prospects, the 2008 Revision », UNDS.

3.2.2. Fécondité

Les pays africains sont caractérisés par une forte fécondité avec un nombre moyen d'enfants par femme de 4,63 qui est presque le double de la moyenne mondiale (2,54) et le triple des pays développés (1,6). La valeur de l'indice de fécondité n'est pas homogène sur l'ensemble du continent ; on observe un taux semblable à la moyenne mondiale (2,69) en Afrique australe ; 5,25 en Afrique de l'Ouest ; 2,86 en Afrique du Nord ; 5,21 en Afrique de l'Est et le taux le plus élevé du monde, 6 en Afrique centrale. Ce taux de fécondité élevé traduit la lenteur de la transition démographique dans la sous-région. L'indice synthétique de fécondité est resté stable aux alentours de 6 enfants par femme entre 1980 et 2005. En effet, le nombre d'enfants par femme n'a été que très peu réduit au Cameroun, au Congo, au Gabon et en RCA. Cette baisse est encore plus marginale en Angola et à Sao Tomé et Príncipe. En outre, la fertilité n'a pas du tout diminué au Burundi, en Guinée Équatoriale, en RDC et au Tchad.

Une particularité de la fertilité en Afrique centrale est la proportion des naissances chez les jeunes femmes. En effet, la région est également celle où le nombre de naissances parmi les femmes de 15 à 19 ans est le plus élevé, avec une moyenne de 178 naissances pour 1000 femmes. Ce taux est de 104 pour la moyenne du continent, 107 en Afrique de l'Est, 124 en Afrique de l'Ouest, 61 en Afrique australe et seulement 31 en Afrique du Nord.

L'Afrique centrale est la région du monde où le nombre de naissances parmi les femmes de 15 à 19 ans est le plus élevé.

Le pourcentage élevé de mères parmi les jeunes femmes traduit les risques accrus encourus par les femmes en Afrique centrale. En effet, le rapport de l'Unicef sur l'état de la santé des enfants dans le monde en 2009 insiste sur le risque de mortalité maternelle accru chez les adolescentes. Selon le rapport, la probabilité de décéder des suites d'une grossesse est deux fois plus élevée chez les filles âgées de 15 à 19 ans que chez les femmes de plus de 20 ans ; 70 000 jeunes femmes âgées de 15 à 19 ans meurent en accouchant ou des suites de complications liées à la grossesse chaque année. De plus, les chances de survie des enfants nés de mères très jeunes sont plus faibles ; un enfant dont la mère a moins de 18 ans a 60% de risques en plus de mourir dans sa première année qu'un enfant dont la mère a plus de 19 ans. En conséquence, plus les femmes tombent

enceintes jeunes, plus les risques sont grands pour leur santé et celle de leur enfant.

La faible maîtrise de la fécondité est liée aux valeurs socioculturelles, en particulier à la valeur accordée à l'enfant dans la société traditionnelle. D'autre part, elle traduit une certaine insuffisance du système de santé à répondre aux besoins exprimés en matière de contraception. En effet, ces services sont orientés presque exclusivement vers les femmes, alors que la décision du nombre d'enfants dans le ménage dépend beaucoup plus des hommes. Le pourcentage des femmes mariées utilisant une méthode de contraception est inférieur à la moyenne en Afrique (19% contre 28%). Cette proportion varie entre 6% en Angola et 44% au Congo. Le pourcentage est encore plus faible si on s'intéresse aux méthodes modernes de contraception : 7% en moyenne contre 22% pour l'ensemble de l'Afrique et 55% dans le monde.

Le tableau 3.2 présente le détail des caractéristiques générales de la fécondité en Afrique centrale.

3.2.3. Mortalité et espérance de vie

La mortalité en Afrique est la plus élevée du monde et c'est dans la région que le déclin a également été le plus lent. Alors que les taux de mortalité parmi les adultes est plus élevé en Afrique australe (du fait notamment de la mortalité liée au VIH et sida), c'est en Afrique centrale que les taux de mortalité des enfants de moins

Le déclin de la mortalité entre 1990 et 2005 a été le plus lent en Afrique centrale.

de 5 ans sont le plus élevés, en raison de la forte prévalence du paludisme. Les taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans ont considérablement augmenté dans la plupart des pays de la sous-région entre 1990 et 2005, toutefois depuis 2005, on observe une tendance à la baisse. L'Angola, la RDC, Sao Tomé et Principe et dans une moindre mesure, le Burundi ont été capables de réduire significativement la mortalité parmi les enfants de moins de 5 ans, alors que ce taux est resté stable au Cameroun, au Gabon, en Guinée équatoriale et au Tchad.

En Angola, au Burundi, au Congo et en Guinée équatoriale, la mortalité maternelle a peu diminué entre 1990 et 2005 ; elle s'est fortement

| Pays | Indice synthétique de fécondité (nombre d'enfants par femme) | | Taux de fécondité des 15-19 ans (naissances pour 1000 femmes) | | Prévalence de la contraception, 2003-2007 | | Pourcentage des naissances assistées par du personnel qualifié 1997-2005 | | |
|---------------------|--|------|---|-------|---|------|--|-------------------|----|
| | 1990 | 2000 | 2008 | 1990 | 2000 | 2008 | Toutes méthodes | Méthodes modernes | |
| Angola | 6,9 | 6,8 | 6,4 | 145,3 | 143,8 | 138 | 6,2 | 4,5 | 45 |
| Burundi | 6,8 | 6,8 | 6,8 | 55 | 55 | 55 | 15,7 | 10,0 | 25 |
| Cameroun | 5,1 | 5 | 4,2 | 144 | 140 | 118 | 26,0 | 12,5 | 62 |
| Congo | 4,8 | 4,8 | 4,4 | 126,5 | 127,8 | 115 | 2,8 | 2,4 | 86 |
| Gabon | 3,8 | 3,5 | 3,0 | 114,1 | 103,2 | 82 | 2,5 | 1,4 | 86 |
| Guinée Équatoriale | 5,8 | 5,7 | 5,3 | 133,9 | 130,8 | 123 | 2,3 | 2,4 | 65 |
| RCA | 5,3 | 5,1 | 4,5 | 150,8 | 140 | 115 | 19,1 | 8,6 | 44 |
| RDC | 6,7 | 6,7 | 6,7 | 230,5 | 230,5 | 222 | 3,1 | 3,0 | 61 |
| Sao Tomé & Príncipe | 4,8 | 4,5 | 5,5 | 94,6 | 85,9 | 66,1 | 3,0 | 2,6 | 76 |
| Tchad | 6,6 | 6,6 | 6,1 | 193,4 | 191,1 | 164 | 2,8 | 1,6 | 14 |
| Afrique centrale | - | 6,15 | - | - | 204 | 178 | 24 | 6 | 55 |
| Afrique | - | 5,09 | 5,2 | - | 108 | 104 | 27 | 21 | 43 |
| Monde | - | - | 2,6 | - | 50 | 53 | 61 | 54 | 63 |

Tableau 3.2 : Caractéristiques et tendances de la fécondité en Afrique centrale

Sources : 1) « L'État de la population 2007, 2008 », UNFPA / 2) « Human Development Report 2007-2008 », UNDP

3) « Gender, poverty and Environment indicators on African Countries 2008 », AIDB / 4) « World urbanization Prospects, the 2008 Revision », UNDS

accrue au Cameroun et un peu moins en RCA et au Gabon. Le taux de mortalité maternelle est resté très élevé au Tchad, à 1 500 décès pour 100 000 naissances vivantes.

Les taux élevés de mortalité maternelle et infantile, la fréquence des conflits et l'épidémie du VIH et sida ont réduit l'espérance de vie en Afrique centrale par rapport à son niveau des années 80⁵⁸. De plus, les disparités de niveau d'espérance de vie à la naissance sont assez importantes entre pays ; l'espérance de vie en 2007 oscille entre tout juste 42 ans en Angola à 65 ans à Sao Tomé et Príncipe.

L'évolution récente de la mortalité et de l'espérance de vie d'Afrique centrale est reprise dans le tableau 3.3 ci-dessous.

| Pays | Taux de mortalité infanto-juvénile (%) | | | Ratio de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) | | Espérance de vie à la naissance (années) | | |
|-----------------------|---|------|------|---|------|---|------|------|
| | 1990 | 2005 | 2007 | 1990 | 2005 | 1990 | 2005 | 2007 |
| Angola | 101 | 260 | 158 | 1500 | 1400 | 40 | 41 | 42 |
| Burundi | 189 | 190 | 180 | 1300 | 1100 | 46 | 44 | 49 |
| Cameroun | 139 | 149 | 148 | 550 | 1000 | 55 | 46 | 50 |
| Congo | 104 | 108 | 125 | 890 | 740 | 57 | 53 | 55 |
| Gabon | 92 | 91 | 91 | 500 | 520 | 61 | 54 | 57 |
| Guinée équatoriale | 170 | 205 | 206 | 820 | 680 | 47 | 42 | 51 |
| RCA | 171 | 193 | 172 | 700 | 980 | 50 | 39 | 44 |
| RDC | 200 | 205 | 161 | - | 1100 | 47 | 44 | 46 |
| STP | 101 | 118 | 99 | - | - | 62 | 63 | 65 |
| Tchad | 201 | 208 | 209 | 1500 | 1500 | 52 | 44 | 51 |

Tableau 3.3 : Caractéristiques et tendances de la mortalité en Afrique centrale

Sources : 1) « L'État de la population Mondiale, 2007, 2008 », UNFPA,

2) « Human Development Report 2007/2008 », UNDP,

3) « The State of the World's Children 2007, 2008, 2009 », UNICEF

⁵⁸ D'après les *Perspectives de la population mondiale* (Nations Unies, Révision de 2008), l'espérance de vie à la naissance en Afrique centrale était de 47,8 ans en 1980-1985, 48,6 ans au cours de la décennie 1985-1995, puis elle a été réduite à 46,9 ans en 1995-2000 et a retrouvé le niveau de 1980-1985 (47,9 ans) en 2000-2005. Elle est estimée à 48,2 ans pour 2005-2010.

3.2.4. Mouvements de population

Les mouvements de populations analysés ici sont ceux qui s'effectuent autant à l'intérieur du même pays qu'entre pays différents. Il s'agit essentiellement des déplacements des populations rurales vers les villes qui accélèrent le processus d'urbanisation, des déplacements des populations dans le cadre des conflits, et des migrations internationales.

L'urbanisation

En 2008, l'Afrique est toujours le continent le moins urbanisé de la planète, malgré une croissance de la population urbaine de plus en plus accélérée. Le taux d'urbanisation de la région est de 39%, avec de grandes différences sous-régionales : 23% pour l'Afrique orientale, 41% pour l'Afrique centrale, 44% pour l'Afrique de l'Ouest et 57% pour l'Afrique australe. Les écarts de taux d'urbanisation entre pays de l'Afrique centrale sont encore plus grands : 85% au Gabon, 61% au Congo, 57% au Cameroun, 57% en Angola, 39% en RCA, 34% en RDC, 27% au Tchad et 10% au Burundi. De plus, le taux de croissance urbaine en Afrique centrale est supérieur à celui de toutes les autres sous-régions ; entre 2005 et 2010, il est estimé à 4,1%. En comparaison, les taux de croissance urbaine sont de 3,2% pour l'ensemble de l'Afrique, 2,6% pour l'Afrique orientale et 3,7% pour l'Afrique de l'Ouest.

Le taux de croissance de la population urbaine en Afrique centrale est supérieur à celui de toutes les autres sous-régions du continent.

L'urbanisation croissante s'est accompagnée de la paupérisation d'une grande partie des citoyens et de la dégradation de l'environnement. Selon les estimations de UN-HABITAT, plus de 50% de la population urbaine en Afrique subsaharienne vit en dessous du seuil de pauvreté. En effet, la pauvreté est à la fois une cause importante et une conséquence du processus d'urbanisation en Afrique. Les infrastructures urbaines n'ont pas été prévues dès le départ pour accueillir autant de personnes. Par la suite, elles n'ont pas été développées pour en tenir compte. En conséquence, les municipalités sont incapables de fournir à tous les citoyens des logements et des infrastructures telles que l'électricité et l'accès à l'eau potable, le ramassage des ordures, le transport urbain ou les systèmes d'assainissement. Ainsi, seulement 60% de la population urbaine avait

accès aux installations sanitaires améliorées en Guinée équatoriale en 2004. Cette proportion était encore plus faible au Cameroun (58%), en RCA (47%), au Gabon (37%) et au Tchad (24%). De même en 2005, l'enquête gabonaise d'évaluation de la pauvreté révèle qu'en 2005, Libreville accusait un déficit de plus de 110 000 logements ; ce chiffre est beaucoup plus élevé pour Luanda (800 000) en Angola.

Afin de satisfaire leurs besoins croissants en termes d'espace, de logement et d'eau nécessaire à la consommation et aux installations sanitaires, les populations urbaines exercent une pression croissante sur l'environnement. Le prix élevé des terrains et l'indisponibilité de terrains viabilisés conduisent les populations à s'installer dans des zones inconstructibles, exposées aux inondations, aux glissements de terrain, aux incendies, à la prolifération des parasites et à la propagation des maladies. Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP) décrit clairement les conséquences de l'urbanisation sur l'environnement en Afrique centrale : « *L'un des effets les plus importants de cette urbanisation incontrôlée sur l'environnement en Afrique centrale est son extension vers des écosystèmes fragiles, tels que les pentes délicates ou très sensibles à l'érosion, les cours d'eau ou vallées permettant un écoulement naturel et les secteurs exposés aux inondations* ». De même, les changements induits par l'urbanisation dans les zones vertes accroissent les risques de pollution du sol et de l'eau et modifient la biodiversité, la fertilité et la stabilité du sol. Malheureusement, les réglementations sur l'aménagement prévues ne sont que très peu supervisées et appliquées.

Les populations déplacées et les réfugiés

Depuis la moitié des années 90, la plupart des pays d'Afrique centrale ont connu des conflits armés, avec un record de 27 ans de guerre civile en Angola. Toutefois, la tendance des années récentes est à un retour progressif vers une paix relative en Afrique centrale. L'Angola, le Burundi et le Congo n'ont pas connu de résurgence de conflit depuis 2005. Le Cameroun⁵⁹, la Guinée équatoriale, le Gabon, Sao Tomé et

⁵⁹ L'occupation de la péninsule de Bakassi par le Nigeria n'est pas considérée comme un conflit armé ou même civil. En outre, les événements sociaux qui ont eu lieu dans

Principe sont les pays considérés politiquement et socialement stables de la région.

Malgré la baisse considérable des hostilités, la RCA souffre toujours d'une grande instabilité et le Haut-commissariat pour les Réfugiés des Nations Unies (UNHCR) estime à environ 197 000 le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays. En RDC, les conflits ont repris à la fois dans la province du Nord-Kivu, dans la province Orientale et dans la région de l'Ituri, à la fin du mois d'août 2008, augmentant ainsi le nombre de déplacés internes qui sont estimés à 1 400 000 par le Bureau de Coordination des Nations Unies pour les Affaires Humanitaires (OCHA) en mars 2009. Selon la même source, ce chiffre serait d'environ 167 000 au Tchad au 1^{er} janvier 2009 et le nombre de réfugiés dans le pays s'élèverait à plus de 327 000 à la même date.

La tendance des années récentes est à un retour progressif vers une paix relative en Afrique centrale.

On observe également des mouvements de réfugiés dans la sous-région vers leur pays d'origine en 2008. Ainsi 75 000 réfugiés burundais et 24 000 réfugiés originaires de RDC ont regagné leur pays. Le rapatriement de 60 000 réfugiés angolais en RDC a également été décidé lors d'une réunion tripartite entre le HCR, l'Angola et la RDC. En outre, la recherche des solutions de longue durée semble progresser pour les réfugiés qui ne souhaitent pas rentrer dans leur pays d'origine ; ainsi les autorités gabonaises ont décidé de délivrer des cartes d'identité aux réfugiés afin de faciliter leur insertion socio-économique dans le pays. De même, les demandes de naturalisation d'environ 112 000 réfugiés burundais étaient en cours de traitement en Tanzanie, le gouvernement ayant décidé d'accélérer les procédures à la fin de l'année 2007. Toutefois, la recherche de solutions durables au profit des Centrafricains et des Tchadiens réfugiés au Cameroun, ainsi que des Soudanais réfugiés en RCA n'a guère évolué. La réintégration dans les pays d'origine et l'intégration sur place présentent des difficultés considérables car la conjoncture socio-économique est défavorable, en particulier dans les régions touchées par des conflits. Dans l'attente de solutions, les réfugiés qui vivent dans des camps demeurent dépendants de la protection et de l'assistance du HCR.

le pays en février 2008 ont été circonscrits à certaines grandes villes, n'ont pas duré assez longtemps et n'ont pas provoqué de déplacements de populations pour être considérés comme caractéristiques d'un conflit.

Les migrations internationales

Les migrations internationales concernent les personnes qui vont vivre hors de leur pays, essentiellement à la recherche de meilleures conditions de vie. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) estime que près de 200 millions de personnes vivent en dehors de leur pays natal. Les migrations internationales concernent aussi bien les mouvements des populations entre pays africains que ceux avec les autres continents.

Migrations communautaires et continentales

Les migrants africains émigrent principalement à l'intérieur de l'Afrique ; sur les 14,5 millions de migrants africains, 10 millions s'installent dans un autre pays du continent et l'Afrique centrale est la sous-région qui attire le moins d'émigrés. En termes absolus, la RDC est le pays d'Afrique centrale qui accueille le plus grand nombre de migrants, bien que ce chiffre ait baissé entre 2000 et 2005, passant de 717 000 à 539 000. En revanche, en termes de pourcentage de la population, c'est le Gabon qui reçoit le plus de migrants en Afrique centrale et cette proportion a connu une légère hausse, passant de 16,5% en 2000 à 17,7% en 2005.

Migration sud-nord : le cas de la fuite des cerveaux

En raison du manque d'opportunités sur le continent et des différences de rémunération entre l'Afrique et les pays industrialisés, des millions de personnes tentent leur chance dans les pays riches pour trouver des emplois. Bien sûr tous n'y parviennent pas, mais les envois de fonds de ceux qui ont réussi à atteindre l'Occident continuent à entretenir l'illusion que l'*eldorado* est ailleurs. De fait,

Les envois de fonds des migrants africains vers leurs pays d'origine ont atteint 20 milliards de dollars en 2008.

un rapport de la Banque mondiale sur les migrations internationales montre que ces dernières réduisent la pauvreté dans les pays en développement. Les envois de fonds des migrants africains vers leurs pays d'origine ont atteint 20 milliards de dollars en 2008. Si l'on tient compte des fonds envoyés par des voies informelles, le montant réel est beaucoup

plus élevé⁶⁰. Ces transferts sont la principale source de devises dans de nombreux pays. D'après les résultats d'une étude menée en Belgique, les migrants en situation régulière originaires de RDC transfèrent en moyenne 10 à 15% de leur revenu mensuel à leurs proches restés au pays.

Malgré cet impact positif des migrations sur le bien-être des populations dans le pays d'origine, des motifs d'inquiétude commencent à se faire sentir au niveau des pays pauvres en raison de l'émigration des personnes qualifiées, encore appelée « *fuite des cerveaux* ». Avec plus de 20 000 cadres et professions libérales qui quittent le continent chaque année, l'Afrique se retrouve en déficit de personnel qualifié dans certains domaines et doit consacrer environ 4 milliards de dollars par an à l'emploi d'environ 100 000 expatriés non africains, essentiellement des scientifiques, médecins, ingénieurs, économistes, et spécialistes des technologies de l'information. Le manque de personnel qualifié que les pays africains s'efforcent pourtant de former est bien perceptible parmi les professionnels de santé. À titre d'illustration, les résultats d'une enquête sur l'exode des professionnels de santé au Cameroun sont révélateurs. En dix ans, le pays a perdu 173 médecins, 50 dentistes, 155 infirmiers spécialistes en pédiatrie, soins intensifs et anesthésie, 50 accoucheuses et 9 pharmaciens. La même enquête a observé que la moitié des professionnels de santé exerçant dans le pays avaient l'intention d'émigrer vers les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne ou le Canada. Les raisons les plus citées pour ce désir d'émigration sont : l'approfondissement de la formation, la recherche de conditions de vie meilleures, les mauvaises conditions de travail, le manque de perspectives de carrière sur place, et le pessimisme sur l'avenir du pays.

■ 3.3. Progrès vers la réalisation des OMD en Afrique centrale

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) représentent les huit principaux défis du développement que la communauté internationale a décidé de relever d'ici à 2015. Aujourd'hui, à plus du mi-parcours vers l'échéance des OMD, le bilan n'est pas très reluisant pour l'Afrique subsaharienne et pour l'Afrique centrale en particulier. Malgré

⁶⁰ Il est prévu que le montant de ces envois de fonds diminue en 2009 en raison de la crise économique et financière mondiale.

une croissance économique particulièrement forte et soutenue jusqu'en 2008, la sous-région prise dans son ensemble n'est pas en voie d'atteindre aucun des objectifs au rythme actuel des progrès. Toutefois, ce tableau d'ensemble masque quelques disparités parmi les pays qu'il convient de présenter en examinant chacun des objectifs.

Malgré une croissance économique particulièrement forte et soutenue jusqu'en 2008, l'Afrique centrale n'est en voie d'atteindre aucun des OMD au rythme actuel des progrès.

3.3.1. OMD 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim

Les deux principales cibles utilisées pour mesurer les progrès vers cet objectif sont le taux de pauvreté monétaire (proportion de la population vivant avec moins d'un dollar par jour) et la proportion de la population souffrant de la faim.

L'Afrique centrale n'a pas du tout accompli de progrès pour la réalisation du premier OMD. Le pourcentage de la population vivant avec moins de 1 dollar US par jour était de 62% en 2003 pour la RCA et le Tchad, 54% au Congo en 2005 et 60% en RDC en 2006. La proportion des pauvres est restée très élevée au Burundi entre 1992 et 2006, à plus de 80% de la population (Nations Unies, 2009). Selon l'enquête équatorienne auprès des ménages pour l'évaluation de la pauvreté réalisée en 2006, 76,8% de la population totale est pauvre ; cette proportion est en augmentation par rapport au taux de 67% observé entre 1994 et 2001.

La proportion de la population souffrant de malnutrition dans la sous-région est en augmentation de plus de 65 %.

Les enquêtes de consommation auprès des ménages montrent une baisse régulière de la pauvreté au Cameroun : 53,3% en 1996, 40,2% en 2001 et 39,9% en 2007. Il en est de même en RCA où la part des pauvres dans la population totale est passée de 83% en 1993 à 62,4% en 2003. Malgré ces réductions de la pauvreté, les deux pays ne sont pas encore sur la trajectoire pour atteindre la cible y relative.

La proportion de la population souffrant de malnutrition en Afrique centrale est en augmentation de plus de 65%, alors qu'elle a baissé dans toutes les autres sous-régions du continent africain entre 1990 et 2005

(voir tableau 3.4). L'enquête démographique et de santé réalisée au Tchad en 2004 montre que 41% des enfants de moins de cinq ans souffraient de malnutrition chronique modérée et près d'un enfant sur cinq souffrait de malnutrition chronique sévère. L'enquête auprès des ménages réalisée en 2005 a conclu qu'en République du Congo, 26% des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition et accusent ainsi un retard de croissance en 2005 ; 14,5% d'entre eux souffrent également d'insuffisance pondérale. De même, l'enquête de suivi de la situation des enfants et des femmes au Cameroun réalisée en 2006 montre que 19,3% des enfants de moins de cinq ans souffraient d'insuffisance pondérale modérée et 30,4% souffraient de retard de croissance, signe de malnutrition chronique. La situation est plus grave en RDC où 25% des enfants de moins de cinq ans ont souffert d'insuffisance pondérale et 46% de malnutrition chronique en 2007. De plus, la situation est susceptible d'avoir empiré dans l'ensemble de la sous-région avec la crise alimentaire de 2008.

| Pays | 1990-1992 | 1995-1997 | 2003-2005 |
|-----------------------|-----------|-----------|-----------|
| Angola | 66 | 58 | 46 |
| Burundi | 44 | 57 | 63 |
| Cameroun | 34 | 35 | 23 |
| Congo | 40 | 43 | 22 |
| Gabon | 5 | < 5 | < 5 |
| RCA | 47 | 50 | 43 |
| RDC | 29 | 57 | 76 |
| STP | 15 | 15 | 5 |
| Tchad | 59 | 51 | 39 |
| Afrique centrale | 34 | 51 | 57 |
| Afrique de l'Est | 45 | 44 | 35 |
| Afrique australe | 45 | 43 | 37 |
| Afrique de l'Ouest | 20 | 16 | 14 |
| Afrique subsaharienne | 34 | 34 | 30 |

Tableau 3.4 : Prévalence de la malnutrition dans la population totale, 1990-2005

Source : FAOSTAT, mise à jour le 30 juin 2008.

3.3.2. OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous

Le deuxième objectif des OMD vise à assurer un cycle d'éducation primaire à tous les enfants. Les progrès vers l'atteinte de cet objectif sont mesurés à travers trois indicateurs : le taux net de scolarisation dans le primaire, le taux d'achèvement dans le primaire et le taux d'alphabétisation des jeunes (15-24 ans).

Taux net de scolarisation dans le primaire : La plupart des pays africains ont été en mesure d'augmenter sensiblement leurs taux de scolarisation dans le primaire, suggérant ainsi que l'objectif 2 pourrait être atteint d'ici à 2015 si la tendance est maintenue. En Afrique centrale également, les taux de scolarisation dans le primaire se sont sensiblement accrus. Sao Tomé et Príncipe a presque atteint la cible avec un taux de scolarisation de 99,3%. Au Burundi, le taux de scolarisation dans le primaire est passé de 53,2% en 1991 à 74,8% en 2006 ; il s'est nettement accru au Congo depuis la fin des conflits, passant de 72,7% en 2000 à 87,7% en 2005. Le taux de scolarisation des enfants dans le primaire s'est amélioré de façon continue en Guinée équatoriale pour atteindre 87% en 2007. En dépit du faible taux de scolarisation au Tchad au début des années 1990, la stratégie du gouvernement a donné des résultats quantitatifs spectaculaires. De 2001 à 2005, les effectifs scolaires ont augmenté en moyenne de 6,3% par an. Le taux brut de scolarisation primaire est passé de 71,6% en 2000 à 82,5% en 2003 et 87,6% en 2004, ce qui correspond à un taux net de scolarisation de 60,4%. Le taux de scolarisation dans le primaire au Gabon était estimé à 92,4% en 2005, en légère hausse par rapport au taux de 89,5% en 2001.

Aucun des pays de la sous-région n'a atteint un taux d'achèvement dans le primaire de 80 % depuis 1990.

Taux d'achèvement dans le primaire : Ce taux est de 60% pour l'Afrique et n'a pas beaucoup évolué entre 1990 et 2004. L'Afrique du Nord a le taux le plus élevé, suivi de l'Afrique australe, de l'Afrique centrale, puis de l'Afrique de l'Est et

enfin de l'Afrique de l'Ouest. Le taux d'achèvement dans le primaire est assez élevé au Burundi (78,4%), mais tout juste moyen à Sao Tomé et Príncipe malgré un taux de scolarisation très élevé. Aucun des pays de la sous-région n'a atteint un taux d'achèvement de 80% depuis 1990. Un des facteurs qui affectent le taux d'achèvement dans le primaire est

l'âge tardif auquel les enfants rentrent dans le système scolaire. Ainsi, la plupart de ceux qui sont encore à l'école primaire quand ils ont déjà l'âge d'être au secondaire quitteront les bancs avant d'avoir achevé leur cycle.

Taux d'alphabétisation des jeunes (15-24 ans) : Au niveau de l'Afrique centrale, on observe une amélioration de l'indicateur pour le Burundi, le Congo, le Gabon et Sao Tomé et Príncipe. En revanche, il s'est sensiblement dégradé au Tchad où le taux est actuellement inférieur à 50%.

3.3.3. OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

L'objectif 3 des OMD consiste à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Les cibles pour mesurer les progrès vers cet objectif sont l'élimination des disparités entre les sexes dans le primaire tout comme dans le secondaire et la représentativité des femmes au parlement. La parité est la plus élevée en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest, et faible en Afrique du Nord et en Afrique centrale.

Taux brut de scolarisation des filles par rapport à celui des garçons dans l'enseignement primaire : Les pays d'Afrique centrale ont encore des efforts à effectuer en ce qui concerne cet objectif car c'est la sous-région qui enregistre la moins bonne performance au niveau du continent. Le Tchad et la RCA n'ont réalisé que des progrès limités dans la parité au primaire tandis que la situation s'est légèrement dégradée au Cameroun. Le Gabon fait partie des 11 pays qui ont déjà atteint l'objectif en 2005 ; la Guinée équatoriale et Sao Tomé et Príncipe ont des ratios de scolarisation des filles par rapport aux garçons supérieurs à 0,9.

En ce qui concerne la *parité dans les taux d'alphabétisation* des jeunes, la Guinée équatoriale fait partie des pays qui ont déjà atteint la cible et la RDC est sur la trajectoire pour y arriver.

S'agissant de la *représentativité des femmes au parlement*, elle s'est fortement dégradée à Sao Tomé et Príncipe et au Congo ; la proportion des femmes parmi les parlementaires est restée stable en Angola et n'a que faiblement augmenté en RCA. En dépit du fait que cette proportion ait plus que

La représentativité des femmes au parlement dans les pays d'Afrique centrale demeure faible.

doublé au Cameroun, au Gabon, en Guinée équatoriale et au Tchad, la représentativité des femmes au parlement dans les pays d'Afrique centrale demeure faible. Seul le Burundi a pu atteindre le taux de 30%.

3.3.4. OMD 4 : Réduire la mortalité infantile

L'objectif 4 analyse les progrès réalisés dans l'amélioration de la santé de l'enfant. Ces progrès sont appréciés à travers trois indicateurs : le taux de mortalité des moins de cinq ans, le taux de mortalité infantile (moins de un an) et le taux de couverture vaccinale contre la rougeole pour les enfants de un an.

En 2006, 4,8 millions de décès d'enfants de moins de cinq ans ont eu lieu en Afrique, ce qui représente la moitié de tous les décès d'enfants dans le monde alors que le continent contribue pour 22% seulement des naissances mondiales. Plus grave encore, la plupart de ces décès sont dus à des causes évitables et traitables parmi lesquelles on peut citer les conditions néonatales (26%), les infections respiratoires (21%), le paludisme (17%), les maladies diarrhéiques (17%), et le VIH et sida (7%). De plus la malnutrition constitue la cause sous-jacente d'environ la moitié des décès.

Les progrès réalisés par la région dans son ensemble depuis 1990 sont marginaux, bien qu'il existe de grandes disparités sous-régionales et entre pays d'une même sous-région en ce qui concerne les performances pour cet objectif. De manière générale, les pays d'Afrique du

Nord ont les meilleurs indicateurs du continent, suivis de ceux d'Afrique australe et orientale, puis de ceux d'Afrique de l'Ouest et enfin de ceux d'Afrique centrale où la situation semble s'être dégradée.

Les progrès réalisés pour la survie de l'enfant depuis 1990 sont marginaux dans les pays d'Afrique centrale.

Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans

Le taux de mortalité des moins de cinq ans en Afrique est passé de 187 pour 1 000 naissances en 1990 à 169 pour 1 000 naissances en 2007, ce qui se traduit par un taux de réduction annuel moyen d'à peine 1,3%, bien loin des 7% nécessaires pour atteindre la cible. La situation est exceptionnellement grave en Afrique centrale et de l'Ouest qui sont les

deux sous-régions avec les taux initiaux les plus élevés, mais également les taux de déclin les plus faibles. Le taux de mortalité infantile y est passé de 208 à 169 décès pour 1 000 naissances, alors que les chiffres sont de 76 à 46 pour l'Afrique du Nord et 165 à 123 pour l'Afrique australe et orientale. Le taux a même augmenté au Cameroun, au Congo, en Guinée équatoriale et au Tchad.

Parmi les causes de la mortalité juvénile élevée en Afrique centrale, on peut citer le paludisme qui est une cause importante d'insuffisance pondérale à la naissance, la malnutrition, le faible accès aux services de protection maternelle et infantile, le revenu des ménages, l'accès à l'eau potable et aux infrastructures sanitaires améliorées. En outre, les conflits armés constituent également un facteur non négligeable qui contribue à ces taux de mortalité infanto-juvénile élevés en Afrique centrale ; trois des quatre pays (Angola, Guinée équatoriale, RDC et Tchad) de la sous-région qui ont des taux de mortalité infanto-juvénile supérieurs à 200 pour 1 000 naissances vivantes ont été au moins une fois en conflit armé depuis 1989.

Le faible accès à l'eau potable et aux infrastructures sanitaires améliorés se traduit par une forte prévalence des maladies diarrhéiques. Ainsi, les plus récentes enquêtes démographiques et de santé réalisées dans les pays de la sous-région indiquent que dans les deux semaines qui précédaient l'enquête, 27% d'enfants de moins de 5 ans ont souffert d'une maladie diarrhéique au Tchad (EDST-II, 2004), tout comme 13% des enfants de moins de cinq ans au Congo (EDSC, 2005), 19% au Cameroun (MICS, 2006) et 16% en RDC (EDS-RDC, 2007). Le tableau 3.5 présente l'évolution des progrès des pays d'Afrique centrale vers l'atteinte de la cible 1 de l'objectif 4 en les comparant aux autres sous-régions du continent.

Taux de mortalité infantile

La mortalité infantile est étroitement liée à la mortalité juvénile, dans la mesure où plus de la moitié des décès d'enfants de moins de cinq ans surviennent au cours de leur première année. Il n'est donc pas surprenant de constater que les taux les plus élevés de mortalité infantile du monde se retrouvent en Afrique et plus particulièrement en Afrique centrale et de l'Ouest où 107 enfants sur 1 000 naissances vivantes décèdent au cours de leur première année. Cette réduction de 10% par rapport au niveau de 119 pour 1 000 naissances vivantes en 1990 est très

| Pays | Taux de mortalité infanto-juvénile | | Taux de réduction annuel moyen (%) | Progrès vers la cible |
|--------------------------------|------------------------------------|------|------------------------------------|-----------------------|
| | 1990 | 2007 | 1990-2007 | |
| Angola | 260 | 158 | 2,9 | Progrès insuffisant |
| Burundi | 190 | 180 | 0,3 | Progrès insuffisant |
| Cameroun | 139 | 148 | -0,4 | Recul |
| Congo | 103 | 125 | -1,1 | Recul |
| Gabon | 92 | 91 | 0 | Pas de progrès |
| Guinée équatoriale | 170 | 206 | -2,1 | Recul |
| RCA | 173 | 172 | 0 | Pas de progrès |
| RDC | 205 | 161 | 1,3 | Progrès insuffisant |
| STP | 100 | 99 | 0 | Pas de progrès |
| Tchad | 201 | 209 | -0,2 | Recul |
| Afrique subsaharienne | 187 | 148 | 1,3 | Progrès insuffisant |
| Afrique centrale et de l'Ouest | 208 | 169 | 1,2 | Progrès insuffisant |
| Afrique australe et orientale | 165 | 123 | 1,7 | Progrès insuffisant |
| Afrique du Nord ⁶¹ | 79 | 46 | 3,2 | Progrès insuffisant |
| Régions en développement | 103 | 74 | 1,9 | Progrès insuffisant |

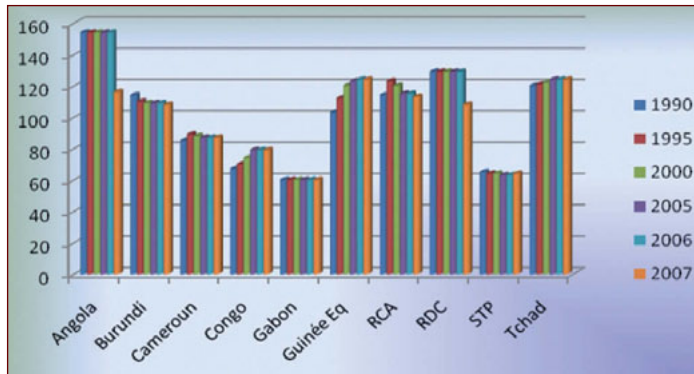
Tableau 3.5 : Évolution de la mortalité infanto-juvénile en Afrique centrale, 1990-2007

Source : Unicef, 2007, 2008.

loin du taux de 67% (deux tiers) requis pour atteindre la cible. Entre 1990 et 2006, le taux de mortalité infantile est resté pratiquement constant autour de 154 décès pour 1 000 naissances vivantes en Angola, 110 au Burundi, 87 au Cameroun, 60 au Gabon, 129 en RDC, 65 à Sao Tomé et Príncipe et 124 au Tchad. Plus grave encore, il a légèrement augmenté au Congo (de 67 décès en 1990 à 79 décès en 2007) et en Guinée équatoriale (de 103 décès en 1990 à 124 décès en 2007). Toutefois entre 2006 et 2007, l'Angola et la RDC sont parvenus à réduire substantiellement leur taux de mortalité infantile, passant de 154 à 116 décès pour 1 000 naissances vivantes en Angola et de 129 à 108 décès pour 1 000 naissances vivantes en RDC (voir graphique 3.1).

⁶¹ Ces valeurs sont une moyenne de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

Les causes les plus courantes de mortalité infantile sont les infections néonatales, l'asphyxie, les naissances prématurées et l'insuffisance pondérale à la naissance. De plus, la mortalité infantile suit la même trajectoire que la mortalité maternelle car les bébés dont les mères décèdent pendant la naissance ont une probabilité plus élevée de décéder eux-mêmes au cours de leur première année.



Graphique 3.1 : Évolution de la mortalité infantile en Afrique centrale : décès pour 1000 naissances vivantes, 1990-2007

Source : Données de l'UNICEF, site web.

Proportion des enfants de un an vaccinés contre la rougeole

La couverture vaccinale contre la rougeole est l'un des rares indicateurs pour lesquels l'Afrique dans son ensemble, et en particulier l'Afrique centrale enregistrent d'assez bonnes performances. En 2006, la région a enregistré 37% de tous les décès liés à la rougeole dans le monde. Même si ce chiffre est élevé, il représente une réduction de 90% entre 2000 et 2006 (correspondant à 396 000 et 36 000 décès respectivement). Cette performance est due à l'Initiative Rougeole, une stratégie globale mise en place conjointement par l'OMS et l'UNICEF, et appliquée par les gouvernements nationaux pour réduire la mortalité associée à la rougeole en renforçant la couverture vaccinale à travers des campagnes d'immunisation en complément des services de routine dans les centres de santé.

En dépit de ce bon résultat d'ensemble, la Guinée équatoriale a un taux de couverture inférieur à 50% en 2007. Les progrès les plus spectaculaires ont été réalisés par le Burundi et la RCA qui ont presque atteint la couverture universelle, ainsi que l'Angola qui a plus que doublé son

taux de couverture vaccinale contre la rougeole comme le montre le tableau 3.6.

| Pays | Taux d'immunisation contre la rougeole (% des enfants de 12 mois) 1990-2007 | | | | | | | | |
|-----------------------|--|------|------|------|------|------|------|------|------|
| | 1990 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 |
| Angola | 38 | | 72 | 72 | 62 | 64 | 45 | 48 | 88 |
| Burundi | 74 | 64 | 54 | 67 | 81 | 78 | 87 | 92 | 99 |
| Cameroun | 56 | 49 | 47 | 53 | 61 | 64 | 68 | 73 | 74 |
| Congo | 77 | 34 | 35 | 37 | 50 | 65 | 56 | 66 | 67 |
| Gabon | 76 | 27 | 24 | 30 | 37 | 37 | 30 | 44 | 62 |
| Guinée équatoriale | - | 19 | 52 | 51 | 36 | 33 | 24 | 25 | 37 |
| RCA | 67 | 34 | 29 | 39 | 35 | 70 | 65 | 99 | 99 |
| RDC | 37 | 46 | 11 | 45 | 54 | 64 | 70 | 73 | 79 |
| STP | 71 | 69 | 75 | 85 | 87 | 91 | 88 | 85 | 86 |
| Tchad | - | 42 | 36 | 55 | 61 | 56 | 70 | 83 | 77 |

Tableau 3.6 : Évolution de la couverture vaccinale en Afrique centrale

Source : Données de l'OMS, site web.

3.3.5. OMD 5 : Améliorer la santé maternelle

L'amélioration de la santé maternelle est probablement l'objectif que l'Afrique a le moins de chances d'atteindre d'ici à 2015. La région est celle qui a le ratio de mortalité maternelle le plus élevé du monde depuis 1990. De plus, le risque cumulé de mortalité maternelle⁶² est de 1 pour 16 en Afrique centrale et de l'Ouest, contre 1 pour 29 en Afrique australe et orientale, 1 pour 24 pour l'ensemble des pays les moins avancés et 1 pour 76 pour l'ensemble des pays en développement. Ce risque cumulé élevé est le résultat de trois facteurs : le taux de fertilité élevé, le ratio de

⁶² Le risque cumulé de mortalité maternelle mesure la probabilité pour une femme en âge de procréer de décéder de mort maternelle au cours de sa vie féconde. Il tient compte à la fois de la probabilité d'une grossesse et de la probabilité de décéder à la suite de cette grossesse pendant toute la période féconde d'une femme. On peut aussi obtenir une approximation du risque de décès sur la durée de la vie en multipliant le taux de fécondité générale par le taux de mortalité maternelle.

mortalité maternelle élevé et le faible taux de naissances assistées par un personnel de santé qualifié. En outre, ce taux est certainement sous-évalué dans la mesure où 53% des accouchements en Afrique ont lieu hors des services de santé et où moins d'une femme sur trois ayant des complications obstétriques reçoit les soins appropriés à temps.

Ratio de mortalité maternelle

Il mesure le risque pour une femme de décéder à chaque fois qu'elle est enceinte des complications liées à sa grossesse ou à l'accouchement. Les progrès réalisés par la région dans son ensemble sont insignifiants avec un taux de réduction annuel moyen de 0,1% et une augmentation du nombre absolu de décès entre 1990 et 2005. Plus de la moitié des morts maternelles survenues dans le monde en 2005 (270 000 sur 529 000) ont eu lieu en Afrique subsaharienne. Le ratio de mortalité maternelle était de 920 décès pour 100 000 naissances vivantes, contre 500 pour l'Asie du Sud, 210 pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient, 210 pour l'Asie du Sud et le Pacifique et 450 pour l'ensemble des régions en développement en 2005⁶³. Concrètement, cela implique que presque une femme enceinte sur 100 en Afrique subsaharienne décède des complications liées à sa grossesse.

Cette situation inacceptable a été qualifiée d'« *épidémie silencieuse* » par le Bureau Régional de l'OMS pour l'Afrique car des millions de femmes, de nouveaux-nés et d'enfants meurent chaque année de causes évitables et curables si les soins de santé appropriés sont accessibles à temps.

En Afrique centrale, la mortalité maternelle n'a pas du tout reculé entre 1990 et 2005 ; seuls deux pays, le Congo et la Guinée équatoriale sont parvenus à réduire substantiellement leur ratio de mortalité maternelle, de 890 à 740 et de 820 à 680 respectivement, mais ces progrès s'avèrent malgré tout insuffisants pour atteindre la cible en 2015. La baisse du ratio de mortalité maternelle est beaucoup moins marquée pour le Burundi, la RCA

En Afrique centrale, la mortalité maternelle n'a pas du tout reculé entre 1990 et 2005.

⁶³ Contrairement aux taux de mortalité infantile et infanto-juvénile qui sont exprimés pour 1 000 naissances vivantes, le ratio de mortalité maternelle est exprimé pour 100 000 naissances vivantes.

et l'Angola. Pour les autres pays de la sous-région⁶⁴, le ratio de mortalité maternelle a plutôt augmenté passant de 500 à 520 au Gabon et de 940 à 1100 en RDC⁶⁵. La plus mauvaise performance est enregistrée par le Cameroun qui a vu son ratio de mortalité maternelle presque doubler, passant de 550 en 1990 à 1000 en 2005.

| Pays | Ratio de mortalité maternelle (morts maternelles pour 100 000 naissances vivantes) | | | |
|--------------------|---|-------|-------|-------|
| | 1990 | 1995 | 2000 | 2005 |
| Angola | 1 500 | 1 300 | 1 700 | 1 400 |
| Burundi | 1 300 | 1 900 | 1 000 | 1 100 |
| Cameroun | 550 | 720 | 730 | 1 000 |
| Congo | 890 | 1 100 | 510 | 740 |
| Gabon | 500 | 620 | 420 | 520 |
| Guinée équatoriale | 820 | 1 400 | 880 | 680 |
| RCA | 700 | 1 200 | 1 100 | 980 |
| RDC | - | 940 | 990 | 1 100 |
| Tchad | 1 500 | 1 500 | 1 100 | 1 500 |

Tableau 3.7. Évolution des ratios de mortalité maternelle en Afrique centrale
 Source : OMS, UNICEF, UNFPA et Banque mondiale (2007)

La plupart des cas de morts maternelles sont causées par des hémorragies (25%), des septicémies (15%), des avortements à risque (13%), des éclampsies (12%), un travail difficile (8%). À ces causes s'ajoutent des causes indirectes comme le VIH et sida, la tuberculose, le paludisme et l'anémie. En outre, 10% de toutes ces morts maternelles surviennent parmi les adolescentes.

Proportion des naissances assistées par du personnel de santé qualifié

L'énorme majorité des cas de morts maternelles sont évitables si les femmes reçoivent de soins appropriés à temps. De fait, le pourcentage

⁶⁴ Les données en série temporelle ne sont pas disponibles pour Sao Tomé et Principe pour cet indicateur.

⁶⁵ Le taux de 940 est celui de l'année 1995 car la valeur de 1990 n'est pas disponible pour la RDC.

des naissances assistées par du personnel de santé qualifié est encore faible en Afrique centrale. Il est de 99% dans les pays développés, 88% en Amérique Latine, 80% en Océanie, 61% en Asie et 47% seulement en Afrique. Dans trois pays de la sous-région, moins de la moitié des femmes enceintes accouchent en présence de personnel de santé qualifié. Seulement 35% des accouchements en Angola sont assistés dans un hôpital. Cette proportion est de 21% au Tchad où plus de la moitié des femmes enceintes ne bénéficient d'aucun suivi par du personnel qualifié et où on ne compte qu'une sage-femme pour 9 074 femmes en âge de procréer. De plus, de fortes disparités existent entre zones urbaines et zones rurales ; les données d'enquêtes démographiques et de santé réalisées en 2004 révèlent que la proportion des naissances assistées par un personnel de santé qualifié était de 54% en milieu rural contre 89% en milieu urbain au Cameroun, et de 7% en milieu rural contre 57% en milieu urbain au Tchad. Toutefois, la proportion des accouchements assistés par du personnel de santé qualifié est supérieure à 80% au Congo, au Gabon et à Sao Tomé et Príncipe.

La détérioration de la santé maternelle en Afrique centrale est l'expression de l'échec des services de planning familial et de contraception, ce qui se traduit par le nombre élevé de grossesses non désirées. Ces grossesses sont la cause directe des 300 000 décès liés aux avortements à risque dont la plupart surviennent parmi les adolescentes. L'OMS estime que 13% des morts maternelles sont causées par les avortements à risque ; le risque de décès dû à un avortement à risque est de 1 pour 16 en Afrique contre 1 pour 65 en Asie et 1 pour 130 en Amérique Latine. Alors que les avortements à risque constituent l'une des causes les plus facilement évitables de mortalité maternelle, la question des conditions de pratique des avortements est plus traitée comme une question politique sensible que comme le problème crucial de santé publique qu'elle représente.

La réduction de la mortalité maternelle et l'accès aux services de santé reproductive nécessitent l'implication des gouvernements, de la société et des bailleurs de fonds pour faire face à l'épineux problème de l'avortement, mais également de l'éducation sexuelle et de l'accès des filles et des femmes aux méthodes de contraception.

3.3.6. OMD 6 : Combattre le VIH et sida, le paludisme et d'autres maladies

Le sixième OMD vise à combattre les maladies qui composent l'essentiel des causes de morbidité et de mortalité en Afrique. Il s'agit du VIH et sida, du paludisme et de la tuberculose. Le sida est devenu la première cause de mortalité des adultes en Afrique. L'impact désastreux du VIH sur le système immunitaire a entraîné la recrudescence de la tuberculose qui était jusqu'alors bien contrôlée. Avant l'épidémie du VIH et sida, le paludisme était la première cause de mortalité sur le continent, elle le demeure pour la mortalité des moins de cinq ans, et est responsable en partie des taux élevés de mortalité maternelle.

Avoir enrayer la propagation du VIH et sida et avoir commencé à inverser la tendance actuelle

L'Afrique subsaharienne continue d'être la région la plus affectée par l'épidémie du VIH et sida ; les personnes infectées dans la région représentent deux tiers du total des infections dans le monde et trois quarts du total des décès liés au sida dans le monde ont lieu en Afrique. L'Afrique australe est la sous-région la plus touchée, suivie de l'Afrique de l'Est, puis de l'Afrique centrale et enfin de l'Afrique de l'Ouest. 60% des personnes infectées dans la région sont des femmes, la susceptibilité des

Les taux de prévalence du VIH et sida dans la population adulte en Afrique centrale ont légèrement fléchi par rapport à leur valeur de 2001.

jeunes femmes à l'infection est encore plus importante, pour le groupe d'âge de 15 à 24 ans, elles représentent 75% du total des nouvelles infections en Afrique. L'évolution des progrès pour combattre le VIH et sida est appréciée à partir de la prévalence au sein de la

population jeune et adulte, des indicateurs de comportement sexuel, du nombre d'orphelins du sida et de la part des personnes ayant accès au traitement antirétroviral.

Taux de prévalence du VIH et sida : Les taux de prévalence du VIH et sida dans la population adulte en Afrique centrale ont légèrement fléchi par rapport à leur valeur de 2001. Ils sont restés stables en RCA, au Gabon et en Guinée équatoriale. Le taux de prévalence du VIH et sida dans la population adulte est supérieur à 5% au Cameroun et en RCA. Toutefois, le taux de prévalence dans la population jeune est actuel-

lement inférieur à celui de la population adulte, suggérant une incidence⁶⁶ décroissante et donc la stabilisation de l'épidémie dans la sous-région.

Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque : Les résultats d'enquêtes dans 33 pays africains indiquent que l'épidémie pourrait être en train de se stabiliser. Le pourcentage de personnes ayant utilisé des préservatifs lors du dernier rapport sexuel à haut risque a augmenté dans tous les pays enquêtés, sauf au Tchad où il est resté le même. La même tendance à l'adoption d'un comportement sexuel moins risqué est observée avec la proportion des jeunes ayant eu des rapports sexuels avant l'âge de 15 ans. Cette proportion est en recul dans de nombreux pays du continent ; au Cameroun, le pourcentage est passé de 35% à 14% entre 2004 et 2006. Au Congo, le pourcentage de personnes ayant utilisé des préservatifs lors du dernier rapport sexuel à haut risque en 2005 était de 21% chez les femmes et 43% chez les hommes, ces proportions sont de 17% et 27% respectivement en RDC pour 2007.

Nombre d'orphelins du sida (enfants ayant perdu au moins un de leurs parents à la suite de la maladie) : En dépit de l'absence de statistiques officielles sur le nombre d'orphelins du sida, on sait que leur nombre a augmenté en raison de la hausse de la mortalité chez les adultes. Le manque de statistiques est dû au fait que les orphelins sont généralement pris en charge par des membres de la famille. Le ministère des affaires sociales du Cameroun a évalué le nombre d'orphelins du sida à 210 000 pour l'année 2005. Ces enfants constituent une proportion importante du groupe des orphelins et enfants vulnérables qui sera étudié dans la prochaine section de ce chapitre.

Assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH et sida : Les progrès dans l'accès au traitement du VIH et sida ont été bien palpables ces dernières années. À la fin de 2007, environ 3 millions de personnes dans le monde recevaient le traitement antirétroviral, dont 70% en Afrique subsaharienne. Le nombre de personnes mises sous traitement a été multiplié par 7 en 4 ans, et la plus grande partie de cette évolution est due à l'accélération de l'accès au traitement en Afrique ; entre 2006 et 2007, 60% de personnes en plus ont été mises sous traite-

⁶⁶ L'incidence est le nombre de nouveaux cas d'une maladie pour une période donnée, c'est un flux. Alors que la prévalence est le nombre total de cas à un moment donné, c'est un stock.

ment, et si on compare au nombre de personnes sous traitement en 2001, le facteur de multiplication est d'environ 10 (240 000 en 2001 à 2,1 million en 2007). Le traitement est accessible dans 35 pays de la région et plus de 470 000 femmes enceintes ont reçu le traitement pour empêcher la transmission du virus à leurs bébés en 2007. En 2006, 5 278 patients gabonais étaient sous traitement antirétroviral. Le nombre de personnes recevant le traitement antirétroviral au Burundi est passé de 3 000 en 2004 à 8 048 en 2006. En RDC, ce chiffre a été multiplié par plus de 4, passant de 4 000 à 17 561 pendant la même période. Au Cameroun, le nombre de patients sous traitements anti-rétroviraux (ARV) est passé de 11 800 à 60 000 personnes, entre juillet 2005 et décembre 2008. En 2007, 7 426 patients congolais dont 4 900 femmes malades du sida étaient sous thérapie antirétrovirale prise en charge par un projet financé par la Banque mondiale. Ce chiffre est en augmentation de 1 530 patients par rapport à 2006.

Malgré ces avancées, la couverture du traitement n'est que de 28% des personnes qui ont besoin de traitement, la proportion des enfants infectés qui reçoivent le traitement est encore plus faible (15%) et des ruptures de stocks des médicaments ont été observées dans 20% des pays qui fournissent le traitement aux patients, au nombre desquels le Cameroun, le Gabon, Sao Tomé et Príncipe.

Avoir maîtrisé le paludisme et d'autres maladies graves et commencer à inverser la tendance actuelle : Le paludisme est le plus ancien fléau sanitaire en Afrique, et la première cause de mortalité des enfants de moins de 5 ans. Tous les pays d'Afrique centrale sont classés comme zones à haute transmission, sauf Sao Tomé et Príncipe qui est classé comme zone à faible transmission.

Proportion d'enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre traités au moyen de médicaments antipaludéens appropriés : La proportion des enfants fiévreux recevant un traitement antipaludéen est seulement de 34% dans les pays endémiques en Afrique. À cause de la résistance à la chloroquine, la thérapie la plus efficace contre le paludisme actuellement est l'association thérapeutique à base d'artémisinine (ACT). À la fin de 2007, tous les pays de la sous-région avaient adopté l'ACT comme traitement de référence dans leur politique de traitement du paludisme. Cependant, la proportion des enfants effectivement traités avec l'ACT en cas d'accès palustre ne dépasse pas 2%. Le traitement préventif intermittent (TPI) pendant la grossesse est un moyen efficace de protéger la

mère et l'enfant à naître contre le paludisme. Cependant, ce traitement est implémenté dans seulement 20% des pays qui le recommandent dans leur politique de traitement du paludisme. Dans les 3 pays de la sous-région pour lesquels les données sont disponibles (Angola, Cameroun et RCA), la couverture de TPI pour les femmes enceintes était inférieure à 10% en 2006-2007.

Le taux d'utilisation de moustiquaires imprégnées pour les enfants de moins de 5 ans dépassait 40% à Sao Tomé et Príncipe. Le taux de possession est de 76% au Congo et 64% au Tchad (en 2004), mais le taux d'utilisation est beaucoup plus bas.

Incidence et prévalence de la tuberculose et taux de mortalité dû à cette maladie : Le continent africain abrite une proportion importante des malades atteints de tuberculose dans le monde. La RDC fait partie des 20 pays identifiés par l'OMS en 2004 comme ayant la plus lourde charge de cas de tuberculose avec un taux d'incidence de 366 pour 1 000 pour un taux de prévalence de 551 pour 100 000 personnes, ce qui correspond à 204 000 personnes infectées. De plus, la tuberculose apparaît relativement fatale en RDC car le taux de mortalité qui lui est associé est de 133 décès pour 100 000 personnes infectées. Le nombre de nouveaux cas ne cesse de croître, notamment en raison de son association avec l'épidémie du VIH et sida. Dans le monde, le taux de notifications (pour 100 000 personnes) de toutes les formes de tuberculose a augmenté de 82 en 1990 à 160 en 2006. Ce taux est insuffisant pour atteindre la cible fixée. Toutefois, à la fin de 2006 certains pays avaient atteint des taux d'incidence stables et même décroissants, au nombre desquels l'Angola et Sao Tomé et Príncipe.

Proportion de cas de tuberculose décelés et soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation : À la fin de 2006, seuls l'Angola et le Cameroun en Afrique centrale avaient atteint la cible fixée par l'OMS, à savoir parvenir à un taux de détection des nouveaux cas de 70%. La RDC est le seul pays qui a réalisé l'objectif fixé de taux de succès de traitement à 85%. Les autres pays de la région ne sont pas sur la trajectoire pour atteindre ces deux indicateurs.

3.3.7. OMD 7 : Préserver l'environnement

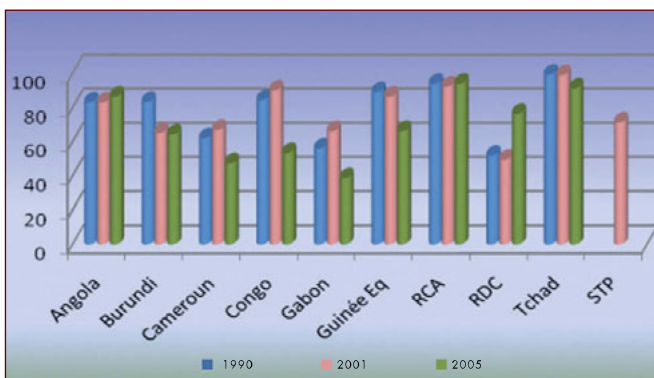
Parmi les nombreux indicateurs pour évaluer les progrès vers cet objectif, les données des pays d'Afrique centrale sont disponibles uni-

quement pour les proportions de la population utilisant une source d'eau potable, ayant accès à des infrastructures d'assainissement améliorées, et pour la proportion des citoyens vivant dans des taudis.

Proportion de la population utilisant une source d'eau de boisson améliorée : Les statistiques disponibles montrent une amélioration dans l'accès à l'eau potable en Afrique entre 1990 et 2004. Toutefois, la difficulté à fournir de l'eau potable aux populations rurales rend improbable la réalisation de l'objectif 7 en 2015 pour tout le continent. En Afrique centrale, les plus grands progrès ont été réalisés par le Tchad, la RCA et l'Angola. En revanche, la situation n'a pas du tout évolué en Guinée équatoriale, en RDC et à Sao Tomé et Príncipe.

Proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées : La proportion des ménages ayant accès aux infrastructures sanitaires améliorées en Afrique s'est accrue modérément, passant de 32% en 1990 à 37% en 2004, loin derrière la cible de 66%. Le fossé entre ruraux et urbains et l'urbanisation de la pauvreté ralentissent les progrès pour cet objectif.

Proportion des citoyens vivant dans des taudis : La proportion des citoyens vivant dans des taudis n'a pas diminué de manière significative en Afrique centrale. Pire encore, elle s'est accrue dans trois pays qui totalisent presque les deux tiers de la population de la sous-région (65%). En 2005, seuls deux pays d'Afrique centrale avaient une proportion de la population urbaine vivant dans les bidonvilles inférieure à 50%, comme le montre le graphique 3.2.



Graphique 3.2 : Pourcentage de la population urbaine vivant dans des taudis

Source : Division des Statistiques des Nations Unies

3.3.8. OMD 8 : mettre en place un partenariat international pour le développement

Le manque de données entrave l'évaluation des progrès vers la réalisation de cet objectif. S'agissant de *l'endettement tolérable*, la plupart des pays de la sous-région sont éligibles à l'initiative de remise de la dette Pays pauvres Très Endettés (PPTE). À la date du 1^{er} juillet 2009, le Cameroun, le Burundi, la RCA et Sao Tomé et Príncipe avaient atteint le point d'achèvement. Le Congo, la RDC et le Tchad sont en phase intérimaire.

Accès aux nouvelles technologies, en particulier les TIC

L'accès aux nouvelles technologies, en particulier les TIC est assez lent en Afrique et en Afrique centrale en particulier. En dépit de la hausse du nombre de personnes absolu ayant une ligne téléphonique, abonnées à un service de téléphonie et utilisant l'internet entre 1990 et 2005, la proportion de la population totale ayant l'accès à ces outils de communications est insignifiante. En Afrique subsaharienne, moins de 2% de la population a une ligne téléphonique, moins de 15% est abonnée à un service de téléphonie mobile et à peine 2% a accès à l'Internet. Pour la majorité de ces moyens de télécommunications, les taux sont encore plus faibles pour la plupart des pays d'Afrique centrale comme le montre le tableau 3.8.

La proportion de la population totale ayant l'accès à ces outils de communication est insignifiante, en dépit d'une hausse de nombre absolu de personnes.

| Pays | Population abonnée à une ligne fixe (% du total) | | | Population abonnée à un service de téléphonie mobile (% du total) | | | Population ayant accès à Internet (% total) | | |
|--------------------|--|------|------|---|-------|-------|---|------|------|
| | 2000 | 2005 | 2007 | 2000 | 2005 | 2007 | 2000 | 2005 | 2007 |
| Angola | 0,47 | 0,61 | 0,63 | 0,19 | 10,11 | 29,14 | 0,11 | 1,19 | 2,93 |
| Burundi | 0,31 | 0,41 | 0,45 | 0,25 | 2,03 | 2,94 | 0,08 | 0,53 | 0,77 |
| Cameroun | 0,64 | 0,61 | 1,02 | 0,70 | 13,80 | 24,45 | 0,27 | 1,53 | 2,23 |
| Congo | 0,64 | 0,40 | 0,40 | 2,04 | 13,96 | 34,17 | 0,02 | 1,25 | 1,70 |
| Gabon | 3,06 | 2,83 | 1,99 | 9,43 | 53,24 | 87,86 | 1,18 | 4,84 | 6,16 |
| Guinée équatoriale | 1,36 | 1,99 | 1,99 | 1,11 | 19,24 | 19,24 | 0,16 | 1,39 | 1,55 |

| Pays | Population abonnée à une ligne fixe (% du total) | | | Population abonnée à un service de téléphonie mobile (% du total) | | | Population ayant accès à Internet (% total) | | |
|-------|--|------|------|---|------|-------|---|-------|-------|
| | 2000 | 2005 | 2007 | 2000 | 2005 | 2007 | 2000 | 2005 | 2007 |
| RCA | 0,25 | 0,25 | 0,29 | 0,13 | 2,48 | 2,99 | 0,05 | 0,27 | 0,32 |
| RDC | 0,02 | 0,02 | 0,01 | 0,03 | 4,77 | 10,52 | 0,01 | 0,24 | 0,37 |
| STP | 3,30 | 4,54 | 4,86 | - | 7,64 | 19,09 | 4,65 | 13,42 | 14,59 |
| Tchad | 0,12 | 0,13 | 0,13 | 0,07 | 2,15 | 8,52 | 0,04 | 0,41 | 0,60 |

Tableau 3.8 : Évolution de l'accès aux nouvelles technologies en Afrique centrale, 1990-2005

Source : ITU World Telecommunication/ICT Indicators Database, mise à jour le : 24/04/2008

■ 3.4. Lutte contre les violences et discriminations envers les femmes en Afrique centrale

Le 6^e Forum pour le Développement de l'Afrique organisé en 2008 a eu pour thème : « Égalité des Genres, Autonomisation des Femmes en Afrique ». Il a rappelé les engagements pris par les États africains pour éliminer les violences et discriminations envers les femmes. Le forum avait pour objectif majeur l'identification des actions ayant pour but de faire avancer l'agenda de l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et de combler les lacunes entre les résolutions prises et leur application par les pays. De fait, les pays de la sous-région d'Afrique centrale ont progressivement mis en place des mécanismes institutionnels pour éliminer autant les discriminations que les violences envers les femmes. Un aperçu général des violences et discriminations envers les femmes et de leur impact sur le développement social en Afrique centrale est nécessaire avant d'évaluer lesdits mécanismes et d'identifier les acteurs essentiels pour lutter contre ces phénomènes.

3.4.1. Aperçu général des violences et discriminations envers les femmes

Les femmes ont toujours eu un statut inférieur aux hommes dans la plupart des sociétés et en particulier dans celles des pays en développement. En effet, le statut socio-économique inférieur, en particulier la pauvreté de la plupart d'entre elles les rendent financièrement dépendantes de leurs conjoints et par conséquent, incapables de participer à la

vie publique. En fin de compte, c'est le processus de développement social de la sous-région qui perd la contribution de ces précieuses ressources.

Les discriminations et violences envers les femmes revêtent diverses formes telles que les lacunes juridiques et institutionnelles, l'absence de droits de succession, des mesures discriminatoires liées aux traditions ou les violences physiques.

Lacunes juridiques et institutionnelles

En Afrique centrale, des dispositions discriminatoires continuent d'exister dans les textes juridiques. En RDC, le Code de la Famille, promulgué en 1987 contient des dispositions contradictoires avec l'esprit de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) ; par exemple son article 1^{er} évoque le droit d'opposition du mari au recrutement de sa femme. Les femmes mariées ont également besoin de la permission de leurs époux pour ouvrir un compte en banque ou pour accepter un emploi. Dans le cas d'adultère et des affaires liées au mariage ou à la dot, le Code Civil renvoie à la coutume qui est elle-même très discriminatoire à l'égard des femmes⁶⁷.

Des dispositions discriminatoires continuent d'exister dans les textes juridiques.

L'article 361 du Code Pénal Camerounais constitue en soi un cas patent de discrimination. En effet, l'adultère de la femme est considéré comme une infraction pénale quel que soit le lieu où il est commis et celui du mari le devient seulement s'il est commis au domicile conjugal, ou est pratiqué habituellement hors du domicile conjugal avec une autre femme que sa ou ses épouses. De plus, le mari, à l'inverse de la femme, peut reconnaître ses enfants adultérins.

Droits de succession

Les textes juridiques et le droit coutumier confèrent généralement à la femme un statut inférieur à celui de l'homme. La coexistence du droit

⁶⁷ Les coutumes contraires aux droits, à la liberté, à la dignité et à la vie privée des êtres humains sont officiellement proscrites par la législation de la RDC, en particulier par le Code de la Famille, même si elles continuent évidemment d'être appliquées.

coutumier avec le droit civil est défavorable à l'émancipation des femmes car le plus souvent, c'est le droit coutumier qui est appliqué. Ainsi, en RDC, aux yeux de la loi, les femmes peuvent hériter des biens de leur mari décédé ou bénéficier de leur répartition en cas de divorce. Cependant, le droit coutumier qui est quasiment le seul appliqué leur refuse ces droits. De même au Tchad, si le Code Civil a prévu des dispositions favorables concernant l'héritage au profit de la femme, le droit coutumier a plutôt institué une injustice à son encontre ; 80% d'entre elles ne peuvent pas hériter de leurs pères à cause de leurs oncles. De plus, elles n'ont pas le droit d'hériter de leur mari.

Mesures discriminatoires liées aux traditions

Les plupart des sociétés de l'Afrique centrale sont des sociétés patriarcales. Ceci renvoie aux traditions et coutumes qui expliquent mais sans toutefois justifier les comportements et attitudes discriminatoires ainsi que les violences envers les femmes. Ainsi, dans plusieurs pays de la sous-région, la dot continue à être perçue comme un prix à payer pour épouser une femme. Une fois qu'elle est payée, la femme est considérée comme une propriété de son mari.

Le lévirat et le sororat sont également des pratiques courantes. Selon cette coutume, à la suite du décès de l'époux le frère du défunt prend la veuve pour épouse. Lorsque c'est la femme qui décède, le mari épouse une de ses sœurs célibataires. De même, dans certaines régions du Cameroun, les femmes ont des interdictions alimentaires. D'après la coutume, elles ne peuvent pas manger certains aliments qui sont réservés aux hommes tels que la viande de varan, de vipère, de tortue, le gésier ou les œufs. Concernant le veuvage, elles doivent subir les pratiques comme les bains au vinaigre, le rasage avec la pierre poncée, le coucher à même le sol, le bain public dans un marigot, tandis que le veuf ne subit aucune des ces pratiques.

Le patriarcat explique, mais sans toutefois justifier les comportements et attitudes discriminatoires à l'égard des femmes.

Violences physiques

Elles sont constituées des actes qui infligent la douleur sur le corps telles que les coups, la bastonnade, les mutilations génitales féminines, les brûlures ou le repassage des seins. Alors que plusieurs femmes subissent la violence parce qu'elles estiment ne pas avoir le choix, d'autres perçoivent des actes de violences tels que les gifles et la bastonnade comme normaux. L'ampleur des violences conjugales est particulièrement difficile à évaluer, en raison notamment de la nature privée et intime de cette violence et des pesanteurs culturelles et sociales ; les femmes dans la sous-région comme ailleurs dans le monde préfèrent souvent ne pas dénoncer les actes de violence conjugale dont elles sont victimes, par peur, honte ou résignation.

Autres formes de discrimination et de violence

Les violences économiques et sexuelles constituent d'autres formes de violences. Par exemple, les violences économiques comprennent le contrôle du salaire, l'interdiction de mener une activité génératrice de revenus, la privation des moyens ou de biens. Les violences sexuelles sont également répandues en Afrique centrale. Elles incluent la prostitution forcée, le viol et l'inceste sur les mineurs. Une étude récente menée par le ministère de la Santé Publique et la Coopération Technique allemande (GTZ) révèle qu'environ 5,2% des filles et femmes ont été violées au Cameroun, ce qui représente plus de 432 000 victimes en 20 ans ; la moyenne d'âge de toutes les victimes au moment des faits est de 15 ans. Selon les résultats de cette même étude, plus d'un million de filles et femmes auraient subi une tentative de viol.

3.4.2. Impact des violences et discriminations envers les femmes sur le développement social

Le programme d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) ressort le lien inextricable entre le développement social, les droits des femmes et l'égalité des genres. Ainsi, les violences et les

Les violences et les discriminations envers les femmes ont un impact sérieux sur certains aspects clés du développement social.

discriminations envers les femmes ont un impact sérieux sur certains aspects clés du développement social tels que l'éducation, la santé, la participation à la vie publique, le secteur agricole. De plus, la violence envers les femmes est généralement exacerbée dans les situations de conflit.

Éducation

L'accès des femmes et des jeunes filles à une éducation de base de qualité est un droit fondamental et un facteur clé du développement. Pourtant, deux tiers des personnes analphabètes ou non scolarisées dans le monde sont des femmes. Quand les ressources des ménages diminuent, ce sont généralement les filles qui sont retirées de l'école en premier. Les femmes travaillent souvent de longues heures pour assurer la survie du foyer et n'ont pas assez de temps pour s'occuper des enfants les plus jeunes. L'âge au mariage ou à la première grossesse augmente avec le niveau d'éducation des femmes. Plus le niveau d'éducation d'une femme est élevé, plus elle comprend l'importance de sa santé, le planning familial ; la mortalité maternelle et infantile sont ainsi réduits. En plus, la lutte contre la pauvreté des femmes, la promotion de l'accès des femmes aux crédits et aux ressources en terre se traduit par l'amélioration de l'accès de leurs enfants à l'éducation.

Dans la sous-région, les faibles taux de rétention et d'achèvement du cycle primaire par les filles ne reflètent pas l'accès apparemment élevé à l'école tel que le nombre d'écoles le suggère. De fait, ces faibles taux sont liés à l'inefficacité des systèmes d'enseignement, notamment le taux élevé d'abandons au cours du cycle, les ratios élevés d'élèves/enseignant par classe, l'inadaptation des programmes scolaires ou le manque de matériels didactique. À ceci s'ajoutent d'autres contraintes telles que le mariage précoce des jeunes filles, le travail des enfants et les longues distances à parcourir par les enfants pour arriver à l'école. Si l'amélioration quantitative du système éducatif est relativement effective, la qualité de l'enseignement reste à améliorer dans les pays de la sous-région pour atteindre le deuxième OMD.

Santé

L'espérance de vie des femmes est plus élevée que celle des hommes ; cependant, leur santé et leur bien-être sont menacés en raison de la malnutrition, des grossesses multiples et rapprochées et de l'inégalité d'accès à certains services de santé. De plus, elles ne sont pas impliquées dans les décisions qui concernent leur santé. Du fait de leurs faibles revenus, elles ont un accès limité aux services de santé de reproduction et doivent recourir aux hommes qui, dans bien des cas, constituent un obstacle à l'utilisation des méthodes contraceptives. Comme conséquence du mariage précoce encore répandu en Afrique centrale, et de l'immaturité de corps des filles au moment du début de la vie reproductive, la durée longue du travail avant l'accouchement entraîne des fistules obstétriques qui sont la cause directe d'un grand nombre de morts maternelles.

En général, ce sont les femmes qui s'occupent des enfants, des malades et des personnes âgées. Souvent, elles doivent parcourir de longues distances pour accéder aux centres de santé. D'autre part, la qualité des soins reste encore faible avec les structures de santé sous-équipées ; des médicaments rares aux coûts élevés pour les populations et pas assez de personnel médical qualifié. La Deuxième Enquête Démographique et de Santé au Tchad (EDST-II) 2004 révèle que la population n'ayant jamais fréquenté l'école formelle est largement majoritaire (75% des femmes et 47% des hommes). Ce taux élevé d'analphabétisme rend encore les femmes plus dépendantes de leurs conjoints en matière de prise en charge de leur santé, en particulier en matière de santé reproductive.

Participation à la vie politique

La participation à la vie politique est encore largement considérée comme un domaine réservé aux hommes en Afrique centrale. Les femmes elles-mêmes expriment un complexe d'infériorité en s'auto-excluant de la participation à la vie politique. En conséquence, elles sont encore peu présentes sur la scène publique. Toutefois, depuis 10 ans, quelques progrès ont été enregistrés et les femmes sont un peu plus représentées dans les parlements et même dans les organes électifs locaux. Ainsi, dans le gouver-

La participation à la vie politique est encore largement considérée comme un domaine réservé aux hommes en Afrique centrale.

nement gabonais de janvier 2009, 8 femmes occupent des postes ministériels sur 45 portefeuilles. Au Congo, le gouvernement de 2007 compte 5 femmes sur un total de 30 ministres et en RDC, 5 femmes sont membres d'un gouvernement de 42 ministres. De même, dans l'exécutif communal au Cameroun, 10,7% des maires sont des femmes et parmi les 21 ambassadeurs du pays, on compte une femme.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des pourcentages des femmes dans les parlements de pays d'Afrique centrale. On note qu'en dehors du Burundi qui a maintenu le taux de 30% depuis 2006, tous les autres pays de la sous-région ont moins de 20% de femmes dans les parlements.

| Pays | 2006 | 2007 | 2008 |
|----------------------|------|------|------|
| Angola | 15 | 15 | 15 |
| Burundi | 30,5 | 30,5 | 30,5 |
| Cameroun | 8,9 | 8,9 | 13,9 |
| Centrafrique | 10,5 | 10,5 | 10,5 |
| Congo Brazzaville | 8,5 | 8,5 | 7,3 |
| Gabon | 9,2 | 12,5 | 16,7 |
| Guinée équatoriale | 18 | 18 | 18 |
| RDC | 12 | 8,4 | 8,4 |
| Sao Tomé et Príncipe | 9,1 | 7,3 | 1,8 |
| Tchad | 6,5 | 6,5 | 6,2 |

Tableau 3.9 : Pourcentage des femmes aux Parlements en Afrique centrale

Source : Unifem, site web.

Secteur agricole

Les femmes jouent un rôle capital dans le secteur de l'agriculture en Afrique centrale, mais sont paradoxalement celles qui en bénéficient

Les femmes sont celles qui bénéficient le moins du secteur de l'agriculture, malgré le rôle capital qu'elles y jouent.

le moins. Un problème crucial de ce secteur est le fait que beaucoup de familles sont de petits producteurs agricoles où les femmes se heurtent aux difficultés énormes telles que l'accès limité aux terres, aux crédits, aux équipements

modernes, et le manque de routes pour l'écoulement de leurs produits. Tout ceci accroît leur dépendance économique et financière envers leurs conjoints pour résoudre les moindres problèmes quotidiens. En Guinée équatoriale par exemple, les femmes assurent 52% du travail manuel, dont seul un tiers est rémunéré tandis que les hommes qui accomplissent 48% du travail, reçoivent une contrepartie économique pour les trois quarts. Malgré la manne pétrolière dont bénéficie le pays, de nombreuses femmes ne ressentent pas encore d'amélioration substantive de leur situation économique et financière.

Cas particulier des femmes dans les pays en situation de conflit

La déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence basée sur le genre et la résolution 1325 (2000) du Conseil de Sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité examinent l'impact des guerres et conflits sur les femmes de manière spécifique. De plus, elles appellent les pays à créer des cadres légaux pour protéger les femmes dans les situations de conflits. Très souvent, pendant les conflits et les guerres, les femmes deviennent les cibles parce qu'elles sont perçues comme les gardiennes de la culture. Celles qui sont des victimes de viols sont considérées comme n'ayant plus aucune valeur dans leurs communautés et subissent plus de discrimination et violences plus tard quand elles y retournent.

Dans ce contexte, les actes de violence ne sont pas perpétrés seulement contre les femmes, mais aussi symboliquement contre les communautés, sociétés et cultures qu'elles incarnent. Les enlèvements, le trafic, le viol des femmes/filles et d'autres formes de violence deviennent courants et systématisés lors des conflits. En dehors de cette violence sexuelle et physique qu'elles subissent, les conséquences parfois sont aussi des grossesses non désirées, les maladies sexuellement transmissibles et l'infection par le VIH avec lesquelles elles doivent vivre pour le reste de leur vie.

L'encadré 3.1 ci-après dépeint le contexte de violence sexuelle qui prévaut lors des conflits en RDC.

Encadré 3.1 : La violence sexuelle pendant les conflits en République démocratique du Congo

Le contexte de guerre qui a caractérisé la RDC pendant plusieurs années a entraîné avec lui son cortège de violences de toutes sortes dont les principales victimes sont les femmes et les jeunes filles. Depuis le début des conflits à la fin des années 90, la RDC vit des alternances de paix et guerre ; et comme dans de nombreux conflits actuels, 70% des victimes sont des civils, majoritairement des femmes et des enfants. Le viol et la violence sexuelle sont utilisés comme armes de guerre.

La violence sexuelle touche les femmes de tout âge, y compris les fillettes. Les femmes courent des risques en accomplissant simplement les gestes de la vie quotidienne : quand elles se rendent dans les champs, ou lorsqu'elles marchent sur une route pour se rendre au marché. Bien qu'il soit difficile d'obtenir des chiffres exacts, les organisations non gouvernementales et les institutions des Nations Unies présentent à l'Est de la RDC estiment à 14 000 le nombre de viols en 2005 et à 13 000 en 2006 ; plus de 32 000 cas de viol et de violence sexuelle ont été enregistrés pour la seule province du Sud-Kivu depuis 2005 où il est estimé que chaque jour environ 40 femmes sont violées. Ces violences sont perpétrées principalement par des miliciens, mais aussi par des membres de l'armée congolaise, la police et les administrations locales.

Les conséquences psychologiques, physiques et sociales de la violence sexuelle sont nombreuses. Elles affectent l'individu, sa famille et sa communauté. La violence sexuelle a des conséquences très importantes sur la santé physique et mentale des femmes : elles sont exposées au risque de transmission des maladies sexuelles, et notamment du VIH ; environ 22% des femmes violées seraient porteuses du virus. Elles souffrent également des effets du Stress Post Traumatique tels que les crises d'angoisse, les insomnies, la dépression. Les grossesses non désirées ont également des conséquences physiques et psychologiques, y compris sur le bien-être de l'enfant né du viol.

En juin 2008, de nombreuses Congolaises victimes de viols ou autres crimes ont exprimé leur mécontentement à la lecture de la décision du Tribunal pénal international d'abonner toutes les charges retenues contre les auteurs de crime lors du conflit qui a ravagé la RDC.

Selon un rapport des Nations unies, la région du Nord Kivu a enregistré 7291 plaintes pour viol en 2006 et 2007, dont plus de 30% des victimes sont des enfants ou des adolescentes.

Source : www.genreenaction.net, www.amnesty.org.fr

3.4.3. Mécanismes institutionnels de lutte contre les violences et discriminations envers les femmes

Tous les pays d'Afrique centrale ont des structures étatiques comme des ministères ou directions générales chargés de la promotion de la femme. Ils ont également signé les conventions, élaboré les projets de lois en faveur des femmes et envoient des rapports périodiques sur la CEDEF au Conseil économique et social des Nations Unies. La société civile joue elle aussi un rôle important pour la promotion de la femme, bien que son action soit encore embryonnaire.

Les mécanismes étatiques

Pendant la décennie de la femme (1975-1985) instituée par la communauté internationale après la conférence mondiale sur la femme de 1975, les Nations Unies ont recommandé aux gouvernements de créer une institution qui s'occupe spécifiquement des problèmes des femmes. C'est ainsi que bon nombre des pays, y compris ceux de l'Afrique centrale ont créé le ministère de la Condition féminine. La plupart de ces ministères ont changé de dénomination ou ont été fusionnés avec d'autres départements ministériels. Ainsi, les ministères qui s'occupent spécifiquement des problèmes des femmes en Afrique centrale sont respectivement le ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme en Angola, le ministère des Droits de la Personne humaine et du Genre au Burundi, le ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille au Cameroun, le ministère de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement au Congo, le ministère de la Famille, de la Protection de l'Enfance et de la Promotion de la Femme au Gabon, le ministère des Affaires Sociales et de la Promotion de la Femme en Guinée équatoriale, le ministère de la Famille, des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale en République Centrafricaine, le ministère du Genre, de la Famille et des Enfants en République Démocratique du Congo, le ministère du Travail, de la Solidarité, de la Femme et de la Famille à Sao Tomé et Príncipe, et le ministère de l'Action Sociale, de la Solidarité Nationale et de la Famille au Tchad.

Plusieurs projets de lois ont été élaborés, mais les États ne disposent pas des mécanismes pour mesurer les progrès accomplis pour l'équité entre les sexes.

Malgré ces efforts, l'autonomisation économique des femmes de la sous-région n'est pas encore effective. Ainsi, plusieurs projets de lois ont été élaborés, relativement aux aspects clés par les différents pays de la sous-région, mais ils ne disposent pas des mécanismes pour mesurer les progrès accomplis pour l'équité entre les sexes. De même, certaines mesures prises ne sont pas adoptées telles que le projet de loi du Code de la Famille du Cameroun et la persistance dans le Code Civil et le Code Civil et Pénal Gabonais des dispositions légales discriminatoires, notamment celles ayant trait au mariage et aux relations familiales. Par exemple, en cas de divorce dans les deux pays sus-cités, la garde des enfants revient automatiquement au mari. En RDC, le Code du Travail et le Code de la Famille stipulent toujours que la femme mariée doit solliciter l'autorisation de son mari pour ouvrir un compte en banque, exercer une activité commerciale, conclure un contrat de travail ou encore être engagée dans la fonction publique.

La société civile

Les associations œuvrant en Afrique centrale pour l'élimination de la violence et de la discrimination à l'égard des femmes mènent des activités individuelles dont l'impact reste minime. Les difficultés auxquelles les organisations de la société civile sont confrontées sont entre autres :

- le manque de la formation et d'informations ;
- l'absence d'une structure de coordination des activités de plaidoyer auprès des gouvernements, de la mise en place, du suivi et d'évaluation de la CEDEF et des plates formes de Dakar et Beijing au niveau national et sous-régional ;
- le manque de ressources matérielles, humaines et financières pour accomplir ces tâches (Rapport du Cameroun sur la CEDEF, 2007).

3.4.4. Acteurs essentiels dans la lutte contre les violences et discriminations envers les femmes

Pour atteindre l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, tous les acteurs concernés doivent y participer et contribuer, chacun

d'eux ayant un rôle spécifique à jouer. Ces acteurs essentiels peuvent être regroupés en quatre groupes.

Le premier groupe est composé de pouvoirs publics. Ce groupe comprend tous les ministères, départements et services gouvernementaux qui interviennent dans le développement et la mise en œuvre des lois, politiques, programmes ou services qui concernent les femmes.

Le deuxième groupe est constitué des leaders d'opinion, en particulier les leaders des partis politiques, et les autorités traditionnelles et religieuses. Les leaders politiques peuvent promouvoir l'égalité des genres en encourageant la discrimination positive des femmes et le système des quotas pour favoriser l'inclusion de davantage de femmes dans leurs listes. Les leaders traditionnels et religieux quant à eux devraient sensibiliser leurs communautés et adeptes sur l'importance d'éliminer les violences et les discriminations envers les femmes et bannir les pratiques néfastes.

Le troisième groupe composé de la société civile comprend les organisations ou groupements qui luttent pour la cause des femmes. Le rôle de ce groupe est de sensibiliser et éduquer les membres de leurs associations sur le rôle essentiel que la femme peut et doit jouer dans le développement social de la société. L'implication des hommes à ce niveau est primordiale.

La communauté internationale qui est le quatrième groupe, comprend les agences des Nations Unies et les partenaires au développement qui ont pour rôle d'assurer l'application des conventions relatives à l'égalité des genres ratifiés par les États, et de soutenir le renforcement des capacités des institutions étatiques et de la société civile.

3.4.5. Recommandations

Le bien-être économique et l'autonomisation des femmes nécessitent des stratégies de sensibilisation appropriées. En effet, 70% des 1,3 milliards de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté sont des femmes. De même, une écono-

Le bien-être économique et l'autonomisation des femmes nécessitent des stratégies de sensibilisation appropriées.

mie ne peut se dire performante si elle ne valorise pas les contributions et les aptitudes de tous ses membres. L'équité sociale est fondamentalement liée à l'équité en terme de genre. Toute stratégie efficace de développement social durable dans la sous-région en matière d'égalité des genres devrait se baser sur l'approche genre qui consiste à analyser des situations, à développer et mettre en œuvre des programmes, des processus et des projets en tenant compte de façon égale de leur impact sur la situation des hommes et des femmes⁶⁸.

La violence et la discrimination envers les femmes de la sous-région d'Afrique centrale sont la conséquence des inégalités culturelles, sociologiques et économiques basées sur le genre. Elles entravent la réalisation des OMD et le développement social. Malgré les engagements pris à travers des documents, des stratégies de réduction de la pauvreté et des programmes de la dernière décennie, les inégalités entre les sexes perdurent dans les pays de la sous-région. Pour honorer les grands engagements souscrits dans le monde en faveur des femmes, les États devraient :

- veiller à l'application des lois en faveur de l'élimination des violences et discriminations à l'égard des femmes et modifier ou éliminer celles qui sont discriminatoires à l'égard des femmes et filles ;
- veiller à une entière prise en compte de l'approche genre dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de développement social dans les domaines clés ;
- renforcer les capacités de plaidoyer des ONG et de la société civile pour la mise en application des plates-formes de Dakar et de Beijing.

■ 3.5. Autres défis du développement social en Afrique centrale

Bien que les OMD représentent les défis du développement que la communauté internationale a jugés comme étant les plus urgents dans le monde, d'autres problèmes spécifiques à l'Afrique et en particulier à

⁶⁸ L'approche genre tient compte de façon égale de l'impact des politiques de développement sur la situation des hommes et des femmes. Ainsi, elle n'est pas exclusivement orientée vers la situation des femmes.

l'Afrique centrale méritent une attention particulière. Ainsi, la pauvreté en milieu urbain, le chômage des jeunes et la situation des orphelins et enfants vulnérables constituent de véritables bombes à retardement pour le développement social en Afrique centrale.

3.5.1. La pauvreté en milieu urbain

En 2008 pour la première fois dans l'histoire du monde, plus de la moitié de la population du globe, soit 3,3 milliards d'habitants vivaient en milieu urbain. L'Afrique centrale n'est pas en reste dans cette évolution, même si cette proportion y est beaucoup plus faible⁶⁹ (41%). Toutefois, cette urbanisation dans les pays ne va pas sans les autres conséquences immédiates que sont la paupérisation, les problèmes de logement et d'environnement. Si en Afrique centrale la grande majorité des pauvres se retrouve en milieu rural, les conditions de vie de ceux qui se trouvent en milieu urbain se dégradent de plus en plus. La pauvreté en milieu urbain est un phénomène relativement récent, mais rapidement croissant. Elle est due essentiellement à l'exode rural et à l'accroissement naturel en ville, combinés avec une croissance économique non génératrice d'emplois.

Souvent décrite comme l'urbanisation de la pauvreté, cette situation représente l'un des principaux défis du développement qui doit être relevé dans un avenir proche, tant ses conséquences sur les conditions de vie des citoyens et sur les perspectives de croissance économique sont importantes.

Situation actuelle

La population urbaine ne cesse de croître dans les pays d'Afrique centrale ; quatre des pays membres de la CEEAC ont des taux d'urbanisation supérieurs à 50% (81% pour le Gabon, 61% pour le Congo, 57% pour l'Angola et le Cameroun). Parallèlement à cette urba-

L'urbanisation croissante s'est accompagnée de la paupérisation d'une grande partie des citoyens.

⁶⁹ Selon les prévisions de UNFPA, la population urbaine surpassera la population rurale en Afrique à partir de 2030.

nisation, le pourcentage de la population qui est considérée comme pauvre en Afrique centrale est de 48%, un taux légèrement supérieur à l'ensemble du continent (46%), et sûrement l'un des plus élevés du monde. Alors que la pauvreté est plus répandue en milieu rural qu'en milieu urbain, la proportion de personnes qui vivent dans des conditions précaires en milieu urbain ne cesse de croître. Le rapport sur l'état de la population mondiale 2007 de UNFPA a révélé qu'en Angola et au Tchad, plus de la moitié de la population urbaine vivait en dessous du seuil de pauvreté, une situation qui prévaut sans aucun doute dans d'autres pays de la sous-région. À titre d'illustration, l'enquête congolaise auprès des ménages réalisée en 2005 a révélé que 45% des ménages vivant à Brazzaville sont pauvres. L'une des manifestations les plus visibles de la pauvreté en milieu urbain est la prolifération de l'habitat spontané et insalubre. En effet, la croissance urbaine en Afrique centrale a été en général plus subie que planifiée car elle ne s'est pas accompagnée d'une augmentation des infrastructures et des équipements sociaux de base adéquats.

L'enquête gabonaise d'évaluation de la pauvreté révèle que le pays comptait 33% d'individus pauvres (estimation en fonction du seuil de pauvreté national de 36 000 FCFA mensuels), soit près de 430 000 personnes en 2005. L'incidence de la pauvreté était de 30% en milieu urbain et de 45% en milieu rural. De ce fait, le milieu urbain qui abrite 80% de la population compte près de 75% du total des pauvres.

Causes et conséquences

La rapide expansion des villes d'Afrique est due à l'exode rural, à l'expansion démographique et, dans certaines zones à des conflits. Les populations quittent la campagne en raison du déclin de la productivité agricole, de la pénurie d'emplois et de l'insuffisance de l'accès aux infrastructures physiques et sociales de base. Toutefois, l'augmentation des revenus et l'élévation du niveau de vie qu'elles espèrent d'un exode vers la ville se réalisent rarement et la pauvreté urbaine très fréquente ne cesse de s'aggraver. En raison de l'insuffisance de la croissance économique dans de nombreux pays d'Afrique et de l'absence de politiques de développement bien conçues, le développement des infrastructures n'a pas pu être aussi rapide que l'expansion des besoins de logements et de services d'une population urbaine de plus en plus nombreuse.

La crise économique qu'ont connue les pays d'Afrique centrale a entravé la création d'emplois, et la reprise de la croissance essentiellement tirée par les exportations des matières premières ne s'est pas accompagnée d'une création d'emplois. En conséquence, la hausse du taux de chômage est plus ressentie dans les villes que dans les campagnes.

Comme souligné plus haut, l'urbanisation croissante a été plus subie que planifiée en Afrique centrale. De ce fait, le manque de réponses et de stratégies de la part du gouvernement pour accompagner l'installation de ces nouveaux arrivants a favorisé la pauvreté via le manque d'infrastructures sociales adéquates et de mécanismes d'assurance pour ceux vivant dans les conditions les plus précaires.

En conséquence, dans de nombreuses villes de la sous-région de plus en plus de bidonvilles surpeuplés se développent, caractérisés par des logements précaires et des infrastructures (routes, éclairage urbain, distribution d'eau, assainissement et évacuation des ordures) très insuffisantes. Il est fréquent que ces bidonvilles soient établis dans des environnements fragiles comme des pentes raides, des lits naturels d'évacuation des eaux de pluie ou des fonds inondables.

La mauvaise qualité du logement et le sous-équipement pourraient aussi être un des facteurs du déclin de la sécurité et de l'aggravation de la criminalité dans les villes. L'une des conséquences les plus directes de la pauvreté en milieu urbain est l'insécurité, mais également un recours de plus en plus croissant aux activités du secteur informel pour la survie. On pourrait également citer la dégradation de l'état de santé général avec le développement des épidémies dues à la promiscuité et aux mauvaises conditions d'hygiène.

L'aggravation de la criminalité et le recours de plus en plus croissant aux activités du secteur informel sont au nombre des conséquences de la pauvreté en milieu urbain.

Une des conséquences de la prolifération de l'habitat spontané est la friction entre l'administration urbaine et les habitants de ce type de logements. Cette situation se termine souvent par des évictions forcées et la démolition des logements non conformes, résultant en des mouvements sociaux et en des situations de plus grande précarité telles qu'on pu récemment les observer dans les villes de Yaoundé et de Douala, mais également à Luanda où

20 000 habitants pauvres ont été expulsés de leurs logements sans dédommagement.

Recommandations

La pauvreté en milieu urbain est un phénomène à prendre au sérieux et le phénomène ne cesse de s'amplifier. Il est donc très surprenant que la plupart des pays africains, dont ceux d'Afrique centrale continuent de l'ignorer systématiquement dans leurs politiques de réduction de la pauvreté, tel que le démontre une récente analyse de leurs documents cadres de stratégies de réduction de la pauvreté (Mitlin, 2004). Les solutions à mettre en œuvre devraient s'atteler tant à accompagner l'installation de ceux qui résident déjà en ville qu'à renforcer l'attractivité du milieu rural pour endiguer le flot d'exode rural.

Mesures d'accompagnement en milieu urbain

Les évictions des populations mal installées sans relogement peuvent s'avérer contre-productives dans la mesure où les pauvres urbains changeront simplement d'emplacement pour s'installer en général dans la même ville. Pour résoudre la crise du logement due à la pauvreté en milieu urbain en Afrique centrale, une des solutions à envisager est la mise en œuvre de plans d'urbanisation qui s'appuient sur l'investissement dans les infrastructures de base, telles que la construction de logements sociaux. À cet effet, les tentatives passées qui ont connu un succès relatif comme celle des habitats de la Société Immobilière du Cameroun (SIC) pourraient être relancées et améliorées. Ainsi, les autorités angolaises se sont récemment engagées à construire 200 000 logements sociaux et des programmes de fourniture de logements sociaux sont actuellement mis en œuvre au Gabon, (voir encadré 2).

Renforcer l'attractivité du milieu rural

Toute politique visant à réduire l'exode rural devrait intégrer l'amélioration des conditions de vie en milieu rural. À cet effet, les résultats d'une enquête réalisée par l'Office de la recherche scientifique et technique outre-mer (devenu depuis l'Institut de Recherche sur le Développement) auprès des populations rurales camerounaises sont édifiants. Les répon-

dants avaient cité dans l'ordre les besoins dont la satisfaction leur ferait renoncer à émigrer en ville :

1. aménagements hydrauliques ;
2. infrastructures sanitaires ;
3. création d'emplois en milieux ruraux ;
4. infrastructures scolaires ;
5. infrastructures de transport ;
6. accès à la terre ;
7. infrastructures de loisir.

De même, l'augmentation des revenus agricoles et l'amortissement des chocs dus aux variations des prix internationaux, conséquences d'une bonne politique agricole, permettraient de renforcer l'attractivité du milieu rural, en particulier pour les jeunes qui sont ceux qui émigrent le plus vers les villes.

Encadré 3.2 : Une solution au problème de logement en milieu urbain : le cas du Gabon

Le Gabon accuse depuis plus de deux décennies un déficit en logements et en terrains viabilisés. Ce déficit serait de l'ordre de 160 000 (dont près de 70% pour la seule capitale) dans la période récente et concerne principalement l'habitat social destiné aux couches les plus défavorisées. Ainsi, la forte demande en logement a pour conséquence l'édification des bidonvilles dans lesquels les conditions sanitaires ne sont pas souvent appropriées. De plus ces quartiers peuvent être éloignés des transports publics et des autres infrastructures sociales (eau, électricité, écoles, centres de santé, etc). Dans ces conditions, la précarité du logement ajoute une autre dimension à la pauvreté. Au Gabon, la population urbaine a cru à un rythme de 3,2% en moyenne annuelle au cours de la période 1993-2003, passant de 742 000 à 1 014 000 habitants. La capitale Libreville abrite 42% de la population du pays et plus de la moitié de la population urbaine. En conséquence, une forte pression pèse sur l'offre de logement et une politique de l'habitat adéquate requiert une bonne connaissance des caractéristiques de la demande afin de mieux planifier l'offre. Par ailleurs, une bonne politique de l'habitat n'a pas seulement une dimension sociale. Elle a des effets d'entraînement sur le secteur du bâtiment et des travaux publics, le système financier et l'emploi.

Afin de répondre à la demande croissante de logements, une nouvelle politique du logement est en train d'être mise en place au Gabon. Cette politique vise à

accroître l'offre de terrains viabilisés ; à mettre en place de mécanismes rapides d'accès à la propriété foncière ; à promouvoir l'utilisation de matériaux locaux et l'assainissement des quartiers sous-intégrés. En effet, le pays ambitionne de construire 16 000 logements en moyenne par an pendant dix ans et de viabiliser 4 500 parcelles par an pendant la même période. Une nouvelle banque de l'habitat, un nouveau fonds national de l'habitat et un nouveau compte de refinancement de l'habitat, sont prévus pour être les organismes de financement de cette politique. Pour améliorer l'accessibilité de ces logements aux plus pauvres, ces organismes envisagent d'allonger la durée du crédit, étant donné que le coût des logements aux conditions traditionnelles de crédit (durée de dix ans et taux d'intérêt du marché) les place hors de portée de nombreux pauvres.

Source : Enquête gabonaise d'évaluation de la pauvreté (2006)

3.5.2. Le chômage des jeunes

Les jeunes de 15 à 24 ans représentent 17% de la population mondiale. Ce pourcentage est supérieur à 20% en Afrique où la population jeune était estimée à 200 millions pour 2005 (CEA, 2005). Le taux de chômage des jeunes en Afrique pour la même année était de 21%, beaucoup plus élevé que le taux de 14,4% dans le monde. De plus, la part de la population jeune parmi les chômeurs en Afrique est disproportionnée ; elle représente 40% de la population active et 60% des chômeurs (Banque mondiale, 2008). Le chômage s'explique par un ensemble de facteurs, notamment l'accroissement naturel de la population, et la structure de l'économie dont la croissance n'est pas tirée par le secteur manufacturier. En conséquence, la population qui arrive sur le marché du travail est plus importante que celle que les capacités de production de l'économie permettent d'absorber.

Situation actuelle

Les jeunes Africains représentent 37% de la population totale et 60% des chômeurs, pourcentage très supérieur à la moyenne mondiale de 43,7%. En outre, 72% de jeunes vivent avec moins de 2 dollars par jour.

L'OIT définit un chômeur comme un individu sans emploi, ayant cherché du travail durant les quatre dernières semaines et qui est disposé à accepter un poste si on le lui propose. Cette définition du chômage ne convient pas à la situation des économies largement dominées par le

secteur informel, comme c'est le cas de la plupart des pays de la CEEAC. Ainsi, les résultats de l'enquête nationale sur l'emploi effectuée au Cameroun en 2006 établissent le taux de chômage national à 4,4%, avec 10,7% en milieu urbain. Ces informations sont à peine crédibles quand on connaît la situation économique du Cameroun. De fait, pour avoir une idée plus précise du marché de l'emploi, il faudrait en plus observer le chômage déguisé et le sous-emploi (nombre d'heures de travail et qualité des emplois occupés). Ainsi, la même enquête révèle que le taux de sous-emploi (proportion de ceux qui travaillent moins de 35 heures par semaine) est de 75,8% et que 69,3% des travailleurs gagnent moins que le salaire minimum légal du pays qui est de 23 500 FCFA. De même, l'EGEP du Gabon (2005) révèle que le taux de chômage de la population totale est de 16,3%, mais il touche un jeune de moins de trente ans sur trois.

La définition du chômage de l'OIT ne convient pas à la situation des économies de l'Afrique centrale, largement dominées par le secteur informel.

Le rapport de la Banque mondiale « Les Indicateurs du Développement de l'Afrique 2008-2009 » souligne que le chômage frappe plus les jeunes citadins que les jeunes ruraux et les jeunes hommes (23,1%) que les jeunes femmes (18,4%). Toutefois, les ruraux et les femmes travaillent dans des conditions beaucoup plus précaires, pendant de plus longues heures et exercent des emplois dont la productivité et la rémunération sont moindres.

Le chômage des jeunes en Afrique centrale est caractérisé par un paradoxe : alors que l'une des causes le plus souvent citées de ce chômage est la sous-scolarisation et le faible niveau d'alphabétisation, on constate également que le taux de chômage des plus éduqués est plus élevé que la moyenne.

Causes et conséquences

Les causes du taux de chômage élevé des jeunes en Afrique centrale se retrouvent tant du côté de l'offre que de la demande de travail.

La demande de travail s'est considérablement réduite en Afrique depuis le milieu de la décennie 90, et l'Afrique centrale n'a pas échappé

à cette tendance. La crise économique qu'ont connue les pays de la sous-région à partir de ce moment s'est traduite par une réduction de l'activité et donc de la demande de main-d'œuvre. Au début des années 2000, la croissance a de nouveau repris dans la plupart des pays de l'Afrique centrale, mais malheureusement sans hausse de l'emploi. Une des raisons de l'absence de réactivité de l'emploi est la faible élasticité du taux de chômage des jeunes à la croissance du PIB. De 0,90 pour la période 1995-1999, cette élasticité est passée à 0,62 sur la période 1999-2003 (Kapsos, 2005). Le faible contenu en emploi de la croissance en Afrique centrale s'explique par la structure de l'économie caractérisée par une faible transformation des produits (la croissance étant essentiellement tirée par les exportations de matières premières), mais aussi par la prédominance des entreprises étrangères qui emploient presque exclusivement des experts internationaux. Le taux de chômage élevé des jeunes est ainsi le résultat de la croissance économique non génératrice d'emplois combinée avec le fort taux de croissance démographique.

Une autre cause du chômage est l'inadéquation entre les profils de formation des jeunes et la demande de travail. Le paradoxe décrit plus haut ne remet pas en question l'importance de l'instruction dans la formation de l'individu, mais plutôt son adéquation avec le marché du travail⁷⁰. L'État n'est pas le plus grand fournisseur d'emplois, pourtant les formations proposées par le système éducatif ne tiennent pas encore

suffisamment compte des besoins en main-d'œuvre du secteur privé.

En cas d'émergence de conflits, les jeunes désœuvrés sont les premiers recrutés par les groupes rebelles.

Le chômage des jeunes a des conséquences économiques et sociales autant sur les jeunes eux-mêmes que sur l'ensemble de la société. Le manque à gagner en termes de taxes sur le revenu et à la consommation est d'autant plus important que l'assiette fiscale est réduite. Les jeunes chômeurs sont obligés de trouver d'autres moyens de subsistance plus ou moins légaux. C'est ainsi que de plus en plus de jeunes citoyens africains se retrouvent dans le secteur informel,

⁷⁰ De plus, il faudrait tenir compte de la qualité du travail et du salaire moyen perçu dans les deux catégories ; le faible taux de chômage des non scolarisés traduit surtout leur présence dans le secteur informel, les emplois temporaires, sous-payés et agricoles en milieu rural.

mais également dans la prostitution ou le banditisme. Le développement du commerce sexuel dans les villes a pour conséquence la hausse des taux de prévalence du VIH et l'insécurité causée par la fréquence des actes de banditisme décourage l'investissement direct étranger (IDE). Beaucoup de jeunes chômeurs se résolvent à aller tenter leur chance sous d'autres cieux, recourant ainsi à l'émigration qui n'est pas toujours une panacée. Plus grave encore, en cas d'émergence de conflits, les jeunes désœuvrés sont les premiers recrutés par les groupes rebelles.

Recommandations

Les jeunes chômeurs constituent un potentiel non utilisé par l'économie. Le chômage des jeunes a des conséquences importantes sur l'individu et sur la société. À lui seul, le manque à gagner en termes de recettes fiscales et d'IDE justifie une action de l'État pour s'attaquer au problème. Il convient donc de préparer le marché du travail à accueillir les jeunes tout en préparant ces derniers à s'insérer dans ce marché.

Il convient de préparer le marché du travail à accueillir les jeunes tout en préparant ces derniers à s'insérer dans ce marché.

Préparer le marché du travail à accueillir les jeunes

Étant donné que 60% des jeunes Africains vivent encore dans des zones rurales où l'activité principale est l'agriculture, la redynamisation de ce secteur, en particulier l'augmentation de la productivité agricole doit être au centre de la politique de l'emploi. En dépit de la faible rémunération actuelle dans le secteur agricole, ce dernier constitue la voie de l'avenir tant pour sortir une partie des jeunes de la précarité que pour assurer la sécurité alimentaire dans la sous région, pour peu qu'il soit structuré, qu'il reçoive des investissements, et qu'il soit revalorisé.

En outre, vu le faible potentiel de création des emplois en Afrique centrale, une attention particulière devrait être accordée à l'auto-emploi. La part des crédits à long terme accordés par le secteur bancaire est négligeable et les jeunes n'ont en général pas la garantie qui est exigée pour prendre un crédit. Les États pourraient apporter cette garantie pour les jeunes ayant des projets pertinents de création d'entreprises.

Préparer les jeunes à s'insérer dans le marché du travail

L'une des causes du chômage des jeunes est l'inadéquation entre la formation de la main-d'œuvre et les besoins du secteur privé. Une des clés du succès des économies d'Asie de l'Est a été le système de conseils de productivité qui consiste à intégrer les profils de compétences recherchés par les entreprises privées dans les programmes éducatifs. Pour suivre cet exemple, les pays de l'Afrique centrale devraient mettre en œuvre une véritable politique de l'emploi qui s'appuie sur la formation professionnelle.

Les conditions de recherche d'emploi elles-mêmes évoluent suivant les technologies disponibles. L'initiation des jeunes à ces nouvelles caractéristiques du marché du travail permet de renforcer leur compétitivité, comme le fait le projet *e-emploi* mis en œuvre en Afrique centrale (voir encadré 3.3).

Encadré 3.3 : Le projet « Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication au service de l'Emploi » ou *e-Emploi*

Dans le cadre du processus de mise en œuvre des recommandations du Sommet de Ouagadougou et des autres sommets dédiés à cette thématique, la CEA a entrepris diverses actions pour aider à la promotion de l'emploi, en particulier l'emploi des jeunes. En Afrique Centrale, la Division des TIC, sciences et technologies de la CEA et la CEA/BSR-AC ont élaboré un projet sous-régional dénommé *e-Emploi* dont l'objectif est de lutter contre le chômage des jeunes diplômés et la pauvreté à travers l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Mis en œuvre en partenariat avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale du Congo et le bureau du Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD) au Congo, ce projet vise à renforcer les capacités des jeunes diplômés en techniques de recherche d'emploi, et à assister ces derniers à utiliser les TIC aux fins d'insertion professionnelle. Spécifiquement, il s'agit de renforcer les capacités de ces jeunes diplômés dans la recherche d'emploi par l'utilisation des TIC en leur offrant une formation appropriée sur les techniques de recherche d'emploi et en les encourageant à postuler en ligne pour les rendre compétitifs afin qu'ils aient accès aux grandes entreprises et aux organisations internationales qui utilisent l'Internet pour le recrutement de leur personnel dans le monde entier.

Lancé en mai 2007 à Brazzaville, le projet *e-Emploi* a déjà permis à plus de 80 jeunes congolais d'être formés pour le monde du travail ; 20 d'entre eux ont ainsi pu trouver un emploi.

Par ailleurs, sur requête du gouvernement congolais, le projet e-Emploi sera étendu à la ville de Pointe-Noire pour une période de 12 mois. De même, à la demande du gouvernement gabonais, le projet est en passe d'être mis en œuvre au Gabon.

Source : PNUD, République du Congo (2009), CEA/BSR-AC (2009)

3.5.3. La situation des orphelins et enfants vulnérables

Les orphelins sont définis comme les enfants de 0 à 18 ans qui ont perdu au moins un de leurs parents, tandis que les enfants vulnérables sont définis comme ceux dont la sécurité, le bien-être et le développement sont compromis pour diverses raisons. Il s'agit essentiellement d'enfants abandonnés, de la rue, handicapés, affectés par la guerre (enfants soldats, déplacés et réfugiés), exposés au travail dangereux, victimes de trafic et d'abus de toute nature et de négligence ou d'enfants vivant dans des conditions de pauvreté extrême.

Le nombre des orphelins et enfants vulnérables (OEV) est croissant en Afrique en raison de l'épidémie du VIH et sida et des conflits. Le continent comptait près de 40 millions d'orphelins en 2007, dont 11,4 millions rendus orphelins par l'épidémie du VIH et sida.

Situation actuelle

Les conditions vulnérables de ces enfants se traduisent par la vie dans la rue, le recours à la mendicité, la prostitution et le vol, la toxicomanie et l'exposition à la violence et aux différents abus. L'enquête des ménages réalisée au Congo en 2005 révèle que presque la moitié de la population (48,47% des 3 550 500 habitants) est âgée de moins de 18 ans. Parmi ces enfants de moins de 18 ans, on compte 137 385 orphelins de père, 69 025 orphelins de mère et 23 091 enfants qui ont perdu leurs deux parents. De plus, le Plan National d'Action estime ainsi que 4% de tous les enfants sont OEV. Ces OEV ne constituent pas un groupe homogène ; le gouvernement congolais a identifié 33 catégories différentes d'OEV.

Le nombre de « *shégués* », ces enfants de la rue en RDC dont la plupart sont rejetés par leurs familles car accusés de sorcellerie est estimé à environ 60 000. Ce phénomène qui était jusqu'au milieu des années 90

une situation singulière à laquelle la communauté n'accordait que très peu d'attention s'est transformée au fil des années en un phénomène alarmant en RDC et en particulier dans la ville de Kinshasa où se retrouve la grande majorité de ces enfants. D'après les conclusions de l'enquête démographique et de santé réalisée en RDC en 2007, 25% des enfants des moins de 18 ans dans le pays sont des OEV.

Bien que beaucoup des enfants soient en général exposés à plusieurs privations de toutes sortes, les orphelins sont particulièrement vulnérables car ils n'ont pas la maturité physique et émotionnelle pour supporter le traumatisme psychique causé par la perte de leurs parents. Dans un contexte où les ressources sont limitées et les communautés submergées, les OEV courent le risque de grandir avec un potentiel réduit, mais surtout d'être exclus de la société et du développement de leur pays en l'absence d'une action concrète pour les prendre en charge de manière appropriée dans la communauté.

Causes et conséquences

Les causes de la vulnérabilité des enfants en Afrique centrale sont la mort des parents, les mauvais traitements infligés par les nouveaux conjoints des parents survivants ou par les tuteurs, les conflits et l'épidémie du VIH et sida. Les orphelins

Bien que beaucoup des enfants soient en général exposés à plusieurs privations de toutes sortes, les orphelins sont particulièrement vulnérables.

sont en général pris en charge par la famille étendue et subissent souvent de mauvais traitements qui les poussent à s'enfuir de la maison, tout comme les enfants maltraités par les membres de la famille étendue à qui ils sont confiés par leurs parents pauvres. Les conflits créent

des conditions de vulnérabilité pour les enfants en détruisant une bonne partie des institutions qui sont censées les protéger, en particulier la famille et la communauté ; en outre beaucoup d'entre eux se retrouvent dans des camps de réfugiés. Les enfants de parents infectés par le VIH et ayant développé le sida sont souvent retirés de l'école pour s'occuper d'eux ou n'y vont plus du tout par manque de moyens, avant de se retrouver orphelins à la mort de ces derniers.

D'autres facteurs tels que le manque de soins et d'affection, de toit, d'éducation, de soutien psychologique et la malnutrition sont réguliè-

rement cités parmi les facteurs qui accentuent la vulnérabilité des enfants. En outre, la corruption et la mauvaise gouvernance sont à l'origine de leur exclusion sociale.

Les conséquences de la vulnérabilité des OEV se traduisent par différents abus dont ils sont victimes : conditions de travail inhumaines et exploitation de la part de leurs employeurs quand ils sont obligés de travailler pour survivre, abus sexuels et rackets pour ceux qui vivent dans la rue, enrôlement pour devenir enfants soldats ou esclaves sexuels des combattants dans des situations de conflits, etc. Ainsi En RDC, 62% des orphelins et 74% des OEV sont scolarisés, contre 81% des enfants dont un parent au moins est vivant. De même, 30% des OEV ont une insuffisance pondérale contre 23,6% des autres enfants. La consommation de drogues plus ou moins dures est courante pour les enfants de la rue. De manière générale, les OEV sont exclus de la vie sociale dans ses différentes dimensions telles que présentées dans le tableau ci-dessous.

Les conséquences de la vulnérabilité des OEV se traduisent par différents abus dont ils sont victimes.

| Dimension | Forme de l'exclusion |
|--------------------------|---|
| Participation économique | Les OEV n'ont pas un accès équitable, ni le contrôle des ressources telles que la terre, les intrants agricoles, un emploi et d'autres moyens d'existence. |
| Participation sociale | Les OEV subissent des discriminations dans l'accès aux biens publics essentiels tels que l'éducation, la santé, l'eau, la sécurité et la protection sociales, le soutien familial et communautaire. |
| Participation politique | La voix des OEV n'est pas entendue et leur condition particulière au sein des ménages dirigés par des personnes âgées ou instables rend inefficace la formulation des politiques. |

Tableau 3.10 : Différentes dimensions de l'exclusion sociale des OEV
Source : CEA, 2008.

Recommandations

Pour éviter que les OEV ne grandissent en marge de la société, il faudrait les y insérer de telle sorte qu'ils y trouvent leur place et s'en sentent pleinement membres. Cette insertion sociale n'est pas sans dif-

ficulté. Ainsi, le premier préalable à remplir est l'identification des OEV ; les orphelins sont en général recueillis dans les familles et les communautés où leurs souffrances ne sont pas toujours visibles. Au Cameroun, une étude du ministère des Affaires sociales a permis d'estimer à 210 000 le nombre d'orphelins du sida en 2005, mais on n'a aucune estimation du nombre des autres orphelins, ni des enfants vulnérables.

L'État, qui est l'institution suprême devrait également reconnaître la spécificité de ces enfants et la prendre en compte dans ses politiques de développement comme c'est le cas au Congo (voir encadré 3.4). Cette prise en compte devrait également s'accompagner d'autres actions, telles que suggérées par les participants à la communauté de pratique de la CEA (2008) pour l'insertion sociale des OEV⁷¹ qui ont identifié les actions suivantes comme éléments nécessaires d'une stratégie d'insertion sociale des OEV :

- La coopération entre diverses institutions, étant donné que cette question interpelle de manière différente l'État, les institutions communautaires et les partenaires au développement ;
- L'approche globale qui tient compte de ceux qui prennent en charge les OEV (*caregivers*) : en général, les OEV qui ne vivent pas dans la rue sont encadrés par les membres de la famille étendue, en particulier les grands-parents. Ces personnes qui les prennent en charge ont besoin d'une assistance financière, émotionnelle et physique qui pourrait leur être accordée par exemple sous forme de l'octroi de micro-crédits ou d'aide en nature ;
- L'implication des OEV au processus de prise de décision en tant qu'individus, membres d'une communauté et d'un État ;
- La mise en œuvre et la généralisation des politiques de discrimination positive qui favorisent les OEV dans des programmes de formation, d'opportunités de financement et d'emplois. Au Cameroun par exemple, certains départements accordent des exonérations des droits de scolarité pour les orphelins dans les établissements publics d'enseignement primaire et du secondaire.

⁷¹ La discussion électronique sur la « promotion et insertion sociale des Orphelins et Enfants Vulnérables dans les OMD en Afrique » fait partie d'un projet du Compte de Développement Interrégional intitulé « coopération interrégionale pour renforcer l'insertion sociale, l'égalité entre les sexes et la promotion de la santé dans les OMD ». Cette discussion s'est déroulée du 23 juin au 20 juillet 2008.

Encadré 3.4 : La prise en compte des OEV dans les politiques de développement : le cas du Congo

Dans ses efforts pour inclure socialement tous les groupes vulnérables, le gouvernement congolais a tout d'abord défini les conditions qui déterminent la « vulnérabilité » comme « un état de fragilité qui peut affecter divers individus et groupes sociaux selon les circonstances ». Cette définition inclut naturellement tous les enfants (0 à 18 ans), à cause de leur statut dans la vie et de leur dépendance vis-à-vis de leurs parents. Sous ces conditions, les enfants peuvent être catégorisés comme orphelins et enfants vulnérables lorsque des circonstances particulières augmentent leur vulnérabilité et compromettent leur futur.

Pour faire face à de telles situations, le gouvernement du Congo a préparé un Plan National de Développement Social décrivant la vision nationale de l'enfance. Ce Plan est accompagné par un Cadre National Stratégique qui aborde la question de la vulnérabilité dans l'enfance et des OEV. De plus, le Document Cadre de Lutte Contre la Pauvreté a clairement expliqué les raisons pour lesquelles il est essentiel de prendre en compte la situation des OEV et de proposer des stratégies correctives. En outre, la politique nationale de lutte contre le VIH et sida, la politique de l'intégration professionnelle et la politique de réhabilitation post-conflit contiennent toutes des éléments qui tiennent compte des OEV.

Source : CEA (2008)

Conclusion et recommandations

Le marasme économique dans lequel ont sombré les pays de l'Afrique centrale, dans les années 1990, combiné avec la récurrence des conflits politico-militaires dans la plupart des pays de la sous-région, a conduit une partie de plus en plus importante des populations vers les villes, ces dernières étant mal préparées à les accueillir. Les problèmes qui découlent de cette urbanisation non planifiée sont multiples et appellent une action concrète des gouvernements. La première étape, celle de régénérer la croissance est déjà franchie par la plupart des pays de la sous-région. Cependant, les indicateurs de développement humain et social ne reflètent pas la croissance économique forte et soutenue enregistrée dans la CEEAC au cours des années récentes, et l'Afrique centrale est la sous-région d'Afrique qui a accompli les progrès les plus faibles vers la réalisation des OMD.

De fait, trois principaux facteurs ralentissent le développement social Afrique centrale. Il s'agit de la faiblesse des ressources allouées aux secteurs sociaux, du manque d'efficacité dans leur utilisation et de l'impact des conflits politico-militaires. Afin de favoriser le développement humain et social et d'accélérer le rythme des progrès vers les OMD en Afrique centrale, il convient de mettre en œuvre des mesures qui tiennent compte des obstacles énoncés plus haut. En ce sens, les gouvernements devraient augmenter la part de leurs budgets allouée aux secteurs de l'éducation, de la santé et au développement des infrastructures et instaurer un plaidoyer pour que les pays de l'OCDE respectent leur engagement de consacrer 0,7% de leur PNB à l'aide publique au développement. Toutefois, l'accroissement des ressources seul ne suffit pas ; la poursuite des OMD suppose également une augmentation significative de l'efficacité de ces ressources pour soutenir les efforts déployés par les pays partenaires en vue de renforcer la gouvernance et d'améliorer les résultats obtenus sur le front du développement. Pour accroître l'efficacité des programmes mis en œuvre, les pays devraient tenir compte des synergies engendrées par l'interdépendance entre les OMD. De même, il est nécessaire que les États intensifient leurs efforts de stabilisation politique et institutionnelle. En effet, tout effort pour promouvoir le développement économique et social serait vain si la paix et la sécurité ne sont pas au préalable acquises. Les pays en situation de post-conflit devraient mettre en place non seulement des programmes de réhabilitation en vue de la reconstitution du tissu économique, mais également des actions en faveur de la paix durable, la stabilité, la sûreté et de la sécurité publiques. En ce sens, il convient d'optimiser l'éducation comme instrument de promotion d'une culture de paix, de tolérance et de respect des droits de l'homme, particulièrement dans les pays en situation de crise ou en post-conflit.

La participation directe des femmes aux processus décisionnels du secteur public devrait être perçue non seulement comme une question de justice démocratique, mais aussi comme un moyen d'améliorer la crédibilité des instances gouvernementales en respectant les engagements souscrits au niveau international. Les quotas sont un mécanisme efficace pour appuyer la participation des femmes à la vie politique, mais l'augmentation seule du nombre de femmes participant à la vie politique ne suffit pas à assurer une sensibilité accrue du secteur public aux besoins des femmes. Elle doit être assortie de réformes de la gouvernance sensibles aux spécificités. Cette gouvernance devant

consister en une gestion inclusive, proactive et responsable des affaires publiques, qui accroît la capacité de l'État à mettre en œuvre des politiques favorables à une réelle égalité des sexes.

La population d'Afrique centrale, caractérisée par une forte croissance constitue l'un de ses atouts importants pour son développement. Cette population en majorité jeune est en perpétuelle évolution, et ce sont les caractéristiques mêmes de cette évolution qui comportent des risques pour le développement social de la sous-région. Alors que la plupart des conflits semblent s'acheminer vers leur terme, les États d'Afrique centrale courent le risque d'être confrontés à des crises sociales futures. Une fracture sociale apparaît de plus en plus nettement dans les villes avec un nombre croissant de pauvres urbains, de jeunes désœuvrés et sans perspective d'emploi futur, et des orphelins et enfants vulnérables qui ont grandi en marge de la société. L'un des défis majeurs pour les pays de la sous-région est de mettre en place des politiques de développement qui tiennent compte de l'insertion de toutes les couches de la population dans la vie économique et sociale.

BIBLIOGRAPHIE

- African Population and Health Research Center, Population Reference Bureau (2008), *2008 Africa population data sheet*
- African Union (2008), *Progress report on the implementation of the commitments of the May 2006 Abuja Special Summit on HIV/AIDS, Tuberculosis and Malaria (ATM)*. Status Report On HIV/AIDS. Draft report
- African Union (2008), *Review of the situation of MDGs 4, 5, 6. Towards progress in the Africa Region*. Draft.
- African Union, 2005. *MDGs in Africa, 2005*.
- Awases, M., Gbary, A., Nyoni J., and Chatora R. (2004). *Recruitment of health workers from the developing world: A Synthesis Report*. Brazzaville, Congo : World Health Organization Regional Office for Africa.
- Banque Africaine de Développement, (2008), *Indicateurs sur le Genre, la Pauvreté et l'Environnement*, AFDB, 2008.
- Banque Africaine de Développement/OCDE (2008), *Perspectives économiques en Afrique 2008*.
- Études Pays : Angola, Cameroun, Gabon, Congo, Guinée équatoriale, République Démocratique du Congo, Tchad*.
- Banque mondiale (2009), *Little Data Book on Africa*. Washington D.C.
- Banque mondiale (2008), *Youth unemployment, African Development Indicators 2008*, Washington D.C.
- Banque mondiale (2005), *Migrations internationales, envoi de fonds et exode des compétences*. Policy Research Working Paper.
- Banque mondiale (1996), *Faire reculer la pauvreté en Afrique subsaharienne : Rapport d'un groupe d'étude de la Région Afrique*, Rapport n° 15575-AFR, mai 1996L.
- Commission Économique pour l'Afrique (2008), *Assessing progress Towards the Millennium Development Goals 2008*. Addis-Ababa.

- Commission économique pour l'Afrique (2008), *Social inclusion of OVCs, final report of the e-discussion*. Addis-Ababa.
- Commission économique pour l'Afrique (2008), *Assessing Progress towards the Health MDGs in Africa MDGs*, forthcoming, Addis-Ababa.
- Commission économique pour l'Afrique (2007), *Assessing progress Towards the Millennium Development Goals 2007*. Addis-Ababa.
- Commission économique pour l'Afrique (2007) *Mainstreaming Health Equity in the Development Agenda of African Countries*, ACGS, UNECA, 2007.
- Commission économique pour l'Afrique (2005), *Economic Report of Africa 2005, chapter 5, Meeting Youth Unemployment head on*, Addis Ababa.
- GTZ, ministère de la Santé publique du Cameroun, (2009). Résultats de l'Etude de prévalence sur le viol et l'inceste au Cameroun.
- Gubry, P. (1990) *Une politique unique peut-elle retenir la population à la campagne ?* UEPA.
- Conférence sur « Le Rôle des migrations dans le développement de l'Afrique : Problèmes et politiques pour les années 90 », Nairobi, Communications spontanées.
- Institut National de Statistiques, Tendances (2008), *Déterminants et Profil de la Pauvreté au Cameroun en 2007*. Rapport intérimaire.
- Kapsos, S. (2005) The employment intensity of growth : Trends and macroeconomic determinants. ILO Employment Strategy Paper.
- Levine, R. (2004). *Millions Saved : Proven Successes In Global Health*, The center for Global Development.
- Louw, A., Shaw, M., Camerer, L., Robertshaw, R. (1998) *Crime in Johannesburg : Results of a City Victim Survey*, ISS monograph series, 18, Institute for Security Studies, Halfway House.
- Ministère de la Condition féminine et de la Famille, République démocratique du Congo (2006), Synthèse des 4^e et 5^e rapports sur l'état d'application de la CEDEF en République démocratique du Congo.
- Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille du Cameroun (2006), *Annuaire statistique sur la situation de la femme au Cameroun*
- Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire du Cameroun (2008), *Suivi de la situation des enfants et des femmes, 2006*. Enquête par Grappes à Indicateurs multiples, Rapport Principal.
- Ministère du Plan, de l'Aménagement du territoire et de l'Intégration économique du Congo (2006), *Enquête congolaise auprès des ménages pour l'évaluation de la pauvreté, profil de la pauvreté au Congo en 2005*, Rapport Final d'Analyse.

- Ministère du Plan, du Développement et de la Coopération, République du Tchad (2005), *Deuxième Enquête Démographique et de Santé (EDST-II)*, Rapport Préliminaire.
- Ministère du Plan, ministère de la Santé, République démocratique du Congo (2008), *Enquête Démographique et de Santé*. Rapport final.
- Mitlin D. (2004) *Understanding urban poverty: What the Poverty Reduction Strategy Papers tell us*. IIED, London.
- Nations Unies (2008), *Réunion de haut niveau sur les OMD, Fiches d'information*.
- Nations Unies (2007), *World Economic Prospects, The 2006 Revision*, Département des Affaires économiques et sociales, division de la Population, New York.
- Nations Unies, *Division des statistiques*
- Nations Unies, *Millennium Indicators*
- Nations Unies (2007), *Rapport de la Commission de la Condition de la Femme*, Conseil économique et social, 2007.
- Nations Unies (2007), *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : Quatrième et cinquième rapports périodiques du Cameroun*, CEDAW/C/CMR/3, 2007.
- Nations Unies (2004), *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : Quatrième et cinquième rapports périodiques de la Guinée équatoriale*, CEDAW/C/GNQ/4-5, 2004.
- Nations Unies (2003), *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : Deuxième, troisième, quatrième et cinquième rapports périodiques du Gabon*, CEDAW/C/GAB/2-5, 2003.
- Nations Unies (2002), *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : Deuxième et troisième, rapports périodiques de l'Angola*, CEDAW/C/AGO/1-3, 2002.
- OCDE, OECD International Development Statistics disponible en ligne.
- Taghreed A., Stephen S L., Sumi M., Zulfikar A B., Helga F., Matthews Mathai, Jelka
- Republique du Congo (2006), *Enquête congolaise des ménages pour l'évaluation de la pauvreté, profil de la pauvreté au Congo en 2005*, Rapport final d'analyse.
- Zupan, Darmstadt. G.L. 2005, *Achieving the MDGs for health, cost-effectiveness analysis of strategies for maternal and neonatal health in developing countries*, British Medical Journal, Vol 331.

- UNDP (2008) Human Development Report 2007-2008, *Fighting Climate Change: Human Solidarity in a Divided World*.
- UNEP (2002) *African Environment Outlook: Past, Present and Future perspectives*, Nairobi.
- UNFPA (2007) *The State of the World population 2007*
- UNFPA (2008) *The State of the World population 2008*
- UNFPA, (2004) *Évaluation de la mise en œuvre du plan d'action de la Conférence internationale sur la Population et le Développement*, Rapport du Cameroun.
- UN-HABITAT (2008) *The state of African cities 2008*
- UNHCR (2008) *Afrique centrale et des Grands Lacs*, 2008
- Unicef, (2008) *The state of the world's children 2009: Maternal and Newborn health*. United Nations Children's Fund (UNICEF), December 2008.
- Unicef (2007), *The state of the world's children 2008: Child survival*. United Nations Children's Fund (UNICEF), December 2007.
- UNICEF (2006), *Alive and Well, Status of Child Survival and Development in Eastern and Southern Africa*
- UNIFEM (2008), *Qui est responsable envers les femmes? Genre et Redevabilité*, 2008.
- Unifem/GTZ, (2004). *Pathway to Gender Equality: CEDAW, Beijing and the MDGS*, 2004.
- UNIFEM/UNFPA (2005), *Combating Gender-Based Violence: A Key to Achieving the MDGS*, 2005.
- United nations (2008), *Women 2000 and Beyond*, United Nations Division for the Advancement of Women, 2008.
- WHO, UNICEF, UNFPA and the World Bank, 2007. *Maternal mortality in 2005*, Estimates developed by WHO, UNICEF, UNFPA and the World Bank, WHO 2007.
- WHO (2008) *WHO TB Global Report 2008*. Geneva.
- WHO AFRO (2007) *Regional Health Report*,
- WHO (2005). *Reducing Maternal Deaths: The Challenge of the New Millennium in the African Region*, Brazzaville : WHO.

CHAPITRE 4. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROCESSUS D'INTÉGRATION EN AFRIQUE CENTRALE

■ 4.1. Introduction : Rappel des objectifs

L'approche africaine de l'intégration telle que définie dans les traités nés du Plan d'Action de Lagos est plurielle, parce que combinant développement du commerce, production de biens publics régionaux et intégration par les règles ou l'encadrement normatif. L'unification des marchés nationaux a pour finalité l'intensification des échanges commerciaux par le biais de la suppression des barrières tarifaires et non tarifaires, une plus grande mobilité des facteurs et un accroissement des opportunités d'investissement. L'expérience des premières tentatives d'intégration en Afrique a toutefois montré que les seules relations de marché n'assurent pas toujours un partage optimal des effets attendus des zones de libre échange, et peuvent même amplifier les asymétries spatiales et autres inégalités entre les partenaires. D'où un volontarisme affirmé pour favoriser une division du travail sur la base des avantages comparatifs des pays, et mettre en œuvre des projets régionaux intégrateurs, notamment dans le domaine des infrastructures physiques. Celles-ci sont appelées à jouer un rôle déterminant, autant sur la croissance des économies nationales prises individuellement que dans l'optimisation des autres interdépendances créées par l'espace régional. L'intégration physique par le développement et l'interconnexion des réseaux de transports, télécommunications, énergie, parce qu'elle contribue à la réduction des coûts de transaction, est une condition nécessaire à l'optimisation des avantages d'un marché intégré. De même, la maximisation des gains potentiels de l'intégration passe par l'élaboration d'un cadre normatif régional. L'harmonisation des règles a vocation de générer un ancrage durable des politiques, qui favorise leur prévisibilité et réduit les risques de réversibilité, les coûts de transaction et les conflits d'intérêt entre partenaires.

Les traités instituant la CEEAC, la CEMAC et les autres institutions de coopération d'Afrique centrale se situent dans cette approche plurielle, avec des schémas et stratégies qui ambitionnent de créer un espace économique unifié dans toutes ses composantes : création d'un marché commun, convergence des politiques macro-économiques, mise en œuvre de politiques sectorielles communes et promotion d'un environnement de paix et de sécurité. Les principaux programmes mis en œuvre par les deux communautés et leurs institutions spécialisées portent principalement sur :

- la réalisation de zones de libre échange et d'unions douanières,
- la libre circulation des personnes et des biens,
- le développement et l'interconnexion des infrastructures de transport et d'énergie,
- l'accroissement de la productivité et de la production agricoles,
- la gestion optimale des ressources en eau,
- la convergence des politiques macro-économiques,
- la promotion et la consolidation d'un espace de paix et de sécurité.

Dix ans après l'entrée en vigueur du traité de la CEMAC et l'adoption du programme de relance de la CEEAC, une revue desdits programmes montre dans l'ensemble des évolutions contrastées, et des résultats – pour l'instant – en deçà des attentes formulées. En dépit de sa position de carrefour, de la diversité de ses ressources naturelles et d'un écosystème très favorable, l'espace Afrique centrale reste l'un des moins intégrés du continent, en termes de flux commerciaux inter-États, de mouvement des personnes et d'interconnexion des infrastructures physiques.

■ 4.2. Évolution des principaux programmes régionaux

4.2.1. Le projet de marché commun

4.2.1.1. Les instruments de base

Le marché régional reste caractérisé par la juxtaposition de deux zones de libre échange aux performances mitigées, et la persistance des difficultés à franchir pleinement l'étape d'une union douanière.

La zone de libre échange CEMAC, lancée en 1994 dans le cadre de la première réforme fiscal-douanière RFD/UDEAC a abouti, au terme d'un processus de quatre ans, au démantèlement des barrières tarifaires au commerce intra-communautaire. Nonobstant quelques dérogations et mesures de sauvegarde accordées au Congo entre 2000 et 2002 et à la RCA de 2004 à 2007 (pour causes de situation post conflit), le tarif préférentiel généralisé TPG s'applique globalement à tous les produits reconnus originaires, et commercialisés avec un certificat de circulation CEMAC.

Le marché régional reste caractérisé par la juxtaposition de deux zones de libre échange.

Une union douanière a également été mise en place entre 1994 et 2000, par regroupement des produits en quatre catégories tarifaires, et démantèlement progressif d'une surtaxe temporaire instituée en 1994 comme droit fiscal de transition. Toutefois, dans sa portée et son application, le TEC/CEMAC reste essentiellement un droit fiscal d'entrée commun, des droits de sortie restant applicables à certains produits, sur la base des seules législations nationales. Par ailleurs, ce TEC enregistre depuis plusieurs années de nombreuses distorsions de taux (127) et de codification tarifaire (1942), qui ont été amplifiées par la défiscalisation de certains produits dits de première nécessité, intervenue dans quelques États au cours du premier trimestre 2008, en réponse à la hausse mondiale des prix des produits alimentaires.

Ces déclassements et défiscalisations ont été faits sur des bases exclusivement nationales, sans procédure régionale de négociation. Ils portent pour l'essentiel sur les huiles végétales, le maïs, le sel brut, les sucres raffinés, les produits laitiers, les produits pharmaceutiques et les matériaux de construction. Leur multiplication et surtout leur maintien dans la durée affectent le caractère commun de la politique commerciale vis-à-vis des pays tiers, et génèrent des distorsions à la concurrence entre les entreprises de l'espace régional. Deux autres types de disfonctionnement altèrent également l'effectivité de l'union douanière, à savoir les franchises exceptionnelles accordées en application des codes miniers, pétroliers et forestiers, et l'inexistence à ce jour d'un régime applicable aux produits en libre pratique.

Au niveau de la CEEAC, la zone de libre échange programmée entre juillet 2004 et décembre 2007, devait à la fois :

1. conférer à l'espace Afrique centrale un plus grand potentiel d'échanges avec un marché d'environ 125 millions de consommateurs ;
2. servir de passerelle avec les marchés de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, du fait de la participation de la RDC et de l'Angola aux schémas de libéralisation des échanges de ces deux autres régions.

Le tarif préférentiel TP/CEEAC a été conçu avec des règles d'origine assouplies par rapport au dispositif initial (suppression des critères de répartition du capital de l'entreprise requérante), et par rapport aux taux de matières premières communautaires ou de valeur ajoutée exigible pour le bénéfice du TPG/CEMAC. En dépit de cette simplification des critères d'éligibilité, le TP/CEEAC n'est pas encore intégré dans le dispositif fiscal des États membres. Une évaluation faite au cours du premier semestre 2008 dans le cadre du projet TRADE.COM FACILITY de l'Union européenne a conclu à une quasi méconnaissance des instruments de coopération commerciale de la CEEAC, tant par les administrations nationales que par les opérateurs économiques de la sous-région.

Pour la CEMAC comme pour la CEEAC, l'inexistence jusqu'en 2008 de structures dédiées à la gestion des régimes préférentiels explique en partie les contre-performances des deux ZLE. La suppression de l'article 14 de l'Acte 7/93 UDEAC a entraîné un dessaisissement complet des organes communautaires de l'essentiel de leurs prérogatives dans l'attribution de la préférence régionale, qui est restée liée à la seule présentation d'un certificat de circulation délivré par les seules administrations nationales. La CEMAC ne dispose à ce jour d'aucune donnée fiable sur les produits et les entreprises bénéficiaires du TPG, et sur les conditions d'application du tarif aux postes frontières inter-États. Du côté de la CEEAC, l'absence totale d'agrément depuis l'entrée en vigueur de la zone de libre échange en juillet 2004 traduit avant tout la non appropriation de son tarif préférentiel par les opérateurs économiques de la sous-région.

4.2.1.2. Évolution des échanges intra-communautaires

Le premier corollaire de cette faible implication des organes exécutifs des deux institutions est l'inexistence de statistiques fiables et à jour du commerce intra-communautaire. En janvier 2009, les données complètes les plus récentes au niveau de la Commission de la CEMAC sont celles de l'exercice 2004, reconstituées par extrapolation à partir des statistiques des échanges du Cameroun.

Absence de statistiques fiables et à jour du commerce intra-communautaire.

| Pays \ Exercice | 1998 | 1999 | 2000 | 2003 | 2004 |
|-----------------------------------|--------------------|-------------------|-------------------|--------------------------|--------------------------|
| Cameroun | 9 885 610 | 15 429 075 | 26 225 165 | 23 670 878 | 33 189 463 |
| RCA | 18 503 339 | 17 013 412 | 9 439 492 | 14 520 658 | 10 996 310 |
| Congo | 16 270 229 | 18 125 396 | 25 302 892 | 22 781 845 | 14 538 343 |
| Gabon | 27 548 037 | 19 791 062 | 21 255 244 | 33 480 003 | 32 950 661 |
| Guinée équatoriale | 14 291 526 | 8 815 898 | 4 827 732 | 27 573 372 | 23 929 577 |
| Tchad | 18 275 193 | 18 315 299 | 7 281 616 | 30 895 278 | 19 488 567 |
| Total CEMAC | 104 773 934 | 97 490 142 | 94 329 141 | 152 922 034 | 135 092 921 |
| Importations totales CEMAC | - | - | - | 3 576,7 milliards | 3 884,2 milliards |

Tableau 4.1 : Répartition des importations intra-CEMAC ; en milliers de francs CFA
 Source : CEMAC ; *Annuaire Stat CEMAC 2007*.

Pour les exercices 2005 et 2006, les données fournies par l'Institut national des Statistiques du Cameroun situent le total des exportations de ce pays vers les autres États CEMAC respectivement à 55,4 et 47,8 milliards de francs CFA. La part du Cameroun dans les échanges intra-communautaires ayant été d'environ 60% entre 2000 et 2004, le commerce intra CEMAC devrait osciller, pour la période 2005-2006, et toutes choses égales par ailleurs, autour de 100 milliards de francs CFA, ce qui confirmerait la tendance au tassement de ce marché, déjà évoquée dans les rapports d'évaluation 2007 et 2008 publiés par la CEA/BSR-AC. Le

Secrétariat général de la CEEAC ne dispose pas non plus d'une base de données statistiques, ce qui rend difficile la formulation d'une politique régionale de promotion commerciale.

On observe une forte irrégularité et une baisse importante de la part des produits CEEAC dans la demande régionale totale.

Les données CEA pour la période 2001-2005 faisaient ressortir une forte irrégularité et une baisse importante de la part des produits CEEAC dans la demande régionale totale (importations).

| Pays | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |
|---------------------------|----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Angola | 3 179,2 | 3 760,1 | 5 480,1 | 5 831,8 | 8 353,2 |
| Burundi | 78,7 | 87,3 | 146,5 | 183,7 | 272,2 |
| Cameroun | 1 807,1 | 1 806,0 | 2 157,5 | 2 586,0 | 2 789,8 |
| Centrafrique | 107,1 | 120,9 | 117,8 | 148,2 | 171,3 |
| Congo | 927,3 | 925,6 | 1 26,4 | 1 114,6 | 1 416,3 |
| Gabon | 1 141,6 | 1 141,6 | 1 189,2 | 1 280,2 | 1 472,4 |
| Guinée équatoriale | 810,1 | 509,8 | 1 238,1 | 1 570,6 | 2 111,0 |
| RDC | 806,8 | 1 080,9 | 1 594,3 | 1 975,1 | 2 161,00 |
| STP | 27,9 | 30,8 | 36,15 | 41,24 | 49,6 |
| Tchad | 516,1 | 1 491,2 | 778,6 | 861,3 | 1 118,2 |
| Total importations | 9 401,9 | 10 954,2 | 13 764,5 | 15 592,7 | 19 915,1 |
| dont origine CEEAC | 338,20 | 213,77 | 343,90 | 373,68 | 275,56 |

Tableau 4.2 : Évolution globale des importations des pays de la CEEAC
(en millions de dollars américains)

Source : CEA ; Etude Promotion commerciale CEEAC ; Février 2007

Les données ci-dessus montrent le caractère marginal du commerce intra-communautaire par rapport aux importations totales de l'espace CEEAC avec, entre 2001 et 2005, des parts représentatives de 3,8 / 2,0 / 2,5 / 2,4 et 1,3%. Pour l'exercice 2007, le rapport d'évaluation élaboré par TRADE.COM FACILITY situe les importations intra-CEEAC à 369 millions de dollars, soit 1,4% des importations totales des États membres. Cette faiblesse du marché régional est du reste confirmée par les données de la BAD et de la CNUCED.

| UMA | CEMAC | COMESA | CEEAC | CEDEAO | SADC | UEMOA | AFRIQUE | MONDE |
|----------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|----------|---------|----------|
| Exportations vers → | | | | | | | | |
| de | | | | | | | | |
| En Millions de dollars EU | | | | | | | | |
| UMA | 2 399.8 | 127.8 | 713.9 | 159.7 | 631.0 | 61.5 | 381.7 | 3 834.1 |
| CEMAC | 89.5 | 245.2 | 74.7 | 297.9 | 276.6 | 246.7 | 135.2 | 868.8 |
| COMESA | 523.5 | 43.5 | 3 303.8 | 580.8 | 134.0 | 3 244.6 | 43.0 | 6 573.0 |
| CEEAC | 93.5 | 256.1 | 167.3 | 310.3 | 287.2 | 679.9 | 135.5 | 1 360.9 |
| CEDEAO | 245.9 | 1 077.5 | 181.2 | 1 228.5 | 6 149.7 | 1 721.8 | 3 486.0 | 9 163.2 |
| SADC | 376.0 | 184.4 | 5 912.8 | 1 597.7 | 1 193.1 | 8 298.8 | 213.9 | 11 187.5 |
| UEMOA | 206.8 | 282.2 | 122.4 | 388.9 | 3 053.3 | 1520 | 1 544.9 | 3 652.2 |
| AFRIQUE | 3 606.6 | 1 624.5 | 9 294.0 | 3 496.8 | 8 239.2 | 11 119.2 | 4 178.8 | 28 695.3 |
| En pourcentage | | | | | | | | |
| UMA | 2.0 | 0.1 | 0.6 | 0.1 | 0.5 | 0.1 | 0.3 | 3.2 |
| CEMAC | 0.3 | 0.9 | 0.3 | 1.1 | 1.0 | 0.9 | 0.5 | 3.2 |
| COMESA | 0.7 | 0.1 | 4.6 | 0.8 | 0.2 | 4.5 | 0.1 | 9.1 |
| CEEAC | 0.2 | 0.4 | 0.3 | 0.5 | 0.5 | 1.2 | 0.2 | 2.3 |
| CEDEAO | 0.3 | 1.5 | 0.2 | 1.7 | 8.5 | 2.4 | 4.8 | 12.6 |
| SADC | 0.4 | 0.2 | 6.3 | 1.7 | 1.3 | 8.8 | 0.2 | 11.9 |
| UEMOA | 1.8 | 2.4 | 1.0 | 3.3 | 26.0 | 1.3 | 13.2 | 31.1 |
| AFRIQUE | 1.0 | 0.5 | 2.7 | 1.0 | 2.4 | 3.2 | 1.2 | 8.3 |

Tableau 4.3 : Commerce intra-africain en 2006 ; Exportations par CER / CESR
 Source : Statistiques de la BAD 2008.

| Année | 2004 | | | 2005 | | | 2006 | | |
|--------|--------------|---------|----------------|--------------|---------|----------------|--------------|---------|----------------|
| | Intra-groupe | Afrique | Reste du monde | Intra-groupe | Afrique | Reste du monde | Intra-groupe | Afrique | Reste du monde |
| CEMAC | 173 | 338 | 13 801 | 198 | 498 | 22 102 | 245 | 637 | 27 018 |
| COMESA | 2 419 | 2 672 | 45 971 | 2 864 | 3 17 | 60 754 | 3 488 | 3 677 | 79 094 |
| CEEAC | 239 | 609 | 26 841 | 270 | 873 | 43 916 | 334 | 1 53 | 57 842 |
| CEDEAO | 4 366 | 1 803 | 42 532 | 5 497 | 1 875 | 53 318 | 5 957 | 3 017 | 65 809 |
| SADC | 6 590 | 2 070 | 61 364 | 7 668 | 2 549 | 75 620 | 8 570 | 2 826 | 86 091 |
| UEMOA | 1 233 | 1 572 | 8 321 | 1 390 | 1 911 | 8 994 | 1 544 | 2 113 | 10 276 |
| UMA | 1 374 | 881 | 70 208 | 1 926 | 1 202 | 92 818 | 2 399 | 1 414 | 117 095 |

Tableau 4.4 : Commerce des groupements régionaux, exportations, en millions de dollars américains

Extrait du « Manuel des Statistiques de la CNUCED », 2008

Les données des tableaux 4.3 et 4.4 confirment l'extrême faiblesse du marché CEMAC/CEEAC qui, en 2006, se situe à peine à 1/10^e du marché COMESA, ou encore à 1/5^e de celui plus modeste de l'UEMOA (80 millions de consommateurs). L'Afrique centrale est la région qui commerce le moins avec elle-même, et avec le reste du continent africain. Plusieurs facteurs concourent à l'explication de cette contre-performance : la situation de post conflit de plusieurs États de la région, l'insuffisance des infrastructures de transport inter-états, la persistance des obstacles à la libre circulation des personnes, l'insuffisante appropriation des instruments et mécanismes communautaires par les opérateurs économiques et son corollaire immédiat, l'expansion du commerce informel transfrontalier. Quelques évolutions récentes intervenues en juin 2008 méritent toutefois d'être soulignées, et pourraient apporter des mesures correctives à quelques-uns des dysfonctionnements observés. Il s'agit en premier lieu de la réintroduction par la CEMAC d'une procédure d'agrément pour le bénéfice de la préférence régionale. Dans l'esprit du « Consensus de Douala » de novembre 2007 relatif à l'harmonisation des instruments de coopération commerciale CEMAC/CEEAC, le Conseil des ministres de la CEMAC a institué, par Règlement 07/08-UEAC-193-CM-17, un Comité de l'origine « chargé d'agrèer les produits... » qui ont fait l'objet de demandes formulées par les entreprises industrielles, selon un dossier-type d'agrément adopté par Règlement

21/07-UEAC-1505-CM-16. Ce nouveau dispositif offre plusieurs avantages :

- il replace les organes de la CEMAC (Commission et Conseil des ministres) au centre du processus de décision pour l’octroi du TPG ;
- il apporte aux opérateurs économiques une plus grande transparence dans l’attribution des préférences régionales, en réduisant les risques d’agrément de complaisance ;
- il va faciliter la création et la gestion d’une base de données sur le commerce intra-régional (typologie des produits échangés sous TPG, entreprises productrices, structures des coûts de production industrielle), indispensable aux décideurs, notamment pour la détermination de la politique commerciale à l’égard des pays tiers (liste des exclusions et calendrier de désarmement de l’APE) ;
- il devrait induire de facto l’opérationnalisation du tarif préférentiel CEEAC, les informations requises des entreprises, les conditions et les procédures d’agrément des deux communautés étant quasiment identiques avec le Consensus de Douala.

La seconde évolution intervenue en 2008 relativement aux instruments de marché d’Afrique centrale est la budgétisation – pour l’instant forfaitaire – du Guichet II du FODEC/CEMAC et du Fonds de Compensation CEEAC. La mise en œuvre du droit compensatoire – dont la vocation première est d’atténuer l’impact budgétaire des tarifs préférentiels, devrait stimuler la demande régionale par l’accès corrélatif aux ressources des fonds communautaires, et renforcer les capacités des PME/PMI locales qui seront les bénéficiaires directs des versements compensatoires. L’opérationnalisation – certes tardive – de ces instruments d’accompagnement des deux zones de libre échange va générer un lien direct entre commerce intra-communautaire, investissements et soutien au secteur privé local, et intéresser davantage chaque État membre au fonctionnement du marché régional.

La mise en œuvre du droit compensatoire devrait stimuler la demande régionale.

4.2.2. Politique monétaire et convergence macro-économique

Le projet africain d'intégration économique inclut à terme le principe d'une zone monétaire unique avec ses objectifs classiques : stabiliser les prix, réduire les risques de change, développer le commerce intra-africain par la facilitation des paiements, accroître la mobilité des facteurs entre les espaces régionaux d'intégration du continent, promouvoir des politiques macro-économiques plus vertueuses entre les États africains.

La zone CEMAC est caractérisé par une consolidation des avoirs extérieurs, une régression des créances nettes sur l'État et un accroissement des crédits à l'économie.

Dans la sous-région Afrique centrale, seule la CEMAC dispose pour l'instant d'une politique communautaire y afférente, avec l'existence d'une zone monétaire unique et d'un pacte de convergence macro-économique. Un mécanisme de surveillance multilatérale des politiques nationales est mis en place, avec quatre critères dits de « premier rang », et cinq indicateurs additionnels qui servent d'instruments d'analyse approfondie de l'évolution économique et financière des États.

La situation monétaire au 31 décembre 2008 reste caractérisée par une consolidation des avoirs extérieurs, une régression des créances nettes sur l'État et un accroissement des crédits à l'économie. Les données BEAC situent les avoirs extérieurs nets 2008 à 8 061,2 milliards contre 6 254,3 milliards en 2007, soit une progression de 29%, pour l'essentiel imputable à la bonne tenue des cours des principaux produits exportés (pétrole, bois, café et manganèse). La position créditrice des États s'est renforcée à -4280,5 milliards de francs CFA contre -2968,8 en décembre 2007. Les crédits à l'économie ont augmenté de 15,5%, et le taux de couverture extérieure de la monnaie s'est situé à 103% contre 96,7% en 2007, la norme communautaire étant de 20%.

Relativement aux critères de convergence de premier rang, les données disponibles au 30 novembre 2008 laisseraient apparaître un excédent budgétaire de base de 11,1% du PIB, avec toutefois des situations contrastées entre États, les performances variant de +21,9% pour la Guinée équatoriale à -0,7% pour la RCA. Le solde de base structurel déterminé selon un principe de lissage des recettes d'exportation est

également positif pour l'ensemble communautaire, à 4,7%. Par contre, le solde de base hors pétrole, avec un déficit de 19,1% en 2008, traduit une dégradation continue depuis 2003, seule la RCA enregistrant une constante amélioration (-11% en 2004 et -0,7% en 2008). Les budgets nationaux restent trop dépendants des exportations de pétrole, et les fortes variations des cours constatées en 2008 traduisent bien la difficulté pour les États de la sous-région d'avoir des plans d'investissement crédibles sur le moyen terme. En matière d'inflation, le taux annuel de référence de 3% n'a pu être respecté en 2008, la moyenne communautaire s'étant située à 4,9%. Le ratio de la dette totale rapporté au PIB nominal s'est établi à 21,4%, très en deçà du plafond admis de 70%, et aucun des six États n'aurait des arriérés de paiements au titre de la gestion courante 2008. Le tableau de synthèse ci-après montre dans l'ensemble l'observation de 3 des 4 critères de convergence macro-économique, seul le taux d'inflation s'étant situé au-dessus de la norme communautaire, conséquence immédiate de la hausse mondiale des prix de produits alimentaires enregistrés au cours du premier semestre 2008.

Au titre des autres indicateurs d'analyse, il est à noter que le taux de la pression fiscale non pétrolière reste encore faible -à 15,3% du PIB, et appelle une amélioration du système fiscal dans son ensemble pour faire face aux charges structurelles des États. La variation comparée entre la masse salariale et les recettes budgétaires totales montre dans l'ensemble une évolution moins rapide pour les salaires, et le solde du compte courant est devenu excédentaire en 2008 à + 3,3% du PIB contre -0,4% en 2007. La déclinon par pays montre toutefois la persistance d'écarts de performance entre les États membres, et le besoin d'évoluer d'une simple convergence de 'discipline' vers une réelle interdépendance des économies nationales.

Le taux de la pression fiscale non pétrolière reste encore faible

| CRITÈRES DE CONVERGENCE | RÉSULTATS PRÉVISIONNELS DE LA SURVEILLANCE MULTILATÉRALE DANS LA CEMAC AU 31 DÉCEMBRE 2008 | | | | | | | | | | Nombre de pays respectant le critère | | |
|-------------------------|---|------|-------|-------|-----------------------|--------|-------|-------|---|------|---|------|--|
| | Centrafrique | | Congo | Gabon | Guinée équatoriale | Tchad | CEMAC | 2008 | | 2007 | | 2006 | |
| | Cameroun | | | | | | | | | | | | |
| 1 | Solde budgétaire de base sur PIB (norme > = 0) | 2,8 | -0,7 | 21,1 | 11,3 | 21,9 | 5,3 | 11,1 | 6 | 3 | 4 | | |
| | Solde budgétaire de base structurel rapporté au PIB nominal (norme > 0) ⁷² 0 | 1,0 | -0,7 | 10,5 | 7,5 | 8,3 | -1,8 | 4,7 | | | | | |
| | Solde budgétaire de base hors pétrole rapporté au PIB nominal (norme > 0) | -4,9 | -0,7 | -46,8 | -16,3 | -220,0 | -21,4 | -19,1 | | | | | |
| 2 | Taux d'inflation annuel moyen (norme < 3 %) | 4,9 | 8,0 | 4,5 | 5,0 | 6,0 | 5,0 | 4,9 | 0 | 4 | 0 | | |
| | Taux d'inflation sous-jacente (norme < 3 %) | | | | | | | | | | | | |
| 3 | Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (norme < = 70 %) | 17,9 | 80,4 | 57,6 | 12,0 | 0,9 | 24,7 | 21,4 | 5 | 5 | 4 | | |
| | Arriérés de paiement intérieurs | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | | | | | |
| 4 | Arriérés de paiement extérieurs | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | | | | | |
| | | 3 | 1 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | | | | | |
| | | 4 | 1 | 2 | 3 | 3 | 3 | 3 | | | | | |
| | | 3 | 0 | 1 | 3 | 3 | 2 | 2 | | | | | |

Tableau 4.5 : Résultats prévisionnels de la surveillance multilatérale dans la CEMAC
Sources : BEAC, Administrations nationales et Commission de la CEMAC.

⁷² Indicateur complémentaire de convergence.

| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 (estimat.) | 2009 (prév.) |
|---|-------|------|-------|-------|--------------------|-----------------|
| Taux de pression fiscale (en % du PIB) | | | | | | |
| CEMAC | 13,4 | 14,0 | 14,6 | 14,7 | 15,3 | 15,8 |
| Cameroun | 11,4 | 12,7 | 13,2 | 12,8 | 13,9 | 13,8 |
| République centrafricaine | 0,0 | 6,9 | 7,8 | 7,5 | 7,9 | 8,4 |
| Congo | 18,8 | 18,4 | 19,7 | 19,1 | 18,2 | 19,6 |
| Gabon | 22,1 | 21,5 | 22,8 | 23,7 | 24,3 | 25,1 |
| Guinée équatoriale | 22,0 | 20,0 | 20,4 | 16,2 | 19,0 | 18,8 |
| Tchad | 8,4 | 8,4 | 8,1 | 10,1 | 9,1 | 10,1 |
| Variation masse salariale et recettes budgétaires (masse salariale / recettes budgétaires) | | | | | | |
| CEMAC | 0,3 | 0,0 | 0,2 | 3,6 | 1,0 | -0,3 |
| Cameroun | -1,2 | -0,3 | 0,1 | 7,6 | 1,8 | -0,6 |
| République centrafricaine | -0,1 | 0,0 | -0,2 | -1,7 | 0,1 | 0,0 |
| Congo | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,1 | 0,0 |
| Gabon | 0,0 | 0,0 | 0,2 | 0,5 | 0,1 | -0,1 |
| Guinée équatoriale | ,0 | 0,0 | 0,0 | 0,1 | 0,0 | 0,0 |
| Tchad | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,0 | 0,4 | 0,0 |
| Déficit extérieur courant de la BDPP (en % du PIB) | | | | | | |
| CEMAC | 0,2 | 5,8 | 3,3 | -0,4 | 3,3 | -3,3 |
| Cameroun | -6,6 | -4,0 | -2,3 | -2,0 | -2,3 | -4,5 |
| République centrafricaine | -6,8 | -8,3 | -8,0 | -9,4 | -10,8 | -6,9 |
| Congo | 14,5 | 12,7 | 3,7 | -14,3 | -3,2 | -1,0 |
| Gabon | 13,4 | 14,7 | 18,5 | 18,6 | 22,8 | 10,5 |
| Guinée équatoriale | 9,3 | 19,0 | 9,1 | 1,2 | 8,8 | -7,7 |
| Tchad | -20,3 | 0,2 | -9,8 | -11,6 | -12,1 | -25,2 |
| Service de la dette extérieure / exportations (en %) | | | | | | |
| CEMAC | 12,1 | 9,0 | 21,5 | 5,4 | 7,6 | 3,8 |
| Cameroun | 23,6 | 18,9 | 101,6 | 4,9 | 3,7 | 4,7 |
| République centrafricaine | 23,2 | 19,4 | 67,7 | 16,6 | 14,9 | 14,8 |
| Congo | 15,6 | 16,0 | 13,7 | 11,2 | 4,4 | 5,0 |
| Gabon | 17,8 | 10,8 | 9,9 | 9,9 | 27,3 | 5,8 |
| Guinée équatoriale | 0,4 | 0,6 | 0,3 | 0,3 | 0,3 | 0,1 |
| Tchad | 1,7 | 1,1 | 1,5 | 1,7 | 1,9 | 2,9 |

Tableau 4.6 : Évolution des critères de second rang
Sources : Rapport SM 2008 ; Commission de la CEMAC

4.2.3. Les politiques sectorielles

Plusieurs programmes et projets sectoriels de développement sont dans l'agenda des institutions d'intégration régionale. Ils concernent notamment la production énergétique, le développement des infrastructures de transport, l'agriculture et les forêts, la gestion intégrée des ressources en eau et la promotion des TIC en Afrique centrale.

4.2.3.1. Les programmes énergétiques

Le potentiel hydroélectrique d'Afrique centrale est estimé à 653 361 GWh, soit 57,7% de celui du continent africain dans son ensemble, ce qui, avec les ressources en eau et le massif forestier du Congo, confère à la sous-

Le potentiel hydroélectrique d'Afrique centrale, estimé à 57,7% de celui du continent, confère à la sous-région des avantages comparatifs majeurs.

région des avantages comparatifs majeurs, dans la perspective du projet africain d'intégration économique. Dans le même temps, la production d'électricité reste encore marginale (2,6% des capacités), et la consommation électrique est l'une des plus faibles du conti-

nent, avec en moyenne 109 kwh par habitant et par mois, contre 739 en Afrique du Nord, et 1617 en Afrique australe. La mise en valeur du potentiel existant constitue donc à la fois un défi de développement régional, et une opportunité en termes de positionnement stratégique des institutions de coopération régionale d'Afrique centrale.

| Sous-région | Potentiel moyen en GWh | Production électrique en MW | Consommation en KWh/hab. |
|--------------------|------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| Afrique du Nord | 41 000 (3,7%) | 134 000 (33,2%) | 739 |
| Afrique de l'Ouest | 100 970 (9,2%) | 38 033 (9,4%) | 143 |
| Afrique centrale | 653 361 (57,7%) | 10 537 (2,6%) | 109 |
| Afrique de l'Est | 171 500 (15,6%) | 12 281 (3,1%) | 68 |
| Afrique australe | 151 535 (13,8%) | 208 458 (51,7%) | 1 617 |

Tableau 4.7 : Comparaison des potentiels hydroélectriques des sous régions d'Afrique
Source : Plan d'action 2007-2010 PEAC, septembre 2007

La CEMAC et la CEEAC sont toutes deux engagées dans des programmes de valorisation de cette ressource, pour rattraper le retard de la sous-région en matière d'électrification. La CEMAC a adopté en juillet 2005 un Plan d'Action pour l'Accès à l'Energie (PAEC) 2007-2011, décliné en 11 actions stratégiques, dont la planification énergétique

et l'électrification périurbaine intensive. L'objectif « Planification énergétique » est mis en œuvre à travers le projet Système d'Information Énergie Communautaire (SIEC), qui doit se traduire par la mise en place de cellules nationales dotées d'équipements et de logiciels performants, à même d'élaborer des indicateurs fiables, et d'établir des bilans énergétiques triennaux. Le projet bénéficie d'un appui financier de la Facilité Énergie ACP/Union européenne et d'une assistance de l'Institut pour l'Environnement de la Francophonie IEPF, pour la formation des ressources humaines.

Le projet d'électrification périurbaine vise l'amélioration de l'accès aux services énergétiques en zones rurales et périurbaines, avec la réalisation à terme de 125 000 branchements économiques qui faciliteront l'intégration des quartiers périphériques dans les plans nationaux de développement urbain. Son coût est estimé à 13,3 milliards de francs CFA, et est financé à hauteur de 50% par une subvention de la Facilité Énergie de l'Union européenne (9^e FED), 37% par les compagnies d'électricité et les ministères en charge de l'énergie des États membres, 8% par les usagers et 5% par la Commission de la CEMAC. La convention de financement UE-CEMAC a été signée en janvier 2008, pour un montant de 6,5 milliards de francs CFA. Une cellule Facilité Énergie CEMAC a été mise en place, et est chargée de la mission de maîtrise d'ouvrage, la gestion des fonds destinés aux investissements étant confiée à la BDEAC.

Les premières budgétisations du FODEC se sont traduites par l'allocation de 200 millions et 100 millions de francs CFA en 2008 et 2009, au titre des programmes de développement énergétique. Cette évolution devrait permettre une levée à court terme des obstacles et retards constatés dans la mise en place des fonds de contrepartie CEMAC et États membres, prévus dans la convention de financement passée avec l'Union européenne.

Au niveau de la CEEAC, l'objectif général est le développement du potentiel existant et la création d'un marché régional de l'électricité. Une institution spécialisée – Pool Énergétique d'Afrique centrale PEAC – a été créée à cette fin. Le PEAC s'est doté d'un Plan d'action 2007-2010 dont les objectifs à court terme sont :

1. la réalisation des études d'ingénierie de détail des infrastructures régionales ;
2. le bouclage des financements des projets intégrateurs prioritaires (PIP) et du Programme Pilote d'électrification transfrontalière (PPET) ;
3. l'exécution des projets PPET ;
4. l'harmonisation des plans directeurs nationaux ;
5. la création d'une base de données des infrastructures énergétiques.

Les programmes en cours portent sur trois composantes majeures, dont deux font partie du plan d'action à court terme du NEPAD Afrique centrale. Il s'agit de : l'interconnexion des réseaux électriques des pays

Les programmes en cours du PEAC portent sur trois composantes majeures, dont deux font partie du plan d'action à court terme du NEPAD Afrique centrale.

CEEAC, de la réhabilitation / interconnectivité du barrage d'Inga, et du programme pilote d'électrification transfrontalière. Cinq des quinze projets PPET ont bénéficié de financements de la Facilité NEPAD/IPPF et de la BAD, pour la réalisation des études qui sont

pour la plupart dans la phase APD (Avant Projet Détaillé). La BADEA est pressentie pour le financement des ouvrages des liaisons Bangui (RCA) – Zongo (RDC), Guider (Cameroun) – Léré/Binder (Tchad), Kye-Ossi (Cameroun) – Ebebiyin/Meyokye (Guinée équatoriale), Mobaye (RDC) – Kongbo/Kembé (RCA) et Lekoko (Gabon) – Mbinda/Mayako (Congo).

Composante du PACT/NEPAD/AC, le plan directeur d'interconnexion énergétique a pour objectif de relier les réseaux électriques des États membres par la construction de lignes de transport et de postes Haute Tension. Une subvention BAD de 3,5 millions de dollars a été allouée à la CEEAC en 2003 pour la réalisation des études techniques qui ont débuté en septembre 2007, et qui devraient s'étaler sur deux ans (2007-2009). Un comité régional de validation desdites études a été mis en place avec la participation des directeurs généraux en charge de l'énergie de tous les États membres.

Pour le projet d'Inga, les objectifs sont la réhabilitation des centrales hydro-électriques d'Inga 1 et 2, et la construction d'Inga 3, le tout devant permettre une capacité installée couvrant tous les besoins de la sous-région. Il est programmé en deux phases dont la première portera sur

la reconstitution des capacités nominales de production d'Inga I et II, soit 1775 mégawatts, et la réhabilitation de 5548 km de lignes de haute tension. Un protocole de don d'un montant de 14 millions de dollars a été négocié à cette fin avec la BAD, et est dans la phase de validation par le Conseil d'Administration de la Banque. Celle-ci a néanmoins déjà autorisé la CEEAC à procéder à la présélection des bureaux d'étude et à la mise en place d'un panel d'experts indépendants. Pour Inga 3, un partenariat public-privé entre le gouvernement de la RDC et l'entreprise BHP Billiton, promoteur d'un projet de fonderie d'aluminium dans la région du Bas-Congo, a permis la signature d'un protocole d'accord d'un montant de 10 millions de dollars pour la réalisation des études de faisabilité et d'avant-projet détaillé.

La phase II du projet ou Grand Inga portera sur la mise en place d'une capacité de 40 000 mégawatts, avec des perspectives de connexion avec plusieurs États du continent dont l'Afrique du Sud, le Nigeria et l'Égypte. Les tables rondes déjà organisées sur ce projet ont notamment abouti à des manifestations d'intérêt de plusieurs partenaires dont la BEI, la Banque MITSUBISHI/Japon et le consortium privé KIRIN International. Pour l'ensemble du projet Inga, la BAD a accordé un appui financier dédié à une étude sur le schéma optimal de développement du site, dont l'une des finalités sera de définir un ordre de priorités entre Inga 3 et le grand Inga, sur la base du niveau réel de la demande énergétique régionale.

La pertinence de ces projets et programmes illustre bien l'importance du potentiel hydroélectrique de la sous-région et la vocation pour l'Afrique centrale de fédérer les autres schémas d'intégration du continent dans le domaine stratégique de l'énergie. Une accélération du processus est toutefois nécessaire, et requiert une dotation plus substantielle de ressources financières à la CEMAC et à la CEEAC, au moins pour la couverture des études techniques jusqu'aux phases Avis d'Appel d'Offres (ADO). Le recours aux partenaires extérieurs et autres bailleurs de fonds – dont les procédures sont parfois assez longues – devrait être principalement réservé pour le financement des ouvrages proprement dits. Le délai de quatre ans mis entre la décision de la BAD d'accorder une subvention destinée à l'étude sur l'interconnexion des réseaux électriques et le démarrage effectif de ladite étude montre bien l'urgence pour les institutions régionales de voir leurs fonds de développement devenir rapidement opérationnels, et de réduire leur niveau actuel de

dépendance pour la mise en chantier des programmes et projets intégrateurs en matière d'infrastructures.

4.2.3.2. Les programmes transport

Les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) ont adopté en janvier 2004 le « Plan Directeur Consensuel des Transports en Afrique Centrale » (PDCT-AC), qui intègre toutes les initiatives régionales relatives au développement des infrastructures de transport. Le cadre de concertation mis en place à cette occasion par la CEEAC, la CEMAC, la BDEAC et la CEA/BSR-AC a permis l'élaboration et l'adoption en juin 2007 d'un Premier Programme Prioritaire de 55 projets du PDCT-AC par le Conseil des ministres de l'Afrique centrale en charge des transports. Ce programme est le résultat d'une étude menée sur la base de critères consensuels, et est présentement dans la phase de promotion et de mobilisation des ressources auprès des partenaires extérieurs.

Le développement des corridors de transit pour la desserte des pays et zones enclavés constitue l'un des axes prioritaires dudit Programme.

Le développement des corridors de transit pour la desserte des pays et zones enclavés constitue l'un des axes prioritaires du PDCT-AC.

L'objectif est à la fois de réduire les obstacles physiques aux échanges intra-communautaires, les délais et les coûts de transport sur les axes routiers inter-États, et d'accroître la compétitivité des produits de la sous-région sur les marchés internationaux.

L'approche « Corridor » soutenue par le Programme de Politiques de Transport en Afrique Subsaharienne (SSATP) a notamment été mise en œuvre par la CEMAC, avec le démarrage en 2006 d'un Programme régional de facilitation des transports et du transit prévoyant :

- la mise en place d'un cadre institutionnel de coordination, de facilitation et de gestion des corridors ;
- l'harmonisation des réglementations nationales ;
- l'interconnexion des systèmes nationaux d'information douanière-SYDONIA ;

- la mise en œuvre d’une opération pilote sur les corridors Douala-Bangui et Douala-Ndjaména portant sur (i) l’amélioration du passage des frontières ; (ii) l’institution d’un régime de transit ; (iii) l’amélioration des interfaces intermodales ; (iv) la mise en place d’un observatoire des pratiques anormales ; (v) des investissements dans les infrastructures routières et ferroviaires ; et (vi) des mesures d’accompagnement en matière de sécurité routière et de prévention contre le VIH/SIDA et le paludisme.

Ce programme a bénéficié d’importants appuis financiers des partenaires au développement dont l’International Development Association (IDA), le Fonds africain de Développement (FAD), l’Union européenne, la Coopération française, et les Fonds arabes, pour un total cumulé de 493,2 millions de dollars répartis entre plusieurs composantes complémentaires dans les trois États – Cameroun, RCA et Tchad. Les interventions ont porté sur l’amélioration des infrastructures routières et ferroviaires, la fourniture d’équipements pour la facilitation des transports, le renforcement institutionnel de la CEMAC et des administrations nationales des trois pays, l’informatisation du Guichet unique des Opérations du Commerce extérieur de Douala (Cameroun), le financement du tronçon Garoua Boulai – Ngaoundéré, et le bitumage de la route Ajos-Bonis au Cameroun. Des négociations sont en cours avec la Coopération japonaise pour des travaux de bitumage en RCA, et le SSATP apporte une assistance couvrant les activités du Comité de gestion des corridors.

Le Programme prévoit également la construction de postes frontaliers juxtaposés entre le Cameroun et le Tchad d’une part, et le Cameroun et la RCA d’autre part, une fois convenu leurs localisations géographiques respectives.

La CEMAC s’est par ailleurs engagée dans le processus d’opérationnalisation d’un troisième corridor routier Pointe-Noire – Brazzaville – Bangui – N’Djaména, dénommé Corridor n°13 du PDCT-AC. Les actions en cours couvrent la réalisation d’une étude relative aux travaux d’urgence nécessaires à l’ouverture au trafic du point de passage frontalier Congo – RCA, et sur un programme de mise en œuvre du corridor dans son ensemble. L’ouverture de ce corridor, dont le tronçon Pointe-Noire – Brazzaville est en cours de bitumage, en partenariat avec la Chine,

devrait offrir à terme une nouvelle alternative de désenclavement à la RCA et au Tchad, et diversifier les circuits d'échanges intra-communautaires.

Au niveau de la CEEAC, les efforts déployés portent sur le suivi des projets du Plan d'Action à Court Terme du NEPAD Afrique centrale dont toutes les composantes sont intégrées dans le PDCT-AC. Les évolutions majeures concernent les liaisons inter-capitales Brazzaville-Yaoundé et Brazzaville-Libreville, avec respectivement les projets Ouesso-Sangmélina et Doussala – Dolisie. Le premier porte sur le bitumage des maillons manquants Ouesso-Souanké (310 km) en territoire congolais, et Souanké-Sangmélina (314 km) sur la partie camerounaise. Côté Cameroun, les études techniques ont été réalisées sur fonds propres jusqu'au niveau APD (avant projet détaillé), et un appel d'offres a déjà été lancé pour les travaux de bitumage du tronçon Sangmélina-Djoum long de 103 km. Au niveau du Congo, les études sont encore en cours, notamment pour le lot 2 Sembé-Souanké-Ntam-Frontière Cameroun. Des missions d'étude conjointes CEEAC-BAD ont été réalisées en 2008, en vue d'identifier le projet dans sa globalité, de finaliser un « Project Information Memorandum » pour l'octroi d'un don au titre de la Facilité BAD/FPPI-NEPAD, et d'actualiser les études existantes par une harmonisation des standards de construction. Eu égard aux délais et procédures de la BAD pour la signature de protocoles de don et la passation de marchés, le Secrétariat général de la CEEAC a parallèlement inscrit le financement de ces actions dans son budget 2009.

Le second projet porte sur le bitumage du maillon manquant de la liaison Doussala-Nyanga-Kibangu-Dolisie long de 236 km, les autres tronçons – Libreville – Doussala au Gabon, et Brazzaville – Dolisie – Pointe-Noire au Congo étant déjà bitumés ou dans la phase de mobilisation des financements pour les travaux de bitumage. Un partenariat avec la BAD a été engagé pour ce projet, et s'est déjà traduit par l'organisation d'une mission de visites de terrain en novembre 2008, dans la perspective de l'élaboration d'une note d'information pour l'octroi d'un don sur les fonds de la FPPI-NEPAD, au titre du FAD 2009-2011. Ce don serait destiné au financement des études de faisabilité dont le coût est estimé à 1,4 milliards de francs CFA. Toutefois, sur recommandation de la mission BAD, une démarche a été initiée en même temps par le Secrétariat général de la CEEAC à l'endroit des deux États (Gabon et Congo), pour le financement desdites études, les délais et procédures de

signature et de passation de marchés de la BAD évoqués ci-dessus pouvant empêcher la prise en compte de ce projet dans le FAD 11 (2009-2011).

Le troisième projet majeur d'infrastructures de transport suivi par la CEEAC est le pont route – rail Brazzaville – Kinshasa, qui constitue un projet phare pour la sous-région, et dont la réalisation permettra d'une part de relier les deux capitales, et d'autre part, de fournir à la RDC un accès au port en eaux profondes de Pointe-Noire. Le projet est couplé avec la construction d'une ligne de chemin de fer Kinshasa – Ilebo, longue de 1 015 km. Un projet de protocole d'entente et des termes de référence consensuels pour les études de faisabilité, ainsi qu'un projet de requête conjointe de financement élaborés en décembre 2007 par un comité d'experts ad hoc mis en place par les deux pays, ont été signés par les autorités compétentes de la République du Congo, et transmis aux mêmes fins à celles de la République démocratique du Congo. L'aboutissement rapide de cette procédure devrait confirmer l'engagement des deux États à réaliser cet important ouvrage qui établira une transversalité Ouest-Est des réseaux de transport d'Afrique centrale. Le Conseil d'Administration de la Banque africaine de développement a déjà approuvé l'octroi d'un don de 5 millions d'Unités de Compte (UC) pour le financement des études techniques, à raison de 1,415 millions d'Unités de Compte (UC) à la République du Congo et 3,585 millions d'UC à la République démocratique du Congo. L'entrée en vigueur de l'Accord de Don reste toutefois subordonnée à la signature du Protocole d'Entente et de la requête conjointe de financement par la RDC.

Quelques autres projets du Programme prioritaire du PDCT-AC connaissent aussi un début de mise en œuvre, au titre des initiatives nationales. Dans le cadre de son programme d'urgence de réhabilitation, l'Angola a mis en chantier plusieurs projets sur les liaisons routières inter-États, notamment le corridor CD12 reliant le Port de Lobito en Angola à Lubumbashi en RDC. Des travaux de bitumage sont en cours pour les routes Lobito – Huambo (362,3 km), Huambo – Kuito (143,8 km), et pour la route Uige – Damba – Maquela do Zombo (257 km) sur l'axe Luanda – Kinshasa. Au Gabon, il est prévu la mise en chantier prochaine de la bretelle de chemin de fer Boué – Belinga sur une longueur de 560 km dans le cadre du projet d'exploitation du gisement de fer de Bélinga, en partenariat avec la Chine.

Les soutiens obtenus des partenaires extérieurs augurent bien des résultats attendus de la première table ronde des bailleurs de fonds du PDCT.

Les soutiens ainsi obtenus des partenaires extérieurs augurent bien des résultats attendus de la première table ronde des bailleurs de fonds du PDCT, prévue courant 2009, et devraient permettre à la région Afrique centrale de

rattraper sur un moyen terme son retard en termes de développement et d'interconnexion des infrastructures de transport.

4.2.3.3. Le Programme Régional de Sécurité Alimentaire PRSA

Le potentiel de développement de l'agriculture et de l'agroforesterie de l'Afrique centrale est à la dimension de la richesse de l'écosystème régional : environ 26 355 m³ d'eau par habitant et par an, 27 millions d'hectares de terres arables, 135 millions d'hectares de pâturages, quatre

En dépit du potentiel de développement de l'agriculture et de l'agroforesterie de l'Afrique centrale, la sous-région n'est pas épargnée de la sous-alimentation.

zones écologiques qui permettent une gamme variée de spéculations et d'activités pastorales. Pour autant, la sous-région n'est pas épargnée des formes extrêmes de pauvreté, dont la sous-alimentation. Sur la base des statistiques 2008 de la FAO, la prévalence de la sous-

alimentation se situait, en 2003-2005, à 57% de la population totale contre 30% pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne et 13% au niveau mondial. Les séries statistiques de la FAO couvrant la période 1990-2005 montrent du reste une aggravation de ce phénomène en Afrique centrale, avec un taux de prévalence en forte progression (35 à 57%), tandis que la sous-alimentation reculait pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne de 34 à 30% et pour le reste du monde de 18 à 13%.

| Groupes de pays | 1990-1992 | 1995-1997 | 2003-2005 |
|------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| MONDE | 18 | 14 | 13 |
| Pays développés | <5 | <5 | <5 |
| Pays en développement | 20 | 18 | 16 |
| Asie et Pacifique 1 | 20 | 17 | 16 |
| Asie orientale | 15 | 12 | 10 |

| Groupes de pays | 1990-1992 | 1995-1997 | 2003-2005 |
|---|-----------|-----------|-----------|
| Asie sud-orientale | 24 | 18 | 16 |
| Asie du Sud | 25 | 22 | 21 |
| Asie centrale | 8 | 9 | 11 |
| Asie occidentale | 38 | 27 | 14 |
| Amérique latine et Caraïbes | 12 | 11 | 8 |
| Amérique du Nord et centrale | 8 | 8 | 6 |
| Caraïbes | 26 | 28 | 23 |
| Amérique du Sud | 12 | 10 | 8 |
| Proche-Orient et Afrique du Nord | 6 | 8 | 8 |
| Proche-Orient | 7 | 11 | 11 |
| Afrique du Nord | <5 | <5 | <5 |
| Afrique subsaharienne | 34 | 34 | 30 |
| Afrique centrale | 34 | 51 | 57 |
| Afrique orientale | 45 | 44 | 35 |
| Afrique australe | 45 | 43 | 34 |
| Afrique occidentale | 20 | 16 | 14 |

Tableau 4.8 : Prévalence de la sous-alimentation dans le monde, en % de la population
Source : FAOSTAT ; Mise à jour 7/8/2008

Cette contre-performance de la sous-région dans un secteur où elle dispose d'avantages comparatifs majeurs trouve son explication dans la conjonction de plusieurs facteurs :

- la récurrence des troubles politico-militaires survenus dans la région depuis deux décennies, avec leurs cortèges de populations déplacées et de destruction des infrastructures de production ;
- les mutations sociologiques générées par l'expansion des industries extractives minières et pétrolières, qui se sont traduites par une désaffection relative des activités agricoles par les populations et une amplification de l'exode rural ;
- la faiblesse de la productivité agricole, conséquence (i) du retrait progressif des États des secteurs productifs entamés depuis le début de la décennie 80 avec les programmes d'ajustement structurel, et (ii) d'une offre limitée des services d'appui au secteur agricole : intrants, accès au crédit, recherche et formation, mécanisation.

En 1990 et 2005, les indices de production des États de la sous-région ont évolué comme suit :

| Pays \ Période | 1990-1992 | 1995-1997 | 1999-2001 | 2003-2005 |
|--------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Angola | 83 | 86 | 100 | 124 |
| Burundi | 128 | 109 | 100 | 97 |
| Cameroun | 93 | 97 | 100 | 102 |
| Congo | 101 | 103 | 100 | 102 |
| Gabon | 112 | 102 | 100 | 94 |
| Guinée équatoriale | 117 | 105 | 100 | 86 |
| RCA | 87 | 95 | 100 | 103 |
| RDC | 157 | 115 | 100 | 87 |
| STP | 74 | 88 | 100 | 101 |
| Tchad | 97 | 98 | 100 | 99 |

Tableau 4.9 : Indices de production par personne ; base 1991 – 2001 = 100
Source : FAOSTAT mise à jour 2008.

L'évolution des indices du Burundi et de la RDC reflète assez bien l'impact des crises politiques survenues dans ces pays avec les déplacements

La dépendance de plus en plus accentuée à l'égard des importations de produits alimentaires a amplifié l'impact social de la hausse de leur prix enregistrée au cours du premier trimestre 2008.

massifs de populations, et celle des indices du Gabon et de la Guinée équatoriale traduit les effets pervers qui ont découlé de la forte prédominance des industries extractives dans l'économie. Cette faiblesse des structures productives a été compensée pour l'essentiel par des importations croissantes

de céréales de base (riz, blé, farine), de viande, d'huiles végétales et de produits laitiers. Sur la période 1990 à 2005, l'indice des importations de denrées alimentaires a évolué comme suit :

| Pays \ Période | 1990-1992 | 1995-1997 | 1999-2001 | 2003-2005 |
|----------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Angola | 77 | 90 | 100 | 198 |
| Burundi | 104 | 147 | 100 | 318 |
| Cameroun | 65 | 55 | 100 | 143 |
| Congo | 54 | 54 | 100 | 119 |

| Pays \ Période | 1990-1992 | 1995-1997 | 1999-2001 | 2003-2005 |
|--------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Gabon | 59 | 78 | 100 | 97 |
| Guinée équatoriale | 81 | 51 | 100 | 156 |
| RCA | 141 | 90 | 100 | 105 |
| RDC | 85 | 114 | 100 | 163 |
| STP | 96 | 75 | 100 | 135 |
| Tchad | 79 | 96 | 100 | 202 |

Tableau 4.10 : Indices des importations en quantités, base 1999-2001 = 100

Source : FAOSTAT mise à jour 30/06/2008

Cette dépendance de plus en plus accentuée à l'égard des importations de produits alimentaires a amplifié l'impact social de la hausse des prix desdits produits enregistrée au cours du premier trimestre 2008, hausse qui a mis en exergue la vulnérabilité des populations et des économies de la sous-région. Les facteurs explicatifs de cette flambée des prix sont multiples. Les principaux sont :

- l'expansion depuis plusieurs années des cultures de biocarburants au détriment des cultures vivrières ;
- les restrictions aux exportations de céréales décidées par plusieurs États (Thaïlande, Inde, notamment Vietnam) au début de l'année 2008 ;
- la hausse du prix des intrants (engrais notamment) consécutive à celle des prix du pétrole ;
- les effets des changements climatiques sur la production, ou encore ;
- l'insuffisance des investissements dans le secteur agricole, en Afrique subsaharienne notamment.

Dans les pays en développement, et les PMA en particulier, l'envolée des prix des produits alimentaires a eu, entre autres effets immédiats :

- la progression de la malnutrition chez les plus pauvres ;
- une réduction drastique de la part des revenus allouée à la santé ou à l'éducation chez les populations pratiquant une agriculture substantive ;
- une hausse exceptionnelle de la facture des importations ;
- la réduction des recettes budgétaires par la défiscalisation de plusieurs produits de grande consommation.

L'ampleur de cette crise alimentaire a remis à jour la pertinence du Programme Régional de Sécurité Alimentaire PRSA de la CEEAC adopté en 2004, et qui est la déclinaison régionale du Programme de Développement Durable de l'Agriculture en Afrique PDDAA du NEPAD. Pour mémoire, les objectifs généraux du PRSA sont de :

- nourrir les populations dans un contexte d'urbanisation et de croissance rapides de la population ;
- accroître la productivité et la production ;
- réduire la pauvreté en milieu rural ;
- stabiliser les marchés intérieurs ;
- garantir la sécurité des approvisionnements.

Les objectifs ainsi définis restent loin d'être atteints en Afrique centrale, comme le montrent les données relatives aux objectifs du Sommet Mondial de l'Alimentation (voir tableau 4.11).

La stratégie de mise en œuvre du PRSA est basée sur la coordination puis l'harmonisation des politiques des États membres, la capitalisation des expériences, la création d'un support de mobilisation des ressources, le renforcement des capacités nationales et la promotion des normes de qualité. Le programme a été articulé autour de trois grandes composantes, à savoir l'appui aux PSSA nationaux, l'harmonisation des politiques agricoles nationales et la facilitation des échanges. Comme la plupart des programmes et projets communautaires, le PRSA a accusé un retard important en raison de l'insuffisance des ressources mobilisées pour la coopération régionale.

Le concours de plusieurs partenaires internationaux (ACBF, FAD, IFDC, FIDA, CORAF notamment) a certes permis de lancer quelques-uns des projets du PRSA, dont la réhabilitation des centres nationaux de recherche agricole des pays en post-conflit, l'initiative Maïs-Riz NERICA, l'élaboration d'une stratégie régionale sur le marché des engrais, ou encore l'étude de faisabilité pour la création d'une usine d'engrais. La plupart des composantes spécifiques du PRSA restent encore au stade conceptuel : développement des infrastructures agricoles, production et commercialisation de semences et plants à haut rendement, promotion des initiatives privées pour la transformation des produits agricoles, développement des échanges intra-communautaires notamment.

| Indicateurs | Angola | Burundi | Cameroun | Congo | Gabon | Guinée | RCA | RDC | Tchad | STP | Moyenne Afrique centrale | Moyenne Afrique subsaharienne | Moyenne pays en développement |
|--|--------|---------|----------|-------|-------|--------|------|------|-------|-------|--------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Population en millions d'hts | | | | | | | | | | | | | |
| 1990-1992 | 10,9 | 5,8 | 12,6 | 2,5 | 0,9 | ND | 3,1 | 39,4 | 6,3 | 0,118 | | | |
| 1995-1997 | 12,6 | 6,3 | 14,4 | 2,9 | 1,1 | " | 3,5 | 46,5 | 7,4 | 0,130 | | | |
| 2003-2005 | 15,6 | 7,6 | 17,4 | 3,5 | 1,3 | " | 4,1 | 56,9 | 9,8 | 0,150 | | | |
| Disponibilités alimentaires en Kcal/pers/jour | | | | | | | | | | | | | |
| 1990-1992 | 1680 | 1860 | 2020 | 1980 | 2560 | " | 1830 | 2130 | 1690 | 2230 | 2050 | 2050 | 2470 |
| 1995-1997 | 1700 | 1690 | 2020 | 1950 | 2710 | " | 1800 | 1730 | 1800 | 2230 | 1820 | 2080 | 2550 |
| 2003-2005 | 1880 | 1630 | 2230 | 2330 | 2760 | " | 1900 | 1500 | 2980 | 2600 | 1750 | 2170 | 2620 |
| Nombre de personnes sous-alimentées en millions | | | | | | | | | | | | | |
| 1990-1992 | 7,2 | 2,6 | 4,3 | 1,0 | 0,0 | " | 1,4 | 11,4 | 3,7 | 0,017 | | | |
| 1995-1997 | 7,3 | 3,6 | 5,1 | 1,2 | ND | " | 1,8 | 26,5 | 3,8 | 0,019 | | | |
| 2003-2005 | 7,1 | 4,8 | 4,0 | 0,8 | ND | " | 1,8 | 43,0 | 3,8 | 0,007 | | | |
| Proportion de la population sous-alimentée (%) | | | | | | | | | | | | | |
| 1990-1992 | 66 | 44 | 34 | 40 | 5 | " | 47 | 29 | 59 | 15 | 34 | 34 | 34 |
| 1995-1997 | 58 | 57 | 35 | 43 | <5 | " | 50 | 57 | 51 | 15 | 51 | 34 | 34 |
| 2003-2005 | 46 | 63 | 23 | 22 | <5 | " | 43 | 76 | 39 | 5 | 57 | 30 | 30 |

Tableau 4.11 : État d'avancement des objectifs du Sommet mondial de l'Alimentation et de la déclaration du Millénaire en matière de réduction de la faim en Afrique centrale

Source : FAOSTAT. Mise à jour août 2008

Ces constats, et le contexte particulier de la crise alimentaire ont justifié la tenue en juillet 2008 à Kinshasa (RDC) d'un Conseil des ministres spécial de la CEEAC sur cette thématique. Le Conseil a pris acte du lien de causalité existant entre l'aggravation depuis plusieurs années des dysfonctionnements du secteur agricole des États membres et la situation alimentaire actuelle de la sous-région. Des mesures importantes ont été prises, portant notamment sur :

Au niveau régional

- l'actualisation du PRSA et l'accélération du processus d'adoption d'une politique agricole commune ;
- l'organisation d'un marché régional des intrants ;
- l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires aux échanges de produits agricoles ;
- la levée des obstacles à la libre circulation des opérateurs économiques et des chercheurs ;
- la création d'un système d'alerte précoce de la sécurité alimentaire ;
- la création d'un Fonds spécial régional de développement agricole ; FSRDA.

Au niveau des États

- la mise en œuvre de la Déclaration de Maputo (allocation de 10% des budgets nationaux à l'agriculture) ;
- la revue en 2010 de la mise en œuvre des Déclarations de Maputo et d'Abuja ;
- le soutien aux organisations paysannes aux plans technique et financier ;
- la libération à très brève échéance d'une dotation spéciale d'au moins 200 000 dollars par État pour une première capitalisation du Fonds Régional FSRDA ;
- la soumission de projets de développement agricole à la FAO pour tirer profit des opportunités offertes par la Conférence de haut niveau de juin 2008 de la FAO.

La mobilisation rapide des dotations des États au FRSDA serait un indicateur pertinent de la nouvelle impulsion donnée au PRSA/CEEAC, et de l'atténuation du niveau actuel de dépendance du programme vis-

à-vis de l'aide internationale, dépendance qui a jusque-là freiné la mise en œuvre des projets intégrateurs, dans un secteur où l'Afrique centrale devrait assurer un rôle leader, relativement aux objectifs et priorités du projet africain d'intégration économique.

La réussite du PRSA en général et l'augmentation de la production vivrière en particulier seront aussi liées à une résolution durable des questions foncières qui représentent une préoccupation majeure pour les gouvernements d'Afrique centrale. L'exigence d'une utilisation durable des ressources naturelles, les besoins de garantir les investissements privés, ou la nécessité de gérer les conséquences des déplacements forcés de populations découlant des conflits justifient le nouvel intérêt des États d'Afrique centrale pour l'élaboration et la mise en œuvre de réformes foncières appropriées.

Le Secrétariat conjoint Union Africaine (UA), Commission économique pour l'Afrique (CEA) et Banque africaine de développement (BAD) a lancé en 2006 une initiative sur la problématique foncière en Afrique, avec pour objectif d'aider les États à repenser leurs politiques foncières en rapport avec leurs réalités nationales, et à en assurer la mise en œuvre effective et efficace. L'initiative est développée en partenariat avec les Communautés économiques régionales, et s'appuie sur une approche de consultations régionales multi-acteurs, impliquant des représentants des États, de la société civile, des organisations paysannes, des autorités traditionnelles, du secteur privé et des partenaires de développement.

Un atelier consultatif régional a été organisé sur cette thématique en août 2008 à Yaoundé (Cameroun). Le rapport y afférent a mis en évidence les problèmes fonciers de la région, dont les principaux sont :

- le monopole de l'État sur les terres, particulièrement en milieu rural ;
- le rôle et la place du droit foncier coutumier dans la gestion des terres ;
- les droits des populations autochtones et nomades des forêts ;
- les expropriations liées à l'exploitation minière ou la réalisation de grands travaux ;
- l'impact progressif des changements climatiques ;
- la dimension du genre dans l'accès au foncier ;

- les contraintes de mise en valeur des terres liées au problème des mines anti-personnelles dans les pays post-conflit ;
- les modalités de sécurisation de l'investissement privé.

Des recommandations pertinentes ont été formulées à l'attention des États, portant notamment sur la nécessité d'initier de nouvelles politiques foncières qui prennent en compte tous les problèmes identifiés, et permettent une mise en œuvre cohérente des objectifs définis dans les PSSA nationaux et le PRSA.

4.2.3.4. Le projet de politique régionale de l'eau

L'Afrique centrale dispose d'importantes ressources en eau de surface et souterraines. Le réseau hydrographique est particulièrement dense dans le bassin du fleuve Congo et dans la zone tropicale humide. La disponibilité des ressources en eau par habitant y est très élevée avec 26 355 m³/an, alors que les moyennes pour l'Afrique et le monde ne sont respectivement que de 5 720 et 7 600 m³/hab./an. Des disparités entre pays existent néanmoins, notamment entre le Congo et le Gabon qui disposent de plus de 100 000 m³/hab./an, et d'autres comme le Tchad et la RCA qui sont soumis à des stress hydriques d'importance relative. Avec un taux de prélèvement de 0,14% contre une moyenne continentale de 5,5%, ces ressources abondantes restent peu valorisées et peu utilisées, en raison du faible niveau d'équipement hydraulique des pays d'Afrique centrale et de la prédominance de l'agriculture pluviale.

Avec un taux de prélèvement de 0,14% contre une moyenne continentale de 5,5%, les ressources abondantes en eau de la sous-région restent peu valorisées et peu utilisées.

À terme, les dynamiques de croissance économique et de croissance démographique devraient modifier ce ratio de prélèvement, et générer une augmentation rapide du volume des effluents industriels et de la consommation des engrais et pesticides, avec entre autres effets prévisibles la dégradation

de la qualité de la ressource et de l'environnement. Pour prévenir ces risques, l'Afrique centrale a adhéré à l'approche de Gestion Intégrée des

Ressources en Eau (GIRE)⁷³ qui permet d'équilibrer besoins, ressources et fonctions de l'eau, en prenant en considération tous les facteurs et les acteurs concernés.

La CEEAC a ainsi défini une vision intitulée « Vision de la gestion des ressources en eau en Afrique centrale au XXI^e siècle » qui s'articule autour des concepts de :

1. gestion globale et participative des ressources ;
2. aménagement du territoire et développement des projets d'infrastructures ;
3. lutte contre le gaspillage ;
4. développement humain ;
5. renforcement de la coopération régionale et internationale.

Un état des lieux a été élaboré en mai 2006, et a abouti à la formulation d'un projet de politique régionale de l'eau, qui a été validé par un atelier d'experts organisé en décembre 2007 à Brazzaville (Congo).

L'objectif général est de trouver des solutions adéquates et durables aux problèmes communs de gestion et de mise en valeur des ressources en eau. Un accent particulier est mis sur l'amélioration de l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement, ainsi que sur la mise en valeur de la ressource à des fins économiques, tout en respectant les autres fonctions de l'eau, notamment ses fonctions environnementales.

Un accent particulier est mis sur l'amélioration de l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement, ainsi que sur sa mise en valeur à des fins économiques, tout en respectant ses fonctions environnementales.

Cinq axes stratégiques ont été définis pour la mise en œuvre de cette politique.

⁷³ Déclaration sur la GIRE de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC (Brazzaville, octobre 2006).

Le premier porte sur la **création d'un environnement favorable à une bonne gouvernance de l'eau**, avec l'élaboration de politiques nationales de l'eau, la mise en place d'un cadre juridique approprié en matière de gestion de l'eau, et d'un cadre de concertation des acteurs de l'eau, le développement d'instruments pour la prévention et la gestion des risques et catastrophes liés à l'eau.

Le second axe stratégique sera **l'opérationnalisation de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)** au niveau de l'espace communautaire, des pays et des masses d'eau. À cette fin, la CEEAC se propose de mettre en place un cadre régional de gestion des conflits liés à l'eau, et de favoriser au niveau de chaque État la transition d'une gestion traditionnelle des ressources vers une gestion intégrée, avec une mise en cohérence des politiques nationales et de la politique régionale.

Le troisième axe stratégique est **l'implication des parties prenantes et la prise en compte des questions de genre**, afin de garantir l'efficacité, l'équité et la durabilité de la gestion de l'eau. Le quatrième axe vise le **développement de programmes de mise en valeur des ressources en eau**, avec des projets structurants d'aménagement hydraulique et des mesures d'accompagnement dans les domaines de l'approvisionnement en eau potable, de l'assainissement, de l'hydraulique agricole, de l'hydraulique pastorale, de l'énergie, de la pêche, de la navigation et du tourisme.

Le cinquième axe stratégique de la politique régionale de l'eau de la CEEAC portera sur le **renforcement des capacités des acteurs par la formation, l'éducation et la recherche**. Le document de politique régionale prévoit notamment :

1. l'évaluation des besoins en formation ;
2. l'évaluation des capacités des institutions de formation de la sous-région ;
3. l'élaboration d'un programme de formation et d'éducation environnementale ;
4. l'identification et la vulgarisation des bonnes pratiques de gestion des ressources en eau ;
5. le développement d'un programme régional de recherche sur la gestion des ressources en eau.

Le cadre institutionnel de mise en œuvre de cette politique comprend une Unité de Coordination de la gestion des ressources en eau au niveau du Secrétariat général de la CEEAC, un Comité ministériel chargé de définir les orientations et de contrôler la mise en œuvre de la politique régionale, un Comité technique de pilotage, et un Conseil régional de l'eau composé de représentants du secteur public et de la société civile. La mise en place de l'Unité de Coordination au sein du Secrétariat général devrait intervenir à brève échéance, après validation de l'étude institutionnelle élaborée à cette fin en partenariat avec la CEA.

La CEEAC a déjà introduit une requête de financement auprès de la Facilité africaine de l'Eau logée à la Banque africaine de Développement pour l'élaboration du plan d'action régional, la mise en place et le renforcement des capacités institutionnelles, le renforcement des acteurs de l'eau de la sous-région et le soutien aux États membres pour le développement de la GIRE.

4.2.3.5. Le développement des TIC en Afrique centrale

L'Afrique centrale accuse un retard important en matière de TIC, comparativement aux autres régions du continent. Elle est l'une des régions les moins équipées en télécommunications, avec un taux de pénétration relativement faible dû en partie au retard dans l'introduction de certains services électroniques (*e-commerce*, *e-santé*, *e-éducation*, *e-administration*, *e-gouvernance*, etc.). Les causes de ce retard sont multiples. On en citera notamment l'inadaptation des réseaux, l'insuffisance des infrastructures large bande, l'insuffisance des réseaux d'accès et de l'offre des services haut débit, le faible niveau de connectivité, une croissance lente des réseaux de télécommunications fixes, le coût élevé des équipements, ou encore les tarifs exorbitants.

La plupart des États accèdent encore aux réseaux internationaux via le satellite.

Le niveau de développement des infrastructures varie d'un pays à l'autre dans la sous-région Afrique centrale. La plupart des États accèdent encore aux réseaux internationaux via le satellite. La couverture Internet haut débit se limite à quelques zones des capitales des États, malgré l'entrée dans le marché de l'Internet des opérateurs de téléphonie mobile. Seuls deux pays – l'Angola et la RDC – disposent d'un

point d'échange Internet (IXP) national, ce qui a un impact significatif sur le temps de latence, la vitesse de connexion et le coût du service.

| Sous-région | Population | Abonnés à la téléphonie mobile | Abonnés à Internet | Utilisateurs Internet |
|-------------------------|--------------|--------------------------------|--------------------|-----------------------|
| Afrique centrale | 127 millions | 15,76% | 0,10% | 1,10% |
| Afrique de l'Ouest | 285 millions | 25,39% | 0,75% | 4,52% |
| Afrique du Nord | 157 millions | 57,30% | 2,33% | 14,39% |
| Afrique australe | 256 millions | 31,58% | 1,96% | 4,41% |
| Afrique de l'Est | 136 millions | 7,46% | 0,07% | 2,96% |

Tableau 4.12 : Une vue du niveau de pénétration des TIC en Afrique
 Source : UIT : Base de données statistiques des TIC 2007, édition septembre 2008

L'Angola, le Cameroun et le Gabon sont reliés au câble sous-marin SAT-3. La connectivité de la région devrait toutefois s'accroître à moyen terme, avec la mise en service du projet *West Africa Festoon System* (WAFS), devant relier plusieurs pays du Golfe de Guinée par un câble sous-marin à fibre optique SAT-3. Sept pays d'Afrique centrale (Cameroun, Angola, Congo, RDC, Guinée équatoriale, Gabon, Sao Tomé et Principe) seront connectés au projet WAFS, lequel projet permettra de rallier l'Afrique australe par l'Angola.

Dans l'ensemble, les infrastructures restent peu développées et très souvent vétustes, ce qui constitue un obstacle majeur au développement des TIC dans la sous-région. L'état des équipements et réseaux gérés par les opérateurs historiques ne permet pas de répondre aux demandes des opérateurs de mobile, lesquels se voient contraints de réaliser chacun son propre backbone, avec comme corollaire des surcoûts de production des services et des prix des communications aux usagers. En dépit de l'impact positif incontestable du mobile de deuxième génération (GSM), l'inexistence d'une stratégie de partage des infrastructures, le déficit énergétique et l'absence d'un backbone large bande constituent des handicaps à toute politique de développement et de diffusion de l'Internet, des applications sectorielles et d'une manière générale, de la pénétration des TIC dans les zones les plus défavorisées, notamment les zones rurales.

Les stratégies sous-régionales de développement des TIC.

La CEMAC a élaboré en 2005 la stratégie **e-CEMAC2010** qui a pour objectif de doter la zone CEMAC d'une interconnexion des réseaux de télécommunications, de renforcer les capacités de la Commission de la CEMAC, et de développer des stratégies sectorielles d'application (*e-commerce, e-santé, e-éducation, etc.*), afin d'intégrer l'ensemble de la zone CEMAC à la société de l'information. Cette stratégie est articulée autour des six modules ci-après :

- l'harmonisation du cadre législatif et réglementaire ;
- l'interconnexion des réseaux de Télécommunications ;
- le développement des domaines sectoriels d'application (*e-commerce, e-santé, e-éducation, etc.*) ;
- la promotion des TIC dans les PME/PMI ;
- le développement et la recherche dans les TIC (Technopoles, observatoires) ;
- le renforcement des capacités de la CEMAC en TIC.

Pour la mise en œuvre de cette stratégie, les ministres en charge des télécommunications et des TIC ont adopté en novembre 2008 à Brazzaville un cadre légal et réglementaire sous-régional couvrant plusieurs domaines, dont l'harmonisation des normes nationales, l'interconnexion des réseaux ou encore la création d'un comité des régulateurs. Ce dispositif a été complété en décembre 2008 par diverses mesures réglementant les politiques de régulation des communications électroniques au sein des États membres, les régimes juridiques des activités de communication électronique, l'établissement et le contrôle des tarifs des services de communication électronique. Mandat a également été donné à la Commission de la CEMAC en vue :

- d'élaborer des directives sur l'interconnexion internationale extra sous-régionale, la cybercriminalité et la cyber sécurité ;
- de finaliser le cadre juridique de fonctionnement du Comité technique de Régulation.

Relativement aux infrastructures, la CEMAC a entamé, avec l'assistance financière de la BAD et de la Banque mondiale, un projet d'interconnexion des réseaux de télécommunications de ses pays membres. Ce Projet connu sous le nom de Central African Backbone (CAB), entre

dans le cadre de la mise en œuvre de la déclaration issue de la 8^e session ordinaire des chefs d'État et de gouvernement des États de la CEMAC du 25 Avril 2005 de N'djamena, et a pour objectif principal l'établissement d'un réseau haut débit en Afrique centrale. Il s'agira notamment de réaliser dans une première phase, l'interconnexion du Cameroun, du Tchad et de la RCA par le câble à fibre optique posé le long du pipeline Tchad-Cameroun. Cette interconnexion devra permettre au Tchad et à la RCA d'avoir accès au SAT3 à Douala. Dans sa seconde phase, le projet CAB devrait couvrir l'interconnexion du Congo, du Gabon, de la Guinée équatoriale et de la RDC.

Au niveau de la CEEAC, la stratégie élaborée en 2006 avec l'assistance financière et technique de la CEA, et adoptée par les experts des États membres de la Communauté en janvier 2007 à Douala, est en cours de réactualisation avec le concours financier de l'ACBF, avant son adoption finale par les organes délibérants de la CEEAC. L'objectif global est de contribuer à l'accélération de l'intégration régionale. Cette stratégie s'articule autour de sept axes complémentaires :

1. Mise en place d'un backbone IP large bande national dans chaque État à l'horizon 2010 ;
2. Réalisation de l'interconnexion intégrale large bande (backbone sous-régional) entre tous les États de la CEEAC à l'horizon 2012 ;
3. Élaboration et mise en œuvre de la stratégie sous-régionale d'applications électroniques ;
4. Harmonisation des tarifs de communications au sein de la sous-région à l'horizon 2012 ;
5. Renforcement permanent des capacités ;
6. Mise en place d'un système d'information sous-régional des TIC ;
7. Création d'un véritable tissu industriel dans la sous-région.

L'impératif d'une mise en œuvre rapide des objectifs définis implique une rationalisation des deux initiatives régionales.

L'impératif d'une mise en œuvre rapide des objectifs définis impliquera une rationalisation des deux initiatives régionales, notamment par l'adoption d'un programme conjoint TIC/CEMAC/CEEAC.

4.2.4. La mise en œuvre de la politique régionale en matière de Paix et Sécurité

De toutes les composantes du programme de relance de la CEEAC lancé en 1998, la coopération en matière de paix et de sécurité est celle qui évolue le plus favorablement, avec un engagement soutenu des États, et l'appui de l'Union africaine et de l'Union européenne. Le processus de mise en place et d'opérationnalisation des instruments du Conseil de Paix et de Sécurité progresse à un rythme qui devrait permettre leur certification par la Commission de l'Union Africaine, à l'échéance de juin 2010.

La coopération en matière de paix et de sécurité est la composante du programme de relance de la CEEAC qui évolue le plus favorablement.

Le Mécanisme d'Alerte Rapide – MARAC – a atteint entre 2007 et 2008 sa dimension optimale en termes de ressources humaines, et est entré dans la phase de production d'analyses mensuelles et spécifiques. Plusieurs autres activités substantives ont été menées en 2008, dont la définition des choix stratégiques, géographiques et thématiques de l'observation, le recrutement de correspondants décentralisés nationaux issus des structures gouvernementales et de la société civile, l'organisation en mai 2008 à Luanda (Angola) d'une revue géopolitique de la région, en partenariat avec le Comité des Nations Unies sur la Paix et la Sécurité en Afrique centrale, ou encore le montage d'un programme « Frontières » CEEAC, qui sera la déclinaison régionale de l'initiative du même nom lancée par l'Union africaine. L'objectif de ce programme est d'intégrer dans le champ d'analyse du MARAC toutes les questions liées aux frontières, de la gestion des mouvements des personnes aux questions de délimitation physique.

La Force multinationale d'Afrique centrale – FOMAC – a également fini sa phase de mise en place, avec une dotation en ressources humaines couvrant toutes les fonctions définies dans l'organigramme de l'État Major régional (EMR), et la signature par tous les États membres des actes juridiques portant désignation des unités dédiées à la Brigade régionale en attente (BRA). Plusieurs cycles de formation en exercices planifiés ont été organisés en mars et juin 2008 au bénéfice de l'encadrement de l'EMR, en partenariat avec la Coopération française, la Facilité

de Paix UE/UA et l'École d'État Major du Cameroun. Les commandants des unités constitutives de la BRA ont pris part en octobre 2008 à un cycle de formation de l'École de Maintien de la Paix de Bamako (Mali), et un programme d'entraînement des unités a été lancé en Angola, en RDC et au Tchad.

Au plan opérationnel, le transfert d'autorité de la FOMUC/CEMAC à la FOMAC/CEEAC est devenu effectif depuis juillet 2008, et a été suivi par la création de la Mission du Conseil de Paix et de Sécurité de la CEEAC en RCA. Cette mutation s'est accompagnée de la nomination d'un représentant spécial et du renforcement des capacités opérationnelles de la mission, dont les effectifs sont passés de 350 à 500 et devraient atteindre 700 à très court terme. La MICOPAX bénéficie d'un appui financier de l'UE par le biais de la Facilité de Paix de l'Union africaine.

Troisième composante du COPAX/CEEAC, le département des Affaires politiques et diplomatiques est aussi entré en phase opérationnelle, avec notamment l'organisation de deux missions internationales d'observation électorale en Guinée équatoriale (mai 2008) et en Angola (septembre 2008), et le lancement d'un partenariat avec l'UNICEF pour la lutte contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. D'autres initiatives sont en cours en vue de la création d'un comité des ambassadeurs qui jouerait un rôle d'interface permanent entre le Secrétariat général de la CEEAC et les hautes autorités politiques des États membres. Ces quelques avancées et actions en cours traduisent bien l'engagement des États dans le processus d'édification d'un espace de paix et de sécurité en Afrique centrale. L'impact dudit engagement pourrait toutefois être optimisé par une stratégie de communication en direction des médias internationaux couvrant la région Afrique, pour un meilleur positionnement de la CEEAC dans le champ de la diplomatie régionale. De même, l'efficacité des instruments du COPAX/CEEAC restera tributaire de la capacité de la Communauté à développer des initiatives de médiation, pour aider à la résorption des tensions résiduelles dans les États en situation de post-conflit.

Encadré 4.1 : Déclaration de la Mission internationale d'observation électorale de la CEEAC en Guinée équatoriale

Le corps électoral de la République de Guinée équatoriale a été appelé, le dimanche 4 mai 2008, à voter pour le renouvellement de la Chambre des Représentants du Peuple d'une part et des Conseillers municipaux d'autre part. À l'occasion de cette double consultation électorale et en application des dispositions de la Déclaration de Brazzaville sur l'appui électoral de la Communauté aux États membres qui en font la demande, une Mission d'observation électorale de la CEEAC a été déployée dans les provinces suivantes :

- BOKO DEL NORTE, BOKO SUR, MALABO, LITTORAL et BATA.

À l'issue du scrutin, les observations ci-après ont été faites :

1. En ce qui concerne la période pré-électorale, la campagne à laquelle ont pris part l'ensemble des partis politiques enregistrés conformément à la Loi, s'est déroulée dans le calme et la paix.

La Mission internationale d'Observation électorale de la CEEAC relève, cependant, que le personnel électoral n'a pas retiré tous les signes et objets de propagande des partis politiques aux abords des bureaux de vote et que la campagne électorale s'est poursuivie pendant la trêve décrétée vingt-quatre heures avant le scrutin, pour permettre aux électeurs de réfléchir quant à leur choix ultime.

Elle note également une faible institutionnalisation de certains partis politiques permettant de mieux asseoir la compétition électorale.

2. En ce qui concerne le déroulement des opérations de vote, la Mission se félicite de la qualité du matériel électoral, mais attire l'attention sur la nécessité de standardiser les urnes et de les adapter aux scellés. Elle salue le dévouement et la détermination des agents électoraux, leur contribution significative au bon déroulement du scrutin. Elle relève, par ailleurs, le contraste entre la mobilisation préventive des Forces de sécurité d'une part, et d'autre part, le calme, la discipline et la dignité ayant caractérisé le peuple équato-guinéen, qui est venu massivement exercer son droit de vote. Elle attire l'attention du gouvernement sur l'impérieuse nécessité de consentir dans l'avenir plus d'efforts dans la formation et la sensibilisation électorale, pour une meilleure appropriation des procédures de vote tant par le personnel électoral que par les électeurs et les animateurs des partis politiques dans le cadre du processus d'affermissement de la démocratie.

3. En ce qui concerne le système électoral, tout en saluant la facilité avec laquelle les électeurs ont pu voter grâce au système proportionnel à listes bloquées, la Mission déplore que les partis politiques n'aient pu intégrer systématiquement les principes de la politique du GENRE de la CEEAC dans la désignation de leurs candidats en position éligible.

4. En ce qui concerne la période post-électorale :

- la mission observe que les résultats sont attendus dans la sérénité par l'ensemble des partis politiques ayant pris part au vote ;
- elle note que les irrégularités observées dans certains bureaux de vote ne sont pas de nature à entacher le caractère honnête du scrutin et la volonté affichée de transparence ;
- elle exhorte les institutions compétentes à assurer une rigoureuse compilation des résultats et à bien gérer le contentieux électoral dans le respect des lois et règlements de la République ;
- elle rappelle que l'observation internationale consiste à évaluer les processus électoraux conformément aux principes qui gouvernent les élections honnêtes et démocratiques, et au système juridique du pays où ils se déroulent, étant entendu qu'en dernière instance, ce sont les citoyens qui déterminent démocratiquement la crédibilité et la légitimité d'un processus électoral.

Par conséquent, tout en restant vigilante quant à la suite du processus électoral, la CEEAC exhorte toutes les parties à respecter le verdict des urnes et à s'en remettre à la Loi pour toute contestation éventuelle. Un rapport final contenant la collecte systématique des données et une analyse détaillée des observations sera rendu public ultérieurement.

Fait à MALABO, le 05 Mai 2008.

Abbé Apollinaire MALUMALU, Chef de Mission

4.2.5. Le financement de l'intégration

La faible performance de la première budgétisation du FODEC est imputable à celle des rendements de la TCI.

La problématique du financement des programmes a enregistré une évolution positive en 2008, en dépit de la persistance des multiples dysfonctionnements évoqués dans les rapports d'évaluation 2006 et 2007.

Pour la CEMAC, l'exercice 2008 a été marqué par la première budgétisation du FODEC pour un montant de 4,09 milliards de francs CFA, exécuté en recettes à concurrence de 45,5%, et en dépenses pour seulement 14,9%. La faible performance de ce premier budget est pour l'essentiel imputable à celle des rendements de la TCI. Le projet de budget 2009 du fonds a été porté à 12,01 milliards de francs CFA, avec des recettes attendues pour 1/3 de la TCI et pour 2/3 de la part à prélever sur les bénéficiaires 2007 et 2008 de la BEAC. Les premières dépenses programmées au titre du guichet I ont porté sur la contrepartie CEMAC au volet « investissement » des opérations dites « spéciales » (PDCT, Programme de Facilitation BAD, Coordination COSCAP, Programme de Développement énergétique CEMAC, Programme semencier sous-régional), et sur la prise en charge de deux projets intégrateurs : la promotion de la pêche continentale pour 1,652 milliards et la participation des institutionnels au capital d'Air CEMAC pour 3,6 milliards de francs CFA. Les reliquats de recettes 2008 et 2009 devraient alimenter un compte de réserve dénommé « Fonds Spécial d'Intégration (FSI) » ouvert dans les livres de la BDEAC qui est investie du statut d'agent financier du FODEC. Les ressources du FSI correspondent aux avoirs du guichet I, et sont destinées au financement des projets intégrateurs, notamment ceux qui découleront du Programme économique régional (PER). Les modes d'intervention du fonds sont :

- les subventions ;
- les prêts ;
- les bonifications d'intérêt.

Un comité de gestion a été institué à cette fin par le règlement 02/08-UEAC-046-CM-17 du 20 juin 2008. Le Comité a pour missions, entre autres, d'approuver la liste des projets intégrateurs, de proposer au Conseil des ministres les décisions de financement sur ressources du Guichet I, et de déterminer les allocations dues aux structures nationales de promotion des PME/PMI au titre des versements compensatoires du Guichet II. En dépit de la non programmation pour 2008 et 2009 des opérations du Guichet II, il est important de noter que les décisions et règlements pris en 2008 marquent une nouvelle ère dans le processus d'intégration de la CEMAC, en dotant cette institution d'un véritable instrument d'intervention et d'action pour la mise en œuvre de ses politiques sectorielles.

Le succès de cette initiative sera toutefois tributaire des performances de la TCI. Vu sous cet angle, plusieurs défis restent à relever, pour assurer durablement un bon niveau de rendement, et sécuriser les recettes du prélèvement communautaire. De multiples dysfonctionnements entravent toujours le mécanisme, et pourraient **entraîner sa remise en cause partielle ou totale à brève échéance, à moins de mesures correctives urgentes et appropriées**. Les principaux problèmes à résoudre sont :

- l'existence d'une clé égalitaire de contribution aux budgets de la CEMAC ;
- le non-respect par les États membres de la liste unique des exonérations à la TCI adoptée en 2001 ;
- les franchises exceptionnelles accordées par certains États aux entreprises bénéficiaires de régimes fiscaux d'exception signés après l'entrée en vigueur de la TCI ;
- la rétention des recettes par les trésors nationaux, corollaires de la non-application du schéma de recouvrement direct Douanes-Banque centrale ;
- les importants écarts entre les statistiques des administrations nationales et celles de la Commission de la CEMAC ;
- depuis juin 2008, les dispositions de l'article 4 alinéa 1 du Règlement 02/08-UEAC-046-CM-17 qui sont inapplicables en régime de disponibilité limitée des recettes de la TCI.

Les problèmes ainsi identifiés ont commencé à générer entre autres effets, d'importants arriérés de contribution pour au moins la moitié des États de l'espace sous-régional. Ici comme ailleurs dans les institutions africaines de coopération régionale, l'accumulation de ces arriérés pourrait amplifier les risques de rétention de recettes dans les États où le rendement de la TCI est encore substantiel. Sur tous ces dysfonctionnements, la CEA/BSR-AC a réalisé une étude diagnostic en novembre 2008, et a préconisé des actions appropriées pour un rendement optimal et une bonne opérationnalité de la TCI et de la CCI.

Pour la CEEAC, une évolution positive – de moindre portée – est également à souligner, avec en 2008 une première dotation budgétaire du fonds de compensation, pour un montant forfaitaire de 0,5 milliards de francs CFA. Des allocations plus substantielles au titre des exercices à venir devraient conférer à la Communauté une capacité de dynamisation de sa zone de libre-échange, avec l'exercice du droit compensatoire.

Au 31 décembre 2008, le niveau d'application de la CCI reste encore très faible (3 États sur 10), et l'appui des partenaires extérieurs (UE, BAD, CEA, ACBF) continue d'être la principale source de financement des programmes communautaires, ceux du NEPAD/AC en particulier. Sur le court terme, la CEEAC devrait engager un plaidoyer plus soutenu pour l'application de la CCI par tous ses États membres, et, à l'exemple de la CEMAC, procéder à l'adoption du statut du FCD et à la budgétisation de ses dotations en capital.

Des allocations plus substantielles du Fonds de compensation au titre des exercices à venir devraient conférer à la CEEAC une capacité de dynamisation de sa zone de libre-échange.

■ 4.3. Synthèse des évolutions du processus d'intégration

Les progrès les plus sensibles enregistrés en 2008 ont concerné quelques-uns des principaux instruments opératoires de l'intégration régionale. Le FODEC/CEMAC a ainsi connu ses premières budgétisations en juin et décembre 2008 avec des dotations respectives de 4 et 12 milliards de francs CFA au titre des exercices 2008 et 2009. En dépit des faibles taux d'exécution du budget 2008 (45,5% des recettes et seulement 14,9% des dépenses), cette avancée s'est déjà traduite par l'allocation de ressources au projet COSCAP, au centre phytosanitaire d'Afrique centrale CPAC et au programme de lutte contre la trypanosomiase. Plusieurs autres actions sont programmées pour 2009, et portent notamment sur les contreparties des programmes énergétiques CEMAC, l'appui au PDCT-AC, le projet de facilitation BAD, la capitalisation d'Air CEMAC et la promotion de la pêche continentale. Les normes de gestion et d'intervention du Guichet I ont été adoptées, et la BDEAC a été investie de la mission d'administrer un Fonds Spécial d'Intégration qui reçoit exclusivement les ressources dudit guichet, destinées au financement des projets intégrateurs CEMAC.

Dans le même ordre d'idées, la CEEAC a budgétisé pour la première fois une dotation forfaitaire de 0,5 milliards de francs CFA au titre du Fonds de compensation de la Communauté. Le début d'opérationnalisation de cet instrument et la budgétisation du Guichet II du FODEC/CEMAC sont de nature à donner une nouvelle impulsion au

marché régional et au secteur privé local, les versements compensatoires étant en principe dédiés au financement des PME/PMI de la sous-région. La décision prise en juillet 2008 par le Conseil des ministres de la CEEAC de créer un Fonds Spécial Régional de Développement Agricole FSRDA et la « libération à brève échéance » d'une première dotation en capital de 200 000 dollars par État membre devrait permettre à l'espace régional de se doter d'un premier fonds structurel, dans un secteur d'activités hautement stratégique au regard de la réalisation des OMD en Afrique centrale.

En matière de convergence macro-économique, les États CEMAC ont dans l'ensemble observé les critères de premier rang, excepté celui relatif à l'inflation. Ces performances ont été réalisées par tous les États – y compris ceux en situation de post-conflit – dans un contexte de crise plurielle : forte variation des prix du pétrole et des prévisions de recettes d'exportation, flambée des prix des produits alimentaires et défiscalisation de plusieurs produits de première nécessité, réduction en fin d'exercice de la demande mondiale de matières premières, ralentissement de la production et des investissements dans l'industrie minière. Par ailleurs, le mécanisme de surveillance multilatérale a gagné en efficacité, avec la résorption des retards de production des rapports y afférents (données 2008 et prévisions 2009 disponibles en décembre 2008). Cette mise à niveau opérationnelle va donner aux organes délibérants communautaires et aux administrations nationales des instruments d'analyse et de prise de décision actualisés, indispensables à une gestion efficiente des économies de la sous-région.

L'opérationnalisation des instruments du Conseil de Paix et de Sécurité de la CEEAC se poursuit à un rythme satisfaisant. Le MARAC a procédé aux choix stratégiques, géographiques et thématiques de l'observation, et est entré dans une phase active de production d'analyses mensuelles à l'attention des décideurs, avec l'appui de correspondants décentralisés dans chaque État membre. La FOMAC a engagé plusieurs cycles de formation et

L'opérationnalisation des instruments du Conseil de Paix et de Sécurité de la CEEAC s'effectue à un rythme satisfaisant.

d'entraînement tant pour ses personnels de commandement que pour les unités positionnées dans les États au titre de la Brigade régionale en Attente. La mise en place de la MICOPAX en RCA – Mission multidi-

mensionnelle du Conseil de Paix et de Sécurité (militaire, gendarmerie, police) – s’est accompagnée d’un doublement des effectifs de l’ancienne FOMUC, de la désignation d’un représentant spécial et du déploiement d’une facilitation régionale pour l’organisation d’un dialogue politique inclusif en RCA. Deux missions d’observation électorale ont été déployées en 2008, respectivement en Angola et en Guinée équatoriale, et ont donné lieu à des rapports critiques et constructifs, loin des satisfecit de complaisance parfois délivrés dans la gestion des processus électoraux en Afrique.

Les études techniques, préparatoires à la mise en œuvre des programmes d’infrastructures de transport et d’énergie se poursuivent, avec toutefois un rythme moins soutenu. La première table ronde des bailleurs de fonds du PDCT-AC, initialement programmée en 2008, devrait pouvoir être organisée en 2009 après finalisation de l’évaluation économique et financière des 55 projets dits de première priorité. Par ailleurs, l’évolution normale du processus de mise en œuvre des 14 projets du Plan d’Action à court terme PACT/NEPAD/AC reste entravée par les retards enregistrés pour la signature de protocoles d’accord ou de requêtes conjointes entre États, la dépendance vis-à-vis des financements extérieurs pour le financement des études de faisabilité et l’insuffisante efficacité de la coordination régionale NEPAD/Afrique centrale.

Le marché régional Afrique centrale demeure le moins performant en Afrique, avec pour 2006 des échanges intra-communautaires oscillant entre 0,5 et 1% du commerce total des États membres, contre 5% pour le COMESA, 10% pour la SADC et la CEDEAO, 15% pour l’UEMOA. Le rapport d’évaluation réalisé par le Projet FacilityTrade.com ACP/Union européenne a abouti au constat d’une quasi ignorance des instruments de la ZLE/CEEAC par les opérateurs économiques de la sous-région (Tarif préférentiel, règles d’origine, procédures d’agrément et documents d’accompagnement). Du côté de la CEMAC, les conditions réelles d’application du TPG restent inconnues, de même que les entreprises et les produits bénéficiant de la préférence régionale. La réintroduction toute récente dans le dispositif réglementaire CEMAC d’un comité sur l’origine et d’une procédure d’agrément pourrait aider les deux communautés et les opérateurs économiques de la sous-région à mieux s’approprier les outils de la coopération commerciale, et aider

le marché d'Afrique centrale à se hisser au moins au même niveau de performance que celui des autres marchés régionaux africains.

Les conditions actuelles d'application des principaux paramètres des prélèvements communautaires – TCI et CCI – sont loin d'être satisfaisantes, en dépit de l'amélioration relative des finances des deux institutions. Pour le cas particulier de la TCI, les dysfonctionnements constatés dans les rapports sur l'état de l'intégration 2006-2007 et 2008 de la CEA/BSR-AC commencent à produire les effets redoutés : accumulation d'arriérés par plusieurs États, amplification des écarts de rendement, persistance du phénomène de rétention des avoirs, recul du niveau de sécurisation des recettes. Comme dans l'expérience du PCS/CEAO en 1992, l'absence de mesures correctives pertinentes et rapides pourrait aboutir à un quasi-blocage du système à court ou moyen terme (1 à 2 ans). Pour la CCI/CEEAC, l'engagement de tous les États reste à confirmer, pour conférer à la Communauté économique régionale d'Afrique centrale une capacité minimale d'autonomie et d'initiatives qui lui permette de jouer son rôle dans la stratégie de mise en œuvre des objectifs du Traité d'Abuja et de l'Acte constitutif de l'Union africaine.

Au plan institutionnel, la coopération entre la CEMAC et la CEEAC n'est pas à un niveau optimal. Si l'on excepte l'expérience en cours du

Au plan institutionnel, la coopération entre la CEMAC et la CEEAC n'est pas à un niveau optimal.

PDCT, la gestion des négociations APE et le transfert récent d'autorité de la FOMUC à la FOMAC, les autres activités et initiatives continuent pour la plupart d'être menées de manière parallèle.

Les quelques efforts de rapprochement déployés par la CEA/BSR-AC s'avèrent insuffisants pour générer la mise en cohérence et toutes les synergies indispensables à l'accélération du processus d'intégration en Afrique centrale.

En plus des actions préconisées dans les rapports 2006, 2007 et 2008 de la CEA/BSR-AC, et qui pour la plupart restent actuelles, de nouvelles mesures doivent être prises aux plans juridique, institutionnel et opérationnel pour mettre le processus d'intégration d'Afrique centrale à un niveau de performance à la dimension des défis de développement de la sous-région.

■ 4.4. Recommandations

4.4.1. Une plus forte implication des organes délibérants des deux communautés dans le processus de rationalisation/harmonisation

La réussite du schéma africain d'intégration économique repose sur la capacité des communautés économiques régionales et sous-régionales à s'engager résolument dans une dynamique de convergences des instruments, programmes et projets d'intégration à l'intérieur d'un même espace régional, puis entre les différentes régions du continent. En Afrique de l'Ouest, des directives prises en 2000 par les organes délibérants ont permis à l'UEMOA et à la CEDEAO de s'inscrire durablement dans une dynamique d'actions communes ou conjointes dans la plupart des domaines d'intégration (règles d'origine, TEC, critères de convergence macro-économique, politiques sectorielles). Pour les régions Afrique australe et de l'Est, le sommet tripartite SADC-COMESA-EAC organisé en octobre 2008 à Kampala (Ouganda) a donné un mandat impératif et fixé des échéances précises aux secrétariats des trois institutions pour élaborer des politiques communes dans les domaines du marché commun, des transports et de l'énergie. En Afrique centrale, le processus de rationalisation tarde à se mettre en place, en dehors de l'expérience en cours du PDCT. Les efforts initiés par la CEA/BSR-AC restent du domaine de la facilitation, et ne peuvent pas se substituer à l'action d'un leadership au plus haut niveau. Le comité de pilotage de la rationalisation officiellement créé en octobre 2007 par le 13^e Sommet des chefs d'État de la CEEAC n'est pas encore mis en place. Il est urgent que les Conseils des ministres et les Conférences des chefs d'État des deux Communautés donnent une impulsion et une orientation claire à ce Comité, afin que l'Afrique centrale puisse rester l'un des acteurs de la mise en œuvre de la stratégie d'intégration du continent en général, et du programme minimum d'intégration (PMI) en cours d'élaboration au niveau de la Commission de l'Union africaine en particulier.

4.4.2. La mise en place d'une stratégie de communication

Les efforts déployés dans le cadre des deux Communautés et les quelques acquis évoqués plus haut restent insuffisamment connus tant par les acteurs régionaux que par les observateurs africains et internationaux. L'histoire récente a montré le rôle stratégique de la commu-

nication dans les processus de construction et de consolidation de la légitimité internationale d'institutions comme la CEDEAO et la SADC. La CEEAC doit investir l'espace médiatique, pour mettre en valeur ses acquis et devenir un acteur incontournable de la politique régionale. Par ailleurs, le droit communautaire reste pour l'instant « le domaine réservé » de quelques experts dans les États membres. La consolidation de l'idéal d'intégration nécessite une implication des populations. Il y a un besoin urgent de sensibiliser les principaux acteurs que sont les administrations nationales, les opérateurs économiques, les organisations de la société civile, les universitaires et les médias nationaux sur les enjeux de l'intégration, et pour l'émergence d'une citoyenneté communautaire.

À cette fin, la CEMAC et la CEEAC gagneraient à élaborer des stratégies ou plans de communication qui mettraient l'accent sur une meilleure connaissance des cadres institutionnels existants, des acquis, des programmes en cours, des principaux instruments et mécanismes opératoires de la coopération régionale.

4.4.3. Replacer l'agriculture dans les priorités régionales

La crise alimentaire de 2008 et les troubles sociaux qui l'ont accompagnée ont révélé, contre toute apparence, la forte dépendance des pays de la région vis-à-vis des importations de produits essentiels comme les céréales, les produits laitiers et les huiles végétales. L'urbanisation de plus en plus poussée des populations devrait se traduire par un accroissement de cette demande régionale, et des risques de fragilisation des équilibres économiques et budgétaires. L'Afrique centrale dispose d'un écosystème très favorable et des ressources en eau qui devraient permettre à moyen terme une autosuffisance et une sécurité alimentaire. La mise en œuvre du PRSA/CEEAC adopté depuis 2003 et des PSSA nationaux devrait revenir au premier rang des priorités régionales, avec les programmes Transport et Énergie.

4.4.4. Une actualisation/renégociation du TEC/CEMAC

Le tarif extérieur commun de la CEMAC est une émanation de la réforme fiscal-douanière instituée par l'Acte 7/93 UDEAC -556-CD-SE1 du 21 juin 1993. Autrement dit, les taux actuels de la fiscalité d'entrée de

la plupart des États d'Afrique centrale datent de quinze ans. Si une telle stabilité fiscale est de nature à offrir aux opérateurs économiques une bonne prévisibilité, elle a aussi ôté aux États la flexibilité nécessaire aux adaptations qu'exige l'évolution des contextes économiques nationaux. L'absence d'évaluation/révisions périodiques au niveau sous-régional a entraîné au fil des années la multiplication des distorsions de taux et de classements tarifaires, tantôt pour des contraintes budgétaires, des considérations d'ordre social ou des besoins de protection d'industries locales. Plus récemment, les défiscalisations opérées par certains États membres en réaction à la flambée des prix des produits alimentaires survenue au cours du 1^{er} semestre 2008 ont remis à jour l'urgence d'une actualisation, dans le cadre sous-régional, du TEC dans son ensemble, à la fois pour en faire un outil de politique fiscale plus adapté aux besoins du moment, et pour rétablir le caractère commun de la politique commerciale avec les pays tiers. Le TEC est par excellence l'instrument de démarcation d'un espace économique intégré ou en cours d'édification. Celui de la CEMAC a besoin d'être renégocié sur une base régionale, pour renforcer la cohésion du projet de marché commun. Cet exercice d'actualisation du TEC doit aller de pair avec la mise en place du TEC/CEEAC dans le double contexte de l'élargissement du marché d'Afrique centrale et des négociations d'un APE avec l'Union européenne. Le principe de la mise en place d'un comité conjoint CEMAC/CEEAC sur la nomenclature et le tarif avait été décidé en novembre 2007 dans le cadre du partenariat CEA/BSR-AC/CEMAC/CEEAC. Il est urgent d'activer cette structure, afin que l'étape d'union douanière à dix puisse être franchie avant la fin de la période de grâce de l'APE.

4.4.5. Une remise à niveau rapide des paramètres d'application de la TCI et de la CCI

Les modifications intervenues depuis 2002 dans le dispositif réglementaire de la TCI et les pratiques observées au niveau des administrations nationales ont de plus en plus éloigné les prélèvements communautaires des concepts, normes et indicateurs de performance qui avaient sous-tendu leur adoption. Plusieurs paramètres essentiels doivent être revisités ou tout simplement rétablis pour redonner à la TCI et la à CCI – là où elles sont appliquées – leur caractère de ressources propres, permanentes, automatiques, distinctes des comptes et avoirs des trésors nationaux, en croissance régulière et équitables. Ces

mesures correctives doivent porter sur la clé de participation aux budgets de la CEMAC et de ses institutions spécialisées, la liste des produits à exonérer de la TCI et de la CCI, l'étendue des franchises exceptionnelles accordées par les États en application des codes miniers ou pétroliers, le schéma de recouvrement des droits liquidés ainsi que sur les modalités d'une co-existence entre la TCI/CCI et la zone de libre-échange qui naîtra de l'accord de partenariat économique en cours de négociation avec l'Union européenne. Sur toutes ces fonctions, la CEA/BSR-AC a élaboré en novembre 2008 un rapport d'analyse détaillée qui propose des solutions à même de sécuriser durablement les mécanismes de financement autonome de l'intégration en Afrique centrale.

4.4.6. La création de cellules statistiques plus performantes au sein des organes exécutifs

Le démarrage en 2008 des guichets I et II du FODEC/CEMAC et du Fonds de Compensation de la CEEAC devra s'accompagner d'une plus grande maîtrise de l'outil statistique, en particulier pour le suivi des échanges intra-communautaires, l'estimation des moins-values liées aux régimes préférentiels, le calcul des versements compensatoires, les importations des États et les prévisions de recettes TCI-CCI. Des cellules ou sections statistiques doivent être créées et/ou renforcées au niveau des deux Communautés pour produire en temps réels toutes les données nécessaires aux paramètres de calcul et de gestion des prélèvements et fonds communautaires. Pour être efficaces, ces unités administratives devraient :

1. comprendre au moins un statisticien spécialiste du commerce extérieur, un expert douanier et un informaticien ;
2. être à même de collecter et de traiter par le biais de missions semestrielles, les statistiques douanières des États membres.

BIBLIOGRAPHIE

Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) (2007), *Annuaire Statistique CEMAC*.

CEMAC (2008), *Rapport sur la Surveillance multilatérale*.

Commission économique pour l'Afrique (2007), *Étude Promotion commerciale CEEAC, février*.

Banque africaine de Développement (2008), *Annuaire statistique, Tunis*.

Conférence des Nations Unies sur Commerce et le Développement (2008), *Manuel des Statistiques, Genève*.

Pool énergétique de l'Afrique centrale (2007), *Plan d'action 2007-2010, septembre*.

Food and Agriculture Organization (FAO) (2008), *FAOSTAT*.

Union internationale des Télécommunications (2008), *Base de données statistique des TIC 2007, septembre*.

CHAPITRE 5

LA RÉHABILITATION ÉCONOMIQUE DES PAYS EN POST-CONFLIT

■ 5.1. Introduction

Depuis les années 1960, un certain nombre de pays d'Afrique subsaharienne en général et d'Afrique centrale en particulier ont été confrontés à un moment ou à un autre, voire de façon récurrente, à des guerres civiles ou à des violences politiques⁷⁴.

S'agissant plus particulièrement de l'Afrique centrale, les pays comme le Tchad, la République centrafricaine, le Congo, la République démocratique du Congo, le Burundi, l'Angola ont fait face dans un passé récent à des guerres civiles.

La conséquence immédiate pour un pays en guerre est la destruction que celle-ci inflige – au-delà des souffrances humaines et de l'annihilation des droits de propriété – à l'organisation sociale, économique, légale et politique de la société, autrement dit aux « institutions ».

Les coûts économiques et sociaux des conflits peuvent être énormes. Ceux-ci sont notamment associés à une croissance faible et à une forte inflation, à l'aggravation des déficits budgétaires.

En effet, les coûts économiques et sociaux des conflits peuvent être énormes⁷⁵. Ceux-ci sont notamment associés à une croissance faible et à une forte inflation, à l'aggravation des déficits budgétaires, aux effets négatifs sur l'ac-

⁷⁴ Cf. Humphreys (2003).

⁷⁵ Cf. Gupta et al. (2005). Certains coûts continuent à se faire sentir à long-terme, notamment les conséquences dommageables pour la société de l'aggravation des divisions sociales, des déplacements des populations et des traumatismes psychologiques, ainsi que les effets collatéraux subis par les pays tiers (FMI, 2008). Cf. également annexe 2.

cumulation des revenus fiscaux et à l'augmentation de l'incertitude quant à la prise des décisions d'investissement et d'épargne.

Ils induisent en outre de fortes dépenses publiques allouées à la défense et ce, aux dépens de la stabilité macro-économique et au détriment des dépenses publiques d'éducation et de santé⁷⁶.

Ils détournent de surcroît l'activité économique vers l'exploitation des situations de rente et la criminalité, concomitamment à l'annihilation de l'activité productrice. Bien entendu, l'aide au développement conventionnelle est également compromise dans de telles circonstances.

La croissance du PIB en période de guerre civile est ainsi estimée inférieure à moins de 2,2 points à celle du temps de paix⁷⁷.

Par ailleurs, les effets de la guerre se répercutent souvent au-delà des frontières et occasionnent l'interruption des activités économiques ou un afflux massif des réfugiés dans les pays limitrophes⁷⁸.

De surcroît, les pays en conflit ont une forte tendance à s'enliser dans des conflits récurrents. Aussi, les séquelles liées aux conflits – et les effets pervers y corrélatifs en terme de développement sociopolitique – s'estompent difficilement.

S'agissant des institutions, l'on en dénombre au moins cinq types qui sous-tendent le marché, à savoir : les droits de propriété, la régulation, la stabilisation macro-économique, la sécurité sociale et les institutions de prévention de conflits⁷⁹.

Les études empiriques récentes démontrent qu'il existe indubitablement une relation de cause à effet et biunivoque entre les institutions et la croissance.

Ceci étant, la persistance des conflits évoquée ci-dessus a tout de même tendance à s'estomper depuis une quinzaine d'années concomitamment à une nette amélioration de la gouvernance⁸⁰.

En tout état de cause, la résolution des conflits est consubstantielle à la reconstruction de la gouvernance : politique, économique et managériale. En effet, la gouvernance politique est importante en vue de réa-

⁷⁶ Cf. Gupta et al. (2002).

⁷⁷ Cf. Collier (1999) et Staines (2004).

⁷⁸ Cf. Shaw (2003).

⁷⁹ Cf. Rodrik (2000).

⁸⁰ Cf. Stern (2005). En effet, après une forte augmentation jusqu'en 1999, dans le sillage de la fin de la guerre froide, le nombre de pays de l'Afrique subsaharienne touchés par ces conflits a fortement diminué (FMI, 2008). Il n'en demeure pas moins que la R.D. Congo et, voire, le Tchad, et la RCA, sont toujours empêtrés dans les conflits opposant le régime au pouvoir et la rébellion.

liser la gouvernance économique et la gouvernance des affaires, tandis que ces deux dernières sont vitales pour la réussite de la première.

La reconstruction de la gouvernance et plus particulièrement de la gouvernance économique signifie dès lors que le contexte relatif au fonctionnement normal des institutions est rétabli.

La particularité d'un conflit est en effet qu'il détruit les fonctions basiques de la gouvernance économique et par extension de celle des affaires.

La particularité d'un conflit est en effet qu'il détruit les fonctions basiques de la gouvernance économique et par extension de celle des affaires.

Il convient dès lors, après la cessation des hostilités, de procéder à la restauration de la stabilisation macro-économique, à une réduction drastique des taux d'inflation – en général trop élevés et dus à la raréfaction de l'offre de biens et de services –, au rééquilibrage du budget de l'État dont les déficits atteignent parfois des seuils non soutenables, à l'atteinte d'un taux de change compétitif car le plus souvent surévalué.

Un cadre nouveau d'une politique économique fonctionnelle devrait être construit. Ce qui signifie que les institutions en charge de la mise en œuvre de la politique fiscale devraient être reconstruites et, le cas échéant, les prérogatives de la banque centrale seraient renforcées de telle sorte que celle-ci puisse exercer un contrôle monétaire effectif.

En effet, des moyens substantiels sont nécessaires afin d'assurer la supervision, la transparence et la responsabilité du système monétaire et financier.

Dans la foulée, les politiques sectorielles doivent être redéfinies, plus particulièrement en ce qui concerne les secteurs agricole et industriel, étant entendu qu'il s'agit là de secteurs affectés par une hausse exponentielle de coûts de transaction durant les conflits : d'où la nécessaire reconstruction de nouvelles institutions destinées à mettre en œuvre les fondations d'un développement du secteur privé, d'une croissance durable et d'une réduction significative de la pauvreté.

En outre, les institutions et les politiques d'intégration régionale seraient réactivées : le régime de change, le régime des investissements étrangers, les modalités de transferts de technologie et les institutions de coopération régionale, de telle sorte que les bases fondamentales de la compétitivité internationale soient rétablies.

S'agissant du développement des infrastructures et les réformes sectorielles y corrélatives, tous les types d'infrastructures : physique, social, immatériel et les institutions y afférentes ont également besoin d'être reconstruites et atteindre à la limite les standards minimaux⁸¹.

⁸¹ Cf. Wolhuth et al. (2008).

Par ailleurs, mettre en œuvre des institutions et des politiques économiques appropriées effectives peut servir de catalyseur à l'attrait des investissements – y compris directs étrangers – du secteur privé ainsi qu'à celui des aides financières multilatérales⁸².

L'objet de cette étude est de définir un cadre stratégique multidimensionnel à mettre en œuvre s'agissant du processus de réhabilitation économique des pays de la sous-région Afrique centrale actuellement en phase de post-conflit.

L'élaboration d'un tel cadre institutionnel destiné à promouvoir la stabilisation – politique –, le redressement – économique – et le développement devrait, en tout état de cause, se concentrer sur trois piliers⁸³, à savoir :

- reconstruire l'État et ses institutions clefs ;
- évaluer les besoins les plus urgents et relancer l'économie ;
- reconstituer les communautés.

Nous convenons pour ce faire de procéder à une analyse circonstanciée des principaux déterminants y corrélatifs tels que relevés dans la littérature – au demeurant particulièrement abondante et éclectique – à travers les sections ci-après selon le canevas suivant.

Les objectifs de cette étude sont brièvement décrits à la section 5.2, tandis que la section 5.3 procède à une évaluation des déterminants des crises et des conflits en Afrique centrale. À la suite de quoi la problématique de la relance économique des pays en post-conflit est plus spécifiquement abordée à la section 5.4 à travers une catégorisation d'un certain nombre de préalables susceptibles de garantir le succès du processus de transition. Un cadre d'action de référence est à cet égard proposé dans l'optique d'une réhabilitation optimale des économies en post-conflit dans la section 5.5.

L'amélioration des performances économiques consécutives à la cessation des hostilités constitue en termes de dividendes de la paix, à la section 5.6, une étape marquante du processus de réinsertion des ex-belligérants à la vie civile et par effet induit à l'accroissement du bien-être collectif. Enfin la section 5.7, dédiée à la coopération multilatérale, consacre le rôle des Nations Unies, de l'Union africaine et des organi-

⁸² Cf. Gupta et al. (2005), Aron (2002) et Annexe 4.

⁸³ cf. Gupta et al. (2005).

sations régionales ou locales dans le processus de prévention des conflits et de maintien de la paix en Afrique centrale.

La dernière section conclut l'étude et formule des propositions de politiques économiques idoines susceptibles d'implémenter une culture de paix, autrement dit de développement.

■ 5.2. Objectifs

Des conflits résultent la destruction de la structure économique d'un pays. En sortant donc d'un conflit, ce dernier se retrouve dans la nécessité de réhabiliter ses structures productives, de reconstruire ses infrastructures, de créer les conditions – financières, logistiques et administratives – destinées à l'offre des biens et services de base, de reconstituer son capital humain et social et de retrouver son rôle dans l'économie globale.

Ce faisant, il est clair que dans une transition post-conflit, la dimension économique est intimement liée à la dimension institutionnelle et sociale du processus. En l'occurrence, la reprise des activités productives est concomitante à l'existence même d'institutions de base aptes à garantir les droits de propriété. De même, la reprise des activités productives est-elle aussi une condition nécessaire à la consolidation des institutions. Ce qui sous-entend d'ailleurs un lien endogène entre la consolidation de la paix et de la stabilité politique et la réhabilitation économique. Autrement dit, paix et stabilité sont en même temps déterminantes et résultats de la reprise économique.

Un cadre stratégique multidimensionnel est dès lors nécessaire afin d'assurer la transition post-conflit d'un pays.

Par ailleurs, la transition post-conflit d'un pays rentre dans les premiers rangs des préoccupations des pays voisins et par effet induit implique une importante dimension de la coopération sous-régionale. Les pays voisins peuvent en effet contribuer à la réhabilitation post-conflit à travers leur assistance technique et financière, ainsi qu'à travers la réalisation de projets sous-régionaux, en l'occurrence, dans les secteurs de développement des infrastructures et du commerce transfrontaliers.

Un cadre stratégique multidimensionnel est dès lors nécessaire afin d'assurer la transition post-conflit d'un pays.

Mais pour ce faire, il est impératif de mettre en œuvre une nouvelle stratégie de mobilisation de ressources, après avoir toutefois présenté au préalable une économie des principaux déterminants des crises et conflits en Afrique centrale.

■ 5.3. Les déterminants des crises et des conflits en Afrique centrale : une analyse des causes et des conséquences

Les causes économiques des crises et des conflits en Afrique sont déterminées par la pénurie de la richesse des nations associée à une inégalité criante de redistribution des revenus⁸⁴. En effet, les conflits ont des racines dans les défaillances économiques⁸⁵, et ce d'autant que la plupart des études empiriques démontrent qu'il existe une relation inversement proportionnelle entre le PIB/habitant et les risques de guerres civiles⁸⁶.

En particulier, la propension des belligérants à déclencher les hostilités a intimement été liée à la stagnation économique et à la pauvreté⁸⁷, bien que le sens de la causalité n'ait pas vraiment été clarifié, d'une part, et de surcroît, les pays pauvres sont les plus à même d'être pris dans une espèce de « trappe à conflits » due à la pauvreté et aux conflits récurrents, d'autre part⁸⁸.

Ce faisant, si les inégalités dites « horizontales » ou « catégorielles » peuvent produire des griefs susceptibles de faciliter la mobilisation qui, à son tour, augmente les probabilités de rébellion⁸⁹, il n'en demeure pas moins qu'il existe un large consensus sur la *gestion* des ressources naturelles, dont l'inefficience constitue l'un des principaux déterminants de conflits, sources d'instabilités politiques.

⁸⁴ Cf. Nkurinziza et Ngaruko (2005) pour le cas du Burundi.

⁸⁵ Cf. Hugon (2001).

⁸⁶ Cf. Banque mondiale (2005).

⁸⁷ Il en est par exemple ainsi du Tchad. Ce pays n'a en effet réalisé qu'une croissance de 0,5% en 2006 et de 1,7% en 2007. Depuis 20 ans, le Tchad n'a connu que 4 années de paix. Dès lors, la lenteur du développement est le principal facteur économique des troubles, lesquels s'expliquent par la lutte pour le pouvoir et l'appropriation des rentes. Le conflit, qui a des aspects ethniques, régionaux et internationaux, a des retombées importantes en ce qui concerne les réfugiés (FMI, 2008). Cf. également tableau 6.

⁸⁸ Staines (2004).

⁸⁹ Cf. Humpreys (2003).

5.3.1. La corrélation entre ressources naturelles et conflits en Afrique

La nature et la localisation des ressources affectent l'occurrence des conflits. À cet égard, deux principales ressources peuvent être identifiées.

La nature et la localisation des ressources affectent l'occurrence des conflits.

En *premier lieu*, les ressources localisées telles que les minerais. Elles sont non renouvelables, géographiquement concentrées, et leur extraction nécessite peu de ressources humaines.

En *second lieu*, il y a des ressources diffuses telles que la terre, l'eau et la forêt. Ce sont des ressources renouvelables, géographiquement dispersées, utilisées dans la production agricole et halieutique et nécessitent une main d'œuvre abondante.

Les pays qui disposent de ressources minières abondantes sont plus exposés aux risques de conflits que les pays qui possèdent seulement les ressources naturelles renouvelables⁹⁰ (cf. tableau 5.1).

| Pays | Date | Victimes | Ressources non renouvelables | Ressources renouvelables |
|-------------------|-----------|-----------|------------------------------|--------------------------|
| Algérie | 1992 | 70 000 | Pétrole, gaz | - |
| Angola | 1975 | 500 000 | Pétrole, diamants | Bois, ivoire |
| Tchad | 1980-1994 | 300 000 | Pétrole, uranium | - |
| Congo | 1993-1997 | 9 000 | Pétrole | - |
| RDC/ex-Zaïre | 1993 | 200 000 | Cuivre, cobalt, diamants, or | Bois |
| Kenya | 1191 | 2 000 | - | Bétail |
| Libéria | 1989-1996 | 175 000 | Fer, diamants, hévéa | Grumes, drogue |
| Mozambique | 1976-1995 | 1 000 000 | - | Crevettes, ivoire, bois |
| Rwanda | 1990 | 650 000 | - | Café |
| Sénégal | 1997 | < 1 000 | - | Drogue |
| Sierra Léone | 1991-1999 | 80 000 | Diamants, rutile, bauxite | Bois |
| Somalie | 1988 | ND | - | Bananes, chameaux |
| Afrique du Sud | 1990 | 200 000* | - | Drogues |
| Soudan | 1983 | 1 600 000 | Pétrole | Bétail, bois |
| Sahara occidental | 1976 | ND | Phosphate | - |

Tableau 5.1 : Conflits en Afrique et rôle des ressources naturelles (en 1999).

Source : Balancier et de La Grange (1999). *Le nombre de victimes en Afrique du Sud inclut les crimes.

⁹⁰ Cf. Addison et al., (2001a).

On peut dès lors convenir sans ambages qu'il existe effectivement une corrélation forte entre conflits et ressources naturelles en Afrique.

Collier et Hoeffler (1998) différencient à cet égard cinq principaux facteurs :

- la haute dépendance en produits primaires qui offre des opportunités aux rebelles de se financer par prédation ;
- les financements par la diaspora ;
- les faibles ressources de l'État interdisant le financement de la défense ;
- les faibles opportunités d'emplois pour les jeunes non scolarisés réduisant le coût d'opportunité de l'activité guerrière ;
- la dispersion des populations dans des territoires non contrôlés.

Cependant, il existe au moins sept mécanismes concurrents qui pourraient expliquer la relation entre les ressources naturelles et la guerre, son démarrage et sa perpétuation (cf. encadré 5.1).

Encadré 5.1 : Sept mécanismes expliquant la relation entre les ressources naturelles et la guerre.

- Les ressources naturelles pourraient fournir les moyens de financer les rébellions motivées par d'autres intérêts que les ressources elles-mêmes. Si tel est le cas, il faut alors prendre ces autres motifs en considération lorsque l'on cherche à résoudre les conflits.

- Si, comme c'est souvent le cas, les ressources naturelles sont concentrées au sein d'une région particulière d'un pays, la conviction qu'un État sécessionniste pourrait être viable ou même prospère peut se répandre au sein des groupes insatisfaits.

- Le fait de dépendre des ressources pourrait en réalité être lié à des griefs plutôt qu'à l'avidité. Une dépendance moyenne vis-à-vis des ressources peut correspondre à une inégalité passagère. Ou bien l'extraction de ces ressources peut provoquer des griefs à cause des migrations forcées. Enfin, le sentiment d'injustice concernant la répartition des richesses peut être plus grand pour celles qui proviennent des ressources naturelles que pour d'autres formes de richesses.

- Les gouvernements qui, pour leur survie, comptent plus sur les ressources naturelles que sur les taxes, n'ont pas besoin de créer des institutions fortes. Cela peut conduire à des structures étatiques faibles, coupées de l'activité économique nationale.

- L'augmentation de la valeur des ressources naturelles peut affaiblir le secteur industriel d'une économie. Si ce secteur s'appuie sur un commerce intensif au niveau national, son effondrement risque de priver l'économie des effets réducteurs de conflits qu'ont les échanges.
- Les économies dépendantes des ressources naturelles peuvent être plus vulnérables aux variations des termes de l'échange, produisant instabilité et insatisfaction au sein des groupes concernés.
- La présence des ressources naturelles peut pousser de tierces parties – États et Entreprises – à s'engager dans des conflits civils ou à les alimenter.

Source : Humpreys (2003)

Ce faisant, « toutes les guerres n'ont pas une explication économique mais toutes ont besoin de financement »⁹¹.

La guerre peut ainsi avoir une finalité politique : accéder au pouvoir par la force ou répondre à une logique de profit.

En effet d'après Hugon (2001) :

... de nombreuses guerres en Afrique sont notamment liées au contrôle des richesses – diamant, pétrole, narcodollars –, au pillage ou à la recherche de protection contre rémunération. Elles s'appuient de fait sur la pauvreté et le chômage pour le recrutement des milices. Le coût d'opportunité de la guerre est d'autant plus faible que les populations jeunes sont chômeurs et sans ressources. Les guerres sont d'autant plus aisées que le trafic des armes légères s'est développé : recyclage, vente des surplus des pays de l'Est....

Les conflits résultent [dès lors] d'une interdépendance entre le contrôle des produits illicites, les achats d'armes, la mobilisation des milices et des liens avec le monde international des affaires. L'accès aux richesses minières ou pétrolières conduit [en fin de compte] à des « *chevauchements* » entre les positions de pouvoir et les positions d'accumulation.

Mais, une telle approche peut se révéler quelque peu réductrice car la « cupidité » des combattants en l'occurrence ne constitue pas en soi une explication suffisante de cette « guerre des ressources ». En effet, les intérêts commerciaux étrangers, le contexte de dépendance vis-à-vis des matières premières déjà évoqué ci-dessus, débouchent parfois sur une déliquescence des États⁹².

⁹¹ Cf. Hugon (2001) & Addison et al. (2001a).

⁹² Cf. Le Billon (2003).

En effet, les catastrophes comme la *famine* peuvent aussi apparaître comme un *risque systémique* résultant de la combinaison de quatre facteurs :

- *Conjoncturels* liés à des *chocs exogènes* : catastrophes naturelles, conflits politico-militaires conduisant à une forte perturbation du système ;
- *Structurels de sous développement* des systèmes alimentaires et une vulnérabilité des systèmes sociaux, caractérisés par la vulnérabilité et l'exposition au risque alimentaire des populations du fait d'une insuffisance de disponibilité, de défaillance de marchés ou d'absence de droits ;
- *Institutionnels*, caractérisés par des absences ou des défauts de systèmes d'information, de prévention et de régulation et se manifestant par des effets de contagions non maîtrisés ;
- *Politiques* caractérisés par une absence ou par des défaillances d'options stratégiques : attitude pro-crise des militaires, politiciens, spéculateurs ou indifférence, incompetence et passivité de la part des dirigeants non concernés.

Il n'en demeure pas moins que les conflits inter-ethniques et, plus généralement, entre groupes rivaux : l'un au pouvoir, qualifié de « dominant » et l'autre en rébellion, qualifié de « dominé », ont le plus souvent pour fondement l'exclusion du groupe dominé et l'accaparement du groupe dominant de tous les avantages liés à l'exploitation d'une rente : pétrolière ou minière⁹³.

La capture de cette rente par un groupe au détriment d'un autre entraîne *ipso facto* des pertes coûteuses pour le groupe dominé. Ce dernier, en réaction, et en vue de recouvrer ses prérogatives, relance la lutte dans le but de rétablir le *statu quo ante*.

Il s'ensuit par conséquent une guerre d'usure plutôt contre-productive en termes de développement économique et de bien-être social qui explique par ailleurs la persistance latente des conflits – sociaux ou armés –

⁹³ Cf. Johnson (1997), Rodrik (1998), Azam et al. (2001), Gershenson (2001) et Seck (2004), entre autres, pour différents essais de modélisation de comportements des belligérants. Il existe cependant des exceptions à une telle assertion. L'exemple du Botswana est généralement cité. Ce pays est l'un des plus prospères en Afrique alors qu'il n'exporte que quelques produits : l'exploitation minière représente ainsi 41,7% du PIB en 2005.

due notamment à la perpétuelle frustration du groupe dominé par rapport au groupe dominant (cf. encadré 5.2)⁹⁴.

Encadré 5.2 : Les enseignements du paradigme Principal-Agent

Les solutions généralement envisagées pour résoudre les conflits de cette nature font appel au paradigme du principal-agent. Pour Johnson (1997) par exemple le gouvernement aux affaires est dans ce contexte mandaté par la coalition des deux groupes pour gérer leurs intérêts et assurer une répartition équitable des revenus. Pour ce faire, les votants en tant que « principal » élaborent un contrat d'agence avec les élus, leur « agent », avec les contingences habituelles de monitoring et d'incitations dûment prévues par une *constitution*. Pour être crédibles, ces contingences doivent être mises en œuvre et effectivement appliquées. Le « monitoring » consisterait par exemple à prendre des sanctions, en l'occurrence le non renouvellement du contrat, tandis que les incitations porteraient sur une compensation financière – en termes d'émoluments –, ainsi qu'un intéressement lié au résultat. Mais en vue d'éviter la capture des politiciens et des bureaucrates par des groupes d'intérêts, les politiciens sont considérés comme des superviseurs informés auxquels est déléguée la politique économique. La séparation des pouvoirs dans ce contexte devrait accroître les coûts de transaction dus à la collusion, tandis que l'institution du contrôle asymétrique est censée éviter les faveurs réciproques (Laffont, 1999).

Le comportement réel de l'agent aura de fait des incidences sur les performances macro-économiques durant son mandat. La révélation de l'information relative à la qualité de l'agent – honnête/efficace ou malhonnête/inefficace – va ainsi déterminer les performances économiques – corruption/gouvernance –, autrement dit le mode optimal de répartition de revenus. Cependant, le conflit ne saurait être apaisé que si le mécanisme durable de redistribution de la rente à la minorité en période de paix est au moins égal à ce que celle-ci peut escompter de gains en période de guerre. Dès lors, l'équilibre atteint dépend de la crédibilité des Pouvoirs publics à honorer leurs engagements. La guerre dans ce contexte a de fait selon Azam et Mesnard (2001) deux causes : le non respect desdits engagements et l'asymétrie d'information. La première cause est ainsi due à l'incapacité du gouvernement à assurer compte tenu de ses contraintes budgétaires, les transferts – inflationnistes – promis et préférerait s'engager dans une guerre plutôt que de respecter les termes du contrat. La seconde cause est quant à elle liée à l'asymétrie informationnelle entre les forces en

⁹⁴ Cf. Assiga-Ateba (2006).

présence, de telle sorte que l'arbitrage du gouvernement porte sur les termes de l'échange entre efficacité et extraction de rente, tandis que le recours à la guerre est utilisé par l'État comme un signal qui prend la forme d'une démonstration de force destinée à faire étalage de sa puissance à l'encontre de son adversaire. Ce faisant, si ce modèle de « contrat social » corrobore de façon crédible les comportements des États africains en proie à la guerre civile, il n'en demeure pas moins que l'approche bilatérale entre un groupe dominant qui s'accroche au pouvoir et un groupe dominé en rébellion est quelque peu caricatural et reflète une image tronquée des réalités africaines.

En effet, de tels modèles n'appréhendent que fort imparfaitement les motivations belliqueuses liées par exemple à la fractionnalisation ethnique, exacerbée par des différends fonciers ou une lutte âpre pour le contrôle des ressources du sous-sol. Il conviendrait donc plutôt de recourir à une analyse d'effets de coalitions entre groupes hétérogènes, mais ayant une même communauté d'intérêt. Mais même jusque-là, les comportements analysés ne relèvent pas toujours de l'individualisme méthodologique avec le critère de rationalité comme déterminant de la poursuite d'intérêts égoïstes. En effet, Bardhan (1997, p. 76) relève que ce sont « les passions et non les intérêts qui tiennent le premier rôle, et l'on considère souvent qu'il est plus utile de se pencher sur les racines culturelles à l'origine de la formation de l'identité et de l'exclusion et sur le processus social de l'escalade de la violence ». Dès lors, bien que les facteurs économiques soient souvent latents auxdits conflits, la dynamique de groupe qui les caractérise n'est que faiblement corrélée à ces facteurs. Les solutions apportées à l'accumulation des ressentiments peuvent cependant relever d'une meilleure allocation des ressources, mais aussi et surtout de programmes ciblés sur les populations les plus démunies.

Source : Assiga-Ateba (2006).

En tout état de cause, la gestion querellée des ressources naturelles et l'instabilité politique y associée ne peut que constituer une externalité négative pour la croissance.

5.3.2. Le lien de causalité entre instabilité politique et croissance : le cas de la RCA

L'instabilité politique et militaire a pour effet immédiat la destruction des infrastructures économiques de base et une détérioration dramatique des conditions de vie. En outre, une diversification économique

insuffisante rend le pays vulnérable aux chocs des termes de l'échange, et accroît de fait non seulement la volatilité économique, mais aussi la volatilité politique⁹⁵.

À cet égard, la destruction de l'activité économique en RCA par exemple a entraîné la disparition des deux-tiers des entreprises du secteur formel, l'effondrement des exportations agricoles et la quasi-stagnation de tous les autres secteurs de l'économie, tant et si bien que la production domestique des biens échangeables – à l'exception des ressources naturelles : diamant et bois – a littéralement été laminée⁹⁶.

La destruction de l'activité économique en RCA a entraîné la disparition des deux-tiers des entreprises du secteur formel.

Les déterminants de l'instabilité politique peuvent être mis en exergue par la simulation économétrique d'un modèle Probit basé sur les hypothèses ci-après.

En premier lieu, une croissance économique faible exacerbe un sentiment de frustration au sein de la population, favorisant ainsi un terrain fertile à la survenue d'un coup d'État.

En second lieu, de bas revenus fiscaux, dus à une faible activité économique, peuvent induire une accumulation d'arriérés des salaires des fonctionnaires – et plus particulièrement des militaires – à l'origine de troubles sociaux ou de mutineries, voire à l'émergence d'une rébellion.

Le modèle postule que la probabilité d'un coup est une fonction du taux de croissance du PIB réel de l'année $t-1$, du taux de revenus fiscaux (en % du PIB), des variations des termes de l'échange et de l'instabilité politique.

| Variable | Définition |
|----------|---|
| G | Croissance du PIB réel |
| g | Taux de croissance réel du PIB / habitant |
| InvY | Taux d'investissement (en % du PIB, en termes constants) |
| BudY | Solde budgétaire en % du PIB |
| TERg | Variation du taux de change effectif réel |
| TEg | Variation des termes de l'échange |
| IP | Variable muette mesurant l'instabilité politique ($IP_t = 1$ durant les années au cours desquelles il y a occurrence de coup d'État ou de rébellion, $IP_t = 0$ sinon) |

⁹⁵ Cf. Ghura et Mercereau (2004).

⁹⁶ Cf. Bakhache et al. (2006).

| Variable | Définition |
|----------|---|
| C | Un indicateur d'une potentielle contagion économique ou politique vers les pays voisins (Cameroun, Tchad, Congo, RDC et Soudan). Il est mesuré comme taux de croissance du PIB réel/habitant pondéré de ces pays exprimés en dollars US constants base 1995. Les pondérations du PIB base 1995 sont les suivantes : Cameroun (0,32), Tchad (0,06), Congo (0,10), RDC (0,23) et Soudan (0,29). |
| Popg | Croissance démographique |
| rev Y | Revenu du Gouvernement (en % du PIB). |

Tableau 5.2 : Définitions et sources des variables

Source : Ghura et Mercereau (2004).

Soit le modèle :

$$\text{Prob}(IP_t = 1) = \phi(\text{ag}_{t-1} + \text{brev}Y_{t-1} + cTEg_{t-1} + IP_{t-1} + \text{const})^*$$

Les résultats de l'estimation du modèle sont présentés dans le tableau ci-après (cf. tableau 5.3).

| Variable | Coefficient | Ratio-t | Pente* |
|---|-------------|---------|--------|
| Croissance du PIB réel (g_{t-1}) | -6,770 | 1,24 | -1,21 |
| Ratio Revenu/PIB ($\text{rev}Y_{t-1}$) | -0,167 | 2,68** | -3,01 |
| Instabilité Politique (IP_{t-1}) | 0,605 | 1,85 | 10,8 |
| Variation des termes de l'échange (TEg_{t-1}) | -4,32 | 3,78*** | -0,46 |
| Constante | 0,822 | 0,48 | ND |

Tableau 5.3 : Estimation Probit de la propension de l'instabilité politique en RCA (1967-2002).

Source : Ghura et Mercereau (2004).

***, **, indiquent respectivement un seuil de significativité de 5 et 10%.

ND : non disponible.

* La pente représente l'effet marginal de la probabilité d'occurrence d'un coup sur la variable.

L'impact du ratio Revenu/PIB et des variations des termes de l'échange est significatif⁹⁷.

En effet, une baisse du ratio revenu/PIB de 1% accroît la probabilité d'un coup de 3%.

À cet égard, deux canaux de transmission sont envisageables. D'abord, l'accumulation d'arriérés de salaires ou alors une provision insuffisante

⁹⁷ Pour de plus amples détails cf. Ghura et Mercereau (2004).

de services sociaux de base pourraient être à l'origine de déclenchement de coups d'État. Cependant, il est également possible que de bas revenus reflètent une faiblesse générale des institutions de la RCA, faiblesse qui accroît par effet induit l'instabilité politique. Ensuite, l'impact des chocs des termes de l'échange, quoique modeste, est significatif, dans ce sens que la détérioration des termes de l'échange de 10% accroît la probabilité d'un coup de 4,5%.

On peut considérer qu'un choc négatif peut fragiliser les secteurs économiques clefs – tels que celui du coton, les mines de diamants, l'exploitation forestière – qui devraient en retour aggraver l'instabilité politique (par exemple, parce que les autorités sont perçues comme incompetentes pour endiguer la crise). En outre, les contre-chocs peuvent entraîner une raréfaction des opportunités de fraudes, étant entendu que les principaux produits d'exportation de la RCA sont également les principales sources de corruption.

Les chocs négatifs des termes de l'échange peuvent également réduire la rente associée à l'exportation de ces biens, ainsi que les ressources disponibles destinées à corrompre les politiciens véreux, affaiblissant du même coup leur poids politique.

Ces résultats doivent cependant être traités avec circonspection, quoique l'on puisse tout de même postuler qu'une meilleure capacité de mobilisation de revenus, une plus grande diversification de l'économie – susceptible de mettre la RCA à l'abri des chocs des termes de l'échange – et une lutte sans complaisance contre la corruption pourraient contribuer à réduire l'accumulation d'événements politiques violents.

Le rétablissement de l'activité économique se révèle dès lors une tâche on ne peut plus intimidante.

La relance de la croissance nécessite en effet un large spectre d'actions, parmi lesquelles une stabilité politique plus grande associée à une sécurité renforcée et en l'occurrence : la mise en œuvre de politiques d'ajustement structurel en vue d'accroître la productivité, de procéder à la réduction des coûts factoriels excessifs, à la diversification de la base de la production et à l'amélioration des conditions d'attractivité des investissements directs étrangers et domestiques dans tous les secteurs d'activité économiques⁹⁸.

⁹⁸ Ramirez et Tsangarides (2007).

■ 5.4. La problématique de la relance économique des pays en post-conflit : une catégorisation des préalables

Le recouvrement de la compétitivité⁹⁹ d'un pays dans l'immédiat après-guerre – aussi bien interne qu'externe – constitue de fait un préalable irréfragable à la relance des activités et consiste dès lors à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies appropriées, dans la perspective, le diagnostic économique des destructions des institutions économiques et des infrastructures ainsi fait, de rétablir l'équilibre des finances publiques, généralement considéré comme la *priorité des priorités* pour un pays en phase de post-conflit, avec l'appui de l'assistance technique des institutions financières multilatérales.

L'aide financière internationale en faveur des pays en post-conflit, se révèle d'ailleurs à cet égard on ne peut plus salvatrice.

5.4.1. L'évaluation de la compétitivité des pays en post-conflit

L'évaluation de la compétitivité externe porte sur les performances du commerce extérieur et de l'évolution du taux de change qui, dans la quasi-totalité des cas, se détériorent significativement et drastiquement. Il s'agit en somme d'un indicateur, s'il en est besoin, de l'étendue du marasme.

Quant à la compétitivité interne, elle relève de celle des coûts de transport et de production, élevés, du fait des barrières tarifaires et non tarifaires d'une part, et de la raréfaction du facteur travail – en terme de main d'œuvre qualifiée – et de la pénurie de l'offre de l'énergie, due à la destruction des infrastructures de réseaux, qu'il conviendrait dès lors de reconstruire, d'autre part.

⁹⁹ Généralement, la compétitivité peut être définie comme l'aptitude d'un pays à agir de façon efficiente et productive par rapport à d'autres pays tout en maintenant le niveau de vie de ses citoyens élevé. Du point de vue macro-économique, la compétitivité peut être interprétée comme le degré que peut atteindre une nation lors de la production des biens et des services et qui satisfait le test de marchés internationaux tout en accroissant à long-terme les revenus réels de sa population, dans un contexte de libre échange et de bonne conduite des affaires. Au niveau micro-économique, la compétitivité est la capacité de faire des profits lors de la vente de produits. Pour être compétitive, une entreprise – et par extension une nation – devrait être en mesure de proposer des prix faibles et offrir des produits (biens et services) de meilleure qualité que ceux de ses concurrents (Ramirez et Tsangarides, 2007).

5.4.1.1. La Compétitivité externe : commerce extérieur et taux de change réel

L'arrêt des hostilités ne signifie pas nécessairement que les conditions de sécurité soient devenues stables, compte tenu notamment de la prolifération des armes, de l'inorganisation des forces de l'ordre ainsi que de l'absence de présence effective des pouvoirs publics en dehors des grandes agglomérations et des principales villes : économiques et administratives.

L'arrêt des hostilités ne signifie pas nécessairement que les conditions de sécurité soient devenues stables.

L'évaluation de la compétitivité externe va ainsi porter sur quelques indicateurs (cf. tableau 5.4), en l'occurrence l'évolution des termes de l'échange d'une part, et la détermination du taux de change effectif d'autre part.

1. Les performances du commerce extérieur : l'évolution des termes de l'échange

Un des premiers facteurs déterminants de l'évaluation de la compétitivité externe est sans aucun doute l'estimation des performances du commerce extérieur à travers l'analyse de l'évolution des importations et des exportations. Car, une baisse drastique des exportations et plus généralement, une détérioration significative des termes de l'échange¹⁰⁰, est un indicateur de la perte de compétitivité des secteurs clefs de l'économie, au premier rang desquels le secteur privé.

Une baisse drastique des exportations et plus généralement, une détérioration significative des termes de l'échange, est un indicateur de la perte de compétitivité des secteurs clefs de l'économie, au premier rang desquels le secteur privé.

En effet, l'incertitude ainsi que les coûts associés à un environnement sécuritaire instable pèsent d'un poids particulièrement lourd sur les décisions économiques des opérateurs du secteur privé. Par ailleurs, la faiblesse des institutions et l'expansion tentaculaire de la corruption influent significativement – directement ou indirectement – sur l'environnement des affaires¹⁰¹.

¹⁰⁰ Cf. à cet égard Assiga-Ateba (2004).

¹⁰¹ Il en est par exemple ainsi de la RCA où la pratique de la corruption s'est approfondie, associée à un environnement des affaires particulièrement incertain parallèlement à une offre plutôt ténue de services publics (Bakhache et al., 2006).

| Indicateurs | Angola | Burundi | RCA | Tchad | RDC | Congo | Périodes |
|--|--------|---------|--------|--------|--------|----------|-----------|
| Performance économique | | | | | | | |
| PIB par habitant (en dollars US/ base 2000) | 631,27 | 132,42 | 244,95 | 177,37 | 134,54 | 1 070,73 | 1990-1998 |
| | 833,83 | 104,20 | 231,47 | 217,73 | 87,20 | 1 050,05 | 1999-2007 |
| | 732,55 | 118,31 | 238,21 | 197,55 | 110,87 | 1 060,39 | 1990-2007 |
| Croissance du PIB (annuelle) | 0,74 | -1,48 | 1,034 | 2,54 | -5,60 | 1,21 | 1990-1998 |
| | 11,22 | 1,98 | 1,06 | 8,41 | 2,29 | 3,47 | 1999-2007 |
| | 5,98 | 0,25 | 1,05 | 5,47 | -1,65 | 2,34 | 1990-1997 |
| Croissance du PIB par habitant (annuelle) | -2,06 | -3,13 | -1,56 | -0,68 | -8,47 | -1,62 | 1990-1998 |
| | 8,17 | -1,10 | -0,70 | 4,72 | -0,54 | 1,03 | 1999-2007 |
| | 3,05 | -2,11 | -1,13 | 2,02 | -4,51 | -0,29 | 1990-2007 |
| Revenus fiscaux (en pourcentage du PIB) | | 14,58 | | | 4,62 | | 1990-1998 |
| | | 13,59 | 6,03 | | 4,40 | 8,70 | 1999-2007 |
| | | 14,48 | 6,03 | | 4,55 | 8,70 | 1990-2007 |
| Épargne domestique brute (en pourcentage du PIB) | 22,19 | -5,55 | 2,87 | -0,56 | 8,75 | 27,47 | 1990-1998 |
| | 30,43 | -11,14 | 3,29 | 14,69 | 5,50 | 53,87 | 1999-2007 |
| | 26,55 | -8,18 | 3,08 | 7,07 | 7,13 | 40,67 | 1990-2007 |
| Investissement domes- tique brut (en pour- centage du PIB) | 22,54 | 9,38 | 10,83 | 10,35 | 8,58 | 24,69 | 1990-1998 |
| | 14,20 | 9,40 | 8,96 | 29,32 | 7,62 | 23,96 | 1999-2007 |
| | 18,12 | 9,39 | 9,89 | 19,83 | 8,19 | 24,33 | 1990-2007 |
| Commerce extérieur (Biens) (en pourcen- tage du PIB) | 84,18 | 23,24 | 26,93 | 28,74 | 45,48 | 75,71 | 1990-1998 |
| | 105,51 | 26,36 | 34,61 | 84,05 | 56,39 | 97,97 | 1999-2007 |
| | 95,27 | 24,71 | 23,34 | 48,16 | 50,92 | 86,37 | 1990-2007 |
| Structure des coûts | | | | | | | |
| Coût moyen d'un appel local (en dollar US pour 3 minutes) | 0,12 | 0,053 | 0,75 | 0,26 | 0,3 | 0,23 | 1990-1998 |
| | 0,13 | 0,05 | 0,46 | 0,13 | 0,15 | | 1999-2007 |
| | 0,12 | 0,05 | 0,59 | 0,20 | 0,75 | 0,23 | 1990-2007 |
| Assistance extérieure | | | | | | | |
| Aide (en pourcentage du RNB) | 8,76 | 20,81 | 14,19 | 15,31 | 4,25 | 12,36 | 1990-1998 |
| | 4,13 | 32,65 | 7,52 | 9,73 | 26,96 | 7,36 | 1999-2007 |
| | 6,58 | 26,38 | 11,06 | 12,69 | 14,94 | 10,01 | 1990-2007 |

| Infrastructure physique / technologique | | | | | | | | | |
|---|-------|--------|--|--------|--------|--|-------|---------|-----------|
| Routes goudronnées (en pourcentage du total des routes) | 10,40 | 8,21 | | 2,28 | 0,80 | | 1,82 | 9,70 | 1990-1998 |
| | 10,40 | 8,21 | | 2,28 | 0,80 | | 1,82 | 8,13 | 1999-2007 |
| Téléphones mobiles (pour 1 000 personnes) | 0,22 | 0,054 | | 0,13 | | | 0,12 | 0,18 | 1990-1998 |
| | 57,77 | 12,25 | | 12,48 | 19,65 | | 32,96 | 116,23 | 1999-2007 |
| Ordinateurs personnels (pour 1000 personnes) | 28,99 | 6,15 | | 6,30 | 9,82 | | 19,83 | 61,62 | 1990-2007 |
| | 0,68 | - | | 0,94 | 1,01 | | - | 2,96 | 1990-1998 |
| | 2,91 | 3,28 | | 2,09 | 1,41 | | 0,17 | 4,08 | 1999-2007 |
| | 2,35 | 3,28 | | 1,95 | 1,36 | | 0,17 | 3,94 | 1990-2007 |
| Performance sociale | | | | | | | | | |
| Taux de scolarité, primaire (% net) | 51,51 | 52,98 | | 51,85 | 33,88 | | 53,90 | 81,89 | 1990-1998 |
| | - | 55,11 | | 45,35 | 55,44 | | - | 54,71 | 1999-2007 |
| Taux de scolarité, secondaire (% net) | 51,51 | 54,84 | | 47,52 | 51,85 | | 53,90 | 68,30 | 1990-2007 |
| | 11,67 | 5,45 | | 11,18 | 6,74 | | - | 46,14 | 1990-1998 |
| Taux de scolarité, supérieur (% net) | 15,43 | 12,48 | | 11,53 | 12,73 | | 19,98 | 38,08 | 1999-2007 |
| | 14,18 | 11,08 | | 11,41 | 11,98 | | 19,98 | 39,69 | 1990-2007 |
| Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances) | 0,64 | 0,71 | | 1,48 | - | | 2,28 | 4,68 | 1990-1998 |
| | 1,98 | 1,73 | | 1,59 | 0,96 | | 1,30 | zzz4,05 | 1999-2007 |
| Espérance de vie à la naissance, total (en années) | 1,59 | 1,62 | | 1,57 | 0,96 | | 1,79 | 4,15 | 1990-2007 |
| | 154 | 111,6 | | 118,25 | 120,1 | | 129 | 68,5 | 1990-1998 |
| | 154 | 108,76 | | 116,6 | 123,45 | | 129 | 77,45 | 1999-2007 |
| | 154 | 109,9 | | 117,26 | 122,11 | | 129 | 73,87 | 1990-2007 |
| | 40,69 | 45,24 | | 48,14 | 51,58 | | 44,53 | 55,15 | 1990-1998 |
| | 41,58 | 47,84 | | 44,02 | 50,65 | | 45,21 | 53,74 | 1999-2007 |
| | 41,13 | 46,54 | | 46,08 | 51,12 | | 44,87 | 54,44 | 1990-2007 |

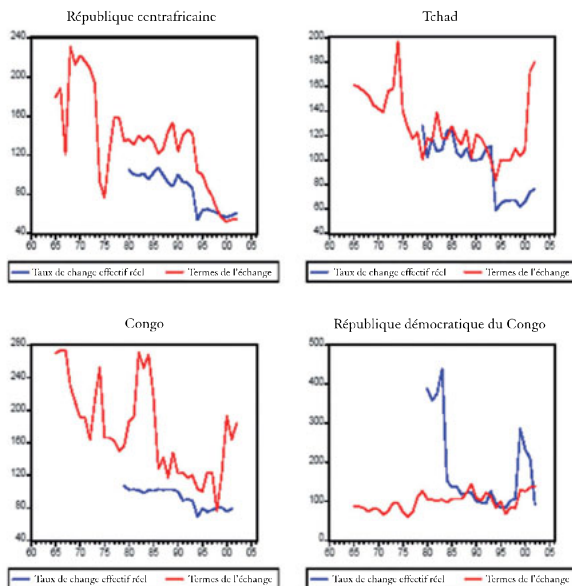
Tableau 5.4 : Analyse comparative des performances économiques et sociales des pays en post-conflit d'Afrique centrale
Source : World-Bank Development Indicators (2008)

Les performances économiques sont illustrées dans le tableau 5.4 et graphique 5.1.

L'évolution récente du commerce extérieur et plus particulièrement la détérioration des termes de l'échange – Burundi, RCA, Tchad, Congo et dans une moindre mesure RDC – peut se traduire comme la conséquence d'une forte perturbation de l'attractivité économique causée par l'instabilité politique, des politiques macro-économiques inefficaces, des chocs extérieurs défavorables, y compris les effets de la régionalisation des conflits : Tchad, RCA et RDC.

La baisse drastique des importations reflète ces facteurs, et dont la décroissance de la consommation et de l'investissement dans la plupart des pays au cours des années 1980 et 1990, sauf en RDC où l'évolution des termes de l'échange est plutôt constante, en révèle l'ampleur.

En fait, la contraction des importations durant cette période signifie en réalité que la dégradation du solde de la balance commerciale aurait été plus importante n'eut été l'occurrence de l'instabilité politique et militaire. Les exportations sont également affectées par cette instabilité, ce qui sous-entend que les problèmes de compétitivité sont endémiques dans certains secteurs clés, en l'occurrence la production agricole¹⁰².



Graphique 5.1 : Performances du commerce extérieur de quelques pays de l'Afrique centrale en situation de post-conflit

¹⁰² Bakhache et al. (2006).

2. Le taux de change effectif réel : l'écart par rapport au taux de change d'équilibre

Une autre approche de l'analyse de la compétitivité extérieure consiste en la comparaison de mouvements de taux de change et de prix, basée sur le concept de parité de pouvoir d'achat¹⁰³. Cette approche postule que les taux de change réels ont tendance à converger vers un équilibre stable à long-terme en réponse aux chocs de court-terme, autrement dit que les mouvements de taux de change nominal compenseraient les mouvements de prix relatifs.

Ce faisant, les études empiriques révèlent que les indicateurs fondés sur le concept de parité de pouvoir d'achat s'avèrent utiles pour expliquer les mouvements de long-terme du taux de change dans les pays industrialisés, mais un peu moins à court-terme ou alors entre les pays industrialisés et les pays en développement, aussi bien à long-terme qu'à court-terme.

Par ailleurs, l'analyse de la compétitivité externe ne suffit pas à elle seule à expliquer l'évolution du commerce extérieur. En effet, il est nécessaire d'y incorporer l'évolution cyclique et structurelle de l'économie, les politiques économiques et les conditions du marché financier.

Les économistes du développement insistent d'ailleurs sur les facteurs réels tels que : les termes de l'échange, la politique commerciale et la croissance, comme déterminants du taux de change réel (cf. encadré 5.3).

Encadré 5.3 : Les termes de l'échange et la compétitivité extérieure : le cas des pays de la zone franc

Le processus de rééquilibrage du déficit de la balance courante, s'agissant des termes de l'échange, relève de l'impact que peut avoir sur celle-ci la variation du taux de change. En effet, de la dépréciation du taux de change par exemple résulterait une compétitivité accrue des exportations, une hausse des coûts des importations et une réallocation des ressources du secteur des biens non-échangeables vers celui des biens échangeables afin de répondre à une demande plus forte. Dès lors, le succès de la mise en œuvre des politiques de stabilisation – dévaluation –, en modifiant la structure des prix relatifs et par effet induit des termes de l'échange, contribue à l'amélioration de la compétitivité-prix extérieure des économies.

¹⁰³ Cf. Krugman et al. (1995), pp. 453-491.

En Afrique subsaharienne cependant, les taux de change ont plutôt des effets sur la rentabilité des filières et la compétitivité en prix de revient car ils modifient les prix d'exportation en monnaie nationale, davantage que leur compétitivité-prix de vente compte tenu du fait que les prix mondiaux sont donnés (Hugon, 1999a).

À la suite de Nezeys (1989), on définit le taux de change effectif dans un régime de changes fixes comme égal à la quantité effective de monnaie nationale versée en contrepartie d'une unité de devise. L'écart entre le taux officiel – nominal – et le taux de change effectif peut être évalué par l'effet de la surtaxe sur l'achat des devises. L'application des taxes à l'importation ou de subventions à l'exportation sont dès lors des mesures, en l'absence de dévaluation, généralement destinées à faciliter la dépréciation du taux de change effectif réel nécessaire au rééquilibrage du déficit du compte courant (Devarajan et de Melo, 1987). En effet, en l'absence de flexibilité du taux de change nominal du franc CFA, l'appréciation du taux de change effectif nominal – et *a fortiori* réel – a un impact sur la dégradation des termes de l'échange, étant entendu que l'appréciation du taux de change réel est souvent assimilée à une détérioration des termes de l'échange et inversement. À cet égard, Hadjimichael et Galy (1997) attestent que durant la période 1986-1993, la détérioration cumulative des termes de l'échange des pays de la zone franc est de l'ordre de 40% et, combinée à des politiques pro-cycliques fiscales déflationnistes, ont contribué à affaiblir la croissance économique des pays de la zone franc. En effet, la détérioration des termes de l'échange est consubstantielle à l'appréciation substantielle du taux de change effectif réel d'équilibre. On note à cet égard un « effet de ciseaux » – de 1983 à 1994 – entre les termes de l'échange qui se détériorent de 40% et le taux de change effectif réel qui s'apprécie de 40% à la même période (Hugon, 1999b). Dès lors, les efforts d'ajustement effectués par la plupart des pays de la zone ont abouti à une modeste dépréciation du taux de change effectif réel, sans pour autant améliorer sensiblement les termes de l'échange, mettant ainsi en exergue les problèmes de compétitivité desdits pays, ainsi que les limites des politiques de stabilisation réelle.

La dévaluation du franc CFA évoquée ci-dessus marque à cet égard un point de retournement décisif de l'évolution des termes d'échange. Le taux de change effectif réel de l'ensemble des pays africains de la zone franc s'est effectivement déprécié de 26% entre décembre 1993 et mai 1997, quoique les termes de l'échange ne se soient améliorés que fort modestement à la même période. Ce faisant, pour Ramirez et al. (2007), la dévaluation de 1994 a permis aux pays de la zone franc de devenir plus compétitifs. Dans l'ensemble de la zone CEMAC par exemple, le taux de change effectif réel s'apprécie de 43% entre 1994 et 1998, se déprécie de 10,6% entre 1999 et 2000, et s'apprécie à

nouveau de 20,9% entre 2001 et 2006. Le taux de change nominal et l'indice de prix relatif enregistre les mêmes tendances, respectivement : 12,4%, -8,5% et 11,8% d'une part, et 27,0%, -2,4% et 7,8%, d'autre part. L'appréciation la plus récente est toutefois due à celle de l'euro auquel le franc CFA est indexé.

Source : Assiga-Ateba (2003) ; Ramirez et al. (2007)

À cet égard, le modèle à trois biens d'Edward (1989) – les échangeables (exportations et importations) et les non échangeables – appliqué à un petit pays en économie ouverte avec fixité du taux de change fournit un cadre cohérent susceptible d'identifier les variables fondamentales associées au taux de change réel d'équilibre.

Il s'agit en l'occurrence de la croissance de la productivité, l'ouverture du commerce extérieur, les mouvements financiers, les dépenses publiques et les termes de l'échange.

L'estimation dudit modèle dans le cas particulier de la RCA suggère que le taux de change effectif réel s'apprécie à long-terme lorsque les termes de l'échange s'améliorent, ainsi que lorsque les dépenses publiques et l'afflux de capitaux s'accroissent, et se déprécie *a contrario* dans un contexte où l'ouverture du commerce extérieur est plus large et où la productivité s'améliore¹⁰⁴.

Dans la perspective d'infléchir la déviation du taux de change effectif réel par rapport au taux de change réel d'équilibre, et permettre ainsi à la RCA par exemple d'exploiter son potentiel de croissance et de réaliser sa diversification économique, les réformes structurelles portant sur les facteurs de production susceptibles d'accroître la flexibilité et la productivité de l'économie en sont une clef.

5.4.1.2. La compétitivité interne : coûts de transport et de production

L'évaluation de la compétitivité relève également de celle des coûts de transport et de production, étant entendu que ceux-ci peuvent servir de « proxy » aux problèmes résiduels de sécurité.

Ces problèmes sont d'autant plus exacerbés que le pays est enclavé. En effet, les coûts de transport sont d'autant plus élevés que le pays dépend de ses voisins pour assurer son commerce aussi bien à l'impor-

¹⁰⁴ Cf. Bakhache et al. (2006).

tation qu'à l'exportation. Dès lors, l'emplacement géographique, la qualité des infrastructures et les problèmes de transit deviennent cruciaux en période de conflit, sans compter les désagréments liés aux intempéries¹⁰⁵.

De la même manière, les coûts de production pâtissent de l'état de délabrement des infrastructures ainsi que des barrières tarifaires et non tarifaires¹⁰⁶.

*1. Les coûts de transport des transits internationaux :
les effets des barrières tarifaires et non tarifaires*

Dans l'ensemble, les lenteurs administratives dues à des dérives bureaucratiques freinent considérablement les flux des rares produits destinés à l'exportation et limitent l'approvisionnement des produits essentiels importés¹⁰⁷.

Les lenteurs administratives dues à des dérives bureaucratiques freinent considérablement les flux des rares produits destinés à l'exportation et limitent l'approvisionnement des produits essentiels importés.

Aussi, dans le cas de la RCA et du Cameroun par exemple, malgré l'existence d'accords destinés à faciliter les formalités de transit, la traversée du Cameroun demeure un véritable parcours d'obstacles et ce d'autant qu'il

n'existe pas de document de dédouanement unique, ce qui laisse d'ailleurs libre cours à des délais particulièrement élastiques.

Il s'agit en l'occurrence de manœuvres dilatoires des agents des douanes et des barrages routiers illégaux destinés à soutirer des « taxes » indues aux usagers aussi bien d'ailleurs le long des routes qu'aux postes frontières¹⁰⁸.

En tout état de cause, une qualité inadéquate des infrastructures de transport, associée à une multitude de barrières tarifaires et non tarifaires, constituent des surcoûts – dus à des comportements de prédation –

¹⁰⁵ S'agissant de la RCA, durant la saison pluvieuse, la majorité des routes deviennent impraticables et, durant la saison sèche, la baisse du niveau du plan d'eau réduit le trafic vers Pointe Noire, limitant ainsi la durée du trafic à six mois dans l'année.

¹⁰⁶ Le cas du coton de la RCA est à cet égard illustratif (cf. Bakhache et al., 2006). Cf. également à cet égard Azam et Djimtoingar (2004) pour le cas du Tchad.

¹⁰⁷ Plus de 90% du fret de la RCA transite par le Cameroun.

¹⁰⁸ Cf. CEA (2004).

estimés entre 350 000 francs CFA et 450 000 francs CFA par camion¹⁰⁹, compte non tenu de l'activisme des pirates et des coupeurs de routes – en termes d'extorsion de fonds – et ce sans préjudice des dommages corporels et matériels.

Réduire dès lors les coûts de transport, parallèlement à la sécurisation des routes, à l'amélioration de la qualité des infrastructures routières et maritimes et à l'élimination des goulots d'étranglement qui pèsent sur le transit routier international, participe en fin de compte de la stratégie de relance des Pouvoirs publics.

Il va sans dire que des mesures similaires prises à l'intérieur du pays contribuent tout autant à amoindrir les coûts des facteurs de production.

2. Les coûts des facteurs de production : facteur travail et coût énergétique

D'autres mesures de compétitivité interne incluent également celles qui prennent en compte une part importante et significative des coûts de production tels : le coût du facteur travail et le coût énergétique.

La productivité est en effet un catalyseur de la croissance économique et en même temps un déterminant et un indicateur de la compétitivité¹¹⁰. Elle est souvent assimilée à la productivité du travail, qui peut être mesurée par la quantité d'output produit par unité de temps ou par le nombre de travailleurs employés¹¹¹.

Étant donné l'absence de données relatives aux coûts du facteur travail, le salaire moyen annuel des fonctionnaires est utilisé comme un « proxy » et sert de référence pour l'estimation des salaires du secteur privé formel¹¹² (cf. tableau 5.5).

L'analyse se focalise dans ce contexte sur l'indice de salaires (et par conséquent sur le taux de change des salaires) et non sur le niveau de salaires dans la mesure où cela permet d'analyser l'évolution du taux de salaire au cours du temps sans que l'on ait besoin d'être informé sur les niveaux de salaires du secteur privé (ou sur le ratio salaires du secteur public/secteur privé).

¹⁰⁹ L'on estime ainsi entre 25 et 30 points de contrôle le long de la route Douala-Bangui (1 600 kms) (Bakhache et al., 2006).

¹¹⁰ En général, la productivité est une mesure reliant un output produit en fonction d'un ensemble quantitatif et qualitatif d'inputs.

¹¹¹ Le capital humain et physique et les ressources, ainsi que la technologie, l'innovation, l'environnement macro-économique et institutionnel, déterminent également la productivité.

¹¹² Ramirez et al., (2007).

Un indice basé sur les salaires de la fonction publique devrait bien appréhender l'évolution des taux salariaux de l'ensemble de l'économie étant donné que les salaires aussi bien du secteur public que du secteur privé ont tendance à évoluer dans le même sens, tout au moins dans le long-terme.

| | 2002 | 2005 |
|----------------------------------|------|------|
| Angola | 11,3 | 9,2 |
| Burundi | 7,9 | 8,4 |
| Congo | 5,7 | 4,1 |
| République centrafricaine | 4,6 | 5,4 |
| République démocratique du Congo | 2,0 | 4,4 |
| Tchad | 4,6 | 6,0 |

Tableau 5.5 : Salaires de fonctionnaires dans les pays en post-conflit de la CEEAC (en % du PIB)
Source : « IMF Statistical Appendix », divers numéros (2008).

À cet égard, un salaire moyen élevé à la fonction publique suggère une capacité d'employabilité faible dans le secteur privé et par effet induit une compétitivité faible¹¹³.

Exprimé en pourcentage du PIB¹¹⁴, l'Angola et le Burundi se révèlent comme les pays les moins compétitifs au regard de ce principe. Paradoxalement, la RCD – en 2002 – et le Congo – en 2005 – apparaissent de ce point de vue comme étant les pays les plus compétitifs.

Plus généralement, l'on observe un déclin de l'indice de productivité – PIB réel/habitant, vis-à-vis des principaux partenaires commerciaux – et donc de la compétitivité des pays de la zone CEMAC depuis les années 1990¹¹⁵.

S'agissant des coûts énergétiques, et en l'occurrence du secteur de l'électricité, l'alimentation de l'électricité est coûteuse et peu fiable du fait des crises d'énergie auxquelles font face environ 63% des pays d'Afrique subsaharienne. Ce manque de fiabilité de l'alimentation pèse sur le coût de fonctionnement des entreprises¹¹⁶.

¹¹³ Cf Bakhache et al. (2006).

¹¹⁴ En fait, il faudrait plutôt analyser le PIB réel/habitant, qui donne un meilleur *proxy* de l'indice de productivité par travailleur. La productivité de la zone CEMAC s'est à cet égard plutôt améliorée depuis 2000 par rapport à l'ensemble des pays d'Afrique subsaharienne (Ramirez et al., 2007).

¹¹⁵ Ramirez et al., (2007).

¹¹⁶ Celles-ci signalent que les coupures de courant représentent en moyenne 56 jours/an, ce qui leur coûte 5 à 6% de leurs recettes.

Les déficiences de l'infrastructure freinent ainsi la croissance économique et réduisent de fait la compétitivité par leur effet négatif sur la productivité.

Par ailleurs, les pays dont l'infrastructure électrique a été endommagée par un conflit subissent également de lourdes pénuries.

Dès lors, malgré le potentiel énorme de leurs ressources – la RDC par exemple dispose d'environ 40% du potentiel hydroélectrique d'Afrique subsaharienne – leurs économies sont cependant trop étroites pour qu'elles puissent développer elles-mêmes lesdites ressources. De plus, les échanges transfrontaliers étant relativement faibles, de nombreux pays d'Afrique subsaharienne utilisent des modes de production techniquement inefficients¹¹⁷.

Dans un tel contexte, les pools régionaux d'électricité sont créés – par exemple le pool énergétique de l'Afrique centrale (PEAC) – afin de mutualiser les ressources et de réduire les coûts. Toutefois, aucun des pools n'est encore arrivé au point où ses accords soient vraiment concurrentiels.

L'enjeu est en effet de permettre à une grande majorité de pays de couvrir leurs moyens de fonctionnement, à condition toutefois que toutes les recettes puissent être collectées et que le système puisse évoluer vers une structure de production plus efficiente.

Or, sauf dans un groupe relativement restreint de pays à revenu intermédiaire une partie importante de la population n'est pas en mesure de s'acquitter de ce tarif de recouvrement. Toutefois, si l'on abaisse le coût à 0,12 dollar/Kwh – qui est le coût marginal moyen en Afrique du Sud – une majorité de la population pourrait ainsi assumer un coût de 6 dollars/mois, sauf dans les pays à faible revenu comme le Burundi et la RDC¹¹⁸.

Des réformes substantielles sont dès lors à mettre en œuvre, voire le cas échéant à approfondir, et ce d'autant que les pays comme le Cameroun vendent depuis longtemps l'électricité à un prix plutôt

Plus généralement, l'on observe un déclin de l'indice de productivité et donc de la compétitivité des pays de la zone CEMAC depuis les années 1990.

S'agissant des coûts énergétiques, et en l'occurrence du secteur de l'électricité, l'alimentation de l'électricité est coûteuse et peu fiable.

¹¹⁷ En effet, le surcoût de fonctionnement pour les pays dont le réseau électrique national est inférieur à 200 MW peut aller jusqu'à 0,30 dollar/Kwh par rapport à celui de pays dont le système est inférieur à 500 MW (FMI, 2008).

¹¹⁸ FMI (2008).

favorable à de gros clients industriels à l'instar de l'industrie de l'aluminium.

En effet, l'absence de résultats est probablement due à une réforme qui n'a généralement pas été adoptée en Afrique, à savoir la séparation entre la production, le transport et la distribution, afin d'instaurer la concurrence dans la production et l'offre¹¹⁹.

En tout état de cause, l'adoption d'un facteur institutionnel tel que la gouvernance ferait de la République démocratique du Congo par exemple un grand exportateur d'hydroélectricité au sein de son pool.

Mais il conviendrait au préalable et ce en guise d'action prioritaire, de procéder au rétablissement de l'équilibre budgétaire des finances publiques.

5.4.2. Le rétablissement de l'équilibre des finances publiques

Une composante importante du processus de reconstruction post-conflit consiste en la restauration de la capacité de l'État s'agissant de la gestion macro-économique et de la rationalisation des opérations fiscales.

En effet, la destruction de l'infrastructure physique et du capital humain des suites de violence politique, ainsi que des effets individuels sur le commerce, le tourisme et l'environnement des affaires, ont tous la particularité de fragiliser une situation fiscale déjà fort tendue et d'influer négativement sur la croissance économique¹²⁰, et ce d'autant qu'il existe une relation de cause à effet entre les mesures d'instabilité politique et la violence d'une part, ainsi qu'entre la croissance et l'investissement d'autre part¹²¹.

Une des actions urgentes à prendre consiste dès lors à renforcer la capacité de l'État à générer des ressources internes à travers un système fiscal rénové en vue de financer le développement économique et assurer l'offre de services publics essentiels. La toute première opération porte

¹¹⁹ C'est justement dans cet esprit qu'est créée Electricity Development Corporation (EDC) (cf. décret n° 2006/406 du 29 novembre 2006) au Cameroun, une entreprise à capitaux détenus à 100% par l'État, chargée de la gestion du patrimoine public et de la promotion des investissements dans le secteur de l'électricité. Il lui incombe également de contribuer à accroître l'offre d'énergie en direction aussi bien des entreprises que des ménages.

¹²⁰ Cf. Gupta et al. (2002).

¹²¹ Alisena et Perotti (1994).

par conséquent pour un pays en phase de post-conflit sur la restructuration du système fiscal et la mobilisation de revenus.

Il conviendrait donc pour ce faire, en premier lieu, de présenter une vue d'ensemble des conséquences macro-économiques et fiscales des conflits en procédant à une analyse ex-ante et ex-post de l'évolution de variables macro-économiques clefs des pays en post-conflits et, en second lieu, d'étudier les priorités de reconstruction des institutions fiscales dans l'immédiat après-guerre.

5.4.2.1. Les conséquences macroéconomiques et fiscales des conflits : une analyse de l'évolution ex-ante et ex-post

Les conflits armés peuvent affecter les comptes fiscaux en perturbant les activités économiques, en érodant la base imposable, en réduisant l'efficacité de l'administration fiscale, et en déformant la composition des dépenses publiques.

Les recettes fiscales par exemple varient avec les performances de l'économie. Le déclin économique dû à l'insécurité et à la violence peut à cet égard conduire à la baisse des revenus fiscaux. Mais au-delà de leurs effets sur l'économie réelle, les conflits armés, plus particulièrement lorsqu'ils s'inscrivent dans la durée, peuvent détruire une partie de la base fiscale – à travers une implosion des entreprises – et fragiliser l'efficacité de l'administration fiscale.

C'est le cas par exemple du Burundi et du Rwanda, où l'on a noté que non seulement la base imposable s'est littéralement effondrée après la flambée des violences, mais aussi l'administration des impôts a enregistré un ralentissement de ses activités. Ce faisant, avec le retour de la paix et la reprise de la production normale dans l'un des deux pays, le recouvrement des taxes a progressivement, à partir de 1998, dépassé le seuil d'avant le conflit¹²².

À cet égard, l'analyse des données portant sur un ensemble de pays montre que la part des recettes de l'État rapportées au PIB a tendance à décroître en période de conflit, et de croître à nouveau dès la fin de la

Au Burundi et au Rwanda non seulement la base imposable s'est littéralement effondrée après la flambée des violences, mais aussi l'administration des impôts a enregistré un ralentissement de ses activités.

¹²² Cf. Ndikumana (2001).

cessation des hostilités. S'agissant *a contrario* des dépenses de l'État rapportées au PIB, il s'avère que les dépenses publiques augmentent de façon significative ainsi d'ailleurs que les emprunts nets de l'État durant le conflit, en comparaison avec la période d'avant le conflit, suivis d'une baisse drastique desdites dépenses et desdits emprunts après l'arrêt du conflit¹²³.

Le cas du Tchad est à cet égard parfaitement illustratif (cf. tableau 5.6).

| | Pré-février 2008 | Post-février 2008 | Variation (%) |
|---|---------------------|----------------------|------------------|
| PIB Courant (milliards de Fcfa) | 3353 | 3287 | -2,0 |
| PIB à prix constant (%) | 3,1 | 1,1 | -64,5 |
| PIB pétrolier (%) | 0,6 | 0,4 | -33,3 |
| PIB hors pétrole (%) | 4 | 1,3 | -67,5 |
| Prix (%) | | | |
| Prix à la consommation | 3 | 2,8 | -6,7 |
| Déflateur du PIB | -3,5 | -3 | -14,3 |
| Terme de l'échange | -12,6 | -14 | 11,1 |
| Composantes de l'offre (taux de croissance en %) | | | |
| Secteur primaire | 1,9 | 1,9 | - |
| - dont extraction pétrolière | 0,5 | 0,5 | - |
| Secteur secondaire | 6,2 | 2,9 | -53,2 |
| - dont travaux de développement pétrolier | 3,8 | -1,4 | -136,8 |
| Secteur tertiaire | 3,5 | -0,7 | -120,0 |
| Composante de la demande (taux de croissance en %) | | | |
| Consommation intermédiaire | 4,8 | 1,4 | -70,8 |
| Consommation finale marchande | 2,1 | 0 | -100 |
| Consommation finale non marchande | 2,6 | 2,6 | - |
| FBCF | 7,6 | -2 | -126,3 |
| Exportations B & S | 2,3 | 2,3 | - |
| Importations B & S | 3,6 | 0,3 | -91,7 |

Tableau 5.6 : Incidence des événements de février 2008 sur l'économie tchadienne

Source : Ministère de l'Économie et du Plan – INSEED.

L'attaque des rebelles au cours du mois de février 2008 a eu les effets d'un véritable choc sur l'économie tchadienne. C'est ainsi que la consommation finale marchande s'est détériorée de 100% tandis que la formation brute du capital fixe s'est dégradée de 126,6%. Dans la même

¹²³ Cf. Gupta et al. (2002). La part des dépenses y afférente représente la part la plus importante (cf. annexe 2).

veine, la consommation intermédiaire et les importations subissent le même contrecoup, à savoir une baisse respective de 70,8% et de 91,7%.

Cette détérioration généralisée et abyssale des composantes de la demande a des effets immédiats sur les composantes de l'offre, et plus particulièrement du secteur pétrolier et du secteur tertiaire, et dont les conséquences conjuguées font perdre environ deux points de croissance au PIB.

En tout état de cause, les performances économiques sont tributaires des cycles conflictuels. En effet, les politiques macroéconomiques jouent un rôle déterminant sur la croissance durant le cycle du conflit¹²⁴.

En l'occurrence, le cycle économique associé à un conflit est normalement divisé en trois phases distinctes correspondant aux différentes phases politiques : la phase de pré-conflit de détérioration économique, la période conflictuelle de déclin de croissance ou de contraction, et une phase post-conflictuelle ou de relance économique.

Ce faisant, une telle perspective peut être trompeuse dans la mesure où les cycles politiques et économiques peuvent ne pas être synchrones¹²⁵.

Dès lors, faute d'une analyse cyclique formelle, l'on peut tout de même appréhender les différentes phases évoquées ci-dessus à travers le décryptage de l'évolution du taux de croissance annuel du PIB pour chaque pays (cf. tableau 4).

En effet, si l'on fait abstraction des retombées sur le PIB de l'envolée des cours des matières premières – pétrole, diamant – l'on observe dans la plupart des pays en post-conflit d'Afrique centrale un trend ascendant de leur PIB/habitant entre les décennies 1990 et 2000 en moyenne, preuve évidente que la cessation des hostilités induit une reprise des activités et donc une croissance de la production.

Il en est de même s'agissant de l'évolution des déficits budgétaires, des recettes fiscales et des dépenses publiques, de l'inflation, de l'épargne et de l'investissement domestique brut – sauf au Burundi –, de la balance commerciale et de la dette extérieure.

En définitive, les défis auxquels devront faire face les pays en post-conflit peuvent être évalués par les conditions économiques en rapport avec l'ampleur des conséquences dudit conflit.

Les déséquilibres macro-économiques sont généralement aggravés durant les hostilités. En moyenne, le produit intérieur brut réel décroît de façon significative.

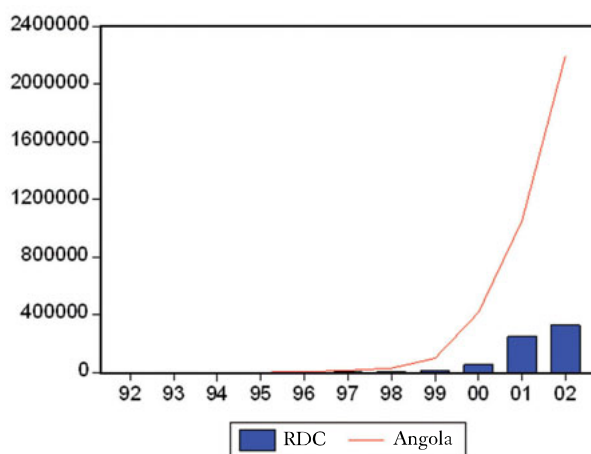
¹²⁴ Cf. Staines (2004).

¹²⁵ Cf. Staines (2004).

En effet, les déséquilibres macro-économiques – au demeurant sévères au début du conflit – sont généralement aggravés durant les hostilités. En moyenne, le produit intérieur brut réel décroît de façon significative dans ces pays, ce qui corrobore les études antérieures portant sur les conséquences macro-économiques de la guerre¹²⁶.

L'inflation – entres autres indicateurs énumérés ci-dessus –, elle aussi élevée avant le début du conflit, augmente considérablement durant le conflit.

Dans le cas de l'Angola et de la RDC par exemple, la progression de l'inflation – approximée ici par l'indice des prix à la consommation – est de type géométrique et traduit avec éclat les effets déstabilisateurs des conflits sur l'activité économique¹²⁷ (cf. graphique 5.2).



Graphique 5.2 : Évolution de l'inflation en Angola et en RDC

Ce faisant, les défis macro-économiques sont particulièrement importants, non seulement dans le domaine fiscal, mais aussi s'agissant de la formation brute du capital fixe rapporté au PIB – un « proxy » de l'investissement domestique brut/PIB – en particulier du secteur privé, par ailleurs un important indicateur du potentiel de revenus fiscaux.

Dès lors, le succès d'une réhabilitation après un conflit suppose que : les institutions et les infrastructures détruites sont reconstruites, le contrat social est renouvelé, le climat de confiance entre les belligérants est rétabli, les revendications portant sur les inégalités économiques et sur la

¹²⁶ Cf. Collier et al. (2003) et Gupta et al. (2004).

¹²⁷ L'Angola a connu de longues périodes d'hyperinflation, notamment pour les prix de produits de première nécessité, ce qui a aggravé la pauvreté (Addison, 2003).

perception du biais relatif à la mise en œuvre de la politique fiscale sont prises en compte.

Mais ce processus prend du temps. Aussi l'implication des bailleurs de fonds de la communauté internationale devrait-elle être continue – et en aucun cas ponctuelle – et se révèle à cet égard cruciale, plus spécifiquement dans les pays ayant fait l'expérience d'une durée prolongée du conflit¹²⁸.

5.4.2.2. La reconstruction des institutions fiscales dans l'immédiat après-guerre : la contribution des bailleurs de fonds

Les institutions financières internationales, à l'instar du Fonds Monétaire International, sont généralement impliquées dans le processus de réhabilitation des pays en post-conflit.

Leurs actions portent non seulement sur une assistance d'urgence destinée à permettre aux pays au sortir de la guerre de reconstruire leurs capacités et de rétablir la stabilité économique¹²⁹, mais aussi, d'élaborer et de mettre en œuvre une nouvelle politique économique et fiscale.

Dès lors, la priorité immédiate pour un pays en phase de post-conflit est de reconstruire l'administration des impôts et les systèmes fiscaux de mobilisation de revenus.

1. La reconstruction des institutions du secteur fiscal : l'assistance technique du Département des Affaires Fiscales du FMI

L'assistance technique du Département des Affaires fiscales du FMI s'est considérablement développée entre 1995 et 2004 passant ainsi de 15% à 23% et, s'agissant de l'Afrique, ses interventions concernent essentiellement la RDC, le Mozambique et le Rwanda à la même période.

Par ailleurs, plus de la moitié de ces interventions portent sur l'administration et la politique des revenus, reflétant de fait l'urgence de la mobilisation des revenus en vue de financer la reconstruction et la réhabilitation.

L'étape préliminaire consiste en l'occurrence à élaborer une stratégie globale destinée à recréer ou à rétablir les institutions fiscales. Pour ce

¹²⁸ Cf. Gupta et al. (2002).

¹²⁹ Le FMI par exemple a octroyé une aide d'urgence de 300 millions de dollars entre 1995 et 2000 à sept pays en situation de post-conflit (Gupta et al., 2002).

faire, un préalable consiste à procéder à un audit systématique des institutions fiscales existantes, ainsi d'ailleurs que les procédures, afin d'identifier les domaines nécessitant une assistance technique.

L'étape préliminaire consiste à élaborer une stratégie globale destinée à recréer ou à rétablir les institutions fiscales.

Cette dernière se traduit par un plan d'actions portant sur les objectifs identifiés, les types et l'ampleur de l'assistance requis, les coûts et les sources

potentielles de financement, les gages et les contreparties de l'État, l'implémentation des références et d'indicateurs de performance, ainsi que les exigences d'évaluation et de compte rendu.

En fin de compte, la stratégie idoine en vue de reconstruire les institutions fiscales à l'issue d'un conflit porte sur trois étapes de base :

- La création d'un cadre légal propre et de régulation de l'élaboration de la politique fiscale ;
- L'établissement d'une autorité fiscale centrale et un mécanisme de coordination de l'assistance étrangère.
- L'implémentation de priorités s'agissant des politiques de dépenses et des recettes, concomitamment avec la création d'un système de gestion simple de dépenses publiques et de mobilisation de ressources à travers des réformes administratives simples.

Les grandes lignes des trois étapes évoquées ci-dessus sont répertoriées ci-après (cf. encadré 5.4)¹³⁰.

Encadré 5.4 : La réhabilitation des institutions fiscales dans les pays en post-conflit

1^{re} étape : *La création d'un cadre légal propre et de régulation de l'élaboration de la politique fiscale*

1. Les opérations fiscales de tout pays font généralement référence à deux sources légales : la constitution et la loi des finances.
2. La création d'un instrument législatif portant sur les taxes douanières et fiscales, la réglementation et les directives, sont souvent une mesure d'une importance immédiate dans les pays en post-conflit.

¹³⁰ Pour de plus amples détails, confère le Département des Affaires fiscales du FMI (2004).

3. Un certain nombre de pays – Mozambique, Rwanda – appréhendent les réformes de l'administration fiscal-douanière comme étant cruciales.
4. La préparation d'une nouvelle loi des finances – le plus souvent de transition couvrant 3 à 4 mois – est également une clef pour démarrer les réformes budgétaires.
5. La nouvelle législation doit également s'appesantir sur les transactions hors-budget, l'absence de classification claire de dépenses budgétaires et l'absence de procédures bien établies de gestion de l'aide extérieure.
6. Le rétablissement de l'autorité gouvernementale sur la collecte des taxes et la préparation d'une loi des finances adéquate constitue une composante importante de la stratégie de rétablissement de l'État de droit.

2^o étape : *L'établissement d'une autorité fiscale centrale et un mécanisme de coordination de l'assistance étrangère*

7. Le rétablissement de l'autorité centrale de l'administration des impôts se révèle essentielle dans certains cas.
8. L'administration des impôts est conçue afin de réaliser trois fonctions basiques :
 - Développer une stratégie globale et évaluer son impact sur l'économie.
 - Formuler une politique de dépense et exécuter le budget.
 - Formuler une politique fiscale et collecter les taxes.
9. Un mécanisme de coordination de l'aide extérieure est le plus souvent nécessaire.
10. Dans certains cas – RDC – l'établissement et la consolidation de l'autorité de l'administration fiscale sont source de défis s'agissant des équilibres politiques obtenus durant la résolution du conflit.
11. Le Département des Affaires Fiscales recommande une approche flexible de la décentralisation fiscale dans les pays en post-conflit afin de résoudre ces problèmes.
12. Le conseil du Département des Affaires fiscales relatif à la décentralisation se borne sur la mise sur pied d'un cadre global gouvernant les relations fiscales intergouvernementales.

3^o étape : *La mise en œuvre de politiques nouvelles et la création d'une administration simple susceptible de mettre à contribution les rares ressources humaines*

13. Un certain nombre d'actions sont recommandées pour la mise en œuvre de politiques fiscales, à savoir :
 - Renforcer les capacités de l'administration fiscale.
 - Améliorer les politiques de dépenses.
 - Renforcer la gestion des dépenses et le contrôle.

Source : Département des Affaires Fiscales du FMI (2004).

Ce faisant, cette stratégie de mise en œuvre d'une administration des impôts efficace est variable selon les pays, le type de conflit et le degré d'implication de la communauté internationale.

2. L'assistance technique des institutions financières multilatérales : une évaluation des performances

Les interventions des bailleurs de fonds évoquées ci-dessus ne suivent pas nécessairement à la lettre les trois étapes décrites précédemment. En effet, si l'établissement d'une autorité fiscale est une conditionnalité

La productivité de l'assistance extérieure est d'autant plus élevée que celle-ci survient dès la période initiale post-confliktuelle et lorsque le gouvernement s'engage à mettre en œuvre une stratégie macro-économique saine.

nécessaire dès la première étape dans les pays où une telle institution n'existe pas, la mettre en œuvre peut cependant prendre du temps. Certaines procédures d'administration des taxes fiscales devraient pourtant être opérationnelles même si l'autorité fiscale n'est pas fonctionnelle. Il en est d'ailleurs de même des procédures de liquidation des dépenses

publiques telles que les salaires et l'acquisition des biens et services par l'État, y compris dans un contexte où le budget n'est pas formellement adopté.

En outre, les interventions des institutions financières multilatérales surviennent souvent après un certain laps de temps.

En effet, dans le cas de la RDC par exemple, la stabilisation économique a quelque peu été laborieuse compte tenu des reports de l'assistance technique externe. À cet égard, la RDC émerge d'un conflit civil en 1999, et l'assistance technique au profit du gouvernement, y compris les négociations avec le FMI relatives à l'adoption d'un système fiscal crédible, n'intervient qu'à partir de la mi-2002 à la suite de la conclusion d'un accord de paix et après que la RDC ait épongé ses arriérés extérieurs.

Il n'en demeure pas moins que la productivité de l'assistance extérieure est d'autant plus élevée que celle-ci survient dès la période initiale post-confliktuelle et lorsque le gouvernement s'engage à mettre en œuvre une stratégie macro-économique saine, plus particulièrement si l'assistance est destinée au budget, en soutien à la stabilisation économique¹³¹.

¹³¹ Cf. Staines (2004).

Quoiqu'il en soit, il est désormais établi que l'aide accordée aux priorités sociales est plus efficace que celle destinée à la reconstruction économique et à la stabilisation macro-économique.

En fin de compte, tout pays en phase de post-conflit nécessite une stratégie d'assistance technique flexible, une bonne coordination entre différents donateurs, ainsi qu'une forte appropriation de ladite aide¹³², en partie d'ailleurs parce que la probabilité d'une reprise des hostilités s'en trouve réduite, mais aussi parce que l'aide à la reconstruction a des effets positifs de long-terme sur l'accumulation du capital et la croissance, quoiqu'au détriment de la consommation courante.

5.4.2.3. L'aide financière internationale en faveur des pays en post-conflit : capacité d'absorption et gouvernance

L'aide octroyée en faveur des pays en post-conflit a deux objectifs : humanitaire et de reconstruction¹³³.

L'objectif humanitaire consiste à faire face à l'urgence humanitaire consécutive aux violences, à trouver un abri aux personnes déplacées et à assurer une ration alimentaire minimale aux personnes incapables de se débrouiller toutes seules.

L'objectif de restructuration porte quant à lui sur la réparation ou la reconstruction des infrastructures endommagées telles que les routes, les canaux de navigation, les réseaux électriques et téléphoniques, en plus du rétablissement de l'offre de services publics de base interrompue par le conflit tels que la sécurité, l'application de la loi, la santé publique.

Cependant, contrairement à l'aide au développement traditionnelle dont l'objectif principal est de suppléer à l'épargne domestique, de relancer l'investissement de long-terme et la croissance, et de réduire la pauvreté, l'aide aux pays en post-conflit a des caractéristiques particulières et peut de ce fait atteindre des niveaux extraordinairement élevés, aussi bien en terme de PIB/habitant que relativement à la taille de l'économie récipiendaire, mais décroît drastiquement une fois la phase d'urgence terminée.

À titre d'exemple, dans le cas de l'après-guerre civile au Rwanda¹³⁴, les flux d'aide extérieure ont atteint 95% du PIB en 1995, pour dé-

¹³² FAD (2004).

¹³³ Cf. Demekas et al. (2002).

¹³⁴ Ce pays ne fait cependant plus partie de la CEEAC depuis 2007.

L'aide aux pays en post-conflit a des caractéristiques particulières et peut atteindre des niveaux extraordinairement élevés, aussi bien en terme de PIB/habitant que relativement à la taille de l'économie récipiendaire.

croître à moins de 20% au bout de 5 ans, tandis que l'aide au développement conventionnelle à destination des PVD fluctue autour de 2,5 à 3% du RNB au cours de la même période selon la Banque mondiale.

L'évolution de l'aide octroyée au Rwanda est illustrée dans le tableau ci-après (cf. tableau 5.7).

| Période | En pourcentage du PIB | Par habitant (en dollars US) | En millions de dollars US |
|-------------|-----------------------|------------------------------|---------------------------|
| 1990 | 11,3 | 42 | 291 |
| 1991 | 18,9 | 51 | 361 |
| 1992 | 17,2 | 48 | 351 |
| 1993 | 18,2 | 47 | 356 |
| 1994 | 94,7 | 115 | 714 |
| 1995 | 54,6 | 110 | 702 |
| 1996 | 33,2 | 69 | 467 |
| 1997 | 12,3 | 29 | 230 |
| 1998 | 17,3 | 43 | 350 |
| 1999 | 19,1 | 45 | 373 |

Tableau 5.7 : Flux d'aide post-conflit en faveur du Rwanda (1990-1999)

Source : World Development Indicators. L'année 1994 désigne l'apogée du génocide au Rwanda.

En tout état de cause, il y a manifestement une forte corrélation entre le *timing* et le type d'aide. Celle-ci a en effet tendance à croître significativement immédiatement après le conflit au moment où justement elle aurait dû être modérée et n'augmenter que 3 à 5 ans après la fin du conflit lorsque les capacités d'absorption sont optimales, compte tenu notamment de la faible capacité politique et administrative d'un pays au sortir de la guerre, ce qui constitue d'ailleurs une contrainte quant à l'exploitation efficiente de l'aide.

À cet égard, il est en effet démontré que durant les 3 premières années post-conflit, la capacité d'absorption n'est guère en moyenne supérieure à la normale, mais dans le reste de la première décennie, elle devient pratiquement le double de la normale. Cependant, l'idéal serait que l'implication des bailleurs de fonds soit en phase avec la qualité de l'aide durant plusieurs années après la fin du conflit. Historiquement, l'aide n'a jamais été en moyenne supérieure dans les sociétés post-conflit, et

bien entendu a eu plutôt tendance à décroître à la fin de la décennie suivant la cessation du conflit¹³⁵.

En outre, la composition de l'aide post-conflit est particulière. La composante humanitaire et la composante reconstructive sont clairement séparées et évoluent dans différentes directions et ce d'autant que contrairement à l'aide humanitaire, l'aide à la reconstruction contribue à la réhabilitation et à l'amélioration de la capacité de production de l'économie.

Toutefois, ce n'est pas toute l'aide à la reconstruction qui est affectée à la restauration du capital physique et des infrastructures. Une part significative est notamment dédiée aux efforts consacrés à la réhabilitation des institutions telles que le rétablissement ou le renforcement du cadre légal de base dans la perspective de promouvoir le développement du secteur privé, le renforcement du système judiciaire, l'introduction des agences de régulation et de supervision modernes, la réouverture des vannes du commerce régional, en plus de la mise en place d'une administration des impôts et d'un système fiscal efficient déjà évoqués *supra*.

Ce faisant, la coordination des donateurs est fondamentale et constitue en soi un gage de succès du processus de réhabilitation¹³⁶.

Il en est par exemple ainsi de la RCA où la communauté des donateurs, en association avec les autorités locales, ont identifié les domaines d'intervention stratégiques ci-après (cf. tableau 5.8).

À cet égard, durant les 9 premiers mois de l'exercice budgétaire de 2005, la France et la Chine ont débloqué respectivement 3 et 0,5 milliards de Fcfa en soutien au budget. En outre, la Chine, les agences onusiennes, l'Union européenne et la France s'engagent à financer les projets des secteurs prioritaires.

À la faveur du retour à l'ordre constitutionnel – quoique relatif, contestable et contesté –, le cercle des donateurs s'élargit, et de nouveaux donateurs à l'instar du Japon et de l'Allemagne renouvellent leur appui aux projets.

¹³⁵ Collier et al. (2002).

¹³⁶ En effet, les donateurs ont tendance – à l'instar d'ailleurs des gouvernements – à compartimenter les enjeux de la réforme et de la reconstruction à travers différentes stratégies – et de ministères – ; c'est ainsi que le FMI se concentre sur les réformes, tandis que les Nations-Unies s'investissent sur la résolution des conflits et la reconstruction, et la Banque Mondiale – dont les opérations chevauchent les deux agendas – intègrent désormais les problématiques de réforme et de conflit (Addison, 2001). Cf. également Banque Mondiale (2005).

| | |
|---|--|
| Banque mondiale (Contingent d'approbation de la seconde allocation de fonds LICUS) | <ul style="list-style-type: none"> - DDR (Fonds alloués et implémentés par le PNUD) - PSRP préparation, ordre de priorités, contrôle, et évaluation - Assistance technique dans les domaines de politique économique et des statistiques - Santé et éducation - Finances publiques et gouvernance - Recensement des arriérés intérieurs et des agents de l'État - Justice et secteur minier |
| Union européenne | <ul style="list-style-type: none"> - Transport - Santé - Assistance technique au sein des agences du ministère des Finances - Gouvernance - Soutien au budget |
| France | <ul style="list-style-type: none"> - Assistance militaire et encadrement - Transport - Infrastructures (eau & électricité) - Santé - Assistance technique auprès du ministère des finances, du département du trésor et des statistiques - Soutien au budget |
| Allemagne | <ul style="list-style-type: none"> - Santé |
| Chine | <ul style="list-style-type: none"> - Infrastructure - Soutien au budget - Agriculture |
| Nations unies | <ul style="list-style-type: none"> - DDR (implémentation) - PSRP (préparation) - Gouvernance et transparence - Secteurs sociaux |
| BAD | <ul style="list-style-type: none"> - Soutien institutionnel à la gestion économique et PSRP - Soutien aux statistiques économiques et sociales |

Tableau 5.8 : Domaines d'intervention des donateurs, 2006.

Source : FMI (2006).

L'accumulation d'arriérés auprès de la BAD et de la BIRD exclut toutefois le recours aux instruments traditionnels. Cependant, la BIRD devrait continuer à apporter son assistance dans le cadre du programme « Low-Income Countries Under Stress » (LICUS) en vue de financer l'assistance technique et de soutenir les efforts de réformes, tandis que la BAD entreprend une opération destinée à étendre son appui à l'élaboration des statistiques¹³⁷.

¹³⁷ Cf. Banque mondiale (2005) et FMI (2006).

Il n'en demeure pas moins que les flux d'aides extérieures – ainsi que nous l'avons fait prévaloir précédemment – ont tendance à s'estomper au cours du temps et doivent dès lors être suppléés à terme par les flux d'investissements directs étrangers. Mais pour ce faire, il conviendrait au préalable d'améliorer de façon significative la qualité des institutions publiques – en termes de bonne gouvernance – de telle sorte que celles-ci soient aptes à exercer – en termes d'effet de levier – une attractivité opportune des investissements privés.

■ 5.5. La réhabilitation optimale des économies en post-conflit : une proposition d'un cadre d'action de référence

Le processus de réhabilitation ne peut être optimal que si au-delà des préalables évoqués ci-dessus, il s'instaure également un cercle vertueux mettant en exergue un lien de cause à effet entre la qualité des institutions publiques et l'attractivité des investissements privés.

Un tel cercle est d'ailleurs complémentaire au rôle spécifique, voire déterminant, que peut dès lors jouer la finance dans ce processus de réhabilitation.

5.5.1. La qualité des institutions publiques et l'attractivité des investissements privés : l'instauration d'un cercle vertueux

La mise en œuvre de politiques économiques appropriées est importante afin de garantir le succès de la transition durant la période post-conflit. En l'occurrence, une politique macro-économique efficiente soutient la relance de la croissance et évite de fait le pays à replonger dans un cycle conflictuel.

En tout état de cause, il est établi qu'« un cercle vertueux » s'instaure avec la construction des institutions et la mise en œuvre de bonnes politiques économiques et ce d'autant que le renforcement des capacités desdites institutions associée à l'implémentation des politiques économiques idoines contribuent à réduire les risques de conflits futurs¹³⁸. Par ailleurs, la réalisation des investissements dans les secteurs importants dédiés à la reconstruction ne peut se faire sans un cadre macro-

¹³⁸ Cf. Staines (2004).

économique adéquat, étant entendu qu'une politique macro-économique forte constitue en soi un facteur incitatif pour les opérateurs économiques privés.

À cet égard, la rapidité de la reprise d'un pays après la guerre est tributaire des investissements privés, conséquents et durables, aussi bien nationaux qu'internationaux¹³⁹.

L'État peut en effet encourager les investisseurs privés en assurant une plus grande stabilité macro-économique. Il en est de même de la réforme

Il est établi qu'« un cercle vertueux » s'instaure avec la construction des institutions et la mise en œuvre de bonnes politiques économiques.

du cadre juridique qui garantit le respect des droits de propriété. Sont entre autres concernés, les droits des pauvres qui participent eux aussi activement au secteur privé en tant que micro-entrepreneurs ou petits exploitants agricoles.

Dès lors, une politique d'investissement public judicieuse peut – effet d'attraction – encourager l'investissement privé (cf. graphique 5.3)¹⁴⁰.

L'amélioration des infrastructures routières et de télécommunication par exemple profitera ainsi aux zones isolées, en les rendant plus attractives aux yeux d'un investisseur privé potentiel tout en renforçant les sources de revenus de la communauté¹⁴¹.

Plus généralement, des investissements publics substantiels sont nécessaires à l'amélioration des infrastructures. Cela va notamment accroître le taux de rendement de l'investissement privé dans le commerce : une bonne illustration de l'effet de complémentarité entre les secteurs public et privé sur la croissance et la réduction de la pauvreté¹⁴².

Par ailleurs, l'investissement privé crée plus d'emplois, de nouveaux débouchés pour les micro-entreprises et réduit les coûts de transaction – plus spécifiquement entre les zones reculées et les agglomérations urbaines – en élargissant l'éventail de la vente en gros et au détail.

¹³⁹ Addison (2001b & 2003).

¹⁴⁰ Ce faisant, s'agissant des pays en post-conflit d'Afrique centrale, la corrélation positive entre l'investissement public et l'investissement privé ne semble pertinente que dans le cas de la RCA, du Tchad et du Burundi. Les taux d'investissement privés semblent par contre plus élevés que les taux d'investissement publics en Angola et en RDC.

¹⁴¹ Addison (2003).

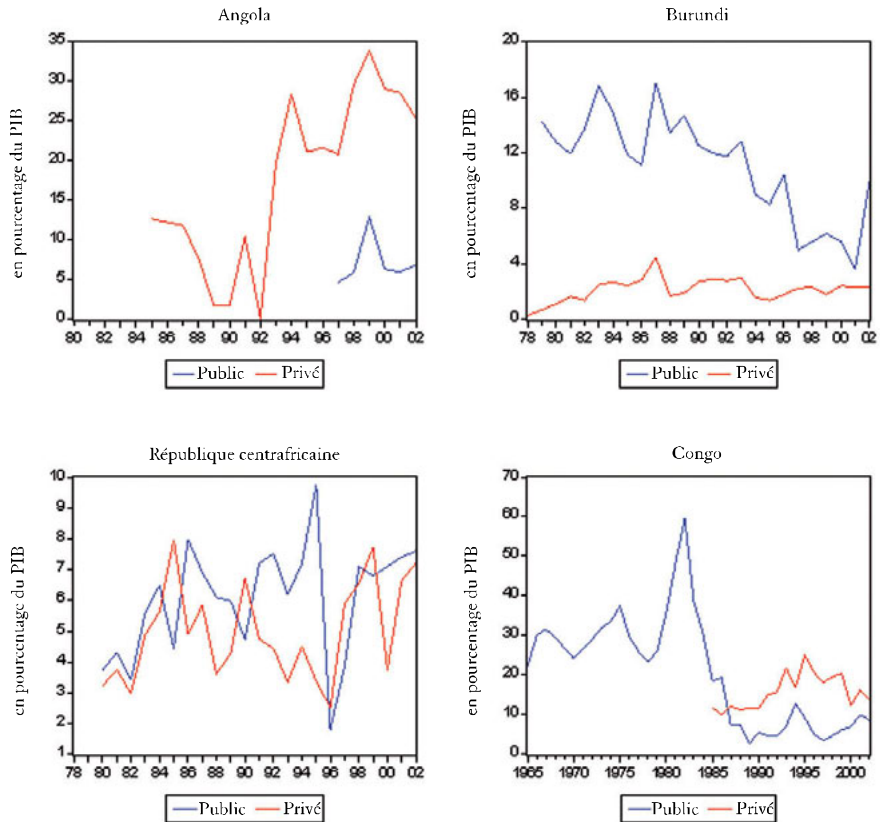
¹⁴² Addison (2001). Il n'en demeure pas moins que le pourcentage des routes goudronnées par exemple reste quasiment constant dans la plupart des pays en post-conflit d'Afrique centrale (cf. tableau 5.4).

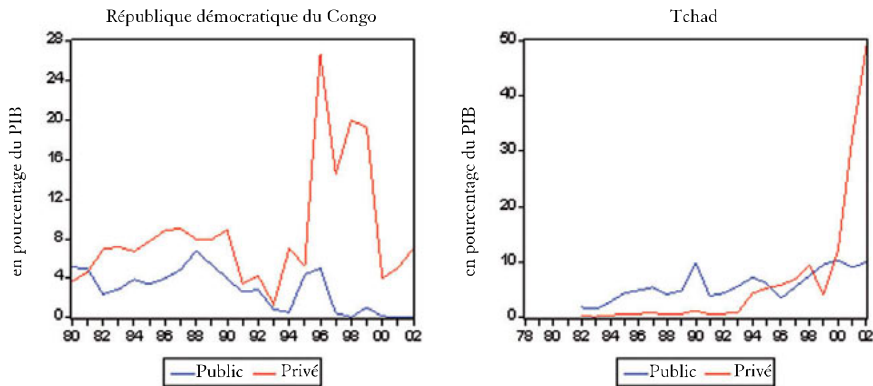
Ce faisant, mobiliser l'investissement domestique et étranger requiert une réforme extensive de la réglementation s'agissant en l'occurrence de l'octroi de licences et de la promulgation de lois commerciales, ainsi d'ailleurs que la mise en œuvre d'une véritable réforme foncière.

La stagnation économique contribue à l'occurrence des conflits dans le pays à faible revenu... une bonne politique macro-économique est indispensable à la stabilité sociale.

Et ce d'autant que l'élaboration d'une politique économique inappropriée incite plutôt les opérateurs économiques et, voire, les spéculateurs, à investir dans les activités d'extraction de rente – commerce et négoce – plutôt que dans la production, affectant d'autant plus les maigres bénéfices tirés des recettes d'exportation.

Plus généralement, la stagnation économique contribue à l'occurrence des conflits dans les pays à faible revenu, par conséquent une bonne politique macro-économique est indispensable à la stabilité sociale.





Graphique 5.3 : Évolution des investissements dans les pays en post-conflit d'Afrique centrale

Un secteur privé revitalisé est dès lors essentiel à la relance.

À cet égard, l'intervention de l'État destinée à exercer une influence sur la structure des marchés – en imposant des quotas à l'importation par exemple – peut avoir un impact positif sur le développement du moment qu'une telle intervention est inspirée par une stratégie bien élaborée afin de compenser les imperfections institutionnelles et de marchés qui entravent l'investissement, ou alors qui améliorent la stabilité macro-économique.

Cependant, l'intervention étatique devrait se faire avec quelques réserves étant donné les avatars historiquement connus des politiques de protection de l'industrie dans l'enfance qui se sont traduites par la suite par la promotion des activités d'extraction de rentes, éclipant de fait les objectifs de développement.

La réhabilitation dépend de l'investissement privé, qui en retour profite aux communautés en recréant les réseaux commerciaux, et en augmentant les parts de marché de petits exploitants agricoles et des micro-entreprises

Certaines interventions de l'État exercent, on le sait, un effet d'éviction sur les investissements du secteur privé, et introduisent de fait un biais sur la

réglementation – et sur la fiscalité des entreprises – en faveur de ce dernier, limitant *de facto* la croissance du secteur privé et réduisant de surcroît les revenus publics. Il en est de même de la privatisation.

Plus généralement, plusieurs États développent des intérêts pécuniaires durant la guerre, ainsi d'ailleurs que les rebelles. Les systèmes de rationnement préférentiels, le détournement de l'aide humanitaire, le banditisme, l'exploitation illégale des mines dans les zones en conflit, le

rançonnement des civils, sont autant de sources d'accumulation du capital destiné au financement de l'investissement d'après-guerre – y compris l'acquisition d'actions d'entreprises publiques privatisées – ainsi qu'un moyen d'accroître le pouvoir politique.

Ce type d'investissements peut cependant convertir les bandits de grands chemins – plus motivés par l'appât du gain que par la prise de pouvoir – en bandits en col blanc ayant un intérêt matériel à préserver, voire, à construire les institutions étatiques¹⁴³.

La réhabilitation dépend en fin de compte de l'investissement privé, qui en retour profite aux communautés en recréant les réseaux commerciaux, et en augmentant les parts de marché de petits exploitants agricoles et des micro-entreprises. Quant à la privatisation, elle réduit la charge fiscale due au manque à gagner de l'État induit par les pertes des PME, les ressources ainsi économisées pouvant servir à financer les infrastructures de base et les services publics, et ce d'autant que les nouvelles banques restructurées ne sauraient être viables si elles devaient renouer avec une politique de crédits laxiste des anciennes banques publiques.

5.5.2. Le rôle de la finance dans le processus de réhabilitation

La guerre a deux effets majeurs sur le système financier domestique.

En premier lieu, elle réduit la confiance vis-à-vis de la monnaie locale : les populations redoutant une inflation élevée – voire l'hyperinflation – qui lui est souvent associée¹⁴⁴, due au financement de la guerre ou à la perte de contrôle sur l'offre de monnaie. Cette dernière a d'ailleurs tendance à se déprécier dans de telles circonstances. Dès lors, la demande de monnaie décroît, au moment où celle d'autres réserves de valeurs – métaux précieux, monnaies étrangères, actifs réels – croît (c'est le cas par exemple de la RDC et de l'Angola).

En second lieu, elle détériore la gouvernance, une des dimensions de la supervision et de la réglementation prudentielle du système financier. La législation censée protéger l'intérêt public est dans ce contexte défaillante, ou à tout le moins inopérante. De banquiers véreux sont autorisés à exercer tandis que des pratiques bancaires mafieuses ont libre cours.

¹⁴³ Cf. Addison (2001).

¹⁴⁴ cf. *supra* graphique 2.

La crise financière qui en résulte détériore le climat de confiance du public vis-à-vis du système financier formel d'une part, et la disponibilité des instruments financiers formels tels que les contrats d'ouverture de comptes d'épargne, d'autre part¹⁴⁵.

En tout état de cause, la finance joue un rôle ambivalent au cours d'un cycle conflictuel.

En effet, du fait d'un processus de développement incapable de lutter efficacement contre la pauvreté et qui exacerbe ainsi les inégalités, ce type de développement devant être financé, le secteur financier contribue

Durant le conflit, la finance aussi bien domestique qu'étrangère affecte la durée du conflit et peut même être déterminante quant à l'issue de ce dernier.

dès lors implicitement à aggraver la pauvreté et les inégalités dont l'association accroît la probabilité d'occurrence de conflits violents.

Durant le conflit, la finance aussi bien domestique qu'étrangère affecte la durée du conflit et peut même être déterminante

quant à l'issue de ce dernier. Une fois la paix revenue, alors la restructuration du système financier devient importante afin d'achever un processus élargi de reconstruction, tandis que plus de fonds peuvent être levés afin de financer plus de dépenses publiques, à la condition toutefois que les marchés de capitaux domestiques soient réhabilités.

En fin de compte, les économies en situation de post-conflit font face au choix difficile de la réforme monétaire, par ailleurs exacerbée par la faiblesse des institutions financières.

Deux grands axes sont dès lors généralement considérés : la réforme monétaire et du système financier d'une part, et le renforcement de la supervision et de la réglementation prudentielle des banques d'autre part¹⁴⁶.

5.5.2.1. La réforme monétaire et du système financier

La reconstruction d'un cadre monétaire est tributaire non seulement de la réforme monétaire proprement dite, mais aussi de la construction, le cas échéant, d'une banque centrale, suivie d'une revitalisation du système bancaire.

¹⁴⁵ Addison et al. (2002).

¹⁴⁶ Cf. Addison et al. (2002).

1. Réforme monétaire et banques centrales

La réforme monétaire est un enjeu commun à l'ensemble des pays affectés par un conflit et peut prendre plusieurs formes : l'introduction d'une nouvelle monnaie pour des États nouvellement créés, le remplacement d'anciennes monnaies par de nouvelles, la légalisation des devises en circulation dans le marché parallèle et la substitution de la monnaie nationale par une devise étrangère (cf. encadré 5.5).

Encadré 5.5 : Les grands traits de la réforme monétaire dans les pays en post-conflit

| | |
|--|---|
| Nouvelles devises pour de nouveaux États | Une monnaie est autant un symbole de l'État que l'est le drapeau national. Ce faisant, une nouvelle monnaie génère également des revenus de seigneurage – un important supplément à des taxes directes ou indirectes généralement faibles – qui permettent ainsi de recourir à la politique monétaire en vue de cibler, en termes d'objectifs, la croissance et l'inflation, et de déterminer le seuil de fixation du taux de change en vue de contrer les chocs extérieurs ou alors de servir de point d'ancrage afin d'infléchir la courbe d'inflation. |
| Remplacer les anciennes monnaies nationales par de nouvelles | Les considérations liées à la sécurité ainsi d'ailleurs que la nécessité de restaurer l'activité économique, constituent des facteurs incitatifs à la mise en œuvre de la réforme monétaire (cas du Rwanda en 1995). Cependant, l'introduction rapide de nouvelles coupures rend caduques et sans valeur les anciennes, contre-carre l'impact déflationniste de la base monétaire dérobée, et accroît la crédibilité politique du nouveau gouvernement. |
| Légaliser la circulation parallèle des devises étrangères | L'intention est d'amortir l'impact déstabilisateur de l'hyperinflation. |
| Remplacer la monnaie nationale par une devise étrangère | Une fois que l'Office Central des Paiements est capable de fonctionner comme une banque centrale, alors la monnaie nationale peut être introduite. |

Source : Addison et al. (2001a).

Ce faisant, ce type de réforme monétaire doit être menée avec circonspection. La dollarisation par exemple accroît la crédibilité politique, mais réduit la flexibilité et les revenus de seigneurage. L'introduction d'une monnaie nationale par contre améliore la flexibilité politique, mais les incertitudes politiques occasionnent l'adjonction d'une prime de risque supplémentaire sur les taux d'intérêt domestiques – et par conséquent réduisent l'investissement privé en reconstruction – ou accentuent l'effet déstabilisateur de l'inflation sur la monnaie.

L'introduction d'une nouvelle monnaie devrait donc se faire prudemment aussi bien pour éviter une expansion inflationniste excessive de la base monétaire, que pour sauvegarder le patrimoine des ménages lorsque ceux-ci sont dans l'incapacité d'échanger leurs anciennes coupures avant qu'elles ne deviennent caduques.

En tout état de cause, un conflit peut causer la fermeture d'une banque centrale : Congo, Rwanda, Somalie. Celle-ci devrait être rouverte très rapidement ou alors fermer à jamais. Dans certains cas, la banque centrale continue de fonctionner durant la guerre civile – Angola, Burundi – et reste opérationnelle durant la plupart des guerres interétatiques contemporaines. Dans de rares cas, l'institution se renforce plutôt qu'elle ne faiblit.

La création d'une banque centrale occupe dès lors un rang élevé dans les priorités du processus de construction des institutions dans les pays nouvellement indépendants (cas de l'Érythrée en 1993).

Ce faisant, la capitalisation – voire la recapitalisation – de la banque centrale peut être problématique étant donné qu'elle est en situation concurrentielle avec les autres priorités de dépenses. Bien plus, la recapitalisation a besoin d'un cadre fiscal compétitif, associé à un système revitalisé.

2. La revitalisation du système bancaire

Lorsqu'un conflit est la cause de la fermeture d'une banque – cas du Congo en 1997 durant la guerre civile et du Rwanda en 1994 au cours du génocide – sa réouverture est une priorité. Sinon, la reprise des activités économiques normales, nécessitant de solder le paiement des transactions domestiques et étrangères ainsi que l'utilisation de comptes de dépôts, sera lourdement compromise. La provision financière des banques en capital, en investissement fixe et en reconstruction résiduelle devrait également reprendre. Sinon, le chômage va demeurer élevé, compromettant de fait la démobilisation et l'absorption des soldats

dans une économie des temps de paix, mettant ainsi potentiellement en danger la paix elle-même.

Renouer avec le crédit bancaire peut dès lors devenir problématique, aussi bien du côté de l'offre que du côté de la demande du marché du crédit.

Du côté de l'offre, les banques peuvent subir des pertes en capital et en personnel.

Du côté de la demande, la guerre peut être la cause d'un grand nombre d'emprunteurs insolvables parmi les entreprises jadis saines, à travers la perte de parts de marché et la destruction des équipements, ainsi que la mort ou la fuite des chefs des dites entreprises.

Les incertitudes liées aux garanties, les délais de restitution des propriétés et la faillite du marché des assurances compromettent la relance du marché du crédit bancaire. Les problèmes d'asymétrie d'information entre emprunteurs et prêteurs qui caractérisent les marchés du crédit sont toutefois atténués dans les économies en post-conflit. Il n'en demeure pas moins qu'ils exercent un effet d'éviction sur un grand nombre d'emprunteurs bien établis. Les PME par exemple – une source potentielle de forte croissance d'emplois d'après-guerre – peuvent se retrouver entièrement dépendantes du secteur informel – y compris des transferts des capitaux étrangers – pour le financement de leurs investissements.

Les PME – une source potentielle de forte croissance d'emplois d'après-guerre – peuvent se retrouver entièrement dépendantes du secteur informel – y compris des transferts des capitaux étrangers – pour le financement de leurs investissements.

Plus grave, les banques des pays en conflit sont le plus souvent insolvables – ou proches de l'insolvabilité – avant le conflit du fait de comportements de prédation des caciques qui contrôlent le pouvoir – Burundi, Congo, RDC, Somalie – et des emprunts internes douteux ou irrécouvrables.

Du fait dès lors de fortes injections de capitaux nécessaires pour ressusciter les banques, plusieurs pays en post-conflit ont tendance à recourir – sauf exception – aux anciens colonisateurs ou alors aux pays voisins plus nantis et plus stables afin d'attirer les investissements directs étrangers¹⁴⁷.

En fin de compte, la réforme financière est indispensable pour la reconstruction de l'économie. Plusieurs cas de réformes auraient cepen-

¹⁴⁷ Cf. Annexe 4.

dant dues avoir lieu avant que les conflits n'éclatent – et auraient ainsi pu contribuer à prévenir la guerre, plus particulièrement lorsque celle-ci a pour causes le déclin économique et la faillite bancaire y associée –, d'où l'impérieuse nécessité de renforcer la réglementation prudentielle et la supervision des banques des pays affectés par un conflit.

5.5.2.2. Le renforcement de la supervision et de la réglementation prudentielle des banques

Historiquement, la réhabilitation post-confliktuelle a généralement recours à un accroissement – et non à une réduction – du contrôle de l'État sur l'allocation et le coût du crédit.

Le rôle croissant de la libéralisation financière dans le processus de restructuration contemporain reflète non seulement la faiblesse des États, mais aussi et surtout l'emphase mise sur les conditionnalités relatives à la libéralisation financière et à l'ajustement du marché du crédit par les Institutions financières multilatérales.

Pendant, la même emphase ne semble pas porter sur l'investissement institutionnel du secteur financier, plus spécialement sur la réglementation prudentielle et la supervision, notamment à cause de la forte croissance du nombre de crises financières dans les pays en développement ces dernières années, le plus souvent après une libéralisation financière.

À cet égard, pour Stiglitz (1998) :

« L'enjeu majeur ne devrait pas être la libéralisation ou la déréglementation, mais [plutôt] la construction d'un cadre de régulation qui garantisse l'effectivité du secteur financier. »

Dès lors, la déception suscitée par la réforme financière en Afrique est probablement due à un ordonnancement pervers, en l'occurrence certains aspects de la réforme tels qu'une déréglementation complète des taux d'intérêt, la recapitalisation des banques ou la création récente des bourses de valeurs, ont eu lieu avant que les infrastructures de base de la finance – audit, transparence, systèmes légaux et réglementations de base – n'aient été élaborées¹⁴⁸.

¹⁴⁸ Cf. Caprio (1996).

S'agissant des pays d'Afrique subsaharienne, les faiblesses de la réforme de la réglementation prudentielle se déclinent en trois catégories :

- les législations bancaires traitent par omission d'importantes réglementations prudentielles, quand celles-ci ne sont pas suffisamment précises ;
- une pénurie de compétences des autorités financières ;
- et l'incapacité des superviseurs à appliquer la réglementation prudentielle en vigueur, le plus souvent du fait de l'ingérence de politiques¹⁴⁹.

En tout état de cause, les banques des pays affligés par un conflit subissent de façon aiguë les trois catégories de faiblesses évoquées ci-dessus, et cela se traduit par une dégradation du ratio M2/PIB, un « proxy » de l'approfondissement financier¹⁵⁰.

Il est à cet égard démontré qu'un conflit réduit significativement le développement financier et ce d'autant que cet effet négatif s'accroît au fur et à mesure de l'intensification dudit conflit¹⁵¹.

En outre, des états financiers non conformes aux normes, associés à la perte des cadres dirigeants, le plus souvent à la suite de pillages avant ou durant le conflit, compromettent l'élaboration à échéance de comptes fiables.

Dès lors, l'application du modèle de réglementation prudentielle des pays développés est sévèrement contrainte par un marché du crédit on ne peut plus chaotique.

Les faillites bancaires qui en résultent déstabilisent en effet l'équilibre macro-économique et ce d'autant que la charge fiscale des crises bancaires constitue *per se* une limite significative au financement des dépenses publiques pour le développement et la lutte contre la pauvreté, mettant de fait en cause le processus même de réhabilitation des pays en post-conflit.

Une amélioration rapide des performances économiques et plus particulièrement les retombées positives des dividendes y corrélatifs représentent dès lors une véritable espérance pour les belligérants, une fois les tensions apaisées.

¹⁴⁹ Cf. pour de plus amples détails Addison et al. (2001a).

¹⁵⁰ Cf. Annexe 6.

¹⁵¹ Cf. Addison et al. (2002).

■ 5.6. L'amélioration des performances économiques des pays en situation de post-conflit : les dividendes de la paix

Le retour à la paix réduit en effet les besoins des dépenses militaires et permet ainsi d'affecter davantage de ressources au développement des capacités de production et au recul de la pauvreté, ainsi d'ailleurs qu'à une accumulation accrue du capital¹⁵².

Plus généralement, la réduction des dépenses militaires est associée aux « dividendes de la paix » sous la forme d'une croissance économique plus performante. En effet, l'arrêt d'un conflit autorise la possibilité de débloquer des ressources fiscales supplémentaires destinées au financement du déficit budgétaire, ainsi qu'à l'augmentation de l'allocation affectée aux dépenses du secteur social.

À cet égard, la diminution des dépenses militaires ainsi réalisée dans la plupart des continents durant les années 1980 s'est traduite par un gain substantiel en termes de capacité de production par habitant¹⁵³, bien qu'en Afrique subsaharienne, du fait de la hausse du ratio dépenses militaires/PIB, le sentier de croissance se révèle inférieur à celui qu'il aurait été si les dépenses militaires étaient restées constantes durant la même période.

Il n'en demeure pas moins qu'une coupe de dépenses militaires de 20% à travers le monde implique pour les pays en développement un accroissement de la consommation privée de 0,8% et de l'investissement privé de 2,1%. Ces gains induisent à leur tour une amélioration du bien-être économique.

Une coupe de dépenses militaires de 20% à travers le monde implique pour les pays en développement un accroissement de la consommation privée de 0,8% et de l'investissement privé de 2,1%. Ces gains induisent à leur tour une amélioration du bien-être économique.

De fait, le bien-être des pays en développement est affecté par un certain nombre de facteurs. Des gains substantiels en bien-être sont ainsi

Il n'en demeure pas moins qu'une coupe de dépenses militaires de 20% à travers le monde implique pour les pays en développement un accroissement de la consommation privée de 0,8% et de l'investissement privé de 2,1%. Ces gains induisent à leur tour une amélioration du bien-être économique¹⁵⁴.

¹⁵² Cf. Knight et al. (1995).

¹⁵³ Entre 1985 et 1990, les dépenses militaires mondiales rapportées au PIB ont décliné de 20%. La baisse des ventes d'armes est encore plus forte, proche de 50% en termes monétaires (cf. Bayoumi et al., 1993).

¹⁵⁴ Les pertes en bien-être économique dues à un conflit sont assez importantes. Elles sont en effet quatre fois plus élevées que celles induites par une inversion de tendance d'un cycle économique. À cet égard, les individus seraient prêts à renoncer à 6% de leur revenu annuel de consommation dans l'immédiat afin de vivre dans un monde en paix perpétuel (cf. Gupta et al., 2002).

associés aux coupes sombres de dépenses militaires et d'importation d'armes, à un ratio élevé d'exportation de produits, ainsi qu'à des échanges bilatéraux plus étroits avec les États-Unis¹⁵⁵.

S'agissant des dividendes de la paix évoqués ci-dessus, ils ont été à l'origine – en Angola, au Mozambique et au Rwanda – d'une accélération de la croissance, d'une modération de l'inflation et d'un redressement de la balance des paiements courants¹⁵⁶.

Compte tenu de ce qui précède, il conviendrait dès lors d'examiner, en premier lieu, les conséquences économiques de la baisse des dépenses militaires dans les pays en post-conflit d'Afrique centrale et, en second lieu, les effets y associés en termes de bien-être à travers une analyse de l'évolution des indicateurs socio-économiques.

5.6.1. Les conséquences économiques de la baisse des dépenses militaires

L'on dénombre trois sources de dividendes de la paix : globale, régionale et spécifique au pays¹⁵⁷.

Le facteur global est commun à tous les pays et mesure l'étendue des tensions internationales. Cette source de dividende de la paix est, dès lors, définie comme la baisse des dépenses militaires dues spécifiquement à la chute des tensions internationales.

La source régionale est définie comme le déclin des dépenses militaires d'un pays dû à un apaisement des tensions régionales et locales.

Enfin, le facteur spécifique au pays comprend les variables aussi bien économiques que non économiques. La diminution des dépenses militaires est dans ce contexte due à celle de ces facteurs et qui détermine la source de dividende de la paix spécifique au pays.

D'autres études définissent cependant les dividendes de la paix en termes de gains économiques dus à la minimisation du budget d'armement de la défense tels qu'une croissance économique et un investissement plus élevé, plus d'épargne, plus de dépenses sociales, moins de déficit budgétaire et de pression fiscale.

En effet, la réduction des dépenses militaires d'environ 20% est créditée d'avoir un impact relativement modeste sur la croissance du PIB

¹⁵⁵ Cf. Bayoumi et al. (1993).

¹⁵⁶ FMI (2008).

¹⁵⁷ Davoodi et al. (2001).

– de l'ordre de 1% – par rapport aux pays consentant des efforts plus importants et dont les dépenses militaires – exprimées en proportion de leur PIB – sont supérieures à la moyenne mondiale.

Néanmoins, réduire les dépenses publiques entraîne la baisse des taux d'intérêt et permet à l'État de diminuer les impôts. Il en résulte *ipso facto* une augmentation de la consommation et de l'investissement du secteur privé. A moyen et long-terme, le PIB croît significativement par rapport aux valeurs initiales.

À cet égard, à court terme, les dépenses militaires sont source de création d'emplois et stimulent l'économie, mais à long terme, elles exercent un effet d'éviction sur l'investissement et exercent un impact négatif sur la croissance économique¹⁵⁸.

En effet, les canaux à travers lesquels les dépenses militaires peuvent influencer sur la croissance à long terme, aussi bien positivement que négativement, sont de trois ordres au moins¹⁵⁹.

Le premier canal concerne l'effet d'éviction dû à l'augmentation des dépenses des forces armées corrélée à la diminution des ressources disponibles pour l'investissement privé et le financement de secteurs ayant un impact positif fort sur la croissance.

Le second canal est relatif à l'effet positif présumé des dépenses militaires sur les secteurs de l'économie non directement liés à la défense, bien qu'un tel effet soit plutôt ténu dans les pays en développement empêtrés dans un conflit, dans la mesure où une large part desdites dépenses militaires est consacrée à l'acquisition d'armements importés.

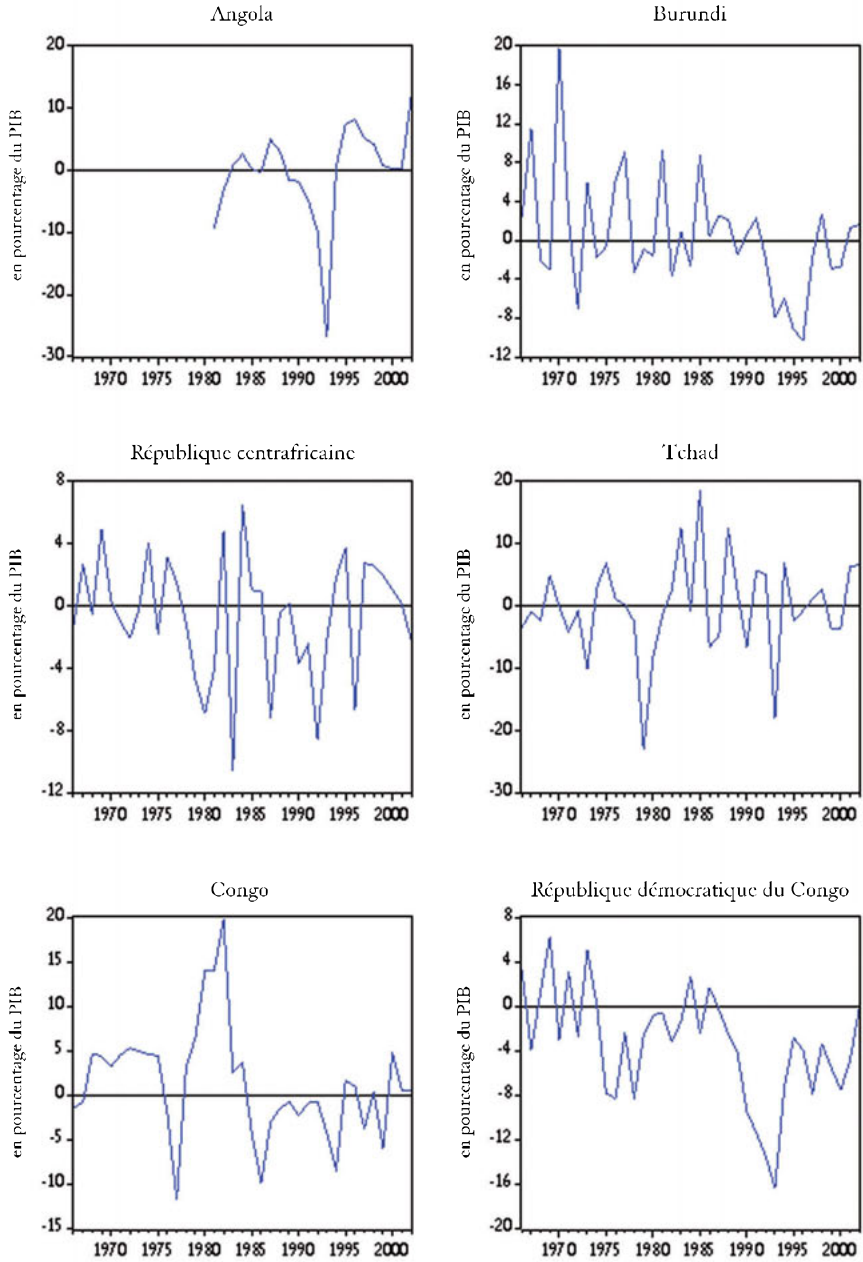
Le troisième canal porte sur l'effet de « mobilisation de ressources » sur l'épargne et l'investissement. En effet, les dépenses militaires assurent la sécurité interne et externe et par conséquent, créent un environnement propice à l'accroissement de l'épargne et de l'investissement et exercent de surcroît une forte attractivité des investissements directs étrangers qui, à leur tour, contribuent à l'accélération de la croissance¹⁶⁰.

Les effets conjugués des dépenses militaires analysés ci-dessus ont cependant des répercussions plutôt contrastées sur la pauvreté, approximée dans ce contexte par l'évolution du PIB/habitant des pays en post-conflit d'Afrique centrale illustrée ci-après (cf. graphique 5.4).

¹⁵⁸ Cf. Bayoumi et al. (1993).

¹⁵⁹ Gupta et al. (2002).

¹⁶⁰ Cf. graphique 3 et annexe 4.



Graphique 5.4 : Evolution des taux de croissance du PIB réel par habitant dans les pays en post-conflit de l'Afrique centrale

En effet, le taux de croissance du PIB réel/habitant a plutôt tendance à se détériorer, notamment au cours des décennies 1980 et 1990, compte tenu de la persistance des tensions internes et même régionales évoquées ci-dessus dans certains pays – RDC, RCA, Tchad et Burundi – et qui obligent de fait les pouvoirs publics de ces derniers à maintenir un niveau de dépenses militaires plutôt élevé, ainsi que l'illustre le tableau ci-après (cf. tableau 5.9).

| Indicateurs/ Périodes | Angola | Burundi | RCA | Tchad | Congo | RDC |
|---|--------|---------|-------|-------|-------|-------|
| Dépenses militaires (en % du RNB) | | | | | | |
| 1989 | 21,00 | 3,50 | 1,50 | 4,00 | - | - |
| 1990 | 17,10 | 3,50 | 1,40 | 3,60 | 7,00 | - |
| 1991 | 12,70 | 3,70 | 1,60 | 3,50 | 5,70 | - |
| 1992 | 16,60 | 3,60 | 2,00 | 3,70 | 4,80 | 3,00 |
| 1993 | 13,00 | 3,90 | 2,40 | - | 2,50 | 5,00 |
| 1994 | 21,00 | 4,60 | 2,40 | 2,50 | 3,10 | - |
| 1995 | 17,60 | 4,50 | 2,20 | 2,40 | 4,00 | - |
| 1996 | 19,40 | 5,70 | 2,80 | 2,50 | 5,70 | - |
| 1997 | 20,30 | 6,30 | 4,00 | - | 5,80 | - |
| 1998 | 11,40 | 6,80 | 4,80 | - | 3,50 | 11,80 |
| 1999 | 21,20 | 7,00 | 2,80 | 2,40 | - | 14,40 |
| Dépenses militaires (en % du total des dépenses publiques) | | | | | | |
| 1989 | 12,50 | 6,60 | 16,60 | | | |
| 1990 | 12,70 | - | 16,50 | | | |
| 1991 | 12,30 | 6,90 | 19,00 | | | |
| 1992 | 10,50 | 8,30 | 17,30 | | | |
| 1993 | 11,90 | 11,20 | - | | | |
| 1994 | 16,30 | 7,30 | 11,10 | | | |
| 1995 | 14,50 | 10,40 | 12,20 | | | |
| 1996 | 20,60 | 24,80 | 13,20 | | | |
| 1997 | 27,00 | 28,10 | - | | | |
| 1998 | 26,70 | 26,50 | - | | | |
| 1999 | 26,70 | 15,40 | 12,70 | | | |
| Personnel militaire (en % de la main d'œuvre totale) | | | | | | |
| 1989 | 2,42 | 0,38 | 0,35 | 1,21 | 1,65 | 0,33 |
| 1990 | 2,56 | 0,41 | 0,28 | 1,80 | 0,96 | 0,35 |
| 1991 | 3,24 | 0,40 | 0,27 | 1,75 | 0,94 | 0,37 |
| 1992 | 2,68 | 0,42 | 0,27 | 1,30 | 1,01 | 0,27 |

| | | | | | | |
|------|------|------|------|------|------|------|
| 1993 | 2,60 | 0,41 | 0,26 | 0,99 | 0,98 | 0,23 |
| 1994 | 2,37 | 0,53 | 0,25 | 1,28 | 0,96 | 0,22 |
| 1995 | 1,92 | 0,67 | 0,25 | 1,24 | 0,93 | 0,26 |
| 1996 | 1,77 | 0,74 | 0,30 | 1,20 | 0,90 | 0,15 |
| 1997 | 1,72 | 1,02 | 0,29 | 1,02 | 0,87 | 0,25 |
| 1998 | 1,76 | 0,99 | 0,23 | 0,85 | 0,85 | 0,27 |
| 1999 | 1,71 | 1,10 | 0,17 | 0,83 | 0,83 | - |

Tableau 5.9 : Évolution des dépenses et des effectifs militaires des pays en post-conflit d'Afrique centrale

Source : *World Bank Indicators (2002)*.

Les dépenses militaires – exprimées en pourcentage du RNB ou des dépenses gouvernementales – sont particulièrement élevées – Angola – voire croissantes au cours du temps – Burundi, RCA, Tchad – confirmant de fait l'option militaire du tout sécuritaire.

En effet, dans le cas du Tchad par exemple, l'insécurité s'oppose à un usage efficace de la manne pétrolière, en raison du montant élevé des crédits militaires et du non respect des principes d'une saine gestion budgétaire. Les événements récents¹⁶¹, parmi lesquels une attaque rebelle d'envergure contre la capitale, illustrent ces faiblesses, que l'intensification de la lutte pour la main mise sur les revenus pétroliers risque d'exacerber¹⁶².

En fin de compte, l'ajournement de la signature des accords de paix a pour effet immédiat la détérioration persistante des indicateurs socio-économiques.

5.6.2. L'analyse économique de l'évolution des indicateurs sociaux

L'on observe à la lecture du tableau 5.4 un déclin significatif de l'espérance de vie à la naissance, et un retournement de tendance de cet indicateur dès le retour de la paix. L'on observe également une détérioration du taux de mortalité infantile durant le conflit, bien que cette détérioration se poursuive sur la période de l'immédiat après-guerre, pour des raisons évidentes dues aux délais de reconstruction, en l'occurrence du système de santé. Il en est de même s'agissant de l'évolution du taux de

¹⁶¹ Février 2008.

¹⁶² FMI (2008).

scolarisation – quel que soit d'ailleurs le niveau : primaire, secondaire ou supérieur – bien qu'une analyse de type « ex-post, ex-ante » évoquée ci-dessus ne soit pas pertinente en soi, car elle ne contrôle pas les facteurs qui affectent par exemple les performances macro-économiques et fiscales¹⁶³.

La plupart des indicateurs sociaux économiques ont vraiment tendance à se dégrader durant le conflit et ne s'améliorent que progressivement et fort tardivement après.

Quoiqu'il en soit, la plupart des indicateurs sociaux économiques ont vraiment tendance à se dégrader durant le conflit et ne s'améliorent que progres-

sivement et fort tardivement après, et nécessitent dès lors un plan stratégique d'urgence avec l'appui des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, avec pour objectif de long-terme de rétablir le dialogue intergénérationnel et de reconstituer la cohésion sociale à travers par exemple la reconstruction du système éducatif (cf. encadré 5.6).

Encadré 5.6 : La reconstruction du secteur éducatif au Congo

L'éducation occupe une place importante dans le processus de développement et contribue à la formation des acteurs dont l'action est déterminante pour la reconstruction de l'État.

À cet égard, la redynamisation du système éducatif devrait permettre aux jeunes générations d'éviter de développer des comportements à risque susceptibles de compromettre la cohésion sociale.

Pour ce faire, il convient de reformer, non seulement les structures scolaires endommagées par les guerres civiles, mais également de redonner confiance aux enseignants et aux élèves. Cette redynamisation nécessite dès lors un véritable débat politique, ainsi qu'un dialogue social approfondi avec tous les acteurs sociaux sur l'avenir de la nation congolaise afin de redonner un sens aux valeurs sociales qui, de nos jours, ont perdu leur caractère fédérateur.

Les pouvoirs publics devraient ainsi songer à mettre en place un cadre réglementaire stratégique visant à promouvoir la formation pour l'emploi de la jeunesse et plus spécifiquement :

- permettre l'élaboration et la mise en œuvre des politiques articulées autour de la création des filières génératrices d'emplois jeunes ;
- instituer un cadre fiscal incitatif à la création d'emplois ;

¹⁶³ Gupta et al. (2002).

- créer des centres d'intégration économique et sociale au sein desquels les jeunes bénéficieront d'un appui technique et financier à l'innovation et à l'auto-emploi.

Sur un plan purement éducatif, les actions à entreprendre pour la promotion de la culture de la paix devraient encourager la restructuration de toutes les infrastructures socioéducatives détruites au moment des guerres civiles.

Pour ce faire, il faudrait d'urgence :

- réhabiliter les centres de remise à niveau des élèves et étudiants ayant subi les affres desdites guerres ;
- organiser les recyclages des formateurs et de tous les personnels de l'éducation ;
- réorganiser l'enseignement privé de façon à le rendre conforme aux normes qui régissent le fonctionnement des institutions publiques ;
- promouvoir la création des structures appropriées pour la formation des personnes handicapées et invalides de guerre ;
- veiller au financement conséquent de l'éducation.

Toutes ces initiatives permettront, non seulement d'atténuer les inégalités sociales qui sont souvent à l'origine des tensions sociales, mais également de freiner l'engagement des jeunes désœuvrés au sein des bandes armées.

Source : CEA/BSR-AC.

Plus généralement, l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) demeure plus que jamais une priorité pour la plupart des pays d'Afrique subsaharienne (cf. encadré 5.7), et *a fortiori* donc pour les pays en post-conflit.

Encadré 5.7 : Le bilan à mi-parcours du processus d'atteinte des OMD en Afrique

L'Organisation des Nations unies fait adopter solennellement par 169 pays membres en juillet 2000 huit Objectifs du Millénaire pour le Développement à atteindre à l'horizon 2015. Aussi, à mi-parcours de ce processus, convient-il de formuler, dans la perspective certaine où les OMD ne seront pas atteints comme prévu, les actions concrètes – en termes de politique économique – à mettre impérativement en œuvre en vue d'atteindre à échéance ces derniers. En effet, de l'aveu même du Secrétaire général des Nations unies en 2007, et ce à la suite du point annuel que cette auguste institution fait sur le recul de la pauvreté et du mal développement dans le monde : « l'absence d'augmentation significative de l'aide publique au développement [depuis 2004] rend impossible d'atteindre les OMD, même par les pays bien gouvernés. ». À cet égard, le constat générale-

ment fait est que la «pauvreté fait de la résistance» bien que pour les analystes de l'Organisation, des progrès incontestables ont été accomplis, puisque la proportion des personnes vivant avec moins de 1 dollar/jour est revenue d'un tiers à un cinquième de la population mondiale entre 1990 et 2004. Toutefois, le nombre de personnes très pauvres ne recule plus en Afrique et se stabilise autour de 300 millions.

S'agissant du secteur de la santé par exemple, en 2005, l'on dénombre que 10,1 millions d'enfants de moins de 5 ans sont décédés, pour la plupart de maladies pouvant pourtant être prévenues. Des progrès sont dès lors plutôt lents en la matière et ce en raison des insuffisances des services sanitaires de base dans les zones rurales. Les améliorations les plus spectaculaires observées sont toutefois le fait de foyers riches, des familles résidant dans les zones urbaines et où la mère a été scolarisée. De même, les vaccinations améliorent tout autant l'état de santé des enfants, ainsi que le confirme la diminution de 60% des décès dus à la rougeole entre 2000 et 2005. Quant à la santé et la mortalité maternelles, le risque pour une femme de mourir des complications des suites de grossesses ou d'accouchements est de 1 sur 16 en Afrique, bien que de réels progrès aient été réalisés dans la mise à disposition d'un service de santé prénatal et de l'assistance à l'accouchement. En effet, plus des deux-tiers des femmes bénéficient des soins prénatals au moins une fois au cours de leur grossesse dans le Continent, au lieu des quatre visites recommandées. Ce faisant, le recours à la contraception, qui évite en l'occurrence des grossesses non désirées ainsi que la pratique d'avortements dans des conditions sanitaires inappropriées, a plutôt progressé, bien que seules 21% de femmes y aient recours. *In fine*, s'agissant des grandes pandémies, le taux de progression de personnes vivant avec le virus du sida ne fait qu'augmenter ainsi d'ailleurs que le nombre de décès y associé. Les femmes sont notamment les plus touchées : 48% des personnes infectées. À cet égard, seules 11% de femmes enceintes reçoivent un traitement susceptible d'éviter la transmission du virus de la mère à l'enfant et à peine 28% de personnes nécessitant une trithérapie en profitent, plus particulièrement dans les zones rurales, augmentant de fait le nombre d'orphelins. Les indicateurs relatifs aux autres endémies ne sont pas plus encourageants puisque la lutte contre le paludisme par exemple ne respecte pas les OMD : le taux de couverture de 60% en moustiquaires imprégnées n'a pas été atteint en 2005 en Afrique où 5% seulement des enfants de moins de 5 ans bénéficient de cette protection. L'épidémie de la tuberculose semble par contre régresser, bien que l'objectif de réduire de moitié le taux de décès ne sera pas atteint en 2015.

Source : Assiga-Ateba et al. (2007)

En fin de compte, s'agissant des dividendes de la paix, il est démontré qu'une externalité positive internationale y corrélative existe¹⁶⁴. Le bénéfice économique pour tous les pays s'avère en effet plus grand lorsque la réduction des dépenses militaires est coordonnée que lorsqu'une seule nation en prend l'initiative. Cette externalité est due à la baisse généralisée des taux d'intérêt et à l'augmentation du volume du commerce international, et semble d'ailleurs plus profiter aux pays en développement.

En tout état de cause, une telle externalité suppose qu'il existe des raisons économiques et sécuritaires de procéder à des compressions coordonnées des dépenses.

■ 5.7. La prévention des conflits et la coopération sous-régionale : le rôle des institutions multilatérales

L'analyse de la réhabilitation des pays en post-conflit s'est focalisée jusqu'ici aux conséquences internes voire externes de la guerre ainsi qu'aux politiques économiques idoines à mettre en œuvre pour y remédier, et ne s'est que peu préoccupée de la dimension sous-régionale de cette dernière.

Et pourtant, la plupart des pays de la Communauté des États de l'Afrique centrale et des Grands Lacs, et plus particulièrement la RDC et le Tchad d'une part, et l'Angola, le Rwanda et le Burundi d'autre part, sont toujours empêtrés dans des conflits à dimensions régionales¹⁶⁵.

Une approche globale desdits conflits est dès lors impérative du fait des répercussions aussi bien sur les plans économique, social et politique, que sur le plan sécuritaire – en termes d'effets de contagion – que ces conflits peuvent avoir sur les pays voisins.

En effet, certains combattants ont essentiellement pour gagne-pain l'exportation du conflit et la vente de leurs services dans la région. Ils ont dès lors un intérêt pécuniaire à l'instabilité des États voisins et plus particulièrement lorsqu'ils ne sont pas complètement désarmés, démobilisés et réintégré.

La reconstruction de pays en situation de post-conflit nécessite de façon spécifique la recherche de synergies avec les voisins afin d'assurer une cohérence entre les systèmes conflictuels régionaux.

¹⁶⁴ Cf. Bayoumi et al. (1993).

¹⁶⁵ La RDC avec le Rwanda et l'Angola, le Tchad avec le Soudan et plus récemment le Cameroun avec le Nigéria.

Une bonne pratique émerge toutefois à cet égard et porte désormais sur l'initiative des Nations Unies qui consiste à coordonner les politiques de maintien de la paix. Ce faisant, la reconstruction de pays en situation de post-conflit nécessite de façon spécifique la recherche de synergies avec les voisins afin d'assurer une cohérence entre les systèmes conflictuels régionaux.

5.7.1. Spécificité des pays en post-conflit et synergies des systèmes conflictuels régionaux

Les synergies dont il est question dans ce contexte relèvent du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR), processus auquel toutes les parties prenantes doivent impérativement adhérer aussi bien à l'intérieur : le gouvernement et les rebelles, et à l'extérieur : les pays limitrophes et en l'occurrence ceux de la CEEAC et des Grands Lacs.

S'agissant à proprement parler des programmes DDR, leur implémentation relève d'un intérêt éminemment stratégique. En effet, à la fin des conflits, la combinaison des forces armées régulières et les forces rebelles fait d'elles des forces nettement surdimensionnées par rapport aux besoins militaires et sécuritaires réels des pays en post-conflit. Le surplus des troupes doit dès lors être démobilisé. Le programme DDR consiste donc à trois principales composantes critiques.

Le *désarmement* est un processus à travers lequel d'anciens combattants déposent leurs armes, de préférence sur une base volontariste. Toutefois, il peut arriver que l'on ait recours à la force. Tel est par exemple le cas du district de l'Itouri en RDC où le climat d'insécurité rendait hypothétique un désarmement volontaire.

La *démobilisation* est un processus à travers lequel les ex-combattants non pressentis pour faire partie de la nouvelle armée sont appelés à renoncer à leur statut de militaires. Ceux-ci se voient souvent octroyer une indemnité de réinsertion susceptible de les aider à satisfaire les besoins basiques de la vie civile. Le processus de démobilisation permet également de réduire la taille des effectifs militaires et de libérer de fait des ressources humaines et financières pour le développement.

Enfin, la *réinsertion* est un processus à travers lequel les ex-combattants désarmés et leurs familles rejoignent les communautés de leur choix, s'engagent dans la vie économique et sociale des communautés d'accueil. Ce faisant, la réinsertion est un processus de long-terme qui nécessite des ressources humaines et financières importantes destinées

à la formation, au développement des capacités, à la création d'emplois et à l'octroi de microcrédits.

Afin de garantir le succès de tels programmes en Afrique, les Organisations sous-régionales et l'Union Africaine y ont consentis de substantiels efforts. S'agissant de l'Afrique centrale, la CEEAC a coordonné les efforts de désarmement et de démobilisation de la RCA et y a permis la tenue des élections.

Le retour à la stabilité dans ce pays ainsi d'ailleurs que dans les autres pays de la région est en tout état de cause fondamental pour le bien-être de toutes les populations concernées (cf. encadré 5.8).

Encadré 5.8 : Paix et sécurité dans le processus d'intégration régionale en Afrique

Tout en constituant une menace, les conflits civils favorisent néanmoins l'intégration régionale en Afrique. Certaines communautés économiques régionales, à l'image de la CEDEAO, ont été renforcées par les conflits civils répétés, en ce sens que les pays membres se sont rendu compte de la forte interdépendance de leurs économies et de l'importance de l'action commune. Toutefois, ces conflits peuvent également menacer l'existence même d'une communauté économique régionale s'ils créent la méfiance et la suspicion entre les pays membres.

Les contraintes que font peser les menaces pour la paix et la sécurité sur l'intégration régionale peuvent se manifester de plusieurs autres façons. Premièrement, les conflits dans un pays membre de la communauté économique régionale donnée compromettent l'intégration et la croissance économique dans l'ensemble de la communauté. Deuxièmement, les conflits créent la méfiance. Troisièmement, ils absorbent des ressources qui auraient pu être utilisées pour renforcer les économies nationales et l'intégration régionale. Quatrièmement, ils ont pour effet de rétrécir les marchés et de favoriser la mise en place de barrières non tarifaires au commerce régional.

Conscientes du coût des conflits, plusieurs communautés économiques régionales ont entrepris d'établir des organismes et des mécanismes pour les prévenir et les résoudre quand ils surviennent et maintenir la paix. Le règlement des conflits et le maintien de la paix restent toutefois des opérations aussi complexes qu'onéreuses qui dépassent souvent les faibles capacités et les maigres ressources des communautés économiques régionales.

Source : CEA (2006)

Il n'en demeure pas moins que la mise en œuvre des programmes DDR est complexe et nécessite dès lors un support financier flexible et

adaptable aux besoins spécifiques de chaque programme. À cet égard, un partenariat entre un consortium de bailleurs de fonds et d'autres organismes est le meilleur moyen de lever les fonds nécessaires au financement et à l'implémentation avec succès des programmes DDR. Il va de soi que l'appropriation par les institutions locales, y compris un éventuel gouvernement de transition, serait un atout supplémentaire.

Dès lors, des mécanismes nouveaux sont indispensables afin d'assurer une coordination effective de la pléthore d'acteurs nationaux et internationaux, gouvernementaux ou non gouvernementaux, impliqués dans le processus d'implémentation des programmes DDR.

Cependant, les institutions nationales existantes devraient participer à la mise en œuvre effective des diverses activités DDR. À cet égard, celles des institutions qui sont faibles devraient être renforcées afin de pérenniser l'effort. L'implémentation du programme devrait être autant que possible décentralisée dans le but de capitaliser les capacités et le savoir-faire locaux. À cet effet, le gouvernement en association avec les organisations locales, y compris les organisations féminines, devraient être impliqués lors de l'élaboration des programmes, et plus spécifiquement s'agissant des activités de réinsertion, dans le but d'améliorer la pertinence des attentes des communautés.

Ceci dit, il convient de souligner que les institutions locales, gouvernementales ou non, sont particulièrement caractérisées par leur faiblesse, et plus précisément par leur absence de ressources : humaines et financières.

Cette faiblesse peut cependant sensiblement être compensée par les institutions internationales, au premier rang desquelles l'Organisation des Nations Unies.

5.7.2. Le rôle et la contribution de l'ONU dans la résolution des conflits en Afrique centrale

La communauté internationale et les Nations Unies portent une attention prioritaire sur la préservation et la reconstruction de la paix, les aspects humanitaires, la réhabilitation et la reconstruction des infrastructures des pays en conflits et des pays en situation de post-conflit dans la perspective de contenir et de réduire les souffrances humaines.

Les Nations Unies ont déjà dépensé plus de 36 milliards de dollars dans les opérations de maintien de la paix à travers le monde depuis 1948, dont une large part au bénéfice de l'Afrique. En effet, la première

mission de maintien de la paix de cette auguste institution en Afrique remonte au début des années 1960 en RDC après l'effondrement du premier gouvernement post-indépendance.

Depuis lors, les Nations Unies ont déployé des missions dans pas moins de 15 pays africains. À la fin du mois de juin 2005, huit missions de maintien de la paix conduites par les organismes de l'ONU sur un total de dix-sept à travers le monde sont intervenues en Afrique. C'est ainsi qu'elles ont dépensé 2,3 milliards de dollars dans les opérations de maintien de la paix en 2003-2004 et approximativement 4,5 milliards de dollars en 2004-2005, dont 3,3 milliards de dollars, soit 73,33%, au profit de l'Afrique.

Ce faisant, les autres institutions de la communauté internationale ne sont pas en reste. Il en est par exemple ainsi de l'Union européenne dont les contributions destinées par exemple à l'Afrique centrale en 2002 sont présentées ci-après (cf. tableau 5.10).

| Pays | Montant en millions d'euros |
|----------------------------------|--------------------------------|
| Angola | 53,705 |
| Burundi | 9,600 |
| République centrafricaine | 4,15 |
| République du Congo | 7,498 |
| République démocratique du Congo | 10 |
| Rwanda | 3,2 |

Tableau 5.10 : Contribution de l'Union européenne au financement de projets de réhabilitation des pays en post-conflit d'Afrique centrale (2002)

Source : Le Courrier ACP-UE, n° 198 mai-juin 2003.

De même, les pays africains, ainsi que les organisations sous-régionales de ceux-ci, l'Union Africaine et son prédécesseur, l'Organisation de l'Unité africaine, ont aussi engagé des efforts substantiels afin de résoudre les conflits dans la région.

C'est ainsi que l'OUA a déployé des missions politiques dans les pays en conflits – Burundi, Tchad, Comores, RDC et Rwanda – et des missions d'observation militaires au Burundi et au Tchad.

Quant à l'Union africaine, elle a adopté une stratégie beaucoup plus robuste et pro-active dans la recherche de la paix dans la région. Le déploiement des troupes dans la région du Darfour à l'ouest du Soudan en est une parfaite illustration.

À cet égard, la création d'un Conseil de paix et de sécurité à l'Union africaine autant que des efforts mis en œuvre pour la constitution d'une force militaire en attente – *standby force* – à l'horizon 2010, devraient renforcer encore plus la capacité de l'UA de prévenir et de résoudre les conflits en Afrique.

Cette force d'intervention doit s'appuyer sur des brigades régionales, à mettre en place dans chacun des cinq régions du continent : Afrique du Nord, de l'Ouest, de l'Est, centrale et australe. Ces brigades seront en

principe liées aux organisations régionales, là où elles existent et sont opérationnelles, comme la CEDEAO, la CDAA, la CEEAC ou l'IGAD.

Les organisations sous-régionales sont de ce fait elles-aussi vigoureusement impliquées dans le processus de recherche de la paix en Afrique.

C'est ainsi que la CEEAC est-elle politiquement impliquée à travers le déploiement des troupes en RCA. Quant

à la CDAA, elle est intervenue militairement en RDC, contribuant de fait à la stabilisation du pays durant la mission de maintien de la paix des Nations Unies (MONUC) en 1999.

Par ailleurs, de façon individuelle, certains pays africains et non africains ont manifesté un intérêt particulier et ont exercé un rôle déterminant dans le processus de recherche de la paix dans divers pays africains.

S'agissant plus particulièrement de l'Afrique centrale : l'Afrique du Sud s'est engagée au Burundi et en RDC, la Tanzanie au Burundi et au Rwanda.

Mais dans la plupart des cas, l'ONU et l'UA, les organisations sous-régionales ainsi que les pays pris individuellement ont agi de façon concertée et en collaboration. Ces efforts ont ainsi été d'un effet positif sur plusieurs pays qui sont actuellement dans une phase de consolidation de la paix à l'instar du Mozambique (cf. encadré 5.9).

**Encadré 5.9 : La reconstruction post-conflit du Mozambique :
une stratégie transférable en Afrique.**

Le Mozambique est sans conteste le pays en post-conflit d'Afrique Sub-saharienne à avoir accompli avec un succès remarquable sa reconstruction et peut dès lors servir de référence pour les autres pays en phase de consolidation de la paix.

En effet, le taux de croissance du PIB de ce pays est passé d'un trend négatif de 8% à un trend positif de 8,2%. Un renversement de tendance aussi spectaculaire traduit en soi le succès de la mise en œuvre du programme de développement des capacités qui s'est notamment appuyé sur la participation tous azimuts de tous les secteurs : le gouvernement, la société civile et les donateurs internationaux. En outre, une large frange des parties prenantes, en l'occurrence les ONG, les associations économiques et les communautés locales ont eu leur mot à dire. Ce faisant, la priorité a été accordée à la reconstruction des infrastructures d'éducation et de santé à moyen-terme. Pour ce faire, un agenda spécifique a été élaboré sur la base d'un large consensus à travers un mécanisme de dialogue et de concertation avec la société civile et appuyé par un leadership doté d'une vision claire de long-terme avec le soutien approprié des donateurs internationaux. Il s'est agi en somme de créer un environnement de paix et de stabilité susceptible de booster la croissance économique et par effet induit de réduire la pauvreté. Des recherches ont à cet effet été effectuées à travers une enquête sur les ménages. Il en a résulté que 70% des ménages mozambicains vivent en dessous du seuil de pauvreté absolu. Après en avoir déterminé les causes, des mesures ont été prises afin d'allouer les rares ressources dont disposaient le pays en vue d'alléger les affres de la pauvreté dont souffrent les populations. C'est ainsi que 65 à 70% du budget a été alloué à l'éducation et à la santé, l'agriculture et le développement rural, les infrastructures, la gouvernance y compris judiciaire, la décentralisation et la stabilité macro-économique. En cela, un large consensus a porté sur l'allocation des ressources et le contrôle étatique desdites ressources ainsi que de l'aide reçue. S'agissant de la pauvreté, les indicateurs font état d'une réduction significative ainsi que d'une sensible amélioration du niveau de vie du fait de la hausse du taux de croissance économique. Ce succès est également dû au renforcement effectif des capacités des institutions. En effet, ces derniers sont désormais capables de mettre en œuvre des politiques, d'élaborer des programmes et d'exercer un contrôle efficace sur les projets. Le secteur privé a également contribué au succès de ce processus de réhabilitation économique avec des investissements d'un montant de 7 milliards de dollars en 1997. La société civile est également impliquée. En effet, la société civile est activement engagée dans les discussions d'élaboration de politiques que le gouvernement compte mettre en œuvre. Bien que de telles discussions traînent en longueur, elles sont nécessaires car les politiques qui en ressortent sont basées sur un large consensus et sont dès lors plus facile à implémenter. La propagation des pandémies telles le paludisme, la tuberculose et le VIH/SIDA est désormais maîtrisée. De tels résultats sont dès lors transférables et peuvent servir de modèles à d'autres pays en situation de post-conflit. *En premier lieu*, un pays en post-conflit devrait procéder à la stabilisation de

son environnement post-conflit en préservant la paix et la sécurité, en consolidant les institutions démocratiques et en encourageant une large participation dans le processus de développement. S'agissant de l'accroissement des capacités des institutions démocratiques, le Mozambique consacre au parlement un budget qui est passé de 200 mille dollars avant le conflit à 3 millions de dollars par an durant la période post-conflit, ce qui constitue un indicateur de l'engagement démocratique du pays. En *deuxième lieu*, la stabilisation macro-économique devrait se poursuivre et plus particulièrement s'agissant de la lutte contre l'inflation. Car les fluctuations des prix dues à l'inflation causent des problèmes aux consommateurs et conduisent aux grèves et aux protestations de masse. Par ailleurs, il est plus facile pour le gouvernement de mettre en œuvre sa politique dans un contexte de stabilité macro-économique. En fin de compte, les grands avantages de cette approche consensuelle sont : l'appropriation, la prévisibilité, l'engagement de long-terme et l'apport additionnel de ressources au budget.

Source : Extrait du discours du premier Ministre de Mozambique prononcé au cours d'une conférence de la Banque mondiale, le 8 juin 2005.

Ces multiples efforts ont en fin de compte exercé un impact positif sur les pays en situation de post-conflit en contribuant de façon décisive et significative à la restauration de la paix et de la stabilité. Il en est ainsi en Afrique centrale du Burundi, de la RCA et dans une moindre mesure du Tchad et surtout de la RDC.

Toutefois, ce processus n'a pas toujours été sans heurts dans tous les pays¹⁶⁶. En effet, les Nations Unies et la communauté internationale ont dû dans certains cas et à plusieurs reprises intervenir militairement dans certains pays dont en Angola, en RCA et en RDC pour rétablir la paix.

■ 5.8. Conclusion et propositions de politiques économiques

Au terme de cette étude relative au processus de réhabilitation des pays en situation de post-conflit d'Afrique centrale, plusieurs enseignements peuvent être déduits, desquels découlent naturellement un certain nombre de propositions de politiques économiques.

Le *premier enseignement* porte sur l'évaluation de la compétitivité, aussi bien extérieure : contre-performances du commerce extérieur dues à la détérioration des termes de l'échange de revenus, et surévaluation

¹⁶⁶ Cf. Cook (2006).

du taux de change effectif réel ; qu'intérieure : coûts de transport et de production élevés, raréfaction du facteur travail et pénurie de l'offre de l'énergie.

Deuxième enseignement : le rétablissement de l'équilibre des finances publiques est de ce fait généralement considéré comme la priorité des priorités et porte par conséquent sur la reconstruction du système fiscal, le plus souvent avec l'appui technique du Fonds monétaire international.

Troisième enseignement : cette aide internationale se heurte cependant aux problèmes liés à la capacité d'absorption des pays récipiendaires et surtout à la pérennisation de l'aide, d'où la nécessité de recourir à un mode interne de financement de l'accumulation.

Quatrième enseignement : la qualité des institutions est à cet égard primordiale dans la mesure où de bonnes institutions sont consubstantielles à une attractivité plus grande des investissements du fait de l'instauration d'un cercle vertueux favorable à l'expansion des affaires.

Cinquième enseignement : une telle expansion est toutefois tributaire de la qualité de l'intermédiation bancaire. En effet, la finance joue un rôle crucial s'agissant de la relance des investissements et de l'accroissement des recettes fiscales à la condition toutefois que la régulation du système financier soit renforcée.

Sixième enseignement : l'amélioration des performances économiques qui en résulte, en termes de « dividendes de la paix », ne peut que contribuer à améliorer les conditions de vie de la population, en ce qui concerne, entre autres, l'éducation et la santé, et de fait faciliter la réinsertion à la vie civile des ex-combattants.

Septième enseignement : pour ce faire, les organisations internationales – ONU, UE, UA –, régionales – CEEAC, CDAA –, nationales et locales sont appelées à mener des actions concertées avec toutes les parties prenantes, y compris les ONG, la société civile et divers associations, en vue d'une mise en œuvre réussie du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

En fin de compte, à l'instar de l'expérience mozambicaine, mais aussi compte tenu des spécificités des pays en situation de post-conflit d'Afrique centrale, plusieurs résolutions peuvent être recommandées en termes de mesures de politiques économiques.

La *première résolution* consiste à établir un agenda spécifique sur la base d'un large consensus à travers un mécanisme de dialogue et de concertation avec la société civile, et appuyé par un leadership doté d'une vision claire de long-terme avec le soutien approprié des donateurs internationaux. Il s'agit en somme de créer un environnement de paix et de

stabilité susceptible de booster la croissance économique et par effet induit de réduire la pauvreté.

La *deuxième résolution* est relative à la mise en œuvre d'un mécanisme de répartition équitable des ressources naturelles, non seulement entre les ethnies belligérantes, voire entre la rébellion et les tenants du pouvoir, mais aussi compte tenu des générations futures. En effet, la présence des ressources naturelles suscite souvent des affrontements internes, la mauvaise gouvernance et le déclin économique. Plusieurs types d'interventions sont dès lors envisageables afin d'y remédier, en l'occurrence : interdire aux organisations rebelles l'accès aux marchés à travers le processus de Kimberley, réduire la vulnérabilité des pays à l'effondrement des cours des matières premières, assurer plus de transparence dans la gestion des richesses naturelles, attirer des entreprises d'exploitation plus honorables et exercer un contrôle plus rigoureux des versements illicites.

La *troisième résolution* porte sur une augmentation significative du budget alloué à l'éducation et à la santé, à l'agriculture et au développement rural, aux infrastructures, à la gouvernance y compris judiciaire, à la décentralisation et à la stabilité macro-économique. En cela, un large consensus devrait porter sur le *monitoring* de l'allocation et le contrôle étatique des ressources, y compris l'aide reçue.

La *quatrième résolution* porte sur la stabilisation de l'environnement post-conflit à travers la préservation de la paix et de la sécurité, en consolidant les institutions démocratiques et en encourageant une large participation dans le processus de développement, à travers une coordination optimale, d'une part, de la réduction des dépenses militaires des États de la sous-région et, d'autre part, de l'intervention militaire et de la politique d'assistance et de réforme.

La *cinquième résolution* consiste à procéder à un accroissement substantiel des capacités des institutions démocratiques, en l'occurrence en allouant au parlement un budget conséquent, avec un appui conséquent des institutions financières multilatérales et bilatérales.

La *sixième résolution* concerne la pérennisation de la stabilisation macro-économique et plus particulièrement s'agissant de la lutte contre l'inflation. Car les fluctuations des prix dues à l'inflation sont sources de grèves et de manifestations de masse et ce d'autant qu'il est plus facile pour un gouvernement de mettre en œuvre sa politique dans un contexte de stabilité macro-économique.

Mais la mise en œuvre de toutes ces résolutions n'est possible que si une approche consensuelle est privilégiée et dans tous les cas, si l'on

observe une meilleure appropriation et une bonne prévisibilité de toutes les parties prenantes, un engagement de long-terme des pouvoirs publics et un apport additionnel de ressources au budget, y compris des institutions financières multilatérales.

* * *

Annexe 1 : Liste et durée moyenne des conflits de certains pays
d'Afrique subsaharienne (1970–2003)¹

| Pays | Pré-conflit ² | Conflit ² | Post-Conflit ² |
|----------------------------------|--------------------------|----------------------|---------------------------|
| République démocratique du Congo | 1997 | 2000 | 2001 |
| République du Congo | 1992 | 1993 | 1996 |
| République du Congo | 1997 | 1998 | 2001 |
| Erythrée | 1997 | 2000 | 2002 |
| Ethiopie | 1997/98 | 2000/01 | 2002/03 |
| Guinée-Bissau | 1997 | 1998 | 2001 |
| Mozambique | 1980 | 1992 | 1996 |

Source : Institut de Recherche international sur la Paix de Stockholm (2005). Rapports Annuels.

1. Le rapport annuel de l'IRIPS définit un conflit armé comme un « combat prolongé » entre des forces militaires de deux gouvernements ou plus, ou d'un gouvernement et au moins un groupe armé, induisant des batailles conduisant à des morts, au moins un millier, durant le conflit.

2. L'année « pré-conflit » se réfère à la dernière année avant le début d'un conflit. L'année de « conflit » se réfère à la dernière année du conflit, et l'année « post-conflit » se réfère aux quatre dernières années après le conflit ou la dernière année à laquelle les données sont disponibles.

Annexe 2 : Coûts sociaux et économiques des conflits : personnes déplacées,
réfugiées et dépenses militaires de quelques pays d'Afrique subsaharienne

| Pays | Personnes Déplacées (1000) | Personnes Déplacées (%) | Réfugiés dans les pays tiers | Dépenses militaires en % du budget national | |
|---------------|----------------------------------|-------------------------------|------------------------------------|--|------|
| | | | | 1998 | 1999 |
| Angola | 900 | | 329 | 34 | 31 |
| Burundi | 523 | | 531 | 27 | 25 |
| Côte d'Ivoire | 600 | | – | | |
| R. D. Congo | 3000 | | 453 | | 28** |
| Libéria | 500 | | 353 | | |

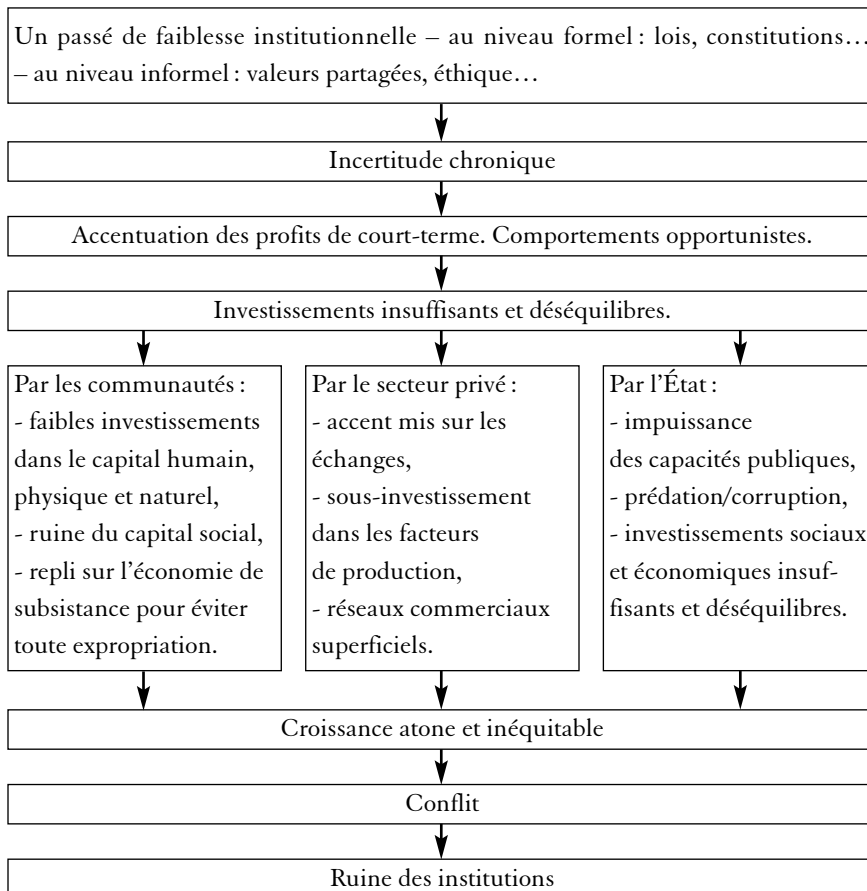
| Pays | Personnes Déplacées (1000) | Personnes Déplacées (%) | Réfugiés dans les pays tiers | Dépenses militaires en % du budget national | |
|---------|----------------------------|-------------------------|------------------------------|---|------|
| | | | | 1998 | 1999 |
| Rwanda | 600* | 7,0 | 2000 | 36 | 31 |
| Somalie | – | | 402 | | |
| Soudan | 4000 | | 606 | | |
| Ouganda | 1200 | | | 12 | 18 |

Source : Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique des Nations Unies (2005)

* Rapport de la Banque mondiale 23869-AFR

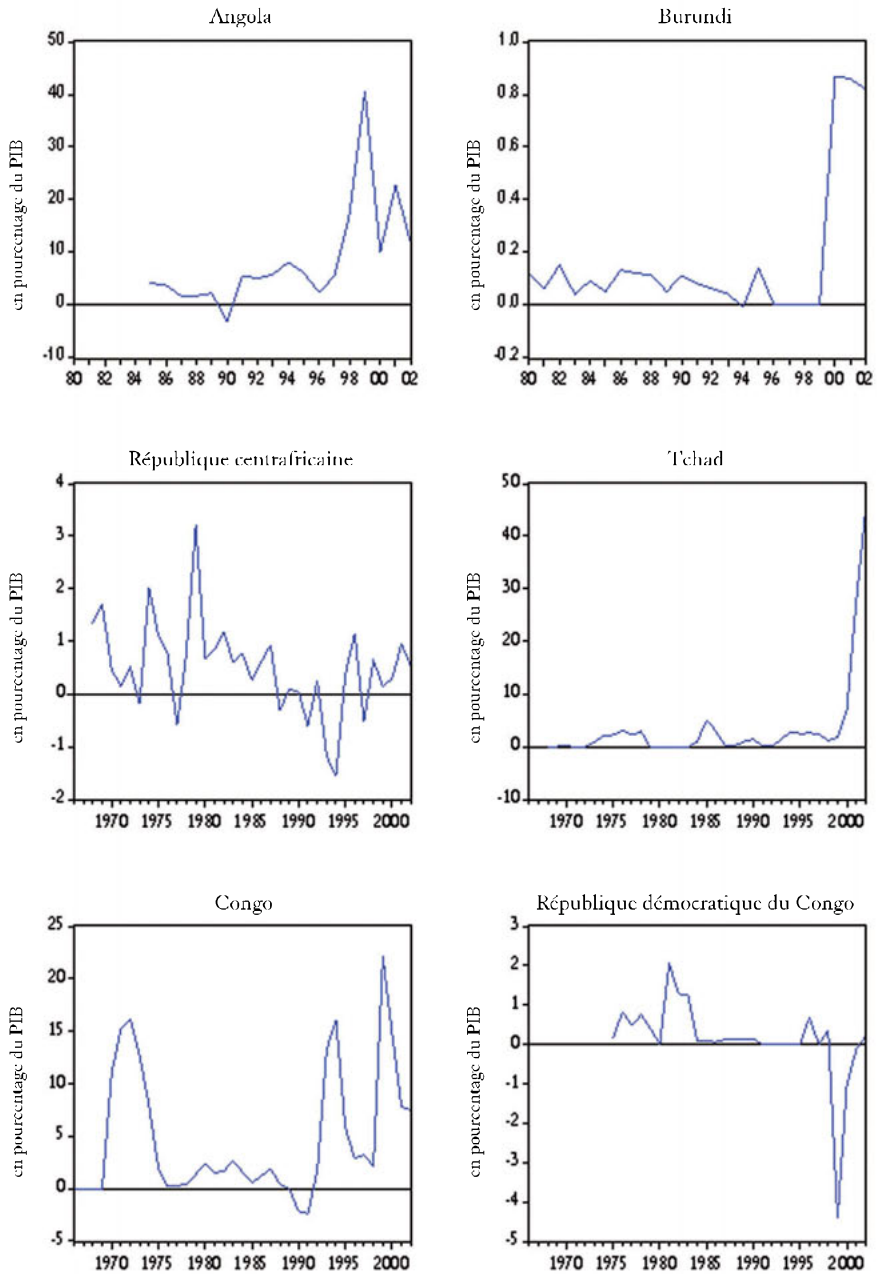
** Données de 2001.

Annexe 3 : L'affaiblissement des institutions conduit au conflit, lequel accélère la ruine des institutions.

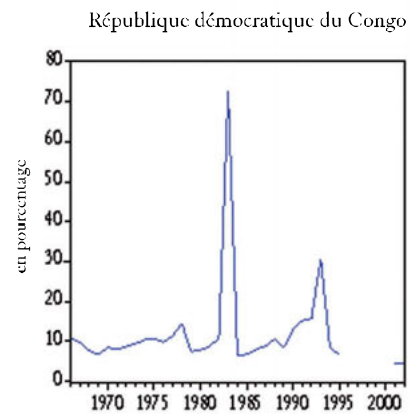
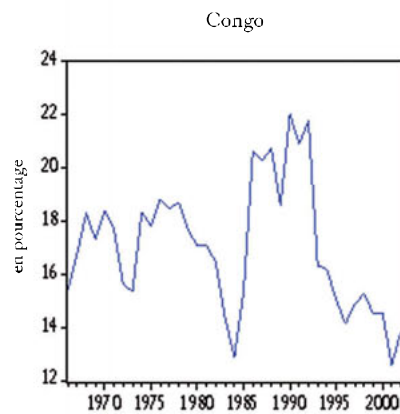
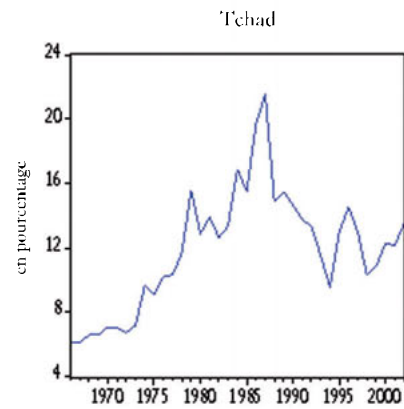
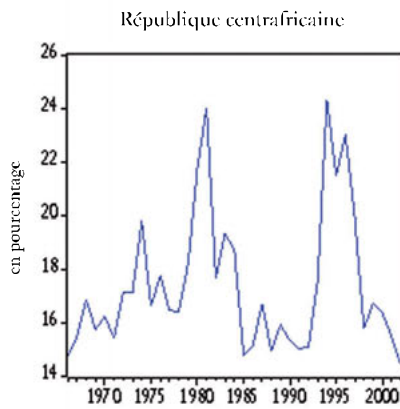
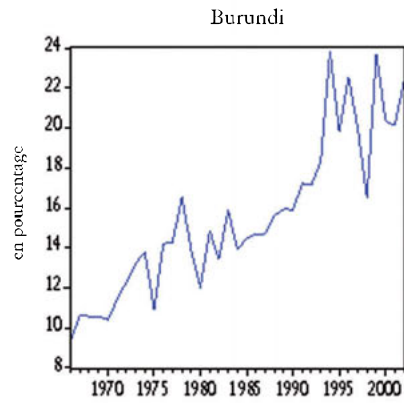
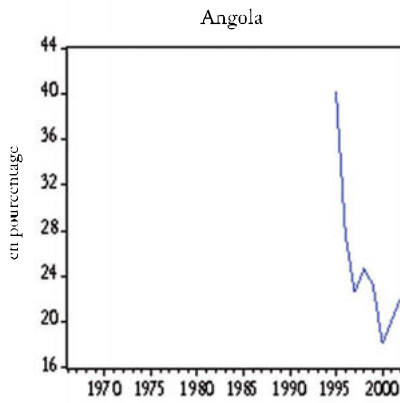


Source : Addison (2001).

Annexe 4 : Évolution des investissements directs étrangers dans les pays en post-conflit d'Afrique centrale.



Annexe 5 : Évolution du Ratio M2/PIB dans les pays en post-conflit d'Afrique centrale.



BIBLIOGRAPHIE

- Addison, T. (2005), "Post-Conflict Recovery: Does the Global Economy Work for Peace ? ", *WIDER Discussion Paper* n°05.
- Addison, T. (2003), *From Conflict to Recovery in Africa*, Oxford, Oxford University Press.
- Addison, T., A.-R. Chowdhury and S. Mansoob Murshed (2002), "By How Much Does Conflict Reduce Financial Development ? ", *WIDER Discussion Paper* n°48.
- Addison, T. (2001), "Reconstruction from War in Africa: Communities, Entrepreneurs, and States", *WIDER Discussion Paper* n°18.
- Addison, T., A. Geda, P. Le Billon and S. Mansoob Murshed (2001a), "Financial Reconstruction in Conflict and 'Post-Conflict' Economies", *WIDER Discussion Paper* n°90.
- Addison, T. and S. Mansoob Murshed (2001b), "Debt Relief and Civil War", *WIDER Discussion Paper* n°57.
- Alisena, A. and R. Perotti (1994), "The Political Economy of Growth: A Critical Survey of the Recent Literature", *The World-Bank Economic Review*, 8(3): 351-371.
- Assiga-Ateba, E. M., R. Owona Essomba, A. Nkama et S. Mebara (2007), *Chiffrage des Interventions pour l'Atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement dans le Secteur de la Santé au Cameroun*. Yaoundé, ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire.
- Assiga-Ateba, E.M. (2006), « La nouvelle économie politique en Afrique : une analyse des enjeux », *Afrique & Développement*, 31(1) : 89-117.
- Assiga-Ateba, E.M. (2004), « La détérioration séculaire des termes de l'échange des matières premières africaines : Réalité ou illusion statistique ? », *Économie appliquée*, 3 : 5-26.
- Assiga-Ateba, E.M. (2003), « *Les fondements de la détérioration des termes de l'échange des matières premières africaines* », miméo.

- Azam, J.-P. and N. Djimtoingar (2004), “*Cotton, War and Growth in Chad (1960-2000)*” *Growth Working-Paper* n°6. Paper prepared as a component of the AERC Collaborative Research Project, *Explaining Africa's Growth Performance*.
- Azam, J.-P. and A. Mesnard (2001), “*Civil War and the Social Contract*”, Paper prepared for the Royal Economics Society Conference, *Durham*, 9-11 April.
- Azam, J.-P. et O. Samba-Mamadou (1997), « La dévaluation des francs CFA et le cours parallèle de la Naira », *Revue économique*, 48(3) : 461-470.
- Bakhache S., K. Kalonji, M. Lewis and J.-C. Nachega (2006), “*Assessing Competitiveness After Conflict: The Case of the Central African Republic*”, IMF Working-Paper n°06/303.
- Balancier J.-M. et A. de La Grange (1999), *Mondes rebelles : guerres civiles et violence politique*, Paris, Michalon.
- Banque mondiale (2005), *Briser la Spirale des Conflits : Guerre civile et politique de développement*, Bruxelles, DeBoeck Université.
- Bardhan, P. (1997), *La gestion des affaires publiques au service du développement : une approche par l'économie politique*. Études du centre de développement, Paris, OCDE.
- Baye-Menjo, F. and A.-M. Schouame (2008), “*Bakassi Dispute Settlement between Cameroon and Nigeria: What Prospects for Sustainable Peace and Development?*” in *Karl Wohlmth (ed.) : Reconstructing Economic Governance after Conflict in Ressource-Rich African Countries. Learning from Country Experiences. Institute for World Economics and International Management. Bremen*.
- Bayoumi, T. ; D. Hewitt and J. Schiff (1993), “*Economic Consequences of Lower Military Spending : Some Simulation Results*”, IMF Working-Paper n°17-EA.
- Bayoumi, T. ; D. Hewitt and S. Symansky (1993), “*The Impact of Worldwide Military Spending Cuts on Developing Countries*”, IMF Working-Paper n°86-EA.
- Caprio, G. Jr (1996), “*Bank Regulation : the Case of the Missing Model*”, Policy Research Working-Paper n°1574, *Washington DC, the World Bank*.
- Clément, J, A.P. (2005), *Postconflict Economics in Sub-Saharan Africa. Lessons from the Democratic Republic of Congo*. *Washington D.C. International Monetary Fund*.
- Collier, P. (1999), “*On Economic Consequences of Civil Wars*”, *Oxford Economic Papers*. 51 : 168-183.

- Collier, P. et A. Hoeffler (1998), “*On Economic Causes of Civil War*”, Oxford Economic Papers, 50 : 563-573.
- Commission Économique pour l’Afrique (2006), « État de l’Intégration régionale en Afrique II : Rationalisation des Communautés économiques régionales », Addis-Abeba, CEA/UA.
- Cook, N. (2006), “*Liberia’s Post-War Recovery : Key Issues and Developments*” in Olufemi Wusu (ed.) : Politics and Economics of Africa, 6 : 103-121. New-York, Nova Science Publishers, Inc.
- Davoodi H., B. Clements, J. Schiff, and P. Debaere (2001), “*Military Spending, the Peace Dividend, and Fiscal Adjustment*”, IMF Staff Papers, 48(2) : 290-316.
- Demekas, D.-G., J. McHugh and T. Kosma (2002), “*The Economics of Post Conflict Aid*”, IMF Working Paper n° 198.
- Devarajan, S. et J. de Melo (1987), “ Adjustment with a Fixed Exchange Rate : Cameroon, Côte d’Ivoire, Senegal”, *The World-Bank Economic Review*, 1(3) : 447-487.
- Diogo, L. (2005), “*Post-Conflict Mozambique’s Reconstruction : a transferable strategy in Africa*”. Paper presented at the “Capacity Matters : Operational Implications” Conference in Washington D.C., on June 8.
- Easterly, W. (2001), “*Can Institutions Resolve Ethnic Conflict ?*”, Economic Development and Cultural Change, 687-706.
- El-Khawas, M-A. and A. Ndumbe (2006), “*Diamonds, Ethnicity and Terrorism : the Power Struggle in Sierra Leone*” in Olufemi Wusu (ed.) : Politics and Economics of Africa, 6 : 75-87. New-York, Nova Science Publishers, Inc.
- Fonds Monétaire International. (FMI) (2008), « Perspectives économiques régionales – Afrique Subsaharienne », Washington D.C.
- FMI (2004), “*Rebuilding Fiscal Institutions in Post-Conflict Countries*”, Fiscal Affairs Department, Washington D.C.
- Gershenson, D. (2001), “*Sanctions and Civil Conflict*”, IMF Working-Paper n° 66.
- Ghura D. and B. Mercereau (2004), “*Political Instability and Growth : The Central African Republic*”. IMF Working-Paper n° 80.
- Gupta, S. ; S. Tareq ; B. Clements ; A. Segura-Ubierno ; R. Battacharya, and T. Mattina (2005), “*Rebuilding Fiscal Institutions in Postconflict Countries*”, Washington D.C., International Monetary Fund.
- Gupta, S. ; B. Clements ; R. Battacharya, and S. Chakravarti (2002), “*Fiscal Consequences of Armed Conflict and Terrorism in Low-Income Countries*”, IMF Working-Paper n° 142.

- Hadjimichael, M.T. and M. Galy (1997), "The CFA Franc Zone and the EMU", *IMF Working-Paper* n° 156.
- Hugon, P. (2001), « *Le Renouveau et évolution de l'économie du développement dans un contexte de mondialisation* ». Communication présentée au Premier Colloque Georges Ngango. Yaoundé, 25-28 février.
- Hugon, P. (1999a), *L'économie de l'Afrique*, Paris, La Découverte, 2^e éd.
- Hugon, P. (1999b), *La zone Franc à l'heure de l'euro*, Paris, Karthala.
- Humphreys, M. (2003), « *Aspects économiques des guerres civiles* », *Revue Tiers-Monde*, 54 (174) : 269-295.
- Johnson, O.E.G. (1997), "Co-operation, Emergence of Economic Agency Role of Government, and Governance", *IMF Working-Paper* n° 150.
- Knigh M. ; N. Loayza and D. Villanueva (1995), "The Peace Dividend : Military Spending Cuts and Economic Growth", *IMF Working-Paper* n°53-EA.
- Krugman, P.-R et M., Obstfeld (1995), *Economie internationale*. Bruxelles. DeBoeck-Université. 2^e édition française.
- Laffont, J.-J. (1999), "Political Economy, Information and Incentives", *European Economic Review*, 43 : 649-669.
- Le Billon, P. (2003), « *Matières Premières, Violences et Conflits Armés* », *Revue Tiers-Monde*. 54 (174) : 297-321.
- Ndikumana, L. (2001), "Fiscal Policy, Conflict and Reconstruction in Burundi and Rwanda", *WIDER Discussion Paper* n° 62.
- Nkurunziza J.-D. and F. Ngaruko (2005), "Why Has Burundi Grown So Slowly? The Political Economy of Redistribution". Paper prepared as a component of the AERC Collaborative Research Project, *Explaining Africa's Growth Performance*.
- Nezeys, B. (1989), *Les Termes de l'Echange*, Paris, Économica.
- Overview of African Development (2005), *Conflict in Africa and the Role of Disarmament, Demobilization and Reintegration in Post-Conflict Reconstruction*. United Nations Office of the Special Adviser on Africa, December.
- Ramirez G. and C.-G., Tsangarides (2007), "Competiveness in the CFA Franc Zone", *IMF Working-Paper* n° 212.
- Rodrik, D. (2000), "Constitutions for High-Quality Growth : What They Are and How to Acquire Them" *NBER Working-Paper* n°7540.
- Rodrik, D. (1998), "Where Did All the Growth Go?" *NBER Working-Paper* n°6350.
- Seck, D. (2004), "An Economic Theory of Civil War in Africa", *African Institute for Economic Development and Planning*, Dakar.

- Shaw, T.-M.(2003), "*Conflict and Peace-Building in Africa: The Regional Dimensions*", WIDER Discussion Paper n° 10.
- Staines, N. (2004), "*Economic Performance Over the Conflict Cycle*", IMF Working-Paper, n°04/95.
- Stiglitz, J.-E. (1998), "*More Instrument and Broader Goals: Moving Toward the Post-Washington Consensus*" *The 1998 WIDER Annual Lecture* (Helsinki, Finland), The World-Bank, January 7.
- Wohlmuth, K. (2008), "*Reconstruction of Economic Governance after Conflict in Resource-rich African Countries: Concepts, Dimensions and Policy Interventions*" in *Karl Wohlmuth (ed.): Reconstructing Economic Governance after Conflict in Ressource-Rich African Countries. Learning from Country Experiences, Institute for World Economics and International Management. Bremen.*

ANNEXE STATISTIQUE

■ Présentation

L'annexe statistique présente, pour chaque pays de la CEEAC, un tableau de synthèse pour la période 2002 à 2009 sur 37 variables macroéconomiques et 4 autres indicateurs pour mémoire. Ces variables sont regroupées en trois catégories :

1. Indicateurs macroéconomiques ;
2. Finances publiques ;
3. Balance des paiements.

On présente ensuite trois tableaux de données agrégées dont deux pour la CEEAC et un pour la CEMAC. Les détails concernant les sources des données, la méthodologie de calcul des agrégats sous régionaux et la définition des variables sont donnés ci-dessous.

Source des données

Les sources de données des pays de la CEMAC (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine et Tchad) sont de deux types :

- les sources primaires constituées des bases de données de la BEAC et des autorités nationales ;
- les sources secondaires portant sur les données du Fond Monétaire International (*Country reports* et *World Economic Outlook*).

Les données des pays hors CEMAC (Angola, Burundi, République démocratique du Congo, Sao Tomé et Príncipe) sont issues principalement de la base de données du Fond Monétaire International (*Country*

reports et *World Economic Outlook*), des autorités nationales et des missions de collecte effectuées par le Bureau. Par ailleurs, nous exploitons également les informations provenant de l'Economist Intelligence Unit.

La dernière mise à jour des données se base sur les informations disponibles au 30 avril 2009.

Méthodologie pour le calcul des agrégats

De manière générale, l'agrégation des données pour la CEEAC et la CEMAC se fait par la méthode des moyennes des données nationales. Dépendamment du type de variable macroéconomique à agréger, le calcul se fait par des moyennes pondérées ou simples. En effet, le taux de croissance agrégé est obtenu en pondérant le taux de croissance de chaque pays par leur PIB en proportion du PIB total de la sous-région. Le PIB utilisé doit être libellé dans la même monnaie pour tous les pays et le PIB total est obtenu en faisant la somme des PIB nationaux. Pour les autres variables, le choix est plus ambigu et plusieurs possibilités sont appliquées dans la pratique, y compris l'utilisation des moyennes simples. Les tableaux CEEAC et CEMAC intègrent moins de 37 variables qui du point de vue économique, ont une interprétation au niveau sous-régional.

On présente donc deux tableaux de données agrégées pour la CEEAC. Le tableau CEEAC I montre le taux de croissance du PIB calculé comme une moyenne pondérée par le PIB relatif des pays et les autres variables calculées comme moyennes simples des données nationales. Le tableau CEEAC II montre toutes les variables calculées comme moyennes pondérées par le PIB relatif des pays.

Par ailleurs, on présente un tableau de données agrégées pour la CEMAC dans lequel le taux de croissance du PIB est calculé comme une moyenne pondérée par le PIB relatif des pays. Le calcul des autres variables macroéconomiques se base sur les procédures d'agrégation suivies par la BEAC.

Définition des variables

Indicateurs macroéconomiques

| | |
|-------------------------------|--|
| Taux de croissance (PIB réel) | Variation en % annuelle du PIB à prix constants. |
| - Secteur pétrolier | Variation en % annuelle du PIB du secteur pétrolier. Le secteur pétrolier est identifié par le SITC 333. |
| - Secteur non pétrolier | Variation en % annuelle du PIB du secteur non pétrolier. Le secteur non pétrolier est défini comme le total de l'économie moins le SITC 333. |
| Inflation | Variation en % annuelle de l'indice des prix à la consommation (base 2000). |
| Masse monétaire (M2) | Variation en % annuelle de l'agrégat monétaire M2, M2 comprend : (i) billets, pièces et dépôts à vue, (ii) dépôts à termes inférieurs ou égaux à 2 ans et dépôts assortis d'un préavis de remboursement inférieur ou égal à 3 mois. Pour Sao Tomé et Príncipe, l'agrégat monétaire de référence est M3 et comprend M2 plus les instruments négociables sur le marché monétaire émis par les institutions financières monétaires et caractérisés par un degré de liquidité élevée et peu de risque de perte de capital en cas de liquidation. |
| Termes de l'échange | Variation en % annuelle des termes de l'échange. Les termes de l'échange sont définis comme le rapport entre prix des exportations et prix des importations. Le signe négatif (-) indique la détérioration des termes de l'échange. |

Finances publiques (les variables sont toutes exprimées en % du PIB)

| | |
|--------------------------------|--|
| Recettes totales (dons exclus) | Total des recettes budgétaires du gouvernement, dons exclus |
| Recettes pétrolières | Recettes liées au secteur pétrolier (i.e taxes sur l'exploitation des champs et sur la commercialisation du pétrole) |
| Recettes non pétrolières | Recettes budgétaires du gouvernement hors pétrole et hors dons |
| Dons | Dons officiels et appui budgétaire |
| Dépenses totales | Total des dépenses budgétaires du gouvernement |
| Dépenses courantes | Dépenses pour biens et services, y compris paiement des intérêts sur la dette du gouvernement |

| | |
|---|--|
| Salaires et traitements | Rétributions et contributions au système d'assistance et de sécurité sociale des dépendants du service public |
| Biens et services | Dépenses pour la consommation des biens et services |
| Intérêts | Intérêts sur la dette intérieure et extérieure |
| Transferts et subventions | Transferts et subventions payées par le gouvernement |
| Solde primaire | Recettes totales moins dépenses courantes (hors intérêts) et dépenses en capital (hors dépenses courantes financées sur ressources nationales) |
| Dépenses en capital | Dépenses pour l'achat d'équipements et des facteurs de production pluriannuels (investissement public) |
| - sur ressources nationales | Part des dépenses en capital financées par des ressources domestiques |
| - sur ressources extérieures | Part des dépenses en capital financées par des ressources extérieures |
| Solde global (base engagements hors dons) | Recettes totales (hors dons) moins dépenses totales |
| Variations des arriérés (baisse) | Principal et intérêts sur la dette non payée |
| - intérieurs (principal et intérêt) | Variation des arriérés sur la dette intérieure |
| - extérieurs (principal et intérêts) | Variation des arriérés sur la dette extérieure |
| Solde global (base trésorerie hors dons) | Solde global base engagements hors dons plus variation des arriérés (une baisse des arriérés implique une réduction du solde base trésorerie) |

Balance des paiements (les variables sont toutes exprimées en % du PIB)

| | |
|---|--|
| Solde du compte courant (transferts publics inclus) | Somme du solde de la balance commerciale, de la balance des revenus et de la balance des services, transferts publics inclus |
| Solde du compte courant (transferts publics exclus) | Somme du solde de la balance commerciale, de la balance des revenus et de la balance des services, transferts publics exclus |
| Solde du commerce extérieur | Différence entre exportations f.o.b et importations f.o.b |

| | |
|---|--|
| Exportations, f.o.b | Exportations au prix <i>free on board</i> . Le prix f.o.b est la valeur de marché des biens au point d'évaluation uniforme (i.e la frontière du pays exportateur). Le prix n'inclut pas les frais de transport et d'assurance entre la douane du pays d'origine et la destination finale. |
| Exportations de pétrole | Exportations de pétrole brut. Pour la RCA et la RDC, il s'agit plutôt des exportations de diamants ; et pour le Burundi, des exportations de café. |
| Importations, f.o.b | Importations au prix <i>free on board</i> . |
| Balance des services (non facteurs) | Solde de la balance des services du compte courant. La balance des services inclut tous les échanges de services non facteurs du pays (transport, assurance, tourisme, intermédiation financière, communication, bâtiments et travaux publics, etc.) |
| Balance des revenus | Solde de la balance des revenus du compte courant. La balance des revenus inclut la rémunération des employés non-résidents et les paiements reçus par les résidents à titre de profits et revenus sur des activités financières étrangères |
| Solde des transferts courants | Le solde des transferts courants inclut les envois des émigrants et les transferts du gouvernement, y compris les transferts liés à la coopération internationale. |
| Compte de capital et d'opérations financières | Solde du compte de capital et d'opérations financières. Le compte de capital reprend les opérations en capital (portant principalement sur les transferts de capitaux des migrants et les remises de dettes) ainsi que les transactions sur les actifs non financiers (recouvrant les avoirs incorporels). Le compte d'opérations financières enregistre les opérations d'investissements directs y compris les bénéfices réinvestis, les investissements de portefeuille (titres de participation, titres de créance et instruments du marché monétaire) et les autres investissements (crédits commerciaux et prêts à court et long termes). |

| | |
|----------------------|--|
| Erreurs et omissions | Les erreurs et omissions représentent une catégorie résiduelle nécessaire pour s'assurer que la somme de tous les débits et crédits de la balance des paiements soit égale à zéro. Ce poste permet l'ajustement des résultats en cas d'écarts inexplicables (dus à des difficultés d'enregistrement, à des trafics illicites, etc.). |
| Solde global | Somme du solde de compte courant (transferts publics inclus), du solde du compte de capital et d'opérations financières, et des erreurs et omissions |

Pour mémoire

| | |
|---|---|
| PIB nominal en milliards de devise locale | PIB au prix du marché libellé en monnaie nationale |
| PIB nominal en millions de US \$ | PIB au prix du marché en dollars des États-Unis |
| PIB prix constants en milliards de devise locale | PIB aux prix constants libellé en monnaie nationale |
| Population | Population totale du pays |

■ Tableaux de l'Annexe statistique

CEEAC I

| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 (estim.) | 2009 (prév.) |
|---|---|--------|--------|--------|--------|--------|------------------|-----------------|
| Indicateurs macroéconomiques | (variations annuelles en %, sauf indications contraires) | | | | | | | |
| Taux de croissance (PIB réel) | 7,45 | 4,35 | 9,63 | 10,71 | 9,89 | 12,76 | 10,18 | -0,22 |
| Inflation | 15,10 | 13,94 | 7,45 | 9,45 | 8,62 | 6,17 | 12,10 | 9,99 |
| Termes de l'échange | 1,00 | 9,89 | 5,90 | 18,34 | 0,72 | -5,00 | 16,81 | -30,04 |
| Finances Publiques | (en % du PIB) | | | | | | | |
| Recettes totales (dons exclus) | 22,66 | 21,34 | 21,57 | 26,69 | 25,69 | 28,81 | 26,49 | 22,97 |
| Dépenses totales | 27,04 | 25,65 | 29,53 | 24,12 | 25,37 | 25,45 | 26,13 | 32,34 |
| Dépenses courantes | 19,67 | 17,92 | 18,47 | 16,15 | 15,87 | 16,33 | 16,01 | 16,34 |
| Solde primaire | 2,33 | 2,05 | 1,38 | 9,10 | 7,00 | 8,65 | 6,13 | -0,18 |
| Dépenses en capital | 9,46 | 9,65 | 10,73 | 7,18 | 8,74 | 8,56 | 9,18 | 15,35 |
| Solde global (base engagements, hors dons) | -6,65 | -6,25 | -7,96 | 2,57 | 0,33 | 3,35 | 0,36 | -9,37 |
| Solde global (base tresorerie, hors dons) | -4,71 | -4,13 | -15,43 | 0,44 | -1,44 | -0,70 | -1,33 | -9,91 |
| Balance des paiements | (en % du PIB) | | | | | | | |
| Compte courant (transferts publics inclus) | -14,21 | -8,72 | -3,70 | 2,22 | -0,04 | -5,03 | -6,27 | -18,51 |
| Solde du commerce extérieur | 8,23 | 10,09 | 17,36 | 18,66 | 16,31 | 16,80 | 15,14 | 1,73 |
| Exportations | 34,05 | 34,86 | 40,21 | 40,25 | 39,94 | 43,68 | 41,95 | 30,00 |
| Importations | 25,81 | 24,76 | 22,85 | 21,59 | 23,63 | 26,88 | 26,81 | 28,27 |
| Compte de capital et d'opérations financières | 11,49 | 8,39 | 5,87 | 3,63 | 5,54 | 8,54 | 9,96 | 15,65 |
| Solde global | -2,49 | -2,72 | 0,82 | 3,38 | 3,31 | 3,00 | 4,00 | -2,86 |
| Pour mémoire | | | | | | | | |
| PIB nominal (en milliards de US\$) | 43,22 | 52,13 | 65,98 | 87,08 | 109,69 | 129,66 | 174,93 | 136,71 |
| Population (en millions) | 115,4 | 118,57 | 121,82 | 125,19 | 128,63 | 122,78 | 126,24 | 129,80 |

Note : À partir de 2007, toutes les séries sont calculées en excluant le Rwanda.

CEEAC II

| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 (estim.) | 2009 (prév.) |
|---|---|--------|--------|--------|--------|--------|------------------|-----------------|
| Indicateurs macroéconomiques | (variations annuelles en %, sauf indications contraires) | | | | | | | |
| Taux de croissance (PIB réel) | 7,45 | 4,35 | 9,63 | 10,71 | 9,89 | 12,76 | 10,18 | -0,22 |
| Inflation | 33,61 | 29,05 | 14,28 | 11,75 | 9,30 | 7,69 | 10,00 | 10,32 |
| Termes de l'échange | 0,69 | 8,89 | 9,47 | 26,10 | 9,20 | -6,49 | 18,57 | -26,10 |
| Finances Publiques | (en % du PIB) | | | | | | | |
| Recettes totales (dons exclus) | 22,18 | 23,27 | 24,72 | 28,98 | 34,60 | 35,30 | 28,37 | 25,41 |
| Dépenses totales | 24,41 | 24,17 | 24,60 | 23,08 | 25,86 | 26,56 | 26,78 | 29,68 |
| Dépenses courantes | 18,58 | 19,02 | 18,39 | 17,59 | 17,09 | 17,43 | 15,50 | 17,68 |
| Solde primaire | 2,73 | 2,95 | 4,21 | 9,01 | 14,03 | 13,41 | 6,17 | 1,97 |
| Dépenses en capital | 5,50 | 5,09 | 6,16 | 5,21 | 8,47 | 8,94 | 10,73 | 11,69 |
| Solde global (base engagements, hors dons) | -2,24 | -0,90 | 0,13 | 5,90 | 8,74 | 8,74 | 1,59 | -4,27 |
| Solde global (base trésorerie, hors dons) | -2,99 | -0,18 | -6,34 | 4,57 | 5,06 | 7,51 | 0,62 | -4,57 |
| Balance des paiements | (en % du PIB) | | | | | | | |
| Compte courant (transferts publics inclus) | -5,61 | -4,64 | 0,77 | 8,48 | 11,07 | 6,44 | 3,52 | -6,84 |
| Solde du commerce extérieur | 18,26 | 17,57 | 26,66 | 35,10 | 36,13 | 36,90 | 33,01 | 16,87 |
| Exportations | 43,15 | 43,46 | 49,85 | 57,39 | 56,87 | 60,17 | 54,63 | 39,26 |
| Importations | 24,89 | 25,89 | 23,18 | 22,29 | 20,72 | 23,34 | 21,64 | 22,39 |
| Compte de capital et d'opérations financières | 3,47 | 5,40 | 2,43 | -2,99 | -3,51 | -1,55 | 1,37 | 6,75 |
| Solde global | -2,56 | -1,65 | 0,93 | 4,05 | 7,21 | 3,76 | 4,85 | -0,09 |
| Pour mémoire | | | | | | | | |
| PIB nominal (en milliards de US\$) | 43,22 | 52,13 | 65,98 | 87,08 | 109,69 | 129,66 | 174,93 | 136,71 |
| Population (en millions) | 115,40 | 118,57 | 121,82 | 125,19 | 128,63 | 122,78 | 126,24 | 129,80 |

Note : À partir de 2007, toutes les séries sont calculées en excluant le Rwanda.

CEMAC

| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 (estim.) | 2009 (prév.) |
|---|---|-------|-------|-------|-------|---------------|------------------|-----------------|
| Indicateurs macroéconomiques | (variations annuelles en %, sauf indications contraires) | | | | | | | |
| Taux de croissance (PIB réel) | 4,8 | 4,9 | 9,7 | 4,9 | 3,4 | 6,5 | 6,0 | 2,9 |
| Inflation | 2,9 | 1,6 | 0,6 | 2,9 | 5,2 | 1,6 | 6,0 | 3,7 |
| Masse monétaire (M2) | 14,9 | 1,6 | 10,0 | 17,8 | 19,2 | 12,4 | 18,8 | 8,6 |
| Termes de l'échange | 3,4 | 11,8 | 8,9 | 24,1 | -1,8 | -7,9 | 20,2 | -58,0 |
| Finances Publiques | (en % du PIB) | | | | | | | |
| Recettes totales (dons exclus) | 21,2 | 21,2 | 21,8 | 24,9 | 29,4 | 29,2 | 31,6 | 23,0 |
| Dons | 0,9 | 1,1 | 0,9 | -0,3 | 0,3 | 5,1 | -0,7 | 0,8 |
| Dépenses totales | 20,5 | 18,2 | 18,6 | 16,7 | 19,2 | 21,0 | 21,4 | 25,0 |
| Dépenses courantes | 15,3 | 13,6 | 12,8 | 11,8 | 12,4 | 12,9 | 12,5 | 14,7 |
| Solde primaire | 5,4 | 7,1 | 7,3 | 10,9 | 12,7 | 10,3 | 11,8 | 0,4 |
| Dépenses en capital | 5,2 | 4,7 | 5,8 | 5,0 | 6,8 | 8,1 | 8,9 | 10,4 |
| Solde global (base engagements, hors dons) | 0,7 | 2,9 | 3,2 | 8,2 | 10,2 | 8,3 | 10,2 | -2,0 |
| Variations des arrières (baisse -) | -1,5 | 0,6 | -10,2 | -0,9 | -1,2 | -2,24- 5,4 | -2,24- 2,3 | -2,24- 0,6 |
| Solde global (base trésorerie hors dons) | -0,8 | 3,5 | -7,0 | 7,3 | 9,0 | 2,8 | 7,9 | -2,7 |
| Balance des paiements | (en % du PIB) | | | | | | | |
| Compte courant (transferts publics inclus) | -8,8 | -5,1 | 0,7 | 5,9 | 3,3 | -0,6 | 1,9 | -15,5 |
| Compte courant (transferts publics exclus) | -9,3 | -5,6 | 0,2 | 5,4 | 2,6 | -1,1 | 1,5 | -16,3 |
| Solde du commerce extérieur | 14,8 | 19,0 | 28,0 | 34,2 | 33,6 | 31,4 | 34,6 | 6,8 |
| Exportations, fob | 38,0 | 38,9 | 47,0 | 51,6 | 53,5 | 52,4 | 56,2 | 30,5 |
| Importations, fob | 23,2 | 19,9 | 19,0 | 17,4 | 19,9 | 21,1 | 21,6 | 23,7 |
| Balance des services (non-facteurs) | -11,7 | -12,6 | -13,1 | -12,4 | -12,8 | -13,5 | -12,9 | -13,7 |
| Balance des revenus | -12,0 | -11,8 | -14,8 | -16,6 | -18,2 | -18,9 | -20,1 | -9,4 |
| Solde des transferts courants | 0,1 | 0,4 | 0,6 | 0,7 | 0,8 | 0,5 | 0,3 | 0,8 |
| Compte de capital et d'opérations financières | 6,3 | 3,0 | 0,8 | -0,8 | 2,0 | 4,9 | 3,5 | 14,1 |

CEMAC (suite)

| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 (estim.) | 2009 (prév.) |
|---|----------|----------|----------|----------|----------|----------|------------------|-----------------|
| Erreurs et omissions | -0,5 | -1,3 | -1,1 | -0,9 | -0,4 | -1,5 | -0,1 | 0,0 |
| Solde global | -3,0 | -3,4 | 0,3 | 4,3 | 4,9 | 2,8 | 5,3 | -1,4 |
| Pour mémoire | | | | | | | | |
| PIB nominal (en milliards de FCFA) | 16 674,4 | 17 440,4 | 19 457,7 | 24 204,9 | 27 032,1 | 28 350,1 | 34 006,9 | 26 957,3 |
| PIB constants (en milliards de FCFA) | 11 455,3 | 11 938,9 | 12 726,1 | 13 192,1 | 13 611,9 | 14 233,0 | 14 853,3 | 15 274,4 |
| PIB nominal (en millions de US\$) | 23 934,5 | 30 027,4 | 36 871,8 | 45 925,3 | 51 832,2 | 59 307,0 | 78 683,3 | 58 012,9 |
| Population (en millions) | 32,80 | 33,69 | 34,61 | 35,54 | 36,49 | 37,45 | 38,44 | 39,44 |

ANGOLA

| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 (estim.) | 2009 (prév.) |
|--|---|------|------|------|------|------|------------------|-----------------|
| Indicateurs macroéconomiques | (variations annuelles en %, sauf indications contraires) | | | | | | | |
| Taux de croissance (PIB réel) | 14,5 | 3,3 | 11,2 | 20,6 | 18,6 | 20,3 | 14,8 | -3,6 |
| Secteur pétrolier | 20,8 | -2,2 | 13,1 | 26,0 | 13,1 | 19,3 | 18,2 | 0,6 |
| Secteur non pétrolier | 7,9 | 10,3 | 9,0 | 14,1 | 27,5 | 21,7 | 10,9 | -4,1 |
| Inflation | 108,9 | 98,3 | 43,6 | 23,0 | 13,3 | 12,2 | 12,5 | 12,1 |
| Masse monétaire (M2) | 159,1 | 66,3 | 37,0 | 60,5 | 57,3 | 38,6 | 57,1 | 19,3 |
| Termes de l'échange | 1,4 | 6,8 | 20,7 | 29,6 | 20,1 | -7,3 | 6,2 | -1,0 |
| Finances Publiques | (en % du PIB) | | | | | | | |
| Recettes totales (dons exclus) | 38,3 | 37,2 | 36,4 | 40,5 | 46,3 | 45,2 | 26,3 | 29,3 |
| Recettes pétrolières | 29,4 | 27,9 | 28,4 | 32,3 | 37,1 | 36,7 | 20,3 | 22,8 |
| Recettes non pétrolières | 8,9 | 8,8 | 7,7 | 7,1 | 6,6 | 6,7 | 5,3 | 5,8 |
| Dons | 0,0 | 0,8 | 0,5 | 0,2 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Dépenses totales | 47,6 | 43,5 | 37,9 | 32,6 | 35,4 | 34,1 | 31,2 | 34,8 |
| Dépenses courantes | 36,9 | 36,3 | 30,6 | 27,0 | 23,4 | 22,7 | 17,8 | 21,0 |
| Salaires et traitements | 11,3 | 12,4 | 10,3 | 9,2 | 8,6 | 7,8 | 7,3 | 9,3 |
| Biens et services (hors article 500) | 19,7 | 15,7 | 9,5 | 9,2 | 8,5 | 7,3 | 6,1 | 6,9 |
| Intérêts | 3,3 | 1,8 | 2,3 | 1,8 | 1,5 | 1,1 | 0,7 | 0,7 |
| Transferts et subventions | 2,7 | 6,4 | 8,5 | 6,7 | 4,9 | 6,6 | 3,6 | 4,1 |
| Solde primaire | -2,4 | -3,7 | 1,3 | 9,7 | 19,3 | 18,7 | 0,9 | 3,3 |
| Dépenses en capital | 10,7 | 7,2 | 7,3 | 5,6 | 12,0 | 11,3 | 13,4 | 13,8 |
| Sur ressources nationales | 7,1 | 6,4 | 6,8 | 5,6 | 5,1 | 4,9 | 8,3 | 5,7 |
| Sur ressources extérieures | 3,6 | 0,8 | 0,5 | 0,0 | 6,9 | 6,5 | 5,1 | 5,2 |
| Solde global (base engagements, hors dons) | -9,3 | -6,3 | -1,5 | 7,9 | 10,9 | 11,1 | -4,9 | -5,5 |
| Variations des arrières (baisse -) | 0,0 | 0,8 | -2,1 | -0,9 | -7,3 | 2,8 | 0,2 | -0,1 |
| Intérieurs (principal et intérêts) | 0,0 | 0,5 | -2,2 | -1,4 | -8,1 | 2,3 | -0,1 | -0,1 |
| Extérieurs (principal et intérêts) | 0,0 | 0,3 | 0,1 | 0,5 | 0,8 | 0,5 | 0,3 | 0,0 |
| Solde global (base trésorerie hors dons) | -9,3 | -5,5 | -3,6 | 7,0 | 3,6 | 14,0 | -4,7 | -5,6 |

ANGOLA (suite)

| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 (estim.) | 2009 (prév.) |
|--|----------------------|---------|---------|---------|---------|---------|------------------|-----------------|
| Balance des paiements | (en % du PIB) | | | | | | | |
| Compte courant (transferts publics inclus) | -1,3 | -5,2 | 3,5 | 16,8 | 23,7 | 15,3 | 21,2 | -8,1 |
| Compte courant (transferts publics exclus) | -1,6 | -5,9 | 3,4 | 16,7 | 24,1 | 15,7 | 21,0 | -8,0 |
| Solde du commerce extérieur | 40,1 | 28,9 | 38,6 | 51,4 | 51,1 | 50,1 | 37,6 | 29,5 |
| Exportations, fob | 73,1 | 68,1 | 68,1 | 78,7 | 70,5 | 72,4 | 58,3 | 50,1 |
| Pétrole brut | 67,1 | 62,2 | 63,7 | 74,6 | 67,5 | 70,1 | 55,1 | 47,0 |
| Importations, fob | 33,0 | 39,3 | 29,5 | 27,3 | 19,4 | 22,3 | 20,6 | 20,6 |
| Balance des services (non-facteurs) | -27,4 | -22,4 | -22,6 | -21,6 | -13,3 | -20,1 | -11,6 | -10,4 |
| Balance des revenus | -14,4 | -12,4 | -12,5 | -13,2 | -13,7 | -14,3 | -18,1 | -15,5 |
| Solde des transferts courants | 0,3 | 0,7 | 0,0 | 0,1 | -0,4 | -0,4 | -0,3 | -0,2 |
| Compte de capital et d'opérations financières | -1,2 | 12,9 | 6,2 | -9,0 | -12,3 | -9,7 | -1,6 | 0,6 |
| Erreurs et omissions | -0,6 | -5,9 | -5,8 | -1,9 | 0,6 | -0,8 | 0,0 | 0,0 |
| Solde global | -3,1 | 1,9 | 3,9 | 5,9 | 12,0 | 4,9 | 19,6 | -7,5 |
| Pour mémoire | | | | | | | | |
| PIB nominal (en milliards de kwanza) | 497,6 | 1 041,2 | 1 652,0 | 2 669,9 | 3 629,7 | 4 545,9 | 6 256,5 | 4 852,3 |
| PIB constants (en millions de US\$) | 11 386 | 13 956 | 19 800 | 30 632 | 45 167 | 59 263 | 83 384 | 65 911 |
| PIB prix constants (en milliards de kwanza) | 108,3 | 111,9 | 124,4 | 150,0 | 177,9 | 213,9 | 245,6 | 236,8 |
| Population (en millions) | 14,13 | 14,55 | 14,97 | 15,41 | 15,86 | 16,33 | 16,81 | 17,31 |

BURUNDI

| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 (estim.) | 2009 (prév.) |
|--|---|-------|-------|-------|-------|--------|------------------|-----------------|
| Indicateurs macroéconomiques | (variations annuelles en %, sauf indications contraires) | | | | | | | |
| Taux de croissance (PIB réel) | 4,4 | -1,2 | 4,8 | 0,9 | 5,1 | 3,6 | 4,5 | 3,5 |
| Secteur pétrolier | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Secteur non pétrolier | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Inflation | -1,3 | 10,7 | 8,0 | 13,4 | 2,8 | 8,3 | 24,4 | 10,9 |
| Masse monétaire (M2) | 27,0 | 23,3 | 16,7 | 27,1 | 16,4 | 10,1 | 20,0 | 13,9 |
| Termes de l'échange | 0,9 | -1,4 | 28,1 | 10,9 | -4,9 | -23,4 | -3,7 | 16,8 |
| Finances Publiques | (en % du PIB) | | | | | | | |
| Recettes totales (dons exclus) | 20,3 | 21,1 | 20,1 | 20,0 | 18,9 | 18,6 | 19,1 | 19,3 |
| Recettes pétrolières | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Recettes non pétrolières | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Dons | 4,3 | 7,5 | 13,4 | 11,7 | 17,9 | 20,9 | 25,5 | 86,1 |
| Dépenses totales | 25,9 | 34,9 | 39,8 | 36,8 | 38,2 | 38,5 | 44,8 | 44,6 |
| Dépenses courantes | 20,5 | 22,0 | 22,3 | 23,3 | 23,4 | 24,6 | 26,1 | 24,5 |
| Salaires et traitements | 7,9 | 8,4 | 8,0 | 8,4 | 9,9 | 10,8 | 11,0 | 10,7 |
| Biens et services (hors article 500) | 6,6 | 7,3 | 7,3 | 7,6 | 6,8 | 6,7 | 5,4 | 6,7 |
| Intérêts | 3,2 | 3,9 | 3,3 | 3,7 | 2,6 | 2,8 | 2,1 | 1,3 |
| Transferts et subventions | 2,8 | 2,5 | 3,6 | 3,5 | 4,2 | 4,4 | 4,3 | 5,5 |
| Solde primaire | 3,0 | 3,0 | 1,1 | -1,9 | -5,6 | -5,9 | -7,5 | -7,5 |
| Dépenses en capital | 5,4 | 12,9 | 17,5 | 9,8 | 12,4 | 12,7 | 15,6 | 16,3 |
| Sur ressources nationales | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 2,3 | 3,7 | 2,7 | 2,6 | 3,6 |
| Sur ressources extérieures | - | - | - | 7,5 | 8,6 | 10,0 | 11,2 | 10,9 |
| Solde global (base engagements, hors dons) | -5,6 | -13,8 | -19,7 | -16,8 | -19,3 | -19,9 | -25,7 | -25,3 |
| Variations des arrières (baisse -) | 0,0 | 0,0 | -8,0 | -1,2 | -1,5 | -2,1 | -1,2 | 0,0 |
| Intérieurs (principal et intérêts) | - | - | -1,3 | 0,0 | -1,3 | -2,0 | -1,2 | 0,0 |
| Extérieurs (principal et intérêts) | - | - | -6,7 | -1,2 | -0,2 | -0,1 | 0,0 | 0,0 |
| Solde global (base trésorerie hors dons) | 0,0 | 0,0 | -27,7 | -18,0 | -20,8 | -22,00 | -26,9 | -25,3 |

BURUNDI (suite)

| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 (estim.) | 2009 (prév.) |
|--|----------------------|-------|-------|-------|-------|--------|------------------|-----------------|
| Balance des paiements | (en % du PIB) | | | | | | | |
| Compte courant (transferts publics inclus) | -3,6 | -9,1 | -8,1 | -1,2 | -14,5 | -16,0 | -22,9 | -16,6 |
| Compte courant (transferts publics exclus) | -18,4 | -26,8 | -27,0 | -31,3 | -39,5 | -40,7 | -49,3 | -34,3 |
| Solde du commerce extérieur | -12,2 | -19,8 | -15,2 | -16,6 | -20,3 | -25,1 | -32,3 | -21,1 |
| Exportations, fob | 4,9 | 6,3 | 7,2 | 7,1 | 6,4 | 5,2 | 7,8 | 5,1 |
| Café | - | 4,4 | 4,8 | 5,1 | 4,3 | 3,1 | 5,6 | 3,6 |
| Importations, fob | 17,1 | 26,1 | 22,4 | 23,7 | 26,6 | 30,3 | 40,1 | 26,2 |
| Balance des services (non-facteurs) | -4,0 | -4,0 | -9,1 | -12,5 | -18,3 | -14,9 | -16,4 | -12,8 |
| Balance des revenus | -2,2 | -3,0 | -2,7 | -2,2 | -1,0 | -0,6 | -0,6 | -0,4 |
| Solde des transferts courants | 14,8 | 17,7 | 18,9 | 30,1 | 24,9 | 24,7 | 26,3 | 17,6 |
| Compte de capital et d'opérations financières | 1,9 | 3,5 | 8,2 | 13,6 | 17,2 | 21,8 | 19,0 | 15,4 |
| Erreurs et omissions | 0,0 | 0,0 | 1,5 | -9,3 | -1,2 | -1,1 | 0,0 | 0,0 |
| Solde global | -1,7 | -5,6 | 1,6 | 3,1 | 1,4 | 4,6 | -4,0 | -1,2 |
| Pour mémoire | | | | | | | | |
| PIB nominal (en milliards de Fbu) | 584,6 | 644,2 | 731,5 | 860,9 | 945,0 | 1060,0 | 1 379,0 | 1 665,1 |
| PIB constants (en millions de US\$) | 628 | 595 | 664 | 801 | 918 | 975 | 1 097 | 1 378 |
| PIB prix constants (en milliards de Fbu) | 544,7 | 538,1 | 564,1 | 569,2 | 598,4 | 619,8 | 647,8 | 670,7 |
| Population (en millions) | 7 | 7,20 | 7,34 | 7,49 | 7,64 | 7,79 | 7,95 | 8,11 |

CAMEROUN

| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 (estim.) | 2009 (prév.) |
|--|---|------|------|------|------|------|------------------|-----------------|
| Indicateurs macroéconomiques | (variations annuelles en %, sauf indications contraires) | | | | | | | |
| Taux de croissance (PIB réel) | 4,0 | 4,0 | 3,7 | 2,3 | 3,2 | 3,9 | 3,8 | 3,4 |
| Secteur pétrolier | -4,3 | -4,9 | -9,1 | -9,3 | 7,6 | -2,0 | -1,8 | -6,3 |
| Secteur non pétrolier | 4,9 | 4,9 | 4,9 | 3,2 | 2,9 | 4,3 | 4,2 | 4,0 |
| Inflation | 2,8 | 0,6 | 0,3 | 1,9 | 5,1 | 1,1 | 5,3 | 3,0 |
| Masse monétaire (M2) | 17,6 | 1,0 | 6,4 | 5,2 | 9,1 | 15,2 | 13,9 | 5,1 |
| Termes de l'échange | 5,8 | -2,3 | -2,3 | 24,4 | 3,1 | -21 | 41,4 | -58,3 |
| Finances Publiques | (en % du PIB) | | | | | | | |
| Recettes totales (dons exclus) | 17,7 | 17,2 | 15,7 | 18,0 | 19,5 | 19,6 | 20,0 | 16,5 |
| Recettes pétrolières | 4,9 | 4,1 | 4,2 | 5,2 | 6,7 | 6,5 | 7,4 | 2,8 |
| Recettes non pétrolières | 12,8 | 13,1 | 11,5 | 12,7 | 12,8 | 13,1 | 12,6 | 13,7 |
| Dons | 0,3 | 0,5 | 0,1 | 0,1 | 23,7 | 0,7 | 0,5 | 1,0 |
| Dépenses totales | 14,4 | 13,8 | 13,7 | 13,4 | 14,4 | 15,0 | 17,9 | 19,6 |
| Dépenses courantes | 12,4 | 11,8 | 11,5 | 11,4 | 12,0 | 11,8 | 12,3 | 12,8 |
| Salaires et traitements | 5,1 | 5,3 | 5,3 | 4,7 | 4,5 | 4,5 | 5,1 | 5,7 |
| Biens et services (hors article 500) | 3,2 | 2,7 | 2,8 | 3,4 | 4,0 | 4,4 | 4,5 | 4,5 |
| Intérêts | 2,6 | 2,5 | 1,9 | 1,5 | 1,3 | 0,5 | 0,3 | 0,3 |
| Transferts et subventions | 1,5 | 1,2 | 1,4 | 1,8 | 2,1 | 2,5 | 2,5 | 2,2 |
| Solde primaire | 6,6 | 6,5 | 4,9 | 6,6 | 7,2 | 6,0 | 5,2 | 0,1 |
| Dépenses en capital | 1,7 | 2,0 | 2,0 | 1,7 | 2,2 | 2,9 | 3,1 | 5,3 |
| Sur ressources nationales | 1,3 | 1,4 | 1,3 | 1,4 | 1,7 | 2,3 | 2,7 | 4,0 |
| Sur ressources extérieures | 0,4 | 0,5 | 0,7 | 0,3 | 0,4 | 0,6 | 0,4 | 1,3 |
| Solde global (base engagements, hors dons) | 3,3 | 3,4 | 2,1 | 4,6 | 5,1 | 4,6 | 2,1 | -3,0 |
| Variations des arrières (baisse -) | -8,1 | -0,1 | 0,1 | -0,4 | -1,8 | -0,8 | -0,3 | -0,2 |
| Intérieurs (principal et intérêts) | -0,4 | -0,1 | 0,0 | -0,3 | -1,8 | -0,8 | -0,3 | -0,2 |
| Extérieurs (principal et intérêts) | -7,7 | 0,0 | 0,2 | -0,1 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Solde global (base trésorerie hors dons) | -4,9 | 3,3 | 2,2 | 4,2 | 3,3 | 3,9 | 1,8 | -3,2 |

CAMEROUN (suite)

| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 (estim.) | 2009 (prév.) |
|--|----------------------|----------|----------|----------|----------|----------|------------------|-----------------|
| Balance des paiements | (en % du PIB) | | | | | | | |
| Compte courant (transferts publics inclus) | -4,2 | -7,8 | -6,5 | -4,0 | -1,3 | -1,2 | -2,7 | -10,8 |
| Compte courant (transferts publics exclus) | -4,3 | -8,3 | -6,6 | -4,0 | -2,3 | -1,7 | -3,2 | -11,8 |
| Solde du commerce extérieur | 1,4 | 1,3 | 1,0 | 1,7 | 3,2 | 2,7 | 1,8 | -5,8 |
| Exportations, fob | 18,1 | 17,8 | 17,6 | 19,1 | 20,8 | 20,6 | 20,7 | 12,0 |
| Pétrole brut | 7,6 | 6,6 | 6,8 | 8,4 | 10,5 | 10,0 | 10,9 | 3,9 |
| Importations, fob | 16,7 | 16,5 | 16,6 | 17,4 | 17,6 | 17,9 | 18,9 | 17,8 |
| Balance des services (non-facteurs) | -2,6 | -6,5 | -5,2 | -4,3 | -4,1 | -4,0 | -4,6 | -5,5 |
| Balance des revenus | -3,5 | -3,9 | -3,3 | -2,3 | -2,2 | -1,3 | -1,2 | -1,2 |
| Solde des transferts courants | 0,5 | 1,4 | 1,0 | 0,9 | 1,7 | 1,3 | 1,2 | 1,7 |
| Compte de capital et d'opérations financières | 2,6 | 2,2 | 4,2 | 2,3 | 3,4 | 6,4 | 4,9 | 9,3 |
| Erreurs et omissions | -0,2 | 1,0 | 0,0 | 0,7 | 0,5 | -0,7 | -0,8 | 0,0 |
| Solde global | -1,7 | -4,6 | -2,4 | -0,9 | 2,6 | 4,5 | 1,4 | -1,5 |
| Pour mémoire | | | | | | | | |
| PIB nominal (en milliards de FCFA) | 7 583,1 | 7 917,0 | 8 333,9 | 8 749,6 | 9 387,2 | 9 870,5 | 11 042,3 | 10 925,3 |
| PIB constants (en millions de US\$) | 10 889,2 | 13 638,2 | 15 795,6 | 16 616,6 | 17 969,1 | 20 625,8 | 25 617,3 | 24 985,0 |
| PIB prix constants (en milliards de FCFA) | 7 218,2 | 7 509,2 | 7 787,2 | 7 966,0 | 8 222,7 | 8 541,6 | 8 866,2 | 9 164,2 |
| Population (en millions) | 15,89 | 16,30 | 16,72 | 17,16 | 17,60 | 18,06 | 18,53 | 19,01 |

CONGO

| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 (estim.) | 2009 (prév.) |
|--|---|------|-------|------|------|-------|------------------|-----------------|
| Indicateurs macroéconomiques | (variations annuelles en %, sauf indications contraires) | | | | | | | |
| Taux de croissance (PIB réel) | 4,6 | 0,7 | 3,7 | 7,1 | 7,0 | -2,5 | 6,0 | 10,1 |
| Secteur pétrolier | -1,5 | -7,2 | 0,5 | 12,8 | 5,4 | -17,3 | 6,7 | 25,7 |
| Secteur non pétrolier | 8,5 | 5,3 | 5,4 | 4,4 | 7,8 | 5,0 | 5,7 | 3,7 |
| Inflation | 3,0 | 1,7 | 3,6 | 2,5 | 4,7 | 2,5 | 5,9 | 4,0 |
| Masse monétaire (M2) | 13,1 | -2,4 | 15,9 | 36,3 | 48,4 | 7,1 | 37,1 | 18,3 |
| Termes de l'échange | 1,2 | 21,3 | 14,6 | 17,4 | -0,5 | -1,9 | 40,1 | -62,4 |
| Finances Publiques | (en % du PIB) | | | | | | | |
| Recettes totales (dons exclus) | 27,2 | 29,1 | 31,9 | 40,2 | 46,0 | 42,9 | 49,0 | 39,4 |
| Recettes pétrolières | 18,9 | 20,3 | 22,9 | 33,2 | 39,3 | 35,2 | 41,1 | 27,6 |
| Recettes non pétrolières | 8,3 | 8,8 | 9,0 | 7,0 | 6,7 | 7,7 | 8,0 | 11,8 |
| Dons | 0,2 | 0,5 | 0,1 | 1,0 | 0,1 | 0,4 | 0,4 | 0,9 |
| Dépenses totales | 35,5 | 29,2 | 27,5 | 23,3 | 28,6 | 33,2 | 29,4 | 35,4 |
| Dépenses courantes | 26,8 | 22,6 | 21,7 | 18,0 | 19,1 | 22,2 | 18,3 | 19,8 |
| Salaires et traitements | 5,7 | 5,8 | 5,3 | 4,1 | 3,5 | 3,9 | 3,5 | 5,3 |
| Biens et services (hors article 500) | 7,2 | 4,5 | 4,6 | 4,1 | 4,6 | 6,6 | 5,7 | 5,0 |
| Intérêts | 8,4 | 5,7 | 6,3 | 4,8 | 4,6 | 2,8 | 2,9 | 1,9 |
| Transferts et subventions | 5,4 | 6,7 | 5,5 | 5,0 | 6,3 | 9,0 | 6,2 | 7,7 |
| Solde primaire | 1,3 | 6,7 | 11,3 | 22,1 | 22,5 | 13,0 | 22,9 | 7,1 |
| Dépenses en capital | 8,6 | 6,5 | 5,8 | 5,4 | 9,4 | 11,8 | 11,1 | 15,6 |
| Sur ressources nationales | 7,5 | 5,3 | 5,3 | 4,8 | 9,1 | 10,5 | 10,7 | 14,3 |
| Sur ressources extérieures | 1,1 | 1,1 | 0,6 | 0,5 | 0,3 | 1,3 | 0,4 | 1,3 |
| Solde global (base engagements, hors dons) | -8,3 | -0,1 | 4,4 | 16,8 | 17,4 | 9,8 | 19,6 | 4,0 |
| Variations des arrières (baisse -) | 9,5 | 6,0 | -69,8 | -2,2 | -2,0 | -38,6 | -14,2 | -2,9 |
| Intérieurs (principal et intérêts) | -0,2 | -1,9 | -1,3 | -1,7 | -2,0 | -2,5 | -2,9 | -2,9 |
| Extérieurs (principal et intérêts) | 9,7 | 7,9 | -68,6 | -0,5 | 0,0 | -36,1 | -11,3 | 0,0 |
| Solde global (base trésorerie hors dons) | 1,2 | 5,9 | -65,5 | 14,6 | 15,5 | -28,8 | 5,4 | 1,1 |

CONGO (suite)

| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 (estim.) | 2009 (prév.) |
|--|----------------------|---------|---------|---------|---------|---------|------------------|-----------------|
| Balance des paiements | (en % du PIB) | | | | | | | |
| Compte courant (transferts publics inclus) | 6,3 | 14,6 | 15,4 | 11,7 | 1,7 | -18,7 | -7,5 | -21,8 |
| Compte courant (transferts publics exclus) | 6,0 | 14,4 | 15,1 | 10,7 | 1,5 | -18,9 | -7,6 | -22,0 |
| Solde du commerce extérieur | 47,9 | 50,5 | 56,2 | 57,6 | 54,6 | 40,8 | 53,1 | 17,4 |
| Exportations, fob | 70,3 | 73,8 | 78,3 | 79,3 | 81,6 | 74,1 | 85,4 | 55,0 |
| Pétrole brut | 61,4 | 64,5 | 69,3 | 72,7 | 75,3 | 66,7 | 80,4 | 49,6 |
| Importations, fob | 22,4 | 23,3 | 22,1 | 21,7 | 27,0 | 33,3 | 32,4 | 37,7 |
| Balance des services (non-facteurs) | -18,9 | -19,0 | -18,7 | -20,0 | -29,0 | -36,1 | -34,2 | -29,5 |
| Balance des revenus | -22,0 | -16,4 | -21,6 | -26,4 | -23,5 | -22,9 | -25,9 | -9,0 |
| Solde des transferts courants | -0,7 | -0,5 | -0,5 | 0,5 | -0,3 | -0,5 | -0,5 | -0,7 |
| Compte de capital et d'opérations financières | -16,1 | -19,1 | -17,6 | -2,0 | 7,1 | 22,7 | 17,9 | 22,8 |
| Erreurs et omissions | -1,5 | -3,2 | -1,7 | -1,1 | 0,7 | -1,7 | 5,0 | 0,0 |
| Solde global | -11,4 | -7,7 | -3,9 | 8,6 | 9,5 | 2,3 | 15,4 | 1,0 |
| Pour mémoire | | | | | | | | |
| PIB nominal (en milliards de FCFA) | 2 104,9 | 2 077,6 | 2 315,1 | 3 155,0 | 3 893,8 | 3 644,9 | 4 642,3 | 3 306,5 |
| PIB constants (en millions de US\$) | 3 022,6 | 3 579,1 | 4 388,1 | 5 992,0 | 7 453,3 | 7 602,8 | 10 770,1 | 7 561,6 |
| PIB prix constants (en milliards de FCFA) | 924,0 | 930,6 | 965,5 | 1 034,4 | 1 106,9 | 1 078,8 | 1 143,5 | 1 258,7 |
| Population (en millions) | 3,13 | 3,21 | 3,30 | 3,38 | 3,47 | 3,56 | 3,65 | 3,75 |

GABON

| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 (estim.) | 2009 (prév.) |
|--|---|------|-------|------|-------|------|------------------|-----------------|
| Indicateurs macroéconomiques | (variations annuelles en %, sauf indications contraires) | | | | | | | |
| Taux de croissance (PIB réel) | -0,3 | 2,7 | 1,4 | 3,0 | 1,3 | 5,1 | 2,2 | 2,7 |
| Secteur pétrolier | -2,5 | 7,5 | -0,1 | -1,4 | -10,5 | 1,9 | -2,7 | 2,2 |
| Secteur non pétrolier | 0,4 | 1,1 | 2,0 | 4,5 | 5,0 | 6,0 | 3,5 | 2,8 |
| Inflation | 0,2 | 2,3 | 0,4 | -0,2 | 4,0 | 4,8 | 5,3 | 3,5 |
| Masse monétaire (M2) | 5,9 | -1,1 | 10,5 | 27,1 | 17,2 | 6,9 | 9,0 | 8,2 |
| Termes de l'échange | 4,8 | 12,6 | 9,4 | 27,7 | -1,7 | -2,2 | 33,4 | -54,7 |
| Finances Publiques | (en % du PIB) | | | | | | | |
| Recettes totales (dons exclus) | 29,6 | 29,6 | 29,5 | 30,8 | 30,9 | 29,5 | 30,6 | 27,2 |
| Recettes pétrolières | 17,7 | 16,3 | 16,3 | 19,5 | 19,8 | 17,3 | 19,6 | 11,3 |
| Recettes non pétrolières | 11,9 | 13,4 | 13,2 | 11,3 | 11,1 | 12,2 | 11,0 | 15,9 |
| Dons | 0,1 | 0,0 | 0,1 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,1 | 0,1 |
| Dépenses totales | 27,6 | 22,5 | 22,0 | 21,6 | 21,9 | 21,0 | 20,5 | 27,7 |
| Dépenses courantes | 21,7 | 18,8 | 17,9 | 18,1 | 17,3 | 16,6 | 16,0 | 21,0 |
| Salaires et traitements | 6,4 | 6,4 | 5,9 | 4,9 | 4,9 | 5,4 | 4,9 | 7,2 |
| Biens et services (hors article 500) | 4,4 | 3,5 | 3,2 | 3,3 | 3,3 | 3,4 | 3,3 | 4,6 |
| Intérêts | 4,5 | 4,0 | 3,9 | 2,8 | 2,3 | 2,1 | 1,9 | 2,3 |
| Transferts et subventions | 6,4 | 4,9 | 5,0 | 7,1 | 6,8 | 5,5 | 5,9 | 6,9 |
| Solde primaire | 9,0 | 11,4 | 11,7 | 12,2 | 12,2 | 11,5 | 12,7 | 3,3 |
| Dépenses en capital | 3,9 | 3,7 | 4,0 | 3,4 | 4,7 | 4,4 | 4,5 | 6,8 |
| Sur ressources nationales | 3,4 | 3,4 | 3,7 | 3,3 | 3,7 | 3,6 | 3,7 | 5,2 |
| Sur ressources extérieures | 0,6 | 0,2 | 0,4 | 0,2 | 1,0 | 0,9 | 0,8 | 1,5 |
| Solde global (base engagements, hors dons) | 2,0 | 7,2 | 7,5 | 9,2 | 9,0 | 8,5 | 10,0 | -0,5 |
| Variations des arrières (baisse -) | 4,0 | -0,1 | -10,3 | -1,6 | -0,7 | -0,7 | -1,1 | -0,5 |
| Intérieurs (principal et intérêts) | -2,3 | -1,9 | -1,4 | -1,5 | -0,6 | -0,7 | -1,0 | -0,5 |
| Extérieurs (principal et intérêts) | 6,3 | 1,8 | -8,9 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | -0,1 | 0,0 |
| Solde global (base trésorerie hors dons) | 6,0 | 7,0 | -2,8 | 7,6 | 8,3 | 7,8 | 8,9 | -1,0 |

GABON (suite)

| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 (estim.) | 2009 (prév.) |
|--|----------------------|---------|---------|---------|---------|----------|------------------|-----------------|
| Balance des paiements | (en % du PIB) | | | | | | | |
| Compte courant (transferts publics inclus) | 6,9 | 9,3 | 12,7 | 14,4 | 17,0 | 17,8 | 22,7 | -2,1 |
| Compte courant (transferts publics exclus) | 7,5 | 10,0 | 13,5 | 14,8 | 17,6 | 18,4 | 23,2 | -1,5 |
| Solde du commerce extérieur | 32,7 | 34,6 | 39,0 | 46,3 | 45,9 | 46,6 | 49,0 | 23,0 |
| Exportations, fob | 51,8 | 51,5 | 55,6 | 61,8 | 61,9 | 61,3 | 63,6 | 39,8 |
| Pétrole brut | 42,2 | 42,7 | 46,2 | 51,5 | 51,2 | 48,6 | 50,7 | 28,0 |
| Importations, fob | 19,1 | 16,9 | 16,6 | 15,5 | 15,9 | 14,7 | 14,6 | 16,8 |
| Balance des services (non-facteurs) | -13,5 | -10,8 | -10,7 | -11,8 | -11,1 | -11,1 | -9,4 | -12,0 |
| Balance des revenus | -9,7 | -11,6 | -13,2 | -18,2 | -15,8 | -15,5 | -14,8 | -11,1 |
| Solde des transferts courants | -2,6 | -2,9 | -2,5 | -2,0 | -2,1 | -2,1 | -2,0 | -2,1 |
| Compte de capital et d'opérations financières | -8,3 | -8,0 | -10,9 | -10,5 | -10,5 | -14,0 | -13,5 | 2,4 |
| Erreurs et omissions | -2,6 | -3,5 | -1,3 | -1,7 | -2,7 | -3,8 | -3,5 | 0,0 |
| Solde global | -4,0 | -2,2 | 0,5 | 2,1 | 3,8 | 0,0 | 5,8 | 0,3 |
| Pour mémoire | | | | | | | | |
| PIB nominal (en milliards de FCFA) | 3 437,3 | 3 585,5 | 3 865,6 | 4 648,8 | 5 117,7 | 5 551,2 | 6 519,6 | 4 672,0 |
| PIB constants (en millions de US\$) | 4 936,0 | 6 176,6 | 7 326,8 | 8 829,1 | 9 796,1 | 11 579,0 | 15 125,3 | 10 684,5 |
| PIB prix constants (en milliards de FCFA) | 1 687,3 | 1 732,2 | 1 757,2 | 1 810,3 | 1 833,1 | 1 927,0 | 1 970,3 | 2 023,4 |
| Population (en millions) | 1,37 | 1,42 | 1,47 | 1,52 | 1,57 | 1,62 | 1,68 | 1,73 |

GUINÉE ÉQUATORIALE

| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 (estim.) | 2009 (prév.) |
|--|---|------|------|------|------|------|------------------|-----------------|
| Indicateurs macroéconomiques | (variations annuelles en %, sauf indications contraires) | | | | | | | |
| Taux de croissance (PIB réel) | 20,4 | 14,4 | 32,6 | 8,9 | 5,3 | 23,2 | 16,9 | -8,1 |
| Secteur pétrolier | 22,8 | 14,2 | 34,6 | 6,5 | -1,6 | 24,6 | 14,8 | -1,2 |
| Secteur non pétrolier | 11,8 | 15,4 | 24,7 | 19,1 | 32,0 | 19,2 | 22,9 | -27,5 |
| Inflation | 7,6 | 7,3 | 4,2 | 5,0 | 5,0 | 5,5 | 6,0 | 5,0 |
| Masse monétaire (M2) | 68,4 | 56,7 | 33,5 | 34,7 | 14,1 | 41,2 | 30,1 | 5,4 |
| Termes de l'échange | 2,4 | 5,7 | 13,3 | 36,6 | -2,4 | -3,0 | 31,7 | -60,2 |
| Finances Publiques | (en % du PIB) | | | | | | | |
| Recettes totales (dons exclus) | 28,5 | 29,5 | 30,7 | 37,1 | 47,2 | 45,0 | 45,8 | 46,7 |
| Recettes pétrolières | 24,9 | 25,7 | 27,8 | 34,4 | 44,0 | 40,9 | 43,5 | 40,5 |
| Recettes non pétrolières | 3,6 | 3,8 | 2,9 | 2,7 | 3,2 | 4,1 | 2,3 | 6,3 |
| Dons | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Dépenses totales | 15,6 | 16,1 | 19,3 | 16,2 | 21,5 | 24,1 | 26,4 | 48,0 |
| Dépenses courantes | 6,9 | 5,5 | 4,9 | 4,5 | 4,4 | 4,2 | 4,5 | 12,2 |
| Salaires et traitements | 1,8 | 1,7 | 1,2 | 1,0 | 0,9 | 1,0 | 0,8 | 2,5 |
| Biens et services (hors article 500) | 3,5 | 2,3 | 2,0 | 2,2 | 2,0 | 1,7 | 1,8 | 3,9 |
| Intérêts | 0,3 | 0,2 | 0,2 | 0,2 | 0,1 | 0,1 | 0,0 | 0,1 |
| Transferts et subventions | 1,4 | 1,3 | 1,5 | 1,1 | 1,5 | 1,5 | 1,9 | 5,7 |
| Solde primaire | 13,1 | 13,6 | 11,6 | 21,2 | 25,8 | 21,0 | 19,4 | -1,1 |
| Dépenses en capital | 8,7 | 10,6 | 14,4 | 11,7 | 17,0 | 19,9 | 21,9 | 35,7 |
| Sur ressources nationales | 8,7 | 10,6 | 14,4 | 11,7 | 17,0 | 19,9 | 21,9 | 35,7 |
| Sur ressources extérieures | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Solde global (base engagements, hors dons) | 12,9 | 13,4 | 11,4 | 20,9 | 25,7 | 20,9 | 19,4 | -1,2 |
| Variations des arrières (baisse -) | -0,1 | -2,8 | -0,5 | -1,4 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Intérieurs (principal et intérêts) | -0,1 | -0,1 | -0,1 | -0,2 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Extérieurs (principal et intérêts) | 0,0 | -2,7 | -0,5 | -1,2 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Solde global (base trésorerie hors dons) | 12,8 | 10,6 | 10,8 | 19,5 | 25,7 | 20,9 | 19,4 | -1,2 |

GUINÉE ÉQUATORIALE (suite)

| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 (estim.) | 2009 (prév.) |
|--|----------------------|---------|---------|---------|---------|----------|------------------|-----------------|
| Balance des paiements | (en % du PIB) | | | | | | | |
| Compte courant (transferts publics inclus) | -13,5 | -6,9 | 9,4 | 19,0 | 9,1 | 1,1 | 4,4 | -35,0 |
| Compte courant (transferts publics exclus) | -14,3 | -6,9 | 9,3 | 19,0 | 9,1 | 1,2 | 4,4 | -34,9 |
| Solde du commerce extérieur | 77,1 | 65,5 | 75,8 | 79,9 | 72,6 | 69,6 | 69,5 | 41,2 |
| Exportations, fob | 101,4 | 98,5 | 98,6 | 98,0 | 96,3 | 95,4 | 94,9 | 89,0 |
| Pétrole brut | 92,5 | 89,6 | 90,7 | 91,8 | 87,4 | 79,3 | 74,2 | 66,2 |
| Importations, fob | 24,3 | 33,0 | 22,9 | 18,2 | 23,7 | 25,8 | 25,4 | 47,8 |
| Balance des services (non-facteurs) | -28,3 | -26,2 | -15,2 | -12,3 | -9,6 | -10,2 | -10,5 | -22,8 |
| Balance des revenus | -61,8 | -46,0 | -50,8 | -48,2 | -53,5 | -57,9 | -54,2 | -52,1 |
| Solde des transferts courants | -0,5 | -0,3 | -0,4 | -0,4 | -0,4 | -0,4 | -0,4 | -1,2 |
| Compte de capital et d'opérations financières | 9,4 | 20,2 | 9,7 | 3,0 | 1,4 | 4,8 | 1,6 | 36,8 |
| Erreurs et omissions | 4,4 | -8,8 | -5,5 | -2,7 | -2,4 | -2,3 | 1 243,7 | 0,0 |
| Solde global | 0,3 | 4,4 | 13,6 | 19,2 | 8,0 | 3,6 | 1,50 | 1,9 |
| Pour mémoire | | | | | | | | |
| PIB nominal (en milliards de FCFA) | 1 454,3 | 1 600,4 | 2 522,3 | 3 800,7 | 4 457,9 | 5 129,7 | -0,7 | 2 716,6 |
| PIB constants (en millions de US\$) | 2 078,7 | 2 740,2 | 4 773,0 | 7 174,4 | 8 514,5 | 10 655,4 | 5,3 | 6 188,8 |
| PIB prix constants (en milliards de FCFA) | 496,2 | 567,9 | 753,1 | 820,0 | 863,7 | 1 064,4 | 7 012,9 | 1 142,5 |
| Population (en millions) | 1,08 | 1,15 | 1,24 | 1,31 | 1,38 | 1,44 | 16 183,3 | 1,56 |

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 (estim.) | 2009 (prév.) |
|--|---|------|-------|------|-------|------|------------------|-----------------|
| Indicateurs macroéconomiques | (variations annuelles en %, sauf indications contraires) | | | | | | | |
| Taux de croissance (PIB réel) | 0,3 | -4,6 | 3,5 | 3,0 | 4,3 | 3,6 | 2,5 | 3,5 |
| Secteur pétrolier | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Secteur non pétrolier | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Inflation | 2,3 | 4,2 | -2,0 | 2,9 | 6,6 | 1,0 | 9,3 | 6,0 |
| Masse monétaire (M2) | -4,1 | -8,3 | 14,2 | 16,5 | -4,2 | -3,7 | 16,5 | 6,4 |
| Termes de l'échange | -16,7 | 11,7 | -10,2 | 4,8 | -16,6 | -4,2 | -9,4 | 6,1 |
| Finances Publiques | (en % du PIB) | | | | | | | |
| Recettes totales (dons exclus) | 11,1 | 7,9 | 8,1 | 7,8 | 9,0 | 9,7 | 9,8 | 10,6 |
| Recettes pétrolières | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Recettes non pétrolières | 11,1 | 7,9 | 8,1 | 7,8 | 9,0 | 9,7 | 9,8 | 10,6 |
| Dons | 3,9 | 1,5 | 3,3 | 1,2 | 11,3 | 3,9 | 3,8 | 5,2 |
| Dépenses totales | 16,2 | 12,6 | 13,7 | 16,4 | 13,5 | 12,7 | 12,6 | 14,7 |
| Dépenses courantes | 9,7 | 9,7 | 11,0 | 11,3 | 9,0 | 9,3 | 9,7 | 9,6 |
| Salaires et traitements | 4,7 | 5,1 | 5,6 | 5,2 | 4,6 | 4,2 | 3,9 | 3,8 |
| Biens et services (hors article 500) | 2,4 | 2,4 | 2,6 | 3,0 | 1,9 | 1,7 | 2,3 | 2,4 |
| Intérêts | 1,6 | 1,2 | 1,3 | 1,2 | 1,3 | 1,4 | 1,1 | 1,1 |
| Transferts et subventions | 1,0 | 1,1 | 1,5 | 1,9 | 1,2 | 2,0 | 2,4 | 2,3 |
| Solde primaire | 1,1 | -2,2 | -2,7 | -3,4 | 0,2 | 0,7 | 0,5 | 0,8 |
| Dépenses en capital | 6,5 | 2,9 | 2,6 | 5,1 | 4,5 | 3,4 | 2,9 | 5,1 |
| Sur ressources nationales | 1,9 | 1,5 | 1,1 | 1,1 | 1,1 | 1,1 | 0,7 | 1,3 |
| Sur ressources extérieures | 4,6 | 1,3 | 1,5 | 4,0 | 3,4 | 2,3 | 2,2 | 3,8 |
| Solde global (base engagements, hors dons) | -5,1 | -4,7 | -5,6 | -8,6 | -4,5 | -3,0 | -2,8 | -4,1 |
| Variations des arrières (baisse -) | 3,0 | 4,5 | 3,1 | 2,1 | -6,3 | -0,8 | -0,5 | -1,3 |
| Intérieurs (principal et intérêts) | -0,7 | 0,9 | 0,4 | 1,3 | -1,2 | -1,0 | -1,1 | -1,3 |
| Extérieurs (principal et intérêts) | 3,7 | 3,6 | 2,7 | 0,9 | -5,1 | 0,2 | 0,6 | 0,0 |
| Solde global (base trésorerie hors dons) | -2,1 | -0,2 | -2,5 | -6,4 | -10,8 | -3,8 | -3,3 | -5,5 |

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (suite)

| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 (estim.) | 2009 (prév.) |
|--|----------------------|---------|---------|---------|---------|---------|------------------|-----------------|
| Balance des paiements | (en % du PIB) | | | | | | | |
| Compte courant (transferts publics inclus) | -1,6 | -2,2 | -1,7 | -6,4 | -3,1 | -6,1 | -8,3 | -8,6 |
| Compte courant (transferts publics exclus) | -5,4 | -4,8 | -6,8 | -8,3 | -8,0 | -9,4 | -11,5 | -11,9 |
| Solde du commerce extérieur | 2,6 | 0,9 | -1,3 | -3,3 | -2,9 | -3,9 | -6,5 | -7,0 |
| Exportations, fob | 14,4 | 11,0 | 10,3 | 9,0 | 10,1 | 9,9 | 7,0 | 5,6 |
| Diamants | 5,1 | 4,2 | 4,0 | 4,4 | 4,0 | 3,5 | 2,4 | 2,0 |
| Importations, fob | 11,8 | 10,1 | 11,6 | 12,3 | 13,0 | 13,9 | 13,5 | 12,6 |
| Balance des services (non-facteurs) | -7,4 | -5,3 | -5,0 | -4,3 | -4,4 | -4,8 | -4,6 | -4,6 |
| Balance des revenus | -0,9 | -0,2 | -1,1 | -1,0 | -1,0 | -0,9 | -0,7 | -0,5 |
| Solde des transferts courants | 4,0 | 2,5 | 5,7 | 2,2 | 5,2 | 3,5 | 3,4 | 3,5 |
| Compte de capital et d'opérations financières | -3,5 | -1,9 | -0,5 | 4,2 | 1,4 | 1,7 | 7,0 | 7,4 |
| Erreurs et omissions | 0,2 | -0,5 | -0,6 | 1,1 | -1,5 | 0,2 | 0,3 | 0,0 |
| Solde global | -4,8 | -4,5 | -2,8 | -1,1 | -3,1 | -4,1 | -1,0 | -1,3 |
| Pour mémoire | | | | | | | | |
| PIB nominal (en milliards de FCFA) | 709,5 | 678,2 | 688,6 | 750,0 | 816,8 | 860,2 | 936,8 | 1 049,0 |
| PIB constants (en millions de US\$) | 1 018,8 | 1 168,4 | 1 305,0 | 1 424,3 | 1 563,4 | 1 794,3 | 2 173,3 | 2 399,0 |
| PIB prix constants (en milliards de FCFA) | 486,1 | 463,6 | 479,6 | 493,8 | 214,8 | 533,3 | 546,9 | 566,0 |
| Population (en millions) | 3,80 | 3,89 | 3,99 | 4,09 | 4,19 | 4,30 | 4,41 | 4,52 |

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 (estim.) | 2009 (prév.) |
|--|---|------|------|-------|------|------|------------------|-----------------|
| Indicateurs macroéconomiques | (variations annuelles en %, sauf indications contraires) | | | | | | | |
| Taux de croissance (PIB réel) | 3,5 | 5,8 | 6,6 | 7,9 | 5,6 | 6,3 | 6,2 | 2,7 |
| Secteur pétrolier | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Secteur non pétrolier | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Inflation | 25,3 | 12,8 | 4,0 | 21,4 | 13,2 | 16,7 | 18,0 | 33,9 |
| Masse monétaire (M2) | - | 32,3 | 72,9 | 24,6 | 57,7 | 49,5 | 54,9 | 16,4 |
| Termes de l'échange | 0,0 | 15,6 | 4,4 | 14,6 | 13,1 | 13,4 | -2,1 | -23,5 |
| Finances Publiques | (en % du PIB) | | | | | | | |
| Recettes totales (dons exclus) | 0,0 | 7,7 | 9,5 | 11,6 | 13,9 | 14,4 | 22,4 | 11,6 |
| Recettes pétrolières | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Recettes non pétrolières | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Dons | - | 2,0 | 2,0 | 5,2 | 0,0 | 0,0 | 2,8 | 5,0 |
| Dépenses totales | 0,0 | 13,6 | 15,6 | 19,5 | 14,8 | 14,6 | 25,2 | 16,2 |
| Dépenses courantes | 0,0 | 10,8 | 12,8 | 13,7 | 11,3 | 11,9 | 18,1 | 11,8 |
| Salaires et traitements | - | 2,5 | 3,6 | 4,4 | 4,6 | 5,7 | 6,9 | 4,8 |
| Biens et services (hors article 500) | - | 4,0 | 5,0 | 4,8 | 5,1 | 4,4 | 1,5 | 3,0 |
| Intérêts | 0,0 | 3,4 | 3,6 | 3,7 | 0,6 | 0,4 | 2,4 | 2,2 |
| Transferts et subventions | - | 0,9 | 0,6 | 0,8 | 1,1 | 1,4 | 7,3 | 1,8 |
| Solde primaire | 0,0 | -1,8 | -1,9 | -0,8 | 2,6 | 2,4 | 6,5 | 0,9 |
| Dépenses en capital | 0,0 | 2,7 | 2,8 | 3,4 | 0,8 | 0,3 | 4,6 | 4,5 |
| Sur ressources nationales | 0,0 | 2,1 | 2,2 | 2,4 | 0,5 | 0,5 | 0,2 | 1,1 |
| Sur ressources extérieures | - | 0,6 | 0,6 | 1,0 | 0,2 | 0,2 | 0,6 | 3,4 |
| Solde global (base engagements, hors dons) | 0,0 | -5,9 | -6,1 | -7,9 | -0,9 | -0,2 | -2,8 | -4,6 |
| Variations des arrières (baisse -) | 0,0 | 0,2 | -0,1 | -6,1 | -0,8 | -0,2 | 0,0 | 0,0 |
| Intérieurs (principal et intérêts) | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Extérieurs (principal et intérêts) | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Solde global (base trésorerie hors dons) | 0,0 | -5,7 | -6,2 | -14,0 | -1,7 | -0,5 | -2,8 | -4,6 |

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (suite)

| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 (estim.) | 2009 (prév.) |
|--|----------------------|---------|---------|---------|-------|-------|------------------|-----------------|
| Balance des paiements | (en % du PIB) | | | | | | | |
| Compte courant (transferts publics inclus) | 0,0 | 1,0 | -4,2 | -10,5 | -3,5 | -1,5 | -12,3 | -23,9 |
| Compte courant (transferts publics exclus) | - | -6,3 | -10,1 | -17,2 | -9,5 | -8,9 | -21,0 | -32,5 |
| Solde du commerce extérieur | 0,9 | -3,9 | -0,9 | -5,6 | -2,1 | -2,1 | -3,7 | -3,3 |
| Exportations, fob | 20,4 | 24,2 | 29,2 | 28,7 | 30,7 | 40,0 | 23,4 | 21,6 |
| Diamants | 11,8 | 16,8 | 15,4 | 16,0 | 10,0 | 7,9 | 0,0 | 0,0 |
| Importations, fob | 19,5 | 28,1 | 30,1 | 34,2 | 32,8 | 42,0 | 27,1 | 24,9 |
| Balance des services (non-facteurs) | 0,0 | 0,0 | -4,9 | -5,9 | -4,0 | -8,5 | -5,7 | -5,3 |
| Balance des revenus | 0,0 | 0,0 | -4,4 | -5,7 | -3,3 | -5,4 | -3,2 | -2,7 |
| Solde des transferts courants | 0,0 | 0,0 | 6,0 | 6,7 | 6,0 | 8,2 | 3,6 | 3,5 |
| Compte de capital et d'opérations financières | 0,0 | 0,0 | -2,0 | 3,0 | 1,9 | 5,0 | 5,7 | 5,3 |
| Erreurs et omissions | 0,0 | 0,0 | 0,4 | 2,3 | 0,3 | -1,1 | 0,0 | 0,0 |
| Solde global | 0,0 | 0,0 | -5,7 | -5,1 | -1,3 | 2,3 | -6,6 | -18,6 |
| Pour mémoire | | | | | | | | |
| PIB nominal (en milliards de devis locale) | 1 922,2 | 2 298,7 | 2 609,7 | 3 427,1 | 4 114 | 5 144 | 6 526,5 | 8 322,1 |
| PIB constants (en millions de US\$) | 5 539 | 5 681 | 6 561 | 7 223 | 8 785 | 9 969 | 11 589 | 11 223 |
| PIB prix constants (en milliards de devis locale) | 300,9 | 318,3 | 339,5 | 366,2 | 386,7 | 410,9 | 436,4 | 448,1 |
| Population (en millions) | 52,71 | 54,23 | 55,85 | 57,55 | 59,28 | 61,05 | 62,89 | 64,77 |

SAO TOMÉ ET PRINCIPE

| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 (estim.) | 2009 (prév.) |
|--|---|-------|-------|-------|-------|-------|------------------|-----------------|
| Indicateurs macroéconomiques | (variations annuelles en %, sauf indications contraires) | | | | | | | |
| Taux de croissance (PIB réel) | 11,6 | 5,4 | 6,6 | 5,7 | 6,7 | 6,0 | 5,8 | 5,0 |
| Secteur pétrolier | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Secteur non pétrolier | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Inflation | 10,1 | 9,8 | 13,3 | 17,2 | 23,1 | 18,5 | 26,1 | 17,5 |
| Masse monétaire (M2) | 26,9 | 41,8 | 7,4 | 76,6 | 39,3 | 36,4 | 9,5 | 13,5 |
| Termes de l'échange | 49,5 | -10,1 | -28,0 | -9,6 | -5,1 | 0,7 | 0,0 | 0,0 |
| Finances Publiques | (en % du PIB) | | | | | | | |
| Recettes totales (dons exclus) | 23,3 | 25,6 | 28,4 | 64,7 | 20,9 | 40,2 | 16,6 | 18,6 |
| Recettes pétrolières | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Recettes non pétrolières | - | - | -- | - | - | - | - | - |
| Dons | - | - | - | 17,2 | 15,9 | 120,1 | 31,0 | 52,2 |
| Dépenses totales | 66,9 | 75,1 | 87,2 | 44,5 | 50,5 | 39,8 | 31,0 | 62,9 |
| Dépenses courantes | 32,2 | 33,2 | 46,5 | 26,5 | 28,4 | 25,8 | 21,7 | 19,3 |
| Salaires et traitements | 9,0 | 10,0 | 12,0 | 8,7 | 8,6 | 8,9 | 8,6 | 8,6 |
| Biens et services (hors article 500) | 5,5 | 7,9 | 15,2 | 5,6 | 5,9 | 5,7 | 5,8 | 3,8 |
| Intérêts | 5,3 | 4,7 | 4,8 | 2,7 | 3,4 | 1,3 | 0,6 | 0,5 |
| Transferts et subventions | 8,4 | 6,5 | 10,5 | 7,0 | 7,0 | 7,1 | 5,7 | 5,7 |
| Solde primaire | -6,1 | -9,8 | -21,3 | 39,2 | -7,4 | 14,6 | -5,0 | -3,0 |
| Dépenses en capital | 28,8 | 35,8 | 37,3 | 15,7 | 19,8 | 11,4 | 8,0 | 42,4 |
| Sur ressources nationales | 2,5 | 6,9 | 8,0 | 1,7 | 3,3 | 1,1 | 0,5 | 2,8 |
| Sur ressources extérieures | 26,2 | 29,0 | 29,3 | 13,9 | 16,5 | 10,2 | 7,5 | 39,6 |
| Solde global (base engagements, hors dons) | -43,6 | -49,5 | -58,8 | 20,2 | -29,6 | 0,4 | -14,4 | -44,3 |
| Variations des arrières (baisse -) | 10,0 | 5,1 | 6,5 | -11,3 | 1,3 | 0,3 | 0,8 | 0,0 |
| Intérieurs (principal et intérêts) | 7,0 | 3,4 | 4,3 | -6,9 | 0,0 | 0,3 | 0,8 | 0,0 |
| Extérieurs (principal et intérêts) | 3,1 | 1,7 | 2,2 | -4,4 | 1,3 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Solde global (base trésorerie hors dons) | -33,6 | -44,4 | -52,3 | 8,9 | -28,3 | 0,7 | -13,6 | -44,3 |

SAO TOMÉ ET PRINCIPE (suite)

| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 (estim.) | 2009 (prév.) |
|--|----------------------|-------|---------|---------|---------|---------|------------------|-----------------|
| Balance des paiements | (en % du PIB) | | | | | | | |
| Compte courant (transferts publics inclus) | -29,1 | -32,1 | -35,0 | -31,5 | -28,8 | -30,0 | -32,9 | -43,0 |
| Compte courant (transferts publics exclus) | -31,8 | -34,6 | -38,9 | -34,4 | -54,9 | -53,3 | -59,4 | -71,6 |
| Solde du commerce extérieur | -24,2 | -27,6 | -30,6 | -30,3 | -41,2 | -41,4 | -45,6 | -51,3 |
| Exportations, fob | 6,8 | 6,7 | 5,0 | 5,9 | 6,2 | 4,7 | 6,9 | 4,3 |
| | | | | | | | | |
| Importations, fob | 31,0 | 34,3 | 35,6 | 36,2 | 47,4 | 46,1 | 52,5 | 55,7 |
| Balance des services (non-facteurs) | -4,0 | -4,5 | -5,5 | -1,7 | -15,6 | -16,1 | -16,1 | -22,7 |
| Balance des revenus | -3,6 | -2,6 | -2,9 | -2,5 | 1,9 | 4,2 | 2,3 | 2,4 |
| Solde des transferts courants | 2,6 | 2,4 | 3,9 | 3,0 | 26,1 | 23,3 | 26,5 | 28,7 |
| Compte de capital et d'opérations financières | 25,8 | 24,8 | 38,3 | 29,0 | 28,9 | 32,6 | 45,1 | 37,0 |
| Erreurs et omissions | 3,4 | 4,2 | -3,4 | 2,5 | -4,9 | 5,5 | 0,0 | 0,0 |
| Solde global | 0,1 | -3,2 | -0,1 | 0,0 | -4,8 | 8,1 | 12,2 | -6,0 |
| Pour mémoire | | | | | | | | |
| PIB nominal (en milliards de dobras) | 824,4 | 916,0 | 1 057,2 | 1 201,6 | 1 550,2 | 1 961,8 | 2 567,6 | 3 195,6 |
| PIB constants (en millions de US\$) | 91 | 98 | 108 | 115 | 125 | 145 | 176 | 189 |
| PIB prix constants (en milliards de dobras) | 703,8 | 742,0 | 791,0 | 835,8 | 891,6 | 945,1 | 999,9 | 1 049,9 |
| Population (en millions) | 0,146 | 0,149 | 0,153 | 0,157 | 0,16 | 0,158 | 0,16 | 0,163 |

TCHAD

| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 (estim.) | 2009 (prév.) |
|--|---|-------|-------|------|------|------|------------------|-----------------|
| Indicateurs macroéconomiques | (variations annuelles en %, sauf indications contraires) | | | | | | | |
| Taux de croissance (PIB réel) | 8,5 | 14,3 | 33,7 | 8,6 | 0,3 | 1,6 | -0,5 | 3,4 |
| Secteur pétrolier | - | - | 292,7 | 2,1 | -8,6 | -6,2 | -10,1 | -2,0 |
| Secteur non pétrolier | 8,5 | 1,9 | 2,2 | 11,6 | 4,1 | 4,5 | 2,8 | 5,0 |
| Inflation | 5,2 | -1,8 | -5,3 | 7,9 | 8,1 | -9,0 | 8,3 | 4,0 |
| Masse monétaire (M2) | 23,8 | -3,1 | 3,5 | 31,7 | 51,8 | 2,5 | 21,7 | 10,5 |
| Termes de l'échange | -15,0 | 45,5 | -4,6 | 34,6 | -1,5 | -1,1 | 30,5 | -63,2 |
| Finances Publiques | (en % du PIB) | | | | | | | |
| Recettes totales (dons exclus) | 7,9 | 8,4 | 13,1 | 9,3 | 16,7 | 23,0 | 25,4 | 10,4 |
| Recettes pétrolières | - | 0,7 | 4,6 | 4,6 | 12,0 | 17,1 | 20,6 | 5,3 |
| Recettes non pétrolières | 7,9 | 7,7 | 8,5 | 4,7 | 4,8 | 5,8 | 4,8 | 5,1 |
| Dons | 6,8 | 8,0 | 7,6 | 3,4 | 1,9 | 1,5 | 1,5 | 1,6 |
| Dépenses totales | 20,8 | 20,8 | 23,8 | 13,1 | 16,1 | 21,6 | 22,2 | 19,5 |
| Dépenses courantes | 10,0 | 8,5 | 8,1 | 6,0 | 10,2 | 14,1 | 15,5 | 11,3 |
| Salaires et traitements | 3,5 | 3,6 | 3,6 | 2,4 | 2,5 | 3,4 | 3,1 | 3,0 |
| Biens et services (hors article 500) | 2,4 | 1,8 | 1,3 | 0,9 | 1,0 | 1,8 | 1,7 | 1,7 |
| Intérêts | 0,9 | 0,5 | 0,6 | 0,3 | 0,4 | 0,4 | 0,4 | 0,3 |
| Transferts et subventions | 1,4 | 1,1 | 0,8 | 1,3 | 4,9 | 6,5 | 7,9 | 4,1 |
| Solde primaire | -2,3 | -1,2 | 2,8 | 1,4 | 4,3 | 4,6 | 5,6 | -5,7 |
| Dépenses en capital | 10,8 | 12,4 | 15,7 | 7,0 | 5,9 | 7,5 | 6,7 | 8,2 |
| Sur ressources nationales | 1,2 | 1,6 | 2,9 | 2,2 | 2,6 | 4,7 | 4,6 | 5,2 |
| Sur ressources extérieures | 9,6 | 10,7 | 12,9 | 4,8 | 3,3 | 2,7 | 2,1 | 3,0 |
| Solde global (base engagements, hors dons) | -12,8 | -12,4 | -10,7 | -3,7 | 0,6 | 1,4 | 3,2 | -9,1 |
| Variations des arrières (baisse -) | 0,3 | 0,1 | 0,5 | 0,1 | 0,2 | -0,5 | -0,5 | -0,3 |
| Intérieurs (principal et intérêts) | -0,5 | 0,3 | 0,2 | 0,2 | -0,2 | -0,6 | -0,5 | -0,3 |
| Extérieurs (principal et intérêts) | 0,8 | -0,1 | 0,4 | 0,0 | 0,3 | 0,1 | 0,0 | 0,0 |
| Solde global (base trésorerie hors dons) | -12,5 | -12,3 | -10,2 | -3,6 | 0,8 | 0,9 | 2,6 | -9,4 |

TCHAD (suite)

| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 (estim.) | 2009 (prév.) |
|--|----------------------|---------|---------|---------|---------|---------|------------------|-----------------|
| Balance des paiements | (en % du PIB) | | | | | | | |
| Compte courant (transferts publics inclus) | -95,2 | -49,8 | -23,1 | 2,4 | -8,8 | -11,0 | -10,9 | -26,6 |
| Compte courant (transferts publics exclus) | -97,9 | -52,5 | -27,3 | -1,1 | -11,6 | -13,5 | -12,7 | -28,8 |
| Solde du commerce extérieur | -66,2 | -8,6 | 37,9 | 37,3 | 32,1 | 30,8 | 28,5 | -5,2 |
| Exportations, fob | 9,3 | 21,9 | 67,0 | 53,5 | 53,1 | 53,3 | 51,5 | 17,4 |
| Pétrole brut | 0,0 | 8,4 | 53,1 | 46,2 | 46,2 | 46,4 | 45,5 | 11,8 |
| Importations, fob | 75,5 | 30,5 | 29,1 | 16,1 | 21,0 | 22,5 | 22,9 | 22,6 |
| Balance des services (non-facteurs) | -30,4 | -28,3 | -49,6 | -30,4 | -27,3 | -28,4 | -23,4 | -20,8 |
| Balance des revenus | -3,0 | -16,5 | -18,1 | -9,8 | -18,0 | -17,4 | -19,1 | -3,8 |
| Solde des transferts courants | 4,4 | 3,6 | 6,7 | 5,3 | 4,3 | 4,0 | 3,1 | 3,1 |
| Compte de capital et d'opérations financières | 98,2 | 45,5 | 22,3 | 0,7 | 12,1 | 14,0 | 13,6 | 19,5 |
| Erreurs et omissions | -0,8 | 2,6 | 1,5 | -2,3 | 2,2 | 0,6 | 2,7 | 0,0 |
| Solde global | 2,2 | -1,7 | 0,7 | 0,7 | 5,5 | 3,7 | 5,4 | -7,1 |
| Pour mémoire | | | | | | | | |
| PIB nominal (en milliards de FCFA) | 1 385,3 | 1 581,8 | 1 732,3 | 3 100,7 | 3 358,7 | 3 293,5 | 3 852,9 | 4 287,8 |
| PIB constants (en millions de US\$) | 1 989,3 | 2 724,9 | 3 283,3 | 5 888,9 | 6 535,7 | 7 049,8 | 8 814,0 | 6 194,0 |
| PIB prix constants (en milliards de FCFA) | 643,6 | 735,4 | 983,5 | 1 067,7 | 1 070,8 | 1 087,9 | 1 082,7 | 1 119,6 |
| Population (en millions) | 7,54 | 7,72 | 7,90 | 8,08 | 8,28 | 8,47 | 8,67 | 8,88 |

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|---|
| Remerciements | 3 |
| Préface | 5 |
| Liste des abréviations et acronymes | 9 |

CHAPITRE 1

VUE D'ENSEMBLE. ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE CENTRALE EN 2007-2008 ET PRÉVISIONS POUR 2009

| | |
|--|----|
| Évolution économique en Afrique centrale en 2007-2008 et prévisions pour 2009 | 17 |
| Situation du développement social et progrès vers les OMD | 20 |
| État d'avancement du processus d'intégration régionale..... | 24 |
| Étude thématique : la réhabilitation économique des pays en post-conflit | 28 |

CHAPITRE 2

L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE CENTRALE EN 2007-2008 ET PRÉVISIONS POUR 2009

| | |
|---|----|
| 2.1. Contexte international et en Afrique subsaharienne | 31 |
| 2.1.1. Évolution économique mondiale | 31 |
| 2.1.2. Évolution économique en Afrique subsaharienne | 40 |
| 2.2. PIB et secteurs..... | 43 |
| 2.2.1. Vue d'ensemble | 43 |
| 2.2.2. Évolution au niveau national | 46 |
| 2.3. Inflation et politique monétaire | 66 |
| 2.3.1. Vue d'ensemble | 66 |
| 2.3.2. Évolution au niveau national | 67 |

| | |
|---|-----|
| 2.4. Finances publiques | 81 |
| 2.4.1. Vue d'ensemble | 81 |
| 2.4.2. Évolution au niveau national | 84 |
| 2.5. Secteur extérieur | 102 |
| 2.5.1. Vue d'ensemble | 102 |
| 2.5.2. Évolution au niveau national | 105 |
| 2.6. Perspectives et recommandations | 119 |
| 2.6.1. Perspectives | 119 |
| 2.6.2. Recommandations | 122 |
| Appendice 2.1. Note sur l'évolution du secteur bancaire de la sous-région CEEAC | 141 |
| 1. Introduction | 141 |
| 2. Évolutions au niveau national..... | 143 |
| 3. Cas particulier d'Ecobank | 158 |
| 4. Conclusion | 159 |
| Appendice 2.2. Réflexions sur les répercussions de la crise financière et économique sur l'Afrique centrale..... | 161 |
| 1. Les répercussions de la crise financière et économique mondiale sur l'Afrique centrale | 163 |
| 2. Conclusion | 174 |
| Bibliographie | 177 |

CHAPITRE 3

SITUATION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET PROGRÈS VERS LES OMD

| | |
|--|-----|
| 3.1. Introduction..... | 183 |
| 3.2. Évolution des indicateurs démographiques en Afrique centrale | 186 |
| 3.2.1. Taille et structure de la population en Afrique centrale | 187 |
| 3.2.2. Fécondité..... | 189 |
| 3.2.3. Mortalité et espérance de vie | 190 |
| 3.2.4. Mouvements de population | 193 |
| 3.3. Progrès vers la réalisation des OMD en Afrique centrale..... | 197 |
| 3.3.1. OMD 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim | 198 |

| | |
|---|-----|
| 3.3.2. OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous | 200 |
| 3.3.3. OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes | 201 |
| 3.3.4. OMD 4 : Réduire la mortalité infantile | 202 |
| 3.3.5. OMD 5 : Améliorer la santé maternelle..... | 206 |
| 3.3.6. OMD 6 : Combattre le VIH et sida, le paludisme et d'autres maladies | 210 |
| 3.3.7. OMD 7 : Préserver l'environnement | 213 |
| 3.3.8. OMD 8 : mettre en place un partenariat international pour le développement..... | 215 |
| 3.4. Lutte contre les violences et discriminations envers les femmes en Afrique centrale..... | 216 |
| 3.4.1. Aperçu général des violences et discriminations envers les femmes | 216 |
| 3.4.2. Impact des violences et discriminations envers les femmes sur le développement social | 219 |
| 3.4.3. Mécanismes institutionnels de lutte contre les violences et discriminations envers les femmes | 225 |
| 3.4.4. Acteurs essentiels dans la lutte contre les violences et discriminations envers les femmes | 226 |
| 3.4.5. Recommandations | 227 |
| 3.5. Autres défis du développement social en Afrique centrale..... | 228 |
| 3.5.1. La pauvreté en milieu urbain | 229 |
| 3.5.2. Le chômage des jeunes | 234 |
| 3.5.3. La situation des orphelins et enfants vulnérables | 239 |
| Bibliographie | 247 |

CHAPITRE 4

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROCESSUS D'INTÉGRATION EN AFRIQUE CENTRALE

| | |
|--|-----|
| 4.1. Introduction : Rappel des objectifs | 251 |
| 4.2. Évolution des principaux programmes régionaux..... | 252 |
| 4.2.1. Le projet de marché commun | 252 |
| 4.2.2. Politique monétaire et convergence macro-économique | 260 |

| | |
|---|-----|
| 4.2.3. Les politiques sectorielles | 263 |
| 4.2.4. La mise en œuvre de la politique régionale en matière de Paix et Sécurité..... | 287 |
| 4.2.5. Le financement de l'intégration | 290 |
| 4.3. Synthèse des évolutions du processus d'intégration | 293 |
| 4.4. Recommandations | 297 |
| 4.4.1. Une plus forte implication des organes délibérants des deux communautés dans le processus de rationalisation/harmonisation | 297 |
| 4.4.2. La mise en place d'une stratégie de communication | 297 |
| 4.4.3. Replacer l'agriculture dans les priorités régionales | 298 |
| 4.4.4. Une actualisation/renégociation du TEC/CEMAC | 298 |
| 4.4.5. Une remise à niveau rapide des paramètres d'application de la TCI et de la CCI | 299 |
| 4.4.6. La création de cellules statistiques plus performantes au sein des organes exécutifs | 300 |
| Bibliographie | 301 |

CHAPITRE 5

LA RÉHABILITATION ÉCONOMIQUE DES PAYS EN POST-CONFLIT

| | |
|--|-----|
| 5.1. Introduction..... | 303 |
| 5.2. Objectifs | 307 |
| 5.3. Les déterminants des crises et des conflits en Afrique centrale : une analyse des causes et des conséquences | 308 |
| 5.3.1. La corrélation entre ressources naturelles et conflits en Afrique | 309 |
| 5.3.2. Le lien de causalité entre instabilité politique et croissance : le cas de la RCA | 314 |
| 5.4. La problématique de la relance économique des pays en post-conflit : une catégorisation des préalables | 318 |
| 5.4.1. L'évaluation de la compétitivité des pays en post-conflit | 318 |
| 5.4.2. Le rétablissement de l'équilibre des finances publiques | 330 |

| | |
|---|-----|
| 5.5. La réhabilitation optimale des économies en post-conflit : une proposition d'un cadre d'action de référence..... | 343 |
| 5.5.1. La qualité des institutions publiques et l'attractivité des investissements privés : l'instauration d'un cercle vertueux .. | 343 |
| 5.5.2. Le rôle de la finance dans le processus de réhabilitation | 347 |
| 5.6. L'amélioration des performances économiques des pays en situation de post-conflit : les dividendes de la paix..... | 354 |
| 5.6.1. Les conséquences économiques de la baisse des dépenses militaires | 355 |
| 5.6.2. L'analyse économique de l'évolution des indicateurs sociaux..... | 359 |
| 5.7. La prévention des conflits et la coopération sous-régionale : le rôle des institutions multilatérales | 363 |
| 5.7.1. Spécificité des pays en post-conflit et synergies des systèmes conflictuels régionaux | 364 |
| 5.7.2. Le rôle et la contribution de l'ONU dans la résolution des conflits en Afrique centrale | 366 |
| 5.8. Conclusion et propositions de politiques économiques | 370 |
| Annexes..... | 375 |
| Bibliographie | 379 |
| Annexe statistique | 385 |
| Présentation..... | 385 |
| Tableaux de l'annexe statistique | 391 |

LISTE DES GRAPHIQUES

| | |
|---|-----|
| 2.1 : Taux de croissance du PIB réel dans les régions du monde | 32 |
| 2.2 : Évolutions mensuelles du cours de l'euro/dollar de 2007 à 2008 (Partie A) et des prix mondiaux du pétrole brut en dollars par baril de 2007 à 2008 (Partie B3) | 34 |
| 2.3 : Cours des matières premières africaines | 42 |
| 2.4 : Taux de croissance du PIB Réel dans la zone CEEAC, 2007-2008 | 44 |
| 2.5 : Poids des pays dans le PIB de la CEEAC en 2007 (en %) | 46 |
| 2.6 : Taux d'inflation dans la zone CEEAC, 2007-2008 | 67 |
| 2.7 : Solde budgétaire (base engagements, hors dons) en zone CEEAC, 2007-2008..... | 83 |
| 2.8 : Comparaison des exportations en valeur des pays producteurs de pétrole et des pays non producteurs de pétrole dans la CEEAC en 2007 (en millions de dollars américains) | 102 |
| 2.9 : Solde du compte courant (transferts publics inclus) en zone CEEAC, 2007-2008..... | 104 |
| 3.1 : Évolution de la mortalité infantile en Afrique centrale : décès pour 1000 naissances vivantes, 1990-2007..... | 205 |
| 3.2 : Pourcentage de la population urbaine vivant dans des taudis .. | 214 |
| 5.1 : Performances du commerce extérieur de quelques pays de l'Afrique centrale en situation de post-conflit | 322 |
| 5.2 : Évolution de l'inflation en Angola et en RDC..... | 334 |
| 5.3 : Évolution des investissements dans les pays en post-conflit d'Afrique centrale | 346 |
| 5.4 : Evolution des taux de croissance du PIB reel par habitant dans les pays en post-conflit de l'Afrique centrale | 357 |

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|---|-----|
| 2.1 : Synthèse des indicateurs macroéconomiques de la CEEAC pour 2007-2008 et prévision pour 2009 | 120 |
| 3.1 : Caractéristiques générales de la population et tendances | 188 |
| 3.2 : Caractéristiques et tendances de la fécondité en Afrique centrale | 191 |
| 3.3 : Caractéristiques et tendances de la mortalité en Afrique centrale | 192 |
| 3.4 : Prévalence de la malnutrition dans la population totale, 1990-2005 | 199 |
| 3.5 : Évolution de la mortalité infanto-juvénile en Afrique centrale, 1990-2007 | 204 |
| 3.6 : Évolution de la couverture vaccinale en Afrique centrale | 206 |
| 3.7 : Évolution des ratios de mortalité maternelle en Afrique centrale | 208 |
| 3.8 : Évolution de l'accès aux nouvelles technologies en Afrique centrale, 1990-2005 | 216 |
| 3.9 : Pourcentage des femmes aux Parlements en Afrique centrale | 222 |
| 3.10 : Différentes dimensions de l'exclusion sociale des OEV | 241 |
| 4.1 : Répartition des importations intra-CEMAC | 255 |
| 4.2 : Évolution globale des importations des pays de la CEEAC | 256 |
| 4.3 : Commerce intra-africain en 2006 ; Exportations par CER / CESR | 257 |
| 4.4 : Commerce des groupements régionaux, exportations | 258 |
| 4.5 : Résultats prévisionnels de la surveillance multilatérale dans la CEMAC | 262 |
| 4.6 : Évolution des critères de second rang | 263 |
| 4.7 : Comparaison des potentiels hydroélectriques des sous régions d'Afrique | 264 |
| 4.8 : Prévalence de la sous-alimentation dans le monde | 273 |

| | |
|---|-----|
| 4.9 : Indices de production par personne | 274 |
| 4.10 : Indices des importations en quantités..... | 275 |
| 4.11 : État d'avancement des objectifs du Sommet mondial de l'Alimentation et de la déclaration du Millénaire en matière de réduction de la faim en Afrique centrale..... | 277 |
| 4.12 : Une vue du niveau de pénétration des TIC en Afrique | 284 |
| 5.1 : Conflits en Afrique et rôle des ressources naturelles (en 1999) | 309 |
| 5.2 : Définitions et sources des variables | 316 |
| 5.3 : Estimation Probit de la propension de l'instabilité politique en RCA (1967-2002)..... | 316 |
| 5.4 : Analyse comparative des performances économiques et sociales des pays en post-conflit d'Afrique centrale | 321 |
| 5.5 : Salaires de fonctionnaires dans les pays en post-conflit de la CEEAC (en % du PIB) | 328 |
| 5.6 : Incidence des événements de février 2008 sur l'économie tchadienne | 332 |
| 5.7 : Flux d'aide post-conflit en faveur du Rwanda (1990-1999) | 340 |
| 5.8 : Domaines d'intervention des donateurs, 2006. | 342 |
| 5.9 : Évolution des dépenses et des effectifs militaires des pays en post-conflit d'Afrique centrale..... | 359 |
| 5.10 : Contribution de l'Union européenne au financement de projets de réhabilitation des pays en post-conflit d'Afrique centrale (2002) | 367 |

LISTE DES ENCADRÉS

| | |
|--|-----|
| 2.1 : Existe-t-il un lien entre dollar et prix du pétrole ?..... | 35 |
| 2.2 : Crise alimentaire mondiale : nécessité d'une transformation de l'agriculture africaine | 38 |
| 2.3 : Agriculture et sécurité alimentaire en Guinée équatoriale | 55 |
| 2.4 : Les perspectives de l'exploitation pétrolière | 63 |
| 2.5 : Mesures prises par le gouvernement de la RDC contre la hausse des prix des produits de première nécessité | 77 |
| 2.6 : Les difficultés d'accès au financement à Sao Tomé | 79 |
| 2.7 : Réformes de la gestion des finances publiques au Burundi | 87 |
| 3.1 : La violence sexuelle pendant les conflits en République démocratique du Congo | 224 |
| 3.2 : Une solution au problème de logement en milieu urbain : le cas du Gabon | 233 |
| 3.3 : Le projet « Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication au service de l'Emploi » ou e-Emploi | 238 |
| 3.4 : La prise en compte des OEV dans les politiques de développement : le cas du Congo | 243 |
| 4.1 : Déclaration de la Mission internationale d'observation électorale de la CEEAC en Guinée équatoriale | 289 |
| 5.1 : Sept mécanismes expliquant la relation entre les ressources naturelles et la guerre. | 310 |
| 5.2 : Les enseignements du paradigme Principal-Agent | 313 |
| 5.3 : Les termes de l'échange et la compétitivité extérieure : le cas des pays de la zone franc..... | 323 |
| 5.4 : La réhabilitation des institutions fiscales dans les pays en post-conflit..... | 336 |
| 5.5 : Les grands traits de la réforme monétaire dans les pays en post-conflit..... | 349 |
| 5.6 : La reconstruction du secteur éducatif au Congo | 360 |

| | |
|---|-----|
| 5.7 : Le bilan à mi-parcours du processus d'atteinte des OMD en Afrique | 361 |
| 5.8 : Paix et sécurité dans le processus d'intégration régionale en Afrique | 365 |
| 5.9 : La reconstruction post-conflit du Mozambique : une stratégie transférable en Afrique. | 368 |

Les cinq dernières années ont été exceptionnelles pour l'Afrique centrale. La croissance de la sous-région a atteint en moyenne 10% par an entre 2004 et 2008 et l'inflation est passée en dessous des deux chiffres. Cette remarquable performance s'explique par une conjoncture économique mondiale favorable combinée avec la mise en œuvre de bonnes politiques économiques qui ont contribué à accélérer la croissance.

Cependant, ces acquis remarquables sont aujourd'hui menacés par la crise financière et économique qui s'est propagée à toutes les régions du monde et dont les conséquences sont déjà désastreuses pour le commerce, la croissance et les investissements sous-régionaux. Il est ainsi attendu que la croissance économique de la CEEAC se contracte de -0,2% en 2009 c'est-à-dire la plus mauvaise performance économique de toute la décennie. L'impact de la crise n'est pas seulement d'ordre économique. Il existe un risque sérieux de voir des millions de personnes s'appauvrir davantage, ce qui assombrirait non seulement les perspectives d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement mais augmenterait également la probabilité de troubles civils, notamment dans les États fragiles en situation de post-conflit.

La réflexion sur *La réhabilitation économique des pays en post-conflit* que propose *Les Économies de l'Afrique centrale 2009* trouve, dans ce contexte, toute sa pertinence. L'étude thématique de cette année examine les principaux déterminants des crises et des conflits en Afrique centrale afin de mieux appréhender la problématique de la relance économique des pays en post-conflit. Elle montre, par ailleurs, que l'amélioration des performances économiques consécutives à la cessation des hostilités constitue en termes de dividendes de la paix, une étape marquante du processus de réinsertion des ex-belligérants à la vie civile et, par effet induit, à l'accroissement du bien-être collectif. Le rôle de la coopération multilatérale dans le processus de prévention des conflits et de maintien de la paix en Afrique centrale est également traité notamment à travers les actions des Nations Unies, de l'Union Africaine et des organisations régionales ou locales. L'étude préconise une série de recommandations appropriées de politiques économiques susceptibles de faciliter la mise en œuvre d'une culture de paix et de développement.

Le Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique est basé à Yaoundé au Cameroun. De vocation pluridisciplinaire, un de ses principaux domaines de réflexion est l'analyse économique et l'appui à la formulation des politiques économiques. Sa mission essentielle est de soutenir le processus d'intégration en Afrique centrale dont il est le partenaire privilégié.

